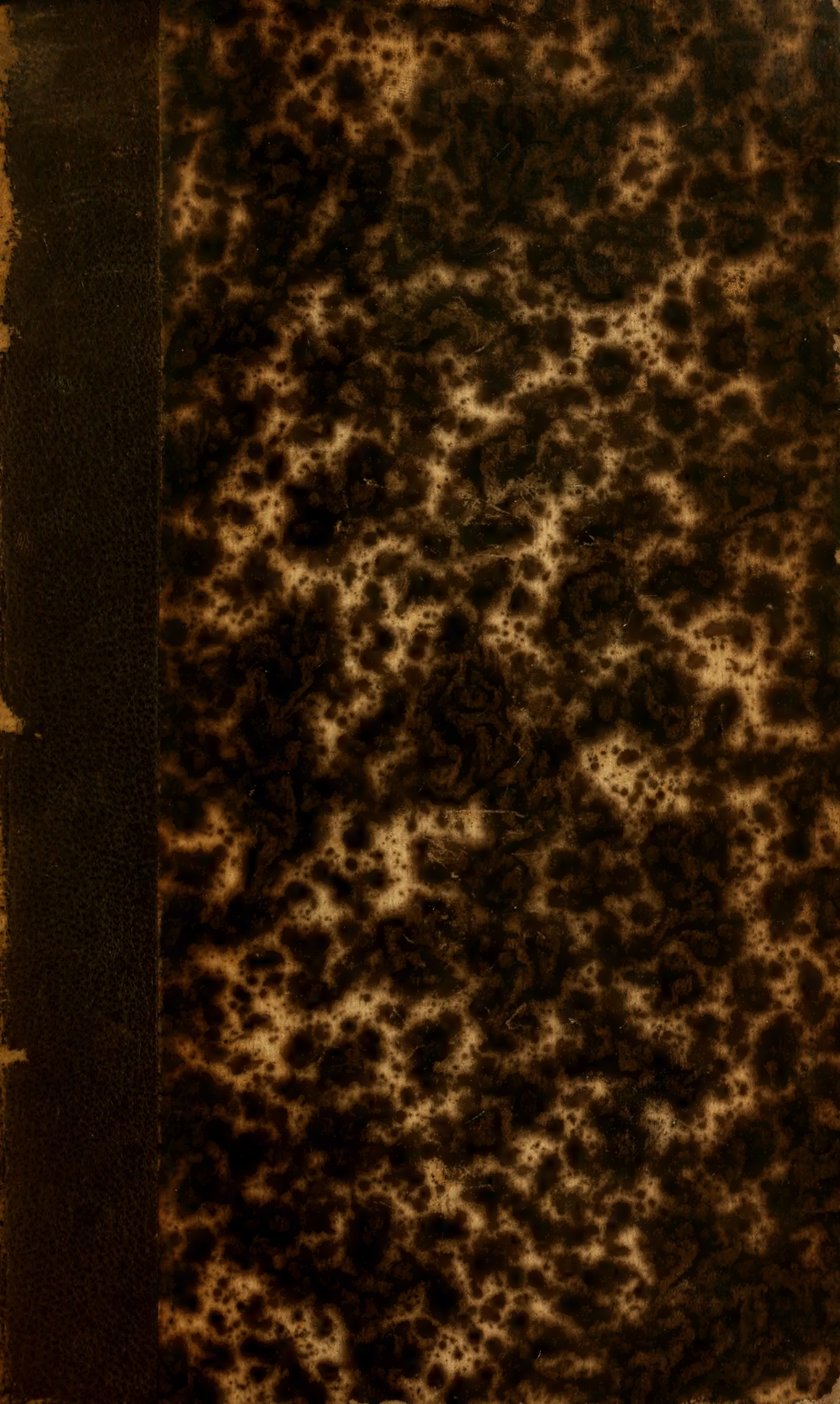
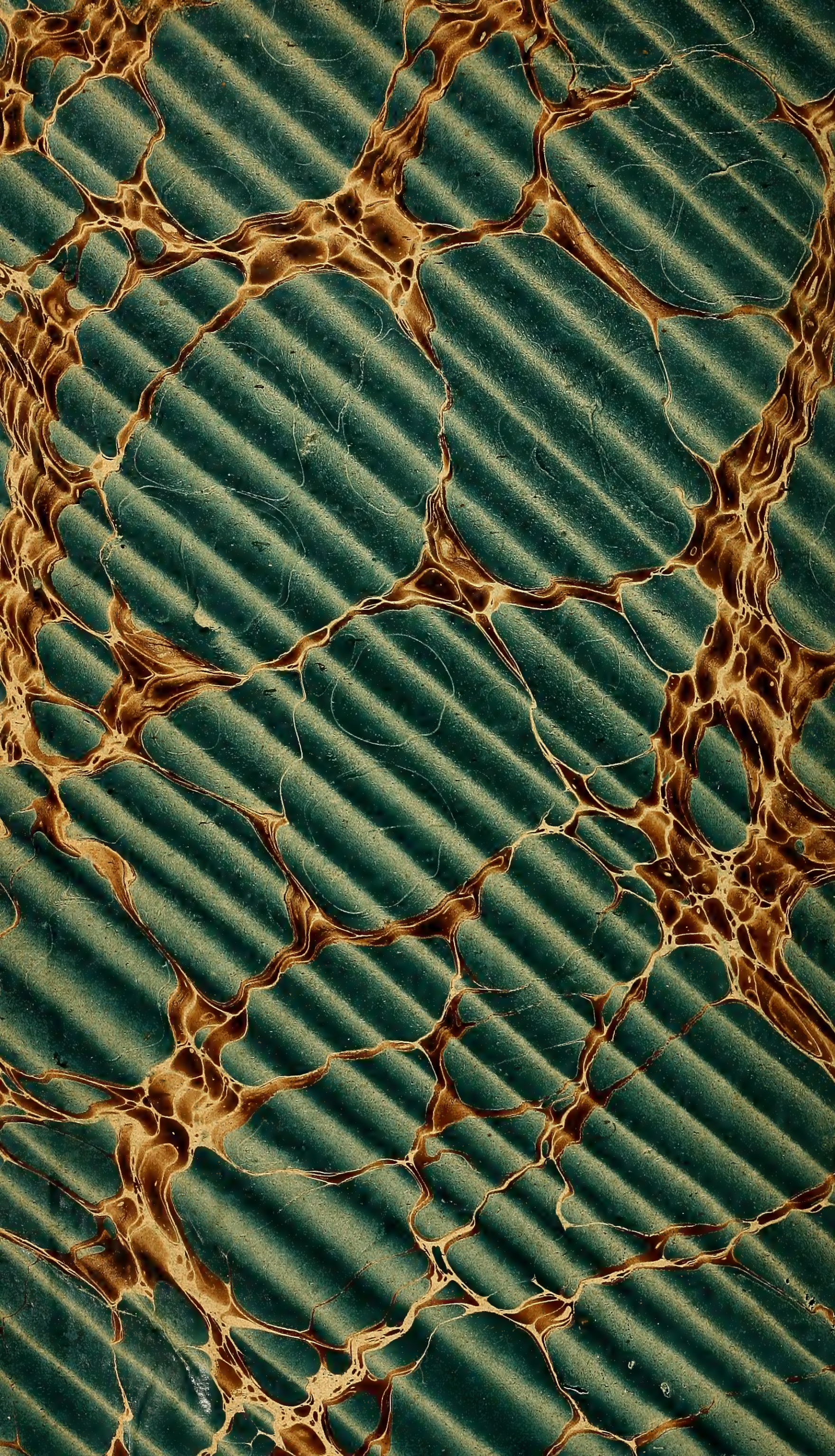
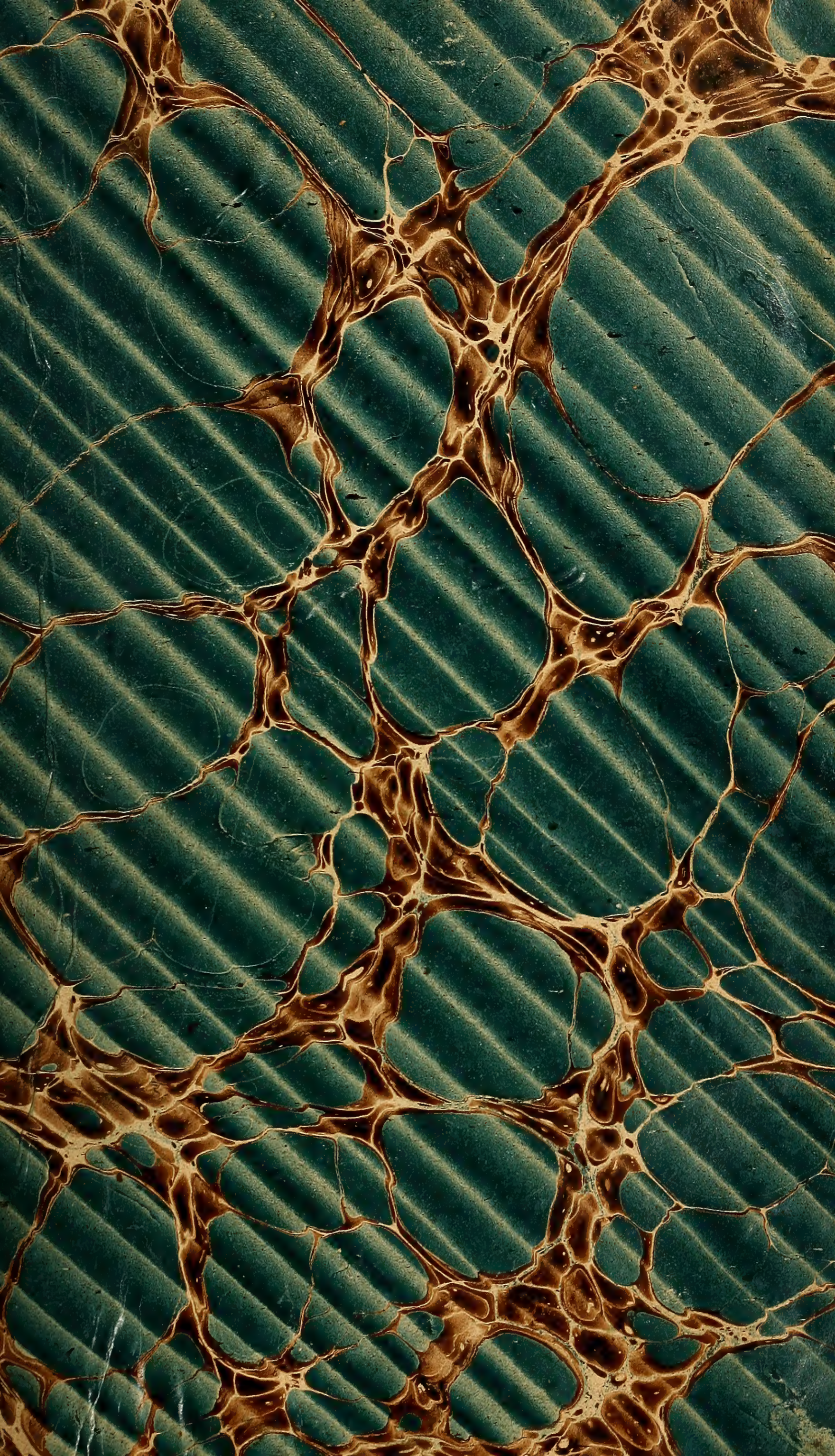






Dr. Wigglesworth

HISTOIRE

DE LA

PROSTITUTION.

TYPOGRAPHIE PLON FRERES,
RUE DE VAUGIRARD, 36, A PARIS.

HISTOIRE

DE LA

PROSTITUTION

CHEZ TOUS LES PEUPLES DU MONDE

DEPUIS

L'ANTIQUITÉ LA PLUS RECULÉE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

PIERRE DUFOUR,

Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes françaises et étrangères.

TOME CINQUIÈME.

PARIS — 1853

SERÉ, ÉDITEUR, 52, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS,

ET

P. MARTINON, RUE DE GRENELLLE-SAINT-HONORÉ, 14.

1680

FRANCE.

HISTOIRE

DE

LA PROSTITUTION.

CHAPITRE XXI.

SOMMAIRE. — Symptômes de la syphilis, d'après Fracastor. — Affaiblissement et transformation du virus, à partir de l'année 1526. — Traitement italien par le mercure. — Traitement français par le bois de gaïac. — Arrêt du parlement de Paris contre le mal de Naples, en 1497. — Premiers hôpitaux vénériens à Paris. — — Ordonnances du prévôt de Paris et mesures de police, sous Louis XII, François Ier et Henri II. — Invasion de la syphilis dans les provinces depuis 1494. — Les médecins refusent de soigner les malades. — Le *Triumphe de très-haute et très-puissante dame Vérole*. — Ce livre rarissime, attribué à Rabelais, sous le pseudonyme de Martin Dorchesino. — Citation d'un passage du *Pantagruel*. — La *gorre* de Rouen. — Les syphilitiques admis à l'Hôtel-Dieu de Paris. — L'hôpital de l'Ourcine. — Disparition des léproseries en France.

Quels étaient les symptômes, quel fut le traitement médical du mal de Naples, dans les premiers

temps de son apparition? Il ne faut pas croire que ce mal horrible, qui passa d'abord pour incurable, ait eu, à son début, le même caractère, le même aspect, qu'à l'époque de sa décroissance et de sa période stationnaire. On pourrait dire, sans craindre d'avancer un paradoxe, que la maladie, à quelques exceptions près et hors de certaines circonstances excentriques, est redevenue aujourd'hui ce qu'elle était avant le monstrueux accouplement de la lèpre et du virus vénérien. Dès l'année 1540, selon le témoignage de Guicchardin qui avait rapporté l'origine de l'épidémie à l'année 1494, le mal « s'était fort adouci et s'était changé lui-même en plusieurs espèces différentes de la première. » Dans les commencements, c'est-à-dire dans la période de temps qui suivit l'explosion subite et presque universelle de ce mal inconnu que les médecins considéraient comme une *pestilence*, les symptômes étaient bien dignes de l'effroi qu'ils inspiraient, et l'on comprend que, dans tous les pays où la maladie avait éclaté, des règlements de police, imités de ceux qu'on avait jadis mis en vigueur contre la lèpre, retranchassent de la société des vivants les malheureuses victimes de cette peste honteuse. On supposait, d'ailleurs, que la contagion était plus immédiate, plus prompte, plus inévitable que dans toute autre maladie contagieuse; on ne savait pas non plus si la transmission du mal s'opérait seulement par la conjonction charnelle; on s'imaginait

que l'haleine, le regard même d'un vérolé pouvait communiquer l'infection.

Tous les médecins qui ont observé la maladie entre les années 1494 et 1514, qu'on attribue à sa première période d'invasion et de développement, semblent épouvantés de leurs propres observations; ils s'accordent et se répètent à peu près dans la description des symptômes syphilitiques, qui pouvaient ne pas se rencontrer également chez tous les malades, mais qui formaient néanmoins la constitution primitive du mal de Naples. Jérôme Fracastor a résumé admirablement les traités de Léoniceno, de Torrella, de Cataneo et d'Almenar, ses contemporains, dans son livre *De Morbis contagiosis*, où il décrit les symptômes qu'il avait pu observer lui-même, lorsqu'il étudiait la médecine et professait la philosophie à l'université de Vérone. Fracastor résume en ces termes la peinture affreuse du mal de Naples à son origine : « Les malades étaient tristes, las et abattus; ils avaient le visage pâle. Il venait, chez la plupart, des chancres aux parties honteuses : ces chancres étaient opiniâtres; quand on les avait guéris dans un endroit, ils apparaissaient dans un autre, et c'était toujours à recommencer. Il s'élevait ensuite, sur la peau, des pustules avec croûte : elles commençaient, dans les uns, par attaquer la tête, et c'était le plus ordinaire; dans les autres, elles paraissaient ailleurs. D'abord elles étaient petites, ensuite elles augmentaient peu à peu jusqu'à

la grosseur d'une coque de gland, dont elles avaient la figure; d'ailleurs, assez semblables aux croûtes de lait des enfants; dans quelques-uns, ces pustules étaient petites et sèches; dans d'autres, elles étaient grosses et humides; dans les uns, livides; dans les autres, blanchâtres et un peu pâles; dans d'autres, dures et rougeâtres. Elles s'ouvraient au bout de quelques jours et rendaient continuellement une quantité incroyable d'une liqueur puante et vilaine. Dès qu'elles étaient ouvertes, c'étaient de vrais ulcères phagédéniques, qui consumaient non-seulement les chairs, mais même les os. Ceux dont les parties supérieures étaient attaquées, avaient des fluxions malignes, qui rongeaient tantôt le palais, tantôt la trachée artère, tantôt le gosier, tantôt les amygdales. Quelques-uns perdaient les lèvres; d'autres, le nez; d'autres, les yeux; d'autres, toutes les parties honteuses. Il venait à un grand nombre, dans les membres, des tumeurs gommeuses qui les défiguraient, et qui étaient souvent de la grosseur d'un œuf ou d'un petit pain. Quand elles s'ouvraient, il en sortait une liqueur blanche et mucilagineuse. Elles attaquaient principalement les bras et les jambes; quelquefois, elles s'ulcéraient; d'autres fois, elles devenaient calleuses jusqu'à la mort. Mais, comme si cela n'eût pas suffi, il survenait encore, dans les membres, de grandes douleurs; souvent, en même temps que les pustules; quelquefois, plus tôt, et d'autres fois, plus tard. Ces

douleurs, qui étaient longues et insupportables, se faisaient sentir principalement dans la nuit, et n'occupaient pas proprement les articulations, mais le corps des membres et les nerfs. Quelques-uns néanmoins avaient des pustules sans douleurs; d'autres, des douleurs sans pustules; la plupart avaient des pustules et des douleurs. Cependant tous les membres étaient dans un état de langueur; les malades étaient maigres et défaits, sans appétit, ne dormaient point, étaient toujours tristes et de maussade humeur, et voulaient toujours demeurer couchés. Le visage et les jambes leur enflaient. Une petite fièvre se mettait quelquefois de la partie, mais rarement. Quelques-uns souffraient des douleurs de tête, mais des douleurs longues, et qui ne cédaient à aucun remède. » Nous regrettons d'avoir employé la traduction lourde et incorrecte du bonhomme Jault, qui, pour avoir été faite sous les yeux d'Astruc, donne une bien faible idée du style ferme, élégant et poétique de Fracastor, mais nous voulions laisser à un homme de l'art le soin de donner ici une traduction médicale plutôt que littéraire.

Conçoit-on, après la lecture de cette description si caractéristique, que le savant Fracastor ait nié, dans le même ouvrage, l'analogie frappante qui existait entre la lèpre et le mal de Naples? Le dernier, n'étant qu'une complication de la lèpre sous l'influence du virus vénérien, devait avoir des rapports intimes avec la *peste inguinale* du sixième

siècle et le *mal des ardents*, du neuvième, qui ne furent aussi que des transformations épidémiques de l'éléphantiasis. Mais le mal de Naples, à partir de l'année 1514, eut aussi ses métamorphoses, causées sans doute par ce que nous nommerons le croisement des races de la maladie. Jean de Vigo cite le premier les squirres osseux qui survenaient chez les malades, un an au moins après d'atroces douleurs internes dans tous les membres. Ces squirres, qui tourmentaient beaucoup le patient, surtout pendant la nuit, aboutissaient toujours à la carie de l'épine dorsale. Pierre Manardi, qui traitait avec habileté les maladies syphilitiques, vers le même temps que Jean de Vigo (1514 à 1526), signale de nouveaux symptômes qui dénotent le virus vénérien : « Le principal signe du mal français, dit-il au chapitre 4 de son traité *De Morbo gallico,* consiste en des pustules qui viennent à l'extrémité de la verge chez les hommes, à l'entrée de la vulve ou au col de la matrice chez les femmes, et en une démangeaison aux parties qui contiennent la semence. Le plus souvent ces pustules s'ulcèrent; je dis *le plus souvent*, parce que j'ai vu des malades chez qui elles s'étaient durcies comme des verrues, des clous et des poireaux. » Il paraît que, durant cette seconde période, le mal de Naples, malgré quelques variations symptomatiques, conserva toute son intensité. Mais, de 1526 à 1540, il entra dans une période décroissante, quoique le mal vénérien se dessinât

davantage par la tumeur des glandes inguinales et par la chute des cheveux. « Quelquefois le virus se jette sur les aines et en tuméfie les glandes, dit un médecin français, Antoine Lecocq, qui publia en 1540 son opuscule *De Ligno sancto;* si la tumeur suppure, c'est souvent un bien. Cette maladie s'appelle *bubon;* d'autres la nomment *poulain,* par un trait de raillerie contre ceux qui en sont attaqués, d'autant qu'ils marchent en écartant les jambes comme s'ils étaient à cheval. » Quant à la chute des cheveux et des poils, on doit l'attribuer moins à la maladie qu'au traitement mercuriel qu'on lui faisait subir. « Depuis environ six ans, disait Fracastor en 1546, la maladie a encore changé considérablement. On ne voit maintenant des pustules, que dans très-peu de malades, presque point de douleurs ou des douleurs bien plus légères, mais beaucoup de tumeurs gommeuses. Une chose qui a étonné tout le monde, c'est la chute des cheveux et des autres poils du corps..... Il arrive encore pis à présent : les dents branlent à plusieurs, et tombent même à quelques-uns. » C'était là évidemment la conséquence de l'emploi du mercure dans la médication italienne; mais, en France, où l'usage des remèdes végétaux et surtout du bois de gaïac avait prévalu, les accidents de la maladie différaient d'une manière essentielle, qui nous permet d'avancer que le mal de Naples, en s'éloignant de sa source, était redevenu exclusivement vénérien et s'était dégagé de la lèpre,

ou du farcin, ou de toute autre affection contagieuse avec laquelle il avait fait une alliance adultère.

Nous ne suivrons pas plus loin les dégénérescences du mal de Naples; nous avons voulu seulement faire comprendre que la lèpre persistait toujours sous le masque de ce mal nouveau, et que les climats, les tempéraments, les circonstances locales agissaient intimement sur les causes et les effets de la maladie. Il était inutile de démontrer autrement quelle terrible action devait avoir la débauche publique, à cette époque, sur la santé de ceux qui s'y livraient. On ne niera pas que le mal était d'une nature si communicative, que la contagion pouvait exister, dans une foule de cas, sans que l'acte vénérien lui servît de véhicule; on conçoit donc que si le fléau pénétrait, on ne sait par quelle voie, dans l'intérieur des ménages honnêtes, il devait être inévitablement attaché aux faits et gestes de la Prostitution. La fréquentation des femmes de mauvaise vie ne fut jamais plus dangereuse que dans les cinquante années qui suivirent la première apparition du fléau, car on ne s'avisa que fort tard de soupçonner que ce fléau, né d'un commerce impur quelconque, se transmettait plus rapidement et plus sûrement par les rapports sexuels, que par tout autre contact ou accointance. Les mœurs étaient plus régulières en France qu'en Italie, et les débauchés, pour les besoins de qui on laissait ouverts les lieux de Prostitution, vivaient

absolument en dehors de la vie commune. Ce fut parmi eux que le mal de Naples exerça d'abord ses fureurs et ses ravages, sans que la médecine et la chirurgie daignassent s'occuper d'eux et leur donner des soins, qu'on jugeait inutiles pour le malade et honteux pour le praticien. Quelques écoliers mal famés, des apothicaires, de vieilles entremetteuses, qui se faisaient largement payer leurs consultations et leurs drogues, s'aventurèrent à traiter les *pauvres vérolés*, comme on les appelait, et ils opérèrent quelques guérisons à l'aide de recettes empiriques connues de temps immémorial pour le traitement des maladies pustuleuses. Mais ce n'est qu'en 1527, qu'un véritable médecin, Jacques de Bethencourt, osa se compromettre, au point de publier des recherches et des conseils sur la syphilis dans un petit livre intitulé *Nouveau Carême de pénitence ou purgatoire du mal vénérien* (*Nova penitentialis Quadragesima necnon purgatorium in morbum gallicum seu venereum*). Avant Jacques de Bethencourt, un seul médecin français, qui a gardé l'anonyme, s'était aventuré à joindre un *remède contre la grosse vérole* à sa paraphrase française du *Regimen sanitatis* d'Arnoul de Villeneuve, publié à Lyon en 1501. On aurait pu penser, à voir combien l'art restait étranger au mal de Naples, que ce mal formidable n'avait pas encore pénétré en France, tandis qu'il s'y était partout répandu, malgré tous les efforts de l'autorité religieuse, politique et municipale. Il faut

faire observer cependant que la maladie attaquait rarement les honnêtes gens, et qu'elle se concentrait, pour ainsi dire, dans les classes réprouvées de la société, parmi les femmes et les hommes de mauvaise vie, les vagabonds, les mendiants, les truands et les infâmes hôtes des Cours des Miracles.

On trouve, dans les registres du parlement de Paris, à la date du 6 mars 1497, une ordonnance qui nous apprend que l'évêque de Paris (c'était alors un prélat vénérable, nommé Jean Simon) avait pris l'initiative des mesures de salubrité, que réclamait la propagation de la *grosse vérole*. Cette maladie contagieuse, « qui, puis deux ans en çà, a eu grant cours en ce royaume, dit l'ordonnance, tant de ceste ville de Paris, que d'autres lieux, » faisait craindre aux hommes de l'art, qu'elle ne se multipliât encore à la faveur du printemps. En conséquence, l'évêque avait convoqué, à l'évêché, les *officiers du roi en Châtelet*, pour leur soumettre ses appréhensions à cet égard; il fut décidé qu'on en référerait au parlement, et la Cour, s'étant réunie pour délibérer, commit un de ses conseillers Martin de Bellefaye et son greffier, pour seconder les vues charitables de l'évêque, et pour s'entendre à ce sujet avec le prévôt de Paris. Le parlement rendit une ordonnance qui fut publiée dans les rues et carrefours, et qui renfermait la police concernant la maladie nouvelle. Cette police avait été discutée, en présence de l'évêque de Paris, par plusieurs

grands et notables personnages de tous estatz. Les étrangers, tant hommes que femmes, malades de la grosse vérole, devaient sortir de la ville, vingt-quatre heures après la publication de l'ordonnance, sous peine de la hart; qu'ils retournassent, soit dans leur pays natal, soit dans l'endroit où ils faisaient leur résidence quand la maladie les avait attaqués. Pour faciliter leur prompt départ, on délivrerait à chacun d'eux, lorsqu'ils sortiraient par les portes Saint-Denis ou Saint-Jacques, la somme de 4 sols parisis, en prenant leur nom par écrit et en leur faisant défense de rentrer dans la ville, avant leur guérison. Quant aux malades qui résidaient et demeuraient à Paris lorsqu'ils avaient été atteints de la maladie, injonction leur était faite de se retirer dans leurs maisons, « sans plus aller par la ville, de jour et de nuit, » sous peine de la hart. Si ces malades, relégués dans leur domicile, étaient pauvres et indigents, ils pouvaient se recommander aux curés et marguilliers de leurs paroisses, qui les pourvoiraient de vivres. Au contraire, les malades , qui n'auraient pas d'asile, étaient sommés de se retirer au faubourg de Saint-Germain-des-Prés, où une maison avait été louée et disposée pour leur servir d'hôpital. D'autres *demourances* seraient préparées ailleurs pour les pauvres femmes malades, qui étaient moins nombreuses que les hommes, mais qui par honte cachaient sans doute aussi longtemps que possible leur état de santé. On prévoyait déjà

que l'hospice provisoire de Saint-Germain-des-Prés ne suffirait pas, à cause de l'augmentation du nombre des malades, et l'on promettait d'y adjoindre des granges et autres lieux voisins de cet hospice, afin de recevoir tous les pauvres qui se présenteraient pour se faire panser. Les dépenses de ces nouvelles maladreries étaient à la charge de la ville, dans laquelle on ferait des quêtes et où l'on établirait au besoin un impôt spécial. Deux agents comptables devaient être placés, l'un à la porte Saint-Jacques, l'autre à la porte Saint-Denis, pour délivrer les 4 sols parisis et pour inscrire les noms de ceux qui toucheraient cette indemnité, en sortant de la ville; des surveillants seraient placés à toutes les portes de Paris, pour que les malades n'y rentrassent pas *apertement* ou *secrètement*. L'article le plus important de l'ordonnance est le huitième, ainsi conçu : « Item, sera ordonné par le prévost de Paris, aux examinateurs et sergents, que, ès quartiers dont ils ont la charge, ils ne souffrent et permettent aucuns d'iceulx malades aller, converser ou communiquer parmi la ville. Et où ils en trouveront aucuns, ils les mettent hors d'icelle ville, ou les envoient et mènent en prison, pour estre pugnis corporellement, selon ladite ordonnance. »

Cet article prouve que la grosse vérole était regardée comme une sorte de peste, et que, dès cette époque, on avait organisé dans Paris un service de santé avec des *examinateurs* et des *sergents*, attachés

à chaque quartier de la ville, et chargés de faire observer rigoureusement les règlements sanitaires. Cependant, on ne croyait pas à l'infection de l'air durant le règne de la maladie, puisque les malades sont autorisés à rester dans la ville, pourvu qu'ils soient enfermés chez eux. Il est probable que les maisons où logeaient des malades étaient signalées à l'attention publique par quelque signe extérieur, tel qu'une botte de paille suspendue à une des fenêtres, ou bien une croix de bois noir clouée à la porte. Une désignation de ce genre fut du moins exigée de ceux qui habiteraient des maisons *infectées de peste*, par une ordonnance du prévôt de Paris, en date du 16 novembre 1510. Quoique cette ordonnance et celles d'une date postérieure, relatives aux épidémies, ne prescrivent aucune mesure de prudence à l'égard des lieux de débauche, il est certain qu'on les faisait évacuer et qu'on en scellait la porte jusqu'à ce que la santé publique fût améliorée. Il en était de même des étuves, qu'on fermait pendant toute la durée de la contagion. Dans le cours du printemps de 1497, le nombre des malades de la grosse vérole s'accrut considérablement, selon les prévisions du bon évêque. « Le vendredi 5 mai, la Cour de parlement prélevoit une somme de 60 livres parisis (environ 300 fr. de notre monnaie) sur le fonds des amendes, et faisoit remettre cette somme à sire Nicolas Potier et autres, commis touchant le faict des malades de Naples, pour icelle

somme estre employée ès affaires et necessitez desdits malades. » Les registres du parlement, où nous trouvons ce fait consigné, mentionnent aussi, à la date du 27 mai de la même année, des *remontrances* que l'évêque de Paris adressa derechef à Messieurs, pour leur demander une *aumône en pitié,* attendu que, si, des malades reçus dans l'hospice du faubourg Saint-Germain, « y en avoit de garis en bien grant nombre, » les autres souffraient de cruelles privations, car « l'argent estoit failly et y faisoit l'on de petites aumosnes pour le présent. » Le greffier de la Cour offrit de consacrer à ces *œuvres pitéables* quinze ou seize écus (environ 200 fr.), qui étaient déposés au greffe au moins depuis dix ans, et qu'on n'avait jamais réclamés. La Cour ordonna de remettre cette somme à l'évêque. Ce document prouve que la charité publique commençait à se lasser, probablement parce que la cause ordinaire de la maladie n'était pas faite pour édifier les bonnes âmes. Quant aux malades guéris, il est à présumer que ce n'étaient point de véritables vénériens, et que bien des mendiants s'étaient fait passer pour malades sans l'être, afin de participer au bénéfice des 4 sols parisis.

En effet, les espérances qu'on aurait pu concevoir d'après la lettre de l'évêque au parlement, ne se réalisèrent pas, et les nombreuses guérisons que cette lettre annonçait amenèrent un surcroît de malades. La population saine de Paris s'effraya et demanda hautement l'expulsion de ces étranges pestiférés,

qui faisaient horreur à voir. Le prévôt de Paris se rendit à ces réclamations unanimes, et il fit crier à son de trompe l'ordonnance suivante (regist. bleu du Châtelet, fol. 3) : « Combien que par cy devant ait été publié, crié et ordonné à son de trompe et cry public, par les carrefours de Paris, à ce qu'aucun n'en peut prétendre cause d'ignorance : que tous les malades de la grosse vérole vuidassent incontinent hors la ville et s'en allassent, les étrangers ès lieux dont ils sont natifs, et les autres vuidassent hors la ville, sur peine de la hart : néanmoins, lesdits malades, en contemnant lesdits crys, sont retournez de toutes parts et conversent parmi la ville avec les personnes saines, qui est chose dangereuse pour le peuple et la seigneurie qui à présent est à Paris. L'on défend derechef, de par le roy et monsieur le prévost de Paris, à tous lesdits malades de ladite maladie, tant hommes que femmes, que incontinent après ce présent cry, ils vuident et se départent de ladite ville et forsbourgs de Paris, et s'en voisent (s'en aillent), savoir lesdits forains faire leur résidence ès pays et lieux dont ils sont natifs, et les autres hors ladite ville et forsbourgs, sur peine d'estre jectez en la rivière, s'ils y sont prins, le jourd'hui passé. Enjoint l'on à tous commissaires, quarteniers et sergents, prendre ou faire prendre ceulx qui seront trouvez, pour en faire exécution. Fait le lundy 25e jour de juin l'an 1498. » Cette ordonnance, qui n'admettait ni excuse, ni délai,

ni exception, avait été motivée par la présence à Paris de toute la noblesse (*seigneurie*), qui venait offrir ses hommages au nouveau roi Louis XII, et qui s'effrayait de la rencontre des malades, que l'on avait bien de la peine à retenir dans leurs maisons; car leur mal, si horrible qu'il fût, ne les empêchait pas de se donner du mouvement et de l'air. On avait fermé les yeux sur les infractions aux lois de police, quand ces malades étaient des bourgeois aisés et bien apparentés, mais leur aspect avait de quoi faire détester la ville à quiconque les voyait apparaître comme des pourritures vivantes : « Ce n'étoient qu'ulcères sur eux, dit Sauval en s'appropriant les expressions de Fernel, et qu'on auroit pris pour du gland, à en juger par la grosseur et par la couleur, d'où sortoit une boue vilaine et infecte qui faisoit bondir le cœur; ils avoient le visage haut, d'un noir verdâtre, d'ailleurs si couvert de plaies, de cicatrices et de pustules, qu'il ne se peut rien voir de plus hideux. » (*Antiq. de Paris,* t. III, p. 27.) Le savant Fernel, qui vivait à la fin du seizième siècle, ajoute que cette première maladie vénérienne ressemblait si peu à celle de son temps, qu'on a peine à croire que ce fût la même. « Icelle maladie, disait en 1539 l'auteur pseudonyme du *Triumphe de très-haulte et très-puissante dame Vérole,* a remis beaucoup de sa férocité et aigreur première, et n'en sont les peuples si travaillez, qu'ils souloient. »

L'arrêt du parlement du 6 mars 1497 (sa date est de l'année 1496, suivant le calendrier pascal) ne permet pas de douter que le mal de Naples ait régné dans tout le royaume depuis l'année 1494, mais on n'a pas encore recherché l'époque de l'invasion dans chaque province et dans chaque ville. Les archives municipales et consulaires fourniraient des documents précis à cet égard. Astruc, dans son grand traité monographique, a cité seulement deux faits qui constatent l'introduction du mal de Naples à Romans en Dauphiné et au Puy en Velay, dans l'année 1496 : « La maladie de *las bubas*, disent les registres de l'université de Manosque, a été apportée cette année par certains soldats de Romans en Dauphiné, qui étoient au service du roy et de l'illustrissime duc d'Orléans, dans la ville, leur patrie, qui étoit encore saine et qui ne connoissoit point cette sorte de maladie, laquelle ne régnoit point encore dans la Provence. » Dans une chronique inédite de la ville du Puy en Velay, l'auteur, Estève de Mèges, bourgeois de cette ville, rapporte que la grosse vérole a paru pour la première fois, au Puy, dans le cours de l'année 1496. L'extrait des registres de Manosque est très-précieux en ce qu'il sert à prouver que l'armée de Charles VIII, au retour de l'expédition de Naples, était infectée de la nouvelle maladie, et, en effet, cette maladie s'est manifestée, en l'année 1495, sur toute la route que parcouraient les débris de cette armée, qui rentrait en France, par

bandes désorganisées, après la bataille de Fornoue. Les soldats qui apportèrent le mal de Naples à Romans avaient fait partie sans doute de l'arrière-garde, qui s'enferma dans Novare avec le duc d'Orléans, et qui y soutint un siége mémorable pendant plusieurs mois. Depuis l'époque où Astruc recueillait les matériaux de son encyclopédie des maladies vénériennes, une étude plus consciencieuse des archives municipales, sur tous les points de la France, a permis de constater que le mal de Naples s'était étendu de ville en ville et jusqu'au fond des plus petits hameaux dès l'année 1494, ce qui s'accorde avec l'arrêt du parlement de Paris, où il est dit, à la date du 6 mars 1497, que « la grosse vérole a eu grant cours en ce royaume, puis deux ans en çà (c'est-à-dire en 1495 et 1496). » Dans les grandes villes seulement, à l'exemple de Paris, on usa de rigueur contre les malades, on les chassa en les menaçant du fouet ou de la potence; mais, ailleurs, on se contenta de les éviter et de les fuir, on les laissa mourir en paix. Nous ne croyons pas, comme l'assure plus d'un contemporain, que la vingtième partie de la population fut enlevée par l'épidémie, en France et en Europe; mais, comme l'écrivait Antoine Coccius Sabellicus en 1502 : « Peu des gens en moururent, eu égard au grand nombre des malades, mais beaucoup moins de malades s'en guérirent. » Ulric de Hutten, qui s'était cru guéri et qui succomba aux progrès latents du mal à l'âge de

trente-six ans, disait lui-même que, sur cent malades, à peine en guérissait-on un seul, et encore retombait-il le plus souvent dans un état pire que le premier. (*De Morbi gall. curatione*, cap. 4.) Car la vie était plus affreuse que la mort, pour ces malheureux, qui n'avaient pas droit de vivre dans la société de leurs semblables, et qui ne trouvaient ni remède physique ni soulagement moral à leurs atroces souffrances.

Dans les premiers temps de l'apparition du mal de Naples, on peut dire qu'il ne fut traité nulle part selon les règles de l'art; les médecins s'abstenaient presque partout, en déclarant, à l'instar de Barthélemi Montagnana, professeur de médecine à la Faculté de Padoue, que ce mal était inconnu à Hippocrate, à Galien, à Avicenne et autres anciens médecins; ils avaient, d'ailleurs, un préjugé d'aversion insurmontable contre la lèpre, à laquelle survivait la syphilis. En outre, ce mal honteux semblait se concentrer dans la classe abjecte, qui couvait tant de vilaines infirmités dans son sein, et il n'y aurait eu que peu d'avantages à retirer du traitement de ces infirmités, nées du vice, de la misère et de la crapule. « Dans la cure des maladies, disaient-ils en se drapant dans leur majesté doctorale, la première indication devant être prise de l'essence même de la maladie, on ne pouvait tirer aucun indice d'un mal qui était absolument inconnu. » Les médecins français se montrèrent plus indifférents ou plus ignorants en-

core que ceux d'Allemagne et d'Italie : ils abandonnèrent entièrement aux charlatans de toute espèce la *curation* de ce mal qui leur semblait un problème insoluble. Ce fut cette désertion générale des hommes de l'art, qui fit intervenir une foule d'intrus dans le traitement vénérien ; après les barbiers et les apothicaires, on vit les étuvistes, les baigneurs, les cordonniers et les savetiers se changer en opérateurs. De là, tant de drogues diverses, tant de méthodes différentes, tant d'essais infructueux, tant de procédés ridicules, avant qu'on osât employer le mercure ou vif-argent, avant qu'on eût connaissance des vertus du bois de gaïac. La saignée, les lavements, les emplâtres, les purgatifs, les tisanes jouaient leur rôle plus ou moins neutre, comme dans la plupart des maladies ; mais les frictions, les bains et les sudorifiques réussissaient mieux, du moins en apparence. « Le meilleur moyen que j'ai trouvé de guérir les douleurs et même les pustules, écrivait Gaspard Torrella, qui avait expérimenté en France cette médication anodine, c'est de faire suer le malade dans un four chaud ou du moins dans une étuve, pendant quinze jours de suite, à jeun. » On faisait aussi, en France, un prodigieux usage de la panacée qu'on prétendait tirer de la vipère : vin où on avait laissé mourir et infuser des vipères ; bouillon de vipères ; chair de vipère, bouillie ou rôtie ; décoction de vipères, etc. Ce furent les chirurgiens qui se servirent du mercure pour obtenir

un traitement énergique contre un mal qu'on voyait résister à tout. Le succès répondit à leur hardiesse, mais l'ignorance ou l'imprudence des opérateurs, qui usèrent du mercure à forte dose, occasionna des accidents terribles, et plusieurs malades, qui ne fussent pas morts de la maladie, moururent du remède. Gaspard Torrella attribue aux effets du mercure la mort du cardinal de Segorbe et d'Alphonse Borgia.

On chercha donc un remède moins dangereux et plus certain; on crut l'avoir trouvé, quand le hasard fit découvrir en Amérique les propriétés antisyphilitiques du bois de gaïac. Ulric de Hutten, qui avait éprouvé un des premiers la puissance de ce remède, raconte qu'un gentilhomme espagnol, trésorier d'une province de l'île de Saint-Domingue, étant fort malade du mal français, apprit d'un indigène le remède qu'il fallait employer contre ce mal, et apporta en Europe la recette qui lui avait rendu la santé. Ulric de Hutten place en 1515 ou 1517 l'importation du gaïac en Europe. Ce fait est rapporté différemment, d'après les traditions locales, dans les notes des curieux Voyages de Jérôme Benzoni (édit. de Francfort, 1594) : « Un Espagnol, qui avoit pris la vérole avec une concubine indienne et qui souffroit de cruelles douleurs, ayant bu de l'eau de gaïac que lui donna un serviteur indien qui faisoit le médecin, fut non-seulement délivré de ses douleurs, mais encore parfaitement guéri. »

Depuis cette époque (1515 à 1517), on publia, par toute l'Europe, que le mal de Naples pouvait enfin se guérir avec une drogue que fournissait l'Amérique, et dès lors le peuple, qui fait d'étranges confusions dans ses chroniques orales, se persuada que le remède et le mal devaient être originaires du même pays. Les noms de *mal de Naples* et de *mal français* ne pouvaient survivre longtemps à cette préoccupation qui mettait le berceau du mal auprès de l'arbre qui le guérissait; les noms de *grosse vérole* et de *vérole*, par excellence, prévalurent, pour restituer à l'Amérique ce qu'on pensait lui appartenir. Les premières cures dues à l'usage du bois de gaïac furent merveilleuses. Nicolas Poll, médecin de Charles-Quint, affirme que trois mille malades désespérés furent guéris presque à la fois, sous ses yeux, grâce à la décoction de gaïac, et que leur guérison ressemblait à une résurrection. Le grand Érasme, qui avait été attaqué d'une syphilis terrible avec douleurs frénétiques, exostoses, ulcères et carie des os, après avoir essayé onze fois le traitement mercuriel, fut radicalement guéri par le bois de gaïac, au bout de trente jours. Ce bois de gaïac fut donc reçu comme un bienfait du ciel, mais on ne tarda pas à s'apercevoir que ce bienfait avait aussi de graves inconvénients : aux accidents vénériens succédait souvent une consomption mortelle. Néanmoins, le bois de gaïac conserva de nombreux partisans jusqu'à ce qu'il fût détrôné par un autre

bois provenant aussi de l'Amérique, et nommé par les naturels du pays *hoaxacan*, que les Européens appelèrent *bois saint* (*sanctum lignum*). Le dernier remède eut plus de vogue en France que partout ailleurs; et, pendant une partie du seizième siècle, on fit une immense consommation de ce bois aromatique, qui justifia fréquemment son bienheureux nom par des cures extraordinaires. On faisait infuser pendant vingt-quatre heures une livre de saint-bois coupé en morceaux ou râpé; la décoction se prenait à jeun, quinze ou trente jours de suite, et procurait des sueurs abondantes qui diminuaient l'âcreté du mal et l'entraînaient quelquefois avec elles. Les médecins français ont écrit plusieurs traités sur l'efficacité du gaïac et du bois-saint; ils en parlent avec une sorte de respect et de pieuse admiration, mais ils ne font d'ailleurs que répéter les éloges qu'Ulric de Hutten, en Allemagne, et François Delgado, en Italie, avaient accordés les premiers à ce merveilleux spécifique, en reconnaissance de leur guérison. « O saint bois! disait dans ses oraisons un patient qui se trouvait soulagé, sinon guéri, par les heureux effets de ce médicament, ô saint bois, n'es-tu pas au propre le bois bénit de la croix du bon larron! »

La guérison obtenue par le saint-bois ou par le gaïac n'était pourtant pas si radicale, que les traces de la maladie disparussent tout à fait: on reconnaissait à des signes trop certains les infortunés qui

avaient échappé à l'action aiguë du mal, sans pouvoir se soustraire à son travail incessant et mystérieux. Voici le sombre tableau que fait de ces prétendus convalescents l'auteur anonyme *Triumphe de la très-haute et très-puissante dame Vérole :* « Les uns boutonnants, les autres refonduz et engraissez, les autres pleins de fistules lachrimantes, les autres tout courbez de gouttes nouées. » Le même auteur, qui s'efforçait d'enseigner la continence et la sagesse à ses lecteurs en leur offrant « l'exemple des malheureux qui tombent par leur luxure dissolue aux accidents dessusdits, » leur représente ainsi les préliminaires non moins effrayants du mal de Naples : « Les aultres estant encore aux faulxbourgs de la vérole, bien chargez de chancres, pourreaux, filets, chauldespisses, bosses chancreuses, carnositez superflues et aultres menues drogues, que l'on acquiert et amasse au service de dame Paillardise. » Longtemps avant que ce singulier ouvrage eût été publié à Lyon (1539) sous le pseudonyme de Martin Dorchesino, la poésie française s'était emparée de ce lamentable sujet, que Jérôme Fracastor devait célébrer dans son beau poëme virgilien et vénérien, qui porte le nom de la maladie elle-même (*Syphilis sive morbus gallicus*). Jean Droyn, d'Amiens, bachelier ès lois, poëte connu par deux poëmes moraux et chrétiens, *la Nef des fols du monde* et *la Vie des Trois Maries,* composa une ballade en l'honneur de la grosse vérole, et cette ballade, après avoir fait le

tour de la France avec la maladie nouvelle, fut imprimée à Lyon, en 1512, à la fin des poésies morales de frère Guillaume Alexis, moine de Lyre et prieur de Bussy. La ballade de maître Jean Droyn est fort curieuse en ce qu'elle accuse la Prostitution d'avoir répandu en France le mal de Naples, que le poëte met sur la conscience des Lombards. D'où l'on peut conclure que les guerres de Louis XII en Italie avaient été encore plus funestes à la santé de ses sujets, que la première expédition de Charles VIII. Nous croyons que la citation de cette pièce de vers ne sera pas déplacée ici, comme un monument de la joyeuse philosophie de nos ancêtres en matière de peste et de plaisir.

Plaisants mignons, gorriers, esperrucats,
Pensez à vous, amendez votre cas,
Craignez les troux, car ils sont dangereux;
Gentilshommes, bourgeois et advocats,
Qui despendez ecus, salus, ducas,
Faisant bancquetz, esbattement et jeux,
Ayez resgard que c'est d'estre amoureux,
Et le mettez en vostre protocole,
Car, pour hanter souvent en obscurs lieux,
S'est engendrée ceste grosse vérole.

Menez amours sagement, par compas:
Quand ce viendra à prendre le repas,
Veüe ayez nette devant les yeux,
Fuyez soussi et demenez soulas,
Et de gaudir jamais ne soyez las,
En acquerant hault renom vertueux.
Gardez vous bien de hanter gens rongneux,
Ne gens despitz, qui sont de haulte colle;

Car, pour bouter sa lance en aulcun creux,
S'est engendrée ceste grosse vérole.

Hantez mignones qui portent grans estas,
Mais gardez-vous de monter sur le tas
Sans chandelle; ne soyez point honteux,
Fouillez, jettez, regardez hault et bas,
Et, en après, prenez tous vos esbats;
Faites ainsi que gens aventureux,
Comme dient un grant tas de baveux,
Soyez lettrez sans aller à l'eschole,
Car, par Lombards soubtils et cauteleux,
S'est engendrée ceste grosse vérole.

ENVOI :

Prince, sachez que Job fut vertueux,
Mais si fut-il rongneux et grateleux,
Nous lui prions qu'il nous garde et console.
Pour corriger mondains luxurieux,
S'est engendrée ceste grosse vérole.

Suivant les règles poétiques de la ballade française, ses trois strophes symétriques devaient se terminer par un *envoi* de cinq vers, adressés à un *prince*, nous serions en peine de dire à quel prince fut envoyée la ballade de Droyn, et nous pensons que pas un prince, à cette époque, si austère qu'il fût, n'aurait protesté contre un pareil envoi, d'autant mieux que les nombreux traités médicaux, qu'on faisait paraître alors sur le mal vénérien, étaient dédiés à des cardinaux, à des évêques et aux plus augustes personnages. Mais nous trouverions matière à d'autres observations historiques, en examinant cette ballade, qui est certainement la plus

ancienne poésie que le mal de Naples ait inspirée à un Français : nous y verrions, par exemple, que le mal se trahissait toujours à quelque signe extérieur, et que les malades portaient quelque part le stigmate de leur souillure; nous y verrions, en outre, que, dans l'opinion des *mondains luxurieux*, cette espèce de *rogne* obscène s'engendrait par conjonction charnelle, etc. Il est étonnant de rencontrer tant de justesse d'observation chez un poëte, à cette époque où les médecins, eux, croyaient à la propagation du mal par l'air et par le simple contact : le préjugé, à cet égard, était encore mieux établi dans le peuple, qui assimilait, en son bon sens, la *grosse vérole* avec la lèpre, la fille avec la mère. Deux siècles plus tard, l'abbé de Saint-Martin, qui fut la vivante expression de tous les préjugés populaires, répétait naïvement ce qu'il avait ouï dire par sa nourrice, et ce dont il rendait responsable son ami Jean de Lorme, premier médecin du roi : « Il est à remarquer que le verolle se gaigne en touchant une personne qui l'a, en couchant avec un verollé, en marchant pieds nus sur son crachat et en bien d'autres manières. » (*Moyens faciles et éprouvez dont M. de Lorme, premier médecin et ordinaire de trois de nos roys....., s'est servy pour vivre près de cent ans*. Caen, 1682, in-12, p. 341.)

Jean Droyn ne fut pas le seul poëte français qui chanta le mal de Naples avant Fracastor. Jean Lemaire de Belges, l'ami de Clément Marot et de Fran-

çois Rabelais, historiographe et poëte *indiciaire* de Marguerite d'Autriche, traduisit en *rimes* un conte intitulé *Cupido et Atropos*, que Séraphino avait publié en vers italiens, sur les étranges et hideux effets de cette contagion née du plaisir ; il ajouta au conte original deux autres *comptes* de son *invention*, également allégoriques et consacrés au différend de l'Amour et de la Mort. Nous empruntons, à l'œuvre de Jean Lemaire, qui parut en 1520, un portrait vigoureusement tracé des ravages de la maladie chez ceux qui en étaient atteints :

Mais, en la fin, quand le venin fut meur,
Il leur naissoit de gros boutons sans fleur,
Si très hideux, si laids et si énormes,
Qu'on ne vit onc visages si difformes,
N'onc ne receut si très mortelle injure
Nature humaine en sa belle figure.
Au front, au col, au menton et au nez,
Onc on ne vit tant de gens boutonnez.
Et qui pis est, ce venin tant nuisible,
Par sa malice occulte et invisible,
Alloit chercher les veines et artères,
Et leur causoit si estranges mystères,
Dangier, douleur de passion et goutte,
Qu'on n'y sçavoit remède, somme toutte,
Hors de crier, souspirer, lamenter,
Plorer et plaindre et mort souhaiter.

Jean Lemaire, qui fut, comme poëte, le précurseur élégant de Clément Marot, son élève, fait entrer dans ses vers, souvent bien tournés, la nomenclature omnilingue de cette vilaine *gorre*, que les beaux-esprits du temps appelaient le *souvenir*, en

mémoire de la conquête de Naples, où l'armée des Français l'avait prise. Les trois contes allégoriques de Cupidon et d'Atropos furent réimprimés en 1539, en tête du *Triumphe de très haute et très puissante dame Vérole, royne du Puy d'amours.* Ce *Triomphe* n'est autre qu'une série de 34 figures en bois, représentant les principaux accessoires du mal de Naples et de son traitement : ici, Vénus, la Volupté, Cupidon ; là, les médecins ou *refondeurs*, la diète, etc. Ces figures, composées et exécutées dans le goût d'une danse macabre, sont accompagnées de rondeaux et de dixains et huitains très-savamment versifiés ; tellement, que l'auteur, Martin Dorchesino, pourrait bien n'être autre que Rabelais, dont l'esprit et le style ont un cachet si reconnaissable, et qui, vers la même époque, était fixé à Lyon, où il pratiquait la médecine, et composait de joyeuses chroniques au profit des *pauvres goutteux et verolés très précieux.*

Martin Dorchesino ou d'Orchesino, qui se qualifie *inventeur des menus plaisirs honnêtes,* faisait dire au héraut d'armes du *Triumphe* publié, en 1539, à Lyon, chez François Juste, libraire, *devant Nostre-Dame de Confort :*

Sortez, saillez des limbes ténébreux,
Des fournaulx chauds et sepulchres umbreux,
Où, pour suer, de gris et verd on gresse
Tous verolez! se goutte ne vous presse,
Nudz et vestuz, fault delaisser vos creux,
De toutes parts!

François Rabelais, qui se qualifie d'*abstracteur de quinte essence*, avait dit, dans le prologue de son *Pantagruel*, publié pour la première fois en 1535, chez François Juste, qui fut aussi l'éditeur du *Triumphe* : « Que dirai-je des paovres verollez et goutteux ? O quantes fois nous les avons veus, à l'heure qu'ilz estoient bien oingtz et engressez à point, et le visaige leur reluisoit comme la claveure d'un charnier, et les dents leur tressailloient comme font les marchettes d'un clavier d'orgues ou d'espinettes quand on joue dessus, et que le gosier leur escumoit comme à un verrat que les vaultres ont aculé entre les toilles : que faisoient-ils alors ? Toute leur consolation n'estoit que d'ouïr lire quelque page dudit livre. Et en avons veu qui se donnoient à cent pipes de vieulx diables, en cas qu'ils n'eussent senti allègement manifeste à la lecture dudit livre, lorsqu'on les tenoit ès limbes, ni plus ni moins que les femmes estants en mal d'enfant, quand on leur list la Vie de sainte Marguerite. » Ces passages, tirés de deux ouvrages différents que nous attribuons au même auteur, prouvent que les malades étaient nombreux à Lyon dans la clientèle de Rabelais, et qu'il les traitait, dans les *limbes*, par les frictions mercurielles plutôt que par le gaïac et le bois-saint.

C'est dans le *Triumphe* que nous trouvons aussi le souvenir de l'épidémie vénérienne qui avait désolé la ville de Rouen et la Normandie en 1527, et que Jacques de Bethencourt avait traitée avec suc-

cès, en n'employant que le mercure. « Vérolle, la belliqueuse emperière, dit Martin Dorchesino dans son Prologue, traîne après son curre triumphal plusieurs grosses villes, par force prinses et reduictes en sa sujection, mesmement la ville de Rouen, capitalle de Normandie, où elle a bien faict des siennes, comme l'on dict, et publié ses loix et droits diffusement. » Cette invasion de la maladie, qui se présentait cette fois avec de nouveaux symptômes, puisque les enfants eux-mêmes en étaient attaqués, laissa trace dans la langue proverbiale, où l'on dit longtemps *vérole de Rouen*, pour désigner la pire espèce et la plus rebelle aux remèdes. On lit ces vers, au-dessous de l'image de la *Gorre de Rouen* :

Sur toutes villes de renom
Où l'on tient d'amour bonne guyse,
Midieux Rouen porte le nom
De veroller la marchandise.
La fine fleur de paillardise,
On la doit nommer meshouen (*maintenant*) :
Au Puy d'Amour prens ma devise :
Je suis la Gorre de Rouen !

Rabelais, dans sa vieillesse, se rappelait encore, en écrivant son cinquième livre de *Pantagruel*, cette terrible *gorre*, qu'il avait peut-être observée sur les lieux en 1527; car il cite, parmi les choses impossibles, le fait d'un jeune abstracteur de quinte-essence, qui se vantait de « guarir les verollez, je dy de la bien fine, comme vous diriez de Rouen. » Un siècle plus tard, le proverbe avait survécu à l'épidé-

mie, et Sorel, dans son roman de *Francion* (liv. x), attestait que « vérole de Rouen et crottes de Paris ne s'en vont jamais qu'avec la pièce. »

Quoique des personnages éminents et du plus honorable caractère aient été, on ne sait comment, victimes reconnues de cette maladie impudique, il est difficile de nier que la Prostitution fût le principal intermédiaire de la contagion, et que les mauvais lieux servissent de foyer permanent à ses plus redoutables fléaux. La Prostitution n'était nulle part réglementée sous le rapport sanitaire, et il faut descendre jusqu'en 1684, pour trouver une ordonnance qui semble avoir en vue la salubrité des établissements de débauche. On peut donc apprécier les fâcheux effets que cette insouciance de l'autorité ne manqua pas d'exercer sur la santé publique; car, en abandonnant aux hasards de leur incontinence les malheureux libertins, qui s'en allaient, pour ainsi dire, à la source du mal, on exposait à d'inévitables dangers les femmes légitimes de ces imprudents et leurs pauvres enfants, auxquels ils léguaient un virus héréditaire et incurable. Dans les commencements de l'épidémie, comme nous l'avons vu, on enfermait les malades dans des espèces de ladreries, et on les expulsait des villes, où leur présence seule passait pour contagieuse. Cette expulsion générale des *paovres vérolés* contribua nécessairement à répandre l'infection dans les campagnes.

Mais, quand l'expérience eut démontré que le

mal vénérien ne pouvait se gagner que par le commerce charnel ou par quelque contact intime et immédiat, on ne vit plus d'inconvénients à laisser séjourner dans les villes et parmi les personnes saines ces tristes et honteuses infirmités, dont l'aspect était fait pour effrayer le libertinage. Il n'y a pas de date certaine qu'on puisse attacher à ce changement d'opinion et de police, vis-à-vis du mal de Naples et des infortunés qui en étaient atteints. Dans les registres du parlement de Paris, on lit, à la date du 22 août 1505, un arrêt, qui autorise à prendre sur le fonds des amendes la somme nécessaire à la location d'une maison « pour y loger les verolez. » Cet arrêt, le dernier qui fasse mention de ces hospices temporaires, nous apprend que l'asile ouvert aux malades dans le faubourg Saint-Germain n'était déjà plus suffisant. On peut supposer que, peu d'années après, sous la garantie de la médecine, qui avait mieux étudié le principe des maux vénériens, on admit, indifféremment avec les autres malades, à l'Hôtel-Dieu, ceux qui avaient contracté à Paris, soit la grosse vérole, soit quelque teigne ou rogne syphilitique. On passa ainsi d'une extrémité à l'autre, et l'on tomba d'un excès dans un pire. A l'Hôtel-Dieu, les malades étaient couchés au nombre de quatre et même six dans le même lit : la syphilis en gâta un grand nombre, qui étaient entrés à l'hôpital fiévreux ou catarrheux, et qui en sortaient perclus et *courbassés* par le virus ou par le mercure.

Cette catégorie de malades se multipliait donc, quoique le mal diminuât de gravité. L'Hôtel-Dieu de Paris ne fut bientôt plus assez vaste pour les contenir : il fallut songer à créer des hôpitaux spécialement destinés au traitement vénérien. Le premier hôpital fut établi en 1536, par arrêt du parlement, sur le rapport des commissaires chargés de la police des pauvres. Deux salles du grand hôpital de la Trinité reçurent cette destination : la grande salle haute, « où l'on a accoustumé de jouer farces et jeux, » fut appliquée « à l'hébergement des infectz et verollez; la basse salle, à l'hébergement et retrait de ceux qui sont malades de teignes, du mal que l'on dict *saint Main, saint Fiacre,* et autres maladies contagieuses.»

Quelques mois après l'ouverture de cet hospice, la place manquait pour y recueillir tous les malades qui se présentaient. Le parlement, par arrêt du 3 mars 1537, ordonna aux marguilliers de l'église de Saint-Eustache, de consacrer l'hôpital de la paroisse, au logement des « pauvres malades vérollez et des maladies que l'on dict de saint Main, saint Fiacre et autres de cette qualité contagieuses. » Mais il n'y avait pas encore à Paris, malgré ces fondations, un hôpital exclusivement réservé à la maladie vénérienne, tandis que la ville de Toulouse en possédait un, depuis l'année 1528, appelé dans le langage du pays l'*houspital das Rognousés de la rongno de Naples*. (Voy. les *Mém. de l'hist. du Languedoc*, par Guill. de Catel, p. 237.) A mesure qu'on ouvrait de

nouveaux refuges aux *pauvres malades de vérole*, on constatait de la sorte les ravages du mal dans les classes inférieures, et surtout parmi les vagabonds : l'humanité conseilla d'aviser au soulagement de cette multitude souffrante, en délivrant de la vue et du contact de ces malades les gens sains et les honnêtes gens. On fit partout des hôpitaux, et on y accumula comme dans des prisons tous les pauvres qu'on jugeait affligés de maladies contagieuses. On commençait à se repentir d'avoir supprimé trop légèrement les mesures de police relatives aux lépreux et aux vérolés ; on s'aperçut un peu tard que la différence n'était peut-être pas si grande entre ces deux sortes de malades, et l'on eut la pensée de reconstituer l'ancien régime des léproseries. Ce fut dans cette pensée qu'on organisa, pour les *povres vérollez*, à Paris, le grand hôpital de Saint-Nicolas, près de la Bièvre, sur la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Mais les ressources de cet hôpital n'avaient pas été calculées d'après l'accroissement journalier du nombre des malades, et ce nombre s'élevait à 660, en 1540 ; le *linge et autres choses nécessaires*, que les maîtres et gouverneurs de l'Hôtel-Dieu étaient tenus de leur fournir, vinrent à manquer tout à fait. Le parlement de Paris eut pitié de ces malades, *qui estoient en grosse nécessité ;* il cita devant lui les maîtres et gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, et les somma de pourvoir aux besoins de l'hôpital de Saint-Nicolas. (Voy. les *Preuves de l'Hist.*

de Paris, de Félibien et Lobineau, t. IV, p. 689 et 697.)

Cet hôpital prit le nom d'*hôpital de Lourcines*, et on y envoyait tous les *vérollez* qui se présentaient au Bureau des pauvres et à l'Hôtel-Dieu de Paris, où jusqu'alors ils étaient « couchez au mesme lit que ceux qui ne sont atteints de cette maladie. » Telle fut l'origine de l'hôpital des Vénériens, et un arrêt du parlement, en date du 25 septembre 1559, nous apprend que M. Pierre Galandius « naguere souloit tenir » ledit hôpital de Lourcines, où l'on nourrissait, logeait, pansait et médicamentait les *gens verolés*. (*Preuves de l'Hist. de Paris*, t. IV, p. 788.) En même temps qu'on cherchait à mettre en chartre privée tous les malades de cette espèce, on s'occupait de faire rentrer dans les maladreries ou léproseries les lépreux errants, qui n'avaient que trop contribué à corrompre la santé publique, en vivant librement au milieu de la population saine. François I[er], par une ordonnance du 19 décembre 1543, voulut *remédier au grand désordre* de ces léproseries, et il essaya d'y faire renfermer, comme autrefois, les lépreux qui mendiaient et *cliquetaient* par les villes et villages. Il était trop tard pour restituer au domaine de l'État les biens appartenant à la charité publique, mais envahis et accaparés depuis plus d'un siècle par des particuliers; d'ailleurs, à quoi bon des léproseries, quand il n'y avait plus de lépreux? En effet, même les porteurs de cliquettes

et de barils, ce n'étaient que vénériens récents ou invétérés. Lèpre et vérole avaient fait cause commune : si bien qu'Henri IV, par un édit de 1606, attribua ce qui restait des léproseries « à l'entretenement des pauvres gentilshommes et soldats estropiez. » Mais on ne voit pas qu'Henri IV, malade des suites d'une gonorrhée virulente, qui le fit souffrir pendant plus de dix ans, ait considéré la grosse vérole comme l'héritière naturelle de la lèpre, et lui ait assigné quelques revenus pour soigner ses malades. A cette époque, tous les syphilitiques n'étaient pas dans les hôpitaux, et l'on peut dire que la Prostitution, qui peuplait les cours des Miracles, se chargeait aussi de les dépeupler, en y ravivant sans cesse l'ancien virus de la lèpre et le nouveau virus de la grosse vérole.

CHAPITRE XXII.

SOMMAIRE. — Les poëtes de la Prostitution, au treizième siècle. — Corruption obscène de la langue. — Christine de Pisan fait la guerre aux vilains mots. — Influence du *Roman de la Rose* sur les mœurs. — L'*Art d'aimer* de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung. — Les femmes *putes*. — Vengeance des dames. — Les antagonistes du *Roman de la Rose*. — Projet de réforme des filles publiques. — Le *Champion des dames*. — Les *Puys d'amour* de Picardie et de Hainaut. — Le jargon des *galloises*. — Guillaume Coquillart, official de Reims. — Les *Droits nouveaux*, code du libertinage. — *Facio ut des*. — Tromperie sur la qualité de la marchandise. — Stellionat amoureux. — Le *Plaidoyer d'entre la Simple et la Rusée*. — Ne rien prendre sans payer. — Portrait d'une vieille *courtière*. — Nomenclature des *mignonnes* de Reims, avec leurs sobriquets. — Olive de Gâte-Fatras. — Marion de Traîne-Poetras. — Mort de Coquillart. — Son épitaphe. — Digression sur ses *coquilles*.

Les trouvères du treizième siècle, comme nous l'avons dit, avaient été les poëtes de la Prostitution; leurs lais et leurs fabliaux, qui reflétaient la licence de leurs mœurs et l'obscénité de leur langage, eurent

une funeste influence sur la langue écrite, comme sur les mœurs du peuple : les mœurs, loin de s'épurer, se pervertirent davantage, à l'exemple de celles que la joyeuseté française avait mises en honneur dans ces contes orduriers ; la langue non-seulement resta surchargée d'une nombreuse famille de vilains mots et de locutions impudiques, mais encore elle apprit à exprimer de préférence les lieux communs de l'amour charnel, si l'on peut désigner ainsi ce fade et monotone débordement de poésie amoureuse qui fit les délices des quatorzième et seizième siècles. Les éditeurs de Rutebeuf, M. Achille Jubinal et son devancier Méon, n'ont pas osé publier, même en remplaçant les mots libres par des points, plusieurs pièces singulières, qui prouvent que ce trouvère effronté ne se préoccupait guère de respecter les oreilles de ses auditeurs. Nous renvoyons les curieux de ce genre de littérature, au célèbre manuscrit de la Bibliothèque impériale, coté 7218, Ancien Fonds du roi, dans lequel on trouvera, au folio 215, le *Dit du c. et de la c.*, qui commence ainsi :

Une c..... et un v.. s'esmurent
A un marchié où aller durent... ;

au folio 24, le *Dit des c.*, dont voici le début, adressé à un seigneur peu délicat :

Signor, qui les bons c... savés,
Qui savés que li c... est tels... ;

et, au folio 183, le *Dit du c. et du c.*, dont les deux

premiers vers annoncent une controverse licencieuse :

> L'autre hier, me vint en avison
> Que li c.. demandoit au c...

Les termes graveleux et les images indécentes, que les trouvères employaient si volontiers, n'avaient rien de déplacé peut-être dans des contes gaillards ; mais, par la force de l'habitude, on les voyait figurer aussi dans les ouvrages les plus sérieux et même les plus moraux. Nous avons déjà cité divers passages d'une ancienne traduction de la Bible, pour montrer comment les écrivains et les poëtes profanes se sentaient toujours de la mauvaise compagnie qu'ils fréquentaient. Cette inconvenance dans les mots n'était pourtant pas sensible à tout le monde, et bien des femmes de bonnes vie et mœurs, bien des hommes graves et *vénérables personnes*, poussaient la candeur jusqu'à ne pas se scandaliser de ces locutions triviales ou déshonnêtes qui avaient fait irruption à la fois dans la langue parlée et dans la langue écrite. Il fallait une délicatesse, exceptionnelle à cette époque, pour rougir et s'offenser de cette grossièreté naïve, que l'usage avait rendue presque générale, en la faisant passer des livres dans le discours.

Voici de quelle manière la sage et *preude dame* Christine de Pisan se défendait de salir ses ouvrages de poésie et de morale, par cette honteuse pro-

stitution de langage. Elle répond à *très-notable et suffisante personne* maître Gontier Col, secrétaire du roi Charles V : « Tu exposes que, sans raison, je blasme ce qui est dit au *Roman de la Rose*, au chapitre de RAISON, là où elle nomme les secrès membres d'hommes par leurs noms, et relates ici ce que autrefois ai dit ailleurs : que voirement créa Dieu toutes choses bonnes, mais, par la pollucion du péché de nos premiers parens, devint homme chose immonde; et ai donné exemple de Lucifer, dont le nom est bel et la personne horrible; et, en concluant, ai dit que le nom ne fait pas la déshonnesteté de la chose, mais la chose fait le nom déshonneste; et, de ceci, tu dis que je semble le pélican, qui s'occit de son bec. Si fais ta conclusion et dis: Se la chose doncques fait le nom déshonneste, quel nom je puis bailler à la chose, qui ne soit déshonneste? A ce je répondrai, sans passer oultre, grossement, car je ne suis logicienne, et à vraye vérité dois: n'est jà besoing de telles discussions. Sans faillir, te confesse que je ne pourroye en nulle manière parler de déshonnesteté ne voulonté corrompue, ne afin que quelconque nom je lui baillasse, ou fust aux secrès membres ou aultre chose déshonneste, que le nom ne fut déshonneste, et toutesfois, si, pour certains cas de maladie ou aultre nécessité, il convenoit le faire, j'en parleroys en manière que on entendist ce que je voudroye dire et ne parleroys point déshonnestement. »

Christine de Pisan ne craint pas de se livrer à une dissertation très-ardue et très-épineuse sur les cas où il est permis de nommer par leur nom les choses déshonnêtes, et elle finit par établir en principe que la malhonnêteté du cœur seule a fait la malhonnêteté des expressions; mais, en traitant ce sujet difficile, elle ne s'aperçoit pas qu'elle tombe elle-même dans le défaut qu'elle reproche à Jean de Meung et aux poëtes de son école; car elle se sert de mots bas et indécents qui contrastent avec la pureté de son intention. Le *Roman de la Rose,* que Christine de Pisan attaque ainsi dans ses épîtres (Ms. de la Bibl. Imp., coté 7217, Ancien Fonds), pouvait être accusé à bon droit d'avoir exercé une fâcheuse influence sur la pudeur du langage et sur l'état des mœurs publiques. On peut dire, cependant, que le *Roman de la Rose* fut pendant plus de deux siècles l'évangile de la galanterie française.

L'auteur de la première partie de ce roman fameux, Guillaume de Lorris, qui mourut vers la fin du treizième siècle en laissant son poëme inachevé, avait voulu composer, sous la forme allégorique, une espèce d'*Art d'aimer* dans le goût de son temps; néanmoins, il ne s'aveuglait pas sur les dangers d'une passion, qui est parfois un mal terrible et incurable :

Rien n'y vaut herbe ne racine;
Seul fuir en est la médecine.

Il savait, peut-être par expérience, que l'amour,

qu'il dépeint avec tant de séduction, était épidémique chez les poëtes de l'époque :

> Maints y perdent, bien dire l'oz,
> Sens, temps, chastel, corps, ame et loz.

Guillaume de Lorris eut soin de tempérer la contagion voluptueuse de son sujet, par des réflexions pleines de sagesse et par des sentiments de noble prud'homie; mais il manque son but, et la folle jeunesse, qui s'était enthousiasmée pour le *Roman de la Rose*,

> Où l'art d'amour est tout enclose,

y chercha des exemples et des aliments de libertinage, plutôt que des préceptes de vertu et des enseignements de morale. Le poëte s'était arrêté, dans son travail érotique, après avoir fait quatre mille vers; un autre poëte se présenta pour compléter l'œuvre. Jean de Meung, dit Clopinel, parce qu'il était boiteux, continua le roman commencé par Guillaume de Lorris. Jean de Meung s'écarta sans doute du plan primitif. Il ne se piqua pas, non plus, de s'inspirer d'Ovide et des poëtes classiques de l'amour : sous prétexte de moralité et de satire, il se jeta dans un sale torrent d'injures contre les femmes, et, pour détourner ses lecteurs du dangereux écueil de la galanterie, il n'imagina rien de mieux que de leur montrer à nu, pour ainsi dire, toutes les amorces amoureuses des sirènes qui s'acharnent à la perte des âmes et des corps. Jean de Meung ne fut

certainement pas un moine dominicain, ainsi qu'on l'avait supposé, parce qu'il fut enterré dans le cloître du couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques. C'était un docteur, un maître ès arts de l'Université de Paris ; car son apologiste, le Prieur de Salon, nous le représente assis dans son jardin de la Tournelle et vêtu d'une chape fourrée d'hermine, « comme quelque homme d'honneur, » dit le bibliographe Antoine Duverdier. Il avait appris, dans les écoles, à nommer les choses par leur nom, et il ne se faisait pas scrupule, fort qu'il était de sa bonne intention, d'user des termes les plus obscènes et de peindre l'amour sous les couleurs les plus lubriques, en dédaignant toute espèce de voile. Il se vantait pourtant, malgré cette intempérance de poésie, d'être un honnête seigneur,

Au cœur gentil, au cœur isnel (*dispos*).

Mais si le *Roman de la Rose* était la lecture favorite des jeunes libertins, les dames et les demoiselles, qui le lisaient aussi en cachette, ne pardonnaient pas à l'auteur de les avoir outragées, notamment dans une longue déclamation contre le sexe féminin, laquelle se termine par ces deux vers :

Saiges femmes, par saint Denis!
En est autant que de phénix.

Ces dames, celles de la cour particulièrement, résolurent de le châtier de leurs propres mains, car elles avaient sur le cœur ce jugement, un peu bien

rigoureux, que le poëte avait osé porter sur leur sexe, en général :

> Toutes estes, serez ou fustes,
> De faict ou de volonté, putes.

La vengeance des dames a été racontée par André Thevet dans les *Vrais Portraits et Vies des hommes illustres* (Paris, Kerver, 1584, 2 tom. in-fol.); et la tradition du fait était encore tellement présente à la mémoire de tout le monde, qu'Antoine Duverdier, sieur de Vauprivas, qui publiait presque en même temps à Lyon sa *Bibliothèque françoise,* y a consigné la mésaventure de Jean Clopinel. Le récit de Duverdier est beaucoup moins connu que celui d'André Thevet; il est aussi mieux circonstancié, et c'est surtout à ce titre que nous le rapporterons textuellement, pour prouver que du temps de Philippe le Bel les dames de la cour n'avaient pas meilleure renommée que les femmes amoureuses de profession :

« Maître Jean de Meung, raconte le sieur de Vauprivas, étant venu à la cour pour quelque occasion, fut par les dames arrêté en une des chambres du logis du roi, étant environné de plusieurs seigneurs, lesquels, pour avoir leurs bonnes grâces, avoient promis le représenter et n'empêcher la punition qu'elles en voudroient faire; mais Jean de Meung, les voyant tenir des verges et presser les gentilhommes de le faire dépouiller, il les requit de lui vouloir octroyer un don, jurant qu'il ne deman-

deroit pas rémission de la punition qu'elles entendoient prendre de lui (qui ne l'avoit pas méritée), ains, au contraire, l'avancement. Ce qui lui fut accordé à grand' peine et à l'instante prière des seigneurs. Alors maître Jean commença à dire : « Mesdames, puisqu'il faut que je reçoive châtiment, ce doit être de celles que j'ai offensées. Or, n'ai-je parlé que des méchantes, et non pas de vous, qui êtes ici toutes belles, sages et vertueuses; partant, celle d'entre vous qui se sentira la plus offensée, commence à me frapper comme la plus forte putain de toutes celles que j'ai blâmées ? » Il ne s'en trouva pas une d'elles qui voulût avoir cet honneur de commencer, craignant d'emporter ce titre infâme, et maître Jean échappa, laissant aux dames une vergongne et donnant aux seigneurs là présents assez grande occasion de rire, car il s'en trouva aucuns d'eux à qui il sembloit que telle ou telle devoit commencer. »

Le *Roman de la Rose*, dans lequel abondent les détails érotiques et les mots obscènes, fut pour les Français des quatorzième et quinzième siècles ce que le poëme d'Ovide avait été pour les Romains. On le trouvait, écrit sur beau vélin, et orné de miniatures, dans toutes les *librairies* des hôtels et des châteaux; on le savait par cœur, on le citait à tout propos, et on y puisait, comme à une source de galanterie raffinée, tous les enseignements de l'art d'aimer. Mais ce roman célèbre, qui avait cepen-

dant un but moral, n'en fut pas moins mis à l'index par les *preudes femmes* et par les *gens de bonne vie;* il y eut une foule de poëtes et de prosateurs, qui, sans doute à l'inspiration des dames, réfutèrent les accusations partiales et malhonnêtes qu'il renfermait contre elles.

Les deux plus fameux antagonistes du *Roman de la Rose* furent Christine de Pisan et Martin Lefranc, qui, tout en rendant pleine justice au talent de l'auteur, lui reprochèrent également d'avoir été injuste à l'égard des femmes, et de s'être fourvoyé dans les sentiers perdus de la Prostitution. Voici le jugement que la vertueuse Christine portait sur ce livre, qu'elle eût voulu faire rentrer dans le néant : « Pour ce que nature est plus descendante au mal, je dis qu'il peut estre cause de mauvaise exortacion en très-abominables meurs, confortant vie dissolue, doctrine pleine de depcevance, voire de dampnation, diffameur publique, cause de souspicion et mécréantise, et honte de plusieurs personnes, et peut estre d'erreur, et très-déshonneste lecture en plusieurs points. »

Christine de Pisan vivait à une époque moins dépravée que celle où Jean de Meung représentait la femme comme *vaissel, retrait et héberge de tous vices*. Les mœurs, sous le règne de Charles le Sage, étaient plus décentes que sous les règnes précédents; néanmoins, la Prostitution civile menait toujours son

train, au dire de cette bonne dame Christine qui, dans sa *Cité des dames*, voulait démontrer que son sexe l'emportait sur l'autre, en tous genres de mérites, et qui, dans son *Livre des trois vertus*, donnait des leçons de morale et de *preuderie* aux femmes de toutes conditions. Elle n'oubliait pas même la femme de mauvaise vie; elle proposait de la convertir au bien et de lui rendre l'estime du prochain avec sa propre estime : « Hélas! disait-elle, sans faille, toute femme ainsi donnée à honte et péché debveroit bien désirer estre remise en cestuy estat, laquelle chose seroit se disposer si elle vouloit, car, si elle a corps fort et puissant pour mal faire et souffrir maintes batures et assez de meschances, elle l'auroit bien pour gaigner sa vie : que ainsi elle fust disposée comme nous disons, car chascun la prendroit voluntiers, lui donneroit à gaigner, mais bien gardast qu'on ne veist en elle ordure ne mauvaistié en nul endroit, fileroit, garderoit des accouchées et des malades, demoureroit en une petite chambre, en bonne rue et entre bonnes gens, là vivroit simplement et sobrement, si que on la veist nulle fois ivre, ne malle, ne tenceresse, ne grande quaqueteresse, et gardast bien que de sa bouche n'issit quelconques paroles de puterie ne déshonnesteté, mais tousjours fort courtoise, humble, douce et de bon service à toutes bonnes gens, et bien se gardast que homme n'attraist, car elle perdroit tout. Et, par ceste voie, pourroit servir Dieu et gaigner sa vie : si

luy feroit plus de bien ung denier que cent receuz en péché. »

Le projet de réforme, imaginé par Christine de Pisan pour détruire la Prostitution, n'eut pas d'autre résultat que de faire honneur à la moralité de son auteur. On ne vit pas les femmes folles renoncer à leur métier dégradant, attendu que la charité publique ne leur offrit pas de les mettre chacune dans une petite chambre *en bonne rue*, et de les employer à des travaux honnêtes. Elles restèrent donc ce qu'elles étaient, souvent ivres et méchantes, toujours querelleuses et babillardes, avec des paroles obscènes à la bouche, et vivant de leur péché. Christine n'eut pas plus de succès dans ses attaques contre Jean de Meung, et le *Roman de la Rose*, toujours lu et admiré, continua de servir de bréviaire aux amoureux et aux libertins. Martin Franc, l'auteur du *Champion des dames*, échoua également dans la guerre qu'il fit à la poésie érotique, en prenant le *Roman de la Rose* pour texte de ses déclamations morales, à la défense du sexe féminin.

Martin Franc était, dit-on, prévôt et chanoine de l'église de Leuse en Hainaut; il n'avait, à ce titre, rien à voir dans les mystères des femmes, mais comme il était d'un naturel galant et d'humeur accorte, il prit fait et cause pour ces dames contre les insolences de Jean de Meung. Son *Champion des dames* n'est qu'un long panégyrique de la vertu féminine, mais il emprunte trop souvent son voca-

bulaire à Jean de Meung lui-même, et il ne craint pas d'offenser les oreilles chastes auxquelles il s'adresse en toute pureté. Ce fait prouve ce que nous avons dit de la prostitution du langage littéraire et de l'immodestie des poëtes. Dès qu'on abordait le *gai savoir*, on était obligé de se servir de son style, qui s'était traîné dans les mauvais lieux. Le *bon* frère Guillaume-Alexis, moine de Lyre en Normandie, dans son *Grand blason des fausses amours*, composé au milieu du quinzième siècle, n'a pas été plus décent dans son langage, que l'auteur anonyme du livre de Matheolus, poëme français, composé au quatorzième siècle contre le mariage et les femmes par un évêque de Térouenne. Aussi, Martin Franc, qui croyait user, en tout bien et tout honneur, du jargon poétique au profit des dames, condamne sans appel les poëtes profanes et leurs académies, qu'ils appelaient *Puys d'amour*, parce que tous leurs vers semblaient sortir de là. Voici un échantillon de sa colère contre les *Puys d'amour*, qui avaient le privilége d'attirer la foule, surtout en Picardie et en Hainaut :

Pour Amours balladent et riment,
Leur hault engin tout y employent,
En celle estude leurs jours liment :
Là toute vertu y desployent,
Au service d'Amours s'employent,
Comme s'il fut omnipotent :
Mal font, quant ils ne se reploient
Contre luy qui est impotent.

Avez-vous point leu en vos livres
Comment les folz payens rimoient,
Autour de Bacchus, dieu des yvres,
Et de Vénus que tant amoient?
Devant eux leurs motetz semoient,
Leurs rondeaux et serventois :
Or, fait-on pis qu'ils ne souloient
En Picardie et en Artois.

C'est donc chez les poëtes des quinzième et seizième siècles, qu'il faut rechercher l'état des mœurs et les particularités de la *vie dissolue*, à ces mêmes époques; c'est aussi d'après le genre de vie de certains poëtes, qu'il faut juger ce que pouvaient être les habitudes débauchées de ces *beaux diseurs*, qui étaient la plupart, selon l'expression de Clément Marot, parlant de son valet Frippelippe, *coureurs de bordeaux* et *beaux joueurs de quilles*. Presque tous les poëtes pourraient fournir quelques traits à une enquête sur les mœurs publiques de ce temps-là; mais comme nous ne pouvons ici les passer tous en revue, nous nous bornerons à extraire des œuvres de Coquillart et de Villon, les deux meilleurs poëtes du quinzième siècle, ce qui peut intéresser l'histoire de la Prostitution.

Guillaume Coquillart, tout official de Reims qu'il était, parlait en vers le jargon des *galloises* de sa province. Il a laissé plusieurs ouvrages de poésie joyeuse, qui ont été fort estimés de son temps, et qui méritaient, à vrai dire, cette estime, eu égard à l'esprit qu'il y a mis et au tour qu'il a donné à cet esprit

un peu libre, mais essentiellement français. Sous le titre des *Droits nouveaux*, il a rassemblé un grand nombre de questions qui forment une espèce de code de libertinage. Voici quelques-unes des questions et des réponses.

On demande à ce jurisconsulte des *causes grasses*, si une jeune femme doit nourrir elle-même son enfant. Il ne répond pas en official, mais en poëte et en connaisseur libertin.

> Elle a le beau petit teton,
> Cul troussé pour faire virade,
> Le sain poignant, tendre, mignon :
> Il n'est rien au monde plus sade (*succulent*).
> S' elle est nourisse, elle sera fade,
> Avalée, pleine de lambeaux :
> Faisandes deviennent bécasses,
> Les culz troussez deviennent peaux,
> Les tetons deviennent tetasses.
> Nourrisses aux grandes pendasses,
> Gros sains ouvers remplis de laictz,
> Sont pensues comme chiches-faces
> Qu'on vent tous les jours au Palays.
> Tetins rebondis, rondeletz,
> Durs, piquans, gettez bien au moule,
> Tendus comme un arc à jaletz,
> Deviennent lasches comme soule.

On demande, quand on traite une affaire d'amour avec les *gorgiases* et les *sucrées*,

> Qui ne le font pour rien, sinon
> Pour le denier...

si cette affaire-là est *vendage*, ou *louage*, ou *prêt*, ou *conduction*, ou *permutation*, ou *gage*. Il répond : C'est

un véritable contrat fondé sur cet axiome du droit romain : *Facio ut des*.

Afin que tu donnes, je fais;
C'est l'intention toute pure :
Sans les dons, on n'ayme jamais.

On demande si une *bague* ou femme de plaisir, qui a été trompée par une *courtière* ou *maquerelle*, et qui s'est donnée, sur la foi de celle-ci, à un *putier ordinaire*, peut réclamer des dommages et intérêts contre la prometteuse de robes fourrées, de monnaie et de *parpignoles*. Coquillart condamne la courtière à indemniser la pauvre mignonne, qui s'est fiée à ses conseils frauduleux, et à lui payer son *salaire*. En outre, ladite courtière, convaincue d'escroquerie et de faux, sera pendant quelque temps privée des profits de son odieux trafic.

Maître Coquillart examine un autre cas de courtage, qui se rapporte également à la rubrique *De dolo*, et qui nous apprend que les *courtières* du quinzième siècle n'étaient pas plus humaines ni moins avares que celles de nos jours.

Une qui sert de beaulx messaiges,
Une courtière qui ne vit
D'autre chose que de courtaiges,
En contrefaisant ces messaiges;
Une meschante deschirée
Qui a couru bourgs et villaiges
Et est à tous abandonnée;
Une morfondue mal parée,
Une meschant' bague au gibier :
Cette vieille l'a emmenée,
Et la vous met sur le mestier,

Et de faict l'a appointée
De chapperon rouge, au surplus,
De corset de soye, de baudrier,
De robe, que voulez-vous plus?
Tant, que, devant, pour trois festus,
Vous l'eussiez eue ou pour du pain;
Maintenant, le couple d'escuz
Ou le noble (*monnaie d'or*) luy pend au sain.
Au temps de tout son premier train,
Elle alloit partout loing et près;
Et maintenant c'est un gros grain,
Et ne va que aux porches secretz;
Elle alloit, devant et après,
Toute seule, à mont et à val;
Maintenant, c'est un cas exprès
Qu'il la fault conduire à cheval.
Quel' tromperie! propos final,
C'est deception et cautelle;
Or, l'inventeur de tout le mal
A esté ceste macquerelle.

Le très-équitable Coquillart veut que cette courtière soit punie et paye une amende, non pas au profit du sergent, mais au profit du public, qui sera dispensé d'acquitter sa dette impure vis-à-vis de la belle en chaperon rouge et en corset de soie.

On pose une question bien plus délicate, relative aux dols qui se pratiquent en amour, quand on demande au savant official de Reims si une *image* (fille naïve) peut abuser de la crédulité des hommes, pour leur vendre trois fois le même objet :

Quelque gros grain, faiseur du saige,
La vient ung petit manier :
Celuy-là paye l'apprentissaige
Et le pucellaige premier.

Depuis, survient quelque escollier,
Gorgias, de bonne maison,
Qui se met à en essayer,
Et est le second eschanson.
Après, survient quelque mignon
Qui paye et passe les destroitz :
Vous semble-il que ce soit raison
Vendre une seule chose à trois ?

Coquillart est trop honnête pour souffrir une pareille fraude sur la qualité de la marchandise : il ordonne que la *nymphe*, coupable de stellionat amoureux, soit fustigée et battue,

Demy vestue et demy nue,
Pour recognoistre le délict,
Non pas au carrefour ne en rue,
Mais au quatre cornetz d'ung lict,
Les dents contremont, l'esperit
Pensant, ravy en amourette,
Et la teste au bout du chalit,
En lieu du cul d'une charette.

Le digne Coquillart, qui, en sa qualité d'official, avait souvent à juger des cas difficiles, et qui, par exemple, ne devait pas être effarouché par les arcanes des *causes grasses*, déploie toute l'autorité de sa science ès-lois dans le *Plaidoyer d'entre la Simple et la Rusée*. « Ce qui domine le plus dans cette pièce, selon l'abbé Goujet (*Biblioth. franç.*, t. X, page 160), c'est l'obscénité. Deux femmes se disputent un amant ; les avocats plaident pour et contre ; les droits de chaque partie sont exposés, détaillés, prouvés, et ces droits respectifs, mis en si grand jour, ne

sont pas certainement fondés sur la bonne conduite ni sur les mœurs réglées des parties; le juge interrompt les avocats; ceux-ci reprennent leurs plaidoyers; il y a enquête; on écoute les témoins: c'est une procédure en forme. »

Un des avocats, Me Simon, soutient un peu longuement, que si les hommes, en vertu de leur toute-puissance, n'avaient qu'à se baisser pour satisfaire leur convoitise à l'égard des femmes, cette trop grande facilité des plaisirs sensuels amènerait de sérieux inconvénients, car il s'ensuivrait

Que un meschant homme se pourroit
Rendre aux sucrées et drues,
Et ce semble qu'il ne fauldroit
Qu'abatre femme emmy les rues :
Si telles manières indues
Couroyent, tout seroit aboly,
Povres filles seroyent perdues
Et le mestier trop avily :
Par quoy, il n'y auroit celuy
Qui ne gouvernast damoyselles
Et qu'il ne voulsit aujourd'huy,
Sans foncer, avoir des plus belles
Et des plus gorgiasses, s'elles
Se vouloyent abandonner...

Parmi la déposition des témoins, il faut signaler celle d'une vieille *courtière*, qui raconte comment la Rusée, qui était vraisemblablement une femme de vie dissolue, ameuta les filles publiques du quartier contre la Simple, et alla nuitamment, accompagnée de ces *tenceresses*, faire le sabbat à la porte de

sa rivale. Coquillart nous donne ainsi le signalement dudit témoin :

Dame de bonté singulière,
Valentine irrégulière,
Religieuse de Frevaulx,
Abbesse de haulte culiere,
Prieure de longue barrière,
Du diocèse de Bourdeaulx;
Aulmousnière de vieulx naveaulx,
Gardianne de vieulx drappeaulx,
Le dos esgu comme une hotte,
Chevauchant à quatre chevaulx
Sans estrivieres ne houseaulx,
Et ridée comme une marmote.

Le témoin, en décrivant l'assemblée des filles, les désigne la plupart par leurs noms et sobriquets, lesquels ressemblent beaucoup à ceux que nous avons extraits de la Taille de 1292, ce qui atteste la persistance des usages de la Prostitution. Cette nomenclature curieuse trouverait encore aujourd'hui, dans les derniers rangs des femmes perdues, beaucoup de ces malheureuses qui répondraient à l'appel.

C'est assavoir Margot la Gente,
Jacqueline de Carpentras,
Olive de Gaste-Fatras,
Hugueline de Cote-Crotée,
Marion de Traîne-Poetras,
Et Julienne l'Esgarée,
Cristine la Decoulourée,
Égyptienne la Pompeuse,
Augustine la Mauparée,
Bertheline la Rioteuse,
Sansonnette Lourd-Grimarrée,

Henriette la Marmiteuse,
Guillemette Porte-Cuirasse,
Ragonde Michelon-Becasse,
Regnaudine la Rondelette,
Laurence la Grand-Chiche-Face,
Demeurant à la Pourcelette,
Jacquette la Blanche-Fleurette,
Tiennon la Cousine-Yolant,
Edeline Pisse-Collette,
Maistresse de la Truye-Volant,
Freminette de Mal-Tallent,
Geffine Petit-Fretillon,
Rauqueline de l'Esguillon,
Josseline de Becquillon,
Et dame Bietrix, demourant
En la rue du Carrillon,
A l'ymage du Cormorant.

Ces divers surnoms, qui caractérisaient les défauts et les qualités des filles, leur origine, leur physionomie ou leur toilette, pourraient fournir matière à un commentaire très-curieux, que le docte Leduchat n'eût pas laissé à faire; ainsi, Olive *de Gaste-Fatras* nous paraît avoir été baptisée de la sorte, parce qu'elle gâtait les hommes qui l'approchaient. On appelait alors *fatras* un trousseau de clefs, et dans le style figuré des bons *raillards*, on mettait des clefs et des fatras partout. Marion *de Traîne-Poetras* semble devoir ce vilain surnom à la saleté de sa chemise, pareille à celle qu'un écrivain comique de l'école de Bruscambille nous représente « poitrassée par devant et dorée par derrière. » Au reste, on peut croire que Coquillart n'était point allé chercher ses sujets à Paris, et qu'il recueillait, en ses

vers naïvement graveleux, tout ce qu'il avait vu de ses propres yeux dans la bonne ville de Reims.

Ce pouvait être un excellent official, et Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, n'hésita pas à le faire son exécuteur testamentaire, en 1472; mais c'était, à coup sûr, un poëte fort spirituel et fort gai, de mœurs très-relâchées. Il y a dans ses poésies beaucoup de charmantes libertés, que la Fontaine n'a pas dédaigné d'imiter. Il n'était pas très-délicat sans doute sur la moralité des gens qu'il fréquentait. Ses vers nous initient à son train de vie, et son épitaphe, composée par Clément Marot, nous apprend qu'il mourut comme il avait vécu :

> La morre est jeu pire qu'aux quilles,
> Ne qu'aux eschecs ne qu'au quillart :
> A ce meschant jeu, Coquillart
> Perdit la vie et ses coquilles.

Cette épitaphe n'a pas été certainement comprise par les biographes qui l'ont citée et qui veulent que Coquillart, ayant perdu une somme considérable à la *morre*, en soit mort de chagrin. Clément Marot aurait fait allusion, selon l'abbé Goujet, aux trois coquilles d'or que le vieux Coquillart portait dans ses armes. Nous pensons qu'il faut voir dans cette épitaphe une suite de jeux de mots, que les commentateurs de Marot n'ont pas soupçonnés. La *morre* est sans doute un jeu qui remonte à la plus haute antiquité, *micatio digitum,* et qui consiste à lever autant de doigts que l'adversaire en lève lui-même en dé-

signant le nombre avec une merveilleuse vivacité. On saisit sans peine l'allusion indécente que le poëte présente à l'esprit, par le seul rapprochement de *la morre* à l'*amour* et par l'analogie des deux jeux. Il résulte de là que Coquillart avait perdu *la vie et ses coquilles* (autre allusion obscène) en jouant à *l'amour*. On entendait, au figuré, par *coquille* le sexe de la femme (*ovi putamen*), et par *coquilles* les témoins du sexe masculin (*testiculi*). On disait proverbialement d'une femme : *la coquille lui démange*, et d'un homme : *les coquilles lui sonnent*. D'après ces explications philologiques, il est à peu près clair que Coquillart, à force de hanter la compagnie des dames, y avait contracté une maladie honteuse, qui fit de tels ravages chez lui que ses parties sexuelles furent gangrenées et tombèrent enfin sous le bistouri du chirurgien. Coquillart, en effet, mourut vers 1500, à l'époque où le mal de Naples faisait tant de victimes en France. C'était là une mort peu édifiante pour un official, mais toute naturelle pour un poëte qui n'avait pas eu d'autres muses que les *mignonnes* des clapiers.

CHAPITRE XXIII.

SOMMAIRE. — La vie des mauvais garçons et des filles de joie au quinzième siècle. — La jeunesse de François Villon. — Ses *villonneries*. — Ses procès. — Son *Petit Testament*. — Cabarets en renom. — Son épitaphe. — Son *Grand Testament*. — La belle Heaulmière. — *Folles femmes* des corporations de métier. — *Parler un peu poictevin*. — *Saint-Genou* et *Brisepaille*, en Poitou. — *Enné*, juron des filles. — Tableau du ménage d'un *compagnon* ou *francgontier*. — Ballade *à ceux de mauvaise vie*. — Les truies et les pourceaux. — Villon crie merci. — Ses *Repues franches*. — La *diablerie* de Montfaucon. — Les joueurs de farces. — Les Enfants-sans-souci. — La *verde jeunesse* de Clément Marot. — La *Légende de maistre Pierre Faifeu*. — Macée la devote et la fille *attournée*.

C'est dans les œuvres de François Villon, qu'il faut apprendre ce que pouvait être au quinzième siècle la vie des mauvais garçons et des filles de joie. Villon, avant d'entrer dans les prisons du

Châtelet et d'être destiné à périr sur la roue, avait passé sa jeunesse dans les lieux de débauche, ne fréquentant que la honteuse compagnie qu'il y rencontrait. Ce furent, comme il l'avoue lui-même, le jeu, les *repues franches* et les femmes, qui l'entraînèrent au crime et qui le firent condamner deux ou trois fois avec ses complices. Il était né d'une famille honnête et pauvre, qui se nommait *Corbeuil*; mais on le surnomma *Villon*, c'est-à-dire voleur ou filou, lorsque ses *hauts-faits* de *pince* et de *croc* le firent connaître comme un habile coquin parmi les ribauds de la bonne ville de Paris. Il prenait le titre d'*écolier*, et l'on peut juger, d'après ses poésies, qu'il avait étudié aux grandes Écoles de la rue du Fouare, avant de se faire recevoir *maître-ès-arts* aux écoles de l'argot et de la Prostitution.

Il commença par des vols de peu d'importance, qui ne lui offraient en perspective qu'un bon repas avec ses amis et ses maîtresses; il se chargeait de leur procurer, sans bourse délier, du pain, de la viande et surtout du vin, et il inventait des tours d'adresse, à l'aide desquels il dévalisait les boutiques des marchands. Son premier procès date de l'année 1456. Il fut alors enfermé dans les prisons du Petit-Châtelet, et, pendant cette captivité, il composa son *Petit Testament*, où il se plaît à rappeler quelques souvenirs de sa vie crapuleuse et malhonnête. Il accuse de ses fautes une femme qu'il aimait et qu'il ne nomme pas; c'était vraisemblablement une fille

publique, avec laquelle il cohabitait, et qui le jeta, un soir d'hiver, à la porte, en le priant de ne plus revenir au logis. Villon, se trouvant sans asile et sans moyens d'existence, avait eu recours au vol pour ne pas mourir de faim, et s'était mis à vagabonder dans les rues de Paris. Cependant, comme il se souvenait avec plaisir du bon temps qu'il avait passé avec cette *villotière*, il laisse en héritage son cœur *mort et transi* à celle, dit-il,

> Qui si durement m'a chassé,
> Que j'en suis de joye interdict
> Et de tout plaisir dechassé.

Un passage du *Petit Testament* nous apprend que les libertins de l'Université et du Palais allaient faire bombance avec leurs *meschines*, soit au cabaret de l'*Abreuvoir Popin*, qui était situé sur le bord de la rivière, vis-à-vis la rue Thibautodé, à l'endroit où fut construit depuis le quai de la Mégisserie, soit au *trou* (bouchon) de la *Pomme du Pin*, dont nous ignorons l'emplacement, quoique ce cabaret fût encore fameux au dix-septième siècle.

François Villon n'avait que vingt-six ans, lorsqu'il sortit du Petit-Châtelet pour retourner à ses vilaines habitudes. La mauvaise société qu'il voyait ne tarda pas à lui être funeste, et, quoiqu'il continuât à vivre aux dépens des femmes dissolues qui lui accordaient les priviléges d'amant, il ne se contentait pas de l'argent que faisait entrer dans le ménage

l'indigne métier de ses compagnes. Il allait commettre ses *villonneries*, à main armée sur la grande route, de concert avec quelques-uns des hommes dépravés qui l'aidaient ensuite à dissiper son butin au jeu et à table. En 1461, après un acte de violence qui paraît avoir eu pour théâtre le village de Ruel, aux environs de Paris, il fut arrêté de nouveau à Melun, ainsi que cinq de ses complices, jugé par le tribunal du Châtelet, et condamné à être pendu au gibet de Montfaucon. Il prit la chose assez gaiement, car il composa lui-même son épitaphe :

Je suis François (dont ce me poise)
Né de Paris, auprès Pontoise.
Or, d'une corde d'une toise,
Sçaura mon col que mon cul poise.

Néanmoins, d'après le conseil de son avocat, il ne s'en tint pas à la justice de la prévôté de Paris, et il appela de la sentence en parlement. Ce fut pendant les délais de cet appel, qu'il rédigea *en rimes* son *Grand Testament*, dans lequel il fit comparaître, avec beaucoup d'esprit et de malice, tous les joueurs de dés, tous les coureurs de clapiers, tout le honteux personnel de la Prostitution contemporaine. Ce *Grand Testament*, qui ne témoigne guère du repentir de son auteur, est donc un écho fidèle des mauvais lieux de Paris, et un scandaleux miroir de la vie des poëtes, des écoliers et des vagabonds.

Villon commence par introduire dans son *Testament* la belle Heaulmière, qui avait eu dans son

jeune temps ceinture dorée et méchante renommée, mais qui, en devenant vieille, ne pouvait plus faire d'autre métier que de gouverner une maison de filles de joie. La belle Heaulmière (c'était peut-être une marchande qui vendait ou fabriquait des *heaulmes* ou casques dans la rue de la Heaumerie) avait été fort belle, et, à ce titre, fort courtisée des *clercs*, des *marchands* et des *gens d'église*, qui ne marchandaient pas ses bonnes grâces; mais, à l'époque où ses faveurs se payaient si cher, elle aimait un *garçon rusé* qui ne lui donnait rien que de mauvais traitements, et qui la dépouillait de tout ce qu'elle gagnait à la peine de son corps. On voit que les mœurs des méprisables parasites de la Prostitution n'ont pas changé depuis quatre siècles. Écoutons les plaintes de la belle Heaulmière :

Or, ne me faisoit que rudesse
Et, par m'ame! je l'amoys bien!
Et à qui que fisse finesse,
Il ne m'aymoit que pour le myen.

Jà ne me sceut tant detrayner,
Fouller aux piedz, que ne l'aymasse,
Et m'eut-il faict les rains trayner,
S'il me disoit que le baisasse
Et que tous mes maux oubliasse,
Le glouton, de mal entaché,
M'embrassoit! J'en suy bien plus grasse!
Que m'en reste-t-il? Honte et péché!

La belle Heaulmière, en se lamentant ainsi devant un feu de chènevottes, était accroupie sur ses talons vis-à-vis d'autres vieilles qui l'écoutaient avec

un sourire railleur. Le *garçon rusé*, dont parlait en soupirant cette ancienne folle de son corps, n'existait plus, disait-elle, depuis trente ans. Cependant, les commentateurs de notre poëte sont tentés de croire que c'était François Villon lui-même qu'elle regrettait de la sorte, parce qu'il l'avait tant battue et tant pillée. Elle fait un gracieux portrait de ce qu'elle était alors, en opposition avec une triste peinture de ce qu'elle est maintenant. Ici, c'est la prostituée; là, c'est la *courtière*. Nous allons placer ces deux portraits si différents, en regard l'un de l'autre.

Qu'est devenu ce front poly,
Ces cheveulx blonds, sourcilz voultiz (*arqués*),
Grand entre'œil, le regard joly
Dont prenoye les plus subtilz;
Ce beau nez, ne grand ne petiz,
Ces petites jointes oreilles,
Menton fourchu, cler vistraictis (*clair visage bien fait*),
Et ces belles levres vermeilles?

Ces gentes espaulles menues,
Ces bras longs et ces mains traictisses (*bien faites*),
Petiz tetins, hanches charnues,
Eslevées, propres, faictisses
A tenir amoureuses lysses,
Ces larges reins, ce sadinet
Assis sur grosses fermes cuysses
Dedans son joly jardinet?

Le front ridé, les cheveulx gris,
Les sourcilz cheuz, les yeux estainctz,
Qui faisoient regars et ris
Dont maintz marchans furent attainctz,
Nez courbé, de beaulté loingtains,
Oreilles pendens et moussues,

Le vis (*visage*) pally, mort, et destaincts,
Menton foncé, levres peaussues.

C'est d'humaine beauté l'yssues,
Les bras courts et les mains contraictes,
Les espaulles toutes bossues,
Mammelles, quoy? toutes retraictes;
Telles les hanches que les tettes
Du sadinet... Fy! Quant des cuysses,
Cuisses ne sont plus, mais cuissettes
Grivelées comme saulcisses.

La belle Heaulmière n'est donc plus bonne à rien, si ce n'est à *bailler une leçon* aux filles de joie, et voici la *doctrine* qu'elle leur présente dans une ballade, où nous remarquerons que les *folles femmes* appartenaient la plupart à des corporations de métier, comme nous l'avions déjà indiqué.

Or, y pensez, belle gantière,
Qui m'escolière souliez estre,
Et vous, Blanche la savatière,
Or, est-il temps de vous cognoistre!
Prenez à dextre et à senestre,
N'espargnez homme, je vous prie,
Car vieilles n'ont ne cours ny estre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

Et vous, la gente saulcissiere,
Qui de danser estes adextre,
Guillemette la tapissière,
Ne mesprenez vers vostre maistre:
Tous vous fauldra clore fenestre,
Quand deviendrez vieille flestrie,
Plus ne servirez qu'ung viel prebstre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

Jehanneton la chaperonniere,
Gardez qu'ennuy ne vous empestre;
Katherine l'esperonniere,
N'envoyez plus les hommes paistre,
Car, qui belle n'est, ne perpetre
Leur male grace, mais leur rie:
Laidde vieillesse amour ne impetre
Ne que monnoye qu'on descrie.

Filles, veuillez vous entremettre
D'escouter pourquoy pleure et crie?
Pour ce que je ne me puys mettre
Ne que monnoye qu'on descrie.

Cette ballade nous apprend que la Prostitution se recrutait, au quinzième siècle, parmi les *gantières*, les *savatières*, les *saucissières*, les *tapissières*, les *chaperonnières* et les *éperonnières*. Nous y découvrons encore une particularité, qui mérite d'être signalée; c'est que ces femmes dissolues se plaçaient à leur fenêtre pour attirer les passants, comme cela se pratique encore en Hollande, à la Haye et à Amsterdam, où l'on voit, dans les rues suspectes, aux fenêtres du rez-de-chaussée, derrière des rideaux transparents, certaines filles qui se mettent en montre à moitié nues ou voluptueusement parées.

François Villon, qui avait en perspective les fourches patibulaires de Montfaucon, et qui était peut-être à demi corrigé avec l'espoir d'échapper à la potence, conseille à ses lecteurs d'appréhender le *barat* (tromperie) des filles publiques, lesquelles n'en veulent qu'à la bourse et à l'honneur du prochain; car, dit-il,

Car ce sont femmes diffamées !
S'elles n'ayment que pour argent,
On ne les ayme que pour l'heure :
Rondement ayment toute gent,
Et rient, lorsque bourse pleure.

Le poëte se repent de n'avoir pas plutôt fréquenté les femmes de bien, qui l'eussent gardé du vice au lieu de l'y faire tomber, mais il ne peut s'empêcher de repasser avec complaisance dans son imagination les fredaines de sa folle jeunesse; c'étaient des *femmes diffamées*, d'accord, mais elles étaient si belles, si joyeuses, si bien faites pour l'amour ! Il se souvient même des leçons qu'il a reçues de deux d'entre elles, qui lui avaient appris à *parler un peu le poictevin*. Nous croyons qu'il entend, par cette expression figurée, dont il nous serait difficile pourtant de rendre le sens exact, l'art du *souteneur de filles ;* il ne désigne aussi ses deux institutrices, que par une métaphore qui est plus intelligible ou qui du moins a été expliquée :

Filles sont très-belles et gentes
Demeurantes à Sainct-Genou,
Près Saint-Julian des Voventes,
Marches de Bretaigne ou Poictou,
Mais je ne dy proprement où.
Or, y pensez trestous les jours,
Car je ne suis mie (*pas*) si fou :
Je pense celer mes amours.

Pour comprendre ce langage figuré, il suffit de le rapprocher d'un passage du *Gargantua* de Rabelais

(liv. I, ch. 6), dans lequel il est question d'une *orde vieille*, qui exerçait le métier de sage-femme : « Elle était venue, dit maître François, de Brisepaille, d'auprès Sainct-Genou. » Le savant Leduchat constate, dans son commentaire, qu'on désignait ainsi, en Languedoc et en Dauphiné, une vieille débauchée : « Cela signifie, dit-il, qu'il y a longtemps qu'on a brisé avec les genoux la paille de son grabat. »

Villon a mis de côté la honte; il donne carrière à ses œuvres, et il formule en ces termes la morale des viveurs de son temps :

Il n'est tresor que de vivre à son aise.

Il fait un ample éloge des femmes de Paris, *qui ont le bec si affilé*, et il les élève au-dessus de toutes les langues de la chrétienté :

Il n'est bon bec que de Paris.

Il reconnaît aussi d'autres mérites aux Parisiennes, et il en cite quelques-unes, qui cependant ne faisaient pas fortune dans la débauche :

Temoing Jacqueline et Perrette
Et Ysabeau qui dit : Enné !

Clément Marot, dans une note de son édition de Villon, assure que le mot *enné* était un juron de filles. Villon s'apitoie sur la *disette* de ces trois pauvres filles, qu'il n'avait pu enrichir, et auxquelles

il souhaite les miettes tombant de la table des Célestins et des Chartreux; mais toutes ses préférences sont pour la grosse Margot :

Tres doulce face et pourtraicture,
Assez devote créature :
Je l'aime de propre nature,
Et elle moy, la doulce sade (*mignonne*)!

C'est à elle qu'il adresse une ballade dont elle est l'héroïne, et dont il est le héros. Cette ballade nous offre le tableau pittoresque et cynique du ménage des filles et de leurs amants :

Si je ayme et sers la belle de bon haict (*de bon cœur*),
M'en devez-vous tenir à vil ne sot?
Elle a en soy des biens à fin souhaict!
Pour son amour, ceings bouclier et passot (*dague*).
Quant viennent gens, je vous happe le pot :
Au vin m'en voys, sans demener grand bruyt.
Je leur tends (*présente*) eau, froummage, pain et fruict;
S'ils payent bien, je leur dy que bien stat (*tout est bien*) :
Retournez cy, quand vous serez en ruyt (*rut*),
En ce bourdel où tenons nostre estat.

Mais, tost apres, il y a grand deshait (*chagrin*),
Quant sans argent s'en vient coucher Margot;
Veoir ne la puis, mon cueur à mort la hait;
Sa robe prends, chapperon et surcot,
Si luy prometz qu'ils tiendront pour l'escot.
Par les costés si se prend, l'Antechrist
Crie, et jure par la mort Jesuchrist,
Que non fera... Lors, j'empongne ung esclat,
Dessus le nez luy en fais un escript,
En ce bourdel où tenons nostre estat.

Puis paix se faict, et me lasche un gros pet,
Plus enflée qu'un venimeux scarbot,

Riant m'assiet le poing sur le sommet;
Gogo me dit, et me fiert le jambot.
Tous deux yvres dormons comme un sabot,
Et au resveil, quant le ventre luy bruyt,
Monte sur moy, quel' ne gaste son fruict,
Soubz elle geins, plus qu'un aiz me fait plat:
De paillader tout elle me destruit,
En ce bourdel où tenons nostre estat.

Vente, gresle, gelle, j'ay mon pain cuict:
Je suis paillard, la paillarde me duit:
L'ung vault l'autre, c'est à mau-chat mau-rat;
Ordure avons et ordure nous suyt,
Nous deffuyons honneurs, et il nous fuyt,
En ce bourdel où tenons nostre estat.

Il est impossible de peindre sous des couleurs plus hideuses cet horrible concubinage, où l'homme vivait de la prostitution de la femme, qu'il favorisait et protégeait. Villon nous fait pénétrer avec lui dans ces bouges infects, où la plus sale débauche donnait asile à l'ivrognerie. La fameuse *Macette* de Regnier n'est pas mieux *pourtraicte* que la Margot de Villon.

Villon avait été le bien-aimé (le *franc-gontier*) de Margot, qu'il battait quand l'argent n'arrivait pas au logis; mais, à lire son *Grand Testament*, on découvre à chaque instant que Margot avait bien des rivales de la même espèce. Ainsi, le poëte, mis en belle humeur, parle de Marion l'*Ydolle*, et de la *grand Jehanne de Bretaigne*, qui tenaient *publique école*,

Où l'escolier le maistre enseigne.

Mais, comme il s'agit de faire amende hono-

rable, il s'adresse lamentablement aux *enfants perdus*, qu'on doit retrouver, dit-il, chez Marion l'Idole, et il les invite à se bien garder de l'imiter. Une ballade *de bonne doctrine*, qu'il offre *à ceulx de mauvaise vie*, nous fait mieux connaître encore ces piliers de tavernes et de *bourdels* :

Car, or' soyes porteur de bulles,
Pipeur ou hazardeur de dez,
Tailleur de faulx coings, tu te brules
Comme ceux qui sont eschaudez (*boulus*);
Trahistres (*traîtres*) pervers, de foy vuydez,
Soyes larrons, ravis ou pilles :
Où en va l'acquest que cuydez?
Tout aux tavernes et aux filles.

Rime, raille, cymballe, luttes,
Hante tous autres eshontez,
Farce, broille, joue des flustes,
Fainctes, jeux et moralitez,
Faictz en villes et citez;
Gaigne au berlan, au glic (*jeu de cartes*), aux quilles :
Où s'en va tout? Or, escoutez,
Tout aux tavernes et aux filles.

De telz ordures te reculles,
Laboure, fauche champs et prez,
Sers et pense chevaux et mulles,
S'aucunement tu n'és lettrez;
Assez auras, si prens en grez;
Mais, si chanvre broyes où tilles,
Ne metz ton labeur qu'as ouvrez,
Tout aux tavernes et aux filles.

Chausses, pourpoinctz et bourreletz,
Robes, et toutes vos drapilles,
Ains que cessez, vous porterez
Tout aux tavernes et aux filles.

Cette ballade morale nous apprend que les poëtes, les comédiens, les bateleurs, les musiciens et les joueurs formaient la fine fleur de la Prostitution. Villon s'était distingué entre tous par ses désordres et ses amours, si pauvre qu'il fût, car il puisait à pleines mains dans l'escarcelle des chalands de ses maîtresses. Il lardonne, en passant, un avare thésauriseur, maître Jacques James, qui ne dépensait que pour les *truies*, et qui achetait ses plaisirs au meilleur marché possible :

Pour qui amasse-t-il? pour les siens;
Il ne plainct, fors que ses morceaux :
Ce qui fut aux truyes, je tiens
Qu'il doit de droit estre aux pourceaulx.

Enfin, le malheureux Villon, après avoir d'un ton goguenard pris ses dernières dispositions, recommande son âme aux prières de tous ceux qui doivent s'intéresser à son sort :

A fillettes, monstrans testins
Pour avoir plus largement hostes;
A ribleurs, meneurs de hutins;
A bateleurs, traynans marmottes;
A folz et folles, sotz et sottes,
Qui s'en vont sifflant cinq et six;
A marmousetz et mariottes,
Je crie à toutes gens merciz!

Mais l'appel, qui avait retardé l'exécution de l'arrêt de François Villon, eut un résultat plus favorable que le condamné ne l'espérait; car il se trouva compris dans une amnistie que Louis XI accordait

aux prisonniers à l'occasion de son joyeux avénement. Le poëte échappa ainsi au supplice de la corde, et retourna gaillardement *aux tavernes et aux filles*. Il avait vu de trop près les conséquences d'un procès criminel, pour s'y exposer encore une fois; mais il était trop vicieux et trop endurci, pour s'astreindre à une conduite honorable : toutefois, il ne vola plus sur les grands chemins, et il évita d'avoir de nouveaux démêlés avec la justice.

Ce fut à cette époque, sans doute, qu'il prit part à ces joyeuses *repues franches*, qui furent célébrées en rimes par un de ses *subjets*, et qui descendaient en ligne directe de ses anciennes villonneries. Il s'agissait toujours de faire de copieux repas, au préjudice d'autrui ; il s'agissait encore de se procurer la *chair*, le pain et le vin, à l'aide de quelque bon tour. Le poëme des *Repues franches*, qui a été quelquefois attribué à Villon lui-même, convoque le ban et l'arrière-ban de la Prostitution :

> Venez aussi, toutes prestresses,
> Qui savez pieça les adresses
> Des prestres d'amours hault et bas :
> Gardez que vous n'y faillez pas!
> Venez, gorriers et gorrières,
> Qui faictes si bien les manieres,
> Que c'est une chose terrible,
> Pour bien faire tout le possible!
> Toutes manieres de farseurs,
> Anciens et jeunes mocqueurs,
> Venez tous, vrays maquereaulx
> De tous estatz vieulx et nouveaulx!
> Venez-y toutes, maquerelles,

Qui par vos subtilles querelles
Avez tousjours en voz maisons,
Pour avoir, en toutes saisons,
Tant jours ouvriers que dimanches,
Souvent les bonnes repues franches.

On peut juger, au style seul de ce poëme, qu'il est postérieur à Villon. Quant aux aventures qu'on y raconte, il en est une qui appartient évidemment au célèbre écolier de Paris. Des *compagnons* de métier allèrent un soir en partie fine *faire la noce* dans la campagne près du gibet de Montfaucon; ils étaient bien pourvus de victuailles; ils avaient un broc de vin, de pain et un pâté *de façon subtile* contenant six chapons et de la *chair;* ils menaient, *en conclusion,*

Avec eux chascun une fille.

Deux écoliers, dont l'un devait être Villon en personne, avaient imaginé de manger le souper des compagnons qu'ils trouvèrent attablés dans une *loge* ou cabane,

Esperant de faire grand' chiere
Et tastant devant et derrière
Les povres filles hault et bas.

Les deux écoliers s'étaient habillés en diables; ils avaient pris des masques horribles, et portaient des massues, avec lesquelles ils assaillirent les galants, en criant à tue-tête :

... A mort, à mort, à mort!
Prenez à ces chesnes de fer
Ribaulx, putains, par desconfort,
Et les amenez en enfer!

Les compagnons et les filles s'enfuyaient épouvantés, se croyant damnés et laissant là leur souper commencé; les deux diables, s'étant assis à table, mangèrent et burent de grand courage, sans qu'il leur en coûtât un denier.

Cette aventure est évidemment la source d'une diablerie analogue, que Rabelais raconte, au sujet de Villon et de sa troupe d'écoliers, déguisés en diables et jouant des farces, des mystères et des moralités. Les acteurs nomades de ces compositions dramatiques étaient tous de fieffés libertins, quoiqu'ils représentassent souvent des pièces morales et religieuses; mais ils jouaient, de préférence, des farces et des *soties*, qui ne demandaient pas un grand attirail de décors et de costumes, comme les mystères. Ce genre de comédie populaire convenait mieux, d'ailleurs, à leurs mœurs et à leur caractère. Ils allaient ainsi de ville en ville, *farçant* et *broillant*, aux applaudissements de leurs grossiers spectateurs, qui ne se souciaient que de rire, et qui goûtaient à merveille le gros sel et les épices de l'esprit *gallois*. Ces comédiens, ces poëtes ambulants vivaient dans la débauche, avec des filles perdues qu'ils ne montraient pas sur la scène, car ils remplissaient eux-mêmes les rôles de femmes, en se grimant le visage ou en le couvrant d'un masque. On ne vit donc pas figurer de comédiennes dans une représentation théâtrale en France, avant la fin du seizième siècle. Le bon public, qui ne se scandalisait pas d'entendre les plus

obscènes facéties, ne les eût pas souffertes dans la bouche d'une femme.

Il est certain, toutefois, que les troupes comiques, composées de poëtes, d'écoliers, de clercs de procureurs, et de jeunes aventuriers de toute espèce, avaient des mœurs si relâchées, que l'autorité civile et judiciaire leur ordonna souvent de se disperser, et les empêcha de courir le pays en donnant des représentations qui n'étaient jamais sans scandale. Les compagnies de la Basoche, de la Mère-Sotte, du Prince des Sots, de l'Empire d'Orléans, des Enfants Sans-souci, etc., furent sans doute des associations de libertinage autant que des troupes de théâtre. Le produit des *jeux* servait, suivant l'expression du temps, à *garnir* la table et le lit des *joueurs*. A la fin du quinzième siècle, les poëtes profanes allaient faire leur apprentissage dans ces associations joyeuses, où chacun oubliait son véritable nom pour prendre un sobriquet et une devise. Jean Bouchet s'intitulait le *Traverseur des voyes périlleuses;* François Habert, le *Banny de liesse;* Pierre Gringoire, *Mère-Sotte,* etc. Clément Marot, qui fut auteur et acteur de farces dans la troupe des Enfants Sans-souci, se chargea de défendre en vers ses camarades de plaisir, contre les envieux qui les avaient accusés de mener une vie scandaleuse et qui provoquaient leur expulsion de Paris vers l'année 1512 :

> Qui sont ceux-là, qui ont si grand' envie
> Dedans leur cueur, et triste marrisson (chagrin)

Dont, ce pendant que nous sommes en vie,
De maistre Ennûy n'escoutons la leçon?
Ils ont grand tort, veu qu'en bonne façon
Nous consommons nostre fleurissant aage.
Sauter, danser, chanter à l'advantage,
Faux envieux, est-ce chose qui blesse?
Nenny, pour vray, mais toute gentillesse
Et gay vouloir qui nous tient en ses lacqs:
Ne blasmez point doncques nostre jeunesse,
Car noble cœur ne cherche que soulas (soulagement).

Clément Marot avait trop d'intérêt à cacher la vérité pour ne pas couvrir d'un manteau honnête les débauches des Enfants sans-souci. A l'en croire, ses compagnons n'avaient que des peccadilles de jeunesse à se reprocher :

Bon cueur, bon corps, bonne phyzionomie;
Boire matin, fuïr noise et tançon (querelle);
Dessus le soir, pour l'amour de s'amie,
Devant son huis la petite chanson;
Trencher du brave et du mauvais garson,
Aller de nuict sans faire aucun outrage,
Se retirer, voilà le tripotage;
Le lendemain, recommencer la presse :
Conclusion, nous demandons liesse,
De la tenir jamais ne fusmes las :
Et maintenons que cela est noblesse,
Car noble cœur ne cherche que soulas.

Ce *soulas*, dont Clément Marot faisait un éloge si édifiant, allait droit à la Prostitution, et les œuvres de ce poëte, que Calvin eut pourtant la puissance de convertir à la Réforme, sont pleines des licencieuses réminiscences de ce qu'il appelle sa *verde jeunesse*.

Telle était, d'ailleurs, la vie ordinaire des écoliers,

qui suivaient les cours jusqu'à l'âge d'homme, et qui ne trouvaient que trop d'occasions de libertinage à Paris et dans les villes d'université. Ainsi, Clément Marot n'avait que dix-neuf ans, qu'il portait déjà ce jugement hyperbolique sur les filles de la capitale (*Dialogue de deux amoureux*) :

Quand les petites villotières
Trouvent quelque hardy amant
Qui vueille mettre un dyamant
Devant leurs yeux rians et vers (chatoyants),
Coac ! elles tombent à l'envers.

Un contemporain de Marot, Pierre Faifeu, qui était un écolier d'Angers, et dont Charles Bordigné a recueilli la *Légende* en rimes vers 1531, se fit une renommée presque égale à celle de Villon par ses *gestes et dits joyeux*. Mais son historiographe, étant prêtre, a dû passer sous silence les tours les plus indécents et les propos les plus effrontés de l'écolier angevin qu'il opposait au célèbre écolier de Paris. On ne trouve donc pas, dans cette *légende* naïve, comme on pourrait le croire, le tableau de la Prostitution des écoliers; mais il est permis de supposer, d'après deux ou trois passages, que Pierre Faifeu fréquentait la même compagnie que François Villon, et consacrait *aux tavernes et aux filles* tout l'argent qu'il escamotait à son prochain.

Voici comment il se vengea un jour d'une vieille dévote nommée Macée, qu'il qualifie de *lorpidum* (*lourpidon*, dans Rabelais, sorcière). Cette vieille

l'avait brouillé avec sa mère, en rapportant à celle-ci les *folies* dont la voix publique accusait le malin écolier. Pendant que la vieille défilait son chapelet malin, au détriment de Pierre Faifeu, ce maître fripon lui vole adroitement à sa ceinture la clef de sa porte, s'en va querir une fille de joie avec laquelle il était d'intelligence et l'enferme toute seule dans la chambre de Macée; puis, après avoir remis la clef à l'endroit où il l'avait prise, il ameute les gens du quartier, en leur disant que la Macée tient chez elle une *putain* enfermée,

> Pour la livrer à qui elle l'a promise
> Pour son plaisir, comme vraye macquerelle.

La foule entoure la maison et murmure contre Macée la dévote. Alors, Faifeu accourt au logis de sa mère, et lui dit, en jouant l'indignation :

> Vous avez tort de croire à ceste vieille!
> Qu'il ne soit vray, ma teste soit haschée,
> Si maintenant chez elle n'est cachée
> Quelque putain, qu'elle garde à quelqu' moine!
> Je vous supply, si vous n'avez essoine,
> Allez-y voir!

La mère y va; la vieille elle-même la conduit, mais elle croit à une illusion diabolique et ne fait que se signer, au milieu des huées et des injures qui la poursuivent, lorsqu'elle voit, en ouvrant sa porte, une fille de joie *atournée,* c'est-à-dire revêtue de ses atours et des insignes de la Prostitution.

CHAPITRE XXIV.

SOMMAIRE. — De la philologie érotique. — Le jargon ou l'argot de la Prostitution. — Origines de ce jargon. — Un vieux conte sur *hic* et *hoc*. — Le Commentaire de Leduchat sur Rabelais. — Les *Erotica verba* de l'abbé de l'Aulnaye. — Le *Dictionnaire comique* de Leroux. — Richesse de la langue érotique, au seizième siècle. — Noms anciens des filles publiques. — Synonymes formés du grec, du latin, de l'italien, etc. — Synonymes empruntés à des noms d'animaux. — Synonymes relatifs à la vie errante des prostituées. — Ceux relatifs à leur métier. — Ceux qui les classent par catégories. — Périphrases et jeu de mots licencieux. — Noms de saintes, déguisés et corrompus. — Additions à la nomenclature de l'abbé De l'Aulnaye. — Les *Femmes au court talon*. — Proverbes moraux tirés de la Prostitution. — Diminutif de *Catherine*. — Anciens noms des mauvais lieux : étymologies. — Anciens noms des parasites de la Prostitution : étymologies. — Anciens noms des entremetteuses : étymologies. — Portrait d'une vieille proxénète, par François Rabelais. — La Sibylle de Panzoust et la Macette de Regnier.

Si la philologie érotique pouvait entrer dans une histoire générale de la Prostitution, nous pourrions

lui consacrer plusieurs chapitres très-neufs et très-intéressants ; car il n'existe par encore un ouvrage spécial, dans lequel on ait étudié à fond les origines de la langue ou plutôt du jargon des mauvais lieux. Cette langue, qu'on peut appeler technique, est à peine indiquée dans quelques anciens dictionnaires français, tandis que la plupart des glossaires grecs et latins lui accordent une large place, et la mêlent, pour ainsi dire, sans aucun scrupule, à la langue oratoire et littéraire. Rien ne serait donc plus facile que d'extraire, des glossaires consacrés aux langues anciennes et classiques, tout ce qui a rapport à la Prostitution antique, et le savant P. Pierhugues ne s'est pas mis en grands frais d'érudition, pour compiler son *Glossarium eroticum linguæ latinæ*, dont les articles les plus curieux sont sortis du portefeuille d'un excellent philologue, M. le baron de Schonen, que ses beaux travaux sur les érotiques grecs eussent élevé au premier rang dans l'érudition moderne. Tout est encore à faire pour la connaissance de la vieille langue érotique française ; les matériaux sont innombrables, et cependant, ils n'ont jamais été recueillis et mis en œuvre. Si, comme l'a dit Boileau,

Le latin dans les mots brave l'honnêteté,

le français est plus modeste, ou, du moins, plus timide et plus sournois. Cette langue érotique, si riche et souvent si ingénieuse, il faut le reconnaître, ne prend ses

ébats que dans des facéties gaillardes, des romans libertins, des poésies graveleuses, des contes joyeux et des chansons ordurières. Elle est, d'ailleurs, désavouée par la langue proprement dite, et bannie absolument des vocabulaires, où elle ne se glisse parfois que sous un déguisement convenable; mais elle n'en existe pas moins avec son génie original, et elle se perpétue de bouche en bouche, par tradition, en conservant ses archaïsmes, ses métaphores, ses images, ses proverbes, même ses onomatopées. On peut comparer cette langue obscène à l'argot des voleurs et du bas peuple. Elle a sa raison d'être, et, quoiqu'elle n'ait pas d'échos dans la langue des honnêtes gens, quoiqu'elle soit mise hors la loi de la grammaire, quoiqu'elle ne s'enseigne pas avec les humanités, elle est éternellement vivace et elle ne vieillit pas, parce qu'elle roule toujours sur le même fonds et qu'elle n'a plus à s'étendre sur de nouveaux objets.

On prouverait aisément, dans une étude philologique sur le jargon de la Prostitution, que ce jargon est contemporain de la langue vulgaire, et qu'il s'est formé d'un mélange confus de tous les idiomes et de tous les dialectes, comme s'il eût la prétention de représenter une langue universelle. Il y a, en effet, dans ce jargon étrange, né du caprice et de l'à-propos, du hasard et de l'occasion, une foule de mots, qui n'ont pas pris la peine de quitter leur caractère national, et qui se sont faits français, en res-

tant grecs, latins, italiens, allemands ou espagnols. Il semble que la Prostitution, qui fut toujours, par nature, vagabonde et voyageuse, avait établi entre tous ses suppôts et sujets des deux sexes un langage de convention, qu'on parlait et qu'on entendait également dans les différentes provinces de la France, à une époque où deux villes voisines étaient souvent étrangères l'une à l'autre à cause de leurs patois.

Un vieux conteur français a parodié librement le conte rapporté par Hérodote, qui attribue au roi d'Égypte Psamméticus une bizarre invention pour découvrir quelle était la langue primitive, mère de toutes les autres. Selon notre conteur, il s'agissait de savoir quel avait été le premier mot de la langue française, et les académies s'étaient déclarées incompétentes, devant cette question épineuse. Le maître ès arts, qui se préoccupait de la solution d'une telle difficulté, imagina, un jour qu'il était de loisir, de consulter, sur le point en litige, une *folle femme*, attendu, pensait-il, que les fous ont la science infuse et cachée. « Avez-vous point eu affaire à des muets? lui demanda-t-il doctoralement. — Comme aux autres, répondit-elle. — Çà, ma mie, n'avez-vous pas tiré d'eux un seul mot chrétien? — Oui, bien, reprit-elle : ils savent dire *hic* et *hoc*. — Ce sont mots latins, ce me semble? — Nenni; point, mon seigneur : c'est *ceci* et *cela*. » Ce conte facétieux mériterait d'être invoqué à l'appui de la vénérable antiquité du jargon érotique.

L'ouvrage qui traite de ce mystérieux jargon avec le plus de détails étymologiques, c'est assurément le commentaire de Jacob Leduchat sur le *Gargantua* et le *Pantagruel*. L'honnête Leduchat, quoique protestant, était un philologue, qui ne se faisait pas scrupule d'appeler les choses par leur nom, et qui en affaire d'érudition ne trouvait rien de trop cru ni de trop nu. Nous renverrons donc nos lecteurs à ce célèbre commentaire, qu'un autre philologue, Éloy Johanneau, a complété depuis dans le même goût, en renchérissant sur les obscénités quintessenciées de Rabelais. Il y a un troisième commentateur de Rabelais, qui s'est attaché plus particulièrement à étudier la langue érotique dans son auteur favori; c'est le très-savant et très-pantagruélique abbé de l'Aulnaye, qui, à l'âge de quatre-vingts ans environ, a publié une bonne édition de Rabelais (Paris, Desoer, 1820, 3 vol. in-12; avec des augmentations considérables, Paris, Louis Janet, 1823, 3 vol. in-8). Sous le titre d'*Erotica verba*, il a inséré, dans le troisième volume de son édition, un petit glossaire, que Rabelais n'a pas fourni seul et qui manque de développements dans l'explication des termes. L'audacieux abbé a reculé sans doute devant les dangers de la matière, quoiqu'il ait placé son essai pornologique sous la sauvegarde de ce distique de Tabourot, qui avait pris pour devise : *A tous accords*, et qui se mettait si volontiers au diapason de la vieille gaieté française :

Putidulum scriptoris opus ne despice, namque
Si lasciva legis, ingeniosa leges.

Ce glossaire a le défaut d'enregistrer simplement, par ordre alphabétique, des locutions, la plupart anciennes, sans ajouter à chacune d'elles les commentaires étymologiques et historiques qu'elles peuvent motiver. Le *Dictionnaire comique* de Leroux, qui a été réimprimé trois ou quatre fois dans le siècle dernier, offre sans doute une nomenclature beaucoup moins complète que celle des *Erotica verba* de Stanislas de l'Aulnaye, mais il fait suivre chaque mot, de quelque citation qui en fixe le sens et la propriété. Ce *Dictionnaire comique,* par malheur, manque d'érudition et de critique, et le compilateur, qui était loin de connaître les meilleures sources du vieux langage, ne se fait pas scrupule de rendre son sujet encore plus scabreux, par des définitions qui surpassent souvent l'indécence des mots eux-mêmes.

Nous n'aborderons donc pas, même avec réserve, les difficultés d'un pareil sujet, et nous nous bornerons à remarquer que la langue érotique française, qui se dessine déjà très-carrément dès le treizième siècle, procède d'habitude par le pléonasme et la redondance, traduit les mots à son usage dans les langues étrangères, ou se les approprie tels qu'ils sont avec leur consonnance indigène, recherche les images du style figuré, triomphe dans les équivoques, et obvie sans cesse à la monotonie du dis-

cours, au moyen des plus singulières combinaisons philologiques. On dirait que tous les mots, toutes les phrases faites de la langue générale, peuvent être, au besoin, appliqués à cette langue particulière, qui s'enrichit de la sorte aux dépens de la technologie tout entière. La langue érotique, comme le fait observer l'abbé de l'Aulnaye, est, sans contredit, une des plus riches de toutes les langues techniques. Ainsi, au seizième siècle, par exemple, on n'avait pas moins de trois cents mots ou périphrases pour exprimer l'*acte vénérien* (voy. ce mot dans les *Erotica verba*). Quant aux parties génitales de l'homme et de la femme, elles étaient représentées par quatre cents noms différents, qui se distinguent par leur variété pittoresque et leurs singulières attributions.

Mais il est un chapitre du langage érotique, qui appartient essentiellement à l'histoire de la Prostitution; ce sont les dénominations populaires, sous lesquelles les femmes de mauvaise vie étaient désignées, à certaines époques et dans certaines circonstances; ce sont les sobriquets ignobles ou infâmes, qu'on donnait à leurs honteux assesseurs; ce sont les synonymes plus ou moins voilés, qu'on avait inventés pour caractériser les maisons de débauche sous leurs divers aspects. Nous avons déjà (chapitre VI, t. III, p. 367) expliqué étymologiquement les noms usuels des filles publiques, de leurs entremetteurs, de leurs amants et de leurs demeures, au treizième siècle. Mais cette nomencla-

ture spéciale ne resta pas stationnaire, et elle ne fit que s'accroître depuis, en recevant le tribut de l'imaginative impure des poëtes et des conteurs. Voilà comment, au seizième siècle, la langue française s'était toute surchargée de ces excroissances érotiques, qui ressemblaient à des verrues produites par le mal de Naples.

Il suffira de citer ici la longue énumération dont l'abbé de l'Aulnaye a fait suivre, dans son glossaire, le mot *filles publiques*. Nous reprendrons ensuite quelques-uns des noms bizarres, qu'il a glanés dans les livres, pour les interpréter et pour en chercher le vrai sens : « Accrocheuses, alicaires, ambubayes, bagasses, balances de boucher qui pèsent toutes sortes de viandes, barathres, bassara, bezoches, blanchisseuses de tuyaux de pipe, bonsoirs, bourbeteuses, braydonnes, caignardières, cailles, cambrouses, cantonnières, champisses, cloistrières, cocquatris, coignées, courieuses, courtisanes, demoiselles du marais, drouines, drues, ensoignantes, esquoceresses, femmes de court talon, femmes folles de leur corps, folles d'amour, filles de joie, filles de jubilation, fillettes de pis, folles femmes, folieuses, galloises, jannetons, gast, gaultières, gaupes, gondines, godinettes, gouges, gouines, gourgandines, grues, harrebanes, hollières, hores, hourieuses, hourrières, lesbines, lescheresses, lévriers d'amour, linottes coeffées, loudières, louves, lyces, mandrounos, manefles, maranes, maraudes, martingales,

maximas, mochés, musequines, pannanesses, pautonnières, femmes de péché, pèlerines de Vénus, pellices, personnières, posoères, postiqueuses, présentières, prêtresses de Vénus, rafaitières, femmes de mal recepte, redresseuses, revéleuses, ribauldes, ricaldes, rigobetes, roussecaignes, sacs de nuit, saffrettes, sourdites, scaldrines, tendrières de bouche et de reins, tireuses de vinaigre, toupies, touses, trottières, viagères, femmes de vie, villotières, voyagères, wauves, usagères, etc. »

Parmi ces noms, qui n'avaient pas tous passé de la langue écrite dans la langue parlée, et réciproquement, on en remarque plusieurs empruntés à l'antiquité grecque et latine, et, par conséquent, purement littéraires : alicaires, *alicariæ;* ambubayes, *ambubaiæ;* bassara, βασσαρα; lesbines, pour *lesbiennes;* maximas, *maximæ;* mochés, *mœchæ;* pellices, *pellices;* barathres, *barathra.* Un petit nombre de noms sont imités de l'italien, de l'espagnol, du bas-breton, du provençal et du languedocien : bagasses, *bagasse;* scaldrines, *squaldrine;* ricaldes, *ricalde; gast, mandrounos* et *manefles.* Il y a des noms, qui, par mépris ou par plaisanterie, rappellent les analogies morales ou physiques que les prostituées pouvaient avoir avec divers animaux : *cailles, coquatris* (crocodiles), *levriers d'amour*, *linottes coeffées, louves, lyces* (chiennes de chasse), *roussecaignes* (chiennes rousses, en languedocien), *wauves* (loups-garous).

Certains noms font allusion à la vie errante et vagabonde de ces malheureuses : *bourbeteuses*, qui barbotent dans la boue; *champisses*, qui vivent dans les champs; *cantonnières*, qui sont cantonnées au coin des rues; *gaultières*, qui fréquentent les buissons (de *gault*, bois taillis); *hollières*, qu'on voit souvent changer de lieu (de *holler*, courir); *postiqueuses*, qui courent la poste; *maraudes*, qui vont çà et là; *toupies*, qui tournent à droite et à gauche; *trottières*, qui trottent jour et nuit; *viagères*, qui sont toujours sur les chemins; *voyagères*, qui voyagent.

Plusieurs noms se rapportent à des particularités indécentes du métier des filles publiques : *bezoches* (pioches); *drues; hourrières* (piocheuses, qui travaillent à la vigne avec la *hourre*); *coignées; escoqueresses* (écosseuses); *martingales* (qui doublent les enjeux); *hores* (qui se payent à l'heure); *pautonnières* (batelières ou passeuses); *posoères* (qui posent); *presentières* (qui présentent); *rafaitières* (qui rajustent); *redresseuses; reveleuses* ou plutôt *releveuses; touses* (qui tondent); etc. La joyeuse vie, que mènent ordinairement les prostituées avec leurs amants, se trouve indiquée dans une foule de noms qui équivalent à *filles de joie : galloises* (de *galle*, gaieté); *goudines* ou *gaudines* (de *gaudere*, se réjouir); *gouines* (de *goyr*, jouir); *rigobetes* (de *rigober*, faire la vie), etc. Les différentes espèces de femmes publiques sont spécifiées par des noms différents : *accrocheuses*, celles qui raccrochent les passants; *bonsoirs*, celles

qui les attirent, en leur disant bonsoir; *braydonnes*, celles qui leur tendent des gluaux ou *brays; cloistrières*, celles qui ne sortent pas du clapier; *caignardières*, celles qui hantent la compagnie des gueux; *courieuses* et *courtisanes*, celles qui demeurent dans les Cours d'amour; *demoiselles du marais*, celles qui ont toujours les pieds dans la boue; *drouines*, celles qui portent avec elles tout leur outillage, comme les *drouineurs* ou chaudronniers ambulants; *ensoignantes*, celles qui soignent leurs clients; *grues*, celles qui attendent au coin des rues; *lescheresses*, celles qui ont l'abominable industrie des fellatrices romaines; *loudières*, celles qui n'ont pour tout bien qu'un misérable grabat; *maranes*, celles qui, par la couleur de leur teint bistrée et par leurs cheveux crépus, accusent leur origine bohémienne ou moresque; *musequines*, celles qui se fardent et qui se parent; *pannanesses*, celles qui ne sont vêtues que de *panne* ou de bure; *sourdites*, celles qui sont tombées dans le vice par suite d'une séduction; *saffrettes*, celles qui portent ceinture dorée et broderies d'or ou d'argent, qu'on appelait *saffre; villotières*, celles qui connaissent les tas de foin, qu'on appelait *villotes*.

Les périphrases, qui procèdent la plupart de quelque locution proverbiale, disent bien ce qu'elles veulent dire et n'ont pas besoin de commentaire, lors même qu'elles renferment un jeu de mots licencieux, comme *femmes de vie* et *fillettes de pis*. Certains noms sont tirés de la langue du droit coutu-

mier, comme *personnières,* qui participent à l'action, complices ; *usagères ,* terres vagues appartenant à la commune, etc. D'autres noms étaient devenus génériques, à cause de la qualité ordinaire des femmes qui les prenaient ou qui les recevaient, bien que ces noms-là fussent des noms de saintes, déguisés et corrompus, comme *Janneton* diminutif de Jeanne, et *Margot* diminutif de Marguerite. Enfin plusieurs noms, comme *cambrouses, harrebanes,* etc., qui n'ont pas encore été expliqués, demanderaient une longue enquête étymologique que nous n'entreprendrons pas ici.

L'abbé de l'Aulnaye, dans sa nomenclature des synonymes employés au seizième siècle pour qualifier les prostituées, a fait de nombreuses omissions, entre lesquelles nous signalerons seulement les suivantes : *gaures*, dont le sens est assez obscur ; *gorres,* truies ; *friquenelles* , de *frisque* , galant ; *images* , c'est-à-dire peintes et fardées ; *poupines* et *poupinettes ,* semblables à des poupées ; *bringues* , par onomatopée, frétillantes ; *bagues*, au figuré ; *sucrées, paillasses* et *paillardes*, qui couchent sur la paille ; *brimballeuses,* qui sonnent la cloche ; *seraines* ou sirènes ; *chouettes*, oiseaux de nuit ; *capres* ou *chèvres,* à cause de leur lubricité ; *ancelles* ou servantes ; *guallefretières*, c'est-à-dire radoubeuses de vaisseaux ; *peaultres ,* d'où l'on a fait *peaulx,* filles à matelots ; *gallières*, qui aiment la joie ou *galle ; consœurs* ou sœurs d'alliance ; *bas-culz,* etc. Le *Diction-*

naire comique de Leroux, que nous n'avons pas mis à contribution, ajouterait peut-être une vingtaine de noms bas et grossiers, que les auteurs du seizième siècle ont ramassés dans la fange de la Prostitution, et que Beroalde de Verville a enchâssés comme des diamants dans les ornements du *Moyen de parvenir*. Quant aux périphrases inventées pour exprimer le même objet sous toutes ses faces, elles sont innombrables et frappées, en général, au bon coin de l'esprit français. Nous n'essayerons pas d'en joindre une seule à celles que l'abbé de l'Aulnaye a pris soin de recueillir, comme pour donner une idée de toutes les autres qui pourraient être glanées après lui.

Une de ces périphrases, *femmes au court talon*, ne serait pas compréhensible par le simple rapprochement d'un proverbe qui a été formulé ainsi en deux rimes :

> Mais la beaulté de la court,
> C'est d'avoir le talon court.

Un passage du cinquième livre de Rabelais nous fait connaître ce que c'était que d'*avoir le talon court*. En parlant du rajeunissement que la reine de la Quinte opérait sur les vieilles femmes, Rabelais observe qu'après avoir été rajeunies, « elles avoyent les talons trop plus courts que devant, ce qui estoit cause, que, à toutes rencontres d'hommes, elles estoyent moult subjectes et faciles à tomber à la renverse. »

Malgré cette multitude de surnoms de toute sorte

qui s'appliquaient aux femmes de mauvaise vie, leur nom, par excellence, était toujours *putain*, qui ne fut banni entièrement du langage et du style honnêtes, qu'à la fin du règne de Louis XIV, car on le trouve encore dans les comédies de Molière. Aux quinzième et seizième siècles, il osait se montrer partout, dans les plaidoyers des avocats, dans les sermons des prédicateurs, dans les livres de morale, de jurisprudence et d'histoire, dans les ouvrages de poésie et de littérature. On le rencontre même dans des livres écrits par des femmes. L'abbé de l'Aulnaye a cité quatre proverbes, dans lesquels la sagesse des nations s'adresse à la *putain*, et lui dit son fait avec une candide grossièreté :

Amour de putain, feu d'étouppes.

Putain fait comme corneille :
Plus se lave, plus noire est-elle.

Quand maistre coud et putain file,
Petite pratique est en ville.

Jamais putain n'aima preud'hom,
Ny grasse geline chapon.

Deux autres proverbes relatifs aux *femmes folles* prouvent que le bon sens populaire attachait souvent un dicton moral à des mots qui rappelaient une pensée malhonnête, afin de mettre, pour ainsi dire, le remède à côté du mal.

Folles femmes n'aiment que pour pasture.

Femme folle à la messe,
Femme molle à la fesse.

Si, dans cette abondante nomenclature, le nom de *catin* ne figure pas, c'est qu'il n'a été introduit dans la langue érotique qu'à une époque très-rapprochée de nous. On avait dit longtemps *catin* comme diminutif de *Catherine*, nom très-usité parmi les filles du peuple; ce nom était devenu synonyme de *poupée*, parce que les enfants appelaient ainsi leurs poupées; de là, le nom passa tout naturellement aux filles débauchées, qui ne se marient pas et restent filles toute leur vie, ce qu'on appelle proverbialement *coiffer sainte Catherine*. De *catin* on a fait *cataut*, et le changement de terminaison n'a pas réhabilité ce diminutif.

Le lieu infâme où la Prostitution à son siége, le *bordel*, qui s'est glissé jusque dans les satires de Boileau et les contes de Voltaire, ne paraît pas avoir inspiré la verve des faiseurs de synonymes. L'abbé de l'Aulnaye n'en rapporte que cinq ou six, qui n'avaient pas même cours dans la langue usuelle et qui étaient réservés pour la langue écrite. Il cite l'*eschevinage*, qui paraît renfermer un sale jeu de mots; la *curatrie*, qui éveille l'idée d'une *cure* ou prébende; le *clapoire*, qui dérive de *clapier*; le *putefy*, qui annonce le fief des putes; le *peaultre*, qui s'entend d'une mauvaise barque de passeur; le *paillère*, qui nous apprend que ces endroits-là n'avaient pas d'autres lits que des tas de paille et de foin, etc. Mais le mot *bordel* fut toujours conservé, de préférence, quoique la situation et le régime du lieu eussent complétement changé, par suite des ordon-

nances de la Prostitution légale. Les *bordes*, qui avaient été les premiers repaires de la débauche publique, n'existaient plus nulle part, excepté dans quelques villes de province, à l'époque où les femmes de vie dissolue avaient le droit de *tenir bordel* dans certaines rues diffamées où elles payaient patente et vivaient de leur métier sous la tutelle de la police municipale.

Les amants, les compagnons, les souteneurs de ces femmes perdues, tous ces honteux parasites de la Prostitution étaient toujours flétris du nom générique de *maquereaux*, mais ils avaient pris eux-mêmes d'autres surnoms qui sonnaient mieux à leurs propres oreilles. Ils s'appelaient et on les appelait quelquefois : *goulliards* et *gouliafres*, parce qu'ils dévoraient le produit du commerce impudique de leurs tristes compagnes; *chalands*, parce qu'ils étaient les habitués de la maison; *paillards*, parce qu'ils brisaient la paille du lit; *holliers*, *houliers*, *houlleurs*, parce qu'ils couraient le pays avec leurs coureuses; *lescheors* et *lescheurs*, parce qu'ils s'engraissaient aux dépens de la lèchefrite du logis; *maquignons* et *courratiers*, ou *courtiers*, parce qu'ils aidaient au trafic déshonnête de leurs *mignonnes; francs-gontiers*, *gastouers*, *étalons*, *casse-museaux*, *calinaires* ou *calins*, *lesbins* et *lapins*, etc. Les hommes méprisables, qui se consacraient ainsi au plus hideux concubinage et qui en tiraient leurs seuls revenus, étaient les dépositaires, sinon les inven-

teurs, de l'argot de la Prostitution, et, dans les tavernes où ils passaient la journée à boire, à jouer, à blasphémer et à dormir, ils ne manquaient pas de révéler la dépravation de leurs mœurs par celle de leur langage.

Quant aux femmes déshonorées qui se mêlaient des trafics secrets de la Prostitution, elles étaient signalées au mépris et à la haine des honnêtes gens par le nom générique de *maquerelles*. Ce nom qualificatif répondait à toutes les conditions de leur abominable négoce, et il était admis indifféremment dans le style le plus relevé comme dans le plus bas langage. Les poëtes de cour du seizième siècle ne craignent pas de l'employer, à l'exemple des jurisconsultes et des légistes. Il semble que ce nom, qui n'a pas été exclu de la bonne langue avant le dix-septième siècle, suffisait autrefois à tous les besoins de la chose. Les personnes qui répugnaient à s'en servir, disaient *courtière* ou *courratière*; les mots *entremetteuse* et *appareilleuses* ne sont venus que plus tard, et ils sentent déjà le style académique. On avait recours aussi à des périphrases qui témoignent de l'intention de ménager la susceptibilité de ces dames : *ambassadrices d'amour*, *conciliatrices des volontés*, *marchandes de chair fraîche*, *sentinelles d'amour*, etc. Celles qui exerçaient ce lucratif et odieux métier, et qui avaient une si grande place dans les mœurs de nos ancêtres, ne trouvaient partout que malédictions et outrages; le libertin même,

qui les employait au service de ses plaisirs, ne se faisait point illusion sur leur infamie : ce n'étaient pas des femmes, heureusement, qui traitaient « les affaires de maquerelage, » c'étaient des vieilles.

Le portrait d'une vieille de cette espèce a été composé en vers par un poëte du seizième siècle; c'est un morceau très-remarquable, qui fut attribué à François Rabelais, dans la première édition complète de ses œuvres (*Lyon, Jean Martin*, 1558), et qui avait paru dès 1551 dans un recueil de poésies de François Habert. Cet Habert était un ami de Rabelais, et l'on peut supposer qu'il avait voulu sauver de l'oubli les *Épîtres à deux vieilles de différentes mœurs*, que Rabelais, alors curé de Meudon, ne pouvait ni ne voulait publier sous son nom. Voici ce qui se rapporte à notre sujet dans le *blason* poétique de la mauvaise vieille, que nous retrouverons trait pour trait chez la Sibylle de Panzoust, qui figure parmi les personnages allégoriques du *Pantagruel :*

Vieille édentée, infâme et malheureuse,
Vieille sans grace, aux vertus rigoureuse,
Vieille en qui gist trahison et querelle,
Vieille truande, inique maquerelle,
Vieille qui rendz les pucelles d'honneur,
Femmes aussy, en crime et déshonneur :
Vieille qui n'eus oncq charité aulcune,
Vieille tousjours pleine d'ire et rancune,
Vieille de qui l'infâme et layde peau
En puanteur passe un sale drapeau :
Vieille laquelle on ne veid oncq bien dire
D'homme vivant, mais tousjours en médire :

Vieille qui n'as oncq beu vin meslé d'eau,
Vieille qui fays de ton lict un bordeau;
Vieille qui as la tetasse propice
Pour en enfer d'un diable estre nourrice :
Vieille qui as l'art magique exercé
Plus qu'oncq ne feist et Médée et Circé...
Vieille meschante, exécrable et infecte,
Qui de ta voix les éléments infecte :
Ne crains-tu point, vieille, que de tes faictz
Qui devant Dieu sont sales et infaictz,
Tu soys un jour amèrement punie?
Penses-tu bien demourer impunie,
Vieille mauldicte, ayant tant de pucelles
Mises au train de folles estincelles,
Ayant vendu contre droict et raison
Femmes d'honneur et de bonne maison!

Les couleurs énergiques de ce *blason* d'une vieille, que l'auteur ne nomme pas, ont certainement servi depuis à Mathurin Regnier, dans le portrait de sa Macette, qui est le prototype des regrattières de la Prostitution du temps de Henri IV.

CHAPITRE XXV.

SOMMAIRE. — La Prostitution légale comparée, par un moraliste, aux « parties secrètes du corps social. » — Derniers vestiges et transformations de la Prostitution religieuse. — Le manichéisme, la *vauderie* et la sorcellerie. — Métamorphose diabolique de la Prostitution hospitalière. — Les incubes et les succubes remplacent les dieux lares et les demi-dieux agrestes. — Les Dusiens ou Druses des Gaulois. — Saint Augustin affirme et saint Jean Chrysostome nie. — Rêveries des rabbins juifs, adoptées par les docteurs de l'Église. — Adam et ses diablesses. — Multiplication surnaturelle des premiers hommes. — Variétés du cauchemar. — Opinion de Guibert de Nogent. — Sentiment du père Costadau. — Étymologie d'*incube* et de *succube.* — Le préfet Mummolus. — Les succubes de l'évêque Éparchius. — L'incube de la mère de Guibert de Nogent. — Le bâton et l'exorcisme de saint Bernard. — Décision du pape Innocent VIII. — La vie ascétique prédisposait aux attentats des éphialtes. — Doctrine des casuistes sur les songes impurs. — Armelle Nicolas. — Angèle de Foligno. — Correspondance de sœur Gertrude avec Satan. — Le démon et les vierges. — Jeanne Herviller, de Verberie. — Les incubes chauds et les incubes froids. — Aveux de leurs victimes. — Puanteur du diable. — Enfants nés du démon. — Distinction entre l'incu-

bisme et la sorcellerie. — Agrippa et Wier. — Les incubes et les succubes discutés en pleine Académie, au dix-septième siècle. — Leurs faits et gestes expliqués par la science et la raison.

La Prostitution légale semblait avoir acquis tout son développement régulier et nécessaire : elle possédait son code, ses usages, ses coutumes, ses priviléges, ses *suppôts* et même sa langue. Elle vivait presque en bon accord, s'il est permis de parler ainsi, avec l'autorité ecclésiastique et civile; elle régnait, pour ainsi dire, dans certaines rues, à certaines heures, moyennant certaines conditions de police urbaine; elle faisait partie intégrante de l'organisation du *corps social*, et elle en formait, suivant l'expression bizarre d'un vieil auteur, « les *parties secrètes*, que la pudeur conseille de cacher, mais qu'on ne retrancheroit pas sans tuer les bonnes mœurs, qui sont comme le chef et le cœur d'une nation décente. » Cependant, à côté de cette Prostitution légale, avouée ou tolérée par le pouvoir politique, on retrouvait encore les traces, bien effacées, bien dégénérées, sans doute, de la Prostitution hospitalière et de la Prostitution religieuse, ces deux antiques compagnes du paganisme chez les peuples primitifs.

La Prostitution religieuse proprement dite persistait obscurément dans le culte traditionnel de quelques saints, auxquels la superstition populaire conservait les attributions obscènes de Pan, de Priape et des dieux lares; mais ce n'étaient que de rares

exceptions attachées à des pèlerinages mystérieux, à des chapelles étranges qui restaient païennes sous des noms chrétiens. Ces impudiques réminiscences de l'idolâtrie étaient comme enfouies au fond des campagnes, et aucun scandale n'en rejaillissait sur le glorieux manteau de l'Église catholique et romaine. La Prostitution religieuse avait pris ailleurs des allures plus effrontées, à l'aide des hérésies monstrueuses qui ne cessaient de se reproduire dans le sein même de la religion de Jésus-Christ, en ranimant sans cesse les germes épars du manichéisme. Le manichéisme avait engendré l'hérésie des Vaudois, et la *vauderie*, quoique extirpée par le fer et par le feu, poussait çà et là des rejetons rabougris, qui ne portaient que des fruits impurs et qui tombaient bientôt dans les flammes du bûcher. Il ne sera pas sans intérêt de rechercher, dans les cendres éteintes de ces hérésies manichéennes et vaudoises, le principe vivace de la Prostitution religieuse.

Cette Prostitution s'était aussi perpétuée et enracinée dans une autre espèce d'hérésie, qui, sortie de la même source, avait pris un caractère tout différent de celui du manichéisme, et semblait s'être développée vers un but tout opposé. La sorcellerie, en instituant le culte des démons, n'avait pas manqué de s'emparer de la Prostitution, comme d'un puissant moyen d'action matérielle sur ses exécrables adeptes. Une dépravation inouïe avait imaginé cette

Prostitution infernale, qui servait de lien invisible entre les sorciers de tous les âges et de tous les pays, et qui était l'âme de leurs infâmes assemblées.

Quant à la Prostitution hospitalière, cette sœur naïve et crédule de la Prostitution sacrée, elle se montrait encore de loin en loin dans le sanctuaire de la vie domestique : l'imagination déréglée et surexcitée en faisait, d'ordinaire, tous les frais. C'était encore un reflet des croyances et des mystères du paganisme. Le commerce charnel des esprits avec les hommes et les femmes passait alors pour un fait incontestable; et ce commerce maudit, que l'Église a compté longtemps parmi les plus graves symptômes de la possession diabolique, ouvrait la porte à des libertinages secrets. L'impudique superstition des incubes et des succubes avait son origine dans les habitudes de la Prostitution hospitalière, et les chrétiens des deux sexes se persuadaient avoir des rapports lubriques avec les démons et les anges qui participaient également de l'un et l'autre sexe, de même que les païens cohabitaient avec leurs dieux lares, ou bien quelquefois entraient en communication directe avec les faunes, les satyres, les nymphes, les naïades et les demi-dieux agrestes.

Nous avons donc à examiner ce qu'était la Prostitution, au moyen âge, sous trois faces distinctes : dans l'hérésie, dans la sorcellerie, dans la superstition des incubes et succubes.

Ces démons, que les Gaulois nommaient *dusiens* ou *druses* (*drusii*), exerçaient déjà leurs violences et leurs séductions nocturnes à l'époque où saint Augustin reconnaissait leur existence et leurs attentats (voy. p. 249 du t. III de cette Histoire), en déclarant que c'eût été de l'impudence que de nier un fait si bien établi : *Ut hoc negare impudentiæ videatur*. Plusieurs Pères de l'Église cependant, entre autres saint Jean Chrysostome (Homélie 22 sur la *Genèse*), s'étaient inscrits en faux contre les actes de luxure qu'on prêtait aux démons incubes et succubes. Mais la religion hébraïque donnait à ces démons une origine contemporaine des premiers hommes, et l'Église chrétienne adopta l'opinion des rabbins dans l'interprétation du fameux chapitre de la *Genèse* où l'on voit les fils de Dieu prendre pour femmes les filles des hommes et procréer une race de géants. Les docteurs et les conciles, néanmoins, n'allèrent pas aussi loin que les interprètes juifs qui racontaient la légende des démons, comme si la chose s'était passée sous leurs yeux ; aussi, selon ces vénérables personnages, « pendant cent trente ans qu'Adam s'abstint du commerce de sa femme, il vint des diablesses vers lui, qui en devinrent grosses, et qui accouchèrent de diables, d'esprits, de spectres nocturnes et de fantômes. » (*Le Monde enchanté*, par Balthazar Bekker ; Amsterdam, 1694, 4 vol. in-12. Voy. t. I, p. 162.) Ces rabbins et les démonologues, une fois engagés dans cette généalogie des démons de la nuit, ne s'ar-

rêtèrent pas en si beau chemin : ils découvrirent que, si notre père Adam avait eu affaire à un succube, Ève s'était mise en relation charnelle avec un incube, qui aurait ainsi travaillé perfidement à la multiplication du genre humain !

Quoi qu'il en soit de ces légendes du monde antédiluvien, l'existence des incubes et des succubes n'était contestée par personne, et on leur attribuait tous les fâcheux effets du cauchemar ; car ces hôtes incommodes, qui visitaient les garçons et les filles pendant leur sommeil, n'en voulaient pas toujours à leur chasteté : ils venaient souvent s'asseoir auprès d'eux, en leur soufflant à l'oreille mille rêves insensés ; ou bien ils pesaient sur la poitrine du dormeur, qui se sentait étouffer, et qui s'éveillait enfin, plein d'épouvante, tremblant, et glacé de sueurs froides, au milieu des ténèbres. Mais, plus ordinairement, ce démon, tantôt mâle et tantôt femelle, quelquefois pourvu alternativement ou simultanément des deux sexes, s'acharnait sur la victime qu'il avait choisie et qu'un sommeil de plomb lui livrait sans défense. Fille ou garçon, le complice involontaire des plaisirs de l'esprit malin y perdait sa virginité et son innocence, sans connaître jamais l'être invisible dont il ne sentait que les hideuses caresses. A son réveil, toutefois, il ne pouvait douter de l'impure oppression qu'il avait subie, lorsqu'il en constatait avec horreur les irrécusables témoignages qui souillaient sa couche.

Telle était l'opinion générale non-seulement du peuple, mais encore des hommes les plus éclairés et les plus éminents. « Partout, dit le pieux Guibert, de Nogent, dans les mémoires de sa vie (*De vita sua*, lib. I, c. 13), on cite mille exemples de démons qui se font aimer des femmes et s'introduisent dans leur lit. Si la décence nous le permettait, nous raconterions beaucoup de ces amours de démons, dont quelques-uns sont vraiment atroces dans le choix des tourments qu'ils font souffrir à ces pauvres créatures, tandis que d'autres se contentent d'assouvir leur lubricité. » Ces démons, en effet, étaient bien différents d'humeur et de caprice : les uns aimaient comme de véritables amants, auxquels ils s'appliquaient à ressembler de tout point; les autres, moins novices peut-être ou plus pervers du moins, se portaient à d'incroyables excès de libertinage; la plupart ne se distinguaient pas du commun des hommes dans les résultats de la passion; mais quelques-uns justifiaient de leur nature supérieure, par des prodiges d'incontinence et de luxure.

La conduite des victimes envers ces oppresseurs ou *éphialtes* (ἐφιάλτης) nocturnes était également bien différente : celles-ci s'accoutumaient bientôt à l'approche du démon familier et vivaient en bon accord avec lui; celles-là éprouvaient dans ce commerce damnable autant d'aversion pour elles-mêmes que pour leur tyran; presque toutes, au reste, gardaient le silence sur ce qui se passait en ces

unions sacriléges, que l'Église frappait d'anathème en détournant les yeux. « Il ne resteroit plus qu'à montrer, disait le révérend père Costadau en plein dix-septième siècle, comment les démons peuvent avoir ce commerce charnel avec des hommes et avec des femmes; mais la matière est trop obscène pour l'exprimer en notre langage. » (*Traité histor. et crit. des principaux signes qui servent à manifester les pensées ou le commerce des esprits*; Lyon, Bruyset, 1720, t. V, p. 137.) Voilà pourquoi on était plus à l'aise en parlant latin sur le fait des incubes et des succubes.

Les écrits des théologiens, des philosophes, des médecins et des démonologues du moyen âge, sont remplis d'observations circonstanciées au sujet des incubes et des succubes, qui trouvaient bien peu d'incrédules, avant que la science eût expliqué naturellement tous leurs méfaits. Le christianisme avait accepté, pour le compte du diable et de ses suppôts, les actes détestables de violence et de séduction, que le paganisme, depuis la plus haute antiquité, attribuait à ses dieux subalternes et aux démons de la nuit. C'étaient, de la part des uns et des autres, les mêmes œuvres de Prostitution fantastiques; mais les esprits invisibles qui s'en rendaient coupables n'étaient pas détestés par les païens, comme ils le furent par les chrétiens, à qui l'Église recommandait de se défendre sans cesse contre les piéges de l'enfer. Cependant, si l'opinion commune ne mettait pas

en doute les horribles attentats que ces méchants esprits exerçaient contre l'espèce humaine pendant son sommeil, la philosophie avait nié hautement ces attentats, dès qu'elle s'était livrée à l'examen du fait et dès qu'elle eut constaté les phénomènes du cauchemar.

On appelait *incube*, *incubus*, le démon qui prenait la figure d'un homme pour avoir commerce avec une femme endormie ou éveillée. Ce nom dérive du verbe latin *incubare*, qui signifie *être couché sur quelqu'un*. Les Grecs nommaient l'incube ἐφιάλτης, démon *sauteur* ou *insulteur* (*insultor*), qui se rue sur quelqu'un. Dans un vieux glossaire manuscrit, cité par Ducange, le mot *incuba* ou *surgeseur* est accompagné de cette définition : « *Incubi vel incubones*, une manière de diables qui solent gesir aux femes. » Ducange emprunte encore, aux Gloses (*Glossæ*) manuscrites pour l'intelligence des ouvrages médicaux d'Alexandre de Tralles, un passage qui prouve que les savants confondaient autrefois, sous la dénomination d'*incube*, le démon du cauchemar et la souffrance qu'il causait au dormeur : « *Incubus, est passio in quâ dormientes suffocari et à dæmonibus opprimi videntur.* » L'étymologie de *succube*, en latin *succubus*, ne diffère de celle d'*incube*, que par la différence du rôle que jouait le démon changé en femme. Nous croyons qu'on a dû dire *succubare* pour *cubare sub*, être couché sous quelqu'un. Toutefois Ducange n'a point admis ce mot-là et son dérivé dans son

Glossaire, où les écrivains de la basse latinité auraient pu amplement combler cette lacune.

Les succubes, il est vrai, sont plus rares que les incubes, dans les relations du moyen âge; mais ces derniers, en dépit des exorcismes et de la pénalité ecclésiastique, ne laissaient pas reposer les femmes et les filles de nos aïeux. Après avoir fait des miracles dans la légende des saints, ils viennent étaler leurs infamies en pleine histoire. Grégoire de Tours nous raconte la mort du préfet Mummolus (liv. VI), qui envoyait des démons obscènes aux dames gauloises qu'il voulait damner. Le même chroniqueur nous fait entendre que Satan lui-même ne dédaignait pas, dans l'occasion, de se donner ce passe-temps. Un saint évêque d'Auvergne, nommé Éparchius, s'éveille, une nuit, avec l'idée d'aller prier dans son église; il se lève, pour s'y rendre; il trouve la basilique éclairée d'une lumière infernale et toute remplie de démons qui commettent des abominations en face de l'autel; il voit, assis dans sa chaire épiscopale, Satan, en habits de femme, présidant à ces mystères d'iniquité : « Infâme courtisane! lui crie-t-il, tu ne te contentes pas d'infecter tout de tes profanations; tu viens souiller le siége consacré à Dieu, en y posant ton corps dégoûtant. Retire-toi de la maison de Dieu! — Puisque tu me donnes le nom de courtisane, reprend le prince des démons, je te tendrai beaucoup d'embûches, en t'enflammant d'amour pour les femmes. » Satan s'évanouit en fu-

mée, mais il tint parole, et fit éprouver à Éparchius toutes les tortures de la concupiscence charnelle. (Grég. de Tours, liv. II, ch. 21.)

Un historien aussi grave que Grégoire de Tours, Guibert de Nogent, racontait avec la même bonne foi, cinq siècles plus tard, les insultes que sa mère avait eues à subir de la part des incubes, que la beauté de cette sainte femme attirait sans cesse autour d'elle. Une nuit, pendant une douloureuse insomnie où elle baignait sa couche de ses larmes, « le démon, selon sa coutume d'assaillir les cœurs déchirés par la tristesse, vint tout à coup s'offrir à ses yeux, que ne fermait pas le sommeil, et l'oppressa presque jusqu'à la mort, d'un poids étouffant. » La pauvre femme ne pouvait plus ni remuer, ni se plaindre, ni respirer; mais elle implorait intérieurement le secours divin, qui ne lui manqua pas. Son bon ange se tenait justement au chevet de son lit; il s'écria d'une voix douce et suppliante : « Sainte Marie, aide-nous! » et il s'élança sur le démon incube, pour le forcer de quitter la place. Celui-ci se dressa sur ses pieds, et voulut résister à cette attaque inattendue; mais l'ange le renversa sur le plancher avec un tel fracas, que sa chute ébranla toute la maison. Les servantes se réveillèrent en sursaut et coururent au lit de leur maîtresse, qui, pâle, tremblante, à demi morte de peur, leur apprit le danger qu'elle avait affronté, et dont elle portait les marques. (Guibert, *De vita sua*, lib. I, cap. 13.)

Les bons anges n'étaient pas toujours là pour venir en aide à la faiblesse des femmes, et le diable avait alors l'avantage. Mais l'Église pouvait encore lui ravir sa proie, témoin l'exorcisme mémorable dont il est question dans la vie de saint Bernard, écrite peu de temps après sa mort. Une femme de Nantes avait commerce avec un démon qui la visitait toutes les nuits, lorsqu'elle était couchée avec son mari : celui-ci ne se réveillait jamais. Au bout de six ans de cette affreuse cohabitation, la pécheresse, qui ne s'en était jamais vantée, avoua tout à son confesseur et ensuite à son mari, qui eut horreur d'elle et la quitta. Le démon incube resta seul possesseur de sa victime. Cette malheureuse sut, de la bouche même de son abominable amant, que l'illustre saint Bernard devait venir à Nantes; elle attendit avec impatience l'arrivée du saint, et alla se jeter à ses pieds, en lui demandant de la délivrer de l'obsession diabolique. Saint Bernard lui ordonna de faire le signe de la croix, en se couchant, et de placer auprès d'elle, dans son lit, un bâton qu'il lui donna : « Si le démon vient, lui dit-il, ne le craignez plus; il aura beau faire, je le défie de vous approcher. » En effet, l'incube se présenta, comme à l'ordinaire, pour usurper les droits du mari; mais il trouva le bâton de saint Bernard, qui gardait le lit de cette femme. Il ne fit que se démener autour de ce lit, en la menaçant : une barrière insurmontable s'élevait entre eux. Le dimanche suivant, saint Ber-

nard se rendit à la cathédrale avec les évêques de Nantes et de Chartres; une foule immense était accourue, pour recevoir sa bénédiction; il fit distribuer des cierges allumés à tous les assistants, et il leur raconta la déplorable histoire de la femme vouée aux plaisirs du diable; ensuite il exorcisa le mauvais esprit, et lui défendit, par l'autorité de Jésus-Christ, de tourmenter jamais cette femme ni aucune autre. Après l'exorcisme, il ordonna que tous les cierges fussent éteints à la fois, et la puissance du démon incube s'éteignit en même temps.

Si saint Bernard ne doutait pas de la réalité du commerce exécrable des succubes avec les femmes, on ne saurait se scandaliser de ce que saint Thomas d'Aquin se soit longuement occupé de ces audacieux démons, dans sa *Summa theologiæ* (quæstio LI, art. 3). L'autorité de ces deux grands saints était bien suffisante pour excuser les malheureuses qui croyaient servir, malgré elles, à cette étrange prostitution, et qui ne possédaient plus, en guise de talisman préservatif, le bâton de saint Bernard. Rien n'était plus fréquent que des révélations de ce genre, dans le tribunal de la confession, et le confesseur tirait de ses pénitentes la conviction du fait qu'il combattait, trop souvent inutilement, par des prières et des exorcismes. Le pape Innocent VIII ne se montrait donc pas plus superstitieux que ses contemporains, lorsqu'il reconnaissait en ces termes, dans une lettre apostolique, l'existence des incubes et des succubes:

« *Non sine ingenti molestiâ ad nostrum pervenit auditum complures utriusque sexus personas, propriæ salutis immemores et a fide catholica deviantes, dæmonibus incubis et succubis abuti.* » Ce n'était pas seulement la confession religieuse qui avait dévoilé les mystères de l'incubisme et du succubisme; c'étaient surtout les aveux forcés ou volontaires, que l'inquisition arrachait aux accusés, dans les innombrables procès de sorcellerie, qui hérissèrent de potences et de bûchers tous les pays de l'Europe.

L'imagination avait toujours été seule coupable de toutes les œuvres nocturnes qu'on imputait au démon ; mais, suivant la croyance des anciens, on était persuadé que les ténèbres appartenaient aux esprits infernaux, et que le sommeil des hommes se trouvait ainsi exposé à la malice de ces artisans du péché. On les accusa donc d'employer les songes à la tentation des pécheurs endormis. « Principalement, dit le savant Antonio de Torquemada, le diable tasche de faire cheoir le dormeur au péché de luxure, le faisant songer en plaisirs charnels, jusque-là qu'il l'empestre de pollutions, de manière que, nous plaisans en icelles, depuis que nous sommes resveillez, elles sont cause de nous faire pescher mortellement. » (Voy. l'*Hexameron*, traduit de l'espagnol par Gabriel Chappuys (Rouen, Romain de Beauvais, 1610, in-16.) Bayle, dans sa *Réponse aux Questions d'un provincial*, rapporte, à ce sujet, la doctrine des casuistes touchant les songes qu'on

a mis longtemps sur le compte des incubes et des succubes : « Les plus relâchez conviennent qu'on est obligé de prier Dieu de nous délivrer des songes impurs; que si l'on a fait des choses pendant la veille que l'on sache propres à exciter les impuretez en dormant ; que si l'on n'a point regret le lendemain de s'être plu à ces songes, et que si l'on se sert d'artifice pour les faire revenir, on pèche. » (*Œuvres de Bayle,* t. III, p. 563.)

On peut dire, en quelque sorte, que les incubes et les succubes sont nés dans les couvents d'hommes et de femmes, car la vie ascétique prédispose merveilleusement l'esprit et le corps à cette Prostitution involontaire qui se réalise en songe, et que le mysticisme regarde comme l'œuvre des démons nocturnes. « Les religieuses dévotes, dit Bayle, attribuent à la malice de Satan les mauvaises pensées qui leur viennent; et si elles remarquent une sorte d'opiniâtreté dans leurs sensations, elles s'imaginent qu'il les persécute de plus près, qu'il les obsède, et enfin qu'il s'empare de leur corps. » La biographie de plusieurs de ces saintes martyres de leurs propres sens nous fait connaître les épreuves qu'elles avaient à traverser, pour garder leur pureté et pour échapper aux violences ou aux séductions des mauvais anges. Une religieuse de Sainte-Ursule, de la communauté de Vannes, nommée Armelle Nicolas; « pauvre fille idiote, paysanne de naissance et servante de condi-

tion, » ainsi que la qualifie son historien, nous offre un des derniers exemples de l'empire que le diable pouvait exercer à la fois sur le moral et le physique de ces recluses ignorantes, crédules et passionnées. Cette Armelle, qui vécut à la fin du dix-septième siècle, avait commencé par s'exalter dans les ardeurs de l'amour divin, avant de se trouver aux prises avec les incubes : « Il lui sembloit, dit l'auteur anonyme de *l'École du pur amour de Dieu, ouverte aux sçavants et aux ignorants* (p. 34 de la nouvelle édit. Cologne, 1704, in-12), être toujours dans la compagnie des démons, qui la provoquoient incessamment à se donner et livrer à eux. Pendant cinq ou six mois que dura le fort du combat, il lui étoit comme impossible de dormir la nuit, à cause des spectres épouvantables dont les diables la travailloient, prenant diverses figures horribles de monstres. » C'était placer le remède à côté du mal; et la pauvre religieuse ne se sentait que plus forte pour résister à ces hideux tentateurs, qui, au lieu de prendre des masques plus agréables afin de réussir par la persuasion auprès d'elle, s'indignaient de ses refus et la maltraitaient cruellement.

Une autre mystique, Angèle de Foligno, dont Martin del Rio a décrit les tentations diaboliques, dans ses *Disquisitiones magicæ* (lib. II, sect. 24), avait aussi affaire à des démons grossiers qui la battaient sans pitié après lui avoir inspiré de mauvais désirs qu'ils ne parvenaient pas à utiliser au

profit de leur damnable sensualité. Il n'y avait dans tout son corps aucune partie qui ne fût lésée par le fait des incubes, en sorte qu'elle ne pouvait ni bouger, ni se lever de son lit. « *Non est in me membrum,* disait-elle, *quod non sit percussum, tortum et pœnatum a dæmonibus, et semper sum infirma, et semper stupefacta, et plena doloribus in omnibus membris meis.* » Les incubes n'en venaient pourtant pas à leurs fins, quoiqu'ils ne cessassent ni jour ni nuit de la mettre à mal. Or, suivant les démonologues les mieux renseignés, un démon, qui se destinait au rôle d'incube, prenait la forme d'un petit homme noir et velu, mais conservait cependant quelque chose de la nature des géants, comme un glorieux attribut de son origine paternelle. On trouve, dans les interrogatoires d'un grand nombre de procès de sorcellerie, la preuve de ces énormités, qui n'existaient sans doute que dans l'imagination dépravée des patientes.

Ce commerce disparate avec un incube se régularisait quelquefois, et la malheureuse, qui le subissait contre son gré ou qui même s'y accoutumait par un accommodement de libertinage, restait ainsi au pouvoir du démon pendant des années entières. Elle finissait alors par supporter patiemment cette étrange servitude et par y prendre goût. On cite plus d'une possédée, qui avait de l'amour pour le diable et qui correspondait avec lui. Jean Wier raconte que, de son temps, une jeune religieuse, nommée Gertrude,

âgée de quatorze ans, couchait toutes les nuits avec Satan en personne, et Satan s'était fait aimer d'elle à ce point qu'elle lui écrivait dans les termes les plus tendres et les plus passionnés. Dans une descente de justice qui fut faite à l'abbaye de Nazareth, près de Cologne, où cette religieuse avait introduit son galant infernal, on découvrit, le 25 mars 1565, dans sa cellule, une lettre d'amour, adressée à Satan, et cette lettre était remplie des affreux détails de leurs débauches nocturnes.

On n'était pas d'accord, au reste, sur la nature des goûts licencieux que l'on prêtait aux incubes, et la controverse démonologique se donnait amplement carrière à cet égard. Le célèbre de Lancre assure que les démons ne se compromettent pas avec les vierges; Bodin dit positivement le contraire; Martin del Rio assure que les démons ont horreur de la sodomie et de la bestialité; Priérias les regarde comme les premiers inventeurs de ces infâmes pratiques. Cette divergence d'opinions, sur le degré de perversité qu'on attribuait à l'esprit malin, prouve seulement plus ou moins de dépravation chez les casuistes qui s'occupaient de ces questions délicates. Nous devons les effleurer à regret dans ce chapitre, consacré, pour ainsi dire, à la Prostitution diabolique. Nous ne chercherons pas cependant à définir l'espèce d'impossibilité qui s'opposait au commerce du démon avec une vierge. De Lancre, dans son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*

et démons (page 218), rapporte qu'une vieille fille lui avait dit « que le diable n'a guères accoustumé d'avoir accointance avec les vierges, parce qu'il ne pourroit commettre adultère avec elles : aussi, il attend qu'elles soient mariées. » C'était là, de la part du diable, un raffinement de malice; car il ne jugeait pas que ce fût un assez grand péché que de corrompre une vierge, il se réservait pour l'adultère. Cependant, dans d'autres endroits de son livre (pages 134, 224 et 225), de Lancre nous laisse entendre que le diable avait compassion de la faiblesse des *pucelles* plutôt que de leur innocence. « Si je ne craignais de salir votre imagination, dit l'abbé Bordelon dans la curieuse *Histoire des Imaginations de M. Oufle,* je vous rapporterais ici ce que les démonographes racontent des douleurs que souffrent les femmes, quand elles ont habitude avec les diables, et pourquoi elles souffrent ces douleurs. »

Il paraît démontré cependant, par les aveux d'une foule de sorcières et de possédées qui prétendaient avoir eu « copulation charnelle » avec le diable, dès l'âge de dix et douze ans, que le tentateur n'attendait pas toujours que ses victimes fussent en état de mariage, pour les approcher. Les démonographes, sans entrer dans des détails spéciaux à l'égard de la défloration des vierges par le fait des incubes, signalent beaucoup de ces infortunées qui ont connu le diable avant l'âge de puberté. Il faut remarquer, toutefois, que c'étaient, la plupart, des filles de sor-

cières, et qu'elles avaient été vouées au démon et à ses œuvres, en naissant. Jeanne Herviller, de Verberie, près de Compiègne, qui fut condamnée, comme l'avait été sa mère, à être brûlée vive, par arrêt du parlement de Paris, confessa que sa mère l'avait présentée au diable, « en forme d'un grand homme noir et vestu de noir, botté, esperonné, avec une espée au costé et un cheval noir à la porte. » Jeanne Herviller avait alors douze ans, et, depuis le jour de cette présentation, le diable « coucha charnellement avecques elle, en la mesme sorte et manière que font les hommes avecques les femmes, hormis que la semence estoit froide. Cela, dit-elle, continua tous les huit ou quinze jours, mesmes icelle estant couchée près de son mary, sans qu'il s'en apperceut. » C'est Bodin qui a consigné le fait dans sa *Démonomanie*.

Deux ou trois faits du même genre, recueillis aussi par Bodin, indiqueraient que certains incubes, plus experts ou plus dépravés que les autres, étaient jaloux des priviléges ordinaires du nouveau marié. En 1545, l'abbesse d'un monastère d'Espagne, Madeleine de la Croix, alla se jeter aux pieds du pape Paul III et lui demanda l'absolution, en avouant que, dès l'âge de douze ans, elle avait sacrifié son honneur à un malin esprit « en forme d'un More noir, » et qu'elle avait continué pendant trente ans ce commerce exécrable. « J'ay opinion, ajoute Bodin, qu'elle estoit dédiée à Satan par ses parens, dès le ventre de sa

mère, car elle confessa que dès l'âge de six ans Satan luy apparut, qui est l'âge de connoissance aux filles, et la sollicita à douze, qui est l'âge de puberté aux filles. » Une autre demoiselle espagnole, qui avait été déflorée par le démon à l'âge de dix-huit ans, ne voulut pas se repentir de ce qu'elle avait fait, et fut brûlée en auto-da-fé.

On reconnaissait implicitement deux espèces d'incubes, les froids et les chauds. Antoine de Torquemada explique d'une façon singulière, d'après Psellus et Mérula, l'invasion de certains diables froids dans le corps de l'homme. « Combien que les diables soient ennemis des hommes, dit-il dans son *Hexameron*, ils n'entrent pas tant en leur corps avec une volonté de leur faire mal, que pour le désir d'une chaleur vivifiante; car ces diables sont de ceux qui habitent en lieux très-profonds et froids, où le froid est tant pur, qu'il est exempt d'humidité, et pour cette cause, ils désirent les lieux chauds et humides. » Quoi qu'il en soit, lorsqu'un diable avait pénétré dans un corps humain ou qu'il se tenait seulement aux alentours, il révélait sa présence par l'incroyable chaleur qu'il causait à toutes les parties qui pouvaient être en contact avec lui. Ainsi, sainte Angèle de Foligno, qui avait à se garantir sans cesse des sollicitations du diable, ressentait, à son approche, un tel feu dans les organes de la génération, qu'elle était forcée d'y appliquer un fer brûlant, pour éteindre l'incendie qui s'y développait sous l'influence de la lubri-

cité infernale. Voici comment elle racontait la chose : *Nam in locis verecundis est tantum ignis, quod consuevi apponere ignem materialem ad exstinguendum ignem concupiscentiæ.* (Voy. *Disquis. magicæ* de Martin del Rio, lib. II, sect. 24.)

Malgré l'embrasement interne ou externe que les incubes chauds apportaient avec eux dans la cohabitation nocturne, leur principe algide se faisait toujours sentir d'une manière ou d'autre dans l'acte même de leur honteuse obsession. Bodin, après avoir mentionné le sentiment de froid et d'horreur qu'éprouvaient, au milieu de leurs hideux transports, les possédés du démon, constate que « telles copulations ne sont pas illusions ni maladies, » et affirme qu'elles ne diffèrent pas des rapports sexuels ordinaires, « hormis que la semence est froide. » Il donne un extrait des interrogatoires que subirent, en présence de maître Adrien de Fer, lieutenant général de Laon, les sorcières de Longni, qui furent condamnées au feu pour avoir eu commerce avec les incubes. Marguerite Brémont, femme de Noël de Lavaret, avoua qu'elle avait été conduite, un soir, par sa propre mère, dans un pré où se tenait une assemblée de sorcières : « Se trouvèrent en ce lieu six diables qui estoient en forme humaine, mais fort hideux à voir, etc. Après la danse finie, les diables se couchèrent avecques elles et eurent leur compagnie; et l'un d'eux, qui l'avoit menée danser, la print et la baisa par deux fois et habita

avecques elle l'espace de plus de demie heure, mais délaissa aller sa semence bien froide. Jeanne Guillemin se rapporte au dire de celle-cy, et dit qu'ils furent bien demie heure ensemble, et qu'il lâcha de la semence bien fort froide. » (Voy. la *Démonomanie des sorciers*, liv. II, ch. 7.)

Jean Bodin remarque une circonstance tout à fait analogue dans le procès de la sorcière de Bièvre, qui fut instruit et jugé en 1556, dans la *justice* du seigneur de la Boue, bailli de Vermandois. Cette sorcière « confessa que Satan (qu'elle appelait son compagnon) avoit sa compagnie ordinairement, et qu'elle sentoit sa semence froide. »

Les historiens de la sorcellerie et les jurisconsultes ne se bornaient pas à enregistrer cette étrange particularité, ils en recherchaient la cause, et ils imaginaient l'avoir devinée, en s'appuyant de l'autorité de saint Thomas d'Aquin. « Les uns, dit le naïf et féroce Bodin, tiennent que les démons hyphialtes ou succubes reçoivent la semence des hommes et s'en servent avec les femmes en démons éphialtes ou incubes, comme dit Thomas d'Aquin, chose qui semble incroyable. » Bodin, qui ne s'étonne de rien dans les plus sinistres arcanes de la démonomanie, trouve l'explication de ce phénomène diabolique dans un verset de la Bible, devant lequel les commentateurs sont restés muets et confondus : « Et peut-estre que le passage de la Loi de Dieu qui dit : *Maudit soit celuy qui donnera de sa semence à Moloch*,

se peut entendre de ceux-cy. » (Voy. p. 87 du t. Ier de cette Histoire.)

Ce n'était pas là, d'ailleurs, le seul caractère distinctif de la possession des démons : l'odeur infecte que le diable exhalait de tous ses membres (de là l'origine d'une locution proverbiale encore usitée : *puer comme le diable*) se communiquait presque immédiatement aux hommes et aux femmes qu'il visitait. Ceux-ci devenaient puants à leur tour, et on les reconnaissait surtout à l'infection de leur haleine. Bodin dit, d'après Cardan, « que les espritz malings sont puants, et le lieu puant, où ils fréquentent, et croy que de là vient que les anciens ont appelé les sorcières *fœtentes* et les Gascons *fetilleres*, pour la puanteur d'icelles, qui vient, comme je croy, de la copulation des diables. » Tous les démonographes conviennent de cette horrible puanteur, qui signalait d'ordinaire le passage du diable, et qui sortait de la bouche des possédés : « On peut juger, dit-il, que les femmes, qui de leur naturel ont l'haleine douce beaucoup plus que les hommes, par l'accointance de Satan en deviennent hideuses, mornes, laides et puantes outre leur naturel. »

Ce n'est pas tout : le commerce abominable des incubes produisait quelquefois des fruits monstrueux, et le démon se complaisait à introduire ainsi sa progéniture dans la race humaine. On expliquait de la sorte toutes les aberrations de la nature dans les œuvres de la génération. Les monstres avaient alors leur raison

d'être. « Spranger écrit que les Alemans (qui ont plus d'expérience des sorciers, pour en avoir eu de toute ancienneté et en plus grand nombre qu'ès autres pays) tiennent que, de telle copulation, il en vient quelquefois des enfants qu'ils appellent *Wechsel-Kind* ou *enfans changez*, qui sont beaucoup plus pesans que les autres, et sont tousjours maigres, et tariroient trois nourrices, sans engraisser. » (Voy. la *Démonomanie des sorciers*, liv. II, ch. 7.) Martin Luther, dans ses *Colloques*, reconnaît la vérité du fait, avec d'autant plus de désintéressement, qu'on l'accusait lui-même d'être un de ces enfants du diable, que le bas peuple de l'Ile-de-France appelait *champis*, c'est-à-dire trouvés ou faits dans les champs.

Au treizième siècle, un évêque de Troyes, nommé Guichard, fut accusé d'être le fils d'un incube, qualifié de *Petun*, qui, disait-on, mettait tous ses diablotins au service de son bien-aimé fils. (Voy. *Nouveaux Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, t. VI, p. 603.) Les incubes avaient donc le talent de procréer des enfants, assez bien bâtis pour n'être pas trop déplacés dans le monde; mais, en général, leurs rejetons étaient d'effroyables contrefaçons de l'humanité. Ainsi, Bodin parle d'un monstre de cette espèce, qui était né en 1565, au bourg de Schemir, près de Breslau, et qui avait pour père et mère une sorcière et Satan : c'était « un monstre hideux, sans teste et sans pieds, la bouche en l'épaule senestre (gauche), de couleur comme un foye, qui rendit une

clameur terrible, quand on le lavoit. » Du reste, Bodin met en présence diverses opinions à l'égard des résultats de la Prostitution diabolique : « Les autres sorcières, dit-il, font diables en guise d'enfans, qui ont copulation avec les nourrices sorcières, et souvent on ne sait ce qu'ils deviennent. Mais quant à telle copulation avec les démons, sainct Hiérosme, sainct Augustin, sainct Chrysostome et Grégoire Nazianzène soutiennent, contre Lactance et Josèphe, qu'il ne provient rien; et s'il en vient quelque chose, ce seroit plustost un diable incarné qu'un homme. »

Le vulgaire ne doutait pas, cependant, que le diable n'eût la faculté de se reproduire sous les traits de l'homme, et ceux qui avaient été engendrés par lui passaient pour succubes. On peut en conclure que la plupart des opérations de l'incubisme étaient stériles. « L'homme sorcier qui a copulation avec le diable comme avec une femme, dit Bodin, n'est pas incube ou éphialte, mais hyphialte ou succube. » Làdessus, il raconte plusieurs histoires de succubes, sous la garantie de Spranger, de Cardan et de Pic de la Mirandole. Spranger rapporte qu'un sorcier allemand « en usoit ainsi devant sa femme et ses compagnons, qui le voyoient en ceste action, sans voir la figure de la femme. » Pic de la Mirandole avait connu un prêtre sorcier, nommé Benoît Berne, qui, âgé de quatre-vingts ans, avouait avoir eu copulation « plus de quarante ans avec un déguisé en

femme, qui l'accompagnoit, sans que personne l'aperceut, et l'appeloit Hermione. » Cardan cite un autre prêtre, âgé de soixante-dix ans, qui avait cohabité, pendant plus de cinquante ans, avec un démon « en guise de femme. »

Il est à remarquer que les incubes s'adressaient ordinairement aux plus jeunes et aux plus belles femmes, qu'ils obsédaient la nuit, ainsi que les succubes s'attaquaient, de préférence, à de jeunes et beaux garçons. Quant aux sorciers et aux sorcières qui allaient chercher au sabbat les détestables plaisirs que le diable ne leur refusait jamais dans ce monstrueux mélange de tous les sexes et de tous les âges, ils étaient presque toujours laids, vieux et repoussants. On peut donc considérer l'incubisme comme une sorte d'initiation à la sorcellerie, qui foulait aux pieds toute pudeur et qui poussait le libertinage jusqu'aux dernières limites du possible. Bien souvent, l'incube ne rencontrait aucune complaisance chez le sujet qu'il convoitait et qu'il venait solliciter : ce n'était, en quelque sorte, que le prélude du péché. Le sorcier, au contraire, déjà perverti et adonné à la possession du diable, s'était laissé entraîner à sa perte et vivait dans la pratique des œuvres de ténèbres. Il est donc permis de faire une distinction très-significative entre l'incubisme et la sorcellerie, en disant que l'une était la Prostitution des vieilles femmes; et l'autre, la Prostitution des jeunes.

Malgré tant de faits, tant d'aveux, tant de dé-

clarations, tant d'exemples mémorables, certains démonographes ont nié l'existence des incubes et des succubes. Le savant astrologue Agrippa et le célèbre médecin Wier mettent sur le compte de l'imagination les principaux maléfices de ces démons nocturnes. « Les femmes sont mélancoliques, dit ce dernier, qui pensent faire ce qu'elles ne font pas. » Les médecins les plus éclairés du dix-septième siècle étaient déjà de cet avis, et cependant au dix-septième, lorsqu'on brûlait encore des sorcières qui confessaient encore avoir eu *compagnie charnelle* avec le diable, on discutait, dans les écoles et dans les académies, la théorie des incubes et des succubes.

La dernière fois que cette thèse bizarre fut débattue en France, au double point de vue religieux et scientifique, ce fut dans les conférences du célèbre Bureau d'Adresse, que le médecin Théophraste Renaudot avait établi à Paris, pour faire pièce, en même temps, à la Faculté de médecine et à l'Académie française. Ces conférences, qui se tenaient une ou deux fois par semaine en la grande salle du Bureau d'Adresse, situé rue de la Calandre dans la Cité, réunissaient un nombreux auditoire, fort attentif à écouter les orateurs qui prenaient part à la discussion. On traitait là les questions les plus épineuses, et Théophraste Renaudot, avec un sérieux imperturbable, dirigeait lui-même le débat, qui sortait fréquemment des bornes de ce qu'on

nommait alors l'honnêteté, et de ce que nous appelons la décence; mais acteurs et auditeurs n'y entendaient pas malice, chacun étant avide de connaître et de savoir. Dans la cent vingt-huitième conférence, qui s'ouvrit le lundi 9 février 1637, un *curieux de la nature,* comme s'intitulaient alors les amateurs de physique et de sciences naturelles, déposa cette question sur le bureau : « Des incubes et succubes, et si les démons peuvent engendrer. » Le sujet n'était pas neuf, mais il était piquant et singulier. Quatre orateurs s'inscrivirent aussitôt pour parler à tour de rôle. Le premier, qui prit la parole, devait être un médecin, peu favorable au système des démons incubes et succubes, qu'il considère comme les effets d'une maladie appelée *éphialtès* par les Grecs, et *pezard* par le vulgaire, et qu'il définit comme « un empeschement de la respiration, de la voix et du mouvement, avec oppression du corps, qui nous représente, en dormant, quelque poids sur l'estomach. » Selon lui, la cause de cette maladie « est une vapeur grossière bouchant principalement le derrière du cerveau, et empeschant l'issue des esprits animaux destinez au mouvement des parties. » Il constate, d'ailleurs, que le vulgaire attribue ces désordres à l'Esprit malin, plutôt que de s'en prendre à la « malignité d'une vapeur ou de quelque humeur pituiteuse et grossière, laquelle fait oppression dans ce ventricule, dont la froideur et la foiblesse, produite par le défaut d'esprits et de

chaleur, qui tiennent toutes les parties en arrest, sont les plus manifestes causes. » Il conclut, en conséquence, que cet état maladif, dans lequel le diable n'est pour rien, ne saurait déterminer la génération, « laquelle estant un effet de la faculté naturelle, et celle-ci, de l'âme végétante, elle ne peut convenir au démon qui est un pur esprit. »

Cette théorie de la génération dut produire une vive curiosité dans l'assemblée, qui ne soupçonnait pas les facultés de l'*âme végétante;* mais le second orateur, qui était un savant nourri de la lecture des classiques grecs et latins, prit la défense des démons, et voulut prouver la réalité de leurs « accouplements avec les hommes, lesquels on ne peut nier, sans démentir une infinité de personnes de tous aages, sexes et conditions, à qui ils sont arrivez. » Là-dessus, il cite plusieurs personnages illustres de l'antiquité et du moyen âge, qui ont été engendrés par les faux dieux ou les démons; il cite comme de véritables incubes les faunes, les satyres, et le principal d'entre eux, Pan, chef des incubes, appelé *Haza* par les Hébreux, comme le chef des succubes, *Lilith;* il cite les *Néfésoliens*, que les Turcs regardent comme issus des démons, « soit que ceux-ci empruntent une femme étrangère qu'ils peuvent transporter presque en un instant, et, par ce moyen, conserver ses esprits et empescher leur escoulement et transpiration; soit par leur propre vertu, puisque tout ce qui se peut faire naturellement, comme est

la semence, se peut faire aussi par les démons. Voire quand bien ils ne pourroient faire de la semence propre, il ne s'ensuit pas de là qu'ils ne puissent produire une créature parfaite. »

Il y avait là des dames qui ne perdaient pas un mot de cette dissertation scientifique. Le troisième orateur reconnut, comme fait incontestable, le commerce des incubes et des succubes avec les hommes; mais il était disposé à croire que ces malins esprits ne pouvaient engendrer, et il en donnait ainsi la raison : « Pour le succube, il est certain qu'il ne peut engendrer dans soy, faute de lieu convenable pour recevoir la semence et la réduire de puissance en art, et manque de sang pour nourrir le fœtus durant neuf mois. » Il ne tranchait pas aussi résolûment la question, à l'égard de l'incube; il rappelait les trois conditions principales que requiert la génération, savoir : « la diversité du sexe, l'accouplement du mâle et de la femelle, et l'écoulement de quelque matière qui contienne en soy la vertu formatrice des parties dont elle est issue. » Il convient que le diable peut, au besoin, rencontrer les deux premières conditions, « mais jamais la dernière, qui est une semence propre et convenable, douée d'esprits et d'une chaleur vitale, sans laquelle elle est inféconde et stérile; car il n'a point de son chef cette semence, puisque c'est ce qui reste de la dernière coction, laquelle ne se fait qu'en un corps actuellement vivant, tel que n'est pas celuy qu'il a;

et cette semence, qu'il a pu mendier d'ailleurs, lorsqu'elle a été épandue hors du vaisseau de nature, ne peut estre fœcondée, faute de ces esprits, lesquels ne se peuvent conserver que par une irradiation qui se fait des parties nobles dans les vaisseaux spermatiques. »

Le quatrième orateur, homme sage et prudent, vint à propos calmer l'anxiété de l'auditoire, en déclarant « qu'il n'y a rien de surnaturel dans l'incube, qui n'est rien qu'un symptosme de la faculté animale, accompagné de trois circonstances, sçavoir, la respiration empeschée, le mouvement lezé et une imagination voluptueuse. » Il réhabilita le cauchemar, qu'il expliqua dans ses causes et dans ses effets ; il termina la discussion par un conseil adressé aux assistants, qu'il invitait à ne pas se coucher sur le dos et à se garder des périls de l'imagination voluptueuse « produite par l'abondance ou la qualité de la semence : laquelle envoyant son espèce dans la phantaisie, elle se forme un objet agréable et remue la puissance motrice, et celle-ci, la faculté expulstrice des vaisseaux spermatiques. » Tout le monde se retira très-satisfait de ces doctes investigations dans ce Monde enchanté, où le fameux Bekker n'avait pas encore porté la lumière du doute et de la raison. (Voy. le *Recueil général des questions traictées ès conférences du Bureau d'Adresse*, Paris, Soubron, 1656, 5 vol. in-8°.)

Depuis Théophraste Renaudot et jusqu'à notre

époque, la théologie et la science se sont encore occupées des incubes et des succubes, qui étaient trop bien enracinés dans la crédulité populaire pour qu'on réussît à les détrôner complétement. Les méfaits de ces démons subalternes sont encore aujourd'hui très-accrédités parmi les habitants des campagnes. Voltaire s'en est moqué avec son inflexible bon sens; mais peu s'en fallut qu'on ne l'accusât d'avoir manqué de respect au diable, en lui disputant ses plus antiques prérogatives. Avant Voltaire, un médecin ordinaire du roi, M. de Saint-André, toucha du doigt les véritables causes de cette superstition, dans ses *Lettres au sujet de la magie, des maléfices et des sorciers* (Paris, J.-B. de Maudouyt, 1725, in-12), lorsqu'il essaya de la détruire : « L'incube, le plus souvent, est une chimère, dit-il, qui n'a pour fondement que le rêve, l'imagination blessée, et très-souvent l'imagination des femmes.... L'artifice n'a pas moins de part à l'histoire des incubes. Une femme, une fille, une dévote de nom, etc., débauchée, qui affecte de paraître vertueuse pour cacher son crime, fait passer son amant pour un esprit incube qui l'obsède... Il en est des esprits succubes comme des incubes : ils n'ont ordinairement d'autre fondement que le rêve et l'imagination blessée, et quelquefois l'artifice des hommes. Un homme, qui a entendu parler de succubes, s'imagine, en dormant, voir les femmes les plus belles et avoir leur compagnie... »

M. de Saint-André résume ainsi, avec beaucoup de jugement, les circonstances dans lesquelles a dû se produire la superstition des incubes et des succubes, et on ne peut que le louer d'avoir fait preuve de tant de sagesse, à une époque où les casuistes et les docteurs de Sorbonne n'hésitaient pas à reconnaître le pouvoir générateur du démon. Ainsi, le père Costadau, qui, à la vérité, n'était qu'un jésuite, très-savant d'ailleurs et fort bon homme au demeurant, écrivait ceci, à cette même époque, dans son célèbre *Traité des signes* : « La chose est trop singulière pour la croire à la légère... Nous ne la croirions pas nous-même, si nous n'étions convaincu, d'une part, du pouvoir du démon et de sa malice, et si, d'une autre part, nous ne trouvions une infinité d'écrivains, et même du premier rang, des papes, des théologiens et des philosophes, qui ont soutenu et prouvé qu'il peut y avoir de ces sortes de démons incubes et succubes; qu'il y en a, en effet, et des gens assez malheureux, que d'avoir avec eux ce commerce honteux et de tous le plus exécrable. » (T. V, page 182.)

L'Église et le parlement avaient donc fait des lois contre ces malheureux, convaincus d'avoir été mêlés, même malgré eux, à la Prostitution infernale, et c'était le feu du bûcher qui pouvait seul effacer cette horrible souillure, lorsque la pénitence ne se chargeait pas de ramener le pécheur dans la voie du pardon. Les victimes de l'incubisme et du succu-

bisme avaient des motifs d'indulgence à invoquer, si elles se présentaient comme ayant été séduites et forcées; mais la jurisprudence ecclésiastique et civile se montrait impitoyable envers une autre espèce de Prostitution diabolique, celle des sorciers et des sorcières, qui se donnaient de bonne volonté à Satan en personne, et qui se prêtaient alors à tous les genres d'abominations dans leurs assemblées nocturnes. Voilà donc quels étaient, en France comme dans toute l'Europe, au seizième et même au dix-septième siècle, les honteux vestiges de la Prostitution hospitalière et de la Prostitution sacrée.

CHAPITRE XXVI.

Sommaire. — De la Prostitution dans la sorcellerie. — Origines du sabbat. — Courses nocturnes de Diane et d'Hérodiade. — Capitulaire contre les stryges. — Lois ecclésiastiques. — La plus ancienne description du sabbat. — Les œuvres du démon, d'après les interrogatoires des procès de sorcellerie. — Arrivée des sorcières au sabbat. — Adoration du bouc. — Affreux sacrifices au diable. — Le péché *sur-contre-nature*. — La ronde du sabbat. — Divers témoignages à l'appui. — Physiologie obscène de Satan. — Sabbat de la Vauderie d'Arras. — Sabbat de Gaufridi. — Impureté des sorciers et sorcières. — Castration magique. — Les vieilles sorcières. — Marques diaboliques. — Les sorciers de Sodome. — Supplice des sodomites dans l'enfer. — Incestes du sabbat. — Accusation de bestialité. — Les serpents de la caverne de Norcia. — Le chien des religieuses de Cologne et de Toulouse. — Conséquences de la démonomanie. — La vérité sur les actes de Prostitution de la sorcellerie. — Justification de la jurisprudence du moyen âge.

La Prostitution, dans la sorcellerie, n'était pas, comme l'incubisme et le succubisme, une conséquence

accidentelle de l'obsession diabolique; c'était plutôt le résultat ordinaire de la possession : c'était l'état normal des hommes et des femmes voués volontairement au démon; c'était, en quelque sorte, le sceau du pacte abominable qui les liait avec la puissance infernale, avec celui qu'on nommait l'*Auteur du péché*. Il est donc certain que la sorcellerie avait deux caractères principaux, dont l'un pouvait être l'effet, et l'autre, la cause : ici, elle donnait satisfaction aux plus infâmes caprices de la perversité humaine; là, elle employait l'intervention des mauvais esprits à des œuvres surnaturelles et maudites. Aussi le principe de la sorcellerie, à toutes les époques, consistait-il dans un accord mutuel entre l'homme et le diable : le premier se soumettant, corps et âme, à la domination du second, et celui-ci, en échange de cette servitude volontaire, partageant, en quelque sorte, avec son esclave le pouvoir occulte que l'Être suprême avait laissé à Satan en le précipitant des cieux dans l'abîme. Il y avait donc, dans le mystère de la sorcellerie, une honteuse Prostitution de l'homme, qui se vendait et s'abandonnait au diable.

On comprend ce qu'avait pu être dans l'origine la sorcellerie, qui servait évidemment de prétexte à d'étranges désordres de honteuse promiscuité. Aussi les anciens avaient-ils un profond mépris pour les sorciers, dont les assemblées secrètes n'étaient sans doute que des conciliabules de débauche exécrable. Les législateurs et les philosophes de l'antiquité fu-

rent tous d'accord pour flétrir et punir les magiciens et leurs hideuses compagnes. Cependant, on ne peut savoir que par conjecture ce qui se passait dans leurs réunions nocturnes; car on n'en trouve chez les poëtes grecs et romains, que des peintures très-adoucies. Il y a seulement, dans Pétrone et dans Apulée, deux ou trois passages qui laissent soupçonner ce qu'ils ne disent pas; les récits qu'on faisait de ces spinthries magiques et de ces danses voluptueuses trouvaient alors des incrédules qui n'y entendaient pas malice. Horace dit positivement, en plusieurs endroits de ses odes et de ses épîtres, que les vieilles sorcières commettaient d'énormes indécences, à la clarté de la lune, et que, la nuit, dans les champs et dans les bois, les jeunes garçons allaient se mêler aux chœurs des nymphes et des satyres (*nympharumque leves cum satyris chori*, I, 1). Ce n'était pas toutefois le sabbat du moyen âge avec ses monstrueuses horreurs, qui semblent être sorties de l'invention du démon et qui étaient bien faites pour accréditer sa puissance.

Le véritable sabbat avait déjà lieu pourtant chez les peuples du Nord, que la sorcellerie poussait à tous les égarements de l'imagination la plus dépravée. Ces peuples étaient encore trop voisins de l'état primitif de simple nature, pour ne pas se sentir portés aux excès par leurs passions brutales; la superstition, qui sollicitait leur grossière sensualité, les trouvait très-dociles à ses entraînements. Les empe-

reurs romains, pour maintenir leur autorité sur les pays conquis, essayèrent d'y détruire la magie avec ses adeptes et ses pratiques indomptables. La Gaule surtout était infestée de sorciers; et Tibère ne parvint à en purger cette province romaine, qu'en déclarant une guerre implacable aux druides et à leur religion. Il n'est peut-être pas indifférent de remarquer ici que les démons incubes, dont parle saint Augustin et qu'il nomme *Dusii* (*quos Galli Dusios nuncupant*) ont été confondus avec les druides, par d'anciens auteurs; et Bodin, en citant ce même passage reproduit dans les *Étymologies* d'Isidore de Séville, ajoute cette observation : « Tous ont failly au mot *Dusios*, car il faut lire *Drusios*, comme qui diroit *diables forestiers*, que les Latins, en mesme sens, ont appellé *Sylvanos*. Il est vraysemblable, ce que dit saint Augustin, que nos pères anciennement appelèrent ces démons et diables-là *Drusios*, pour la différence des druides, qui demeuroient aussi ès bois. » L'analogie du nom viendrait plutôt de la similitude que de la différence des *drusiens* et des *druides*. Le christianisme ne fit qu'ajouter aux rigueurs de la persécution contre les complices de la démonomanie. Ce fut sous le règne de l'empereur Valens (364-378) qu'on commença probablement à brûler les sorciers; mais la sorcellerie et le druidisme avaient des racines si profondes dans les mœurs des Gaulois, qu'on ne parvint pas à les en extirper par le fer et par le feu, après plusieurs siècles de sanglants

efforts. Il est clair que druidisme et sorcellerie comprenaient dès lors, dans leurs habitudes ou du moins dans leurs cérémonies, une foule de scandaleux détails de Prostitution hospitalière et religieuse.

Cependant il n'est pas question, dans les auteurs chrétiens, des assemblées nocturnes de la sorcellerie, avant le sixième ou le septième siècle. Tous les codes des peuples barbares, la loi Ripuaire, la loi Salique, la loi des Burgundes et celle des Allemands, renferment seulement une pénalité terrible contre les sorciers et les sorcières, ou stryges, sans les accuser néanmoins de prostitution diabolique. Le plus ancien monument qui fasse mention du sabbat, ou d'une aggrégation ténébreuse de femmes rassemblées dans un but mystérieux et par des incantations magiques, c'est un capitulaire, dont la date n'a pas été fixée d'une manière authentique, et qui n'est peut-être pas antérieur à Charlemagne. (Voy. le recueil de Baluze, *Capitularia regum*, fragment., c. 13.) Ce capitulaire ne fournit pas même des renseignements très-explicites sur les courses aériennes que les sorcières croyaient faire, en compagnie de Diane et d'Hérodiade, montées sur des bêtes fantastiques qui les menaient probablement à un rendez-vous général. Voici le curieux passage, qui paraît appartenir aux canons d'un concile, et qui a été souvent tronqué et corrompu : « Illud etiam non est omittendum quod quædam sceleratæ mulieres, retrò post Satanam conversæ, dæmonum illusionibus et phantas-

matibus seductæ, credunt et profitentur se nocturnis horis, cum Diana, dea paganorum, vel cum Herodiade et innumerâ multitudine mulierum, equitare super quasdam bestias, et multarum terrarum spacia intempestæ noctis silentio pertransire, ejusque jussionibus velut dominæ obedire, et certis noctibus ad ejus servitium evocari. » On reconnaît bien là le départ des sorcières pour le sabbat, mais on n'assiste pas à leur arrivée et on ne sait pas ce qu'elles venaient y faire. Il est permis de supposer que ces vilaines bêtes qu'elles chevauchaient dans l'air n'étaient autres que les démons, que nous verrons plus tard servir de monture aux sorcières.

On ne peut douter que ce ne fût là le sabbat, c'est-à-dire une assemblée illicite, dans laquelle on rendait un culte au démon, et ce culte devait être dès lors accompagné des indécences, des énormités et des infamies qui furent les pratiques ordinaires de la sorcellerie; mais, si la chose existait, le mot n'existait pas encore, car nous pensons que le nom de *sabbat* n'est pas antérieur au douzième siècle. Ce qui n'a pas empêché les savants de dériver ce mot du nom de Bacchus, parce que les Bacchanales avaient quelque rapport avec les orgies nocturnes, célébrées en l'honneur du démon par des danses, des festins et des débauches : il est évident que cette docte étymologie, malgré l'assonance des mots *sabbat* et *Bacchus*, tombe devant une impossibilité de date. On doit donc s'en tenir à l'étymologie la plus naturelle :

« Le peuple, qui a donné le nom de *sabbat* aux assemblées de sorciers, dit dom Calmet dans son *Traité sur les apparitions des esprits*, a voulu apparemment comparer par dérision ces assemblées à celles des Juifs et à ce qu'ils pratiquent dans leurs synagogues le jour du sabbat. » Tous les démonographes, qui auraient eu honte de passer pour des ignares, se sont attachés à retrouver dans les antiques fêtes de Bacchus l'origine du sabbat des démons. Ainsi, selon Leloyer, dans son livre *Des Spectres* (liv. IV, ch. 3), les initiés chantaient *Saboé* aux Bacchanales, et les sorcières, au sabbat, criaient à tue-tête : *Har sabat! sabat!* Mais il est plus probable que les chrétiens, qui n'avaient pas moins d'horreur pour les Juifs que pour les sorciers, ont affecté de les confondre les uns et les autres dans la même réprobation en leur attribuant le même culte, les mêmes mœurs, les mêmes profanations.

La plus ancienne description du sabbat diabolique se trouve dans une lettre du pape Grégoire IX, adressée collectivement à l'archevêque de Mayence, à l'évêque d'Hildesheim et au docteur Conrad, en 1234, pour leur dénoncer les initiations des hérétiques stadingiens : « Quand ils reçoivent un novice, dit Grégoire IX, et quand ce novice entre pour la première fois dans leurs assemblées, il voit un crapaud d'une grandeur énorme, de la grandeur d'une oie ou plus. Les uns le baisent à la bouche; les autres, par derrière. Puis, ce novice rencontre un homme

pâle, ayant les yeux très-noirs, et si maigre, qu'il n'a que la peau et les os : il le baise, et le sent froid comme une glace. Après ce baiser, il oublie facilement la foi catholique. Ensuite, ils font ensemble un festin, après lequel un chat noir descend derrière une statue qui se dresse ordinairement dans le lieu de l'assemblée. Le novice baise le premier ce chat par derrière; puis, celui qui préside à l'assemblée et les autres qui en sont dignes. Les imparfaits reçoivent seulement le baiser du maître, ils promettent obéissance; après quoi ils ôtent les lumières, et commettent entre eux toutes sortes d'impuretés. » (Voy. l'*Hist. ecclés.* de Fleury, t. XVII, p. 53.) Voilà bien le sabbat que le seizième siècle nous a décrit souvent et avec de si minutieux détails; mais cette assemblée d'hérétiques stadingiens, quoique semblable à celles des sorciers, nous montre la Prostitution dans l'hérésie, plutôt encore que dans la sorcellerie.

Le sabbat proprement dit, qu'il remonte ou non à la plus haute antiquité, n'a été bien connu qu'au quinzième siècle, lorsque l'Inquisition s'en est occupée sérieusement dans une multitude de procès où les pauvres sorciers énuméraient avec une sorte d'orgueil les merveilles monstrueuses dont ils avaient été les témoins, les acteurs et les complices. C'est d'après les interrogatoires subis par ces fous pervers, que nous pouvons avec certitude dévoiler les principales œuvres de Prostitution qui avaient

pour théâtre le sabbat des sorciers. La plupart des historiens qui ont recueilli ces archives lamentables de la superstition humaine, étaient doués d'une foi robuste, inébranlable, et mettaient volontiers sur le compte du diable tous les crimes que lui imputaient ses crédules sujets. Après avoir rassemblé un petit nombre de ces témoignages attristants, nous demeurerons convaincus que, si l'imagination avait une invincible influence sur les sensations des démonomanes, la fraude et la ruse abusaient souvent de leur faiblesse morale au profit de la lubricité des uns et au préjudice de la pudeur des autres.

Les sorcières qui voulaient aller au sabbat commençaient à s'y préparer par des invocations, se mettaient toutes nues, se graissaient le corps avec certain onguent, et, à l'heure dite, au signal convenu, un *ramon* ou balai entre les jambes, elles s'élevaient dans les airs à une hauteur considérable, après s'être échappées de leur domicile par la cheminée. Ordinairement, elles rencontraient, à l'orifice du tuyau de la cheminée, de petits diables qui n'avaient pas d'autre métier que de les transporter à travers l'espace. Tantôt elles étaient assises à califourchon sur les épaules de ces diablotins, tantôt elles étaient suspendues à leur queue ou accrochées à leurs cornes. Elles arrivaient, nues, au sabbat, toutes reluisantes de cette graisse magique, qui les rendait invisibles et impalpables, excepté pour les démons et les sorciers. La recette au moyen de laquelle on com-

posait l'onguent destiné aux familiers du sabbat, se trouve encore formulée dans les livres de magie; mais elle a perdu sans doute toute sa vertu, car on ne l'emploie plus guère. Autrefois, elle n'était pas inutile pour décupler les forces que chacun avait à dépenser dans ces orgies infernales.

Sorciers et sorcières, une fois oints de leur graisse magique, arrivaient donc nus au sabbat et en revenaient nus. Cette nudité complète témoigne assez que le sabbat était un rendez-vous de Prostitution abominable. Bodin raconte plusieurs histoires, dont il faut lui laisser la responsabilité, pour nous apprendre comment femmes et hommes s'en allaient à ces assemblées nocturnes. Un pauvre homme, qui demeurait près de Loches en Touraine, s'aperçut que sa femme s'absentait la nuit, sous prétexte de faire la lessive chez une voisine; il la soupçonna de se débaucher, et il la menaça de la tuer si elle ne lui déclarait pas la vérité. La femme avoua qu'elle se rendait au sabbat, et elle offrit d'y mener son mari avec elle. « Ils se graissèrent tous deux, » et le diable les transporta, dans l'espace, de Loches aux landes de Bordeaux. Le mari et la femme se virent là en si belle compagnie de sorciers et de démons, que l'homme eut peur, se signa et invoqua le nom de Dieu. Aussitôt tout disparut, même la femme de cet apprenti sorcier, qui « se trouva tout nud, errant par les champs, jusqu'au matin. »

Voici une autre anecdote à peu près semblable :

Une *damoiselle* était couchée à Lyon avec son amant; celui-ci ne dormait pas. La fille se lève sans bruit, allume une chandelle, prend une boîte d'onguent, et s'en frotte tout le corps; après quoi, elle est « transportée. » Le galant se lève ensuite, se sert de la même graisse comme il a vu sa *ribaude* s'en servir, et prononce les paroles magiques qu'il a retenues. Il arrive au sabbat sur les pas de cette fille; mais sa frayeur est si grande, à la vue des diables et de leurs hideuses postures, qu'il recommande son âme à Dieu. « Toute la compagnie disparut, dit Bodin, et luy se trouva seul, tout nud, qui s'en retourna à Lyon, où il accusa la sorcière, qui confessa et fut condamnée à estre brûlée. »

Cependant l'emploi d'un onguent sur le corps nu de celui qui voulait être transporté au sabbat, n'était pas toujours indispensable, surtout pour les sorcières de profession, lesquelles n'avaient qu'à mettre entre leurs jambes un balai ou un bâton pour voler comme une flèche à travers les airs jusqu'au lieu de la réunion diabolique. Bodin assure que ce bâton ou balai suffisait aux sorcières de France, qui le chevauchaient très-habilement, « sans graisse et sans onction, » tandis que les sorcières d'Italie se graissaient de pied en cap avant de monter sur un bouc qui les menait au sabbat. Cette différence des moyens de transport aérien usités par les sorcières, explique la différence de leur costume dans les anciennes gravures qui représentent les mystères du sabbat : les unes sont nues, ce

sont celles qui ont été ointes ; les autres sont vêtues, ce sont celles qui, comme le dit De Lancre, « vont au sabbat sans estre oinctes ni graissées de chose quelconque, et ne sont tenues de passer par les tuyaux des cheminées. » On remarque la même distinction parmi les sorciers, dont les plus jeunes n'ont aucun vêtement, tandis que les vieux portent de longues robes à capuchon.

Les démonologues ne sont pas d'accord sur ce qui se passait au sabbat : d'où l'on peut conclure qu'il s'y passait beaucoup de choses la plupart ridicules, quelques-unes infâmes. Après avoir lu et comparé toutes les descriptions qui nous restent du sabbat, on reconnaît que cette horrible promiscuité des sexes et des âges ne devait avoir qu'un seul objet, la débauche, et que cette débauche se traduisait de quatre manières : par l'adoration du bouc, par des festins sacriléges, par des danses obcènes, par le commerce impudique avec les démons. Ces quatre principales fonctions du sabbat, à toutes les époques et en tous les pays, sont dûment établies et constatées dans les interrogatoires et les enquêtes des procès de sorcellerie.

On ne saurait trop dire en quoi consistait l'adoration du bouc, et l'on est autorisé à croire que les pratiques, toujours détestables, de cette adoration, variaient suivant les lieux et les temps ; elle se composait ordinairement d'une sorte d'hommage, suivi

d'investiture diabolique et accompagné de redevance, le tout imité des usages de la féodalité. Le nouveau feudataire du diable l'acceptait pour seigneur et maître, lui prêtait le serment de vasselage, lui offrait une redevance ou un sacrifice, et recevait en échange les stigmates ou les marques de l'enfer. C'était là le fond de la cérémonie, qui se pratiquait de bien des façons, avec une prodigieuse recherche de libertinages effroyables.

Le diable, qui présidait partout au sabbat ou qui s'y faisait représenter par un de ses lieutenants, affectait ordinairement de prendre la figure d'un bouc gigantesque blanc ou noir, cet animal impur qui fut toujours le symbole de la lubricité. Ce bouc avait pourtant plus d'une particularité caractéristique. Selon les uns, il portait deux cornes au front et deux à l'occiput, ou seulement trois cornes sur la tête, avec une *espèce de lumière* dans la corne du milieu; selon les autres, il avait au-dessus de la queue « un visage d'homme noir. » (Voy. le *Traité de l'inconstance des démons,* par De Lancre, p. 73 et 128.) Le diable prenait aussi la forme de quelques autres animaux non moins lubriques que le bouc. « J'ay veu quelque procédure, estant à la Tournelle, raconte le bonhomme De Lancre, qui peignoit le diable au sabbat comme un grand levrier noir, parfois comme un grand bœuf d'airain couché à terre, comme un bœuf naturel qui se repose. » Quelquefois, Satan ou Belzebut venait recevoir l'adoration de ses sujets ou

sujettes, sous la forme d'un oiseau noir, de la grandeur d'une oie.

Mais, dans bien des circonstances, le diable s'attribuait la forme humaine, en y ajoutant certains attributs de sa puissance infernale : tantôt il était rouge et tantôt noir; tantôt il avait un visage au bas des reins, tantôt il se contentait d'un double visage devant et derrière la tête, comme le dieu païen Janus. En certains cas il adoptait une configuration très-étrange, dont un passage du traité de Prierias, que nous citons plus loin, sans oser le traduire, nous donnera la raison. « D'autres disent, rapporte De Lancre, qu'au sabbat le diable est comme un grand tronc d'arbre, obscur, sans bras et sans pieds, assis dans une chaire, ayant quelque forme de visage d'homme grand et affreux. » Enfin, après avoir recueilli religieusement toutes les opinions relatives à la personne du diable, De Lancre trace lui-même ce portrait *d'après le vif*. « Le diable, au sabbat, est assis dans une chaire noire, avec une couronne de cornes noires, deux cornes au cou, une autre au front avec laquelle il esclaire l'assemblée, des cheveux hérissez, le visage pasle et trouble, les yeux ronds, grands, fort ouverts, enflammez et hideux, une barbe de chèvre, la forme du col et tout le reste du corps mal taillez, le corps en forme d'homme et de bouc, les mains et les pieds comme une créature humaine, sauf que les doigts sont tous esgaux et aiguz, s'appointans par les boutz, armez d'ongles, et ses mains courbées en

forme d'oye, la queue longue comme celle d'un asne, avec laquelle il couvre ses parties honteuses. Il a la voix effroyable et sans ton, tient une grande gravité et superbe, avec une contenance d'une personne mélancholique et ennuyée. »

Tel était le terrible maître à qui les sorcières et sorciers prêtaient serment de foi et hommage dans les assemblées du sabbat. « Il se trouve nombre infiny de telles gens qui adorent le bouc et le baisent aux parties de derrière. » Ce fut le fameux sorcier Trois-Échelles qui le déclara en ces propres termes au roi Charles IX. (Voy. la *Démonomanie*, liv. II, chap. IV.) De Lancre parle, en plusieurs endroits, de ce baiser deshonnête, qui s'adressait souvent aux parties honteuses du diable : « Le cul du grand maître, dit-il (p. 76), avoit un visage derrière, et c'est le visage de derrière qu'on baisoit, et non le cul. » Mais, selon les aveux d'une fille nommée Jeanne Hortilapits, demeurant à Sare, laquelle n'avait pas quatorze ans lorsqu'elle fut livrée à la Prostitution du sabbat, « les grands baisent le diable au derrière, et luy, au au contraire, baise le derrière aux petits enfants. » Le diable urinait ensuite dans un trou, et les vieilles sorcières venaient tremper des plumes de coq dans le liquide infect et brûlant, dont elles aspergeaient l'assistance. C'était là, on le voit, une exécrable parodie des cérémonies de la messe. « Parfois, au sabbat, raconte encore De Lancre, on adore le diable, le dos tourné contre luy ; parfois, les pieds

contre-mont, ayant allumé quelque chandelle de poix fort noire à la corne du milieu, et on lui baise le derrière ou le devant. » Dans le procès de plusieurs sorcières qui furent jugées et condamnées au feu, à Verdun, en 1445, ces malheureuses avouèrent qu'elles étaient « servantes de tous les ennemys d'enfer, » et qu'elles avoient fait *très-énormes péchez*. Elles avaient toutes un nom de diablerie : « l'une faisoit hommage à son maistre de baisier son dos; l'autre, de baisier son par-derrière; une autre, de baisier en la bouche. » (Voy. l'*Histoire des sciences dans le pays Messin*, par Émile Bégin.)

Outre le baiser, il y avait l'offrande; et les écrivains ex professo ne disent pas exactement en quoi elle consistait. Était-ce simplement une petite pièce de monnaie, en potin, offrant une image fantastique, comme on en a trouvé dans des fouilles en Alsace? Était-ce un emblème mystérieux, comme un œuf de serpent, une branche de buis ou de verveine, une dent de loup, ou tel autre objet accrédité dans les œuvres de magie noire? Nous ne sommes pas loin de regarder cette offrande comme une initiation impudique, par laquelle le néophyte se donnait corporellement à Satan, et s'inféodait à lui par un acte charnel. Aussi prétendait-on que le diable « délivre un *pou* d'argent à ceux qui lui ont baisé le derrière. » (Voy. les *Chroniques* de Monstrelet, édit. de Paris, 1572, in-fol., t. III, fol. 84).

Puis, venaient les stigmates diaboliques. Le chef du

sabbat, Satan ou Belzebut, marquait ses adorateurs comme on marque les moutons d'un troupeau. Cette marque était faite avec l'extrémité ardente du sceptre que le roi des ténèbres portait à la main, ou bien avec une de ses cornes. Les sorciers se trouvaient ainsi marqués entre les lèvres ou sur la paupière, sur l'épaule droite ou aux fesses; les femmes, sur la cuisse ou sous l'aisselle, ou à l'œil gauche, ou aux parties secrètes. Cette marque indélébile représentait soit un lièvre, soit une patte de crapaud, soit un chat, soit un chien. C'était à ces différents signes qu'on reconnaissait les prostitués du démon.

L'adoration terminée, avec une foule de pratiques aussi bizarres que révoltantes, on célébrait la fête, par des banquets, des chants et des danses, pour se préparer aux œuvres de la Prostitution. Au dire de quelques sorcières plus candides que les autres, ces repas, servis sur une nappe dorée, offraient à l'appétit des convives « toutes sortes de bons vivres avec pain, sel et vin. » Mais, selon la plupart des témoins oculaires, ce n'était que crapauds, chair de pendus, charognes déterrées dans les cimetières, corps d'enfants non baptisés, bêtes mortes, le tout sans sel et sans vin. On n'en bénissait pas moins la table; on faisait à l'entour une procession, avec chandelles allumées, et l'on chantait des chansons impudiques en l'honneur du démon, qui était le roi du festin. Il est donc probable que ces orgies mensales avaient pour objet d'échauffer les sens de l'assemblée, et de la pré-

parer aux actes monstrueux de Prostitution qui accompagnaient ou complétaient la ronde du sabbat.

Cette ronde s'exécutait de bien des manières, et chacun de ceux qui y avaient figuré la décrivait avec des particularités nouvelles. On ne peut douter néanmoins que le but principal de la danse, si toutefois c'était une danse, ne fût une odieuse surexcitation à la débauche : car cette danse donnait lieu aux postures les plus indécentes, aux pantomimes les plus infâmes; la plupart des danseurs et danseuses étaient tout à fait nus; quelques-uns, en chemise, avec un gros chat attaché au derrière; presque tous, ayant des crapauds cornus sur l'épaule. On criait en dansant : *Har, har, diable, diable, saute ici, saute là, joue ici, joue là ;* et tous les spectateurs, les vieux nécromans, les sorcières centenaires, les démons vénérables, répétaient en chœur : *Sabbat, sabbat!* Il y avait des coryphées des deux sexes, qui faisaient de prodigieuses culbutes et des tours de force incroyables, pour animer la lubricité des assistants, et pour donner satisfaction à la malice impure de Satan.

La ronde continuait ainsi jusqu'aux premières lueurs du matin, jusqu'au chant du coq; et tant qu'elle durait, au bruit des voix et des instruments infernaux chaque couple se livrait tour à tour, avec une ardeur frénétique, à la plus épouvantable Prostitution. C'est alors que se commettait le quinzième crime capital, dont les sorciers pouvaient se rendre

coupables vis-à-vis de la loi divine et humaine : la copulation charnelle avec le diable. (Voy. la *Démonomanie*, liv. IV, chap. 5.) Les jurisconsultes de la démonomanie ont cherché à caractériser la nature de ce crime, d'après les témoignages des patients qui l'avaient commis. Voici ce que Nicolas Remy (*Remigius*) avait cru pouvoir constater, au sujet des caresses immondes que les habitués du sabbat déclaraient avoir reçues des démons : « Hic igitur, sive vir incubet, sive succubet fæmina, liberum in utroque naturæ debet esse officium, nihilque omnino intercedere quod id vel minimum moretur atque impediat, si pudor, metus, horror, sensusque aliquis acrior ingruit; illicet ad irritum redeunt omnia e lumbis, effæaque prorsus sit natura. » (*Demonolatriæ libri tres*, Lugd., 1595, p. in-fol., p. 55.) Il résulte de là que les sorciers n'étaient pas moins exposés que les sorcières à la souillure diabolique. Cependant, plus d'un théologien, plus d'un criminaliste a voulu prendre la défense des démons, et prouver qu'ils avaient en horreur le péché contre nature; mais on ne paraît pas avoir réussi à réhabiliter à cet égard l'Esprit du mal; car Sylvestre Prierias, qui écrivait son fameux traité *De strigimagarum dæmonumque mirandis*, sous les yeux de l'Inquisition romaine, a soutenu doctoralement que la sodomie était une des prérogatives du diable : « Universaliter strigimagæ, quæ in ejusmodi spurcitiis versantur, aliquid turpissimum (quod tamen scribam) astruunt, videlicet

dæmonem incubum uti membro genitali bifurcato, ut simul in utroque vase abutatur. » (Édit. de Rome, 1575, p. 150.) Bayle, pour exprimer ces énormités qui s'étaient produites dans l'imagination effrénée des démonomanes, avait forgé un mot que les théologiens et les criminalistes ne paraissent pas avoir adopté : il appelle péché *sur-contre-nature* l'emploi alternatif ou simultané que le diable hermaphrodite faisait ordinairement de l'un et de l'autre sexe, au sabbat.

L'inquisiteur lorrain Nicolas Remy s'était attaché curieusement à reconnaître les caractères de la copulation charnelle avec les démons; il avait interrogé avec soin les malheureuses victimes de l'impureté diabolique, et il finit par conclure que rien n'était plus douloureux que de subir les caresses de l'Esprit immonde : *At hoc qui nobis istos concubitus, succubitusque dæmonum memorant, uno ore loquentur omnes, nihil iis frigidius, ingratiusque quicquam fingi aut dici posse.* Tous étaient d'accord sur l'impression d'horreur glaciale, qu'ils avaient ressentie dans les bras du démon : *frigido, injucundo, atque effœto coitu.* Un grand nombre de sorcières en restaient infirmes ou malades pour le reste de leurs jours. Nicolas Remy, qui n'imposait aucun frein de décence à ses questions, avait obtenu d'incroyables aveux, de la part des *ribaudes du diable;* ces pauvres folles, que le sabbat vouait de bonne heure à une mystérieuse Prostitution, ne rougissaient plus

de dévoiler tous les détails de l'affreux commerce qu'elles avaient eu avec les démons. On peut faire, en quelque sorte, la physiologie érotique de Satan, d'après les déclarations formelles que Nicolas Remy tenait de la bouche même des sorcières émérites de son temps, notamment d'Alice, de Claudine, de Nicole et de Didace, qui avaient fréquenté les assemblées nocturnes dans les montagnes des Vosges.

Le latin seul nous autorise à citer ce singulier passage, dans lequel le démonologue passe en revue avec une naïveté licencieuse les reproches amers que la plupart des sorcières adressaient à leurs incubes : « Alexia Drigæa recensuit dæmoni suo penem, cum surrigebat tantum semper extitisse, quanti essent subices focarii, quos tum forte præsentes digito demonstrabat; scroto, ac coleis nullis inde pendentibus. Claudia Fellæa expertam esse se sæpius instar fusi in tantam vastitatem turgentis, ut sine magno dolore contineri à quantumvis capace muliere non posset. Cui astipulatur et illud Nicolææ Moreliæ, conquerentis sibi, quoties à tam misero concubitu discedebat, decumbendum perinde fuisse, ac si diutina aliqua, ac vehementi exagitatione fuisset debilitata. Retulit et Didatia Miremontana, se, licet virum multos jam annos passa esset, tamen tam vasto, turgidoque dæmonis sui inguine extensam semper fuisse, ut substrata lintea largo cruore perfunderet. Et communis fere est omnium querela, perinvitas se à dæmone suo comprimi, non prodesse

tamen quod obluctantur. » On croirait que Nicolas Remy se proposait de démontrer que les sorcières, dans les actes de la Prostitution diabolique, étaient moins criminelles que malheureuses; car elles ne cédaient jamais qu'à la contrainte et à l'obsession; elles ne cherchaient pas même dans le péché les délices qui en font l'attrait; elles servaient passivement, malgré elles et en gémissant, aux exécrables plaisirs du démon, sans pouvoir se soustraire à cette servitude avilissante et maudite. On n'en brûlait pas moins sans pitié toutes les sorcières convaincues d'avoir *chevauché avec le diable.*

Il était donc avéré que le sabbat, sous prétexte de sorcellerie et de magie, ouvrait un sombre et vague champ à la Prostitution la plus coupable; ainsi, ce n'étaient pas seulement les démons qui en faisaient les frais et qui en avaient l'odieux profit: on doit supposer même que bien souvent le diable n'y figurait qu'en peinture; mais il en était toujours l'âme et la pensée. Le sabbat, en général, dégagé de son appareil infernal et fantastique , se réduisait à un congrès de débauche, dans lequel l'inceste, la sodomie et la bestialité se donnaient pleine carrière. De Lancre, sans vouloir atténuer les torts qu'il attribue à l'*inconstance des démons*, est bien obligé lui-même d'avouer que le diable avait moins de part qu'on ne disait aux abominations du sabbat. « La femme, dit-il (p. 137), se joue en présence de son mary, sans soupçon ni jalousie; voire il en est sou-

vent le proxénète; le père dépucelle sa fille, sans vergogne; la mère arrache le pucelage de son fils, sans crainte; le frère, de sa sœur, etc. » On comprend que tout sorcier était, aux yeux de la loi, réputé incestueux, par cela seul qu'il avait assisté au sabbat, n'eût-il ni père ni mère, ni frère ni sœur. Le neuvième crime *commun aux sorciers*, selon les canons de l'Église, fut toujours l'inceste, « qui est le crime, dit Bodin, duquel les sorciers sont blasphemez et convaincus de toute ancienneté, car Satan leur fait entendre qu'il n'y eust oncques parfait sorcier et enchanteur, qui ne fust engendré du père et de la fille, ou de la mère et du fils. »

Nous trouvons une description circonstanciée des œuvres du sabbat, dans l'arrêt prononcé par le tribunal d'Arras, en 1460, contre cinq femmes et plusieurs hommes accusés de *vauderie* ou de sorcellerie. Parmi les condamnés, on remarquait un peintre, un poëte et un abbé, âgé de soixante-dix ans, qui avait été vraisemblablement le principal acteur de ces débauches inouïes, auxquelles se mêlait un reste d'hérésie vaudoise. « Quand ils voulloient aller à la vauderie (c'est-à-dire au sabbat), d'ung oignement que le diable leur avoit baillé, ils oindoient une vergue de bois bien petite, et leurs palmes (doigts), et leurs mains, puis mectoient celle verguette entre leurs jambes, et tantost ils s'envoloient où ils voulloient estre, par-dessus bonnes villes, bois et eaues, et les portoit le diable au lieu où ils debvoient faire

leur assemblée. Et, en ce lieu, trouvoient, l'ung l'autre, les tables mises, chargiées de viandes; et illecq trouvoient ung diable en forme de boucq, de quien (chien), de singe et aucunefois d'homme, et là faisoient oblations et hommaiges audict diable et l'adoroient, et luy donnoient les plusieurs leurs âmes, et à peine tout ou du moings quelque chose de leurs corps. Puis, baisoient le diable en forme de boucq, au derrière, c'est au cul, avec candeilles ardentes en leurs mains... Et après qu'ils avoient touts bien bu et mangié, ils prenoient habitation charnelle touts ensemble, et mesme le diable se mectoit en forme d'homme et de femme, et prenoient habitation, les hommes avec le diable en forme de femme, et le diable en forme d'homme avec les femmes. Et même illecq commectoient le pechié de Sodome, de bougrerie et tant d'aultres crimes, si très-fort puants et énormes, tant contre Dieu que contre nature, que ledict inquisiteur dict qu'il ne les oseroit nommer, pour doubte que les oreilles innocentes ne fussent adverties de si villains crimes, si énormes et si cruels. » (*Mémoires* de Jacques Duclerq, liv. IV, ch. 4.)

Bodin, qui croyait fermement à la copulation charnelle avec les diables, et qui en parle dans plusieurs endroits de sa *Démonomanie*, ne semble pas s'être préoccupé des désordres antiphysiques auxquels le démon se livrait à l'égard des sorciers et surtout des sorcières. Il partageait sans doute l'opi-

nion des démonologues, qui n'ont pas voulu que le péché contre nature fît moins d'horreur aux diables qu'aux hommes. On peut néanmoins, sans faire injure aux fils de Satan, présumer qu'ils n'étaient pas plus réservés, sur ce point, au sabbat, que dans l'enfer. Un moine anglais d'Evesham, qui descendit en enfer, l'an 1196, sous la conduite de saint Nicolas, raconte ainsi ce qu'il y vit de plus extraordinaire : « Il y a un supplice abominable, honteux et horrible plus que les autres, auquel sont condamnés ceux qui, dans leur vie mortelle, se sont rendus coupables de ce crime qu'un chrétien ne peut nommer, dont les païens même et les gentils avaient horreur. Ces misérables étaient assaillis par des monstres énormes, qui paraissaient de feu, dont les formes hideuses et épouvantables dépassent tout ce que l'imagination peut concevoir. Malgré leur résistance et leurs vains efforts, ils étaient contraints de souffrir leurs abominables attouchements. Au milieu de ces accouplements affreux, la douleur arrachait à ces infortunés palpitants des rugissements. Bientôt ils tombaient privés de sentiment et comme morts; mais il leur fallait revenir à la vie et renaître de nouveau pour le supplice. O douleur! la foule de ces infames était aussi nombreuse que leur supplice... Dans cet horrible lieu, je ne reconnus ni ne cherchai à reconnaître personne, tant l'énormité du crime, l'obscénité du supplice et la puanteur qui s'exhalait m'inspiraient un insurmontable dégoût. »

(*Grande Chronique* de Mathieu Paris, trad. par A. Huillard-Breholles, t. II, p. 265.)

Les sorciers ne se faisaient donc pas scrupule d'imiter les mœurs du diable, qui leur donnait ainsi l'exemple des vices les plus détestables, non-seulement dans les enfers, mais encore sur la terre. Le sabbat fut, de tout temps et dans tous les pays, une école de sacrilége et de Prostitution. C'est là que s'assemblent tous les sorciers et sorcières, dit Antoine de Torquemada dans son *Hexameron*, « et plusieurs diables avec eux, en forme de gentilshommes et belles femmes, et se meslent ensemble à rebours, accomplissant leurs desordonnez et sales appetits. » Les choses ne se passaient pas autrement, en dehors même du sabbat, lorsque Satan avait affaire aux hommes. Du temps de Guibert de Nogent, qui raconte cette tentation diabolique, un moine, dans une grave maladie, avait reçu les soins d'un médecin juif, fort expert en maléfices; il eut la fatale idée de voir le diable; celui-ci, mandé par le juif, se présenta au chevet du lit du moine et lui promit la santé, la richesse et la science, en échange d'un sacrifice. « Eh! quel sacrifice? demanda le moine. — Le sacrifice de ce qu'il y a de plus délicieux dans l'homme. — Quoi donc? » Et le démon eut l'audace de s'expliquer. « O crime! ô honte! dit Guibert de Nogent (*De vita sua*, lib. I, cap. 26), et celui de qui l'on exigeait une telle chose, était prêtre!... Et le misérable fit ce qu'on lui demandait. Ce fut donc

par cette horrible libation, qu'il en vint à renier la foi chrétienne. » Les sorciers, de même que leur infernal patron, avaient d'étranges fantaisies; ils enlevaient souvent les parties sexuelles des tristes victimes de leur méchanceté, et ils les consacraient aux abominations du sabbat. « Ils n'ont pas, dit Bodin, la puissance d'oster un seul membre à l'homme, horsmis les parties viriles, ce qu'ils font en Allemagne, faisans cacher et retirer au ventre les parties honteuses. Et, à ce propos, Spranger recite qu'un homme, à Spire, se pensant privé de ses parties viriles, se fist visiter par les medecins et chirurgiens, qui n'y trouverent rien ny blessure quelconque; et depuis, ayant appaisé la sorcière qui l'avoit offensé, il fut restitué. » Cet attentat de la sorcellerie contre la virilité se renouvelait très-fréquemment sous le nom de *nœud de l'aiguillette;* et quand le sorcier ne pratiquait pas sur le patient la castration magique, il lui ôtait et s'appropriait, pour ainsi dire, l'âme et la puissance de son sexe. Les démonologues ont interprété le fait, en disant que le diable acceptait en sacrifice les attributs et les trophées de la luxure, tandis que les sorciers s'en réservaient l'usage pour leur propre compte, afin de subvenir aux monstrueuses débauches du sabbat.

Parmi ces débauches, il faut comprendre le crime de la bestialité, qui paraît avoir été fort ordinaire dans les assemblées nocturnes des sorciers. Ce

crime exécrable, si fréquent chez les anciens peuples, ne se montrait, chez les modernes, que de loin en loin dans les tribunaux, où il rencontrait invariablement l'application de la peine capitale : le coupable était brûlé vif avec son complice, quel que fût le rang que ce dernier occupât dans l'échelle des êtres animés. Mais le même crime se trouvait inhérent à celui de la sorcellerie, et la jurisprudence du moyen âge voulait que tout individu de l'un ou de l'autre sexe, qui avait figuré au sabbat, fût, par cela seul, suspect de bestialité. Bodin ne s'exprime, à cet égard, qu'avec une réserve qui témoigne de l'horreur que lui inspirait un pareil sujet. « Et quand la Loy de Dieu, dit-il, en citant le chapitre 22 de l'Exode, défend de laisser vivre la sorcière, il est dit, tôt après, que *Celuy qui paillardera avec la beste brute, qu'il sera mis à mort*. Or, la suitte des propos de la Loy de Dieu touche couvertement les vilenies et meschancetez incroyables; comme quand il est dit : *Tu ne présenteras point à Dieu le loyer de la paillarde ny le prix du chien!* Cela touche la paillardise des meschantes avec les chiens. » Bodin avait parlé ailleurs de cette infamie, qu'il hésitait à considérer comme un acte personnel du démon. « Quelquefois, disait-il, l'appetit bestial de quelques femmes fait croire que c'est un démon, comme il advint en l'an 1566, au diocèse de Coloigne. Il se trouva, en un monastère, un chien qu'on disoit estre un démon,

qui levoit les robbes des religieuses, pour en abuser. Ce n'estoit point un démon, comme je croy, mais un chien naturel. Il se trouva, à Toulouse, une femme qui en abusoit en ceste sorte, et le chien devant tout le monde la vouloit forcer. Elle confessa la verité et fust brulée. »

Cependant Bodin n'avait qu'à se rappeler la description du sabbat, où Satan affectait la forme de chien, ou de taureau, ou d'âne, ou de bouc, pour recevoir les sacrifices de ses adorateurs : aussi, se reproche-t-il presque aussitôt d'avoir innocenté Satan aux dépens de l'espèce humaine : « Il se peut faire, dit-il en se ravisant, que Satan soit envoyé de Dieu, comme il est certain que toute punition vient de luy, par ses moyens ordinaires ou sans moyen, pour venger une telle vilanie : comme il advint, au monastère du Mont-de-Hesse en Allemaigne, que les religieuses furent démoniaques ; et voioit-on, sur leurs licts, des chiens qui attendoient impudiquement celles qui estoient suspectes d'en avoir abusé et commis le peché qu'ils appellent le peché muet. » (*Démonomanie des sorciers*, liv. III, ch. 6.) Bayle, dans ses *Réponses aux questions d'un provincial*, semble avoir voulu expliquer et motiver tous les déportements qu'on attribuait aux sorcières, en prouvant que la plupart de ces sorcières étaient de vieilles débauchées qui ne trouvaient plus à satisfaire leur imagination et leurs sens dépravés, que dans un commerce surnaturel et diabolique. « Tel étoit, avant

le déluge, le goût des démons, dit-il au chapitre 57, ils n'en vouloient qu'aux belles; ils sont devenus moins délicats avec le temps, et les voilà enfin dans une autre extrémité : ils n'en veulent qu'à la laideur de la vieillesse. Ce n'est plus qu'avec des vieilles qu'ils se marient, s'il est permis de se servir de ce mot dans le commerce charnel qu'ils ont avec les sorcières, et qui commence régulièrement après le premier hommage qu'elles rendent au président du sabbat, et se continue ensuite toutes les fois qu'elles retournent à cette assemblée, *non aliter hæc sacra constant*, sans compter les extraordinaires. (Voy. Bodin aux chap. 4 et 7 du 2e livre de sa *Démonomanie*, et Antonio de Torquemada.) On n'oublia pas de dire que, vu la figure qu'ils prennent et l'hommage qu'ils exigent, les plus laides bouches seroient encore trop belles, *similes habent labia lactucas*, ajoute-t-on proverbialement. (Voy. Torquemada, *Jardin de flores curiosas*. Anvers, 1575, in-12, p. 294.) »

Tous les écrivains qui ont apporté un esprit de critique et de philosophie dans l'examen des arcanes de la sorcellerie, se sont rendus compte de l'espèce de fureur utérine, que le diable surexcitait plutôt chez les vieilles que chez les jeunes femmes. Le savant et grave professeur Thomas Erastus avoue, il est vrai, qu'on rencontrait des sorcières de tout âge; mais il démontre doctoralement que la plupart étaient âgées, parce que la vieillesse, dans certaines

natures féminines, exalte les passions physiques, au lieu de les éteindre. « Avant d'être sorcières, dit-il, ces femmes-là étaient libidineuses, et elles le deviennent de plus en plus dans leurs rapports avec les démons. » Il les compare à de vieilles chèvres qui vont sans cesse au-devant des caresses du bouc. *Hinc proverbio apud nostros factus est locus, vetulas capras libentius lingere sales juvenculis.* Il ajoute qu'on ne doit pas s'étonner que des femmes qui ont perdu toute crainte de Dieu et toute pudeur sexuelle, se livrent à des excès que l'âge n'épargne pas même à d'autres femmes, qu'il faut plaindre plutôt que blâmer : *Quis dubitet illas immodestius, majoreque ardore, ad impuritatem sine rationis frœno aut infamiœ metu, brutorum instar ferri?* (Voy. le traité de Th. Erastus, *De lamiis*, p. 30 et 113.)

Les démons, ces maîtres d'impureté, comme les appelle un mystique, n'étaient que trop portés à donner carrière à leurs sales et bizarres imaginations : on ne pouvait rester dans leur compagnie, sans y contracter les plus déplorables habitudes. La sorcellerie était une académie de perdition, où l'homme et le diable semblaient lutter d'incontinence et de lubricité. L'initiation consistait toujours en quelque horrible péché, dans lequel Satan avait sa part. Ainsi, pour ne citer qu'un seul fait entre mille, la sibylle de Norcia, si célèbre au moyen âge comme reine d'une école de magie où l'on allait se faire initier à ses risques et périls, accueillait d'une singulière

façon les curieux qu'elle recevait dans sa caverne. « La sibylle et tous ceux qui habitoient son roïaume, dit Bayle (*Réponses aux questions d'un provincial*, ch. 58), prenoient chaque nuit la figure de serpent, et il faloit que tous ceux qui vouloient entrer dans la caverne, eussent affaire à quelcun de ces serpents. C'étoit leur debut et leur initiation ; c'est ainsi que l'on païoit le droit d'entrée (voy. Leandro Alberti, *Descritt. di tutta Italia*, fol. 278) : *La notte, tanto i mascoli quanto le femine*, *doventano spaventose serpi*, *insieme con la sibilla, e che tutti quelli che desiderano entrarci*, *gli besogna primieramente pigliare lascivi piaceri con le dette stomacose serpi.* » Il y avait une continuelle affluence de pèlerins qui venaient tenter l'aventure. La sibylle donnait audience à tout le monde, et parfois elle prenait la place de ses serpents, pour faire fête à ses hôtes. Pendant ce temps-là, les belles fées qui formaient sa cour se changeaient aussi en serpents, en lézards, en scorpions et en crocodiles, pour se mêler dans un effroyable sabbat, où on les voyait, dit le bonhomme Blaise de Vigenère dans ses notes sur les *Tableaux de platte peinture* de Philostrate, « demenans un très laid et hideux service. » Malheur au simple mortel qui n'obéissait pas aux ordres de la sibylle ou qui les exécutait mal ! Il devenait la proie de l'insatiable lubricité des reptiles, jusqu'à ce qu'il fût délivré par l'heureuse arrivée d'un ermite ou d'un moine.

Il résulte de tous ces faits et d'une foule d'autres analogues, que la sorcellerie, qui faisait moins de dupes que de victimes, a toujours eu pour objet la Prostitution. A part un petit nombre de magiciens crédules et de sorcières convaincues, tout ce qui avait été initié servait ou faisait servir les autres à un abominable commerce de débauche. Le sabbat ouvrait le champ à ces turpitudes. Tantôt le sabbat rassemblait une hideuse compagnie de libertins des deux sexes; tantôt il réunissait, au profit de certains fourbes libidineux, une troupe de femmes crédules et fascinées. Ici c'était un moyen de luxure, là c'en était seulement l'occasion. On peut conclure, d'après les aveux des accusés dans divers procès de sorcellerie, que tout le bénéfice du sabbat revenait souvent à un seul individu, qui débauchait des filles en bas âge et qui expérimentait sur ces initiées les odieuses inventions de sa perversité. Dans un grand nombre de circonstances, le rôle du diable appartenait à quelque scélérat, qui en abusait pour satisfaire ses horribles caprices, et qui prélevait un tribut obscène sur les misérables qu'il attirait sous sa domination. Dans un des derniers procès de sorcellerie, en 1632, le curé Cordet, qui fut jugé et condamné à Épinal, était accusé d'avoir introduit au sabbat la ribaude Cathelinotte et de l'avoir présentée à maître *Persin*, homme grand et noir, froid comme glace, *etiam in coitu*, habillé de rouge, assis sur une chaise couverte de poils noirs et pinçant

au front ses néophytes pour leur faire renier Dieu et la Vierge. (Archives d'Épinal, cit. par É. Bégin.)

Dans un procès du même genre, qui avait eu, peu d'années auparavant, une immense publicité, on sut qu'un curé de la paroisse des Accouls, à Marseille, nommé Louis Gaufridi, s'était donné au diable, à condition qu'il pût inspirer de l'amour aux femmes et aux filles en soufflant sur elles. En effet, il souffla sur la jeune Magdeleine, fille d'un gentilhomme provençal, nommé Madole de la Palud, lorsqu'elle n'avait pas encore neuf ans. Il souffla depuis sur d'autres femmes qui n'eurent rien à lui refuser. Magdeleine de la Palud continuait à être, malgré elle, la maîtresse de Gaufridi, qui l'avait fait entrer dans l'ordre religieux de Sainte-Ursule. Enfin, ce séducteur de l'innocence, poursuivi par l'Inquisition, avoua ses crimes et déclara qu'il avait eu plusieurs privautés avec Magdeleine, tant en l'église que dans la maison d'icelle, tant de jour que de nuit; qu'il l'avait connue charnellement et qu'il lui avait imprimé sur le corps divers caractères diaboliques; qu'il était allé avec elle au sabbat et qu'il y avait fait, en sa présence, une infinité d'actions scandaleuses, impies et abominables, à l'honneur de Lucifer. Louis Gaufridi fut brûlé vif, à Aix, sur la place des Jacobins, après avoir fait amende honorable tête et pieds nus, la hart au cou, une torche ardente à la main.

On citerait une multitude de procès de sorcelle-

rie, dans lesquels on voit la dépravation morale se couvrir, comme d'un manteau, de la possession du diable, et attribuer tous ses méfaits à la tyrannie de l'enfer; mais on reconnaît sans peine que ceux-là même qui prétendaient avoir cédé à une puissance occulte et à un irrésistible prestige, ne croyaient pas toujours à l'intervention des démons. C'étaient ordinairement des libertins honteux, forcés, par état, à vivre dans la continence, ou du moins à cacher sous des dehors respectables l'effervescence de leurs passions sensuelles; c'étaient des prêtres, c'étaient des moines, qui s'abandonnaient en secret aux tentations du démon de la chair. Le sabbat était le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de plus pervers : voilà pourquoi il se tenait dans des lieux écartés, au milieu des bois, dans les montagnes, parmi les rochers, et toujours l'endroit, affecté à ces assemblées nocturnes de débauche, avait eu, de temps immémorial, la même destination. Il nous paraît donc démontré que les sorciers, du moins la plupart, n'usaient de la magie que pour des œuvres de Prostitution, et que, si les sorcières étaient souvent de bonne foi, mais aveuglées et fascinées par leur propre imagination, les diables qui avaient avec elles un commerce régulier, appartenaient tous à la pire espèce des hommes débauchés.

On s'explique par là comment la justice ecclésiastique et séculière sévissait avec tant de rigueur contre les sorciers et les sorcières : elle avait compris

dans la sorcellerie tous les actes les plus exécrables de la dépravation humaine, et quand elle condamnait un sorcier, elle lui appliquait la pénalité de l'inceste, de la sodomie et de la bestialité, comme s'il était coupable de tous ces crimes. La sorcellerie, qui n'était autre que la débauche, nous croyons l'avoir prouvé, se répandit de si furieuse manière en Europe au seizième siècle, que le fameux Troiséchelles, qui fut condamné au feu en 1571, et qui obtint sa grâce à condition qu'il dénoncerait tous ses complices, dit au roi qu'on pouvait évaluer à 300,000 le nombre des sorciers en France. « Il s'en trouva si grand nombre, riches et pauvres, dit Bodin, que les uns firent eschapper les autres, en sorte que ceste vermine a tousjours multiplié avec un tesmoignage perpétuel de l'impiété des accusez, et de la souffrance des juges qui avoyent la commission et la charge d'en faire le procès. » L'impunité eût fait de la France entière une vaste arène de sorcellerie ou de Prostitution. Il n'y avait que 100,000 sorcières dans le royaume sous le règne de François Ier, suivant le calcul du père Crespet, dans son traité *De la Haine de Satan*. Troiséchelles, qui s'entendait sans doute en ce genre de statistique, révéla que ce nombre avait triplé, en moins d'un demi-siècle. Filesac, docteur de Sorbonne, autre faiseur de statistique démoniaque, écrivait, en 1609, que les sorciers étaient plus nombreux que les prostituées. Il cite, à l'appui de son dire, deux vers de Plaute, qui signi-

fient qu'il y a plus de femmes de joie et de proxénètes, que de mouches en été :

> Nam nunc lenonum et scortorum plus est fere,
> Quam olim muscarum est, cum caletur maxime.
>
> *Trucul.*, act. I, sc. 1.

Puis, il ajoute, dans son traité *De Idolatria magica* : « Etiam magos, maleficos, sagas, hoc tempore, in orbe christiano, longe numero superare omnes fornices, et prostibula, et officiosos istos, qui homines inter se convenas facere solent, nemo negabit, nisi elleborosus existat, et nos quidem tantam colluviem mirabimur ac perhorrescimus. » Cette dénonciation n'allait à rien moins qu'à faire juger par l'Inquisition la moitié de la France; mais il ressort de cette citation du grave Filesac, que les jurisconsultes ne voyaient dans la sorcellerie qu'une forme de la Prostitution la plus criminelle, et qu'ils étaient obligés de recourir à toute la sévérité des lois, pour réprimer des désordres qui corrompaient les mœurs publiques, et qui auraient fini par détruire la société dans son principe. On avait l'air d'attribuer à la malice du démon une quantité d'actes détestables qui n'accusaient que la dépravation des hommes, et l'on se gardait bien de diminuer l'horreur dont la crédulité du vulgaire entourait le sabbat, car si l'on avait montré les choses sous leur véritable aspect, le sabbat eût été encore plus fréquenté, tant la curiosité sert de dangereux mobile à la dépravation morale et physique. Les tribunaux se montraient

impitoyables envers les sorciers, mais, à coup sûr, ils savaient, en général, que le diable était bien étranger aux crimes de lèse-majesté divine et humaine que la débauche mettait sur le compte de la sorcellerie. On pourrait donc, jusqu'à un certain point, justifier la terrible législation du moyen âge à l'égard des sorciers, et prouver que la société était forcée de se défendre ainsi, par le fer et par le feu, contre la gangrène envahissante de la Prostitution publique.

CHAPITRE XXVII.

La Prostitution dans l'hérésie au moyen âge. — Homogénéité de l'hérésie et du sensualisme. — Le manichéisme reparaît dans toutes les hérésies. — Assemblées secrètes. — Leur but et leur usage. — Les *Bulgares* ou *bougueres*. — Leur doctrine. — Leur destruction en France. — La *bouguerie*. — *Patares* et *cathares*. — Étymologie de ces différents noms. — Stadings, Fratricelles, Begghards. — Les Flagellants. — Leurs réunions impudiques. — Avantages moraux de la flagellation selon les casuistes. — Abus qu'en faisait aussi le libertinage. — Portrait d'un flagellant par Pic de la Mirandole. — Flagellations publiques en France. — Procession des *Battus* sous Henri III. — Les nouveaux Adamites. — Leur prophète Picard. — Cérémonial du mariage des Picards. — Les Turlupins. — Origine de ce nom. — Leur costume indécent. — *Fraternité des pauvres*. — Jehanne Dabentonne brûlée vive au Marché-aux-Pourceaux. — La *Vauderie* d'Arras. — Les Anabaptistes. — Leurs dogmes de Prostitution. — Bayle s'en moque, et les combat par le ridicule. — Les bons et les mauvais hérétiques. — Les réformés calomniés à cause de leurs assemblées. — La cour de Rome, dite *la Grande Prostituée*. — L'hérésie déclare la guerre à la Prostitution.

Nous avons déjà vu, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, la Prostitution sacrée survivre au paganisme, se reproduire, et se perpétuer dans l'hérésie; nous avons vu l'hérésie, fondée sur la sa-

tisfaction des sens, se multiplier à l'infini dans le giron de l'Église du Christ, et n'en sortir avec effervescence que pour se livrer à tous les débordements des passions physiques. On a compris que le christianisme naissant, qui ne faisait appel qu'aux nobles et généreux élans de l'esprit, avait dû employer les moyens de rigueur pour comprimer et pour étouffer des sectes qui corrompaient les mœurs et menaçaient l'avenir de la société nouvelle, en donnant plein pouvoir aux forces aveugles et brutales de la matière. Mais les persécutions, émanées de l'autorité des conciles et dirigées par le bras séculier des Églises grecque et latine, n'avaient pas anéanti l'hérésie, quoiqu'elles eussent fait disparaître de la face du monde chrétien les hérésiarques et les hérétiques; après des guerres sanglantes, après des supplices et des massacres innombrables, le principe de l'hérésie restait vivace et persévérant, car ce principe n'était autre que la Prostitution sacrée.

Voilà comment l'hérésie, en variant sa forme et en changeant de nom, a reparu sans cesse à travers le moyen âge; voilà pourquoi la Prostitution a souvent essayé de se réfugier dans l'hérésie, ainsi que dans une forteresse où elle pouvait braver avec audace la morale de l'Évangile et l'austérité du dogme chrétien. Il y avait, sans doute, dans les différentes sectes de l'hérésie, des docteurs et des philosophes, qui s'attachaient de bonne foi aux discussions métaphysiques et qui ne cherchaient que la vérité, avec

passion, sinon avec discernement; mais le vulgaire, mais les esprits faux et pervers, les imaginations faibles ou dépravées, les natures ardentes et vicieuses, étaient entraînés à la poursuite des jouissances matérielles, et ne voyaient dans la pratique religieuse qu'une affaire de honteux sensualisme. On ne saurait mieux expliquer ce qui fit si longtemps l'invincible opiniâtreté de l'hérésie, qui avait constamment recours aux mêmes séductions et qui en obtenait partout les mêmes résultats.

Depuis le douzième siècle jusqu'à nos jours, l'hérésie a fait en France de nombreuses apparitions, dans lesquelles on reconnaît ordinairement le germe du manichéisme et le fruit de la Prostitution. Bayle, dans son Dictionnaire, s'est occupé du manichéisme, pour démontrer que cette forme de l'hérésie était née tout naturellement du contraste des passions qui sont en lutte dans la vie de l'homme : « Comment se peut-il faire, disait-il (article de GUARIN), que le genre humain soit attiré vers le mal par une amorce presque insurmontable, je veux dire par le sentiment du plaisir, et qu'il en soit détourné par la crainte des remords ou par celle de l'infamie et de plusieurs autres peines?... Le manichéisme est apparemment sorti d'une forte méditation sur ce déplorable état de l'homme. » Bayle raisonnait comme un philosophe, mais la plupart des manichéens n'étaient pas capables de raisonner là-dessus, ni de comprendre même le raisonnement : ils acceptaient

les yeux fermés un dogme et un culte, qui favorisaient leur sensualité et leur libertinage : la religion devenait ainsi pour eux une continuelle excitation à la débauche.

Nous allons constater rapidement la présence de la Prostitution dans l'hérésie, en France, presque à toutes les époques. Il faut remarquer d'abord que, dans chaque hérésie, à partir du douzième siècle, les sectaires tenaient des assemblées secrètes, la nuit plutôt que le jour, dans des lieux déserts ou fermés. Ces assemblées avaient pour objet ou pour prétexte la pratique du culte : ici, les deux sexes se trouvaient réunis ; là, ils étaient séparés, au contraire; ailleurs, les hommes seuls avaient le droit d'être admis dans ces mystérieux cénacles. Tout s'y passait dans l'ordre et dans la convenance, car il ne s'agissait que de prier et d'adorer en commun; mais, en certains cas, il y avait eu des abus et des désordres, au profit de l'impureté de quelques faux apôtres ou néophytes, et l'opinion publique s'était emparée des bruits scandaleux qui couraient sur les assemblées des hérétiques : on accusait ceux-ci d'éteindre les lumières à un signal donné, et de se livrer dans les ténèbres à tous les égarements de la chair. Tantôt, on leur attribuait les plus honteux excès de la promiscuité; tantôt, on leur reprochait d'outrager la nature par d'abominables habitudes de sodomie.

Les Bulgares, qui ne se multiplièrent en France qu'à la fin du douzième siècle, avaient commencé,

dès le dixième, à se répandre en Europe et à se fixer en Bulgarie, où ils eurent une espèce de pape ou de Prêtre-Jean, qui était leur chef spirituel. Le nom de Bulgares, appartenant alors à une nation, devint un nom de secte et se propagea dans tous les pays, avec l'hérésie, qui n'était autre que l'ancien manichéisme. Ce nom fut bientôt corrompu dans la langue française qu'on parlait à cette époque; car, au lieu de *bulgares*, on disait *bougares* et *bouguères* (*bugari* et *bugeri* dans la basse latinité); de *bougueres* on fit *bougres*, et l'on comprit sous cette qualification générique tous les hommes dépravés, qui se conformaient, dans leurs mœurs, à la doctrine et à l'exemple des véritables Bulgares. Ces derniers regardaient comme un sacrilége les rapports naturels des deux sexes, même dans l'état de mariage; ils ne toléraient pas entre époux la conjonction charnelle, si ce n'était en vue de la procréation des enfants; quelquefois même, ils oubliaient cette destination providentielle de l'humanité, pour interdire absolument à l'homme tout commerce sexuel avec la femme. Une aussi monstrueuse hérésie contre la loi de nature avait dû exposer les bulgares aux plus graves accusations, qu'ils se chargeaient peut-être de confirmer par leur manière de vivre. Quoi qu'il en soit, leur hérésie avait fait des progrès effrayants, surtout dans le Languedoc, lorsque Philippe-Auguste, selon une Chronique manuscrite citée par Ducange (au mot Bulgari) « envoïa son fils

en Albigeois pour destruire l'hérésie des bougres du pays. » La même Chronique ajoute, sous l'année 1225 : « En cest an, fist ardoir les bougres frères Jean, qui estoient de l'ordre des Frères prescheurs. »

Quant à l'hérésie en elle-même, qui alluma des bûchers par toute l'Europe, on ne sait positivement si elle était coupable des horribles souillures que la voix du peuple lui prêtait; mais on voit que cette hérésie, que les chroniqueurs contemporains qualifient d'exécrable (*omnium errorum fœx extrema,* dit le moine d'Auxerre), avait pour synonyme le mot de *bouguerie* ou *bougrerie*, qui justifierait seul les rigueurs de la législation à l'égard des Bulgares. Saint Louis, dans ses *Établissements*, ne craignit pas, malgré sa charité et sa clémence, de réclamer la peine de mort contre ces hérétiques : « Se aucuns est soupeçonné de bouguerie, la justice le doit prendre et l'envoïer à l'évesque, et se il en estoit prouvez, l'on le doit ardoir. » Les Bulgares, pour se soustraire à la réprobation générale qui les poursuivait en France, n'eurent rien de plus pressé que de changer de nom : ils essayèrent de se mêler avec les Albigeois, qui les repoussaient avec horreur, et de se rattacher aux Vaudois, qui ne voulaient pas être flétris de leur infâme nom. Ils furent appelés successivement *Paterins*, *Patares*, *Cathares*, *Joviniens*, etc. Mais, sous tous ces différents noms, ils étaient également suspects de *bouguerie*, et ils n'échappaient pas au bûcher, quand ils tombaient dans les mains

des inquisiteurs. On peut même les accuser d'avoir provoqué, sous le règne de Louis VIII, par l'horreur qu'ils inspiraient, la croisade contre les Albigeois, avec lesquels on s'obstinait à les confondre.

Au reste, on pourrait trouver à l'aide de l'étymologie, dans les noms mêmes de ces ignobles hérétiques, la preuve des turpitudes qui caractérisaient leur secte impure. Le nom de *Bulgari* dérive de *bulga*, qui signifiait à la fois une sacoche de cuir, une bourse et les braies de l'homme : Ménage et Leduchat ne s'arrêteraient pas à ce simple aperçu étymologique, qui suffit cependant pour faire entendre tout ce que nous rougirions d'expliquer. Le nom de *Paterini* semble avoir été formé par contraction de *Paterni* et *Paterniani*, hérétiques également manichéens, qui, du temps de saint Augustin, prétendaient que les parties inférieures du corps avaient été créées non par Dieu, mais bien par le diable, et qui, en conséquence, ne se faisaient aucun scrupule de s'en servir pour toutes sortes de honteux usages (*omnium ex illis partibus flagitiorum licentiam tribuentes, impurissime vivunt,* dit saint Augustin). De *Paterin* ou *Patarin*, on avait fait *patalin* et *patelin*, qui est resté dans la langue, pour exprimer que ces hérétiques usaient d'obscènes attouchements (*palpando*) à l'égard des prosélytes qu'ils voulaient entraîner au mal. Le nom de *Cathari*, suivant le docte Godefroi Henschenius, cité par Ducange, avait pour racine un mot allemand, *caters,* qui veut dire

chat ou démon incube, et ce sobriquet, appliqué aux Bulgares, faisait allusion à leurs assemblées de débauche (*propter nocturnas coitiones*).

Tous les sectaires, par un raffinement de libertinage, s'imposaient des privations de tout genre et affectaient, en général, un détachement complet des choses matérielles; mais ce n'était qu'un masque de continence et d'abnégation, sous lequel ils se sentaient plus à l'aise pour s'adonner à leurs passions et lâcher la bride à la nature. Leurs pratiques de dévotion austère ajoutaient une sorte de ragoût à leurs débauches cachées. C'était toujours la Prostitution qui échauffait le prosélytisme et qui servait de lien occulte à l'hérésie. On ne peut expliquer autrement la faveur que rencontrait chaque nouvelle métamorphose du manichéisme, malgré les périls de la persécution catholique. Plusieurs sectes nées hors de France, celles des *Stadings* en 1232, celles des *Fratricelles* en 1296, celle des *Begghards* ou *Beghins* en 1312, et beaucoup d'autres non moins bizarres, n'eurent pas une existence aussi longue et aussi tenace que la secte des Bulgares, parce qu'elles n'étaient point aussi favorables aux mauvais instincts de l'homme. Lorsqu'on vit apparaître en 1259 la secte des Flagellants, on ne soupçonna pas d'abord que les pénitences volontaires de ces pécheurs, qui se flagellaient en public, pussent être une invention de luxure. Les nouveaux hérétiques marchaient deux à deux en procession, précédés de croix et de

bannières; ils étaient nus jusqu'à la ceinture (*solis pudendis honeste velatis*) par les plus grands froids de l'hiver, et ils se frappaient eux-mêmes ou l'un l'autre, avec des fouets et des lanières de cuir, en poussant des gémissements et en versant des torrents de larmes; ils ne tardaient pas à se mettre tout en sang, et ils n'en continuaient qu'avec plus de fureur à se fustiger mutuellement. Ce n'est pas tout: ils se rendaient la nuit, dans la campagne, au fond des bois, en des lieux isolés et maudits : là, dans les ténèbres ou à la lueur d'une torche, ils redoublaient leurs flagellations, leurs cris et leurs folies impudiques. On devine les odieuses conséquences de ces réunions d'hommes et de femmes à demi nus, animés par le spectacle de cette indécente pantomime, dans laquelle chacun devenait acteur à son tour et arrivait graduellement au dernier paroxysme de l'extase libidineuse.

Les casuistes avouaient que cette fustigation individuelle ou réciproque avait pour résultat ordinaire la surexcitation physique des sens; mais ils prétendaient que le patient n'en avait que plus de mérite à dompter sa nature et à conserver sa chasteté sous l'empire d'une vive démangeaison de pécher. D'autres casuistes, au contraire, soutenaient que l'effet immédiat de la flagellation était de réprimer les mouvements désordonnés de la chair et de tenir en échec le démon qui se loge dans les parties honteuses. Voici en quels termes l'abbé Boileau, dans son

Histoire de Flagellans, a osé traduire cette étrange proposition : *Nec esse est cum musculi lumbares virgis aut flagellis diverberantur, spiritus vitales revelli, adeoque salaces motus ob viciniam partium genitalium et testium excitari, qui venereis imaginibus ac illecebris cerebrum mentemque fascinant ac virtutem castitatis ad extremas angustias redigunt.* Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que les Flagellants, qui avaient emprunté au paganisme le cérémonial indécent des Lupercales, ne trouvassent dans ces pénitences publiques un aiguillon de libertinage et une étrange récréation de sensualité. L'usage de la flagellation dans l'antiquité était bien connu de tous les débauchés, qui l'appelaient en aide pour se préparer aux plaisirs de l'amour. Mais, au moyen âge, si la flagellation érotique ne s'exerçait plus que rarement et dans le plus profond mystère, elle avait pris un caractère de férocité sanguinaire, qui se reproduisait dans les actes des Flagellants. Pic de la Mirandole, dans son *Traité contre les astrologues* (lib. III, cap. 27), nous indique assez ce que devait être la flagellation des hérétiques, en décrivant l'affreuse jouissance qu'éprouvait un libertin (*prodigiosæ libidinis et inauditæ*), qui se faisait battre de verges jusqu'à ce que le sang jaillît de toutes les parties de son corps : « Ad Venerem nunquam accendetur nisi vapulet. Et tamen scelus id ita cogitat ; sævientes ita plagas desiderat, ut increpet verberantem, si cum eo lentius egerit, haud compos plene voti, nisi eruperit sanguis, et

innocentes artus hominis nocentissimi violentior scutica desævierit. » Cet homme infâme arrivait par la douleur à la volupté, et la vue du sang, de son propre sang, mettait le comble à sa frénésie sensuelle.

La secte des Flagellants, qui venait d'Italie, et qui s'était rapidement propagée par toute l'Europe, ne fit que se montrer en France dans le cours de l'année 1259, car la puissance ecclésiastique s'empressa de foudroyer cette hérésie, qui n'était qu'un hideux spectacle de Prostitution. Mais, un siècle plus tard, les Fagellants reparurent en France, principalement dans les provinces de l'Est et du Nord, et ils recommencèrent leurs pénitences publiques, avec des fouets armés de pointes de fer, en chantant des cantiques et en s'excitant les uns les autres à ne pas se ménager. Il y avait la pénitence commune, dans laquelle hommes et femmes, la tête et le visage voilés, les épaules et les reins nus, échangeaient entre eux une grêle de coups de discipline. Il y avait aussi la pénitence individuelle, où chacun recevait, de la main du *général de la dévotion*, un nombre de coups analogue à la nature du péché qu'il lui fallait expier. Les pénitents s'étendaient tous à terre, dans diverses positions analogues aux différentes espèces de péché : le parjure élevait en l'air trois doigts de la main; l'adultère se couchait à plat ventre; l'ivrogne feignait de boire; l'avare, d'enfouir son argent; tous découvraient la partie du corps que la fustigation devait atteindre : cette fustigation, le chef de

là confrérie la distribuait d'un bras vigoureux, au prorata des péchés qu'accusait la pantomime muette du patient. Le peuple accourait en foule à ces scandaleux spectacles, et il admirait avec enthousiasme la constance des martyrs volontaires qui ne se lassaient pas plus de battre que d'être battus. En 1343, pendant la grande Peste Noire, on comptait en France près de 800,000 flagellants, parmi lesquels il y avait des gentilshommes et de nobles dames, qui n'étaient pas moins avides de fustigation publique, et qui abandonnaient leurs châteaux, leurs familles et leurs armoiries, pour s'enrôler dans ces bandes de fanatiques et de libertins.

On ne sait trop comment ils disparurent en si peu de temps devant l'horreur et le dégoût des honnêtes gens; mais la flagellation religieuse leur survécut : elle fut dès lors concentrée dans les couvents, et elle n'outragea plus les regards et la pudeur des passants. Néanmoins, elle sortit encore une fois des cellules monastiques, et elle osa se promener effrontément dans les rues de Paris, quand le roi Henri III essaya d'établir l'ordre des Pénitents et figura lui-même dans les processions des *Battus*. Ce dernier essai de flagellation publique prouve assez combien le libertinage avait part à de pareils actes de dévotion simulée ou incohérente.

Dans la plupart des hérésies qui procédaient du manichéisme, les sectaires ne rougissaient pas de la nudité du corps; ils la regardaient même comme

une condition essentielle des pratiques du culte, plus ou moins abominable, qu'ils rendaient à Dieu. Les Adamites, qui ne cessèrent jamais d'exister au milieu de l'Église chrétienne, où ils évitaient toutefois de causer du scandale, n'exigeaient cette nudité que dans leurs cérémonies secrètes; mais un de leurs adeptes, nommé Picard (ce nom-là n'est peut-être que la désignation de son pays natal), ne se contenta pas d'une nudité temporaire et accidentelle : il voulut que lui et ses disciples fussent toujours nus. Il se disait fils de Dieu, et annonçait que son père l'avait envoyé au monde, comme un nouvel Adam, pour rétablir la loi de nature. Or, selon lui, cette loi de nature consistait en deux choses : la nudité de toutes les parties du corps et la communauté des femmes. On appela *Picards* ceux qui écoutèrent ce prophète obscène et qui voulurent vivre suivant sa loi. Les rapports entre les deux sexes n'avaient pas lieu cependant sans l'aveu du chef de la secte. Dès qu'un des Picards éprouvait un désir de convoitise pour une de ses compagnes, il l'amenait au Maître et formulait ainsi sa requête : « Mon esprit s'est échauffé pour celle-ci (*in hanc spiritus meus concalcavit*)! Le Maître répondait par les paroles bibliques : « Allez, croissez et multipliez ! » Et tout était dit. Les Picards, qui auraient cru perdre leur liberté originelle en renonçant à leur chère nudité, furent obligés de chercher une retraite hors de France, pour échapper aux poursuites de l'Inquisition. Ils

se réfugièrent en Bohême, parmi les Hussites, qui, tout hérétique qu'ils étaient eux-mêmes, s'indignèrent des infamies de ces misérables, et les exterminèrent jusqu'au dernier, sans avoir pitié des femmes, qui étaient toutes enceintes, et qui refusaient obstinément de se vêtir dans la prison, où elles accouchèrent en riant et en chantant des chansons horribles. (Voy. le *Dict. hist.* de Bayle, au mot PICARDS.)

On n'imaginait pas que la Prostitution dans l'hérésie pût aller plus loin; mais en 1373, les Picards ressuscitèrent en France, sous le nom de *Turlupins*. Ce nom, dont l'étymologie n'a pas été fixée d'une manière certaine, paraît faire allusion à la vie errante et brutale, que menaient ces nouveaux Adamites, cachés au fond des bois comme les loups. Non-seulement ils allaient tout nus, comme les Picards, mais encore, à l'instar des cyniques de la Grèce, « ils faisaient l'œuvre de chair en plein jour, devant tout le monde. » Ce sont les termes, dont se sert Bayle, qui cite à l'appui un curieux passage du discours du chancelier Gerson : « Cynicorum philosophorum more omnia verenda publicitùs nudata gestabant, et in publice velut jumenta coïtu, instar canum in nuditate et exercitio membrorum pudendorum degentes. » Leur doctrine était à peu près celle des Begards, qui furent condamnés par le concile de Ravenne en 1312 : ils enseignaient que l'homme est libre d'obéir à tous les instincts de la nature, et que la perfection réside dans une liberté

sans bornes; ils ajoutaient que la créature doit être fière de tout ce qu'elle a reçu du Créateur. Voilà pourquoi ils attachaient tant de prix à leur état de nudité. Ils furent obligés pourtant de se couvrir, à cause du froid sans doute; mais ils se gardèrent bien de cacher les attributs de leur sexe, et ils se firent une loi d'exposer à la vue de tous les parties qu'ils considéraient comme divines. Le savant Genebrard dit positivement, dans sa Chronique, que cette secte détestable se faisait reconnaître à la nudité partielle qu'elle affectait d'étaler partout : *Turelupini cynicorum sectam suscitantes, nuditate pudendorum et publico coïtu.*

Ces infâmes s'étaient multipliés en Savoie et en Dauphiné, mais leur principale association était à Paris, et avait à sa tête une femme nommée Jehanne Dabentonne, qui fut brûlée vive au Marché-aux-Pourceaux, près de la porte Sainte-Honoré. On brûla en même temps les livres et les habits de la confrérie, avec plusieurs des *prescheurs* de cette superstitieuse religion, qui avait pris le nom de *Fraternité des pauvres.* Charles V envoya dans les provinces du midi Jacques de More, de l'ordre de Saint-Dominique, pour extirper une si exécrable hérésie; et Jacques de More, qui prenait le titre singulier d'*inquisiteur des bougres de la province de France* (voy. le Gloss. de Ducange, au mot *Turelupini*), n'accorda pas de grâce aux Turlupins et aux Turlupines qu'il put saisir en flagrant délit. Il ne resta bientôt de

cette honteuse fraternité que le mot proverbial de *turlupin*, qui s'emploie encore dans le sens de mauvais plaisant et de plat bouffon, probablement en souvenir des prédications excentriques et des costumes ridicules de la secte de Jehanne Dabentonne.

Il y eut encore d'autres hérésies où la Prostitution la plus criminelle se couvrit du manteau religieux. Ainsi la fameuse *Vauderie* d'Arras, au quinzième siècle, n'était qu'un simulacre de doctrine vaudoise, qui se retrempait dans la sorcellerie et qui servait de prétexte à des assemblées nocturnes, pleines de mystères abominables. Nous avons raconté, dans le chapitre précédent, une partie de ces mystères, qui ressemblaient au cérémonial ordinaire du sabbat des sorciers; mais il existait d'autres réunions de Vaudois qui n'avaient rien à faire au diable et qui ne s'en conduisaient pas plus décemment : c'était une vaste association de débauche, organisée par des prêtres apostats, lesquels prêchaient le plus sale épicuréisme et en donnaient eux-mêmes l'exemple. Le vicaire de l'Inquisition au diocèse d'Arras, secondé par le comte d'Étampes, gouverneur de l'Artois, dirigea d'abord les poursuites contre des filles de joie, qui étaient les apôtres les plus dangereux de la Vauderie, et bientôt après on comprit, dans ces poursuites judiciaires, des bourgeois, des échevins, des chevaliers et des personnages de distinction, que la nouvelle hérésie avait déjà pervertis. On soumit les accusés à la torture; on leur arracha d'effrayantes

révélations; on en fit périr un grand nombre dans les flammes. Cette terrible persécution contre les Vaudois d'Arras dura plus de trente ans, et alluma des milliers de bûchers dans l'Artois.

Vaudois, Anabaptistes, Adamites, Manichéens, n'étaient jamais bien morts : ils renaissaient de leurs cendres, tant il est vrai que le libertinage a des entraînements irrésistibles pour certaines natures perverses, faibles ou dépravées. Cependant, diverses hérésies, inventées par la Prostitution, eurent cours en Europe sans pénétrer en France, ou du moins sans y faire beaucoup de progrès. Ainsi, les Anabaptistes, qui eurent des armées à eux en Hollande et en Allemagne, se montrèrent à peine isolément dans les États du Roi Très-Chrétien. Cependant ils offraient à la Prostitution une prodigieuse carrière à parcourir, car non-seulement ils enseignaient que toute femme est obligée de se prêter à la concupiscence de tous les hommes, mais encore que tout homme est tenu également de satisfaire toutes les femmes. C'est Prateolus qui affirme le fait dans son *Elenchus hereseon* (lib. I, p. 27), et voici en quels termes il définit cette incroyable hérésie : « Dicunt postremo quamlibet mulierem obligatam esse ad coeundum cum quolibet viro eam petente, et contra eodem vinculo adstringunt omnem virum ad tantundem reddendum cuilibet mulieri hoc ab illo petenti. » Bayle, qui raille un peu vivement l'impossibilité matérielle d'une pareille doctrine, pense, avec raison, que c'était là une

fable inventée par les adversaires des Anabaptistes, dans le but de les rendre à la fois odieux et ridicules : « La communauté des femmes, dit-il, n'égale point l'abomination de celle-ci; elle n'ôte pas la liberté de refuser; elle n'engage pas la conscience à tout acquiescement. » C'était déjà trop de vouloir établir en principe que le mariage est contraire à la loi de Dieu, et que la femme, pour se conformer à cette loi, doit appartenir successivement ou simultanément à tous ceux qui la convoitent. Le sexe le plus faible était livré, selon cette détestable hérésie, aux passions brutales et dépravées du sexe le plus fort. La Prostitution se trouvait introduite de la sorte dans le code religieux de ces fanatiques, qui donnèrent au monde le spectacle hideux de leurs étranges débordements, au milieu des plus atroces scènes de meurtre, d'incendie et de pillage, tant il est vrai que la Prostitution ressemble à un chemin glissant qui se cache sous des fleurs et qui mène aux abîmes.

Les Anabaptistes n'étaient que des manichéens déguisés, comme la plupart des hérétiques qui avaient essayé de faire secte depuis le douzième siècle et qui se gardaient bien d'avouer leur commune origine. Il y avait, au reste, dans toute hérésie, les bons et les mauvais, les purs et les impurs, de telle façon que chacun suivait l'impulsion de sa nature, selon qu'il obéissait plus ou moins à l'esprit ou à la matière. On peut donc reconnaître, avec le savant historien du Manichéisme, Beausobre, que les manichéens ont

été souvent calomniés. Faut-il croire ce qu'on disait généralement, par exemple, de leurs assemblées nocturnes et des horreurs qui s'y commettaient à la faveur des ténèbres? Ce sont toujours de semblables accusations qui se reproduisent à toutes les époques, et il est remarquable que les païens attribuaient aux premiers chrétiens les mœurs dissolues et les pratiques sacriléges que les chrétiens attribuèrent plus tard aux hérétiques. On peut donc supposer que paganisme et christianisme se servaient des mêmes armes contre leurs adversaires, qu'ils s'efforçaient de déshonorer en les calomniant de la même manière. Dans l'hérésie, comme dans le christianisme primitif, il y eut certainement des natures ardentes, exaltées, perverses, qui employèrent le culte au contentement des sens et qui autorisèrent par là cette croyance, généralement établie dans le peuple, au sujet des abominations que favorisaient ces assemblées où l'on éteignait les lumières.

Les réformés eux-mêmes ne furent point exempts, dans l'origine, des soupçons injurieux qu'on attachait toujours aux assemblées nocturnes des deux sexes. Comme ces assemblées s'entouraient d'un profond mystère pour échapper à la curiosité et à la persécution des catholiques, comme elles cherchaient les nuits les plus obscures et les lieux les plus retirés, on supposa que la nouvelle secte avait des raisons de cacher ses cérémonies ainsi que sa doctrine. Le peuple se trouva tout porté à répandre ces indignes faussetés et à y

ajouter foi. « J'ay ouy conter, dit Brantôme dans ses *Dames galantes* (je ne scay s'il est vray, aussy ne le veux-je affirmer), qu'au commencement que les huguenots plantèrent leur religion, faisoient leurs presches la nuit et en cachettes, de peur d'estre surpris, recherchés et mis en peine, ainsy qu'ils le furent un jour en la rue Sainct Jacques à Paris, du temps du roy Henry second, où des grandes dames que je scay, y allans pour recevoir ceste charité, y cuidèrent estre surprises. Après que le ministre avoit faict son presche, sur la fin leur recommandoit la charité; et incontinent après on tuoit leurs chandelles, et là un chascun et chascune l'exercoit envers son frere et sa sœur chrestienne, se la departans l'un à l'autre selon leur volonté et pouvoir : ce que je n'oserois bonnement asseurer, encor qu'on m'asseurast qu'il estoit vray, mais possible est pur mensonge et imposture. » Cependant, malgré les assertions du catholique abbé de Brantôme, qui raconte ensuite les aventures de la belle Grotterelle au prêche de Poitiers (voy. *Dames galantes*, disc. I[er]), il est à peu près certain que jamais les novateurs du seizième siècle, en France, ne donnèrent lieu à des scandales que les Anabaptistes et les Adamites des Pays-Bas n'épargnaient pas alors à la pudeur publique. Ainsi, dans l'histoire des innovations religieuses de notre pays, on ne trouverait aucun fait à opposer à cette indécente assemblée qui se fit à Amsterdam, le 13 février 1535, dans laquelle sept

hommes et cinq femmes, cédant aux excitations et à l'exemple d'un prophète anabaptiste, se dépouillèrent de tous leurs vêtements, les jetèrent au feu et sortirent, à travers les rues, dans un état de complète nudité. (Voy. la *Rel. des tumultes des Anabapt.*, par Laur. Hortensius.) Il faut aller jusqu'aux convulsionnaires du dix-huitième siècle, pour rencontrer en France quelque chose d'analogue à cet aveuglement de Prostitution religieuse.

Cette persistance de la Prostitution dans l'hérésie, en tous les temps comme en tous les pays, prouve bien l'excellence de la morale évangélique, qui avait seule le pouvoir de combattre les grossiers appétits de la sensualité. L'hérésie commence, dès que le chrétien, sans cesse assailli et tourmenté par le démon de la chair, a brisé les liens de la continence et s'abandonne aux funestes instincts qui le poussent au vice. Si les disciples de Luther et de Calvin appelèrent la cour de Rome la *Grande Prostituée*, c'est que l'Église romaine, à l'époque où parurent ces réformateurs, avait entièrement oublié les préceptes de Jésus-Christ. L'hérésie cette fois s'était purifiée dans l'Évangile, tandis que le saint-siége devenait, pour ainsi dire, le honteux sanctuaire de la Prostitution. Ce fut l'hérésie qui fit rougir le catholicisme, en signalant la dépravation de ses ministres et la corruption de ses enfants; ce fut l'hérésie qui eut la gloire de remettre en honneur la chasteté des mœurs dans la religion de Jésus-Christ.

CHAPITRE XXVIII.

Les vieux sermonnaires font l'histoire de la Prostitution de leur temps. — Selon Dulaure, la Prostitution était un vice de gouvernement. — Selon Henri Estienne, tout va de mal en pis. — Olivier Maillard, Michel Menot, Jean Clerée, Guillaume Pepin et autres prêchaient pour le petit peuple. — Leurs auditeurs ordinaires. — Les vendeurs dans le temple. — Nombre des filles publiques à Paris au quinzième siècle. — Admiration du poëte Antoine Astezani. — Les amoureux à l'église. — Les sermons étaient-ils débités en latin ou en français? — Olivier Maillard à Saint-Jean en Grève. — Extraits de ses sermons et de ceux de Michel Menot, relatifs aux mauvais lieux, aux prostituées, aux proxénètes des deux sexes, et aux débauchés. — Ces citations prouvent que la Prostitution s'était énormément accrue sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII. — Les mères qui vendent leurs filles et les filles qui gagnent leur dot. — Style macaronique de Menot. — Le courtier d'amour et les cinq femmes. — Débordements des ecclésiastiques. — Les concubines *à pain et à pot*. — Mystères des couvents, d'après Théodoric de Niem. — Les jeux de mots, en chaire, de l'Italien Barletta. — Causes des progrès de la Prostitution.

Nous avons recueilli les preuves de cette Histoire dans les ouvrages des poëtes, qui menaient la plu-

part une vie vagabonde et libertine; nous avons constaté combien ces ouvrages étaient les miroirs fidèles des mauvaises mœurs, à l'époque où ils avaient été composés. Ce n'est plus chez les poëtes, que nous allons chercher maintenant les vestiges de la dépravation publique à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième; c'est dans les sermons des prédicateurs contemporains, que nous trouverons des couleurs nouvelles, plus vraies et plus hardies, pour compléter ce tableau étrange d'une corruption générale qui témoigne de l'impuissance des lois divine et humaine contre le démon de la sensualité. Dulaure qui, dans son *Histoire de Paris*, s'est servi également des vieux sermonnaires pour peindre l'état moral de la société à cette même époque, n'a point exagéré les choses en représentant la Prostitution comme la reine triomphante du quinzième siècle; mais il a eu tort de dire qu'elle « n'était qu'un des moindres effets des vices du gouvernement. » Le gouvernement n'avait rien à voir en cette affaire. « La Prostitution, *autorisée par les rois*, s'écrie l'impitoyable Dulaure, était encore favorisée par le grand nombre des célibataires, prêtres et moines; par le libertinage des magistrats, des gens de guerre, etc. » Dulaure ne soutenait pas la thèse de l'*Apologie pour Hérodote*, où Henri Estienne s'efforce de démontrer que tout va de mal en pis ici bas, « car, dit-il, quelque corruption qu'il y peust avoir, il est vraysemblable qu'elle estoit petite à comparaison de celle

qui est ensuyvie, veu que tousjours depuis elle a monté comme par degrez. »

Les sermonnaires, et surtout ceux qui prêchaient dans le genre naïf ou trivial pour se mettre à la portée du vulgaire, nous offrent des témoignages incontestables de la perversité de leur siècle, et l'on peut, sans craindre de se tromper, accepter comme vrais la plupart des faits qu'ils retracent dans leurs discours. Olivier Maillard, Michel Menot, Jean Clérée, Guillaume Pepin et plusieurs autres prédicateurs fameux, qui ne se piquaient pas de faire de la rhétorique en chaire, avaient plus d'action et d'autorité sur leur auditoire composé de peuple et de petites gens, lorsqu'ils parlaient avec l'éloquence du cœur, du bon sens et de l'honnêteté, lorsqu'ils abordaient franchement la peinture des vices et des turpitudes, qu'ils voulaient flétrir. Ils étaient sans doute grossiers et souvent effrontés dans leurs expressions comme dans les exemples qu'ils choisissaient pour les placer sous les yeux de leurs auditeurs; mais, en frappant fort, ils n'en frappaient pas moins juste et ils arrivaient certainement à des résultats très-respectables par des moyens qui ne l'étaient guère. On peut assurer que ces sermons, qui nous paraissent aujourd'hui ridicules et scandaleux, opéraient alors une foule de conversions réelles, et que le prédicateur, en descendant de la chaire, voyait les confessionnaux se remplir de pécheurs repentants. On s'est beaucoup diverti de nos jours aux dépens de

ces vieux sermonnaires, qui avaient de si bizarres procédés oratoires et qui débitaient une foule de coq-à-l'âne et de bouffonneries excentriques, qu'ils accompagnaient de la plus incroyable pantomime; mais on n'a pas seulement pris garde à l'espèce de public qui venait écouter la parole, assez peu édifiante pour nous, de ces moines *prêcheurs*.

Ce public, parmi lequel le sexe féminin était sans doute en majorité, ne se recommandait pas par la décence de sa tenue, ni par la pureté de ses intentions. Ce n'étaient que femmes et filles, indécemment vêtues, faisant ce qu'on appelait « la chasse au regard, » agaçant les hommes, donnant des rendez-vous et s'y rendant aussitôt sans sortir de l'église, cherchant aventure, passant des contrats de galanterie ou *ventes d'amours :* « Celui qui mènerait son cheval à l'église pour le vendre, dit l'auteur d'un poëme latin, manuscrit, intitulé *Matheolus bigamus*, ferait une action très-inconvenante, mais les femmes, qui sous prétexte de religion viennent à l'église pour s'y vendre elles-mêmes, ne sont-elles pas plus coupables? Ne convertissent-elles pas la maison du Seigneur en un marché de Prostitution? » Le même poëte énumère toutes les églises et chapelles de Paris, où se tenait cette foire de Prostitution, et qui, par cela même, dit-il avec une candide impudence :

Font à nos dames grand soulas!

Nous avons vu que Paris comptait au quinzième siècle *cinq ou six mille belles filles* vouées à la Prostitution légale; c'est un écrivain contemporain qui en a fixé le chiffre. Un poëte italien, Antoine Astezani, qui voyageait en France vers ce temps-là, écrivait dans une de ses lettres datées de Paris; « J'y ai vu avec admiration une quantité innombrables de filles extrêmement belles; leurs manières étaient si gracieuses, si lascives, qu'elles auraient enflammé le sage Nestor et le vieux Priam. » (Voy. *Jeanne d'Arc*, par Berryat Saint-Prix, p. 311.) Nous avons rapporté, en effet, d'après le *Journal du bourgeois de Paris*, que le prévôt de la ville, Ambroise de Loré, avait laissé s'accroître démesurément le nombre des *folles femmes*, malgré les ordonnances, à ce point que l'auteur du Journal s'écrie avec indignation: « Il y en avoit trop à Paris! » Enfin, nous ne doutons pas, comme nous l'avons déjà fait entendre ailleurs, que ces folles femmes, qu'on arrêtait sans cesse en contravention, à la porte des églises, avec des chapelets, des *agnus-Dei* et des livres d'heures, ornés d'or et d'argent, ne fussent les piliers les plus assidus des prédications, où elles allaient *faire des amoureux*. Clément Marot, qui s'est mis en scène dans son *Dialogue de deux amoureux*, avoue qu'il avait rencontré sa belle à l'église; cette belle était probablement la *lingère du Palais*, dont il fut épris avant qu'elle lui eût laissé des souvenirs cuisants. Son *ami* lui demande en quel endroit il est devenu si subitement

amoureux. — En une église! reprend le poëte en soupirant.

Là commençay mes passions!

L'autre se met à rire, et s'écrie gaiement :

Voilà de nos dévotions!

On a longuement disserté pour savoir si le prédicateur, qui s'adressait à cette galante assemblée, lui parlait français ou latin. Les uns ont soutenu que les sermons, prêchés en langue vulgaire, avaient été mis en latin pour l'impression ; les autres, au contraire, ont pensé que, les avocats plaidant en latin, les prédicateurs ne devaient pas se servir de la langue vulgaire. La question, quoique traitée avec érudition de part et d'autre, est restée pendante; ce n'est pas le lieu de la résoudre ici. Nous remarquerons toutefois qu'Olivier Maillard ayant prêché à Bruges en français (voy. ce Serm., in-4 goth. de 12 ff., sans date), on a peine à croire qu'il ait prêché en latin, à Paris, à Tours et à Poitiers. Il est probable que ses sermons, recueillis par le moyen de la stéganographie lorqu'il les débitait, furent traduits en latin macaronique, comme ceux de l'italien Guillaume Barletta ou Barlète, qui prêchait à Venise dans sa langue et dont les sermons n'ont été publiés qu'en latin. Or, le latin macaronique convenait à merveille pour reproduire le langage burlesque et libre de ces prédicateurs populaires.

Olivier Maillard, dont la réputation était faite du temps de Louis XI, prêchait ordinairement à Saint-Jean en Grève, et l'on doit supposer que la population impure des rues voisines se pressait en foule à ces sermons, qui ont souvent pour objet la luxure et la débauche de son temps (*hujus temporis*, dit-il à tout propos). Il appelle les gens et les choses par leurs noms; il n'emploie les périphrases, que pour ajouter un trait de plus à ses peintures grossières; il a l'air de ne pas songer à la sainteté du lieu où il prononce ses invectives contre les agents et les actes de la Prostitution; il affecte même d'emprunter ses expressions au vocabulaire du vice qu'il flagelle; mais, néanmoins, on ne saurait jamais l'accuser, malgré cette licence de termes et d'images, d'une immoralité qui n'est pas dans sa pensée. Il faut se rappeler, aussi, qu'en ce temps-là l'obscénité du langage n'était point la conséquence d'une vie obscène, et que, dans les sujets les plus graves, les plus sérieux, les plus dignes, l'emploi d'un mot libre ou d'une figure indécente ne semblait pas un outrage fait aux oreilles chastes et aux cœurs honnêtes.

Pour bien apprécier ce qu'était la Prostitution parisienne à la fin du quinzième siècle, il suffit d'extraire, des sermons d'Olivier Maillard et de Michel Menot, ce qu'ils disent des mauvais lieux, des prostituées, des proxénètes de l'un et de l'autre sexe; des débauches et des infamies de toute nature qu'ils

reprochent à leurs contemporains. Nous nous servirons, de préférence, pour nos citations, du style élégant et coloré d'Henri Estienne, qui a traduit un grand nombre de ces mêmes extraits dans son *Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie par Hérodote.* Henri Estienne, en bon réformé qu'il était, se faisait un malin plaisir de rendre le catholicisme responsable des libertés incongrues et indécentes de la chaire catholique, sans prendre garde que Luther et Calvin, dans leurs sermons comme dans leurs écrits, n'avaient pas mis beaucoup plus de réserve quand ils décrivaient les excès de la Grande Prostituée Romaine.

Commençons par les lieux dedébauche. « Il y a des prostituées dans toutes les rues de Paris, » dit Maillard : *Hodie quis vicus non abundet meretricibus?* (*Quadrages.*, serm. 23.) Il se plaint des bourgeois de la ville, « qui donnoyent leurs maisons à louage aux putains, maquereaux et maquerelles. Item, qu'au lieu que le roy S. Louys avoit faict bastir une maison aux putains hors la ville, alors les bordeaux estoyent en tous les coins de la ville. » Il s'adresse aux magistrats, pour les sommer de faire exécuter l'ordonnance de saint Louis : *Ego facio appellationem, nisi deposueritis ribaldas et meretrices a locis secretis. Habetis lupanar fere in omnibus locis civitatis.* « Où sont les ordonnances du roy saint Louis? s'écrie-t-il. Il avoit ordonné que les bordeaux ne fussent point

auprès des colléges, au lieu que maintenant la première chose que rencontrent les escoliers au sortir du collége, c'est le bordeau ! » Il s'en prend toujours aux propriétaires des maisons, qui ne se soucient que de toucher de bons loyers; et cependant il avoue que, si les ribaudes étaient chassées des grandes villes, le libertinage y ferait plus de scandale : « O maquerellæ et meretrices! Et vos, burgenses, qui locatis domos ad tenendum lupanaria, ad exercendum suas immunditias et ut lenones vadant, vultis vivere de posterioribus meretricum? »

Si ce n'eût été que les *bordeaux* stationnaires et attitrés! Mais la débauche était partout, et pas une maison n'en était exempte; c'est Menot qui le dit avec énergie : « Nunc ætas juvenum est ita dedita luxuriæ, quod non est nec pratum, nec vinea, nec domus, quæ non sordibus eorum inficiatur. » Menot ajoute qu'on ne voyait que des filles de joie dans la ville comme dans les faubourgs : *In suburbiis et per totam villam non videtur alia mercatura.* Cette *marchandise* convenait à tous les âges et à toutes les conditions sociales; les vieilles comme les jeunes, les femmes mariées comme les filles, les servantes comme les maîtresses, faisaient ce que le prédicateur appelle le trafic de leur corps, *lucrum corporis.* « In cameris exercentur luxuriæ, in senibus, juvenibus, viduis, uxoratis, filiabus, ancillis, in tabernis et consequenter in omni statu. » Les tavernes et les hôtelleries étaient alors, comme de tout temps, des

repaires de Prostitution. Michel Menot fait dire à des jeunes gens nouvellement mariés : « Vous savez que nous ne pouvons pas avoir tousjours nos femmes auprès de nous pendues à nostre ceinture ou plustost les porter en nostre manche, et cependant nostre jeunesse ne se peut pas passer de femmes. Nous venons à des tavernes, hostelleries, estuves et autres bons lieux : nous trouvons là des chambrières faites au mestier et qui ne valent pas beaucoup d'argent : à scavoir-mon si c'est mal fait d'en user comme de sa femme ? » Les étuves publiques servaient aussi aux rencontres des amants. Maillard en parle souvent, et dans son sermon *de Peccati stipendio*, il s'adresse à son auditoire : « Mesdames, dit-il à ses paroissiennes, n'allez pas aux étuves (*stuphis*), et n'y faites pas ce que vous savez ! » Les églises, que la Prostitution, comme nous l'avons dit, ne respectait pas plus que les tavernes et les étuves, devenaient elles-mêmes, au besoin, les succursales des mauvais lieux. « Si les piliers des églises avaient des yeux, s'écrie Maillard en redoublant ses *hem! hem!* oratoires, et qu'ils vissent ce qui s'y passe; s'ils avaient des oreilles pour entendre et qu'ils pussent parler, que diraient-ils? Je n'en sais rien; messieurs les prêtres, qu'en dites-vous? » (*Quadragesim.*, serm. 11.) On trouve en effet, dans tous les anciens pénitentiaires, la désignation spéciale du péché de luxure commis dans une église, soit pendant les offices, soit en dehors des cérémonies du culte, ce

qui établissait plusieurs degrés dans ce péché comme dans sa pénitence. Maillard s'étonne que les saints, qui ont leurs reliques ou leurs tombeaux dans les églises où se commettent de telles abominations, ne se lèvent pas de leurs châsses et de leurs sépultures, pour arracher les yeux aux paillardes et à leurs ribauds.

Maillard et les autres sermonnaires du même temps nous donnent peu de détails sur les ribaudes de profession. Quoiqu'ils les traitent de viles prostituées (*viles meretrices*), ils ont l'air de les plaindre. « O pauvres filles pécheresses! s'écrie le bon Maillard dans son Sermon 14 (*Quadragesim.*), ô femmes mondaines qui vivez avec des chiens (*mulieres mundanæ, sociæ canum*)! n'endurcissez pas vos cœurs, mais convertissez-vous à l'instant! » Ailleurs, il les supplie encore de revenir à Dieu, ainsi que leurs écoliers de débauche; il les adjure de ne pas perdre leurs âmes dans les délices du monde : *O peccatrices mulieres, et, vos, scolares cujuscumque conditionis, hortor vos in Domino Jesu quod propter delectationes mundi non perdatis animas vestras!* Dans un autre sermon, il les somme, ces misérables filles du diable (*vos, miserabiles filiæ diaboli*), de se convertir; il fait appel en même temps aux courtisanes qui cachent leur honteuse profession et qui l'exercent secrètement (*vos, secretæ meretrices, quæ facitis pejora publica*). (Serm. 48.) On voit qu'il éprouve un sentiment de compassion charitable

pour ces malheureuses victimes de la Prostitution.

Quant aux agents de cette Prostitution, il est impitoyable pour les dénoncer à la haine et au mépris des honnêtes gens, pour invoquer contre ces infâmes toute la rigueur des lois. « Êtes-vous ici, messieurs de la justice? dit-il un jour. Quelle punition faites-vous des maquereaux et des rufiens de ceste ville? » Une autre fois, il s'adresse encore aux magistrats, en les invitant à punir l'excitation à la débauche : « J'en appelle à vous, messieurs de la justice, qui ne faites pas punition de telles personnes! » dit-il, en accusant les femmes perdues, qui, après avoir trafiqué d'elles-mêmes dans les mauvais lieux, trafiquent des autres qu'elles corrompent et qu'elles vendent, en quelque sorte, à l'encan. « S'il y avoit en ceste ville, continue Olivier Maillard, qui s'élève presque à la véritable éloquence, s'il y avoit quelqu'un qui eust dérobbé dix solds, il auroit le fouet, pour la première fois; s'il y retournoit, pour la seconde, il auroit les oreilles coupées ou le corps mutilé, en quelque autre sorte (car il est dit : *Esset mutilatus in corpore*); s'il déroboit, pour la troisième fois, il seroit mis au gibbet; or, dites-cemoi, messieurs de la justice, qui est pire dérober
Ce pascus ou bien une fille? » (*Quadrages.*, serm., 21.)
mier mége confirme ce que nous avons dit du pre-
venietis ir des courtières du vice. « Nonne tales in-
lupanaria e illa civitate, quæ in juventute incipiunt
semper continuant, et postmodum effi-

ciuntur maquerellæ ? » Olivier Maillard poursuit avec un zèle édifiant tous les êtres dégradés qui font le courtage de la Prostitution et qui vivent à ses dépens ; il les accable d'injures ; il les signale à l'aversion de tous ; il les cherche du regard, et il les désigne du geste, au milieu de son auditoire frémissant : « Dicatis, vos, mulieres, posuistis filias ad peccandum ; vos, mulieres, per vestros tactus impudicos provocastis alios ad peccandum ? et, vos, maquerellæ, quid dicitis ? (Serm. 37.) » Celles à qui le fougueux cordelier s'adressait de la sorte, baissaient la tête en rougissant et cherchaient à échapper à cette pénitence publique qu'il leur faisait subir en les démasquant.

Il les interpelle, ces vieilles impures ; il voudrait qu'on les écorchât vives : *Estis hic antiquæ maquerellæ : si essetis scoriatæ, non essetis satis punitæ !* (Serm. 41). Il les représente comme inspirées par le diable et il ne se dissimule pas qu'elles sont presque aussi nombreuses à Paris que les pauvres filles qu'elles mènent à mal : *Hoc tangit etiam diabolicas mulieres provocantes alias ad maleficiendum. Habetis in ista civitate multas mulieres quæ provocant sorores suas ad immunditiam suam.* (Serm. 39.) Mais, entre toutes ces viles créatures, celles qu'il déteste le plus, celles qu'il dévoue aux flammes de l'enfer, ce sont les mères qui travaillent elles-mêmes à la Prostitution de leurs filles sous prétexte de leur faire gagner une dot : « Suntne hic matres illæ maquerellæ filia-

rum suarum, quæ dederunt eas hominibus de Curia ad lucrandum matrimonium suum? (Serm. 1.) » Il regarde autour de lui, comme pour découvrir dans l'assemblée quelqu'une de ces mères dénaturées: toute l'assistance est émue et attend un arrêt. « Nous avons, reprend le prédicateur, nous avons plusieurs mères qui vendent leurs filles et sont les maquerelles de leurs filles, et leur font gagner leur mariage à la peine et à la sueur de leur corps! (*Et faciunt eis lucrari matrimonium suum ad pœnam et sudorem sui corporis.*) » Il fallait que cette Prostitution, la plus hideuse de toutes, fût bien fréquente alors, puisque les sermonnaires ne se lassent pas de la frapper d'anathème. Menot la dénonce, à peu près dans les mêmes termes que Maillard : « Les mères, dit-il, damnent leurs filles par les mauvais exemples qu'elles leur donnent, par le goût du luxe et des parures qu'elles leur inspirent, et par la trop grande liberté qu'elles leur laissent. Et ce qui est bien pis encore, et je ne le dis qu'en versant des larmes, elles vendent leurs propres filles à des pourvoyeuses de débauche! (*Et quod plus est, quod et flens dico, numquid non sunt quæ proprias filias venundant lenonibus?*) » Les prédicateurs sont tous d'accord sur cette horrible exploitation des filles à marier sous les yeux et à l'instigation de leurs parents. Maillard ne craint pas de dire aux mères de famille : « Mères qui donnez à vos filles des robes ouvertes et autres vêtements indécents, pour leur faire gagner leur ma-

riage! » Et aux pères de famille : « Et, vous, bourgeois, n'est-ce pas pour prostituer vos filles, que vous leur donnez de beaux habits et que vous les fardez comme des idoles! »

Tout ce qui tenait de près ou de loin au commerce de la Prostitution se plaignait hautement des censures, souvent personnelles, que leur adressait le prédicateur du haut de sa chaire. Ainsi, Maillard, après avoir marqué au fer rouge les mères proxénètes, se tournait vers des dames qui chuchotaient entre elles : « Mesdames les bourgeoises, leur disait-il, n'êtes-vous pas du nombre de celles qui font gagner la dot à vos filles à la sueur de leur corps (*ad sudorem corporis sui*)? » Les femmes de folle vie le conjuraient de ne plus parler d'elles et de s'attaquer, par exemple, aux barbiers et aux apothicaires. « Je vous ai dit, reprenait l'indomptable Maillard, que telle demoiselle est une courtière de débauche; il en est beaucoup d'autres qu'on ne connaît pas et que je vous dénoncerai de même (*Dixi vobis quæ domicella quædam est maquerella, et sunt multæ secretæ de quibus etiam loquar.* » (Serm. 41.) Les sermons du terrible jacobin produisaient un tel effet dans le monde de la débauche, que les filles publiques disaient à leurs amants : « Vous êtes allé entendre ce prédicateur? Je vois bien maintenant que vous deviendrez chartreux et que vous n'aurez plus souci des femmes! » (*Quadrages.*, serm. 39.)

Ces sermons nous apprennent qu'à cette époque

les proxénètes du sexe masculin n'étaient pas moins dangereux que les femmes dégradées qui faisaient ce vilain métier. Le prédicateur prend sans cesse à parti les lénons et les maquereaux (*lenones et maquerelli*), que les gens riches, les membres du parlement, les abbés et les chanoines employaient au service de leurs amours illicites. On voit, en plusieurs endroits, que les prostituées avaient des souteneurs et des pourvoyeurs, qui allaient par la ville leur chercher des chalands : *Et, vos, meretrices*, dit-il dans son 43e sermon quadragésimal, *quando lenones vestri querunt quod juvetis ac diligatis eos magis quam alios*. Il les appelle, ailleurs, *procureurs* (*procuratores*). Il ne rejette pas sur eux toute la responsabilité du péché qu'ils provoquent, car il blâme un pénitent qui s'excuse d'avoir commis la faute en l'attribuant à quelqu'un de ces misérables vendeurs de chair humaine : *Ille enim qui habuit unam juvenculam per medium alicujus maquerelli, non debet se excusare super eum, sicut nec illa quæ dixit quod fuit tentata; itaque tentator compulit eam facere quod voluit, sicut aliquis ribaldus vel leno.* (Serm. 37.) Il invite ces lénons, qui foulent aux pieds la croix de Jésus-Christ, à se repentir et à échapper ainsi à la damnation éternelle : *Audite, o pauperes peccatores, blasphematores, usurarii et lenones, et, vos etiam, viles meretrices, timetisne damnari?* (Serm. 1.) Michel Menot, qui fait souvent comparaître dans ses sermons ces ignobles intermédiaires de la débauche, ne les convie pas à

résipiscence, comme s'il n'était que trop convaincu de leur endurcissement : il les abandonne impitoyablement aux tourments de l'enfer. Voici comment il les traite dans son jargon macaronique : « *Est una maquerella quæ posuit multas puellas* au mestier; *ad malum ibit*, elle s'en ira le grand galot *ad omnes diabolos. Estne totum?* Non, elle n'en aura pas si bon marché, *non habebit tam bonum forum, sed omnes quas incitavit ad malum servient ei* de bourrées et de coterets pour lui chauffer ses trente costes! » (*Serm. quadrages.*, 2.)

Olivier Maillard, dans un sermon prononcé à Saint-Jean en Grève, le lundi avant le premier dimanche de l'avent, nous fait un curieux tableau du rôle que jouaient les lénons dans les affaires de trafic amoureux. Il raconte qu'un de ces agents de Prostitution (*aliquis maquerellus*) est chargé de porter de la part d'un président de Cour une belle bague à quelque femme de plaisir : il y en a cinq que l'envoyé doit voir l'une après l'autre, la première est Picarde, la seconde Poitevine, la troisième Tourangelle, la quatrième Lyonnaise, et la cinquième Parisienne. Il se rend chez la première et frappe à sa porte, en disant : *Trac, trac, trac.* La servante vient et demande : « Qui est là? — Ouvrez, dit le messager, et dites à madame que je suis le serviteur de tel seigneur, et que je veux lui parler. » La chambrière retourne près de sa maîtresse, qui ne veut pas donner audience à cet envoyé, et qui lui

fait dire de se retirer. « Cette femme est bonne! » s'écrie le prédicateur. Le courtier d'amour va ensuite frapper à la porte de la Poitevine; la servante ouvre, et il est admis chez la dame, qui lui répond : « Dites à votre maître que je ne suis pas ce qu'il croit (*Dicatis magistro vestro quod non sum talis seu de illis*). » « Cette seconde femme est bonne aussi ! objecte le prédicateur, mais moins bonne que la première. » L'envoyé va chez la troisième; il entre, il lui montre la bague. « Certes, dit cette femme, votre bague est très-belle, et elle me plaît beaucoup. — Elle est à vous, si vous voulez, reprend l'homme. — Je n'en veux pas, réplique-t-elle, car je crains que mon mari ne la voie. » « Cette femme est mauvaise ! » s'écrie le prédicateur; car elle consent d'intention, quoique la crainte du scandale l'empêche d'en venir au fait. » Le proxénète est encore mieux accueilli par la troisième, qui lui dit : « La bague est belle, mais j'ai un très-méchant mari; s'il savait ce qu'on exige de moi, il me casserait la tête; je ne ferai donc pas ce que désire M. le président. » « Cette femme ne vaut rien, ajoute le prédicateur, parce que ce n'est pas la crainte de Dieu, mais celle de son mari, qui la retient. » L'envoyé arrive enfin chez la cinquième, qui est née à Paris et qui y a fait son éducation. Elle garde la bague et dit au serviteur : « Avertissez votre maître que mercredi mon mari doit s'absenter, et que ce jour-là j'irai rendre visite à M. le président. » « Cette femme, dit Olivier Maillard en toussant à

plusieurs reprises, cette femme est plus mauvaise que les quatre autres! »

C'est surtout contre l'incontinence des prêtres et des religieux, que tonnent les prédicateurs, et l'on comprend qu'en ne faisant pas grâce aux impuretés et aux scandales du clergé séculier et régulier, ils se soumettaient à l'opinion générale. La conduite de beaucoup d'ecclésiastiques devait être, à cette époque, si honteuse et si dépravée, que fermer les yeux sur elle, c'eût été l'approuver. Olivier Maillard est inflexible à l'égard des gens d'église qui ont des concubines *à pain et à pot* ou qui hantent les femmes de mauvaise vie. Il ne craint pas de dire qu'un évêque ou un abbé, en fréquentant une maison, déshonore les personnes qui l'habitent. Il parle donc à chaque instant de *sacerdotes concubinarii* ou *fornicarii*. Il tance les femmes qui s'abandonnent aux moines et aux curés (*vos, mulieres, quæ datis corpus vestrum curialibus, monachis, presbyteris*. Serm. 36). Il maudit ceux qui entretiennent des filles et qui célèbrent la messe (*ecclesiasticis tenentibus meretrices publicas et celebrantibus*. Serm. 20); ceux qui font des cadeaux à leurs prostituées (*certe credo quod libenter enim dant meretricibus*. Serm. 57); ceux qui donnent des chaînes et des robes à queue à leurs pénitentes, et que celles-ci gagnent à la peine de leur corps (Serm. 39); ceux qui font de leurs clercs de vils agents de Prostitution; ceux qui, dans leurs banquets, tiennent des propos obscènes; ceux qui

se chargent de la dot des filles à marier; ceux enfin qui commettent mille abominations.

Michel Menot n'est pas moins explicite sur les débordements des ecclésiastiques. Il défend de donner l'eucharistie aux servantes des prêtres, lesquelles ne sont que leurs concubines. Il nous montre des filles séduites par les prêtres, qui les enferment (*est filia seducta quæ fuit per annum reclusa cum sacerdote cum poto et cochleari*, à pot et à cuiller). « Il dit aussi en quelque endroit, rapporte Henri Estienne, que, quand les gendarmes entroyent es villages, la première chose qu'ils cerchoyent, c'estoit la putain du curé ou vicaire; mais, au regard des prélats (à ce qu'on peut juger par ce qu'en dit ce prescheur), on eust bien fait d'advertir depuis un des bouts de la ville jusques à l'autre : « Gardez bien vostre devant, madame ou mademoiselle! » Car, outre celles qu'ils entretenoyent en leurs maisons, ils avoyent leurs chalandes par tous les endroits de la ville; mais ils prenoyent plaisir à faire les conseilliers cornus surtout. Et le bon estoit qu'il faloit toujours que les grosses maisons eussent un prélat pour compère; de sorte que souvent il advenoit que le mari prenoit pour compère celuy qui estoit jà père, sans qu'il en sceust rien. » Les prédicateurs parlent, avec plus de réserve, des mœurs dissolues de certains couvents de femmes; mais ils en disent assez pour qu'on devine la Prostitution qui s'y cachoit quelquefois. « Théodoric de Niem, dit Dulaure dans son *Histoire*

de Paris, nous apprend que les couvents de religieuses étaient des espèces de sérails à l'usage des évêques et des moines; qu'il en résultait plusieurs enfants qu'on érigeait en moines; que quelques religieuses se faisaient avorter, que d'autres tuaient leurs enfants, etc. » (*Nemoris Unionis tractatus*, VI, ch. 34.) Olivier Maillard avait donc raison de s'écrier : « Puissions-nous avoir d'assez bonnes oreilles pour entendre la voix des enfants jetés dans les latrines ou dans les rivières! »

La démoralisation devait être bien grande, puisque Maillard n'osait pas même s'exprimer ouvertement sur les incestes et les autres *péchés de paillardise* qu'il reprochait à son époque : *Taceo de adulteriis, stupris et incestibus et peccatis contra naturam*. Gabriel Barletta, qui ne fut en quelque sorte que l'écho de Maillard et de Menot en Italie, est moins réservé à cet égard, parce qu'il s'adressait à des Italiens : *O quot sodomitæ, o quot ribaldi!* s'écriait Barletta, qui n'hésitait pas à devenir technique dans cet affreux sujet : *Hoc impedimento impedit diabolus linguam sodomitæ, qui cum pueris rem turpem agit. O naturæ destructor! impeditur ille qui cum uxore non agit per rectam lineam; impeditur qui cum bestiis rem agit turpem*. Barletta trouvait sans doute la chose plaisante, puisqu'il joue sur le mot *carnalitates*, dont il fait *cardinalitates*, par allusion aux cardinaux, qu'il accusait surtout de ces turpitudes. Maillard s'efforce aussi de corriger les erreurs de la chair, *ad doman-*

dum carnis vitia; mais il n'attaque pas en détail les péchés de luxure; il reproche seulement aux ribauds de vivre comme des porcs (*vos, meretrices et paillardi, qui vivitis sicut porci.* Serm. 57). Il a honte de son siècle, et parfois il détourne les yeux avec dégoût, en s'écriant : « O mon Dieu, je ne croy point que, depuis l'incarnation de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, la luxure ait autant regné en tout le monde qu'elle règne maintenant à Paris! »

On peut dire avec certitude que les progrès de la Prostitution furent le résultat immédiat des progrès du luxe : la coquetterie et la vanité. Les femmes servirent à les pousser au vice, et ce fut bientôt un trafic général de débauche, pour subvenir aux dépenses de la toilette et aux fantaisies de la mode : « Vous direz peut-être, mesdames, s'écriait Menot en les montrant au doigt, vous direz : « Nos maris ne » nous donnent pas telles robes, mais nous les gagnons » à la peine de notre corps! A trente mille diables » telle peine! » L'histoire des mœurs nous prouve que de tout temps il a existé un niveau proportionnel et relatif entre le luxe et la Prostitution. « Luxe et luxure sont frère et sœur, » disait le *petit père* André, dans un de ses joyeux sermons.

CHAPITRE XXIX.

SOMMAIRE. — La cour est « l'enseigne des mœurs du peuple. » — Les petits imitent les grands. — La malice du vulgaire. — Blanche, mère de saint Louis, et son chevalier Thibaut, comte de Champagne. — Chanson des écoliers de Paris sur le Légat. — La cour de France sous les successeurs de Louis IX. — Chanson de la tour de Nesle. — La cour vertueuse de Charles V. — Dépravation de la cour de Charles VI. — Les *passes de lubricité*, au tournoi de Saint-Denis. — La chambre des portraits, à l'hôtel Barbette. — Usage des masques et des habits dissolus. — Le ballet des Ardents. — Les deux Augustins de l'hôtel des Tournelles. — Les sermons de Jacques Legrand. — Colère d'Isabeau de Bavière et de sa cour. — Punition de ses favoris et de ses complices. — La *petite reine* Odette. — Les amours du duc d'Orléans. — Le sire de Canny et sa femme. — La cour de Charles VII et ses ébattements. — La demoiselle de Fromenteau. — Agnès Sorel sauve le roi et la France, par un bon conseil. — Quatrain de François Ier. — Les Parisiens insultent la concubine du roi. — Les mascarades de cour. — Le momon. — La fête des Fous et les Barbatoires. — Arrêts contre les masques. — La fête de Conardie. — Le

jour des Innocents. — Usage original. — Une épigramme de Marot. — Libertinage d'esprit. — Les *Advineaux amoureux.* — Coutume indécente de la nuit des noces. — Le mariage d'Hercule d'Est avec Renée de France. — L'*honor della citadella.* — — Le pilori du mariage.

La cour de France a été autrefois, suivant une vieille expression, « l'enseigne des mœurs du peuple. » C'était la cour qui servait de modèle pour le mal comme pour le bien. C'était elle qui, par son exemple, corrompait ou purifiait la moralité publique. Le *commun,* ainsi qu'on appelait alors tout ce qui ne participait point aux prérogatives de la noblesse, avait les yeux toujours fixés sur la conduite des grands, et il tenait à honneur de les imiter en toute chose, pour s'assimiler autant que possible à leur caste privilégiée. La Prostitution n'avait pas plutôt paru à la cour, qu'on la voyait se montrer effrontément à la ville. Voilà pourquoi les époques les plus dissolues furent toujours celles où la licence et la dépravation de la cour eurent la plus triste influence sur les mœurs du pays.

On comprend avec quelle rigueur le souverain devait alors veiller au maintien de la décence et de la chasteté dans l'intérieur de sa maison, car il se trouvait, en quelque sorte, responsable des scandales qui avaient un si funeste résultat, puisque les citoyens semblaient invités à copier les vices dont on les rendait témoins. Souvent, il est vrai, la calomnie, ardente et prompte à répandre son venin sur

tout ce qui brille, s'attaquait injustement à quelques réputations irréprochables; mais, si c'était assez pour amuser la malice du vulgaire, cela ne suffisait pas pour l'autoriser à se jeter dans les excès qu'il condamnait comme de honteuses exceptions. Ainsi, à la cour de Louis IX, où les mœurs étaient aussi régulières que pouvait les faire la rigidité du saint roi, la calomnie avait osé porter atteinte à la bonne renommée de sa mère, et, pourtant, ce ne fut pas Thibaut, comte de Champagne, qui décria ainsi la reine Blanche de Castille. On savait bien que la passion du *gentil* comte de Champagne ne causait aucun préjudice à l'honneur conjugal du roi Louis VIII; c'était, de la part du comte, une affaire de trouvère : il avait choisi pour sa dame la reine Blanche, et il composait, pour elle, des chansons amoureuses qu'il faisait écrire sur les murailles de ses châteaux de Troyes et de Provins, et qu'il chantait lui-même en s'accompagnant de la *rote* ou de la vielle; mais tout se bornait là, et le peuple le savait bien. Mais la reine Blanche, si pieuse et si austère qu'elle fût, passait pour avoir des relations moins innocentes avec le cardinal Romain, légat en France. Or les écoliers de l'Université de Paris, qui avaient eu à se plaindre de l'intervention de la cour de Rome dans leurs querelles avec l'autorité ecclésiastique, se vengèrent du Légat, en le chansonnant dans ce distique léonin, que Mathieu Pâris nous a conservé dans sa Chronique :

Heu! morimur strati, vincti, mersi, spoliati!
Mentula Legati nos facit ista pati!

Les prétendues amours du Légat avec Blanche de Castille n'eurent pas d'autre effet moral sur le *populaire*, qui avait sous les yeux, comme un imposant contraste, la *prudhommie* du jeune roi, la sévérité de ses *établissements*, et la vertueuse école de son entourage.

Sous les successeurs de Louis IX, la cour de France conserva les traditions d'honnêteté qu'elle devait surtout au règne de ce pieux monarque. Les différents rois qui se succédèrent, depuis Philippe le Hardi jusqu'à Charles V, se firent un point d'honneur, selon une vieille expression consacrée, de ne point entacher l'éclatante pureté des Lis; ils furent sinon austères dans leurs mœurs, du moins très-rigides à l'égard des mœurs de leur cour. Ainsi, comme nous l'avons vu, Philippe le Bel n'épargna pas ses trois brus, les héroïnes de la tour de Nesle, et leur emprisonnement, suivi sans doute d'un procès à huis clos, prouva au peuple que le manteau fleurdelisé n'était pas fait pour couvrir la Prostitution. Philippe le Bel donnait ainsi, aux dépens de sa propre famille, satisfaction aux sentiments moraux de ses sujets, qui perpétuèrent le souvenir des horribles débauches de Marguerite de Bourgogne, par une chanson dont le refrain est arrivé jusqu'à nous dans la bouche des nourrices et des enfants. On raconte

que les écoliers, qui passaient devant la tour de Nesle pour se rendre au Pré-aux-Clercs, lieu ordinaire de leurs promenades et de leurs ébats, chantaient à voix basse : *La Tour, prends gardè de te laisser abattre!* Cependant cette tour, qui avait été le théâtre des orgies de trois princesses ou d'une seule, que l'histoire n'a pas suffisamment désignée entre les trois, ne fut abattue qu'au milieu du dix-septième siècle.

La cour de Charles V n'était pas moins recommandable que celle de saint Louis, et l'on peut supposer qu'elle exerça une salutaire influence sur les mœurs publiques ; car non-seulement le sage roi avait pris soin d'y entretenir les vertus qui découlent de la *noblesse de corage,* mais encore il avait voulu que les dames de Paris eussent de fréquents rapports avec les dames de la cour, afin qu'elles devinssent plus parfaites, en s'efforçant mutuellement de se surpasser dans le bien. Christine de Pisan dit que les *femmes d'estat de Paris* étaient mandées à l'hôtel Saint-Pol, quand le roi ou la reine y tenait *cour plénière;* la reine, qui était belle, bonne et gracieuse, les recevait courtoisement : on dansait, on chantait, on faisait joyeuse chère, mais tout se passait « pour l'honneur et révérence du roy. » L'historiographe des *faits et bonnes mœurs* de Charles V nous fait observer que, de la noblesse de cœur, naissent les bonnes mœurs et les actions vertueuses, l'éloignement de toutes mauvaises habitudes et *œuvres vilaines*,

l'abondance des grâces, la louange, l'honneur, l'amour, la courtoisie, la charité, la paix et la tranquillité.

Mais, à la mort du roi, l'aspect de la cour changea tout à coup, comme si la pudeur et la chasteté avaient suivi Charles V dans la tombe. Le jeune roi Charles VI et surtout son frère Louis, duc d'Orléans, étaient impatients de plaisirs, et ils ne furent que trop encouragés dans leurs penchants libertins par leurs quatre oncles, les ducs d'Anjou, de Bourbon, de Bourgogne et de Berry, qui avaient supporté avec contrainte la tyrannie morale de leur vertueux frère. Tous les historiens s'accordent à dire que la Prostitution sembla s'être déchaînée sur la cour de France depuis le mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière. Nous avons déjà parlé (t. IV, p. 314) des épouvantables désordres qui signalèrent le fameux tournoi de Saint-Denis, en 1389. « Ces joutes, d'après l'expression pittoresque d'un contemporain, devinrent des passes de lubricité (*lubrica facta sunt*). » Dans la dernière nuit de la fête, tout le monde se masqua, et cette mascarade favorisa d'étranges déportements; on avait commencé par des postures indécentes, on en vint à des actes de débauche, et, si l'on en croit le chroniqueur, il n'y eut presque personne qui ne trouvât à se contenter, « aussi bien les filles et les femmes, que les hommes. » Ce fut, dit-on, dans le vertige de cette nuit-là, que le duc d'Orléans put rencontrer

sous le masque Isabeau de Bavière, femme du roi, son frère, et Marguerite de Bavière, femme de son cousin, Jean de Bourgogne. « Et estoit commune renommée, dit Jean Juvénal des Ursins dans son *Histoire de Charles VI,* que desdites joûtes estoient provenues des choses deshonnestes en matière d'amourettes, et dont depuis beaucoup de maux sont venus. »

Le duc d'Orléans était un débauché qui ne se lassait pas de séduire toutes les femmes qu'il convoitait. Il ne se bornait pas aux grandes dames; il faisait enlever des filles de basse condition, et il en triomphait de gré ou de force. Du Haillan rapporte que ce prince avait dans son hôtel Barbette une chambre toute remplie des portraits de ses maîtresses : le portrait d'Isabeau de Bavière s'y trouvait à côté de celui de sa parente, Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne. Le duc Jean-sans-peur pénétra dans cette chambre et y vit le portrait de sa femme; il jura de se venger, et, peu de temps après, il assassinait le duc d'Orléans, à deux pas de son hôtel, dans la rue Barbette. Louis d'Orléans, qui avait pourtant une épouse si digne d'affection et de respect, cette belle et gracieuse Valentine de Milan dont aucun nuage n'a terni la réputation, fut constamment l'âme des *ébattements* et des *folâtreries* de la cour, depuis la démence de son frère comme auparavant. Il n'était que trop bien secondé par la reine, qu'il avait débauchée et qui en débaucha bien

d'autres à son tour. Les mascarades faisaient alors le principal divertissement de la cour, et ceux qui y figuraient « en masque et en habits dissolus » avaient recours à ce déguisement pour « jouir de leurs amours. » Une mascarade de cette espèce, au carnaval de 1393, se termina d'une manière tellement sinistre, que les compagnons de débauche du roi y virent un avertissement du ciel et se tinrent pour convertis pendant quelques jours.

Ce terrible ballet des Ardents a jeté comme une sombre lueur sur tout le règne de Charles VI, qui retomba en démence à la suite de l'événement. C'était un bal qui se donnait à l'hôtel Saint-Pol, en l'honneur du mariage d'une dame d'honneur de la reine. La mariée avait eu déjà trois maris, et, selon un vieil usage très-répandu en France, il s'agissait de livrer aux épreuves d'un charivari cette veuve qui convolait en quatrièmes noces. « C'est un usage ridicule, dit le chroniqueur anonyme de Saint-Denis, et contraire à toutes les lois de la décence et de l'honnêteté. » Mais néanmoins on avait coutume de faire droit à l'usage, en se déguisant avec des habits et des masques immodestes et en poursuivant de propos obscènes (*ignominiosa verba*) les deux époux, qui subissaient mille avanies. Le roi et cinq seigneurs de sa cour devaient être cette fois les acteurs du charivari. Ils se vêtirent, de la tête aux pieds, d'un costume de toile, étroitement serré, sur lequel on avait collé des étoupes avec de la poix;

ils entrèrent ensuite dans la salle avec d'horribles cris, et coururent de tous côtés avec des gestes indécents; puis, ils dansèrent la sarrasine d'une si furieuse façon, qu'ils avaient l'air de démons. Le duc d'Orléans prit une torche et la jeta sur ces diables, qui s'enflammèrent à la fois : ils étaient enchaînés l'un à l'autre, et ils furent brûlés vifs, à l'exception du roi, qui parvint à rompre sa chaîne et qui se cacha sous la robe de la duchesse de Berry. Le chroniqueur fait un affreux tableau de la mort de ces malheureux : « Le feu, dit-il, consuma aussi les parties inférieures de leurs corps, et leurs membres virils (*genitalia cum virgis virilibus frustatim cadentia*), qui tombaient par lambeaux, inondèrent de sang le plancher de la salle. » (Traduction de M. Bellaguet : *Chron. du Religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 69.) Charles VI fut sauvé miraculeusement, et il en remercia Dieu dans une procession solennelle où les princes allèrent nu-pieds, de la porte Montmartre à Notre-Dame.

La maladie du roi suspendit les fêtes et non les débordements de la cour. La reine et son amant le duc d'Orléans les protégeaient, en leur assurant l'impunité. Cependant, pour avoir l'air d'obéir à l'indignation publique, on fit une justice exemplaire de deux moines augustins, qui s'étaient présentés pour guérir le roi et qui n'avaient garde d'exécuter leur promesse : ces moines souillaient l'hôtel royal des Tournelles, où on les avait logés, par l'entre-

mise d'infâmes lénons (*per lenones infames*); ils portaient le déshonneur dans les familles, et commettaient de continuels adultères qu'ils payaient avec l'argent du roi. Ces hypocrites furent dégradés, après avoir avoué leurs turpitudes, et décapités sur la place de Grève. Ils eurent pour vengeur un moine de leur ordre nommé Jacques Legrand (*Jacobus Magnus*), qui vint prêcher devant la reine, trois ou quatre ans plus tard : « Je voudrais, dit-il, noble reine, ne rien dire qui ne vous fût agréable; mais votre salut m'est plus cher que vos bonnes grâces, je dirai donc la vérité. La déesse Vénus règne seule à votre cour; l'Ivresse et la Débauche (*commessacio*) lui servent de cortége et font de la nuit le jour, au milieu des danses les plus dissolues. Ces maudites et infernales suivantes, qui assiégent sans cesse votre cour, corrompent les mœurs et énervent les cœurs. » Passant ensuite au luxe des vêtements, que la reine avait surtout contribué à introduire, il le censura énergiquement : « Partout, noble reine, s'écria-t-il avec véhémence, on parle de ces désordres et de beaucoup d'autres qui déshonorent votre cour. Si vous ne voulez pas m'en croire, parcourez la ville sous le vêtement d'une pauvre femme, et vous entendrez ce que chacun dit ! »

Isabeau de Bavière eut peine à dissimuler sa colère; mais les demoiselles de sa suite s'approchèrent du prédicateur, et lui dirent qu'elles étaient étonnées de son audace : « Et moi, leur répondit

Jacques Legrand, je suis bien plus étonné que vous osiez commettre d'aussi méchantes actions et même de pires, que révélerai pleinement à la reine, quand il lui plaira de m'entendre! » Un des officiers de la reine crut fermer la bouche à cet insolent : « Si l'on m'en croyait, dit-il, on jetterait à l'eau ce misérable. — Oui, sans doute, reprit hardiment le moine, il ne faudrait qu'un roi aussi méchant que toi pour ordonner un pareil crime. » Le roi parut très-satisfait des dures remontrances que le fougueux prédicateur avait adressées à Isabeau; mais il n'intervint lui-même qu'une seule fois dans les scandaleuses galanteries de la reine, ce fut en 1419, peu d'années avant sa mort, lorsqu'il fit juger et exécuter le chevalier Louis de Bourdon, qui passait pour être l'amant et le favori de *madame Isabeau*, comme on disait dans le peuple. « La reine, raconte le chroniqueur, avait mandé auprès d'elle un grand nombre d'hommes d'armes, qu'elle plaça sous le commandement des sires de Graville, de Giac et de Bourdon. Ces chevaliers, qui étaient chargés spécialement de veiller nuit et jour à sa sûreté, ainsi qu'à celle des dames de la cour, tenaient une conduite indigne de leur noblesse. Enrichis par les bienfaits de la reine, ils n'avaient pas craint de fouler aux pieds l'honneur de la chevalerie, et avec l'aide de leurs proxénètes (*lenonum nutibus continuatis et blanditiis impudicis*), ils étaient parvenus à séduire quelques dames de haute condition. Ce commerce adultère,

auquel ils se livraient sans cesse et sans rougir, même pendant la semaine sainte, avait soulevé l'indignation des grands de la cour, qui conseillèrent au roi de faire un exemple. Voilà pourquoi Louis de Bourdon fut arrêté et emprisonné dans la tour de Montlhéry; puis, ramené à Paris et noyé secrètement, la nuit, dans la Seine, pour que le peuple ne parlât plus de son crime (*ne super ejus scelere vulgus amplius loqueretur*).

Charles VI, dans les premières années de son règne, avait eu des maîtresses *à la foule*, qui se disputaient ses préférences. Le maréchal de Boucicaut dit, à ce propos, que « la vue de tant de nobles et belles dames accroist le courage et la volonté d'estre amoureux. » Mais, du jour où il entra en frénésie, les médecins mirent ordre à l'abus qu'il faisait de ses forces physiques, et on éloigna de lui toutes les occasions illégitimes de dépenser sa prodigieuse ardeur érotique. La reine, dans ces circonstances délicates, se refusait aux devoirs que voulait lui rendre le pauvre roi en démence, elle s'échappait du lit ou repoussait avec dédain les caresses de son époux; celui-ci, furieux et outragé, se permettait quelquefois de la frapper. Ce fut pour se soustraire à ces exigences conjugales, que madame Isabeau imagina de choisir une victime qui se prêterait sans résistance au bon plaisir du roi. Cette victime se nommait Odette de Champdivers; elle était probablement de bonne maison, et le peuple, qui la plai-

gnait, sans lui faire honte du rôle qu'elle avait accepté, la surnommait la *petite reine*. Odette couchait au pied du lit du roi, et quand elle entendait commencer la *riote* entre Charles VI et sa femme, elle se glissait dans la couche royale, pendant que Isabeau de Bavière en sortait. Le roi ne paraissait pas s'apercevoir qu'il y eût à ses côtés une autre femme que la reine, et pourtant il cessait de la battre, et il retrouvait parfois la raison dans les bras de la *petite reine*. Celle-ci employait son influence auprès du malheureux roi, pour le forcer à changer de linge et à se soumettre à des ablutions nécessaires de propreté.

On a supposé, avec quelque apparence de probabilité, que la démence du roi était la conséquence naturelle des excès, auxquels il s'était livré dans sa jeunesse. Cependant son frère, le duc d'Orléans, qui avait eu *autant de maîtresses qu'il y a de jours en l'an*, pour nous servir de l'expression pittoresque du petit peuple à cette époque, ne donna jamais de symptômes de folie. Il ne se piquait pas, d'ailleurs, d'être un modèle de prudence et de raison; il se permettait même des *gaîtés* qui témoignaient de son imaginative en fait de libertinage. Sauval, dans ses *Amours des rois de France*, a raconté l'aventure de la dame de Canny, comme une preuve du dévergondage des mœurs de la cour de Charles VI; mais nous ignorons la source originale où l'historien des *Antiquités de Paris* a puisé son récit, et nous croyons que la

tradition en a fourni les détails, sinon le fait principal. Le duc d'Orléans aimait passionnément la dame de Canny; le mari de cette dame ne soupçonnait rien de cette intrigue, qui faisait l'entretien de tout le monde, non-seulement à la cour, mais dans le public. Un matin, le duc et sa maîtresse, qui avaient passé la nuit ensemble, entendirent la voix du sire de Canny qui demandait à voir le prince. Celui-ci ordonna qu'on le fît entrer; mais auparavant il avait caché sous le drap et la couverture le visage de la dame. Le sire de Canny ayant été introduit, le duc offrit de lui montrer le plus beau corps qu'il eût jamais vu, à condition toutefois qu'il ne chercherait pas à connaître la personne qui était dans le lit. Là-dessus, Louis d'Orléans découvre cette femme toute nue et permet au pauvre mari de la considérer à son aise, de l'admirer dans ses plus secrètes beautés et même de la toucher, pour mieux apprécier ce qu'elle vaut. Canny est charmé de ce qu'il voit; son admiration s'exprime avec une chaleur qui fait rire aux larmes le duc d'Orléans. On riait aussi sous la couverture. La nuit suivante, le sire de Canny, qui partage le lit de sa femme, ne se lasse pas de lui décrire ce qu'il a vu; et la femme, de rire des transports qu'elle ne se vante pas d'avoir inspirés. Elle en rit encore le lendemain avec son amant. Toute la cour se divertit de l'aventure, qui ne fut un mystère que pour le mari trompé et *cocquard*.

La cour de Charles VII, du moins dans les premiers temps, ne différait pas de celle de son père; il était même plus ardent pour le plaisir, que Charles V ne l'avait jamais été; mais le plaisir, comme il l'entendait, consistait moins en orgies licencieuses qu'en galanteries et en *folâtres ébattements;* c'était de la vraie chevalerie, quoique plus raffinée et plus relâchée que celle du siècle précédent; il ne donnait pas l'exemple de la débauche à ses courtisans, car il comprenait l'amour des dames à la façon des anciens chevaliers et il accompagnait ce *parfait amour,* de tournois, de joutes, d'*emprises* et de fêtes chevaleresques. Les Anglais étaient maîtres de son royaume, et le roi d'Angleterre régnait à Paris, tandis que Charles VII, dans sa petite cour de Bourges, ne songeait qu'à rompre des lances en l'honneur des dames, à lire des romans, à danser aux chansons et à chasser *au vol et à courre.* Il avait une maîtresse et il n'en eut jamais d'autre, depuis qu'il en devint éperdument amoureux. La belle Agnès Sorel était d'abord attachée à la maison de la reine Marie d'Anjou, et pendant les cinq premières années que la *demoiselle de Fromenteau,* comme on l'appelait à la cour, passa auprès de la reine, on ignora qu'elle avait captivé le cœur du roi. Ce secret fut révélé par la faveur, dont jouit tout à coup la famille Sorel ou Soreau, et par les « grans et excessifs atours de robes fourrées, de colliers d'or et de pierres précieuses, » que cette demoiselle ne

craignit pas de porter dans les cérémonies, où elle éclipsait par le luxe de sa toilette les plus nobles dames. Alors, dit Monstrelet dans sa Chronique, « il fut commune renommée que le roy la maintenoit en concubinage. » Agnès Sorel paraît avoir été plus jolie que belle, plus séduisante qu'imposante; son caractère était enjoué et sa conversation divertissante (*lepida et faceta*, dit le chroniqueur Gaguin). La passion de Charles VII pour la belle Agnès ne fut donc pas indigne d'un roi de France, si l'on considère que cette passion décida seule le *petit roi de Bourges* à reconquérir sa couronne et à chasser de France les Anglais. Un jour que Charles consultait un astrologue sur la destinée d'Agnès, l'astrologue répondit que cette belle demoiselle devait être longtemps aimée d'un grand et puissant monarque. Aussitôt Agnès se lève, et saluant le roi : « Sire, lui dit-elle gravement, je vous supplie de permettre que je m'en aille à la cour du roi Henri, car il faut bien que je remplisse ma destinée. C'est le roi anglais que la prédiction m'ordonne de servir; aussi bien est-il déjà le vrai roi de France, tandis que vous êtes à peine le roi de Bourges. » Charles VII fut frappé de la justesse du reproche que lui adressait une si belle bouche, il eut honte de son abaissement, et, pour plaire à Agnès, pour être estimé d'elle, il n'eut pas de repos, que la France ne fût délivrée de l'oppression des Anglais, et qu'il ne se fût fait sacrer à Reims.

Le service qu'Agnès avait rendu à la royauté des lis et à la France méritait bien d'effacer ce qu'il y eut d'illégitime dans sa liaison avec Charles VII. François Ier voulut réhabiliter la mémoire d'Agnès, par ce quatrain, qui est un document historique à l'appui de la tradition :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause estant la France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloistre ouvrer
Close nonnain ou bien devot hermite.

Mais l'opinion des contemporains n'était pas aussi favorable à la belle Agnès, qui ne pouvait, quoi qu'elle fît, se relever de l'abjection d'une prostituée, vis-à-vis de la morale publique. Quand elle osait paraître en public, la foule se pressait sur son passage, mais on ne lui épargnait pas les regards dédaigneux, les quolibets moqueurs et les injures menaçantes. Elle vint une seule fois à Paris, vers la fin d'avril 1448, et elle en partit, peu de jours après, en disant, des Parisiens, « que ce n'estoyent que villains, et que, se elle eust cuidé que on ne luy eust fait plus grand honneur qu'on ne luy en fist, elle n'y eust jà entré ne mis le pié. » Le *Bourgeois de Paris*, qui a consigné dans son journal l'arrivée d'Agnès à Paris, rapporte qu'on « la disoit estre aimée publiquement du roy de France, sans foy et sans loy, et sans vérité à la bonne royne qu'il avoit espousée; et bien apparoist qu'elle menoit aussi

grant estat comme une comtesse ou duchesse, et alloit et venoit bien souvent avec la bonne royne, sans ce qu'elle eust point honte de son péché, dont la royne avoit moult de douleur en son cueur. » Charles VII respectait assez l'opinion, pour ne pas avouer hautement le commerce adultère qui existait depuis dix-huit ou dix-neuf ans entre lui et Agnès; il avait eu d'elle quatre filles, dont trois vivaient et portaient le titre *de France*, comme les enfants légitimes du roi; lors de la naissance de la première de ces quatre filles, laquelle mourut peu de jours après, « Agnès, dit Monstrelet, desclara qu'elle estoit du roy et la luy donna comme au plus apparent; mais le roy s'en est toujours excusé et n'y clama oncques rien. Elle le pouvoit bien avoir emprunté d'ailleurs. » Mais Charles VII reconnut ses trois autres bâtardes, qui furent bien apanagées et bien mariées sous le règne de Louis XI. On doit croire, cependant, que, du vivant de leur père, elles n'avaient pas paru à la cour, et que leur naissance était même à peu près ignorée, puisque des historiens, tels que Jean Chartier et Enguerrand de Monstrelet, ont osé soutenir que rien n'était plus innocent que la liaison d'Agnès Sorel avec le roi : « L'amour que luy monstroit le roy, dit Monstrelet, n'estoit que pour les folies, esbattemens, joyeusetez et langage bien poly qui estoit en elle. » Si Charles VII se défendait d'avoir une maîtresse en titre d'office, ce sentiment de pudeur de sa part prouve qu'il sen-

tait la nécessité pour un roi de donner l'exemple des bonnes mœurs, et qu'il ne voulait pas que sa cour fût décriée comme un repaire de Prostitution. On peut induire de là que cette cour s'était amendée, surtout dans les dernières années de la vie du roi, qui devint, en vieillissant, triste, morose et solitaire.

Le peuple de Paris se rappelait toujours avec horreur le ballet des Ardents, et les mascarades obscènes qui avaient eu pour théâtres les hôtels du roi, de la reine et des princes; il s'était fait sans doute de ces passe-temps de cour une idée tout à fait exagérée, car il vit, dans les malheurs qui désolèrent le règne de Charles VI, une punition des impiétés et des infamies que ce malheureux roi avait autorisées de son exemple. Il est assez probable, toutefois, que les mascarades, à cette époque, n'étaient pas de simples déguisements inventés pour la récréation des yeux; ces déguisements avaient toujours quelque chose d'impudique : tantôt certaines parties du corps, que la pudeur invite à dissimuler, se trouvaient mises en évidence, sinon découvertes; tantôt le masque lui-même offrait, au lieu des traits de la physionomie humaine, les attributs monstrueux du sexe masculin; tantôt la marotte ou *momon*, qui était inséparable du masque, représentait une figure priapique; tantôt les oripeaux dont se couvrait le *porteur de momon* étaient tout bariolés d'images et de devises indécentes. Ce n'est pas tout, ces habits *dissimulés* et *dissolus* étaient, pour les hommes

qui s'en affublaient, des moyens de satisfaire leurs passions, sans être reconnus ; de là, des femmes violées ou insultées. Les amoureux qui étaient d'intelligence se servaient aussi de ces masques et de ces travestissements, pour communiquer ensemble et pour en venir aux dernières privautés, sous les yeux d'un père ou d'une mère, d'un mari ou d'une épouse, en face de toute la cour.

Ce n'était pourtant pas la cour qui avait imaginé ces mascarades : elle n'avait fait que les imiter de celles de la fête des Fous, qui fut célébrée, au moyen âge, dans la plupart des églises et des couvents de la chrétienté, et qui descendait en ligne directe des saturnales du paganisme. Cette fête des Fous n'avait pas encore disparu au quinzième siècle, malgré les efforts de l'épiscopat, qui cherchait en vain à la détruire depuis l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules. Grégoire de Tours, dans son *Histoire des Francs* (liv. X, ch. 16), mentionne un arrêt épiscopal rendu contre les religieuses de Poitiers qui avaient célébré les *barbatoires*. On appelait ainsi la fête des Fous, à cause des masques à barbe, hideux et fantastiques, dont les acteurs de cette fête se couvraient le visage. « Le 1er janvier, jour de la Circoncision, la cathédrale de Paris était envahie par une foule de gens masqués, qui la profanaient par des danses immodestes, des jeux défendus, des chansons infâmes, des bouffonneries sacriléges et par mille excès de toute espèce jusqu'à

l'effusion du sang. Les prêtres et les clercs étaient les instigateurs et les complices de ces scandaleuses mascarades, qui se répandaient par les rues et jetaient le désordre dans toute la ville. » (Voy., dans *le Moyen âge et la Renaissance*, le chap. de la *Fête des Fous*, par P. Lacroix.) L'évêque Eudes de Sully eut beau menacer d'excommunication quiconque, prêtre ou laïque, prendrait part à ces honteuses orgies, qui se renouvelaient chaque année sous le nom de *liberté de décembre*; la fête des Fous ne fut célébrée qu'avec plus de fureur et d'éclat, dans son église. Il fallut enfin que l'autorité civile vînt en aide à l'autorité ecclésiastique, pour faire cesser ou plutôt pour restreindre des excès, qui ne se bornaient pas à l'élection d'un pape ou d'un évêque des Fous, par ceux qui s'intitulaient ses *suppôts*, et qui se soumettaient à ses joyeuses prescriptions pendant toute la durée de son mandat folâtre. Cependant cette fête des Fous, si variée dans ses noms, dans ses coutumes et dans sa liturgie burlesque, ne fut définitivement supprimée en France, qu'au milieu du dix-septième siècle.

Le peuple prenait un singulier plaisir aux *montres* grotesques qui étaient l'accessoire obligé de toutes ces fêtes carnavalesques; le peuple a toujours aimé l'extraordinaire, et il quittait tout, travaux et affaires, pour voir passer dans la rue une cavalcade d'hommes bizarrement vêtus et masqués. Si la police n'était pas intervenue dans l'intérêt de l'ordre pu-

blic, les masques et les travestissements se fussent multipliés avec les crimes et les désordres qu'ils ne favorisaient que trop. Il y eut, pour les défendre, de nombreux édits des rois et des parlements. On se fait une idée des indécences qui se commettaient sous prétexte de mascarades, en lisant ce passage dans Sauval : « Présentement, à la fin de l'année (décembre 1502), les masques ne courent plus les rues déguisés en foux, tenant en main des bastons farcis de paille ou de bourre et faits comme des priappes, dont ils frapoient tout ce qui se rencontroit en leur chemin. » (*Antiq. de Paris*, liv. XII, p. 651.)

Une des variantes les plus licencieuses de la fête des Fous s'était établie, au quatorzième siècle, en Normandie, notamment à Evreux et à Rouen : les *gens de Conardie*, confrères de Saint-Barnabé, élisaient un chef, nommé l'*abbé des Conards*, qui visitait ses États, monté sur un âne, coiffé d'un coqueluchon vert à houppes, brandissant sa marotte comme un sceptre, et entouré de ses *conards*. Cet abbé des Conards appelait à son tribunal toutes les causes graveleuses, prononçait des arrêts en matière *conardante*, et tirait ses arguments du célèbre *Évangile des Connoilles*, vieux et naïf répertoire de sales équivoques et d'aphorismes libres. L'indécent abbé conserva sa juridiction gaillarde dans la ville de Rouen, jusqu'à la fin du seizième siècle, où il fit encore la *montre* de ses sujets, qui s'appelaient les *conards* et

non les *cornards*, comme on a essayé de les rebaptiser pour la décence de l'étymologie, et qui ne s'offensaient pas d'être appelés *Innocents* par les honnêtes gens, qui craignaient de souiller leur bouche d'un mot grossier. *Conard* (*conardus*) était synonyme de *sot* ou *fou* (*stultus* et *fatuus*); mais ce vilain synonyme, qui porte avec lui le stigmate de son origine populaire, s'explique naturellement par un proverbe, que l'auteur du *Moyen de parvenir* n'a pas oublié de recueillir dans le vieil arsenal de la joyeuseté gauloise : on disait alors, et on dit peut-être encore aujourd'hui dans la langue ordurière des halles : *sot comme un c....*

Cette fête extravagante des Innocents ou des Conards avait sans doute donné naissance à un usage très-impertinent, qui eut cours en France, chez la plus haute noblesse comme dans le bas peuple, pendant les quinzième et seizième siècles. Il n'y a que les poëtes et les conteurs qui fassent allusion à cet usage ; mais, à la manière dégagée dont ils en parlent, on doit croire que personne n'y trouvait à redire ni à s'en plaindre. Voici comment l'abbé Lenglet-Dufresnoy, dans ses Notes sur les œuvres de Clément Marot (édit. in-12, t. III, p. 97), explique l'usage en question : « Les jeunes personnes qu'on pouvoit surprendre au lit, le jour des Innocents (28 décembre), recevoient sur le derrière quelques claques, et quelquefois un peu plus, quand le sujet en valoit la peine. Cela ne se pratique plus

aujourd'hui : nous sommes bien plus sages et plus réservez que nos pères. » Lenglet-Dufresnoy écrivait ceci en 1730 ou 1731, et cinquante ans auparavant, le mot, sinon la chose, était encore en vogue; car on lit, dans le Dictionnaire de la langue française, par Richelet : « *Donner les innocents à quelcun* (*Aliquem virgis excipere*), c'est-à-dire lui donner sur les fesses, le jour des Innocents, et cela pour rire seulement. » Clément Marot, dans l'épigramme qui a mérité une note un peu leste de son éditeur, nous fait entendre que le jour des Innocents n'était souvent qu'un prétexte innocent, pour amener un résultat qui ne l'était pas.

Très-chere sœur, si je sçavois où couche
Votre personne au jour des Innocents,
De bon matin je yrois à vostre couche
Veoir ce corps gent, que j'aime entre cinq cens.
Adonc, ma main, vu l'ardeur que je sens,
Ne se pourroit bonnement contenter,
Sans vous toucher, tenir, taster, tenter,
Et si quelcun survenoit d'avanture,
Semblant ferois de vous innocenter :
Seroit-ce pas honneste couverture?

La *très-chère sœur*, à qui Clément Marot s'adressait avec tant de familiarité, n'était autre, si l'on en croit les commentateurs et la tradition, que la Marguerite des Marguerites, sœur de François I[er], la belle et séduisante reine de Navarre. On peut induire de là que le jeu des Innocents, tel qu'il se jouait à la cour, rapprochait les distances et ne tenait

aucun compte de l'étiquette. Ce jeu-là sauvait les apparences et cachait bien des mystères sous *honnête couverture*, selon l'expression marotique. Brantôme, dans ses *Dames galantes*, cite, à ce sujet, une grande dame, qui se fit estimer pendant quarante ans « la plus femme de bien du pays et de la cour, » et qui, « estant veuve, vint à estre amoureuse d'un jeune gentilhomme, et ne le pouvant attraper, au jour des Innocents vint en sa chambre, pour les luy donner; mais le gentilhomme les luy donna fort aysément, qui se servit autre chose que de verges. »

Il est facile d'apprécier l'état de dépravation morale dans lequel était tombée la cour de France, lorsqu'elle adoptait de pareils usages, qui avaient pris naissance dans les derniers rangs du peuple; mais nous verrons bientôt que cette dépravation fut poussée encore plus loin sous le règne des Valois, où les mœurs italiennes arrivèrent à la cour avant Catherine de Médicis. Au reste, le jeu des Innocents n'était pas le plus scabreux de ceux qui se jouaient avec les demoiselles d'honneur de la reine. Ces demoiselles se trouvaient placées, dès leur jeune âge, à une école de dangereuse galanterie qui les amenait naturellement à la Prostitution. On ne leur épargnait pas plus les spectacles indécents que les paroles obscènes. Il y avait une foule de *joyeusetés*, les plus crues, les plus grossières du monde, qui étaient sans cesse offertes à l'imagination des jeunes

gens; tout ce que la liberté galloise ou gauloise a créé de *rencontres* facétieuses, d'équivoques libertines, de jeux de mots effrontés et de contes à rire, passait et repassait dans les entretiens de la cour. Nous n'oserions pas, par exemple, extraire des *Advineaux amoureux* les audacieuses énigmes qu'on donnait à deviner aux dames de la cour de Bourgogne. Il faut lire les *Cent nouvelles nouvelles du bon roi Louis XI,* pour se représenter ce que pouvait être la démoralisation de la cour de France, au quinzième siècle; mais un seul usage, plus impudent peut-être que le jeu des Innocents, un usage reçu et autorisé partout, chez les rois comme chez les gueux, fera mieux comprendre à quel degré de relâchement en était venue la moralité publique. Tout mariage, fût-ce celui d'un prince, donnait lieu à une bien scandaleuse comédie, qui eût été à peine pardonnable dans un pays de sauvages ou dans une cour des Miracles.

Dès que les deux époux étaient entrés dans la chambre nuptiale, tous ceux qui avaient assisté à leurs noces, jeunes et vieux, fous et sages, se mettaient en campagne pour voir et pour entendre ce qui allait se passer entre les époux. Ce n'étaient pas, comme chez les anciens, des enfants qui agitaient des noix, en chantant : Hymen! ô Hyménée! C'était un complot général, qui avait pour objet de trahir les mystères de la couche conjugale. Les uns se collaient aux fentes de la porte, les autres se

cramponnaient aux fenêtres; ceux-ci sapaient la muraille pour y faire une ouverture, ceux-là perçaient le plafond. On ne se proposait pas seulement de s'emparer des secrets du lit des époux, on cherchait souvent à leur ôter le courage d'être à eux-mêmes. Tout ce qui avait pu être surpris par les yeux et les oreilles de ces argus, devenait l'aliment de la curiosité et de la malice des *gens de la noce*. On comprend que cet usage indiscret se soit établi dans les campagnes chez des paysans peu délicats, mais on est étonné de le trouver plus répandu à la cour que partout ailleurs. C'était une sorte de tribut, que les mariés payaient au libertinage de leurs amis. Chaque cri, chaque plainte de l'épousée, provoquait, de la part des assistants, une salve de bravos en l'honneur du mari.

Clément Marot, qui assistait au mariage de madame Renée de France, fille du roi Louis XII, avec le duc de Ferrare, Hercule d'Est, en juillet 1528, fait allusion à ce bel usage, dont la princesse ne fut sans doute pas exempte. Il nous apprend, dans son *Chant nuptial*, que les dames n'étaient pas moins curieuses que les hommes, à l'égard des épisodes d'une nuit de noces.

Vous qui souppez, laissez ces tables grasses:
Le manger peu vaut mieux pour bien danser.
Sus, ausmosniers, dictes vistement Graces;
Le mari dict qu'il se faut avancer.
Le jour luy fasche, on le peut bien penser.
Dansez, dansez! et que l'on se deporte,

Si m'en croyez, d'escouter à la porte
S'il donnera l'assault sur la my-nuict.
Chaut appetit en tels lieux se transporte :
Dangereuse est la bien heureuse nuict.

Elle était probablement aussi dangereuse pour les dames et les demoiselles qui y allaient chercher des instrucions spéciales, que pour l'épousée, qui y jouait un rôle d'autant plus difficile que chacune de ses paroles était répétée par de malicieux échos. On ne doit pas s'étonner, d'après cela, de la multitude de contes gras, d'épigrammes plaisantes et de bon mots, que la *nuit bien heureuse* a fournis à nos pères. Toutes ces histoires, naïves ou grossières, étaient prises sur le fait; on les recueillait avec un soin tout particulier, et on en faisait l'entretien ordinaire du lendemain des noces. Brantôme n'a pas oublié ce chapitre dans ses *Dames galantes*, où il dit que le soir des noces « chascun estoit aux escoutes, à l'accoustumée. »

Ce jour-là ou cette nuit-là, où tout se passait, pour ainsi dire, devant témoins, comme le contrat de mariage, avait de quoi épouvanter les nouveaux mariés. Il s'agissait de ne pas faire de faute, suivant le dicton d'une habile qui avait expérimenté les hasards et les périls de la situation. Le mari jouait souvent gros jeu, car il avait, en quelque sorte, à faire preuve de la virginité de sa femme. Celle-ci pouvait être fort embarrassée de paraître ce qu'elle n'était pas : il fallait quelquefois en venir à

des aveux bien pénibles; mais, comme dit Brantôme, « il y a cent autres remèdes qui sont meilleurs, ainsy que le scavent très-bien ordonner, inventer et appliquer ces messieurs les médecins, scavans et experts apothicaires. » Voici un de ces remèdes, que Brantôme tenait d'un empirique : « Il faut, dit-il, avoir des sangsues et les mettre à la nature, et faire par là tirer et sucer le sang, lesquelles sangsues, en suçant, laissent et engendrent de petites ampoules et fistules pleines de sang, si bien que le gallant mary, qui veut le soir des nopces les assaillir, leur creve ces ampoules d'où le sang en sort, et luy et elle s'ensanglantent, qui est une grande joie à l'un et à l'autre, et par ainsy, l'*honor della citadella è salvo.* » Brantôme, au chapitre des cocus, est entré dans des détails encore plus techniques, qui ne sont pas déplacés dans ses *Dames galantes*, et qui pourraient l'être ici, quoiqu'ils tiennent essentiellement à l'histoire de la Prostitution.

Au reste, nous en avons dit assez sur ce sujet épineux, pour qu'on se fasse une idée de l'état des mœurs dans une société, où l'institution qui en fait la base la plus sainte et la plus solide n'était pas même respectée, au moment où le prêtre venait de bénir le lit nuptial. On se demande quelle pouvait être l'innocence des filles, qui étaient, avant l'âge de puberté, initiées à des secrets, que le mariage n'avait plus à leur apprendre plus tard, quand elles se trouvaient attachées pour leur propre compte à cette es-

pèce de pilori obscène qui laissait parfois une flétrissure à leurs maris et à leurs enfants. Le scandale était encore bien plus hardi, plus bruyant, lorsqu'une veuve se remariait; mais là, du moins, au milieu de toutes les *salauderies* du charivari, qui ne connaissait ni bornes ni frein, ce n'était pas la pureté d'une jeune épouse, qu'on livrait en proie aux souillures morales du regard et de la langue des libertins.

CHAPITRE XXX.

SOMMAIRE. — Les Contes du roi Louis XI. — Vie privée des femmes au quinzième siècle. — Marguerite d'Écosse et Jamet de Tillay. — Les *commères* de Louis XI. — Gages des *bonnes femmes*. — La *Chronique scandaleuse*. — La mule du cardinal la Balue. — Le serviteur d'Olivier Ledain. — Le duc d'Orléans et Madame de Beaujeu. — Charles VIII en Italie. — Sa continence. — Procès de Louis XII et de Jeanne de France, sa femme. — Citations de l'interrogatoire des parties. — Anne de Bretagne et la *Cour des dames*. — Louis XII en Italie. — L'*intendio* de Thomassine Spinola. — Les Milanaises. — Le *Doctrinal des dames*, de Jean Marot. — Comparaison entre les Lombardes et les femmes de Paris.

Le Dauphin Louis, fils aîné de Charles VII, fut, dans sa jeunesse, aussi libertin que son grand-père Charles VI l'avait été; il eut un grand nombre de maîtresses qui lui donnèrent plusieurs bâtards, qu'il

ne fit pas difficulté de reconnaître, de doter et de marier, quand il fut sur le trône; suivant la tradition, il jeta aussi quelques enfants dans des familles bourgeoises, où il avait des *commères*, qu'il ne cessa pas de fréquenter en devenant roi; auprès de lui, ses favoris et ses serviteurs ne se piquaient pas de mener une conduite plus régulière, et sa petite cour, en Dauphiné, comme à Geneppe en Brabant, où il chercha un asile contre la colère paternelle, se distingua des cours de France et de Bourgogne, à cette époque, par le relâchement des mœurs et surtout par la dépravation de la plupart de ceux qui la composaient. Il suffit de feuilleter le recueil des *Cent Nouvelles nouvelles du bon roi Louis XI*, pour se rendre compte de l'esprit de débauche qui animait la gaieté de cette cour, où chacun s'enorgueillissait de ses prouesses galantes et en tenait registre, pour ainsi dire, en les divulguant sous le voile transparent de noms supposés. Le Dauphin encourageait, par son exemple, la licence des conteurs, Antoine de la Sale, le sire de Dampmartin, Jean de la Roche et autres officiers de sa maison, qui, aux veillées du soir, assis sous le manteau d'une vaste cheminée, semblaient disputer de hardiesse dans leurs récits orduriers.

Les femmes, il est vrai, n'assistaient pas à ces veillées; elles vivaient alors fort retirées, dans le mystère de la vie domestique; elles n'avaient aucune relation avec les hommes, en dehors des cérémonies où elles paraissaient en public. Elles pas-

saient le temps à s'occuper de travaux manuels dans l'intérieur du ménage; elles avaient donc moins d'occasions que d'envies de mal faire : elles étaient toutes préparées à l'amour, par la lecture des romans de chevalerie, mais leur vertu se trouvait sauvegardée par l'étiquette qui ne permettait pas d'arriver jusqu'à elles. Ainsi, Marguerite d'Écosse, première femme de Louis XI, fut gravement compromise, par cela seul qu'elle s'était trouvée, sans lumière, dans son appartement, avec ses femmes et deux ou trois gentilshommes. Un de ceux-ci, nommé Jamet de Tillay, se vanta d'avoir obtenu de la dauphine quelque faveur, qui se bornait sans doute à un *doux propos* ou à un serrement de main. La calomnie envenima l'indiscrétion de Jamet de Tillay, et deux ou trois témoins lui attribuèrent des paroles très-injurieuses contre cette princesse, qui, après l'avoir bien accueilli, le tint à distance à cause de son indiscrétion. Selon ces témoins, Jamet aurait dit, en montrant la dauphine, qui « se ceignoit aucune fois trop serrée, aucune fois trop lasche, » et qui passait les nuits à lire ou à faire des rondeaux : « Avez-vous point veu cette dame-là? elle a mieux manière d'une paillarde, que d'une grande maîtresse! » Mais le sire de Tillay, tout en se justifiant d'avoir mal parlé de la dauphine, laissa planer sur elle un soupçon plus grave que les paroles amères qu'il se défendait d'avoir dites; il raconta, dans l'enquête qui eut lieu à ce sujet, après la mort de Marguerite d'Écosse, que cette princesse

se trouvait un soir, « couchée sur sa couche », ayant plusieurs de ses femmes autour d'elle, avant que les torches fussent allumées; messire Regnault, maître d'hôtel de la dauphine et un autre gentilhomme étaient appuyés l'un et l'autre *sur la couche* de Marguerite : on parlait bas dans la chambre, et il y avait des intervalles de silence. Jamet de Tillay, qui entra dans un de ces moments-là, dit vivement à messire Regnault, « que c'estoit grande paillardie à luy et aux autres officiers de ladite dame de ce que les torches estoient encore à allumer. » On s'empressa d'allumer les torches, mais la dauphine fut tellement affligée de la méchanceté de Jamet de Tillay, qu'elle tomba dans une profonde mélancolie et mourut de consomption. Une de ses dames d'honneur, Jeanne de Trasse, rencontrant face à face le sire de Tillay, lorsque la pauvre princesse allait rendre le dernier soupir, ne put s'empêcher de lui dire, en le menaçant : « Ah ! faux et mauvais ribauld, elle meurt par toi ! » Le bruit courut à la cour, que le sire de Tillay avait été l'amant de Marguerite et que sa jalousie contre un rival lui avait inspiré les paroles piquantes dont la dauphine se sentit mortellement atteinte.

L'histoire a vengé l'honneur de cette princesse, qui était sans doute romanesque, mais fort peu disposée à la galanterie. C'est elle qui, passant dans un verger où le poëte Alain Chartier s'était endormi, s'approcha de lui et le baisa sur la bouche. « Je n'ai pas baisé l'homme, dit-elle aux personnes de sa suite

qui s'étonnaient d'autant plus que maître Alain était l'homme le plus laid de France : j'ai seulement baisé la bouche d'où il est sorti tant de belles choses. » Marguerite était d'une beauté remarquable, mais son mari lui reprochait d'avoir l'haleine fétide ; aussi, comme le dit Comines, fut-il marié avec elle « à son déplaisir, et tant qu'elle vécut il y eut regret. » Quand il l'eut perdue en 1444, il ne songea pas d'abord à prendre une autre femme, quoique la première ne lui eût pas donné d'enfant. Ce ne fut qu'en 1451 qu'il se remaria avec Charlotte de Savoie. Cette princesse n'avait que six ans, le jour de ses noces, et le mariage ne put être consommé que le jour où Charlotte eut atteint l'âge de puberté : elle avait douze ans à peine, lorsqu'elle entra dans le lit de son époux. Celui-ci, en attendant, ne s'était pas ralenti dans ses amours : il fut épris de deux demoiselles nobles Phélise Renard et Marguerite de Sassenage; il eut d'elles trois ou quatre enfants ; mais il préférait aux filles de qualité les simples bourgeoises, les filles et les femmes de marchands. Voilà pourquoi il choisit à Dijon Huguette Jacquelin, à Lyon la Gigonne, à Paris la Passefilon ; il les entretenait simultanément, il les emmenait dans ses voyages et leur faisait partager sa couche, après de joyeux soupers dont les contes gras faisaient l'assaisonnement. Il ne rougissait pas de se montrer en public avec la Gigonne et la Passefilon, qui étaient bien connues dans le peuple : on les appelait les *commères du roi*, mais leur

honnêteté (c'est le mot dont se sert le chroniqueur Jean de Troyes) les avait fait bien venir de tout le monde, malgré l'emploi peu honorable qu'elles avaient ensemble dans la chambre du roi. Les bourgeois n'étaient pas même fâchés de voir que le dauphin Louis avait préféré de petites bourgeoises à de grandes dames, et ses deux *commères*, la Gigonne et la Passefilon, qui ne s'enorgueillissaient pas de leur prostitution comme Agnès Sorel, n'eurent pas, comme celle-ci, à se plaindre du mauvais accueil des gens de Paris. Nous croyons que les noms de *Gigonne* et de *Passefilon* étaient des sobriquets qui leur avaient été donnés par raillerie, mais rien ne peut nous guider dans la recherche de l'étymologie de ces sobriquets. Elles furent toutes deux mariées sous les auspices de leur royal protecteur et elles firent souche de famille honnête. Longtemps après leur règne de courtisanes, on dansait encore une gigue nommée *la Gigonne* et les femmes portaient leurs cheveux *à la Passefilon*, mais on avait déjà oublié l'origine de cette coiffure et de cette danse.

Malgré le rôle que ces deux femmes jouèrent simultanément auprès du roi et qui paraît avoir continué jusqu'à leur mariage en 1476, l'historien de Louis XI, Philippe de Comines, atteste que ce prince, ayant perdu en 1459 un fils nommé Joachim, « fit vœu à Dieu, en ma présence, dit-il, de jamais ne toucher à femme qu'à la reyne sa femme. » On sait que Louis XI ne se souciait guère de tenir un ser-

ment, cependant Comines a l'air de croire qu'il avait persévéré dans ce vœu téméraire, « encores que la reyne, ajoute-t-il, n'estoit point de celles où on devoit prendre grand plaisir, mais, au demeurant, fort bonne dame. » En effet, Charlotte de Savoie, qui avait été en puissance de mari dès l'âge de six ans, vécut presque toujours à l'écart, au château d'Amboise, « portant fort petit état, dit Brantôme, et estant fort mal habillée, comme simple damoiselle, et là la laissoit, avec petite cour, à faire ses prières, et luy (le roi) s'alloit promener et donner du bon temps. » Il n'est pas étonnant que cette princesse, que Louis XI n'aimait pas, ait mené une existence chaste et vertueuse dans la retraite et l'abandon; la petite cour qui l'environnait n'était pas sans doute moins sage qu'elle. Mais Louis XI, qui changeait souvent de résidence et qui avait auprès de lui, comme le dit Comines (liv. VI, chap. 13), tant de femmes *à son commandement*, ne fit honneur à son vœu de fidélité conjugale, qu'en devenant vieux, infirme et moribond.

On peut donc dire que la cour de France sous ce règne-là ne donna pas l'exemple de la décence et de la retenue dans ses mœurs. Il y avait alors, chez les grands comme chez les petits, un dévergondage général d'idées, d'actions et de paroles: l'amour métaphysique et romanesque, dont la chevalerie avait fait le code, cédait la place à l'amour matériel et positif, qui conduisait souvent à la débauche et

au scandale. Ce n'étaient que maris trompés, veuves intrigantes, femmes libertines, filles séduites. Le conte de Boccace avait pris corps et âme, en quelque sorte, dans la société française. Après tant de calamités publiques, après la guerre, la peste, la famine et la misère, on ne songeait qu'à regagner le temps perdu et à se divertir. La Prostitution avait fait bien des progrès, par suite de la difficulté qu'on avait eue à vivre des produits d'un travail honnête; ainsi ce passage du *Journal du Bourgeois de Paris* (en 1435), si obscur qu'il soit, ne laisse pas de doutes sur les souffrances et les embarras des femmes à gages: « En ce temps que chascun a appris à gaigner, estoient les gaiges si maulvaises, que les bonnes femmes qui avoient apprises à gaigner cinq ou six blancs par jour, se donnoient volontiers pour deux blancs et se vivoient dessus. » Il est possible que ces *bonnes femmes* ne fussent pas des prostituées, comme on a voulu le démontrer, mais, en tous cas, une malheureuse, qui ne gagnait que deux blancs pour sa vie de chaque jour, était bien près de livrer son corps en échange de quelques sous. Le règne de Louis XI, à en juger par différents faits consignés dans la *Chronique scandaleuse* de Jean de Troyes, fut encore plus favorable que les règnes précédents à la Prostitution proprement dite.

Certainement la morale publique était peu respectée, à une époque où l'on exposait aux regards des passants, dans les fêtes de l'entrée du roi à Paris

(1461), « trois bien belles filles faisans personnaiges de seraines toutes nues, et leur véoit-on le beau tetin droit, séparé, rond et dur, qui estoit chose bien plaisante; » à une époque où les oiseaux *jargonneurs*, pies, geais et chouettes, ne savaient répéter que des mots obscènes, comme *paillard*, *fils de putain*, et « plusieurs aultres beaulx mots, » dit Jean de Troyes, en 1468; à une époque où un gros Normand, qui *maintenoit* sa propre fille, en avait eu plusieurs enfants qu'il tuait, de concert avec cette fille, dès qu'ils étaient nés (1466); à une époque où un moine, « qui avoit les deux sexes d'homme et de femme, de chascun d'eux se aida tellement qu'il devint gros d'enfant » et accoucha (1478); à une époque enfin où un valet de chambre du roi, nommé Regnault la Pie, se faisait entretenir publiquement par la vieille femme de maître Nicole Bataille, le plus savant légiste de France, qui mourut de chagrin et *de courroux* en 1482, après avoir vu sa fortune entière consacrée à la *lécherie* de cette *charogne* et de ses *ribaux particuliers*. (Voy. aux dates indiquées, la *Chronique scandaleuse* écrite par un greffier de l'hôtel de ville de Paris.)

Louis XI ne faisait que rire de ces aventures; il rit plus fort que jamais, en apprenant que son ministre le cardinal La Balue, qui avait des relations adultères avec la femme d'un notaire de Paris, nommée Jeanne Dubois, « fameuse par ses amours, » dit Sauval, était tombé dans un guet-apens, que son

rival, le seigneur de Villiers-le-Bocage, lui avait dressé, au retour d'une de ses visites galantes. Au moment où le prélat, monté sur sa mule et accompagné de ses gens qui portaient des torches, passait dans la rue Barre-du-Bec, une troupe d'hommes armés l'avait attaqué à l'improviste, et il serait peut-être resté sur le pavé, si sa mule n'avait pas pris le mors aux dents et ne l'avait emporté jusqu'au cloître Notre-Dame où il demeurait. Cette affaire n'eut pas de suites fâcheuses pour les auteurs de ce guet-apens nocturne, parce que le prélat, qui craignait d'être compromis dans le procès, ainsi que sa maîtresse, s'empressa d'arrêter les informations judiciaires. Un procès d'un autre genre, plus scandaleux, qui suivit son cours en 1477, faillit compromettre bien gravement un favori du roi, son barbier et son valet de chambre, Olivier le Dain. Ce personnage ne fut pas mis en cause, mais son *serviteur* et ami, nommé Daniel de Bar, eut à se défendre contre une accusation qui aurait sans doute, s'il eût été condamné, rejailli honteusement sur Olivier le Dain. Deux femmes de mauvaise vie, l'une mariée à un nommé Colin Pannier, l'autre vivant en concubinage avec un nommé Janvier, accusèrent Daniel de Bar « de les avoir efforciées et en elles faict et commis l'ord et villain péché de sodomie. » En conséquence, Daniel de Bar fut arrêté et traduit en cour criminelle, par sentence du prévôt de Paris; mais, l'enquête faite, on reconnut que Daniel était inno-

cent des faits qu'on lui imputait, et les deux femmes dissolues, qui l'avaient incriminé, confessèrent qu'elles avaient faussement et méchamment accusé le serviteur d'Olivier le Dain. En conséquence, elles furent condamnées, par le prévôt de Paris, à « estre batues nues et bannies du royaume, » leurs biens confisqués au profit du roi, ce qui fut exécuté « par les carrefours de Paris, » le mercredi 11 mars 1477. Grâce à cet arrêt, Olivier le Dain et son serviteur échappèrent l'un et l'autre à de honteux soupçons, qui pouvaient les mener au bûcher; car, vers ce temps-là, le péché contre nature, déféré aux tribunaux, n'était guère moins puni que la bestialité.

Cet abominable péché était fort rare en France jusqu'aux expéditions d'Italie, qui familiarisèrent avec lui les armées de Charles VIII et de Louis XII. Cependant la cour de ces deux rois en fut à peu près sauvegardée par le bon exemple de l'un et de l'autre, qui n'appréciaient pas l'amour à l'italienne, suivant l'expression de Brantôme. Charles VIII et Louis XII avaient au plus haut degré la passion des femmes. Le duc d'Orléans, qui fut le sage roi Louis XII, était si débauché dans sa jeunesse, qu'il ne regardait ni à l'âge, ni à la figure, ni à la condition, pour *faire chère lie* avec la première venue; aussi, lui appliquait-on le proverbe, qui avait été mis en circulation, du temps de son grand-père, Louis d'Orléans, frère de Charles VI : « Toute femme doit estre incupérée d'être menée à Orléans. » Néanmoins, ce prince,

de mœurs si relâchées, refusa toujours d'être complaisant ou même poli pour la régente de France, madame de Beaujeu, qui s'était éprise de lui, et qui ne lui cachait pas le vif sentiment auquel il évita toujours de répondre : « Si ce prince, dit Brantôme, eût voulu fléchir un peu à l'amour de madame Anne de France, il auroit eu bonne part au gouvernement. » Mais loin de là, il se montra constamment froid et dédaigneux à l'égard de cette princesse, qui lui déplaisait beaucoup. Dans une partie de paume où il jouait, en présence du roi Charles VIII et de sa sœur mariée au sire de Beaujeu, celle-ci jugea tout haut un coup douteux et se prononça contre le duc d'Orléans. Ce dernier fit semblant de ne pas avoir entendu qu'elle lui donnait tort, et il dit, à ce propos, « que, quiconque l'avoit condamné, si c'estoit un homme, il en avoit menti, et si c'estoit une femme, que c'estoit une putain. » Cette injure qui s'adressait en face à la régente, fit tourner son amour en haine, et le duc d'Orléans se vit bientôt obligé de quitter la cour et de se mettre en révolte ouverte contre son implacable ennemie, qui le fit prisonnier et l'enferma dans la grosse tour du château de Loches.

Le roi Charles VIII, qui mourut jeune et subitement, au dire de Brantôme, « pour avoir aimé les femmes plus que ne comportoit sa petite complexion, » était d'une nature ardente et passionnée. Néanmoins, quand il eut épousé la belle et vertueuse Anne de Bretagne, qui passait pour *la plus*

preude femme de son temps, il ne s'adonna qu'en cachette à la galanterie, et la cour de France, que l'exemple de la jeune reine avait fait rentrer dans la voie des bonnes mœurs, devint une école de sagesse et d'austère vertu. Cependant la reine Anne eut autour d'elle plus de dames et de damoiselles qu'on n'en vit à la cour sous les règnes précédents; ce fut elle « qui commença, dit Brantôme, à dresser la grande cour des dames, car elle en avoit une très-grande suitte, et de dames et de filles, et n'en refusa jamais aucune... Elle les faisoit nourrir et sagement, et toutes à son modèle se faisoient et se façonnoient sages et vertueuses. » Charles VIII avait trouvé néanmoins parmi ces filles d'honneur une maîtresse qui eut assez d'empire sur lui pour l'empêcher de faire une seconde expédition d'Italie. Dans sa première expédition, qui réussit avec tant de bonheur, le roi de France n'avait pas manqué d'occasions d'être infidèle en même temps à sa maîtresse et à sa femme; toutes les villes, qu'il traversait avec son armée triomphante, lui offraient des récréations amoureuses, qui ne lui laissaient que l'embarras du choix et le regret de son insuffisance; quand il fit son entrée à Milan, « les belles et grandes dames du pays et de la ville, rapporte Brantôme, qui traduit ici la Chronique de Gaguin, paroissoient aux rues et aux places principalles, et si bien ornées de la teste et du corps, qu'il n'y avoit rien si beau à voir à nos François nouveaux, qui n'avoient veu

les leurs de France si gentilles ny en si belle parure. » Ces trop séduisantes sirènes s'approchaient du roi à l'envi, sous prétexte de lui présenter leurs enfants, et le roi n'en avait que « plus de loysir et amusement à contempler leur beauté, leurs bonnes grâces et la superbeté et gentillesse de leurs accoustrements. »

Charles VIII marqua ses étapes en Italie par quelques enfants naturels, qui s'honorèrent plus tard de leur naissance, et il paraît avoir échappé à la funeste rencontre du mal de Naples qui gâta un grand nombre de ses officiers et de ses soldats. Le mal de Naples, il est vrai, n'était pas encore répandu dans toute l'Italie, mais le roi, qui donnait libre carrière à ses caprices sensuels, n'eût pas été retenu par une pareille crainte : il n'y eut qu'un sentiment plus élevé et moins égoïste qui put lui commander la continence. « Les délices de Vénus et les entraînements de la volupté, dit Simon Nanquier dans une églogue latine sur la mort de ce prince, ne le firent jamais sortir du sentier de la justice. » A son passage par la ville d'Ast, en se retirant le soir dans la chambre qui lui était destinée, il y trouva une fille de la plus merveilleuse beauté. Deux de ses domestiques, « qui prenoient soin de ses plaisirs, » dit Varillas, avaient choisi cette fille pour la couche du roi. Elle s'était agenouillée devant une image de la Vierge et elle priait, lorsque Charles VIII entra. Le roi l'invita doucement à venir à lui : elle obéit

en tremblant. Elle pleurait et gémissait; le roi voulut savoir la cause de sa douleur : « Je vous conjure de me sauver l'honneur! lui dit-elle; c'est une grâce que je vous demande, au nom de cette Vierge immaculée! » Alors elle raconta que ses parents l'avaient vendue aux valets de chambre du roi pour l'usage de Sa Majesté. Charles VIII admirait la grande beauté de cette jeune fille, mais il ne céda pas à la tentation et il rassura l'innocente victime qui était à sa merci, en s'informant de ce qu'il pouvait faire pour elle. Il apprit qu'elle aimait un jeune homme qui l'aimait aussi et qui devait l'épouser; il manda ce jeune homme sur-le-champ, avec le père et la mère de la fille; il exigea que les deux amants fussent fiancés en sa présence, et il se chargea de la dot en leur faisant remettre cinq cents écus d'or.

Au retour de la conquête de Naples, Charles VIII, qui s'y était donné du bon temps, ne tarda pas à renoncer aux femmes; il ne se sentait plus la force de vivre comme il avait vécu; il ne conserva pas même la maîtresse qu'il avait parmi les filles d'honneur, et il devint aussi réglé dans ses mœurs que pouvait l'être un moine cloîtré. Les médecins lui avaient conseillé de se modérer sur un chapitre où ses moyens n'étaient plus en harmonie avec ses désirs. Cette tardive modération ne prolongea pas beaucoup son existence. Son cousin, le duc d'Orléans, qui lui succéda comme le plus proche héritier de la couronne, avait déjà changé de vie et dompté

ses passions vagabondes, lorsqu'il monta sur le trône. Il était amoureux de la reine Anne de Bretagne, et pour se mettre en état de l'épouser en secondes noces, il entreprit de faire casser son mariage avec Jeanne de France, quoique ce mariage fût consacré par vingt-cinq ou vingt-six ans de cohabitation. Il prétendit pourtant, dans ce triste et scandaleux procès, que ledit mariage n'avait jamais été consommé, attendu que l'épouse était *viciée de corps*. La pieuse Jeanne répondit que, tout en reconnaissant « n'estre aussi belle et aussi bien faite que les autres femmes, » elle avait accompli les œuvres et les devoirs du mariage. Le roi lui-même subit un interrogatoire devant l'officialité de Tours, et il déclara, en rougissant, qu'il croyait bien n'avoir usé complétement de ses droits de mari : *Neque realiter licet intus fuerit*, écrivit le greffier, qui déguisait autant que possible dans son latin de procédure les incongruités des questions et des réponses. Ainsi, le juge ayant objecté à madame Jeanne de France, que, suivant les déclarations de son mari, elle n'était pas conformée de manière à pouvoir faire des enfants, le greffier écrivit dans son procès-verbal : « Quod non potuisset aut posset parere, sed nec semen virile secundum naturæ congruentiam recipere, imo neque a viro intra claustra pudoris naturaliter cognosci. » (Voy. l'*Hist. du seizième siècle*, par le bibl. Jacob, t. Ier, p. 113 et suiv.) Le tribunal demandait que Jeanne fût visitée par des

matrones qui constateraient son état physique, mais cette pauvre princesse, qui a été canonisée depuis comme une sainte, refusa de se soumettre à une humiliation aussi pénible pour sa pudeur et préféra souscrire de bonne grâce à son divorce. Elle entra dans un couvent, et Louis XII ne fut pas plus tôt libre, qu'il se remaria enfin avec sa chère Anne de Bretagne.

Sous ce règne, la cour de France fut plus vertueuse qu'elle ne l'avait jamais été : l'influence morale de la reine Anne s'y faisait sentir, de même que celle de la reine Blanche à la cour de saint Louis. La Prostitution, qui, d'après le témoignage des poëtes et des prédicateurs, n'épargnait aucune classe de la société française, s'arrêtait au seuil de la cour ou ne s'y glissait qu'à la dérobée, loin des yeux vigilants de la reine. Louis XII ne se mêlait pas de l'austère surveillance que sa *tant bonne femme* exerçait sur les mœurs de son entourage, et il en riait à part lui, car il se souvenait d'avoir été *bon raillard et joyeux compagnon*, mais il ne contrariait pas là-dessus les idées et les intentions de sa chaste moitié, et quand les clercs de la Basoche et les Enfants-sans-souci osèrent, dans leurs farces théâtrales, se moquer de l'hypocrisie qui régnait à la cour de la reine : « Je veux qu'on joue en liberté, dit Louis XII ; je veux que les jeunes gens déclarent les abus qu'on fait en ma cour, puisque les confesseurs et autres qui font les sages n'en veulent

rien dire; pourvu qu'on ne parle toutefois de ma femme, car j'entends que l'honneur des dames soit gardé. » Il ne fallait pas moins que la rigidité d'Anne de Bretagne pour empêcher le débordement des mœurs d'arriver jusqu'à elle, car les expéditions d'Italie et le séjour de l'armée française dans le pays conquis avaient eu pour résultat d'importer en France les habitudes italiennes, le goût immodéré des plaisirs sensuels et tous les raffinements de la volupté. Quant au mal de Naples, ce fut la conséquence immédiate de la première conquête du royaume napolitain; mais, dans les guerres successives qui occupèrent tout le règne de Louis XII, ce mal nouveau, qu'on allait sans cesse chercher à sa source, se naturalisa si bien parmi les gens d'armes qui l'avaient gagné, de Gênes à Naples, de Milan à Venise, que son surnom de *mal français* ne lui fut contesté par personne.

Louis XII eut bien de la peine à se garantir des séductions de ces charmantes Italiennes, qui semblaient avoir juré de le rendre infidèle à son épouse absente; il faillit plus d'une fois succomber, et il ne fut préservé des dangers qui menaçaient sa continence, qu'en se jetant dans le mysticisme d'une liaison platonique pour la belle Génoise Thomassine Spinola, dont il était l'*intendio* ou l'ami de cœur, pendant que sa noblesse, autour de lui, se plongeait dans les délices et s'enivrait d'amour avec une aveugle frénésie. On ne peut s'imaginer quel fut le

prestige des femmes italiennes sur les conquérants de l'Italie; ils furent vaincus et soumis à leur tour. Les historiens contemporains n'ont pas négligé de faire le portrait de ces enchanteresses, qui devaient avoir une si fâcheuse influence sur les mœurs et sur la santé de leurs imprudents adorateurs. Voici comment Jean Marot, poëte-valet de chambre d'Anne de Bretagne, nous représente, dans son poëme du *Voyage de Gênes*, le ravissant spectacle qui attendait les vainqueurs, à leur entrée dans la ville de Milan, en 1507 :

Lors les ouvrouers furent plains et couvers
De maincte dame, en beaulté très exquise.
La Foyre ay veue à Lyon et Anvers,
Lendit, Gibray et autres lieux divers;
Mais onc ne viz si belle marchandise :
Chascune estoit en une cheize assise,
Levée en hault, pour leur corps monstrer mieulx.
Mais les aucuns, de leur gloire envieux,
Disoient que fard les rendoit ainsi belles;
Mais quoy qu'ils dient, je croy, si m'aident dieux,
Qu'on ne sauroit mieulx repaistre ses yeulx,
Qui ne verroit choses célestielles.

Le même spectacle, qui avait frappé d'admiration le poëte, accoutumé aux grâces décentes et naïves des dames françaises, produisit sur lui le même effet que la première fois, lorsque, deux ans plus tard, Louis XII fit encore son entrée dans Milan, qu'il venait châtier après une sanglante révolte. Le beau sexe milanais eut sans doute beaucoup de part dans le pardon que le roi de France accorda aux habi-

tants de la ville rebelle. Jean Marot était là, et il fut captivé, comme les plus vieux capitaines, à la vue de ce *triomphe* féminin qui éclipsait le triomphe du roi :

De dames moult frisques,
Œuvres déifiques,
Faces angéliques,
Ouvroyrs et boutiques
Dyaprez estoient :
Là, mainctz fantastiques,
Amans lunatiques,
Voyans telz reliques,
Soubz regardz obliques
Leurs yeulx repaissoient;
D'habits auctentiques
Carcans magnifiques,
Pierreries antiques,
Par toutes practiques,
Leurs corps phalleroient;
Puis, en leurs traficques,
Dardoient, comme picques,
Regards vénériques,
Dont amantz lubriques
Ils mortifioient.

On doit s'étonner que la reine Anne de Bretagne ait eu assez de pouvoir et de volonté, pour que le contact de l'Italie, qui allait corrompre la France, ne se soit pas fait sentir, de son vivant, dans la *cour des dames*, qu'elle avait établie au château de Blois, où elle résidait d'ordinaire. Il ne tint pas à elle que les mœurs publiques ne s'améliorassent, et elle fit de grands efforts pour remettre en honneur les vertus de son sexe. Jean Marot, qui a composé, par son ordre, le *Doctrinal des dames*, s'est contenté de para-

phraser les beaux préceptes qu'elle enseignait, surtout par son exemple. Voici un de ces préceptes: *d'estre chaste en estant belle*. Le rondeau, que le poëte a tiré de là, commence ainsi:

Qui a ces deux, chasteté et beaulté,
Vanter se peult qu'en toute loyaulté
Toute autre dame elle surmonte et passe,
Veu que Beaulté oncques jour ne fust lasse
De faire guerre à dame Chasteté.
Mais quant ensemble elles font unité,
C'est don divin joinct à l'humanité,
Qui rend la dame accomplie de grace,
Qui a ces deux.

Anne de Bretagne recommande aussi, dans ce *Doctrinal* que Jean Marot a *déduit* en vingt-quatre rondeaux, l'*honnesteté*,

. . . . Car c'est la perle et gemme
Que les dieux ont enchassée en noblesse;

la *prudence*, qui *encontre la chair luyte*; le *beau maintien*, qui

. . . . Est la poste et vray guide
Pour monter dame au temple de Vertu.

Elle invite les dames d'*estre bon exemple aux autres*, d'*éviter oysiveté*, d'*avoir esgard à l'honneur*, et enfin d'*aymer un Dieu et ung homme seulement*. On reconnaît, dans ces rimes édifiantes, la chaste inspiration qu'Anne de Bretagne avait communiquée à son poëte ordinaire, et l'on voit qu'elle voulait faire servir à l'enseignement moral de sa cour la poésie,

qui n'avait eu d'autre attribution que de corrompre les cœurs et d'amollir les âmes. Anne de Bretagne faisait peu de cas de tous les lieux communs d'amour profane, que les poëtes ne se lassaient pas de mettre dans leurs ouvrages, souvent licencieux. Elle leur reprochait aussi d'employer des expressions trop libres, qui blessaient une oreille honnête, car elle ne souffrait pas dans un livre ce qu'elle eût rougi d'entendre sortir de la bouche de l'auteur : elle pensait que la chasteté des paroles doit accompagner la chasteté des actions. Aussi, eut-elle bien de la peine à pardonner au sire de Grignaux, son chevalier d'honneur, qui lui avait appris, au lieu d'un compliment qu'elle devait adresser à l'ambassadeur d'Espagne, certaines *salaudries* en langue espagnole, qu'elle ne comprenait pas et qu'elle se préparait à débiter en audience solennelle, lorsque le roi l'avertit de cette plaisanterie qu'il avait autorisée pour rire et passer le temps, dit Brantôme.

Il n'y eut que la mort de cette sage reine, qui délia la langue aux poëtes de cour. Jean Marot, qui achevait de composer *la Vray disant Avocate des dames*, pour obéir à sa *bonne dame et maîtresse*, retomba aussitôt dans ses mauvaises poétiques, et se reprit à rimer sur des sujets galants et même orduriers. En un moment, la cour de France subit une complète métamorphose, et la Prostitution leva le masque. Jean Marot constate ainsi, que les mœurs étaient plus relâchées qu'auparavant :

Au faict d'amours beau parler n'a plus lieu,
Car, sans argent, vous parlez en hebrieu,
Et fussiez-vous le plus beau fils du monde,
Il faut foncer, ou je veux qu'on me tonde,
Si vous mettez jamais pied à l'estrieu.

C'était là le résultat des guerres d'Italie. Les habitudes de libertinage, que les gens d'armes avaient prises au delà des monts, les suivirent en France, et les femmes françaises s'étaient modelées à leur insu et malgré elles sur les femmes italiennes, qui laissaient aux vainqueurs tant de souvenirs délicieux et cuisants. Les gentilshommes qui avaient fait partie des expéditions de Charles VIII et de Louis XII, ne manquaient pas, à leur retour, d'exalter à l'envi les charmes incomparables des Italiennes, quelque *maleficiés* qu'ils eussent été dans leurs amours. Les Françaises, que leurs maris et leurs amants semblaient déprécier à l'avantage de ces dangereuses sirènes, avaient conçu à l'égard de celles-ci une jalousie et une haine implacables : elles se plaisaient à faire ressortir les défauts des étrangères et à rehausser leur propre supériorité. Voici un rondeau, que Jean Marot écrivit sous la dictée de quelque belle dame qui se désolait de voir qu'on lui préférât une *Lombarde* :

Pour le deduict d'amoureuse pasture,
A quelqu'un fiz l'autre jour ouverture :
Qui valloit mieulx, la Françoise ou Lombarde?
Il me respond : « La Lombarde est braguarde,
Mais froide et molle et sourde soubz monture.

Beau parler ont, et sobre nourriture :
Mais le surplus n'est que toute paincture,
Vous le voyez ; car chascune se farde
Pour le deduict.

La Francoise est entière et sans rompture,
Doulce au monter, mais fière à la poincture.
Plaisir la mayne ; au profit ne regarde.
Conclusion : qui qu'en parle ou brocarde,
Francoises sont chefz d'œuvre de nature
Pour le deduict.

Les Françaises avaient beau dire et faire, on n'en courait pas moins aux Italiennes, qui devenaient ainsi l'attrait permanent des campagnes d'Italie. Les gentilshommes de la cour se trouvaient si bien par delà les monts, qu'ils ne se pressaient pas de retourner en France et qu'ils s'établissaient à Milan et dans les principales villes du Milanais avec leurs maîtresses, comme s'ils ne se souciaient plus de leurs femmes et de leurs enfants qui étaient restés en France. Pendant tout le règne de Louis XII et dans les premières années du règne de François Ier, c'était à qui s'en irait vivre en Italie. Les pauvres Françaises ne savaient plus comment l'emporter sur des rivales aussi séduisantes, qui leur enlevaient de la sorte amis et époux, lesquels ne leur revenaient que ruinés d'argent et de santé. A l'avénement de François Ier, la fine fleur de la noblesse française avait traversé les Alpes et s'était répandue dans toute la Lombardie ; on ne voyait plus que des barbes grises et des cheveux blancs, à la cour de France ; les dames mariées pouvaient se croire veuves, et les jeunes damoiselles

devaient craindre de rester filles. Elles imaginèrent une espèce de conspiration contre le beau sexe du Milanais, et elles chargèrent le poëte Jean Marot d'écrire aux *Courtisans de France estans pour lors en Italie* une épître satirique, dans laquelle les Lombardes étaient comparées aux Françaises, de manière à mettre en évidence les vertus et les mérites des unes, les vices et les imperfections des autres. Ce n'était pas sans raison qu'on avait confié à Jean Marot le rôle délicat de secrétaire des *dames de Paris;* il avait lui-même résidé en Italie assez longtemps pour être bien instruit des mœurs italiennes : il connaissait le fort et le faible de ces *étranges galloises*, qui faisaient un si grand tort aux amours de sa patrie. Il n'était donc pas en peine de leur dire leur fait au nom des dames de Paris. Il commence par les accuser de ne se donner, que par intérêt, car

> . . . . Il les faut d'or et d'argent saisir,
> Ains que gesir et coucher soubz leur aisle.

C'est pour *tirer argent*, qu'une Lombarde peint son visage et fait toilette; la cupidité seule l'excite et la pousse à commettre ce *doux méfait*, dont tous les dieux ont pitié, quand il est absous par l'amour, et qui devient une souillure, lorsque c'est l'avarice qui en règle les conditions;

> Mais cueur françois, de son amy, prend garde,

et l'amour fait ce qu'argent ne saurait faire. En Ita-

lie, vieilles et jeunes, sont également avides et trafiquent de leurs faveurs avec la même adresse; souvent la *vieille ouvrière* fait la *poupine* mieux que la plus jeune *commère*.

Quant, en la France, une dame decline,
Elle resigne aux autres le deduict :
Se retirer est bon, quant il est nuyct.

Les Lombardes ont des robes d'étoffe d'or pour paraître en public, et elles ressemblent à des fées, tant elles sont *coiffées mignonnement et à leur poste;* mais, sous leurs oripeaux, elles sont plus usées et plus *débiffées* que les vieilles chausses d'un *poste* (postillon). C'est qu'elles ne mangent pas tous les jours et qu'elles n'épargnent pas leur pauvre corps; tandis que les Françaises sont grasses et bien nourries, comme elles le disent avec orgueil :

Fermes sommes et le serons;
Tetons avons; elles, tetasses
Pendans, comme vieilles becasses
Dessus leurs jambes de herons.

Il n'y a donc que de beaux habits chez ces triomphantes Lombardes; le *surplus ne vault maille*, et les galants n'ont pas trouvé *sous l'escaille* ce qu'ils espéraient. Ce n'est pas tout : elles sont plus froides que la chair d'agneau à Noël, plus molles que tripes, plus sales que guenilles, en dépit de leurs atours et de leurs parements. En comparaison de ces vilaines débauchées, les dames de Paris ne se

marchandent pas; elles ne demandent qu'à montrer ce qu'elles valent, aux ingrats qui les oublient :

S'aulcun avoit esprit spirituel
Tant qu'il fut tel d'adviser leurs abbus,
Il congnoistroit que soubz nostre mantel
N'y a riens, fors que le vray naturel,
Et que tout bel avons tant sus que jus :
Tetins aiguz, membres blancs et charnus;
Puis, ces gros culz, pour l'amoureux affaire,
Si bien troussez qu'il n'y a que refaire.

Si les Lombardes y voulaient consentir, ce serait un nouveau jugement de Pâris, que provoquent les Françaises, qui déclarent nettement que, pour

Juger le cas
Selon le droit,
Mettre fauldroit
Les robes bas;
Puis, sans debatz,
Pour ces esbatz,
Veoir où nature deffauldroit.

Mais les Lombardes, comme on le pense bien, ne se pressent pas d'accepter le défi, et les dames de Paris invitent les *Courtisans de France* à revenir, sans attendre que la question soit vidée. Elles s'adressent d'un ton suppliant au roi François Ier, qui n'est pas plus empressé que sa noblesse de repasser les monts :

Vous nous tenez
Trop grant rudesse;
Amour nous presse,
Desir oppresse
Nos cueurs, de grant crainte estonnez.
Paris pleure, et Tours a destresse,

Bloys languist, Amboise ne cessè
De crier : « Sire , retournez ! »

François I[er] et ses gentilshommes quittèrent à regret l'Italie, où, n'en déplaise aux dames de Paris et à Jean Marot, l'amour semblait meilleur qu'en France, et ils rapportèrent avec eux les mœurs italiennes, qui se mêlèrent aux mœurs françaises pendant tout le seizième siècle.

CHAPITRE XXXI.

SOMMAIRE. — Les *Dames galantes* de Brantôme. — Dédicace à la reine Marguerite. — La Prostitution sous les Valois. — François Ier, dit *le roi grand nez.* — Causes de sa première expédition en Italie. — Sa première maladie. — Éloge de la *cour des dames.* — Son origine et son usage. — L'exemple de la cour. — Le roi proxénète. — Le rut des cerfs. — Les dames en carême. — Indécence du langage et de la poésie. — La demoiselle de Tallard et les papes. — La *belle Helly.* — La comtesse de Châteaubriant. — Faveur de la duchesse d'Étampes. — La petite maison du roi, rue de l'Hirondelle. — Surprises nocturnes du logis du roi. — La Prostitution dans la clémence. — Diane de Poitiers et son père. — Jean de Brosse, mari de la duchesse d'Étampes. — La belle Ferronnière, etc.

L'histoire de la Prostitution à la cour de France durant le seizième siècle ferait un livre entier, si l'on

voulait recueillir toutes les anecdotes qui sont de nature à peindre les mœurs de l'aristocratie sous les Valois; il faudrait seulement, pour faire un tableau exact de cette incroyable dépravation, extraire des œuvres de Brantôme tout ce que cet abbé courtisan a rassemblé de faits scandaleux, qu'il raconte le plus librement du monde, sans soupçonner qu'il puisse offenser la pudeur de personne. Cette circonstance seule prouverait, mieux que tous les récits, le degré de corruption, auquel était parvenue la société française du temps de Charles IX et de Henri III : alors on n'avait plus même le sentiment de l'honnêteté, et l'on n'éprouvait aucun embarras à expliquer sans réticence, même devant des dames, les plus sales, les plus ignobles mystères du libertinage. Ainsi, Brantôme, en dédiant son *Recueil des Dames galantes* au duc d'Alençon, *fils et frère de nos rois*, le supplie de *fortifier de son nom et de son autorité* ses Discours, remplis des *bons mots et contes* que ce prince avait daigné lui apprendre *fort privément* dans leurs entretiens familiers; et le premier manuscrit de ce recueil ordurier, si précieux néanmoins pour l'histoire de la cour, c'est à la reine Marguerite, épouse divorcée de Henri IV, que l'auteur en fait hommage. Cependant il n'osa pas faire imprimer de son vivant les *contes*, *histoires*, *discours et beaux mots*, qu'il avait recueillis *avecques grande peine;* mais, par son testament, il ordonnait à sa nièce la comtesse de Durtal de les livrer à l'impression :

« Je veux aussy, disait-il dans ce testament, que le premier livre qui sortira de la presse soit donné pour présent, bien relié et couvert, à la reyne Marguerite, ma très-illustre maistresse, qui m'a faict cest honneur d'en avoir veu aucuns et trouvé beaux et faict estime. »

Nous sommes forcés de nous borner dans ce sujet inépuisable, et nous essayerons seulement de caractériser le genre de Prostitution, qui régnait à la cour de France sous chaque roi de la branche des Valois; car chacun de ces rois donna par son exemple et par ses goûts une physionomie spéciale aux mœurs de son temps, et l'on peut dire que, si le seizième siècle tout entier est consacré à une monstrueuse débauche qui paraît être le but et le mobile de toutes les actions humaines, rien ne ressemble moins à la licence de la cour de Henri III, que la licence de la cour de François Ier : l'une est encore française, du moins par intervalles; l'autre est devenue entièrement italienne. Sous François Ier, on retrouve çà et là, au milieu des excès les plus honteux, quelques nobles et pures réminiscences de la chevalerie du moyen âge; sous Henri III, au contraire, tout est dégradé, avili, souillé, au mépris des lois religieuses et sociales. Brantôme en dira plus que nous sur ce triste chapitre des désordres de ses contemporains, et souvent même, en le citant textuellement, nous serons forcés de laisser dans ses œuvres bien des passages obscènes que notre plume se refuserait à transcrire.

François Ier, comme l'a dit un de ses panégyristes que Brantôme ne réussit guère à réfuter sur ce point, fut « vraiment grand, car il avoit de grandes vertus et de grands vices aussi. » Un de ses fous de cour, Triboulet ou Caillette, aurait ajouté qu'il fut grand encore par le nez, puisque le peuple l'avait surnommé *le roi grand nez*. Un pareil nez pouvait bien être pour quelque chose dans les vices, sinon dans les vertus du roi chevalier. Ce roi eut sans doute de grandes et belles qualités, qui émanaient de son caractère chevaleresque, mais il fut, toute sa vie, tellement dominé par la passion des femmes, que la plupart de ses actes de roi n'eurent pas d'autre principe. Ainsi, selon Brantôme (voy. la vie de l'amiral Bonnivet, dans les *Hommes illustres et grands capitaines françois*), la première expédition de Milan, qui entraîna les désastreuses guerres d'Italie, fut déterminée par le désir, qu'avait le roi, de voir *la segnora Clerice*, dame milanaise, « pour lors estimée des plus belles dames de l'Italie, » et par l'idée « de coucher avec elle. » Bonnivet, qui avait été l'amant de cette dame et qui souhaitait la revoir, savait le faible du roi, et il lui conseilla de passer les monts, afin de connaître cette merveille : « Et voilà, s'écrie Brantôme, la principale cause de ce passage du roy, qui n'est à tous cognue ! » Ce trait seul prouve que François Ier eût sacrifié son royaume et sa couronne, afin de satisfaire un caprice de galanterie. Cette fougue amoureuse lui avait commencé de bonne heure ; le *Journal* de sa

mère, Louise de Savoie, nous apprend qu'il s'était fourvoyé dès l'âge de dix-huit ans : le 4 septembre 1512, « il eut mal en la part de secrette nature, » et depuis, ce mal-là reparut plusieurs fois avec de nouveaux symptômes et de nouvelles douleurs, qui lui arrachaient quelquefois ces paroles, au dire de l'historiographe Mathieu : « Dieu me punit par où j'ai péché ! »

Brantôme raconte, avec une plaisante naïveté, que ce fut là l'origine de la résidence ordinaire des dames à la cour de France. La reine Anne de Bretagne avait bien, auparavant, fait « sa cour des dames plus grande que les autres reynes précédentes, » mais ce n'était rien auprès de la cour de François Ier qui « considérant que toute la décoration d'une cour estoit des dames, l'en voulut peupler plus que de la coustume ancienne. » Il disait, à ce propos : « Une cour sans dames, c'est un jardin sans aucunes belles fleurs, et mieux ressemble une cour d'un satrappe ou d'un Turc (où l'on n'y voit ny dame ny demy), que non pas d'un grand grand roy très-chrestien. » En appelant ainsi à sa cour l'élite des dames et damoiselles, François Ier entendait supprimer, si l'on s'en rapporte à Brantôme, cette indécente et dangereuse bande de femmes dissolues que les anciens rois de France traînaient à leur suite et que le roi des ribauds avait charge de loger, de surveiller et de gouverner. Nous avons vu, en effet (chap. 8, t. IV), que le dernier roi des ribauds remplissait son office au

commencement du règne de François Ier. Mais nous avons prouvé, par des documents authentiques, qu'il fut remplacé, vers cette époque, par une « dame des filles de joie suivant la cour, » charge délicate qui a laissé des traces jusqu'au règne de Charles IX. Brantôme n'en soutient pas moins que la cour des dames était destinée spécialement, du moins dans sa pensée, à remplacer ces *filles de joie suivant la cour*, qui devenaient de plus en plus redoutables depuis l'invasion des maladies vénériennes. « Il me semble, dit sérieusement Brantôme, que tel putanisme desbordé et public, et tout plein de vérolle, né pouvoit estre si bien, qu'un secret, discret et caché lieu de nos dames, qui estoient très nettes et saines, au moins aucunes, et qui ne gastoient ny rendoient les gentilshommes impotents comme celles des bordeaux. »

Ainsi donc, au témoignage de Brantôme, cette Prostitution de la cour avait été non-seulement prévue et approuvée par François Ier, au point de vue hygiénique, mais encore au point de vue moral, puisque le roi disait « que les dames rendoient aussy vaillans les gentilshommes de sa cour, que leurs espées. » Ce n'était plus la chevalerie austère et sentimentale du quatorzième siècle, c'était une chevalerie, également passionnée sans doute pour la gloire des armes, mais impatiente de jouissances matérielles et de plaisirs grossiers. Autrefois, aux époques chevaleresques, il n'y avait guère que des amours chastes

et honnêtes ; à la cour de François Ier, tous les amours étaient charnels, de fait ou d'intention, ce que Brantôme ne manque pas d'excuser à sa manière : « Que si les dames, dit-il, favorisoient quelquefois (je dis aucunes) leurs amans et serviteurs, quel blasme en pouvoit avoir le roy, puisque, sans user de force et violence, il laissoit à chascune garder sa garnison, dans laquelle, si aucun entroit, il n'en pouvoit mais. Voire qu'à une garnison de frontière où l'on veut faire la guerre, il est permis à tout gallant homme d'y entrer, s'il peut. » Mais l'éclatante Prostitution de la cour du roi ne s'arrêta pas là malheureusement ; elle jeta d'abord ses tristes reflets sur la société française et elle dévora ensuite, comme un incendie, tout ce qui restait de bonnes mœurs dans les classes bourgeoises et populaires. Voilà ce que disait à Brantôme un grand prince, qui n'était point assez corrompu pour nier les funestes conséquences de cette démoralisation de la noblesse : « S'il n'y eust eu, objectait-il, que les dames de la cour qui se fussent desbauchées, ce fust esté tout un ; mais elles donnoient tel exemple aux autres de la France, que, se façonnant sur leurs habits, leurs grâces, leurs façons, leurs vies, elles sembloient aussy façonner, aimer et paillarder, voulant elles dire par là : A la cour on s'habille ainsy, on danse ainsy, on y paillarde ainsy ; nous en pouvons faire ainsy ! — Est-ce à dire, répondait Brantôme, que, paravant le règne du roi François, il n'y avoit des putains par toute la

France, aussy bien des grandes, moyennes, petites, que communes, et aussy bien en leurs pays et maisons, qu'ailleurs! Je conclus, nonobstant toutes ces amourettes, que rien ne fut jamais mieux introduit que la cour des dames. Et plût à Dieu que j'y eusse esté à cette grande cour de roi, pour mon passetemps! »

François I[er], qui avait fait de sa cour une espèce de sérail, où il ne trouvait pas mauvais que ses gentilshommes partageassent avec lui les faveurs des dames, leur donnait à la fois l'exemple et la leçon du libertinage; il ne rougissait pas de se faire, au besoin, le complaisant des amours illégitimes, car il voulait que chacun eût les mêmes faiblesses que lui. « Sous son règne, dit Sauval, étoit-on sans maîtresse, c'étoit mal faire sa cour; pas un n'en avoit, qu'il ne voulût en savoir le nom, s'obligeoit même de parler pour eux, de les faire valoir auprès d'elles par sa recommandation, et de les y servir en toutes rencontres. Enfin, rencontroit-il telles personnes ensemble, il falloit qu'il sceut les propos qu'ils tenoient, et, ne lui semblant pas assez galands, il leur apprenoit de quelle façon ils se devoient entretenir. » Aussi, le roi ne se contentait-il pas d'être précepteur en galanterie, et il pouvait se vanter de connaître le métier : il acceptait, dans l'intérêt de ses amis, le rôle de proxénète, que tous les courtisans étaient toujours prêts à remplir pour ses plaisirs. On eût dit qu'il ne souffrait pas qu'une femme se main-

tînt sage à la cour. Cependant il se piquait d'être le plus ferme défenseur de l'honneur féminin, et il regardait comme un crime la moindre plaisanterie qui semblait porter atteinte à cet honneur un peu bien compromis.

Un jour, il eut l'étrange caprice de voir le rut des cerfs, et il mena les plus *coquettes* de la cour dans un endroit de la forêt de Saint-Germain, où s'assemblaient cerfs et biches durant la saison des amours. La nouveauté du spectacle avait de quoi effaroucher la pudeur de ces dames, si elles en avaient eu de reste; mais elles ne perdirent pas contenance, et il put leur faire remarquer, en riant, « le passe-temps et toutes les caresses de ces animaux. » Un courtisan, qui avait été témoin de la fête, eut l'imprudence de dire qu'à la vue de ce congrès de cerfs, « l'eau leur en étoit venue à la bouche. » Le roi fut tellement courroucé contre le malin auteur de cette épigramme, qu'il l'exila de la cour et ne consentit jamais à l'y rappeler. Une autre fois, il fut encore plus indigné contre le jeune Brisambourg, qu'il avait chargé, pendant le carême, au château de Meudon, de porter quelques plats de viande de sa table à celle de la duchesse d'Étampes et des dames de sa compagnie qu'on appelait la *petite bande*; Brisambourg s'était permis de dire : « Ces dames ne se contentent pas de manger de la chair crue en carême; elles en mangent encore de cuite et ne peuvent se rassasier! » Ce propos, rapporté aux dames de la *petite bande*, excita leur

indignation, à ce point qu'elles se plaignirent au roi, et que François Ier, outré de colère, ordonna de saisir le mauvais plaisant et de le pendre sans forme de procès. Le pauvre Brisambourg eut le bonheur de s'enfuir, et depuis il rentra en grâce auprès du roi, après avoir fait amende honorable à la *petite bande* de la duchesse d'Étampes. C'était l'époque de la grande faveur de cette maîtresse du roi, et toutes les charges de la magistrature, de la finance et de l'armée, se distribuaient, à son choix, entre ses parents, ses amis et ses flatteurs. La duchesse se vantait même de disposer du pape et du sacré collége, qui n'avaient rien à lui refuser : elle fit obtenir de la sorte le chapeau de cardinal à six ou huit de ses créatures, et elle disait, à ce sujet, qu'il n'était guère plus difficile à une femme de faire un cardinal que de faire un cocu.

François Ier, qui se montrait si jaloux de l'honneur des dames quand un homme osait l'attaquer en paroles, n'était pas le moins du monde scrupuleux sur les expressions libres et indécentes, dont les dames se servaient sans vergogne. On peut avoir un spécimen du langage de la cour dans les poésies ordurières des poëtes *royaux*, qui ne trouvaient pas dans la langue technique de la Prostitution un seul mot, une seule image, qu'ils craignissent d'employer dans la langue poétique. Il y a une foule d'anecdotes, racontées par Brantôme, qui témoignent de cette horrible licence de

langage et de littérature. On ne devait pas attendre plus de réserve, de la part d'une cour dépravée, qui faisait son amusement de la lecture du *livre* de Rabelais, et qui y cherchait moins l'admirable génie du *maître*, que de grossières équivoques et de sales drôleries. On ne comprend pas davantage que Clément Marot, valet de chambre-secrétaire de la belle Marguerite, reine de Navarre, ait diverti les plus *sucrées* de la cour, en *rythmoyant* sur les amours dégoûtantes d'Alix et de Martin. Une *rencontre*, que Brantôme nous donne comme très-divertissante, nous semble empreinte d'un cachet du temps, qui caractérise mieux que tout autre le dévergondage des dames et damoiselles de la cour. Louise de Clermont-Tallard, que François I[er] nommait sa *Grenouille* (Marot ne nous a pas dit pourquoi), passait pour l'esprit le plus délié et le plus réjouissant qui fût à la cour;

Car rien qu'esprit n'est la petite blonde,

disait d'elle Clément Marot, qui lui adresse une épigramme très-leste, en déclarant que cette fille était *à nulle autre seconde*. Brantôme dit, aussi, que, dès sa jeunesse, elle « a fait toujours de plaisants traits et dit de bons mots. » Lorsque le pape Paul III, en 1528, eut à Nice une entrevue avec le roi de France, madame de Clermont-Tallard alla se prosterner devant le saint-père et lui demanda l'absolution « par forme de jeu, » en lui racontant que « quand le pape

Clément VII vint à Marseille, elle estant fille Tallard encore, elle prit un de ses oreillers en sa ruelle de lit, et s'en torcha le devant et le derrière, dont après sa sainteté reposa dessus son digne chef, et visage, et bouche qui le baisa. » (Voy. les *Dames galantes*, disc. VI.)

Le roi eut constamment une maîtresse en titre, qu'il préférait à toutes les autres, mais qui ne suppléait point à toutes; car il ne laissait pas de donner pleine satisfaction à ses caprices, au milieu de ses amours les plus tendres et les plus durables. Ce fut réellement la duchesse d'Étampes qui fut sa favorite pendant une partie de son règne, mais il établit plus d'une fois, à côté d'elle et sous ses yeux, d'autres maîtresses, qu'on appelait les *lieutenantes de madame Anne*, et que celle-ci ne cherchait pas à faire tomber de leur trône éphémère, certaine qu'elle était de conserver le sien malgré toutes les inconstances du roi. Anne de Pisseleu, qu'on nommait mademoiselle de Heilly, avant qu'elle fût mariée de par le roi et dotée du duché d'Étampes, n'avait commencé ses relations avec François Ier qu'en 1526, au moment même où le prisonnier de Pavie sortait d'Espagne pour rentrer en France. La reine régente, Louise de Savoie, allant au-devant de son fils, eut la gracieuse attention de lui amener, à Fontarabie même, cette fille d'honneur qu'elle avait destinée à remplacer l'ancienne maîtresse du roi, qui s'était brouillée avec elle. Cette maîtresse, que la demoiselle de Heilly

n'eut pas de peine à supplanter dès la première entrevue, était la comtesse de Châteaubriant, la célèbre Françoise de Foix, qui devait payer de sa vie sa tendresse et son dévouement au roi. Françoise de Foix, toute belle et accomplie qu'elle fût, ne pouvait fixer longtemps le cœur changeant de son royal *mainteneur :* elle l'aimait avec trop de délicatesse, ce qu'elle prouva bien, quand l'infidèle lui redemanda des joyaux ornés de devises et d'emblèmes amoureux, qu'il lui avait donnés : elle fit fondre les bijoux et renvoya les lingots, en disant qu'elle avait gardé les devises dans sa mémoire. La duchesse d'Étampes était loin de vouloir imiter cette recherche exquise de sentiment; on peut douter même qu'elle eût un amour véritable pour le roi, qui se sentit toujours porté vers elle par un goût très-vif, qu'elle savait entretenir et raviver sans cesse avec un art que les plus habiles courtisanes lui eussent envié.

C'était ainsi, de la part de la *belle Helly*, comme François Ier l'appela longtemps, une Prostitution raffinée et ingénieuse, qui servait non-seulement à la fortune de cette adroite maîtresse, mais encore à celle de toute sa famille et d'une foule de protégés qu'elle recommandait sans cesse aux faveurs du roi. La duchesse d'Étampes ne gênait en rien les fantaisies de François Ier, qui courait les aventures et qui revenait toujours à elle, sans qu'elle eût jamais l'air de s'apercevoir de ces infidélités, quoiqu'elle

en fût plusieurs fois gravement incommodée dans sa santé. Elle se fit soigner et guérit; le roi ne guérit jamais complétement. Rien n'était plus connu, à la cour, que la liaison de la duchesse d'Étampes avec le roi, et celle-ci cependant s'imposait, pour la cacher, des précautions et des obstacles qui la lui rendaient plus piquante. Ainsi, quand il se trouvait en public avec elle, il évitait tout ce qui eût ressemblé à une familiarité, il ne se départait pas de la plus cérémonieuse galanterie; quand il devait la voir en particulier, il n'épargnait rien, pour que ces visites restassent ignorées de tout le monde. Il n'arrivait chez la duchesse, que par des souterrains, des passages, des escaliers dérobés, ou bien il y venait la nuit, déguisé, seul ou suivi d'un capitaine des gardes. Malheur à celui qui aurait alors reconnu le roi et qui eût trahi son secret! La duchesse d'Étampes ne logeait pas ordinairement dans l'hôtel du roi, mais vis-à-vis ou aux environs, de manière à communiquer plus librement avec son amant. François I[er] lui avait donné un hôtel, qui prit son nom, et qui était situé en face de l'hôtel des Tournelles, où il faisait son séjour ordinaire : ils pouvaient, de la sorte, avoir de fréquents rendez-vous à l'hôtel d'Étampes, sans que personne en eût soupçon à l'hôtel des Tournelles. Pour être encore plus libre dans ses mystérieuses entrevues avec sa maîtresse, le roi avait ait construire, à l'extrémité du quai des Augustins, près du pont Saint-Michel, un petit hôtel, qui fut plus

tard l'hôtel de Luynes. La duchesse d'Étampes, de son côté, acheta une maison, attenant, par derrière, à cet hôtel et située dans la rue de l'Hirondelle, si bien que ces deux logis, qui semblaient indépendants l'un de l'autre, n'en formaient qu'un seul, en réalité, et facilitaient la cohabitation des deux amants. C'était là que le roi venait s'enfermer pendant plusieurs jours, sous prétexte de se reposer des fatigues du gouvernement, et la duchesse s'y rendait aussi en cachette, tandis qu'on la croyait absente de Paris et voyageant. On peut considérer la maison de la rue de l'Hirondelle, comme l'origine de ces *petites maisons* qui étaient devenues si communes à Paris deux siècles plus tard : « Il paroît bien, dit Sauval, que c'étoit un petit palais d'amour ou la maison des menus plaisirs de François I[er]. » Cette maison, du temps de Sauval (vers 1660), conservait encore une partie de sa décoration intérieure et extérieure, qui rappelait l'usage du lieu ; les murs étaient couverts d'ornements sculptés, parmi lesquels on remarquait la salamandre de François I[er] : cet emblème fabuleux de ses amours inextinguibles avait été reproduit dans tous les coins avec une grande variété de monogrammes et de devises. On voyait partout un cœur enflammé entre l'alpha et l'oméga, pour signifier que l'amour était le commencement et la fin de toutes les actions du roi. Il n'y a pas quarante ans, que les vestiges des sculptures et des peintures étaient encore visibles dans cette maison, que

les habitants du quartier appelaient, par tradition, la *Maison du Roi.*

François Ier, grâce à ces précautions délicates, ménagea si bien les apparences, à l'égard de la duchesse d'Étampes, qui était mariée à Jean de Brosse, mais qui ne vivait pas maritalement avec lui, que cette dame pouvait toujours nier à front levé, qu'elle fût la maîtresse du roi. Son mari, néanmoins, savait à quoi s'en tenir, car, si l'on s'en rapporte à un passage des *Dames galantes,* qui le désigne sans le nommer, il serait venu, une nuit, dans la chambre de sa femme, avec l'intention de surprendre le roi et de le tuer; mais François Ier eut le temps de tirer son épée et d'en menacer cet importun, qu'il mit dehors, en lui enjoignant de ne faire aucun mal ni aucune peine à sa femme, sous peine de la vie; après quoi, « il prit sa place et remit la dame, le mieux qu'il put, de la frayeur qu'elle avoit eue. » Le roi avait besoin d'employer souvent les mêmes *sauvegardes*, dans l'intérêt des dames qui lui faisaient bon accueil, lorsqu'il entrait chez elles à l'improviste, au milieu de la nuit : ce que les maris n'ignoraient pas, mais ils supportaient avec philosophie un malheur qui semblait attaché à la condition de courtisan; car, à l'hôtel des Tournelles, au Louvre et dans tous les palais royaux, le roi s'était ménagé les moyens de pénétrer à toute heure dans les appartements des dames et des damoiselles qui lui plaisaient. Il n'y avait pas de scandale, parce que les murailles n'avaient

pas d'yeux ni d'oreilles; les victimes de ces guet-apens nocturnes n'avaient garde de se faire les échos de leur propre honte, et, d'ailleurs, les domestiques du roi étaient accoutumés à ne rien voir, à ne rien entendre, à ne rien dire. Les dames étaient ainsi hébergées à la cour; le roi, dit Sauval, « avoit les clefs de leurs chambres et y entroit la nuit, à telle heure qu'il vouloit, sans heurter ni faire de bruit. » On comprend que les maris, les pères, les frères et les amants de ces dames ne se trouvaient pas logés à si peu de distance, qu'ils pussent être avertis par des cris qui expiraient dans l'épaisseur des murs et des tapisseries. « Quand les dames, ajoute Sauval, pour être vertueuses, venoient à refuser ces sortes d'appartements que le roi leur offroit au Louvre, aux Tournelles, à Meudon ou ailleurs, il falloit que leurs maris marchassent droit; s'ils avoient des charges ou des gouvernements, et qu'on pût les accuser de la moindre concussion ou de chose pareille, c'étoit fait de la tête : il n'y avoit point de grâce à espérer pour eux, à moins que leurs femmes ne rachetassent leur vie aux dépens de leur honneur. »

Telle fut assurément la plus honteuse Prostitution du règne de François Ier, si nous ajoutons foi au témoignage de Sauval, qui avait sans doute sous les yeux bien des documents précieux que nous n'avons plus. Il dit expressément que rien n'était plus ordinaire que cette Prostitution, à la cour. Si les dames qui avaient des maris, des parents ou des amis, à

sauver, n'étaient pas belles et que leurs filles le fussent, ces dernières obtenaient, à leurs risques et périls, la grâce des condamnés. François Ier ne tenait pas compte des offres d'argent qu'on pouvait lui faire pour signer des lettres de rémission, mais si les femmes et les filles de ces malheureux « venoient alors s'offrir elles-mêmes, il ne manquoit pas de les prendre au mot, pourvu qu'elles eussent de la jeunesse, de la beauté ou de la vertu. » Les condamnés, qui avaient conservé leur tête à ce prix-là, ne se montraient pas tous reconnaissants envers leurs femmes et leurs filles : quelquefois, ils ne leur pardonnaient pas un sacrifice dont ils avaient profité. On parla beaucoup, à cette époque, de la grâce que François Ier avait accordée au seigneur de Saint-Vallier, quand la fille de ce gentilhomme, la belle Diane de Poitiers, vint se jeter aux pieds du roi, en le suppliant de lui rendre son père, qui avait été condamné comme complice du connétable de Bourbon. Le roi ne pouvait rien refuser à Diane, qui ne lui refusa rien non plus. Saint-Vallier était déjà sur l'échafaud, en place de Grève, lorsque François Ier fit suspendre l'exécution et commua la peine de mort en celle de la prison perpétuelle. Le patient eut assez de présence d'esprit pour dire, en descendant de l'échafaud : « Dieu sauve le bon cas de ma fille, (Sauval dit *coq*, et Brantôme, autre chose) qui m'a si bien sauvé ! » Cette Diane de Poitiers, qui s'était servie de sa beauté avec tant de respect filial, fut, en

passant, la *jument du roi*, ainsi que le peuple l'avait surnommée, au dire des commentateurs de Rabelais; mais, pour continuer la métaphore, elle entra bientôt dans les écuries du jeune dauphin, qui devait être Henri II, et qui n'eut rien de plus pressé, en montant sur le trône, que de la faire duchesse de Valentinois. Le règne de la duchesse d'Étampes venait alors de finir avec celui de François Ier.

Si la Prostitution, sous ce règne, prit à la cour une audace qu'elle n'avait jamais eue, il faut reconnaître pourtant que François Ier, par son exemple et par ses leçons, avait mis à la mode la politesse et la galanterie, comme des voiles destinés à couvrir le scandale des amours illégitimes. Mézeray, dans son *Histoire de France*, fait un tableau énergique de cette corruption, qui, dit-il, « commença sous le règne de François Ier, se rendit presque universelle sous celui de Henry II, et se déborda enfin jusqu'au dernier poinct sous Charles IX et sous Henry III. » Mais Mézeray, en constatant les différents degrés de la dépravation des mœurs depuis François Ier jusqu'à Henri III, n'a pas remarqué que le premier des Valois était l'implacable ennemi du scandale et l'obstiné protecteur de ce qu'il appelait l'*honneur des dames*. François Ier n'avoua, ne compromit aucune de ses innombrables maîtresses, et la duchesse d'Étampes elle-même, qui pendant plus de vingt ans avait été favorite attitrée, put se défendre d'avoir fait bon marché de sa vertu, et soutenir qu'elle avait été

fort honorablement l'*amie* ou la *sœur d'alliance* du roi. « Quoiqu'on soubçonnast moins honnestement qu'il ne falloit de ceste privauté, raconte Duverdier, sieur de Vauprivas, dans sa *Prosopographie*, si est-ce que le roy s'en purgea et protesta qu'il n'aimoit ceste dame que pour sa grâce et gaillardise. Quoi qu'il en fust, on tient qu'il s'en servoit au lict. » Le sieur de Vauprivas, qui écrivait et publiait sa *Prosopographie* à l'époque de Henri III, ne paraît pas trop convaincu de l'innocence des rapports de la duchesse d'Étampes avec le roi. Il savait sans doute que, depuis la mort de François Ier, le mari de la duchesse, que Varillas nous dépeint d'une « humeur insensible et peu sujette aux plaisirs de l'amour, » avait publié lui-même son déshonneur, en intentant un procès à sa femme sur des questions d'argent et en provoquant une enquête juridique, dont le résultat fut d'établir qu'il avait épousé la *putain du roi*.

François Ier ne se contentait pas de faire de sa cour un sérail, où ni mari ni tuteur, ni père ni mère, n'eût osé gêner ou troubler ses plaisirs ; il s'amusait parfois à *courir le guilledou*, dans les rues de Paris, et à chercher des aventures ; il s'adressait aussi aux filles et aux femmes des bourgeois ; mais on voit, dans l'*Heptameron* de la reine de Navarre, que ces poursuites nocturnes n'étaient pas sans danger, et que plus d'une fois le roi fut traité comme un galant vulgaire, surpris en flagrant délit. Son épée heureusement lui venait en aide pour sortir des mauvais pas où il s'était jeté

de gaieté de cœur. Il n'échappa point toujours sain et sauf aux hasards de ces amours subalternes. Ainsi, c'est un amour de cette espèce, qui lui donna, au dire d'une tradition constante, la maladie de laquelle il mourut, après dix ou douze ans de souffrances qu'il avait probablement fait partager à ses maîtresses. Les historiens, en recueillant cette tradition, qui ne pouvait s'appuyer sur des pièces authentiques, n'ont fait que mentionner l'événement, sans en garantir les circonstances. Mézeray empruntait souvent au récit de ses contemporains les particularités les plus curieuses de son *Histoire de France*; selon lui, l'ulcère malin qui fut cause de la mort de François I[er], commençait déjà vers 1539 « à le ronger avec des ardeurs insupportables, tellement que cette douleur et cette infection, qui estoit répandue par toute l'habitude du corps, lui causoient une fièvre lente et une morne fascherie qui le rendoient incapable d'aucune entreprise. J'ai entendu dire quelquefois, ajoute Mézeray, qu'il avoit pris ce mal de la belle Ferronnière, l'une de ses maistresses, dont le portrait se voit encore aujourd'hui dans quelques cabinets curieux, et que le mari de cette femme, par une estrange et sotte espèce de vengeance, avoit esté chercher cette infection en mauvais lieu pour les infecter tous deux. » Mézeray, dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, revient avec plus de détails sur le même fait, qu'il rapportait d'après un bruit qui avait couru du temps de François I[er], comme le dit Sau-

val, quoique Brantôme n'ait pas parlé de cette belle Ferronnière et de son mari, qui était un marchand de fer, selon les uns, un avocat, selon les autres, un impitoyable jaloux, selon tout le monde.

Cette aventure, qui doit occuper une place importante dans l'histoire de la Prostitution, est racontée très-explicitement, pour la première fois, dans les *Diverses Leçons* de Louis Guyon (t. II, liv. I, p. 109), sieur de la Nanche. Il la tenait sans doute de la bouche de quelque vieillard qui avait vécu sous le règne de François Ier, car il écrivait son recueil à la fin du seizième siècle; de plus, en sa qualité de médecin, il avait pu trouver auprès de quelqu'un de ses confrères une tradition spéciale, relative à la maladie vénérienne dont le roi fut victime. « Ce roy, dit-il, recercha la femme d'un advocat de Paris, très belle et de bonne grace, que je ne veux nommer, car il a laissé des enfans pourveus de grands estats et qui sont gens de bonne renommée : auquel jamais ceste dame ne voulut oncques complaire, ains, au contraire, le renvoyoit avec beaucoup de rudes paroles dont le roy estoit contristé. Ce que cognoissans aucuns courtisans et maquereaux royaux, dirent au roy qu'il la pouvoit prendre d'autorité et par la puissance de sa royauté. Et, de fait, l'un d'eux l'alla dire à ceste dame, laquelle le dit à son mary. L'advocat voyoit bien qu'il falloit que luy et sa femme vuidassent le royaume; encor auroient-ils beaucoup à faire de se sauver

s'ils ne luy obéissoyent. Enfin, le mary dispense sa femme de s'accommoder à la volonté du roy, et à fin de n'empescher rien en cest affaire, il fit semblant d'avoir affaire aux champs pour huit ou dix jours. Cependant il se tenoit caché dans la ville de Paris, fréquentant les bourdeaux, cerchant la verolle pour la donner à sa femme, afin que le roy la prinst d'elle, et trouva incontinent ce qu'il cerchoit, et infecta sa femme, et elle, puis après le roy, lequel la donna à plusieurs autres femmes qu'il entretenoit, et n'en sçeut jamais bien guérir, car, tout le reste de sa vie, il fut mal sain, chagrin, fascheux, inaccessible. » Rien ne nous paraît donc mieux avéré que l'aventure de la belle Ferronnière, en ce qui regarde sa funeste influence sur la santé du roi; mais nous croyons inutile d'attribuer à la vengeance du mari les suites honteuses de son libertinage, qui nous apprend que la *grosse* ou la *grande vérole* (on disait l'un ou l'autre) avait dès lors une source intarissable dans les repaires de la débauche publique.

Il peut y avoir seulement des doutes sur l'époque où François Ier fut si gravement atteint du châtiment de son incontinence; car, si Mézeray a fixé une date précise, en parlant de cet « ulcère malin, qui lui étoit venu l'an 1539, » Brantôme n'a pas l'air d'hésiter, en reportant aux premières années du règne de François Ier l'invasion du mal qui abrégea sa vie, et qui lui mérita cette fameuse épitaphe :

L'an mil cinq cent quarante-sept,
François mourut à Rambouillet
De la vérole qu'il avoit.

« Le roy François, dit Brantôme dans l'éloge de Henri II, ayma fort aussy et trop, car estant jeune et libre, sans différence, il embrassoit, qui l'une, qui l'autre, comme de ce temps il n'estoit pas galant qui ne fût putassier partout indifféremment : dont il en prit la grant verolle qui luy advança ses jours. Et ne mourut gueres vieux, car il n'avoit que cinquante-trois ans, ce qui n'estoit rien : et luy, après s'estre veu eschaudé et mal mené de ce mal, advisa que, s'il continuoit cest amour vagabond, qu'il seroit encor pis ; et comme sage du passé, advisa à faire l'amour très-galantement. Dont, pour ce, institua sa belle cour, fréquentée de si belles et honnestes princesses, grandes dames et damoiselles, dont ne fit faute, que pour se garantir de vilains maux, et ne souilla plus son corps des ordures passées, s'accommoda et s'appropria d'un amour point salaut, mais gentil, net et pur. Et, pour sa principalle dame et maistresse, il prit, après qu'il fut venu de prison, mademoiselle d'Helly... » Ce passage, dans lequel Brantôme persiste à donner une origine assez peu morale à la *grande cour des dames* instituée par François Ier, tendrait à établir que la belle Ferronnière avait laissé de cuisants souvenirs au roi, avant que ce prince eût été fait prisonnier à

la bataille de Pavie, en 1525. Dans un autre endroit de ses Mémoires, Brantôme est d'accord avec lui-même et confirme cette assertion, lorsqu'il s'apitoye sur le sort de la reine Claude, en disant que « le roi, son mari, luy donna la verolle, qui luy a vança ses jours. » Or, la reine Claude mourut au mois de juillet 1524, du *mauvais traitement* qu'elle avait reçu du roi. Il faudrait, pour bien représenter la Prostitution de la cour de François Ier, citer textuellement la moitié du recueil des *Dames galantes*, et faire connaître par leur nom les personnages que rantôme n'a pas osé nommer, en racontant dans son livre leurs scandaleux désordres. Mais il serait bien difficile aujourd'hui de lever le voile de l'anonyme qui couvre la plupart des galanteries que le discret compilateur attribue, tantôt à un *grand prince*, tantôt à une *grande princesse*, tantôt à une *belle veuve*, tantôt à une *puissante dame*, qu'il ne désigne pas autrement, sans doute parce que les bonnes langues de la cour étaient là pour suppléer à son silence. Nous ne jugeons donc pas utile de rassembler ici les anecdotes qui appartiennent au règne de François Ier, et qui caractérisent la dépravation des mœurs de la noblesse. Cependant, on doit remarquer que, si la licence est générale, si les femmes mariées se font un jeu de l'honneur conjugal, si les filles préludent au mariage par l'oubli de toute pudeur, il y a pourtant chez les hommes, même les plus débauchés, un sentiment élevé, austère, fa-

rouche, de ce que doit être la vertu d'une épouse et d'une mère de famille. Les maris, qui ne craignent plus de souiller la couche d'autrui, veillent sur la leur, l'épée ou le poignard à la main. De là, tant d'histoires tragiques, dans lesquelles un amour illicite ou adultère se termine par le poison ou par un coup de dague. Ces sanglantes représailles, qui menaçaient l'inconduite des femmes mariées, ne servaient peut-être pas à les maintenir dans la ligne du devoir, car Brantôme fait entendre que c'était pour elles un aiguillon de plus, qui les excitait à braver le danger, et à se surpasser en astuces dans l'art de tromper leurs maris. « Toutesfois, dit-il après avoir maudit ces cocus *dangereux*, *bizarres, cruels, sanglants* et *ombrageux,* qui frappent, tourmentent et tuent leurs femmes infidèles, j'ay cognu des dames et de leurs serviteurs, qui ne s'en sont point soucié, car ils (les maris) estoient aussy mauvais que les autres, et les dames estoient courageuses, tellement que si le courage venoit à manquer à leurs serviteurs, le leur remettoient, d'autant que, tant plus toute entreprise est périlleuse et escabreuse, d'autant plus se doibt-elle faire et exécuter de grande générosité. D'aultres telles dames ay-je cognu qui n'avoient nul cœur ni ambition pour attempter choses haultes, et ne s'occupoient du tout qu'à leurs choses basses ; aussy, dit-on : Lasche de cœur comme une putain. »

On a peine à croire, en lisant les *Dames galantes*

de Brantôme, que cet effronté historiographe de l'impudicité des femmes de la cour, ait voulu prouver tres-sérieusement que cette impudicité n'avait rien de blâmable chez les *grandes et honnêtes* dames. Ce singulier paradoxe se reproduit dans plusieurs de ses écrits, où il le met sur la conscience de différentes personnes qu'il n'en estime pas moins. Il est impossible d'imaginer une plus étrange justification des mauvaises mœurs de la cour. Ainsi, une dame écossaise, de bonne maison, dit Brantôme, nommée Flamin, qui avait eu de Henri II un fils naturel, disait en *son escocement francisé* : « J'ay faict tant que j'ay pu que à la bonne heure je suis enceinte du roy, dont je m'en sens très-honorée et très-heureuse : et si veux-je dire que le sang royal a je ne scay quoy de plus suave et friande liqueur, que l'autre, tant je m'en trouve bien, sans compter les bons brins de présents que l'on en tire. » A cet *escocement francisé,* Brantôme ajoute en forme de commentaire : « Ceste dame, avecques d'autres que j'ay ouy dire, estoient en ceste opinion, que, pour coucher avecques son roy, ce n'estoit point diffame, et que putains sont celles qui s'adonnent aux petits, mais non pas aux grands roys et gentilshommes. » Brantôme fait dire la même chose à un *grand*, qui discourait « de ce même propos, » pour la défense d'une grande princesse qu'on savait très-ardente à *contenter le monde,* comme le soleil « qui respand de sa lueur et de ses rayons à un chascun ; » il déclare

que ces inconstances sont belles et permises aux grandes dames, « mais non aux autres dames communes, soit de cour, soit de ville et soit de pays... Et telles dames moyennes, ajoute-t-il avec assurance, faut que soient constantes et fermes comme les estoilles fixes, et nullement erratiques; que, quand elles se mettent à changer, errer et varier en amour, elles sont justement punissables, et les doit-on descrier comme putains des bourdeaux, d'autant que leurs beautés, encore qu'elles soient passables, n'ont de quoy s'estendre sur plusieurs. » Après cette ingénieuse théorie, on ne doit pas s'étonner si une dame de la cour, qui était certainement une grande dame, se prenait à envier la *liberté* des courtisanes de Venise : « Ah! mon Dieu! disait-elle à une de ses compagnes, plût à luy que nous eussions faict porter tout notre vaillant en ce lieu-là par lettre de banque, et que nous y fussions pour faire ceste vie courtisanesque, plaisante et heureuse, à laquelle toute autre ne scauroit approcher! » Brantôme, qui rapporte le fait, ne peut s'empêcher de s'écrier : « Voilà un plaisant souhait et bon! » Mais on voit qu'il l'approuve chez une si grande dame.

Certes, la fameuse courtisane romaine, appelée la Grecque, qui vint en France, au dire de Brantôme, pour y *dresser* les maris, et y donner des leçons à leurs femmes, pouvait tenir à celles-ci, sans les scandaliser, ce langage malhonnête : « Nostre mestier est si chaud, quand il est bien appris, qu'on

prend cent fois plus de plaisir de monstrer et practiquer avecques plusieurs qu'avecques un. » Ce n'étaient pas seulement des courtisanes émérites, qui professaient la débauche à la cour de François Ier; mais de grandes dames, de grandes princesses, des princes de l'Église, s'y employaient à l'envi : le cardinal de Lorraine, que le roi avait pour *son bon second* en affaires de galanterie, se chargeait de *dresser de sa main* les filles et les dames nouvelles qui arrivaient à la cour. « Quel dresseur ! s'écrie Brantôme, je crois que la peine n'estoit pas si grande comme à dresser quelque poulain sauvage. » Puis, après avoir vanté la sagesse du cardinal, *à l'endroit des dames*, il avoue que « peu ou nulles sont-elles sorties de ceste cour femmes et filles de bien ! »

CHAPITRE XXXII.

SOMMAIRE. — La Prostitution à la cour de Henri II. — Éloge des *belles Françoises*. — Diane de Poitiers, maîtresse du roi. — Les chiffres et la devise de Diane. — Brissac sous le lit. — Bonnivet dans la cheminée. — Horribles dépravations de la cour. — Les arts corrupteurs. — Description des tableaux et des statues dans les palais royaux. — La coupe obscène. — Les figures de l'Arétin. — Digression bibliographique sur ce recueil infâme, gravé par Marc Antoine. — Destruction des planches et des exemplaires du livre. — La *Somme* de J. Bénédicti. — Miniatures dans le goût de l'Arétin. — La galerie du comte de Chateauvillain.

« Si le sérail de Henri II, dit Sauval, ne fut pas si grand que celui de François Ier, sa cour n'était

pas moins corrompue. » Les Mémoires de Brantôme sont là pour nous faire connaître cette corruption, qui ne pouvait plus même s'accroître; car la cour de France, à cette époque, avait adopté et naturalisé tous les genres de Prostitution et de débauche, tous les raffinements de luxure et de galanterie, toutes les leçons de dépravation morale, qu'elle enviait auparavant aux cours italiennes. Brantôme s'applaudit de ce qu'il regardait comme une conquête et une amélioration dans l'intérêt des plaisirs sensuels : « Quant à nos belles Françoises, dit-il dans le premier discours de ses *Dames galantes*, on les a veues, le temps passé, fort grossières et qui se contentoient de le faire à la grosse mode; mais, depuis cinquante ans en çà, elles ont emprunté et appris des autres nations tant de gentillesses, de mignardises, d'attraits et de vertus, d'habits, de belles graces, lascivetés, ou d'elles mêmes se sont si bien estudiées à se façonner, que maintenant il faut dire qu'elles surpassent toutes les autres en toutes façons, et ainsy que j'ay ouy dire, mesme aux estrangers, elles valent beaucoup plus que les autres, outre que les mots de paillardise françois en la bouche sont plus paillards, mieux sonnans et esmouvans que les autres. » Brantôme conclut de là : qu'il fait bon faire l'amour en France plutôt qu'ailleurs, et il s'en rapporte là-dessus aux *docteurs d'amours* et aux courtisans, qui donnent certainement la palme aux dames françaises, quoi-

qu'on soit forcé de reconnaître, en dernière analyse, que, « putains partout et cocus partout, la chasteté n'habite pas en une région plus qu'en l'autre. »

Henri II cependant eut moins de part que François Ier à la dépravation de son temps, car, s'il « a aymé comme a faict le roy son père et autres roys, et s'est adonné aux dames, » selon Brantôme, il a offert à ses courtisans un rare exemple de constance et de parfait amour, dans sa liaison avec Diane de Poitiers, qui fut son unique maîtresse en titre, durant tout son règne. Diane n'était plus jeune, mais elle était toujours belle; et Brantôme, qui la vit à l'âge de soixante-dix ans, six mois avant sa mort, fut frappé d'admiration, en la trouvant « aussy belle de face, aussy fraische et aussy aymable, comme en l'aage de trente ans. » Il ajoute que « surtout elle avoit une très-grande blancheur, et sans se farder aucunement; » ce qui donnait à penser qu'elle usait de certains *bouillons composés d'or potable*. Quoi qu'il en fût, Henri II l'aimait si passionnément, qu'il ne pouvait se passer d'elle et qu'il devenait triste dès qu'il ne la voyait plus : aussi, vivait-elle avec lui aussi *privément* que si elle eût été sa femme légitime; et la reine était obligée de supporter en silence la suprématie de cette rivale, qui évitait toutefois de lui faire sentir son humiliation. Henri II ne laissait pas de cohabiter avec la reine Catherine, qui semblait n'avoir d'autre rôle que de mettre au monde une grande lignée de princes et de prin-

cesses. Diane, de son côté, ne paraissait pas jalouse de cette vertu prolifique, qui avait pour résultat d'éloigner souvent le roi du lit conjugal et de condamner la reine enceinte à des absences prolongées : alors, Diane était vraiment la seule reine à la cour jusqu'à ce que Catherine de Médicis fut relevée de couches. Elle prit une part active aux choses du gouvernement, et l'on peut dire que son influence n'eut rien de trop fâcheux, en politique, pour le règne de Henri II. « Bienheureux est celuy roy, s'écrie Brantôme, qui rencontre une maistresse bonne, parfaicte et bien accomplie, comme il est en sa puissance de la bien choisir, car, estant telle, et luy et son royaume n'en sont pas pires ! »

Mais, sans accuser Diane de Poitiers d'avoir exercé une influence pernicieuse sur les mœurs de la cour, on peut constater qu'elle n'a jamais rien fait pour les rendre meilleures, soit par son exemple, soit par son empire sur Henri II. Elle était bien aise sans doute que la licence effrénée qui régnait à la cour, et qui tendait toujours à y faire de nouveaux progrès, justifiât aux yeux de tous son commerce adultère avec le roi : elle pouvait même, jusqu'à un certain point, réhabiliter sa conduite, en la comparant aux prodigieux débordements que les plus grandes dames se permettaient autour d'elle, au mépris de leur naissance et de leur rang. Henri II, dont l'amour ne manquait pas de délicatesse à l'égard de sa favorite, n'épargnait rien pour

rehausser l'éclat de cet amour et pour le rendre, en quelque sorte, respectable, à force de l'entourer de respects et d'hommages. Voilà pourquoi il avait fait mettre partout, dans les ornements de ses palais, au Louvre, à Fontainebleau, à Madrid, etc., le chiffre de Diane entrelacé avec le sien, les armes parlantes et les devises de cette déesse qu'il adorait. Ces témoignages d'une tendresse et d'une admiration enthousiastes ne se voyaient pas seulement dans la décoration intérieure des appartements, y compris celui de la reine, mais encore sur le fronton des édifices, parmi les sculptures des fenêtres et des corniches, au milieu des enroulements de la serrurerie, aux panneaux des portes et dans les mosaïques du pavement des cours. C'était un parti pris d'étaler à tous les regards les anagrammes des noms de Diane et de Henri. Jamais l'adultère et la Prostitution n'avaient été admis à une pareille apothéose.

Le but que se proposait le roi fut rempli et même dépassé; non-seulement la cour s'accoutumait à confondre la maîtresse avec la reine, mais encore le peuple n'était pas éloigné de considérer *madame Diane* comme une espèce de magicienne, qui devait à son art de se conserver éternellement jeune et belle, et dont le croissant symbolique présidait aux destinées de la France. Henri s'était si bien familiarisé avec le concubinage dont il semblait fier, qu'il ne craignait pas de paraître en public, à cheval, ayant en croupe la duchesse de Valentinois, qui le

tenait embrassé. On doit dire pourtant que la mode autorisait cette manière de chevaucher à deux sur la même monture. Nous ne savons pas si ce fut Diane, ou Henri II, qui commanda un émail, sur lequel étaient représentés les deux amants à cheval. Nous ne savons pas davantage si l'ordre de multiplier les chiffres et les emblèmes de Diane sur les bâtiments royaux, venait de la favorite ou de son amant. On a pensé, avec quelque apparence de raison, que les artistes, architectes, sculpteurs, peintres et autres, voyant quelle était la passion folle de Henri II pour cette dame, avaient pensé le flatter en faisant servir l'allégorie à immortaliser cet amour. Les artistes italiens eurent sans doute l'initiative de cette flatterie, qui plut à Diane et ne déplut pas au roi; les artistes français ne manquèrent pas ensuite d'imiter ce qui avait si bien réussi à leurs émules, et ce fut dès lors une habitude générale, dans tous les travaux d'art qui se firent sous ce règne, de reproduire les initiales de Henri et de Diane avec le croissant et la devise : *Donec totum impleat orbem.* Était-ce une allusion, comme on l'a dit, au désir et à l'espérance qu'avait le roi, de voir s'arrondir le ventre de sa maîtresse?

Henri II, à l'exemple de son père, se montrait toujours fort discret à l'égard de l'honneur des dames : « Il ne vouloit point, dit Brantôme, que les dames en fussent escandalisées ni divulguées, si bien que luy, qui étoit d'assez amoureuse com-

plexion, quand il alloit veoir les dames, y alloit le plus caché et le plus couvert qu'il pouvoit, afin qu'elles fussent hors de soupçon et diffame. » Mais il est possible que le roi ne prît tant de précautions que pour empêcher l'écho de ses infidélités d'arriver jusqu'à Diane de Poitiers, qui, de son côté, avait soin de ne pas découvrir les siennes. Brantôme dit positivement que cette belle dame, du temps de sa faveur, avait « obligé tant de personnes, de plaisirs, » qu'on pouvait dire qu'elle était *grande en tout*. Henri II n'en faisait que rire, comme n'éprouvant aucune jalousie, car il savait que Diane avait des amants et ne lui donnait pas de rival. Un jour, si l'on en croit Brantôme et Sauval, la duchesse de Valentinois et le maréchal de Brissac étaient ensemble, quand le roi vint frapper à la porte de la chambre. On ne lui ouvrit qu'après avoir fait cacher Brissac sous le lit. Le roi se couche et invite Diane à en faire autant; mais il se plaint de la faim, et se lève. Diane, toute tremblante, lui apporte des confitures; il en mange, et tout à coup il en jette une boîte sous le lit en disant : « Tiens, Brissac! il faut que chacun vive. » Il sortit ensuite, et ne parla jamais de cette aventure ni à Diane ni au maréchal de Brissac, qui avait cru toucher à sa dernière heure. Dans une circonstance analogue, François Ier avait été moins courtois à l'égard de l'amiral Bonnivet. Celui-ci n'attendait pas le roi, lorsque François Ier se présenta chez sa maîtresse, qui était enfermée avec

Bonnivet. Le galant n'eut que le temps de se blottir sous les feuillages qui remplissaient la cheminée. François Ier le remplace dans le lit, et fait semblant de ne pas soupçonner la présence d'un tiers; puis il se lève, sous prétexte de satisfaire un besoin, et va droit à la cheminée, où il arrose d'urine son pauvre rival, qui n'osait crier merci. Mais, dès que le roi fut parti, la dame donna une chemise blanche à l'amant, lui parfuma les cheveux et la barbe, et s'employa du mieux qu'elle put à lui faire oublier sa mésaventure.

Il faudrait citer une partie des *Dames galantes* de Brantôme, pour caractériser par des anecdotes la Prostitution qui déshonorait la cour de Henri II. Cette Prostitution nous apparaît si horrible et si monstrueuse, que nous taxerions volontiers d'hyperbole le licencieux narrateur, s'il avait l'air plus indigné des turpitudes qu'il raconte; mais il y a dans ses récits tant de naïveté et de bonhomie, qu'on est forcé de reconnaître que les plus abominables dépravations n'avaient pas même le privilége de l'étonner et de le faire rougir. « Pendant que les veuves et les femmes faisoient l'amour avec extravagance, dit Sauval, qui répète les histoires de Brantôme avec autant de décence que le sujet en comporte, les filles de leur côté en usoient de même; le reste, le front levé et toute honte perdue; à l'égard des scrupuleuses, quantité se marioient aux premiers venus, afin de se divertir après, sans crainte, avec qui bon leur sem-

bleroit. » Brantôme donne à entendre que, dans la plupart des mariages de cour, les épousées n'arrivaient pas vierges au lit nuptial, et que presque tous les maris savaient que leurs femmes avaient été « repassées en la monstre d'aucuns rois, princes, seigneurs, gentilshommes et plusieurs autres. » Mais ce ne sont là que peccadilles auprès des incestes qui, selon lui, étaient assez communs dans les familles nobles, où le père ne mariait pas sa fille avant de l'avoir déshonorée : « J'ai ouy parler, dit-il le plus tranquillement du monde, de force autres pères, et surtout d'un très-grand, à l'endroict de leur fille, n'en faisant non plus de conscience que le cocq de la fable d'Ésope. » Après de telles infamies, que Brantôme peut enregistrer sans horreur et sans dégoût, on est tenté de ne voir qu'une innocente dans cette « fort belle et honneste damoiselle » qui disait à son serviteur : « Attendez un peu que je sois mariée, et vous verrez comme, sous cette courtine de mariage qui cache tout, et ventre enflé et descouvert, nous y serons à bon escient! »

« Quant aux effrontées, dit Sauval, les unes se saouloient de voluptez avant leur mariage, d'autres avoient l'adresse de se divertir en présence de leurs gouvernantes et de leurs mères mêmes, sans en être aperçues; puis, pour couvrir le mystère, avoient recours à des moyens exécrables; d'autres (et ce qui étoit fort commun parmi les filles et les veuves) mettoient en usage certains petits bijoux, tels que

les quatre que Catherine de Médicis trouva dans le coffre d'une de ses filles d'honneur. » C'était l'Italie des Borgia et des Médicis, qui avait enseigné à la France toutes ces pratiques, tous ces instruments, tous ces stimulants de Prostitution; c'était la cour, qui avait toujours la main dans ces jeux obscènes; c'était elle qui, ardente à s'emparer de ces innovations impures, les accréditait et les popularisait dans la nation, où il ne resta bientôt plus rien de la vieille candeur gauloise.

Il faut bien le dire à regret, les arts, qui doivent avoir pour objet de passionner les âmes par tout ce qui est noble et pur, furent les premiers corrupteurs ou du moins les auxiliaires de cette corruption générale. François I[er] et Henri II appelèrent auprès d'eux une foule d'artistes italiens, de grand talent, mais de mœurs dissolues : les sculpteurs firent « des statues de bronze et de marbre, tant d'hommes que de femmes, que de dieux et de déesses, où la lubricité triomphoit; » les peintres remplirent « les appartements de nos rois, de peintures à fresque et de tableaux qui suivoient la cour, où étoient représentées des choses non-seulement lascives, mais incestueuses et exécrables. » Léonard de Vinci, Benvenuto Cellini, le Primatice, Nicolo dell' Abbate, le Rosso, et leurs élèves, ne furent pas plus réservés en France, qu'ils ne l'eussent été dans leur pays, où le pinceau et l'ébauchoir semblaient complices de tous les égarements des sens. Les plus grands artistes de

la Renaissance se soumirent au goût dépravé de leurs contemporains, et ce fut entre eux une déplorable émulation de génie impudique. Les priapées grecques et romaines se répandirent partout sous toutes les formes, avec autant d'audace que si la France fût devenue païenne, et comme si les femmes elles-mêmes ne savaient plus rougir.

Les châteaux et les palais des rois, les maisons de plaisance des princes et des princesses, les hôtels des seigneurs, les maisons des particuliers, furent envahis par les fresques et les tableaux indécents : « Pour crayonner en petit une partie de ces peintures, dit Sauval, qui avait pu les voir encore, ici des hommes et des dieux, tous nuds, dansent et font quelque chose de pis avec des femmes et des déesses toutes nues; là, les unes exposent aux yeux de leurs galants ce que la nature a pris tant de peine à cacher; les autres s'abrutissent avec des aigles, des cygnes, des autruches, des taureaux; en plusieurs endroits, on voit des Ganymèdes, des Saphos et des belettes (*sic*); des dieux et des hommes, des femmes et des déesses, qui outragent la nature et se plongent dans des dissolutions les plus monstrueuses. Après cela, il ne faut pas s'étonner des incestes et des abominations, qui arrivèrent sous les règnes de Charles IX et de Henri III. » Sauval ajoute qu'à Fontainebleau les chambres, les salles et les galeries, étaient toutes pleines de ces peintures érotiques, et que la reine Anne d'Autriche en fit brûler pour

plus de cent mille écus, quand elle devint régente, en 1643.

Les mêmes sujets étaient aussi représentés en bas-relief dans les appartements, et en ronde bosse dans les jardins des maisons royales ; on les retrouvait aussi sur les tapisseries et sur toutes les parties de l'ameublement. Brantôme, dans ses *Dames galantes*, consacre plusieurs pages, très-divertissantes sans doute, à raconter « les discours, les songes, les mines et les parolles » des dames et filles de la cour, qu'on faisait boire dans une coupe d'argent doré, ornée de figures obscènes. Cette coupe, laquelle eut une véritable célébrité en ce temps-là, appartenait à un prince qui s'amusait à la mettre dans les mains des personnes qu'il recevait à sa table. C'était, d'ailleurs, un chef-d'œuvre d'art et *grand speciauté,* dit Brantôme, « la mieux eslabourée, gravée et sigillée, qu'il estoit possible de voir; où estoient taillées bien gentiment et subtillement au burin plusieurs Figures de l'Aretin, de l'homme et de la femme, et ce au bas estage de la coupe, et au-dessus et en haut plusieurs aussy de diverses manières de cohabitations de bestes. » Les propos des buveuses que Brantôme rapporte longuement ne sont pas inutiles pour nous faire connaître l'effronterie des dames de la cour : « Les unes disoient, quand on leur demandoit ce qu'elles avoient à rire, et ce qu'elles avoient veus : qu'elles n'avoient rien vu que des peintures, et que, pour cela, elles ne laisseroient à

boire une autre fois; les autres disoient : « Quant à moy, je n'y songe point à mal; la veue et la peinture ne souillent point l'âme. » Les autres disoient : « Le bon vin est aussy bon céans qu'ailleurs. » Les autres affermoient qu'il y faisoit aussy bon boire qu'en une autre coupe, et que la soif s'y passoit aussy bien; aux unes on faisoit la guerre pourquoy elles ouvroient les yeux en beuvant : elles répondoient qu'elles vouloient voir ce qu'elles beuvoient, craignant que ce ne fust du vin, mais quelque médecine ou poison. Aux autres on demandoit à quoy elles prenoient plus plaisir ou à voir ou à boire, elles répondoient : « A tout. » Les unes disoient : « Voilà de belles grotesques ! » Les autres : « Voilà de plaisantes momeries ! » Les unes disoient : « Voilà de belles images ! » Les autres : « Voilà de beaux miroirs ! » Brantôme a voulu évidemment imiter ici les *propos des buveurs*, qui remplissent un des chapitres les plus joyeux du Gargantua de Rabelais.

On peut juger, d'après cette anecdote, que les Figures de l'Arétin n'étaient pas moins connues en France qu'en Italie. Il est même assez probable que les planches originales de ces Figures, si tristement fameuses, avaient été secrètement apportées à Paris, après le règne de François Ier, et qu'elles y restèrent jusqu'au dix-septième siècle, où elles furent détruites par un marchand d'estampes. On sait que le recueil de seize figures obscènes, qui avaient été gravées à Bologne par le fameux Marc-Antoine Rai-

mondi, d'après les dessins de Jules Romain, allait paraître, accompagné de seize infâmes sonnets italiens de Pierre Aretino, sous le titre : *De omnibus Veneris schematibus*, lorsque le pape Clément VII fit arrêter le graveur, qui fut mis en prison, et qui courut risque d'être pendu ou brûlé vif; mais Pierre de Médicis lui sauva la vie, à la sollicitation de l'Arétin, qu'on n'osa pas poursuivre, et qui était, d'ailleurs, en sûreté à Venise. Quant au peintre, il aurait été compris dans le procès, s'il ne s'était réfugié à Mantoue, où il attendit que le pape lui eût pardonné. On n'avait tiré qu'un petit nombre des gravures, que se disputèrent les grands seigneurs de Rome, et même plusieurs cardinaux; mais les cuivres avaient disparu et la justice papale ne réussit pas à les saisir. Ils furent apportés depuis en France, selon toute apparence, et ils servirent à faire plusieurs tirages successifs, qui suffisaient à peine au libertinage effréné du seizième siècle, mais qui heureusement ne laissèrent pas de traces, car la destinée de ces livres abominables est de ne pas survivre à la personne qui les possède. Voilà pourquoi l'existence des gravures originales a été souvent contestée et révoquée en doute; mais le témoignage de Brantôme semble la confirmer : « J'ay cognu, dit-il, un bon libraire vénitien à Paris, qui s'appeloit messer Bernardo, parent de ce grand Aldus Manucius, de Venise, qui tenoit sa boutique à la rue de Saint-Jacques, qui me dit et jura une fois qu'en moins d'un

an il avoit vendu plus de cinquante paires de livres de l'Arétin à force gens maryés et non maryés, et à des femmes, dont il m'en nomma trois de par le monde, grandes, que je ne nommeray point, et les leur bailla à elles-mêmes et très-bien reliés, sous serment presté qu'il n'en diroit mot. »

Il est, au moins, très-probable que ce *messer Bernardo* (Bernardin Torresano ou Turizan) possédait, vers 1580, les véritables planches de Marc Antoine, et qu'il les tenait de la succession des Manuce, car ces cuivres, que la police papale n'avait pu découvrir au moment du procès criminel du graveur, avaient été certainement envoyés à Venise, où la publication des livres et des gravures les plus infâmes ne rencontrait alors aucune opposition judiciaire, tant la liberté ou plutôt la licence des mœurs était grande dans cette ville. Les fils du grand Alde Manuce imprimaient et publiaient sans répugnance les exécrables écrits de leur ami Pierre Arétin : ce furent eux sans doute qui firent une édition italienne du recueil *De variis Veneris schematibus;* mais tous les exemplaires de cette édition ont disparu depuis longtemps, brûlés, dans l'intérêt des familles, après le décès des possesseurs du livre, ou détruits par ordre de l'autorité. Quant à ceux de l'édition française de Bernardin Turizan, quoique plus nombreux que les autres, ils ont également péri la plupart entre les mains des personnes qui en faisaient usage. La sévérité des règlements de la librairie en France, pendant

le dix-septième siècle, empêcha sans doute qu'on fît un nouveau tirage des gravures originales, et elles restèrent enfouies dans quelque vieux fonds d'imagerie. Car, si l'émission des ouvrages obscènes avait lieu fréquemment sous le manteau à cette époque, les Figures de l'Arétin étaient trop signalées à la vindicte des magistrats, pour qu'un libraire colporteur osât en répandre des exemplaires.

Cependant il paraît qu'une main anonyme avait ajouté quatre planches, aux seize que Marc Antoine avait gravées d'après Jules Romain. On peut supposer que ces quatre nouvelles planches avaient été faites aussi sur les dessins du même peintre et peut-être par le même graveur, car, dans une lettre du 29 novembre 1527, Pierre Arétin envoie au seigneur César Fregoso : *Il libro de i sonetti e de le figure lussuriose*. Or, il y a plus de seize sonnets, ce qui annonce plus de seize figures. Le nombre primitif des uns et des autres était de seize, mais ce nombre s'accrut successivement, et toujours, nous le croyons, sous l'inspiration de l'Arétin, qui avait l'impudique orgueil de vouloir surpasser la débauche antique, puisque le livre d'Eléphantis ne contenait que neuf figures, comme nous l'apprend Martial (*Sunt illic Veneris novem figuræ*. Epigr. 43 du livre XII). Arétin ne s'arrêta pas là, et le nombre des Figures avait été porté à trente-cinq; il nous le dit lui-même dans son fameux dialogue de *la Putana errante*, où il traite doctoralement *de i diversi congiungimenti*.

Depuis l'Arétin, on avait complété son œuvre par l'addition d'une trente-sixième et dernière figure, et le recueil, ainsi augmenté, était connu vulgairement sous le titre des *Trente-six Manières de l'Arétin.* Néanmoins, le savant Gros de Boze, qui, tout académicien qu'il était, a fait entrer, dans le grand Catalogue de sa belle bibliothèque, *la Corona de i cazzi,* soit qu'il possédât cette contrefaçon du livre original, soit qu'il eût seulement l'espoir de se le procurer, ne comptait dans ce livre que vingt-trois sonnets, et, par conséquent, vingt-trois figures.

Il n'y en avait que vingt, lorsqu'elles passèrent sous les yeux de Felibien et quand le marchand d'estampes, Jollain, en brisa les cuivres, peu de temps après. Vasari, dans sa Vie des Peintres, n'avait parlé que de vingt figures aussi. Chevillier raconte (*Origine de l'imprimerie de Paris*, p. 224) que l'honnête Jollain, ayant su où se trouvaient ces planches infâmes, les acheta cent écus, « dans le dessein de les détruire, » et les détruisit en effet, sans en tirer une seule épreuve. « Il a toujours cru, ajoute Chevillier, que c'étoient les planches originales, gravées par Marc Antoine, qu'il avoit détruites. » On doit s'étonner que ce recueil, qui n'était pas rare du temps de Brantôme, puisqu'un libraire de Paris ne craignait pas d'en vendre cinquante exemplaires en moins d'une année, soit devenu absolument introuvable. Voici, suivant nous, la cause de la disparition totale des exemplaires qui circulaient au seizième

siècle en France et en Italie. Dès qu'un homme était en péril de mort, on avertissait un prêtre, qui venait d'office assister le moribond, recevoir sa confession et lui administrer les derniers sacrements. Or, le prêtre, en vertu de ses pouvoirs ecclésiastiques, se faisait remettre par le mourant tous les livres impies, hérétiques ou obscènes, qu'il pouvait avoir. On les brûlait, séance tenante, sinon le confesseur les emportait chez lui pour les anéantir. On comprend que ces livres, dans le cas même où le prêtre les eût conservés, ne devaient pas lui survivre. Cette guerre aux livres défendus avait été imaginée par le clergé catholique, dès l'origine de la Réformation, qui attaquait, surtout par les livres, la messe et le pape. Ce fut dans toute la catholicité un mot d'ordre secret, auquel les confesseurs *in extremis* se conformèrent jusqu'à nos jours. Il en est résulté que les écrits hétérodoxes de Calvin, entre autres son *Institution de la religion chrétienne*, sont devenus presque aussi rares que les scandaleuses Figures de l'Arétin.

Brantôme fait une digression théologique au sujet de ces Figures qu'il connaissait bien, et il prouve que le cordelier breton Jean Benedicti, qui écrivait vers ce temps-là son livre dogmatique et confessionnal, les connaissait également. On sait que ce livre, traduit et imprimé en français à Lyon en 1581, sous ce titre : *La Somme des péchés et le remède d'iceux*, n'est pas moins rempli d'ordures que le célèbre recueil qu'il a l'air de passer en revue dans le chapitre

de la luxure. Brantôme, en disant que le cordelier Benedicti « a très-bien escrit de tous les péchés et monstré qu'il a beaucoup veu et leu, » ne semble pas plus scandalisé de cette *Somme*, que des figures arétinesques. « Toutes ces formes et postures, dit-il, sont odieuses à Dieu, si bien que sainct Hierosme a dit : « Qui se monstre plus tost desbordé amoureux de sa femme, que mary, est adultère et pèche. » Et parce qu'aucuns docteurs ecclésiastiques en ont parlé, je diray ce mot biefvement en mots latins, d'autant qu'eux-mesmes ne l'ont voulu dire en françois : *Excessus*, disent-ils, *conjugum fit, quando uxor cognoscitur ante retro, stando, sedendo a latere, et mulier super virum.* » Le traité de Benedicti, à l'époque où il parut, avait pour objet d'éclairer les jeunes confesseurs sur certains péchés, qui étaient nouveaux dans le vieux catalogue des cas de conscience, et qui revenaient alors journellement au tribunal de la pénitence.

L'autorité civile fermait les yeux sur les obscénités plastiques, qu'on pouvait impunément exécuter, mettre en vente, posséder, et même exposer aux yeux de tous. Nous ne voyons pas qu'on ait puni, au seizième siècle, en France, un seul peintre ou graveur de sujets érotiques, tandis que Sixte-Quint fit pendre, au dire de Brantôme, un secrétaire du cardinal d'Este, nommé Capella, qui avait représenté *au vif* et peint *au naturel* les amours d'un grand et d'une belle dame de Rome. Les peintres obscènes

couraient moins de risques à la cour de France. Brantôme en cite un, sans le nommer toutefois, qui fit bien pis que Capella, du temps de Henri III : « Un gentilhomme, que j'ay ouy nommer et cognu, fit un jour présent à sa maistresse d'un livre de peintures où il y avoit trente-deux dames, grandes et moyennes de la cour, peintes au naturel, couchées et se jouans avec leurs serviteurs, peints de mesmes et au naïf. Telle y avoit-il, qu'avoit deux ou trois serviteurs, telle plus, telle moins. Et ces trente-deux dames représentoient plus de sept vingt figures de celles de l'Arétin, toutes diverses. Les personnages estoient si bien représentés et au naturel, qu'il sembloit qu'ils parlassent et le fissent : les unes déshabillées et nues, les autres vestues, avecques mesmes robes, coeffures, parements et habillements, qu'elles portoient et qu'on les voyoit quelquesfois. Les hommes, tout de mesmes. Bref, ce livre fut si curieusement peint et faict, qu'il n'y avoit rien que dire : aussy, avoit-il cousté huit à neuf cents escus, et estoit tout enluminé. » Brantôme rapporte que la vue de ce livre d'images produisait de dangereux effets sur les femmes qui s'amusaient à le regarder : il en cite une qui « fut si ravie et entra en tel extase d'amour et d'ardent désir, » qu'elle ne put voir au delà du quatrième feuillet, et tomba évanouie au cinquième. Nous aimons à croire, pour l'honneur des dames, que ce fut la honte qui causa cet évanouissement.

Dans un autre endroit des *Dames galantes*, Brantôme parle encore de ces peintures lubriques, qui avaient commencé à être en vogue sous le règne de François Ier : « Telles peintures et tableaux, dit-il avec plus de raison et de décence qu'il n'en montre d'habitude, portent plus de nuysance à une ame fragille, qu'on ne pense. » Le comte de Chateauvillain avait dans sa galerie, parmi les rares et beaux tableaux qui la composaient, une de ces peintures libidineuses, « où estoient représentées force belles dames nues qui estoient au bain, qui s'entre-touchoient, se palpoient, se manioient et frotoient, s'entre-mesloient, se tastonnoient, et qui, plus est, se faisoient le poil tant gentiment et si proprement, en monstrant tout, qu'une froide recluse ou hermite s'en fust eschauffée et esmue. » Aussi, une grande dame de la cour, qui visitait cette galerie, et qui s'était arrêtée devant ce tableau, dit à son amant : « C'est trop demeuré ici ! Montons en carrosse promptement, et allons en mon logis, car je ne puis plus contenir ceste ardeur : il la faut aller esteindre. C'est trop bruslé ! » C'étaient les maris qui devaient s'accuser de la Prostitution de leurs femmes, car ils n'épargnaient rien pour les corrompre. « Aucuns, dit Brantôme, bourdellent plus avecques leurs femmes, que non pas les ruffiens avec les putains des bourdeaux. » Ils ne rougissaient pas d'introduire dans leur ménage ces livres, ces estampes, ces peintures obscènes, qui faisaient de l'épouse la plus

pure une courtisane éhontée, et qui offraient d'énergiques stimulants à l'adultère. « Aujourd'huy, écrivait Brantôme à la fin du règne de Henri III, n'en est besoin de ces livres ny de ces peintures, car les marys leur en apprennent prou, et voilà que servent telles escholes de marys! » Il est certain que trop souvent les maris eux-mêmes donnaient à leurs femmes, en guise de livres d'heures, le livre de l'Arétin *en figures*. Brantôme cite une *belle et honnête* dame qui l'avait dans son cabinet : un gentilhomme, qui était amoureux d'elle, ne fut pas plutôt instruit de cette circonstance, qu'il en augura favorablement pour le succès de son amour, et, en effet, « il l'emporta, et cognut en elle qu'elle y avoit appris de bonnes leçons et pratiques. »

Que pourrait-on ajouter de plus, pour faire connaître le libertinage effroyable d'une époque, où le lit conjugal n'avait pas même de voiles pudiques? C'est à cette époque, cependant, que bien des hommes scrupuleux, qui appartenaient, il est vrai, aux classes moyennes de la société, effaçaient ou retranchaient dans les livres tout passage sale et malhonnête, arrachaient les gravures indécentes, ou bien couvraient d'encre les nudités : de là, tant de volumes incomplets ou mutilés, qui témoignent de la chaste et vertueuse censure de leurs anciens lecteurs ou propriétaires.

CHAPITRE XXXIII.

Sommaire. — La Prostitution appliquée à la politique par Catherine de Médicis. — L'*Escadron volant de la reine*. — Portraits des filles d'honneur par Brantôme. — Le *pasquil* de la belle Limeuil. — Dépravation des dames et des belettes. — Digression sur les ceintures de chasteté. — Leur origine. — Leur apparition à la foire Saint-Germain. — Corruption de la cour, favorisée par Catherine de Médicis. — Charles IX et Marie Touchet. — Les incestes de la reine *Margot*. — La *pipée* de la Saint-Barthélemy. — Le grand cardinal de Lorraine et la reine mère. — Le banquet de Chenonceaux. — Les noces de l'orfévre Marcel. — Le langage lubrique. — Les poésies du capitaine Lasphrise.

Le règne de Catherine de Médicis, c'est-à-dire ceux de ses trois fils François II, Charles IX et

Henri III, qui furent tour à tour rois sous sa tutelle et sa régence, ce long règne, rempli de guerres civiles, de troubles religieux et de sanglants massacres, nous présente une nouvelle phase dans l'histoire de la Prostitution. Catherine de Médicis imagine d'appliquer la Prostitution à la politique : elle s'en fait une arme pour vaincre ses ennemis; elle s'en sert comme d'un narcotique pour les endormir, comme d'une chaîne pour les entraver, comme d'un poison pour les détruire. Jamais peut-être l'immoralité n'avait eu recours à de pareils raffinements; jamais l'art de gouverner les hommes n'en était venu à l'emploi de si honteux moyens. Machiavel lui-même aurait rougi d'ériger en système permanent ce qui n'avait été jusqu'alors qu'un hasard tout exceptionnel dans la politique. Les femmes, en effet, avaient bien pu, en certains cas, exercer une notable influence dans les affaires d'État; elles avaient sans doute, en tout temps, fait sentir autour d'elles l'empire de leurs séductions, mais ce fut Catherine de Médicis qui, pour la première fois, du moins à la cour de France, eut des filles d'honneur dressées et bien apprises à devenir, au besoin, les instruments impurs de ses desseins politiques.

La corruption générale de la cour à cette époque est un fait qu'il serait inutile de prouver par des exemples : cette corruption, à laquelle Catherine de Médicis n'avait pas contribué personnellement, ne fut pas, comme le dit Bayle (*Œuvres*, t. II, p. 17),

un effet de la politique de cette reine, car son mari, Henri II, ne lui avait laissé rien à faire à cet égard, mais elle l'utilisa au profit de son gouvernement machiavélique. « Avant ce règne, dit Mézeray dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, c'étaient les hommes qui par leur exemple et par leurs persuasions attiroient les femmes dans la galanterie; mais, depuis que les amourettes firent la plus grande partie des intrigues et des mystères d'État, c'étoient les femmes qui alloient au-devant des hommes. » Voilà peut-être le changement de stratégie galante, que Catherine de Médicis enseigna très-habilement aux dames et aux demoiselles, qui composaient sa cour, et qui formaient une *bande,* qu'on appelait alors l'*Escadron volant de la reine*. Catherine, du vivant de son mari, s'était instruite dans cette tactique d'un nouveau genre, lorsque, n'ayant pas encore d'enfants et craignant d'être répudiée, elle avait *gagné*, dit Henri Estienne, la belle Diane de Poitiers « afin qu'icelle l'entretînt en grâce avec monsieur le Dauphin son mary, et n'eust honte d'estre comme macquerelle pour parvenir à son intention. » (Voy. *Disc. merveilleux de la vie, actions et déportements de Cath. de Médicis.*)

Les renseignements précis nous manquent au sujet de ce fameux *Escadron volant*, que nous ne connaissons que par quelques-uns de ses exploits. Mais tous les historiens s'accordent à constater son existence, sinon son organisation érotique, et Brantôme,

qui est plus discret qu'à l'ordinaire sur ce point délicat, en dit assez pour nous faire apprécier tous les services que les filles d'honneur de la reine mère pouvaient rendre à sa politique. « Un fameux prélat de notre cour nous assure, dit Sauval, que Catherine de Médicis avoit un sérail de coquettes qu'elle traînoit avec elle, comme autant de boute-feu, pour arracher des cœurs des princes et des seigneurs du royaume leurs plus secrètes pensées ; que ces affetées sceurent si bien corrompre les chefs de parti, en 1579, et surtout Henri IV, qu'aïant alors engagé par leur cajolerie ceux de la Religion dans une nouvelle guerre civile, on la nomma la *Guerre des amoureux.* » Le *fameux prélat*, que cite Sauval, n'est autre que Brantôme, qui avait certainement raconté les prouesses de l'*Escadron volant* dans des mémoires que nous ne possédons plus. Ceux que nous avons contiennent sans doute beaucoup d'anecdotes relatives aux *dames et filles* que Catherine avait enrôlées dans cette milice amoureuse; mais il s'excuse de ne pas nommer les héroïnes des bons contes qu'il a recueillis dans ses *Dames galantes* : « Je parle d'aucunes, dit-il, desquelles j'espère en faire de bons contes dans ce livre, avant que je m'en desparte, mais le tout si modestement et sans escandale qu'on ne s'en apercevra de rien, car le tout se couvrira soubz le rideau du silence de leur nom, si que possible aucunes, qui en liront des contes d'elles-mesmes, ne s'en desagreront, car puisque le plaisir amoureux

ne peut pas toujours durer, pour beaucoup d'incommodités, empeschemens et changemens, pour le moins le souvenir du vieil passé contente encore. »

Brantôme cependant ne s'est pas fait faute de mettre, dans ses *Dames illustres*, la liste des dames et damoiselles qui donnaient, à son avis, tant d'éclat à la cour de la reine mère; puis, il leur adresse collectivement des éloges capables de faire rougir celles qui auraient conservé un reste de pudeur. « Toute ceste compaignie que je viens à nommer, dit-il, on n'y eust sceu rien reprendre de leur temps, car toute beauté y abondoit, toute majesté, toute gentillesse, toute bonne grâce, et bien heureux estoit-il qui pouvoit estre touché de l'amour de telles dames, et bien heureux aussy qui en pouvoit *escapar*. Et vous jure que je n'ay nommé nulles de ces dames et damoiselles, qui ne fussent fort belles, agréables et bien accomplies, et toutes bastantes pour mettre un feu par tout le monde. Aussy, tant qu'elles ont esté en leurs beaux aages, elles en ont bien bruslé en bonne part, autant de nous autres gentilshommes de la cour, que d'autres qui s'approchèrent de leurs feux; aussy, à plusieurs ont-elles esté douces, amiables et favorables et courtoises. » Brantôme avait eu soin auparavant de dire ce qu'il entendait par la courtoisie de ces belles : « Aussy, crois-je que le meilleur temps qu'elles ont eu jamais, et qu'on leur demande, c'est quand elles estoient filles, car elles avoient leur libéral arbitre pour estre religieuses, aussy bien de

Vénus que de Diane, mais qu'elles eussent de la sagesse et de l'habileté et scavoir pour engarder l'enflure du ventre. »

C'était là ce que la reine exigeait d'elles, et sans doute leur avait-elle, cette habile et savante reine, enseigné tous les *bons engins* pour éviter ce malheur de la guerre. Toujours est-il qu'elle était impitoyable, quand ce malheur arrivait. Aussi, chassa-t-elle de sa cour mademoiselle de Limeuil, la plus belle des filles d'honneur, qui « n'avoit rien épargné pour servir sa maîtresse, » dit Mézeray, mais qui, après avoir séduit et enchaîné le prince de Condé, chef du parti protestant, eut la maladresse de s'en trouver « incommodée pour neuf mois, » dit encore le grave Mézeray, et s'en alla, un beau jour, accoucher dans la garde-robe de la reine mère. On fit sur cette aventure un pasquil latin, qui commence ainsi :

Puella ista nobilis,
Quæ erat amabilis
Commisit adulterium
Et nuper fecit filium;
Sed dicunt matrem reginam
Illi fuisse Lucinam.
Et quod hoc patiebatur
Ut principem lucraretur :
At multi dicunt quod pater
Non est princeps, sed est alter...

Le *Discours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis* rapporte que le prince de Condé étant pri-

sonnier à la cour de France, en 1561, la demoiselle de Limeuil fut une des filles que la reine « lui avoit baillée pour le desbaucher, comme l'ambition trouve tout loisible, pourvu qu'elle atteigne à ses desseins. » Aussi, quand la reine voulut lui reprocher son accident, en 1564, « Limeuil eut bien la hardiesse de lui dire qu'elle avoit en cela suivy l'exemple de sa maistresse et accomply son commandement. » Mademoiselle du Rouet, la compagne et l'amie de mademoiselle de Limeuil, joua mieux son *rolet*, lorsque la reine la chargea de s'emparer du roi de Navarre et de « l'amuser soigneusement aux plaisirs de la cour, » suivant l'expression de Henri Estienne. C'était, au dire de d'Aubigné dans la *Confession de Sancy*, une sorte de pêche aux filets, que Catherine de Médicis dirigeait sur la mer de la politique : « Quand l'eau n'estoit plus trouble, on pecha à l'endormie : à quoy ne fut pas espargnée la coque du Levant, qui est fournie par les droguistes d'Italie. A cela furent pris les plus pesans, comme les maréchaux de Montmorency et de Cossé. Après quoi, on guetta le gros poisson au fray : à quoy fut pris Antoine de Bourbon, roy de Navarre, par Rouet, Louis de Bourbon, par Limeuil, mais ce dernier, pour estre vigoureux, se sentant pris, rompit ses mailles et se sauva. Quelques poissons se perdent en la suite des dauphins, comme font les chiens, les barbues, les maquereaux, et tout le menu des suivans de la cour. »

On devine que, parmi cette *compagnie* de dames

et de filles, au nombre de deux ou trois cents, qui vivaient ensemble et ne se quittaient ni jour ni nuit, la dépravation des mœurs n'avait pas tardé à remettre en honneur les plus scandaleux désordres, lesquels n'étaient point assez secrets pour que Brantôme se soit gardé de les révéler et même de les excuser dans ses *Dames galantes*. Sauval ne fait que mentionner, avec autant de décence que possible, les turpitudes que l'historiographe des *Dames galantes* s'est complu à décrire en détail avec son cynisme habituel : « De même que les hommes avoient trouvé le moyen de se passer de femmes, dit Sauval, les femmes trouvèrent le moyen de se passer d'hommes. Une grande princesse aimoit alors une de ses damoiselles, parce qu'elle étoit hermaphrodite. Paris, aussi bien que la cour, regorgeoit de femmes lesbiennes, que les maris tenoient d'autant plus chères qu'avec elles ils vivoient sans jalousie. Les unes, sans s'en cacher, nourrissoient des belettes, dont les anciens usoient comme des lettres hiéroglifiques pour signifier des tribades; les autres s'échauffoient avec leurs adorateurs, sans pourtant les vouloir contenter, puis venoient se rafraischir ou plutôt s'abrutir avec leurs compagnes. Cette belle vie, enfin, plut si fort à quelques-unes, qu'elles ne voulurent ni se marier, ni souffrir que leurs associées se mariassent. » (*Amours des rois de France*, édit. in-12, de 1739, p. 115.) Brantôme pourtant n'a pas dit que les Lesbiennes de la cour de France *nourrissaient* des belettes; on ne sait pour

quel usage; il dit seulement que ces petits animaux étaient chez les anciens le symbole *des amours féminines,* qui, ajoute-t-il, « se traictent en deux façons, les unes par fricarelles, les autres par, comme dit le poëte, *geminos committere cunnos.* Ceste façon n'apporte point de dommage, ce disent aucuns, comme quand on s'aide d'instruments façonnés en ..., mais qu'on a voulu appeler des godemichys, » mot formé des deux mots latins : *Gaude mihi.*

Brantôme, après avoir montré son érudition classique sur un sujet qui n'était pas moins commun alors, que dans l'antiquité grecque et romaine, se demande sérieusement si deux dames, « amoureuses l'une de l'autre, comme il s'est veu et se void souvent aujourd'huy, couchées ensemble et faisant ce qu'on dit *donna con donna*, en imitant la docte Sapho Lesbienne, peuvent commettre adultère et entre elles faire leurs maris cocus. » Il cite ensuite plusieurs exemples, à l'appui de son opinion, qui ne paraît pas concorder avec celle de Martial : « Voilà un grand cas, dit-il, que, là où il n'y a point d'homme, il y ait de l'adultère! » Nous n'avons pas la ressource du latin pour reproduire les coupables orgies des Lesbiennes françaises, que Brantôme regarde avec un œil d'indulgence, surtout dans certains cas : « Encore excuse-t-on, dit-il, les filles et femmes veuves, pour aymer ces plaisirs frivoles et vains, aymans bien mieux s'y adonner et en passer leurs chaleurs, que d'aller aux hommes et se faire engrosser et se

déshonorer, ou de faire perdre leur fruict, comme plusieurs ont fait et font; et ont opinion qu'elles n'en offensent pas tant Dieu et n'en sont pas tant putains comme avecques les hommes. » Brantôme, dans ce chapitre si épineux, qu'il aurait pu *allonger mille fois plus* qu'il n'a fait, ne nomme aucune des dames qui se livraient à ces infâmes *fricarelles*, mais il donne à entendre que les filles d'honneur de la reine mère et des princesses du sang étaient portées à se corrompre les unes les autres. Il raconte, d'après les confidences de M. de Clermont-Tallard, que ce seigneur, « estant petit garçon » et partageant alors les études du jeune duc d'Anjou, lequel fut depuis Henri III, aperçut, un jour, à travers les fentes d'une cloison, deux *fort grandes dames*, qui « passoient ainsi leur temps. » Il ajoute aux circonstances licencieuses de son récit : « J'en ay cognu plusieurs autres qui ont traicté de mesmes amours, entre lesquelles j'en ay ouy conter d'une de par le monde, qui a esté fort superlative en cela et qui aymoit aucunes dames, les honoroit et les servoit plus que les hommes, et leur faisoit l'amour comme un homme à sa maistresse; et si les prenoit avecques elle, les entretenoit à pot et à feu et leur donnoit ce qu'elles vouloient. Son mary en estoit très-aise et fort content, ainsy que beaucoup d'autres marys que j'ay veus, qui estoient fort aises que leurs femmes menassent ces amours plutôt que celles des hommes, n'en pensans leurs femmes si folles ny

putains. Mais je croy qu'ils sont bien trompés; car ce petit exercice, à ce que j'ay ouy dire, n'est qu'un apprentissage pour venir à celuy grand des hommes. »

On doit s'étonner qu'au milieu de ces hideux débordements, qui ne connaissaient plus de digues morales ni religieuses, les maris se soient encore préoccupés de leur honneur conjugal. Il est pourtant avéré que ces maris, ceux-là même qui avaient mené la jeunesse la plus dissolue et causé le plus d'échecs à la vertu des femmes, furent, en général, très-peu accommodants pour leur propre compte, et se piquèrent de défendre et de conserver chez eux ce qu'ils avaient pris tant de fois aux autres. De là, de furieuses jalousies et de terribles représailles qui ne servaient qu'à mettre en jeu l'audace et l'astuce féminines. Brantôme, dans le premier discours de ses *Dames galantes*, intitulé *De l'amour de plusieurs dames mariées et qu'elles n'en sont si blasmables, comme on diroit, pour le faire*, a voulu écrire les annales des *grands cocus* du seizième siècle, et l'on est forcé de reconnaître que, malgré cette dépravation universelle, le point d'honneur du mariage était plus sacré, sinon mieux gardé, qu'à des époques moins dissolues. Les maris étaient d'autant plus jaloux qu'on leur donnait plus de motifs de l'être, et, comme on ne les plaignait jamais dans leurs mésaventures, ils se montraient plus vindicatifs et plus cruels à l'égard de leurs femmes infidèles; on s'explique donc

pourquoi l'introduction des ceintures ou cadenas de chasteté en France eut lieu publiquement sous le règne de Henri III, sans doute par le conseil de quelques Italiens de la cour, qui savaient le moyen employé dans leur pays pour mettre sous clef, comme un trésor, la vertu des femmes.

Rien n'est mieux établi que le fait de cette introduction d'une mode italienne, qui existait surtout à Venise depuis plusieurs siècles et qui y était venue d'Orient. Il est probable que les croisades avaient également importé en France un usage odieux, qui ne pouvait se concilier avec le respect que nos ancêtres portaient aux dames. Cet usage remontait néanmoins à la plus haute antiquité, et il avait pu se perpétuer chez des peuples dont la religion maintenait l'esclavage de la femme. Mais « une nation aussi spirituelle que la nôtre, » comme le dit avec esprit M. le comte de Laborde (*Notice des émaux, bijoux et objets divers du Musée du Louvre*, t. II, p. 197), rejeta sans doute avec mépris ce honteux instrument de tyrannie et de servitude. Il semblerait, toutefois, que la ceinture de chasteté s'était conservée, par exception, dans les mœurs de la chevalerie la plus raffinée, et que, si un mari ne l'imposait pas à sa femme, une mère à sa fille, un frère à sa sœur, l'amante, l'*amie* l'adoptait elle-même, comme un symbole de fidélité, puisqu'elle en offrait la clef à son *ami*, à son amant. C'était là une de ces *emprises*, que les dames et leurs serviteurs se donnaient

réciproquement pour éprouver la constance et la *seureté* de leur amour. La ceinture *de sûreté,* au lieu d'être un outrage et une honte, devint alors une preuve délicate de tendre dévouement. Telle est, à notre avis, l'explication la plus naturelle qu'on puisse attacher à plusieurs passages des poésies et des lettres de Guillaume de Machaut, relatifs au *trésor*, dont sa maîtresse, Agnès de Navarre, lui avait remis la clef.

M. le comte de Laborde, qui cite ces passages curieux, ne veut pas que ce *trésor* désigne une ceinture de chasteté. Voici pourtant de quels termes s'est servi le poëte du quinzième siècle, pour nous apprendre qu'il avait la clef du *trésor* de madame Agnès :

Adonc, la belle m'accola...
Si attaingny une clavette
D'or, et de main de maistre faite,
Et dist : « Ceste clef porterez,
Amys, et bien la garderez,
Car c'est la clef de mon trésor.
Je vous en fais seigneur dès or ;
Et, dessus tout, en serez mestre,
Et si l'aim' plus que mon œil destre,
Car c'est mon heur, c'est ma richesse,
C'est ce dont je puis faire largesse ! »

Agnès de Navarre, écrivant à Guillaume de Machaut, lui adresse des recommandations qui n'ont pas de sens, si ce *trésor* n'était pas ce que nous pensons : « Ne veuillez, mie, perdre la clef du coffre

que j'ay, car, si elle estoit perdue, je ne croi, mie, que je eusse jamais parfaite joie; car, par Dieu! il ne sera jamais deffermé d'autre clef que celle que vous avez, et il le sera, quand il vous plaira, car en ce monde je n'ai de riens si grant désir. » Cette citation et d'autres, aussi explicites, n'empêchent pas M. de Laborde de nier l'authenticité des ceintures de chasteté, qui se trouvent dans quelques cabinets d'amateurs : « Dans ces sortes de singularités, dit-il par une distraction qui est trop évidente pour qu'on songe à la lui reprocher comme une faute d'érudition, on est bien fort, quand on a pour soi la plume de Brantôme. »

« Du temps du roy Henry, raconte Brantôme dans ses *Dames galantes*, il y eut un certain quinquailleur, qui apporta une douzaine de certains engins à la foire de Sainct-Germain, pour brider le cas des femmes, qui estoient faicts de fer et ceinturoient comme une ceinture, et venoient à prendre par le bas et se fermer à clef, si subtilement faicts qu'il n'estoit pas possible que la femme, en estant bridée une fois, s'en peust jamais prévaloir pour ce doulx plaisir, n'ayant que quelques petits trous menus pour servir à pisser. » La description de ces ceintures est trop précise, pour qu'elle ne soit pas faite *de visu*, et Brantôme, en rapportant le fait, n'a pas l'air de s'en émerveiller, comme si la chose était nouvelle pour lui. Il ajoute que « beaucoup de gallans, honnestes gentilshommes de la cour, » me-

nacèrent ce maudit quincaillier de le tuer, s'il persistait à fabriquer et à vendre ces *engins* qui leur étaient si nuisibles, et ils l'obligèrent à jeter dans les latrines tous ceux qui lui restaient. Quant à l'anecdote de la femme qui se prostitue à un serrurier, pour obtenir une double clef du cadenas que son mari croyait pouvoir ouvrir seul, c'est probablement un de ces contes plaisants que l'apparition des ceintures avait fait circuler à la cour. Quoi qu'il en soit, si le quincaillier de la foire Saint-Germain fit le sacrifice de quelques-uns de ses *engins*, le modèle n'en fut pas perdu, et l'on continua d'en fabriquer secrètement pour l'usage de certains maris jaloux, qui ne rougissaient pas de se conduire à l'égard de leurs femmes, comme des marchands d'esclaves en Turquie. Le ridicule fit justice, d'ailleurs, de cette invention malhonnête, et il n'y eut qu'un très-petit nombre de jaloux qui osèrent appeler à leur aide les ceintures et les cadenas, que la loi française considérait comme un sévice grave de l'époux contre l'épouse. Cependant on trouverait encore des exemples de ces étranges emprisonnements jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, puisque l'avocat Freydier plaida en parlement pour une femme mariée, qui accusait son mari de l'avoir soumise à cet indigne traitement. (Voy. son *Plaidoyer contre l'introduction des cadenas ou ceintures de chasteté*, Montpellier, 1750, in-8, avec une figure représentant le cadenas.)

Certes, il fallait que les habitudes italiennes fus-

sent alors bien enracinées en France, pour qu'on ait osé mettre en vente publiquement de pareils objets, et surtout pour qu'on ait osé les acheter et en faire usage. Nous verrons, dans un chapitre à part, combien l'influence de l'Italie avait perverti les mœurs des hommes, à la cour des Valois, mais nous constaterons aussi, pour l'honneur de notre pays, que ces turpitudes ne sortirent presque pas des bornes de la cour, et furent généralement repoussées, condamnées et maudites, par la galanterie française. La cour seule, à cette époque, était le théâtre et le réceptacle de tous les vices les plus hideux. Catherine de Médicis avait jugé que cette corruption sans règle et sans frein servait les intérêts de sa politique, en amollissant les plus fermes caractères et en dégradant les plus nobles cœurs; mais elle donna par là aux ennemis de son gouvernement, à *ceux de la Religion*, comme on les appelait, une force immense et une arme terrible; car la Réformation, en levant l'étendard de la révolte contre la royauté et le *papisme*, pouvait dire au peuple, avec raison, que le but de cette guerre sainte était de détruire Sodome et Gomorrhe. Le peuple apprit de la sorte à mépriser et à haïr les grands; il ajouta foi à tous les bruits, vrais ou faux, qui se répandaient comme des échos de la cour; il ne fut plus indifférent à la vie privée des princes et des courtisans; il crut avoir le droit de la faire comparaître devant son tribunal, et il prononça la déchéance de Henri III, quand la Ligue

lui eut fait prendre les armes sous prétexte de défendre les mœurs et la religion de ses ancêtres. On peut donc avancer que, si Catherine de Médicis eut recours à la Prostitution pour gouverner, ce fut la Prostitution qui, en déshonorant le roi et la cour de France, amena le grand soulèvement populaire de la Ligue.

Nous ne voulons pas croire cependant à toutes les abominations que les écrivains réformés ont imputées à leur implacable ennemie, Catherine de Médicis; ainsi, il nous paraît impossible que cette reine ait elle-même, dans une intention politique, corrompu les mœurs de ses quatre fils et de ses trois filles. Catherine, si ambitieuse qu'elle fût, était mère tendre et dévouée. On voit, dans sa correspondance, qu'elle n'avait rien de plus à cœur que l'affermissement du pouvoir royal dans la maison des Valois; si elle régna toujours sous le nom de ses fils, c'est qu'elle se sentait plus capable qu'eux de diriger les affaires et de soutenir le trône où ils furent assis l'un après l'autre. Elle eut un profond chagrin de ce qu'aucun des quatre fils qui semblaient lui promettre une nombreuse descendance n'ait fait souche de rois et continué la postérité de Henri II. On ne saurait donc admettre comme un fait probable, qu'elle se soit appliquée, pour ainsi dire, à tarir de sa propre main les sources de l'hérédité dans sa famille. On a prétendu, dans quelques libelles atroces, qu'elle n'attendit pas l'âge de puberté de ses enfants, pour

les livrer à la plus dégoûtante Prostitution : selon ces pamphlétaires anonymes, elle aurait, par ses affreux désordres, altéré profondément la santé des malheureux rois François II, Charles IX et Henri III, qui, à la suite de l'abus prématuré de leurs forces physiques, ne furent plus capables d'avoir un héritier. Charles IX s'était chargé de démentir cette calomnie, puisqu'il eut une fille légitime, morte en bas âge, et deux enfants naturels. Il est permis de supposer, néanmoins, que ces trois rois n'auraient pas laissé éteindre la lignée des Valois, si la débauche eût épargné leur jeunesse. Quant à dire que Catherine entretenait des relations incestueuses avec son fils Henri, qu'elle aimait, en effet, plus que les autres, c'est là une de ces infamies que l'histoire ne doit pas ramasser dans la fange des guerres civiles, où chaque parti s'efforce de salir l'autre dans la personne de ses chefs. Catherine fut sans doute trop indulgente pour la moralité de ses enfants, voilà tout.

François II, qui mourut si jeune et qui était d'une si frêle constitution, « ne fut point subject à l'amour comme ses prédécesseurs, rapporte Brantôme; aussy, eust-il eu grand tort, car il avoit pour espouse la plus belle femme du monde et la plus aymable (Marie Stuart).... Toutesfois, ajoute Brantôme, je l'ay veu faillir plusieurs fois. » Charles IX, qui lui succéda, ne se souciait pas beaucoup des dames dans sa première jeunesse : il leur préférait

la chasse et les exercices gymnastiques. Cependant il répondit à une grande dame, qui lui faisait la guerre au sujet de sa froideur : « Doncques, avez ceste opinion de moy, que j'ayme plus l'exercice de la chasse que le vostre ? Hé ! par Dieu ! si je me despite une fois, je vous joindray de si près toutes, vous autres de ma cour, que je vous porterai par terre les unes après les autres. » Brantôme, qui cite cette réponse du roi, y ajoute seulement : « Ce qu'il ne fit pas pourtant de toutes, mais en entreprist aucunes, plus par réputation que lasciveté, et très-sobrement encore, et se mit à choisir une fille de fort bonne maison, que je ne nommeray point, pour sa maistresse, qui estoit une fort belle, sage et honneste damoyselle, qu'il servit à tous les honneurs et respects qu'il estoit possible. » Cette maîtresse fut Marie Touchet, fille d'un parfumeur ou d'un notaire d'Orléans, et il l'aima tant qu'il vécut, mais toujours en secret, car la reine mère, très-complaisante pour des amours de passade, voyait avec beaucoup de dépit et de déplaisir le roi sérieusement amoureux d'une fille qui lui donnait des bâtards. Catherine de Médicis s'était déclarée si contraire à ce concubinage, que Charles IX, en mourant, n'eut pas le courage de lui recommander Marie Touchet.

Ce fut pourtant l'amour qui causa la mort de Charles IX, si l'on s'en rapporte à la chronique scandaleuse de la cour, qui s'était popularisée, à l'aide de cette épitaphe du roi :

Pour aimer trop Diane et Cythérée aussy,
L'une et l'autre m'ont mis en ce tombeau icy.

Brantôme exprime des doutes sur la vérité des bruits qui coururent alors : « Aucuns ont voulu dire que durant sa maladie il s'eschappa après *la reine, sa femme*, et s'y eschauffa tant, qu'il en abbrégea ses jours ; ce qui a donné subjet de dire que Vénus l'avoit fait mourir avecques Diane. » Nous avons imprimé en italique les mots que le premier éditeur de Brantôme s'est permis de glisser dans le texte original, pour remplacer trois lettres initiales qui s'y trouvaient. « Brantôme, dit Sauval, qui avoit sous les yeux un bon manuscrit de cet historien médisant, rapporte que quelques-uns disoient que, pendant sa maladie, il s'étoit échappé avec la reine Marguerite, quoiqu'il avoue qu'à la cour on ne parlât point en tout de leurs amours ; mais enfin le bruit commun étoit que ce fut avec L. R. M., où il y avoit beaucoup d'apparence, et c'est sans doute de la sorte qu'il faut restituer le passage de Brantôme, car enfin, de la façon qu'on murmuroit de leurs amours, ils s'aimoient plus que fraternellement, et même ils ne s'en cachoient pas trop. » L'inceste de Marguerite de Valois avec son frère Charles IX n'est que trop prouvé, quoique Brantôme n'y ait fait allusion que dans ce seul passage où le nom de Marguerite se cache sous des initiales qu'on pourrait interpréter de diverses façons ; mais il ne faut pas oublier que

Brantôme était le favori et même le secrétaire de la reine Marguerite : on comprend les égards et les ménagements qu'il avait à observer vis-à-vis de cette princesse. L'auteur du *Divorce satyrique*, écrit sous l'inspiration d'un mari et d'un roi courroucé qui voulait divorcer, n'avait pas à garder les mêmes ménagements; cependant il évite de faire rejaillir sur plusieurs rois de France la honte qu'il déverse impitoyablement sur leur sœur; il enveloppe d'obscurité ces incestes qu'il avoue à regret : « Elle ajouta après, dit-il, à ses sales conquestes, ses jeunes frères, dont l'un, à sçavoir François (duc d'Alençon), continua cet inceste toute sa vie; et Henri (Henri III) l'en désestima tellement, que depuis il ne la put estimer, ayant mesme à la longue apperçu que les ans, au lieu d'arrester ses désirs, augmentoient leurs furies. »

Les amours de Charles IX et de sa sœur, qu'il nommait *Margot*, auraient causé plus de scandale dans une cour moins démoralisée ; mais à peine y prit-on garde alors, et ce sujet honteux défraya seulement quelques pasquils et quelques chansons. Il est à présumer, d'ailleurs, que l'inceste ne fut, pour le frère et la sœur, qu'une distraction passagère, et qu'ils retournèrent l'un et l'autre à leurs occupations favorites, Charles, à la chasse, et Marguerite, à la galanterie. Charles IX connaissait trop bien Margot pour ne l'avoir pas jugée, comme la juge le *Divorce satyrique* : « Tout est indifférent à ses voluptés et

ne luy chaut d'âge, de grandeur ni d'extraction, pourvu qu'elle se saoule et satisface à ses appétits, et n'en a jusques ici, depuis l'âge d'unze ans, dédit à personne. » On s'explique ainsi ce qu'il avait voulu dire par ces paroles, qui furent répétées à propos du mariage du roi de Navarre avec Marguerite de Valois : « Je ne donne pas seulement ma sœur Margot à mon cousin de Navarre, je la donne pareillement à tous les huguenots de France. » Ce mariage cachait un piége et une trahison détestables : les chefs protestants, qui étaient venus à Paris pour y assister et pour signer la paix, furent enveloppés la plupart dans le massacre de la Saint-Barthélemy. Le lendemain de cette nuit sanglante, Charles IX disait en riant à ses gentilshommes : « Teh ! que c'est un gentil c... que celuy de ma grosse Margot! Par le sang Dieu! je ne pense pas qu'il y en ait encore un au monde de mesme; il a pris tous mes rebelles de huguenots à la pippée! » (*Journal de Henri III*, par Pierre de l'Estoile, édit. publ. d'après le ms. original, par A. Champollion.)

Il est singulier que la reine mère, qui avait encouragé cette effroyable licence par esprit de politique plutôt que par amour de la débauche, ne se soit pas mêlée elle-même aux bacchanales de la cour. Agrippa d'Aubigné et d'autres écrivains réformés disent bien, comme le répète Sauval, que « ceste princesse aimoit le plus grand prélat de son temps et des seigneurs tant et plus. » Mais on est

forcé de s'inscrire en faux contre ces vagues allégations, quand on ne trouve pas dans Brantôme un seul mot qui fasse allusion à quelque galanterie de la reine mère. Henri Estienne dit seulement, dans *le Discours merveilleux*, que Catherine, dès sa plus tendre jeunesse, avait montré « les signes évidents d'un esprit ambitieux et subject entièrement à ses voluptés. » Nous sommes disposé à croire qu'on devrait lire ici *volontés* au lieu de *voluptés*. Quant au cardinal de Lorraine, qui, au dire de l'Estoile, avait toujours dans la bouche *ce vilain mot de f.....* et qui, au dire de Brantôme, était « le plus grand abatteur de bois du royaume, » il fut le complice des actes politiques de la reine mère; mais, s'il eut la bonne fortune de la rendre infidèle à la mémoire de son mari, il garda bien ce secret d'État. Brantôme raconte que ce superbe cardinal, passant à la cour de Piémont, embrassa deux ou trois fois, de force, la duchesse de Savoie (Béatrix de Portugal), qui avait refusé de lui accorder l'honneur du baiser d'étiquette : « Comment! lui dit-il, est-ce à moy à qui il faut user de ceste mine et façon? Je baise bien la reyne ma maistresse, qui est la plus grande reyne du monde; et vous, je ne vous baiserois pas, qui n'estes qu'une petite duchesse crottée? Et si veux-je que vous sachiez que j'ay couché avec des dames aussy belles et d'aussy ou plus grande maison que vous. » Brantôme ajoute discrètement : « Possible pouvoit-il dire vray; » et il est permis de supposer que le

cardinal, à qui son secret était près d'échapper, se glorifiait des bontés que la reine mère avait eues pour lui, à l'exclusion de tout autre.

Quoi qu'il en soit, Catherine de Médicis, qui ne payait pas d'exemple, n'était pas trop sévère sur les mœurs, ni même sur la pudeur; on en peut juger par le banquet qu'elle donna au roi, en 1577, dans le jardin du château de Chenonceaux : « Les dames les plus belles et honnestes de la cour, dit le journal de l'Estoile, estant à moitié nues et aïant les cheveux espars comme espousées, furent employées à faire le service. » Le chroniqueur n'y était pas, malheureusement, et il n'a pu nous apprendre quelles furent les suites du banquet. Au reste, les fêtes de ce genre se terminaient d'ordinaire par des excès qui n'étaient que trop favorisés par ceux de la table. Au mariage de l'orfévre Claude Marcel avec la fille du seigneur de Vicourt, la noce se fit à l'hôtel de Guise, et toute la cour y fut invitée. Après le souper, le roi Henri III et ses mignons, les princesses et les dames de la cour se masquèrent, pour *porter le momon* aux époux, indécente cérémonie qui avait survécu au culte de Priape et de Vénus. « Les plus sages dames et damoiselles se retirèrent, et firent sagement, dit l'Estoile, car la confusion y apporta tel désordre et infamie, que, si les tapisseries et les murailles eussent pu parler, elles eussent dit beaucoup de belles choses. » (Voy. le *Journal de Henri III*, au 10 décembre 1578.)

Le masque, sous le règne des Valois, n'était pas moins propice aux amours que du temps de Charles VI; car, selon l'expression de Brantôme, « le masque cache tout. » Mais les dames de la cour de Charles IX et de Henri III dédaignaient ordinairement ces précautions et ces mystères : « Voulans communiquer avecques leurs serviteurs, dit Brantôme, et non comme avecques rochers et marbres; mais, après les avoir bien choisis, se scavent bravement et gentiment faire servir et aymer d'eux. Et puis, en ayant cognu leur fidélité et loyale persévérance, se prostituent à eux par une fervente amour et se donnent du plaisir avecques eux, non en masques, ny en silence, ny muettes, ny parmy les nuicts et ténèbres, mais, en beau plein jour, se font voir, taster, toucher, embrasser; les entretiennent de beaux et lascifs discours, de mots folâtres et paroles lubriques. »

Cette licence du langage passait alors pour un ragoût indispensable des plaisirs sensuels : « La parole en fait d'amour, dit Brantôme, qui consacre à ce sujet un chapitre de ses *Dames galantes*, a une très-grande efficace, et où elle manque, le plaisir en est imparfait. » Les poésies ordurières, qu'on lisait à la cour et qui n'y scandalisaient personne, nous donnent la mesure de ce que pouvaient être dans le tête-à-tête l'indécence et l'effronterie de l'entretien. Aussi, Brantôme pose-t-il en principe, que « lorsque l'on est à part avecques son amy, toute gallante dame veut estre libre en sa parolle et dire ce qu'il luy plaist,

afin de tant plus esmouvoir Vénus. » On ne saurait donc s'étonner si les plus grandes dames étaient, dans le particulier, « cent fois plus lascives et desbordées en parolles, que les femmes communes et autres. » Le proverbe qui prit cours à cette époque, *putain comme une princesse*, fut sans doute motivé par ce monstrueux libertinage de paroles, qui faisait l'admiration de Brantôme, et qui ajoutait tous les jours tant de mots, tant d'images, tant de phrases faites, à la langue érotique : « D'autres fois, dit-il avec une bizarre naïveté de philologue, nostre langue françoise n'a esté si belle ny si enrichie comme elle est aujourd'huy; mais il y a longtemps que l'italienne, l'espagnolle et la grecque le sont, et volontiers n'ay-je guières veu dame de ceste langue, si elle a practiqué tant soit peu le mestier de l'amour, qui ne sache très-bien dire. » Ainsi, aucun genre de Prostitution, pas même celle de la bonne langue française, ne manquait à cette cour dépravée, qui disputait de mœurs et de langage avec les mauvais lieux. (Voy. surtout les *Premières œuvres poétiques du capitaine Lasphrise*, Paris, J. Gesselin, 1599, in-12.)

CHAPITRE XXXIV.

SOMMAIRE. — L'édit de 1560 contre la Prostitution. — Abolition des bordeaux. — Rupture de bail pour cause de mauvaises mœurs. — Fermeture des lieux de débauche à Paris. — Procès soutenu par la mère Cardine, gouvernante de Hueleu. — Origine des maisons de tolérance. — Arrêt du parlement contre les repaires du Champ Gaillard et du Champ d'Albiac. — Affreux ravages de la syphilis causés par la Prostitution. — Enlèvement des *enseignes* de débauche. — Le Gros-Caillou. — Les rues de la Corne. — L'*Enfer de la mer Cardine*, et autres facéties sur l'abolition de Huleu. — Les ribaudes de l'armée. — Prix courant des prostituées au seizième siècle. — La *courtisane repentie*, par Joachim Du Bellay.

C'est un fait bien remarquable que l'ordonnance de Louis IX qui abolissait la Prostitution légale, et

qui ne put être exécutée sous le règne de ce saint roi, fut promulguée de nouveau et remise en vigueur sous le règne de Charles IX. Les philosophes et les magistrats avaient pensé jusqu'alors, qu'il y aurait un danger réel à vouloir supprimer absolument, en principe comme en fait, la débauche publique, cette lèpre inévitable du corps social, mais l'autorité civile était d'accord avec l'autorité ecclésiastique pour empêcher le mal de s'étendre hors des limites que la législation lui avait tracées. Tout à coup, en plein seizième siècle, au milieu de toute la dépravation et de tous les débordements des mœurs, en face de la cour la plus corrompue et la plus effrontée, la Prostitution légale fut prohibée et abolie par un édit du roi, que les successeurs de Charles IX n'osèrent pas rapporter ni même modifier dans un sens moins rigoureux. Cet édit avait été rendu, il est vrai, au nom du jeune roi en tutelle, par les États d'Orléans, qui s'occupèrent de la réformation des mœurs avec un zèle digne d'une époque plus vertueuse. L'article 101 de la grande ordonnance de 1560, laquelle ne fut lue et enregistrée en parlement que le 13 septembre 1561, était ainsi conçue : « Défendons à toutes personnes de loger et recevoir en leurs maisons, plus d'une nuict, gens sans adveu et incogneus. Et leur enjoignons les dénoncer à justice, à peine de prison et d'amende arbitraire. Défendons aussi tous bordeaux, berlans, jeu de quilles et de dez, que voulons estre puniz extraordinairement, sans dissi-

mulation ou connivence des juges, à peine de privation de leurs offices. »

On peut supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que cet article passa inaperçu parmi les cent quarante-huit articles qui composaient l'ordonnance; car le mot *bordeaux* n'avait pas été glissé sans intention, à côté du mot *berlans*, comme pour les confondre et les assimiler. Ce mot seul ne renfermait peut-être pas, dans la pensée du législateur, la suppression absolue des mauvais lieux et l'abolition complète de la Prostitution. Charles IX n'avait que dix ans, au moment où il signa l'édit qu'il n'était pas capable de comprendre, et qu'il n'eût probablement point approuvé plus tard. « Toutefois, dit Étienne Pasquier dans une de ses lettres (t. II, p. 520), jamais roy, qui le devanca, ne fit tant de beaux édicts, que luy : tesmoin celuy de l'an 1560 aux Estats tenus dedans la ville d'Orléans, l'autre qu'il fit à Roussillon l'an 1563, et le dernier à Moulins l'an 1566, contenant, ces trois edicts, une infinité d'articles en matière de police et beaux règlements qui passent d'un long entrejet nos premières ordonnances. A quoy sommes-nous redevables de ce bien? Non à autre qu'à messire Michel de l'Hospital, son grand et sage chancelier, qui, sous l'authorité du jeune roy son maistre, fut le principal entremeteur du premier, instigateur, promoteur et autheur des deux autres. Et à la mienne volonté, ajoute le sage et docte Pasquier, qu'ils eussent esté en tout observez d'une mesme

dévotion, qu'ils furent introduits ! » Il faut donc attribuer au grand chancelier Michel de l'Hospital tout l'honneur de ces édits, qui, comme le dit Pasquier, tombèrent bientôt en désuétude, mais qui laissèrent dans nos codes le témoignage impérissable d'une haute moralité.

L'ordonnance prohibitive de la Prostitution, on peut l'assurer, produisit une surprise générale et fut jugée, au premier abord, inapplicable, à Paris du moins. Cependant, elle avait été précédée de différentes ordonnances royales, qui semblaient lui ouvrir la voie et qui, malgré bien des obstacles et des résistances, étaient alors exécutées assez fidèlement. Ainsi, la Prostitution clandestine se trouvait recherchée et poursuivie de telle sorte, qu'une femme dissolue pouvait toujours être expulsée de la maison où elle logeait, et que les voisins avaient droit de forcer le propriétaire à rompre le bail qu'il aurait passé avec elle. Bien plus, un locataire de bonnes vie et mœurs, qui demeurait dans une maison appartenant à une femme de mauvaise vie, n'avait qu'à la dénoncer comme telle, pour l'obliger à déloger elle-même, après une simple information judiciaire. Le parlement de Paris avait confirmé une sentence de cette espèce, par un arrêt du 11 septembre 1542. Un arrêt du 10 février 1544 fut encore plus explicite : « Il fut jugé, dit Papon dans son *Recueil d'arrêts notables des Cours souveraines de France*, qu'une femme de mauvaise vie ne seroit pas reçue à se faire adjuger

le bail judiciaire d'une maison saisie, encores qu'elle offrist d'en donner plus qu'un autre, et que, quand elle l'auroit obtenue et s'y seroit establie, sa mauvaise vie suffiroit pour l'en faire sortir et résoudre le bail. » Ce n'est pas tout; Henri II avait essayé à plusieurs reprises d'éloigner de la cour et de l'armée une multitude de femmes perdues, qui vivaient du produit de leur impudicité, en *suivant* l'armée et la cour; mais Henri II ne put comprendre, dans cette exclusion partielle, les filles de joie privilégiées, qui remplissaient leur office sous la conduite d'une *dame* gouvernante. (Voy. le tome IV de cette Histoire, p. 30 et 31.) Quant aux ribaudes de l'armée, aucun roi, aucun général ne se fût permis de les chasser toutes; mais la police militaire tendait à diminuer leur nombre, qui allait toujours s'augmentant et qui faisait tort à la discipline. On ne sait pas ce qu'il y avait de filles de joie, attachées régulièrement à chaque corps de troupes; on sait seulement que les maréchaux des logis autorisaient la présence d'un *goujat* pour trois soldats : or, dans les armées, goujats et ribaudes étaient sur le même pied et partageaient le même sort.

La prévôté de Paris s'empara de l'article relatif à la Prostitution, dès que l'édit de 1560 eut force de loi, et se mit en devoir de le faire exécuter dans la ville. Il y avait, à cette époque, dans les classes bourgeoises, une sorte d'ostentation d'austérité morale, qui protestait à la fois contre les désordres de la cour et

rivalisait avec les mœurs sévères des réformés. Le protestantisme avait, pour ainsi dire, porté un défi aux catholiques, en leur proposant pour modèle de continence et de vertu ces hérétiques qu'on pendait et qu'on brûlait comme des criminels. Il y eut donc à Paris, comme dans les principales villes, une guerre, déclarée partout à la Prostitution, une croisade entreprise par le pouvoir municipal, pour faire disparaître les repaires de débauche et leur honteuse population. Les femmes de mauvaise vie, qui avaient jusque-là exercé paisiblement leur scandaleuse industrie sous la protection des lois et des magistrats, furent chassées de l'enceinte des villes, arrêtées et emprisonnées, condamnées, en cas de récidive, au fouet, à la prison et à la marque, exposées au pilori, traquées dans les champs comme des bêtes malfaisantes, et contraintes de se cacher pour échapper à cette persécution générale. Il paraîtrait, néanmoins, que les *lieux publics* de Paris, qui avaient été consacrés à la Prostitution légale depuis le règne de saint Louis, et qui étaient, suivant les termes des anciennes ordonnances, « à ce ordonnés et accoutumés, » ne furent pas atteints d'abord par l'édit de 1560 ; car cet édit ne semblait pas devoir infirmer la vieille législation, qui avait régi pendant plus de trois siècles l'état des prostituées. Celles-ci, d'ailleurs, celles du moins que les frais et les dangers d'un procès n'effrayaient pas, formèrent opposition devant la prévôté et soutinrent que le nouvel

édit ne pouvait les chasser des *places et lieux publics*, assignés à leur métier : « C'est à scavoir, disait la dernière ordonnance prévôtale qui avait renouvelé celle de Louis IX, en 1367 : à l'Abreuvoir de Mascon, en la Bouclerie, rue Froidmentel, près du clos Brunel, en Glatigny, en la Court Robert de Paris, en Baille Hoë, en Tyron, en la rue Chapon et en Champ-Flory. » Nous ignorons les circonstances de ce procès, qui dura plusieurs années. Mais nous sommes fondé à croire que la Prostitution continua de rester maîtresse de quelques-uns de ses plus anciens asiles. « Les rues de Glatigny ou du Val d'Amour, d'Arras ou Champ-Gaillard, de Fromentel ou Fromenteau, etc., continuèrent à offrir des repaires à la débauche. » (*Hist. de Paris*, par Dulaure, édit. de 1825, t. IV, p. 561.) Nous n'avons pas découvert les arrêts rendus à cet égard ; mais nous pouvons presque affirmer que, si le nombre des lieux publics nommés dans l'ordonnance de 1367 fut réduit par décision du parlement, plusieurs restèrent en possession de leur privilége obscène, parce qu'on prouva, par des actes authentiques, qu'ils avaient été, en quelque sorte, constitués par saint Louis. Ainsi, le lupanar de la rue Chapon, qui avait bravé si longtemps les évêques de Châlons en restant ouvert à la porte de leur hôtel, fut fermé, seulement alors, faute de pouvoir justifier de son ancienneté. (*Antiquit. de Paris*, par Sauval, t. II, p. 78.)

Un autre mauvais lieu, plus célèbre à cause de sa

gouvernante qui se nommait *la mère Cardine*, résista plus encore que tous les bordeaux de Paris à l'ordonnance royale qui les supprimait. La mère Cardine, que nous connaissons par diverses pièces satiriques publiées vers cette époque, devait être la *reine des maquerelles* de Paris ; elle était, à coup sûr, fort riche, puisqu'elle soutint un long procès, et, quand l'arrêt fut rendu contre elle au tribunal du Châtelet, elle eut encore le crédit d'empêcher la levée et l'exécution du jugement. L'établissement de la mère Cardine était considérable ; il occupait plusieurs grandes maisons dans les rues du Grand et du Petit-Hurleur, au centre du quartier Bourg-l'Abbé. Ces rues infâmes, dont le nom *Heuleu* ou *Hue-leu* indique peut-être qu'on *huait* les débauchés qu'on y voyait entrer, n'avaient pas d'autres habitants que des filles et leurs vils amants ; tous ceux qui avaient là *pignon sur rue*, s'efforcèrent de conserver leurs locataires, et adressèrent, dans ce but, des suppliques au lieutenant civil du Châtelet, au prévôt de Paris, et enfin au roi. Mais tout fut inutile ; après les péripéties d'un long procès, le roi, par ses lettres patentes du 12 février 1565 (c'est 1566, à compter suivant le nouveau style) enjoignit au lieutenant civil de faire expédier le jugement et de le mettre à exécution, sans plus de retard. En conséquence, le jugement fut crié à son de trompe, par les crieurs jurés, à l'entrée des deux rues du Heuleu ; les femmes de mauvaise vie, qui résidaient dans ces rues, en sortirent dans les vingt-

quatre heures, et on ferma irrévocablement tous les bordeaux qui avaient engagé et soutenu la lutte contre le Châtelet et le parlement. Sauval a pu dire, en parlant de ce dénoûment, qu'en cette année-là, « les asyles des femmes publiques furent ruinés de fond en comble. » Les lettres patentes du roi, enregistrées au Châtelet le 24 mars 1565 (ou plutôt 1566), provoquèrent une nouvelle ordonnance du prévôt de Paris, qui supprimait définitivement la Prostitution légale, aux termes de l'édit de 1560. (Voy. les *Edicts et ordonnances des roys de France*, recueillis par Fontanon, t. I, p. 574.)

C'était toujours le chancelier Michel de l'Hospital, qui travaillait ainsi à épurer les mœurs; c'était lui qui n'avait pas voulu souffrir davantage que les femmes dissolues eussent l'air de tenir tête au roi et à la magistrature. Aux lettres patentes du 12 février, qui ne concernaient que le bordeau de Hueleu, le prévôt de Paris avait ajouté cette paraphrase confirmative de l'article prohibitif de l'édit : « Au surplus, faisant droict, sur la requeste verbale desdites gens du roy, que défenses sont faites à tous manants et habitants de ceste ville et fauxbourgs de Paris et autres, de souffrir en leurs maisons bordeau secret ne public, sur peine de 60 livres parisis d'amende pour la première fois, et de six vingts livres parisis d'amende pour la seconde, et, pour la troisiesme fois, de privation de la propriété des maisons. Et seront lesdites lettres, ensemble ceste or-

donnance, leues et publiées à son de trompe et cry public, tant par les carrefours de ceste ville que faux-bourgs de Paris et autres lieux où sont lesdits bordeaux, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. » Ainsi, la fermeture des maisons de débauche du Grand et du Petit *Hueleu* entraîna celle de la plupart des mauvais lieux qui existaient encore à Paris; ceux que n'atteignit pas la proscription générale, et que le prévôt de Paris laissa subsister à huis clos, sous la sauvegarde d'une permission tacite, perdirent tous les droits qu'ils tenaient de l'ordonnance de saint Louis, et comme ils n'avaient plus qu'une existence provisoire, nous croyons que, dès ce temps-là, ils furent caractérisés par un surnom qui est toujours en usage et qui définit la nature de leur privilége : *maisons de tolérance*. Au reste, à partir de cette époque, comme le dit expressément Sauval (t. II, p. 650), les filles publiques « cessèrent d'avoir des statuts, des juges, des habits particuliers et des rues affectées à leurs dissolutions. » On peut donc dire que la Prostitution légale fut légalement abolie en France.

Nous avons indiqué les causes qui nous semblent avoir provoqué cette grande mesure de police; nous avons dit que le protestantisme avait forcé le gouvernement à se mettre ainsi à la tête d'une réforme des mœurs; nous avons fait comprendre que le vertueux chancelier de l'Hospital s'était surtout intéressé à cette réforme, qui donnait satisfaction aux

vœux des honnêtes gens, sans distinction de religion ni de parti politique. Mais différents historiens ont prétendu que la suppression des mauvais lieux avait été commandée par des nécessités impérieuses de salubrité générale ; car la maladie vénérienne, qui s'était répandue d'une manière effrayante à la suite de la débauche populaire, avait fait de chaque lupanar un redoutable foyer d'infection. En effet, on sait que cette horrible maladie, dont les symptômes n'étaient plus aussi affreux qu'autrefois, avait néanmoins multiplié ses ravages, à ce point, que la Prostitution devenait l'ennemie permanente de la santé publique. Le 4 décembre 1555, l'avocat du roi, Me Denis Riant, avait porté plainte à la Cour du parlement de Paris contre les mauvais lieux du Champ Gaillard et du Champ d'Albiac, où se commettaient journellement « infinies volleries, force violences, larcins et autres méchancetés, par le moyen des locatifs des maisons, qui tiennent, au moins la pluspart d'iceux, bordeaux en leurs chambres, y reçoivent et y endurent gens inconnus, sans adveu, ruffiens, vagabonds, pauvres filles et femmes. » L'avocat du roi ajoutait, à la suite de sa plainte, que « depuis un an seulement, se sont trouvés dix-huit ou vingt jeunes hommes, escoliers d'honnestes familles, gastés de la vérole, pour avoir hanté esdits lieux, chose qui est fort pitoyable et requiert bien qu'on y pourvoye. » La Cour avait déjà rendu deux arrêts qui enjoignaient aux propriétaires des mai-

sons du Champ Gaillard et du Champ d'Albiac de ne louer ces maisons « qu'à gens connus et famés de bonne vie et mœurs. » Elle invita le lieutenant criminel à faire exécuter les arrêts précédents et à mettre un terme au désordre. (Voy. les Preuves de l'*Hist. de Paris*, par Lobineau et Félibien, t. II, p. 767.)

Il est à peu près avéré que le mal de Naples avait envahi tous les repaires de débauche, au moment où l'édit de Charles IX supprima totalement la Prostitution. Le poëte Baïf, dans ses *Passetemps*, fait le portrait de *missir Macé*, qui avait eu de *grands infortunes*

A suyvre les amours communes.

Voici l'allocution, qu'un ami adresse à cet incorrigible, qui ne pouvait *se désister de faire feste aux filles* :

Comment n'êtes-vous pas content,
Missir Macé, d'avoir eu tant
Et tant de mauvaises fortunes
A suyvre les amours communes?
D'avoir si roide la vérole,
Que vous n'avez dent qui n'en grole?
D'avoir la vérole si bien,
Que du nez ne vous reste rien?
D'avoir tout le palais mangé
Et d'avoir de chancres rongé
Votre membre plus qu'à demy?

Une autre épigramme de Baïf, dans laquelle un

nommé Galin est le héros d'une aussi triste aventure, ne le dépeint pas sous des couleurs moins hideuses :

> Pour hanter souvent les bourdeaux,
> Le chancre t'accueillit si bien,
> Que du nez en ta face rien
> Ne t'est resté, que les naseaux!

Un écrivain du même temps, Antoine Duverdier, qui pensait que « Dieu a envoyé ceste peste sur la terre, pour fléau et vengeance des sales, illicites et fréquentes paillardises des mauvais, » reconnaît, dans ses *Diverses Leçons*, que « ce mal estoit beaucoup plus contagieux, au commencement, qu'il n'est maintenant, à cause des souverains remèdes qu'on a trouvés; » mais, néanmoins, il s'étonne que les débauchés osassent risquer la récidive dans un mal qui, pour n'être pas mortel ordinairement, laissait toujours de fâcheux ressouvenirs à ses victimes : « Y en a plusieurs, s'écrie-t-il avec surprise, qui ont sué vérole six ou sept fois ! » Louis Guyon, qui a écrit ses *Diverses leçons* pour faire suite à celles de Duverdier, constate, en sa qualité de médecin, que la maladie vénérienne se jouait encore de tous les efforts de la science. « Ceste contagion vénérienne, dit-il (t. I, p. 612), parce que le plus communément elle se prend par paillardise et acte deshonnête, est, par conséquent, honteuse. » Louis Guyon, qui veut dire par là que le *venin de la femme pail-*

larde était plus dangereux dans les bordeaux que partout ailleurs, cite le fait de deux jeunes adolescents d'une grande famille, qu'il avait traités à Paris en 1563, et qu'il ne réussit pas à guérir. Ces deux imprudents, il est vrai, avaient essayé de cacher leur état, jusqu'à ce qu'il se fît connaître « par la pelade, par pustules rouges qui leur venoient au front, douleurs au milieu des os, tant des bras, jambes, cuisses, espaules, que sur le devant de la teste, les nuicts jusqu'environ l'aube du jour, et autres signes, comme douleur au gosier, ne pouvans bien avaller la viande. » Tous les médecins et chirurgiens, entre les mains desquels se remirent les pauvres malades, échouèrent dans leur guérison, jusqu'à ce qu'un ambassadeur du roi d'Espagne, qui les entendait gémir et se plaindre pendant la nuit, leur eût conseillé de partir pour l'Amérique et de s'y faire soigner à la mode du pays par les indigènes. Ce traitement eut un plein succès, et les malheureux jeunes gens, qui étaient partis étiques et semblables à des cadavres, revinrent en France florissants de santé. Un pareil résultat servit sans doute à confirmer l'opinion des savants qui voulait que le mal napolitain eût été découvert, en même temps que l'Amérique, par Christophe Colomb. Cependant, cette opinion n'était pas encore si bien établie, que certains docteurs de la Faculté de médecine de Paris ne soutinssent avec ténacité que cette maladie n'était pas nouvelle, quoiqu'elle

eût changé de caractère. « Ceux-là errent grandement, disait Antoine Duverdier, qui estiment que la maladie que les Grecs appellent λειχὴν, Pline, *mentagra*, et nous, *feu volage* ou *male dartre*, soit ce mal que nous appelons vulgairement *vérole*. »

Il est donc possible que les hommes d'État, qui essayèrent d'abolir la Prostitution par un édit du roi, aient voulu appliquer un remède héroïque à la maladie honteuse, qu'ils espéraient chasser de France avec les misérables femmes qui en étaient presque toutes infectées. Mais on aurait dû prévoir qu'en forçant ainsi la population des mauvais lieux à rentrer dans le sein de la société et à s'y déguiser sous des dehors honnêtes, on faisait refluer la contagion vénérienne dans le courant de la vie domestique. Les documents nous manquent absolument pour apprécier les effets, physiologiques et hygiéniques de la fermeture des maisons de débauche. Ce ne fut pas, comme on peut le supposer, la cessation des désordres, qui n'avaient plus, il est vrai, d'asiles privilégiés et autorisés, mais qui n'étaient que plus hardis à s'étaler au grand jour. Ainsi, la Prostitution clandestine eut des marchés publics dans toutes les rues et sur toutes les places : la femme *commune*, en perdant le droit d'exercer légalement son métier à certaines conditions fixes, acquit la liberté de se montrer partout et de régler elle-même les conditions de la criminelle industrie qu'elle exerçait en cachette. Il y eut bientôt sans doute à

Paris autant de lupanars secrets qu'il y en avait de publics auparavant; le nombre des agents de la Prostitution ne diminua pas; bien au contraire, les proxénètes des deux sexes, étant devenus plus nécessaires, devinrent aussi plus nombreux; l'usage eut bientôt adopté, dans la ville et dans les faubourgs, des endroits de rencontre et de rendez-vous, où la débauche allait recruter ses milices et dresser ses batteries. Quant aux bordeaux, qui n'étaient plus sous la surveillance du pouvoir municipal, ils tombèrent à la merci de tous les êtres dégradés, qui ne craignirent pas de s'exposer au châtiment de la loi et qui firent de ces cavernes impudiques le réceptacle de tous les crimes.

On ne saurait douter que l'édit de 1560, contre les bordeaux, n'ait eu de scandaleuses conséquences, lorsqu'on voit la Prostitution errante se grouper pendant la nuit autour des croix de pierre, qui s'élevaient sur presque toutes les places de Paris. En 1572, l'évêque de Paris fit enlever la Croix de Gastine, érigée sur une petite place dans la rue Saint-Denis; car cette croix, suivant l'expression d'un chroniqueur, « servait d'enseigne aux débauchés, » qui se réunissaient là tous les soirs et qui y commettaient mille profanations. Le *Journal de Henri III* raconte, en ces termes, l'enlèvement d'une autre Croix, que le libertinage n'avait pas moins profanée : « La nuit du jeudy 10 mars 1580, de l'ordonnance de l'évêque de Paris, et d'un secret consen-

tement de la cour, fut enlevé du lieu où il estoit le crucifix surnommé *Maquereau*, et par les gens du guet porté à l'évesché, et ce à cause du scandaleux surnom que le peuple lui avoit donné, à raison de ce que ce crucifix de bois peint et doré, de la grandeur de ceux qu'on voit ordinairement aux paroisses, estoit plaqué contre la muraille d'une maison, sise au bout de la vieille rue du Temple, vers et proche les esgouts, en laquelle et ès environs se tenoit un bordeau ; en sorte que ce vénérable instrument de notre Rédemption servoit d'enseigne aux bordeliers repaires. » Pierre de l'Estoile ne nous apprend pas si le bordeau fut fermé par ordre de la prévôté, après que l'évêque Pierre de Gondi eut mis fin à un scandale, qui était plus déplorable que celui de l'impunité d'une *boutique* de débauche.

La plupart des maisons, en ce temps-là, avaient des enseignes qui les faisaient reconnaître, en l'absence de numéros et d'autres signes indicateurs. Les maisons de Prostitution devaient donc avoir aussi leur *marque* ou *enseigne*, qui ne rappelait pas toujours la destination du lieu, car l'enseigne pouvait être plus ancienne que sa destination, mais souvent l'enseigne annonçait, par un emblème indécent ou par une devise équivoque, le genre de commerce auquel le local était consacré. Ainsi, Piganiol de la Force affirme que le quartier du Gros-Caillou a dû son nom à un *gros caillou* qui servait d'enseigne à un lupanar. Dans tous les cas, ce nom-là n'a pas été

en usage avant la fin du seizième siècle, et on peut le faire naître de l'installation de ce lieu de débauche et de son enseigne, métaphoriquement obscène. Nous n'entreprendrons pas une digression étymologique, pour expliquer ce que pouvait être ce *caíllou*, ce qu'on devinera sans effort en cherchant son origine dans ces vers d'un vieux poëte :

> Jouer au jeu qu'*aux cailles* on appelle,
> Aux filles est chose plaisante et belle.

Les historiographes de Paris mentionnent plusieurs enseignes de la même espèce, qui avaient donné le nom de rue *de la Corne* à deux rues du faubourg Saint-Germain-des-Prés, nommées maintenant rue Beurrière et rue Neuve-Guillemin, ainsi qu'à une rue du faubourg Saint-Marceau, laquelle a été fermée au dix-septième siècle et est devenue le cul-de-sac des Corderies. Sauval rapporte qu'il y avait une tête de cerf, « que le peuple appelle *corne*, » dit-il, scellée dans la muraille à l'encognure de la rue de la Corne, et que cette tête de cerf avait fait donner aussi le nom de rue de la Petite-Corne à la rue adjacente; mais il ajoute que ce nom leur venait bien plutôt d'une « troupe de prostituées accourues là d'abord, pour s'y établir. » Ce fut à la fin du seïzième siècle, que ces prostituées, qui ne pouvaient plus résider dans l'enceinte de la ville, se réfugièrent dans le faubourg, où l'abbé de Saint-Germain les

laissa se fixer, moyennant une redevance. Mais, plus tard, ce lieu de débauche causa de tels désordres et scandalisa tellement les bons paroissiens de Saint-Sulpice, que le curé de cette paroisse obtint de l'abbé de Saint-Germain l'expulsion de ces turbulentes voisines. On fit disparaître, avec l'enseigne de leur repaire, le nom des deux rues que cette enseigne avait baptisées : la première reçut le nom de rue *Guillemin*, à cause d'un fief appartenant à une famille de ce nom-là, et la seconde prit celui de rue *Beurrière* ou *des Beurriers ;* mais le peuple, qui se souvenait d'avoir vu la *corne* et le mauvais lieu qu'elle annonçait au passant, persista longtemps à désigner les deux rues sous leurs anciens noms, quoique les nouveaux eussent été gravés en lettres d'or, sur des plaques de marbre, au coin des deux rues, par ordre du bailli de Saint-Germain. Il fallut bien s'accoutumer à substituer enfin ces nouveaux noms aux anciens. Mais l'idée d'une maison de débauche y restait toujours attachée, « et, dit Sauval, parce que le nom de *Guillemin* est un peu proverbial, le peuple qui se plaît à tourner tout en raillerie, non content d'avoir ajouté au nom de *Guillemin*, propriétaire du jardin, celui de *Crocquesolle*, il l'a donné encore à la rue, de sorte qu'il l'appelle plus souvent la rue *Guillemin-Crocquesolle*, que la rue *Guillemin.* » Sans entrer dans de longues dissertations archéologiques, nous dirons que *Guillemin*, dans le langage métaphorique du bas peuple, signifiait tantôt un cafard,

tantôt la nature de l'homme, de même que *guillery ;* et l'on chantait alors, dans les carrefours, un fameux refrain, qui était encore en vogue sous la Régence, puisque le duc d'Orléans l'avait toujours à la bouche (voy. les *Mém. du cardinal Dubois*) :

Du temps du roi Guillemot,
De la reine Guillemote,
On prenoit les hommes au mot
Et les femmes à la m....

Aux étymologistes de rechercher et de découvrir l'origine de *guillemin* et *guillemot !* Quant à *crocquesolle*, c'est évidemment une épithète qualificative, et nous croyons que, la *solle* ou *soulle* étant un jeu de ballon très-usité autrefois, on avait fait un rapprochement tout naturel entre ce jeu-là et celui qui se joue dans les lieux de Prostitution, où la *femme commune* passe de main en main, à l'instar d'une *solle* ou ballon que les joueurs se renvoient de l'un à l'autre : de là, le mot *solle* comme synonyme de prostituée et, par extension, de la nature d'une femme débauchée.

Il est évident que le peuple avait alors très-peu de sympathie et même de pitié pour les femmes de mauvaise vie, puisqu'il les poursuivait de ses huées, et les chassait souvent à coups de pierres, quand il les reconnaissait dans les rues honnêtes. Nous avons vu aussi que les hommes dépravés, qui osaient entrer en plein jour dans les rues infâmes consacrées

à la débauche, n'étaient pas mieux traités par la populace. On peut donc assurer que l'édit de 1560, qui supprimait la Prostitution légale, fut accueilli favorablement par l'opinion générale; et les habitants de Paris, hormis ceux qui prélevaient sur cette Prostitution les loyers de leurs maisons, applaudirent tous à la fois aux mesures de police qui amenèrent la fermeture de la plupart des mauvais lieux. La ruine et l'embarras des courtières de débauche, le désarroi et la dispersion des filles, la colère et la confusion des libertins, ne touchèrent personne et amusèrent tout le monde. Il y eut un concert de plaisanteries et d'épigrammes contre les exilés et les victimes de la Prostitution. Ce furent surtout le lupanar du Huleu et sa célèbre directrice, la mère Cardine, qui servirent de sujet à ces facéties en prose et en vers, que la gaieté populaire inspirait avec tant de verve et d'abondance. La plus connue de ces facéties est l'*Enfer de la mère Cardine*, dont la première édition, que nous ne possédons plus, fut certainement contemporaine de tous les *canards* poétiques que fit naître la destruction du Hulleu. Voici l'intitulé de cette rare et curieuse satire, dirigée contre les courtisanes les plus fameuses de cette époque : *l'Enfer de la mère Cardine, traitant de la cruelle et terrible bataille qui fut aux enfers entre les diables et les maquerelles de Paris, aux nopces du portier Cerberus et de Cardine, qu'elles vouloient faire royne d'enfer, et qui fut celle d'entre elles, qui donna le*

conseil de la trahison... (Sans date et sans indication de lieu, mais sans doute imprimé à Paris vers 1570, in-8.) Cette pièce, en vers, qu'on attribue à Flaminio de Birague, neveu du chancelier de France, fut réimprimée en 1583 et en 1597. Dans les réimpressions, on ajouta une *chanson de certaines bourgeoises de Paris qui, feignant d'aller en voyage, furent surprises au logis d'une maquerelle à Sainct-Germain-des-Prez*. Il n'existe que deux ou trois exemplaires des réimpressions du seizième siècle; mais, en 1793, un bibliophile bienfaisant ne voulut pas laisser disparaître tout à fait l'*Enfer de la mère Cardine*, et il en fit une nouvelle édition tirée à 108 exemplaires, qui sont déjà presque aussi rares que les éditions anciennes.

Voici le début de ce poëme allégorique, qui n'est pas, comme le suppose M. le marquis du Roure dans son *Analectabiblion*, un acte de vengeance personnelle du poëte contre la mère Cardine, mais une satire collective qui s'adresse à toutes les reines de la Prostitution.

Puisque l'oysiveté est mère de tout vice,
Je veux, en m'esbattant, chanter cy la malice,
La faulse trahyson et les cruels efforts,
Que fit Cardine un jour en la salle des morts,
Alors que Cupidon lui fit oster les flammes
Qui tourmentent là-bas nos pécheresses âmes.

« La fable du poëme est toute simple, dit M. le marquis du Roure : Cardine épouse Cerberus, et au

festin de noces paraissent les principales filles de Paris : Marguerite Remy, surnommée *les gros yeux;* la Picarde, *cresmière;* Anne *au petit bonnet;* la Normonde, *bragarde;* la Lyonnaise, *douteuse,* etc. Cupidon, l'ennemi juré de Pluton, paraît à ces noces pour exciter les damnés à combattre l'enfer, voire même à étrangler Cerberus. » M. le marquis du Roure résume tout l'ouvrage dans cet apophthegme : « Quelques filles sont pires que tous les diables ensemble. » L'éditeur de 1793 a réimprimé, en outre, à la suite de l'*Enfer de la mère Cardine*, une pièce du même genre, qui nous donne la véritable date du poëme de Flaminio de Birague, qu'elle accompagne: *Déploration et complaincte de la mère Cardine de Paris, cy-devant gouvernante de Huleu, sur l'abolition d'iceluy. Trouvée, apres le deceds d'icelle Cardine, en un escrain auquel estoient ses plus privez et précieux secretz, tiltres de ses qualitez authentiques, receptes souveraines, compostes, anthidotes, baulmes, fardz, boetes, ferrements et ustenciles servant audict estat dudit mestier* (sans nom de lieu, 1570, in-4 de 8 ff.). Il suffit de citer deux autres pièces de la même époque, qui furent inspirées par l'exécution de l'édit de 1560 : *La destruction avec la desolation des povres filles de Huleu et de Darnetal* (sans lieu ni date, pet. in-8 goth de 4 ff., avec une gravure en bois sur le titre). M. J.-C. Brunet, dans son *Manuel du libraire,* dit que cette pièce de vers de six syllables a été composée vers 1520; mais on sait que M. Brunet

n'est pas une autorité, dès qu'il s'avise de juger un livre au delà du titre. Cette complainte est évidemment du même temps, sinon de la même main, que la *Complainte de la mère Cardine*. Une autre pièce, qui se rapporte à cette grande affaire de l'*abolition* des lupanars, est intitulée : *Ban de quelques marchands de graine à poile et d'aucunes filles de Paris* (sans nom de lieu, 1570, in-8). Mais nous doutons qu'un seul exemplaire de l'édition originale ait survécu à la circonstance, et, par bonheur, un bibliophile s'est encore rencontré, en 1814, pour faire réimprimer cette facétie ordurière, dont l'auteur, Rasse Desneux, était le chirurgien de Charles IX et l'ami de Ronsard.

L'*abolition des bordeaux*, tout incomplète qu'elle fût, avait été vuè de si bon œil par la France entière, que Charles IX et son chancelier Michel de l'Hospital continuèrent à vouloir réformer les mœurs par ordonnance : il avait été plus facile d'éloigner de l'enceinte des villes les lieux de débauche, que d'expulser complétement les prostituées de la cour et de l'armée. Depuis les temps les plus reculés, une cour princière, de même qu'une armée, traînait à sa suite une bande plus ou moins nombreuse de mauvais sujets et de femmes perdues. Le roi, de concert avec son vertueux ministre, s'efforça de remédier à cet abus. Par un édit du 6 août 1570, il ordonna que « tous autres vagabonds, sans maistre ny adveu, ayent dans vingt-quatre heures à vuider nostredite cour, sur peine d'estre pendus et estranglez, sans

espérance d'aucune grace ny remission; que toutes filles de joie et femmes publiques deslogent de nostredite cour, dans ledit temps, sous peine du fouet et de la marque. » Il y eut probablement une multitude de filles fouettées et marquées, car elles ne se pressèrent pas d'obéir à l'ordonnance royale qui les chassait, et Charles IX dut raviver plusieurs fois cette ordonnance dans le cours de son règne. Celle qu'il fit contre les prostituées *suivant l'armée* ne rencontra pas moins de difficultés dans son application, puisque Henri III n'eut rien de plus pressé, en montant sur le trône, que de la renouveler dans les mêmes termes : « Enjoignons non-seulement aux prévôts des maréchaux et leurs lieutenants, mais aussi à nos juges ordinaires, de chasser les filles de joye, s'il s'en trouve à suitte desdites compagnies et les chastier de peine de fouet, et pareillement les goujats, au cas qu'il s'en trouve plus d'un pour trois soldats. » Il est certain que cette ordonnance ne fut jamais exécutée, du moins d'une façon régulière et générale; mais, parfois, aussi elle était cruellement mise en vigueur par le seul fait d'un caprice du chef d'armée. Par exemple, si l'on peut se fier au témoignage de Varillas (*Hist. de Henri III,* liv. VI), le maréchal Philippe Strozzi, que l'historien nous représente comme *extrêmement sévère*, commanda « qu'on jetât dans la rivière de Loire 800 filles de joye qui suivoient son camp. »

Ces pauvres filles n'étaient pas traitées partout

avec autant de rigueur, et si elles ne figuraient pas dans les armées des réformés, elles menaient joyeuse vie dans les armées catholiques. Ainsi, Brantôme décrit complaisamment la belle arrière-garde, que le duc d'Albe, dans son expédition contre les *Gueux* de Flandres, pouvait passer en revue, avec ses dix mille hommes de vieilles troupes. C'étaient, dit Brantôme, « quatre cents courtisanes à cheval, belles et braves comme princesses, et huit cents à pied, en point aussi. » Il y avait là un gentilhomme français, messire François Le Poulchre, seigneur de la Motte Messemé, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté. Ce qu'il admira le plus dans cette expédition militaire, ce furent les douze cents courtisanes *en bon point*, qui semblaient être chargées de sauvegarder l'honneur des filles et des femmes sur le théâtre de la guerre. Voici comment il parle de ces créatures, dans les sept livres de ses *Honnêtes Loisirs*, dédiés au roi Henri III (Paris, Marc Ourry, 1587, in-12) :

Il les entretenoit, qui vouloit, tout le jour;
Mais, avec un respect plein de cérémonie,
Le barisel-major leur tenoit compagnie.
Or, ces dames avoient tous les soirs leur quartier,
Du maréchal de camp, par les mains du fourrier,
Et n'eût-on pas osé leur faire une insolence.

Leur vanité s'en accrut tellement, qu'elles finirent par faire de la femme honnête et qu'elles taxè-

rent leurs faveurs à un prix trop élevé pour la bourse des soudards. Il fallut que le duc d'Albe intervînt et fît crier dans son camp, par ses hérauts d'armes :

> Qu'entre elles ne fust pas une qui osast
> Refuser désormais soldat qui la priast
> De luy payer sa chambre à cinq sols par nuictée.

On ne saurait prendre le taux fixé par le duc d'Albe, pour le prix courant de la Prostitution populaire à cette époque. Cependant il est permis de supposer, d'après le chapitre de Rabelais intitulé : *Comment Panurge enseigne une manière bien nouvelle de bastir les murailles de Paris*, que le relâchement des mœurs publiques avait singulièrement fait tort au métier impudique des prostituées de carrefour. « Je voy, dit Panurge, que les callibristris des femmes de ce pays sont à meilleur marché que les pierres : d'yceulx fauldroit bastir les murailles, en les arrangeant par bonne symétrie d'architecture et mettant les plus grands aux premiers rancz, et puys, en talvant à dos d'asne, arranger les moyens et finablement les petits. » Cette sale bouffonnerie de Panurge renferme assurément un indice de l'avilissement du prix des *denrées* de la débauche. La fermeture des mauvais lieux ne diminua pas le nombre des femmes *de bonne volonté*. Pierre l'Estoile, dans son *Journal de Henri III*, à la date du 26 mai 1575, caractérise ainsi la corruption qu'il voyait régner

autour de lui, dans la bourgeoisie et le peuple de Paris : « Ce dont se plaint le prophète Jérémie, chapitre III des *Filles de Sion*, qui estoient eslancées, cheminant le col estendu et les yeux affettés, se guindant et branslant et faisant resonner leurs pas, se pouvoit, à aussi bon tiltre et meilleur, dire, en ce temps, des femmes de Paris et filles de la cour. Dont ne se faut esbahir, si le Seigneur, selon la menace qu'il en fait au lieu mesme par son prophete, descheveloit leurs testes et leurs parties honteuses, par ces folatres faiseurs de pasquils, dont la ville de Paris et la cour estoient remplies. Brief, le desbordement, sans parler de pis, estoit que la caballe du cocuage estoit un des plus clairs revenus de ce temps. » (Voy. l'édition publiée par MM. Champollion père et fils, d'après le ms. original de P. l'Estoile, dans la collect. des *Mém. pour servir à l'histoire de France.*)

Nous trouverions sans doute, dans les œuvres des poëtes du seizième siècle, une foule de passages qui se rapporteraient à notre sujet, et qui nous permettraient de faire une peinture fidèle et même minutieuse des mœurs de la Prostitution; mais nous avons hâte de sortir de cet impur treizième siècle, où la débauche italienne est le dernier cloaque où vient se salir et s'éteindre la branche royale des Valois; nous craindrions d'être entraîné dans une trop longue digression, en feuilletant ces poëtes libertins qui se plaisaient à fonder le Parnasse de

Priape, et qui n'avaient pas de muse plus inspiratrice que la Vénus des carrefours. Certes, les poëtes étaient d'avance autorisés à tous les désordres de la poésie érotique, quand ils rencontraient chez les prostituées les plus grands seigneurs de la cour, des princes de l'Église et des magistrats vénérables. Le cardinal Charles de Lorraine n'allait-il pas, comme l'eût fait un jeune écolier, passer la nuit, hors de son hôtel, dans le logis d'une femme perdue? Louis Regnier, sieur de la Planche, nous raconte, dans son *Histoire de François II*, que ce prélat débauché, « sortant un grand matin de la maison de la belle Romaine, courtisane renommée du temps de Henry, logée en la Cousture de Saincte Catherine, avoit failli d'estre maltraité par certains ruffians qui cerchent volontiers les chappes cheutes à l'entour de telles proyes. » Cette Romaine, qui rivalisait en beauté et en libertinage avec la Grecque, tant exaltée par Brantôme, nous paraît être le type de cette courtisane, que Joachim Dubelloy a mise en scène dans un poëme fameux, intitulé tantôt *la Maquerelle ou la Vieille courtisane de Rome*, et tantôt *la Courtisane repentie*. Ce poëme nous offre quantité de traits qui peuvent servir à faire le portrait des courtisanes à la mode du seizième siècle. C'est elle-même qui raconte sa vie et qui, son bon temps passé, essaye de consoler ses ennuis,

Par les soupirs d'une complainte vaine.

Dès l'âge de seize ans, corrompue par le mauvais exemple d'*une impudique mère,* elle laissa cueillir sa fleur par un *serf;* mais ce fut chose si secrète, que personne au monde, excepté sa mère, ne pût soupçonner cet accident :

Bientôt après, je vins entre les mains
De deux ou trois gentilshommes romains,
Desquels je fus aussi vierge rendue,
Comme j'avois pour vierge esté vendue.
De main en main je fus mise en avant,
A cinq ou six, vierge comme devant.

Un prélat l'achète ensuite *comme pucelle;* elle apprend alors à chanter, à danser, à pincer du luth et à *proprement parler;* puis, à se farder et à se parer. Ce prélat l'aimait assez pour ne lui refuser aucune preuve de tendresse : il l'enrichit, et il finit par la marier à un gentilhomme qui la dépouilla, sitôt la noce faite, de tout ce qu'elle avait apporté en dot; elle se trouve tout à coup ruinée :

Et rejetant toute vergogne et honte,
J'ouvre boutique; et faite plus savante,
Vous mis si bien ma marchandise en vente,
Subtilement affinant les plus fins,
Qu'en peu de temps fameuse je devins.
Lors, me voyant de Rome ass z connue
Pour n'estre au rang de squaldrine tenue,
De deux ou trois à poste je me mis,
Lesquels étoient mes plus fermes amis,
Et tous les mois me donnoient pour salaire
Un chacun d'eux trente écus d'ordinaire.

Elle ne se contentait pas de ce salaire, et elle employait toutes sortes de ruses pour mettre à contribution ses trois *amis*, en faisant accroire à chacun d'eux qu'elle l'aimait plus que les autres. Ils n'étaient pas jeunes ni beaux, mais ils étaient crédules et généreux ; elle fuyait, d'ailleurs, *plus que peste*

Ces jeunes gens, lesquels, sans débourser,
A tout propos, pour beaux veulent passer,
Nous pensant bien payer d'une gambade,
D'une chanson, d'un lut ou d'une aubade.

Elle connaissait tous les mystères de la vie des courtisanes, et elle les employait à son avantage, quoiqu'elle se donnât des airs d'honnêteté et même de pruderie :

J'avais aussi une soigneuse cure,
De n'endurer sur mon corps une ordure,
De boire peu, de manger sobrement,
De sentir bon, me tenir proprement,
Fût en public ou fût dedans ma chambre,
Où l'eau de naffe, et la civette et l'ambre,
Le linge blanc, le pennage éventant,
Et le sachet de poudre bien sentant,
Ne manquoient point : surtout, je prenois garde
(Ruse commune à quiconque se farde)
Qu'on ne me pût surprendre le matin.
Bref, tout cela qu'enseigne l'Arétin,
Je le savois, et savois mettre en œuvre
Tous les secrets que son livre descœuvre,
Et d'abondant, mille tours inconnus
Pour éveiller la dormante Vénus.

Mais comme elle excellait à cacher sa profession! Elle était *honneste en ses propos*, elle savait *deviser* de la vertu, et se déguisait si bien,

> Que rien qu'honneur ne sortoit de ma bouche,
> Sage au parler et folâtre à la couche.

Ce fut par de tels moyens, qu'elle *acquit faveur* à Rome et à Paris, en sorte que les gentilshommes n'étaient pas estimés, qui ne pouvaient se vanter de lui *faire l'amour*,

> Au demeurant, fût de nuit ou de jour.

On devine qu'elle n'avait rien à redouter des lois de police relatives aux courtisanes subalternes :

> Je ne craignois d'aller sans ma patente,
> Car j'étois franche et de tribut exempte,
> Je n'avois peur d'un gouverneur fâcheux,
> D'un barisel ou d'un sbire outrageux,
> Ni qu'en prison on retînt ma personne...
> N'ayant jamais faute de la faveur
> D'un cardinal ou autre grand seigneur
> Dont on voyoit ma maison fréquentée,
> Ce qui faisoit que j'estois respectée.

Elle avait fait ce *beau ménage* pendant six ou sept ans, lorsqu'elle commença, se sentant vieillir, à éprouver de la honte et du repentir; un sermon, qu'elle entendit un jour, acheva de lui faire comprendre le scandale de sa vie passée. Elle sentit tout

ce qu'il y avait d'amertume dans les plaisirs décevants de la Prostitution :

Car, quel plaisir, hélas! me pouvoit estre,
Bien que je prisse à dextre et à senestre,
D'avoir soumis mes membres éhontés
A l'appétit de tant de volontés,
Et d'imiter le vivre d'une beste
Pour m'enrichir par un gain déshonneste!....
Outre la peur (gesne perpétuelle!)
D'une vérole ou d'une pellarelle,
Et tout cela dont se trouve héritier
Qui longuement exerce un tel mestier!

Elle entra donc dans un couvent pour y faire pénitence et se laver de ses souillures dans la pratique d'une austère dévotion; elle avait légué au couvent les *acquets* du vice, et elle croyait n'avoir plus besoin des biens de la terre. Mais l'ennui ne tarde pas à la prendre; elle se repent *de s'être repentie*, jette le froc aux buissons, et veut recommencer son ancien train de vie : il était trop tard! Adieu les grands seigneurs et les amours parfumés! Voici venir, avec la *vérole gouteuse*,

La denterelle et pelade honteuse,

voici venir le bourreau, qu'elle reçoit dans son lit, *au lieu d'un gentilhomme*, et qui la récompense, de ses faveurs, en la fustigeant lui-même sur la place publique!

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME.

FRANCE.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI.

CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXVIII.

CHAPITRE XXIX.

CHAPITRE XXX.

CHAPITRE XXXI.

CHAPITRE XXXII.

CHAPITRE XXXIII.

CHAPITRE XXXIV.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE LA

PROSTITUTION.

TYPOGRAPHIE PLON FRERES,
RUE DE VAUGIRARD, 36, A PARIS.

HISTOIRE

DE LA

PROSTITUTION

CHEZ TOUS LES PEUPLES DU MONDE

DEPUIS

L'ANTIQUITÉ LA PLUS RECULÉE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

PIERRE DUFOUR,

Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes françaises et étrangères.

TOME SIXIÈME.

PARIS — 1853

SERÉ, ÉDITEUR, 52, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS,

ET

P. MARTINON, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 14.

FRANCE.

HISTOIRE

DE

LA PROSTITUTION.

CHAPITRE XXXV.

SOMMAIRE. — La Prostitution dans les modes. — Histoire du costume, au point de vue des mœurs. — L'amour du luxe mène à la débauche. — Les ordonnances somptuaires des rois. — Simplicité du costume national des Français. — Commencements de la licence des habits. — Les moines de Saint-Remi de Reims. — Souliers *à la poulaine*. — La *poulaine* « maudite de Dieu. » — Anathèmes ecclésiastiques contre cette mode obscène. — Les *becs de canne*. — Les croisades apportent en France les modes orientales. — Le culte de la Mode, selon Robert Gaguin. — L'homme s'efforce de ressembler au démon. — Les cornes et les queues sous Charles VI. — Exagérations du *moule de l'habit*. — Définition du vêtement honnête, suivant Christine de Pisan. — Les modes d'Isabeau de Bavière. — Robes *à la grand'gore*. — Préjugés contre les femmes qui se lavent. — Les *muguettes*. — Les *tirebrayes*. — Les bains et les étuves. — Modes des hommes au quinzième siècle. — *Mahoîtres*. — *Braguettes*. — Les basquines et les vertugales. — Leur origine et leur usage. — Les *calçons* des femmes. — Nudités de la gorge. — Lits de satin noir. — Raffinements de l'impudicité. — Progrès de la décence publique.

De tous temps, il a existé des rapports intimes, des analogies frappantes, des affinités singulières,

entre les mœurs et les modes françaises, tellement qu'on peut, presque à coup sûr, juger des unes par les autres : quand les mœurs sont pures, austères, bien réglées, les modes sont simples, décentes, honnêtes; au contraire, les modes sont-elles extravagantes, dissolues, obscènes, il faut que les mœurs soient effrénées, corrompues, scandaleuses. L'habillement, à chaque époque de notre histoire nationale, est, pour ainsi dire, un miroir fidèle des habitudes de la vie privée. Il suffit, par exemple, de voir la représentation exacte des costumes d'hommes et de femmes au seizième siècle, pour reconnaître d'une manière certaine que ce siècle-là fut, de tous les précédents, le plus enclin, le plus propice, le plus indulgent à la Prostitution.

Il serait facile de faire l'histoire du costume en France, au point de vue des mœurs, depuis les temps les plus reculés. Nous devons nous borner ici à rechercher, épisodiquement, les caractères saillants de ce qu'on pourrait appeler la Prostitution dans l'habillement des deux sexes. Nous ne voulons qu'effleurer ce vaste et curieux sujet; mais nous en dirons assez, dans cette rapide esquisse, pour prouver que la mode fut toujours, chez nos ancêtres, le reflet des mœurs. La mode n'est ordinairement qu'une forme et une expression du luxe, qui a une si funeste influence sur la moralité publique, et qui ouvre la porte, pour ainsi dire, à tous les égarements, à tous les désordres, à tous

les vices. L'amour du luxe mène à la débauche et conseille la Prostitution; c'est l'attrait, c'est l'amorce des mauvaises passions. Il y a, chez tout un peuple, une émulation ardente et désordonnée pour le mal, quand le but unique de toutes les pensées et de toutes les actions humaines n'est plus que la satisfaction immodérée des sens et de la vanité; c'est alors que la mode devient simultanément une parade d'orgueil, une excitation à l'incontinence.

Bien des fois les souverains ont essayé d'imposer des limites aux débordements du luxe; ils ont réglé par des lois somptuaires l'habillement ou la *livrée* de chaque classe de citoyens; mais ils ne se sont préoccupés que de la qualité et de la valeur des objets matériels qu'ils avaient à autoriser ou à interdire : leurs prescriptions sont donc purement économiques et politiques. Tantôt, ils veulent que chacun soit vêtu selon son état, et que, « par le moyen des habits, » comme le dit une ordonnance de Charles VII, on puisse reconnaître la « vaccation des gens, soient princes, nobles hommes, bourgeois, marchands ou gens de mestier; » tantôt, ils veulent que leurs sujets ne se ruinent pas « en habillemens trop pompeux et trop somptueux, non convenables à leur estat, » comme le dit une ordonnance de Charles VIII, qui rappelle, en outre, que « tels abus sont desplaisans à Dieu nostre Créateur; » tantôt, ils veulent que le pays ne soit plus appauvri par l'achat de certaines étoffes étrangères qui font sortir

du royaume une partie du numéraire, comme le dit une ordonnance de Charles IX; mais ils ne paraissent guère se soucier de maintenir la décence du costume par des règlements fixes et par une pénalité sévère. C'est l'affaire du pouvoir ecclésiastique de recommander, d'exiger, d'imposer la modestie des habits; c'est à lui seul qu'il appartient de condamner, de proscrire et d'anathématiser les modes, qui ne sont pas en harmonie avec la pudeur, que la religion chrétienne ordonne à tous ses enfants. On rencontre bien çà et là des ordonnances de police, des arrêts du parlement, qui défendent de porter des *habits dissolus;* mais on ne désignait pas, sous ce nom, les habillements immodestes que les deux sexes se permettaient à l'envi par un raffinement de galanterie et de sensualité. La loi civile n'atteignait que les excès du luxe; la loi religieuse, et surtout la loi morale, depuis l'introduction du christianisme dans les Gaules, pouvaient seules réprimer la licence des modes et surveiller le costume au point de vue des mœurs.

Dans les premiers temps de la monarchie, hommes et femmes portaient des vêtements longs et amples, qui dissimulaient tous les mouvements du corps, et qui n'en laissaient aucune partie à découvert. Les Français avaient adopté le costume romain, la toge, la chlamyde et la tunique, en conservant les braies ou chausses des peuples barbares. L'habillement des femmes, plus simple encore que

celui des hommes, se composait d'une tunique de laine, à larges plis, flottant sur les talons, avec un manteau agrafé sur l'épaule. Elles avaient, en outre, un long voile, dont elles s'enveloppaient de la tête aux pieds, et qu'elles attachaient sur l'oreille avec une agrafe de métal. Une femme, en ce temps-là, quel que fût son rang, ne se montrait en public que voilée, et se gardait bien de faire saillir sous le lin aucune forme qui accusât son sexe. L'amour de la parure, ce trait distinctif de la nation, ne se traduisait que par un amas de bracelets massifs, de bagues, de colliers et de joyaux de toute espèce. La femme la plus chargée d'or était la mieux parée, et l'on comprend que ce besoin de briller à grands frais ait dû quelquefois faire chanceler la vertu. Mais bientôt le beau sexe se montra plus jaloux de ses droits et de ses avantages; les femmes eurent des tuniques, dont le corsage dessinait la taille et se modelait sur la gorge; puis, les tuniques s'échancrèrent autour du cou et jusqu'à la naissance des épaules; plus tard, pour donner de la grâce à leur démarche, les femmes serrèrent davantage leur robe au-dessous de la ceinture, de manière à marquer les hanches, les cuisses et les reins, qui disparaissaient auparavant sous les plis épais de la jupe. Cependant il ne paraît pas qu'une femme *de bonne vie* ait osé, antérieurement au douzième siècle, affronter les regards des hommes, avec un vêtement qui laissât voir à nu le sein, les épaules et les bras.

Ce furent peut-être les hommes qui commencèrent à se relâcher de la décence du costume national, que Charlemagne s'était efforcé de ramener à l'antique simplicité franque. Dans un synode tenu à Reims en 972, Raoul, abbé de Saint-Remi, se plaint de ce que ses moines, serrant leurs tuniques sur les hanches et tendant les fesses, ressemblent par derrière à des courtisanes plutôt qu'à des moines. (*Arctatis clunibus*, dit Richer au livre III de sa Chronique, *et protensis natibus, potius meretriculis quam monachis tergo assimilentur.*) Ces mêmes moines avaient des chausses impudiques (*iniqua*) d'une largeur démesurée, faites d'un tissu si léger, qu'elles ne cachaient rien (*ex staminis subtilitate etiam pudenda intuentibus non protegunt*). Dès cette époque, les souliers *à la poulaine*, à griffe ou à bec, que poursuivirent pendant plus de quatre siècles les anathèmes des papes et les invectives des prédicateurs, étaient déjà en usage. Ces souliers furent toujours considérés, par les casuistes du moyen âge, comme le plus abominable emblème de l'impudicité. On ne voit pas trop, au premier coup d'œil, ce que pouvaient offrir de scandaleux ces souliers, terminés, soit par une griffe de lion, soit par un bec d'aigle, soit par une proue de navire, soit par tout autre appendice en métal. L'excommunication infligée à cette espèce de chaussure avait précédé l'impudente invention de quelques libertins qui portèrent des poulaines en forme de phallus : ces poulai-

nes phalloïdes furent adoptées également par les femmes, qui ne savaient peut-être pas ce que la mode leur faisait porter au bout de leurs souliers. Cette poulaine, que l'on qualifiait *maudite de Dieu* (voy. le Glossaire de Ducange, au mot Poulainia), était également prohibée par les ordonnances des rois. (Voy. les lettres de Charles V, du 17 octobre 1367, relatives aux habillements des femmes de Montpellier.) Cependant les grandes dames et les grands seigneurs ne discontinuèrent pas d'avoir des poulaines, plus honnêtes sans doute que celles qui excitaient si fort l'indignation de l'Église, et qui, suivant l'expression du continuateur de Guillaume de Nangis, semblaient vouloir déplacer les membres humains; ce fut par cette raison, que Charles V, de concert avec le pape d'Avignon Urbain V, défendit l'usage de cette vilaine chaussure. (*Quia res erat valde turpis et quasi contra creationem naturalium membrorum circa pedes, quin imo abusus naturæ videbatur.* Continuator Nangii, ann. 1365.) La mode tint bon contre les édits royaux, puisque, sous Louis XI, les gens de cour avaient encore des poulaines, *d'un quartier de long* (c'est-à-dire un quart d'aune); c'est Monstrelet qui nous l'apprend, ou, du moins, son continuateur. Mais ces poulaines, qu'on appelait alors *becs de canne*, n'affectaient plus des formes obscènes, et se relevaient seulement en demi-spirale, comme les chaussures chinoises et turques.

Il faut évidemment rattacher aux croisades l'al-

tération du costume national en France : les modes de l'Orient furent apportées par les croisés, avec les étoffes de soie de ce pays, et la jeune noblesse française s'efféminа, pour ainsi dire, en s'appropriant les habitudes du luxe asiatique. Ce n'étaient plus que draps *battus d'or*, draps d'écarlate, *riche siglaton* et *samit ouvré* (dit la Chanson d'Antioche), fourrures précieuses, broderies et franges, au lieu des gros draps de laine, du camelot de poil de chèvre et du *bureau*, qui avaient suffi si longtemps à nos ancêtres. Nous avons vu combien ce luxe nouveau fut préjudiciable aux bonnes mœurs. On peut dire avec certitude, que, depuis cette époque surtout, les femmes se laissèrent entraîner à tous les dévergondages de la toilette. C'est à partir du douzième siècle seulement, qu'elles renoncèrent à la simplicité et à la chasteté des vêtements, pour suivre avec passion le culte de la mode, qui devint dès lors une divinité toute française. Voici en quels termes l'historien Robert Gaguin se déchaîne contre ce culte profane, que le démon de la luxure semblait avoir inventé : « Cette nation, dit-il en parlant des Français, journellement livrée à l'orgueil et à la débauche, ne fait que des sottises : tantôt les habits qu'elle adopte sont trop larges, tantôt ils sont trop étroits; dans un temps, ils sont trop longs; dans un autre, ils sont trop courts. Toujours avide de nouveautés, elle ne peut conserver, pendant l'espace de dix ans, la même forme de vêtement. » (*Compen-*

dium Roberti Gaguini, lib. VIII, anno 1346.)

On dirait que, dans tout le moyen âge, il y eut une sorte de gageure tacite entre les créateurs et les ordonnateurs de la mode, pour *déformer* le corps de l'homme, par des habits ridicules ou monstrueux (c'est là ce qu'un chroniqueur, *Gaufredus Vosiensis*, appelle *deformitas vestium*), et pour ajouter à la créature de Dieu quelques traits empruntés au diable, tel que l'imagination des peintres et des imagiers l'avait créé. Ainsi, nous regardons les poulaines, comme une imitation du pied fourchu qu'on attribuait à Satan et à son infernale famille. De là, sans doute, la colère des ecclésiastiques contre l'audacieuse prétention de ressembler physiquement à l'esprit malin. Ce fut certainement à la même source, que la mode du quatorzième siècle alla chercher les queues et les cornes. Ces cornes, *merveilleusement hautes et larges*, qui ornaient de chaque côté la coiffure des femmes, du temps de Charles VI, avaient pris une telle dimension, que les portes des salles n'étaient plus assez grandes pour qu'une porteuse de cornes pût y passer de face et sans se baisser. Un prédicateur de la cour fulmina contre les cornes, comme ses prédécesseurs l'avaient fait contre les poulaines : « Après son departement, raconte Juvénal des Ursins dans sa Chronique, les dames relevèrent leurs cornes et feirent comme les limaçons, lesquels, quand ils entendent quelque bruit, retirent et resserrent tout bellement leurs cornes. » Les queues, aux-

quelles les prédicateurs firent aussi la guerre, étaient plus ou moins développées au bas de la robe et à l'extrémité du chaperon. Les queues des robes, qu'Olivier Maillard traite d'*inventions diaboliques* dans plusieurs de ses sermons, restèrent toutefois en usage à la cour, sous la protection de l'étiquette. Quant aux queues des chaperons, qui tombaient le long du dos des hommes et des femmes et descendaient jusqu'à terre, on les retroussa d'abord sur l'épaule et on les roula ensuite autour du cou, avant de les retrancher tout à fait.

C'était un orgueil satanique, qui avait peut-être mis à la mode les griffes, les queues et les cornes : ce fut probablement un goût dépravé, qui conseilla aux hommes et aux femmes de diminuer ou d'augmenter dans leur habillement les proportions de certaines parties de leur corps. L'origine de ces tromperies du costume accuse, il est vrai, le désir de corriger la nature en ce qu'elle peut avoir de défectueux ou d'imparfait. On a cherché naturellement, à l'aide des prestiges de la toilette, les moyens de cacher les vices de la forme : la femme trop maigre a voulu paraître grasse; la femme trop grasse a voulu dissimuler l'excès de son embonpoint. « Il faut donc se résoudre, dit Marie de Romieu dans son *Instruction pour les jeunes dames* publiée en 1573, qu'il est besoin remédier aux défaux et imperfections de nature le plus que l'on peut. » Mais il faut bien reconnaître que la plupart de ces exagé-

rations du *moule de l'habit* ont été faites dans le but de satisfaire à des instincts et à des caprices de libertinage; car elles ont toujours porté, de préférence, sur les parties du corps qui jouent le principal rôle dans les imaginations licencieuses. Ainsi, chez les femmes, ce sont les reins, les hanches, la taille, les cuisses et la gorge, qui, de tous temps, ont exercé surtout l'art des *couturiers* et des lingères; chez les hommes, ce sont également les membres les plus déshonnêtes, que l'industrie du tailleur cherchait à mettre en relief et à étaler aux yeux avec un cynisme effronté.

Cette indécente affectation de l'habillement des deux sexes ne fut jamais plus sensible qu'à l'époque de Charles VI, et l'on est forcé d'attribuer à la coquetterie de la reine Isabeau les déréglements des modes de son temps, où la Prostitution des mœurs se refléta si audacieusement dans le costume de la cour. Christine de Pisan, la *preude* et chaste Christine, qui composait alors son *Trésor de la cité des dames*, ne trouvait pas sans doute beaucoup de crédit dans cette société dépravée, qui se souciait peu d'apprendre d'elle « comment femmes d'estat doibvent estre ordonnées en leur habit. » Christine leur recommandait expressément de n'être point « outrageuses en leurs vestures et habillemens, tant es coustementz comme es façons. » Une des raisons qu'elle faisait valoir contre ce luxe immodéré de la mode, c'était « qu'on donne, disait-elle, par désor-

donné et outrageux habit, occasion à autruy de pécher, ou en murmuration ou en convoitise désordonnée. » La convoitise est, en effet, une des mauvaises passions auxquelles la mode s'adresse avec le plus de malice, et Christine de Pisan remarquait très-sagement que *le plus périlleux inconvénient* « qui peut sourdre à une femme par habit désordonné et par manière malhonneste, c'est l'amusement des fols hommes qui peuvent penser qu'elle le face pour estre convoitée et désirée par folle amour. » Voici donc les vertueuses instructions qu'elle présente aux dames et damoiselles, qui n'en profitaient guère : « Si appartient doncques à toute femme qui veult garder sa bonne renommée, qu'elle soit honneste et sans desguisures, en son habit et habillement non trop estrainte, ne trop grands colletz, ne autres façons malhonnestes, ne grand'trouveresse de choses nouvelles, par especial, non honnestes. Et, avec cela, manière et contenance y faict moult. Car, il n'est rien plus desséant à femme, que layde maniere et mal rassise; aussy, ne chose plus plaisante, que belle contenance et coy maintien. »

Mais, en dépit de ces sages et honorables conseils, les contemporaines de Christine de Pisan ne se contentaient pas de leurs *hennins* ou hauts-bonnets à oreilles et à cornes, de leurs robes à queue traînante, de leurs *surcots* ou corsages étroits, de leurs souliers à poulaines et de tout l'attirail de leurs *estats et bombans;* elles s'appliquaient à montrer qu'elles

étaient *en bon poinct*. Le poëte de la cour de Charles VI, Eustache Deschamps, dans son poëme intitulé le *Mirouer de mariage*, encourage les demoiselles qui cherchaient des maris, à adopter les robes *de nouvelle forge*, à large collet évasé, de manière à rendre « plus apparans » les seins et la gorge.

Mais, quoique la maigreur fût plus rare autrefois chez les femmes, qu'elle ne l'est aujourd'hui, il y avait pourtant des femmes maigres, qui se seraient crues déshonorées si elles n'eussent reconquis par artifice l'embonpoint qui leur manquait. C'était, il est vrai, l'enfance des *faux appas*, qui, depuis cette époque jusqu'à nos jours, n'ont pas cessé de faire partie essentielle de la science de la toilette. Le poëte Eustache Deschamps, dans son poëme du *Mirouer de mariage*, n'a garde de les oublier : il prend même la peine d'indiquer le moyen de les fabriquer avec « deux sacs, par manière de male », qui remplissaient à peu près les conditions d'un corset moderne bien rembourré.

Ce n'est pas tout; une femme à la mode devait faire saillir ses hanches et donner à ses formes postérieures autant d'ampleur et de proéminence que la nature pouvait en accuser. Le procédé le moins factice consistait à serrer étroitement la taille, avec la ceinture, afin que les reins parussent plus larges, développés, au-dessous du buste, aminci par un corsage plat et collant.

Eustache Deschamps décrit ce procédé, comme s'il avait étudié la poésie chez un *tailleur de robes*. D'après sa description, la robe d'une femme à la mode devait être « estroicte par les flancs, » très-étoffée autour des reins, bouffante par derrière et garnie déjà de cet accessoire que nous avons nommé *tournure;* moins ample au-dessous du genou et tombant « à fond de cuve » sur les pieds.

Les miniatures des manuscrits du temps nous permettent de juger combien de pareilles robes donnaient aux femmes un air étrange, une contenance roide et une silhouette disgracieuse.

Dans ce système de robe, la poitrine était entièrement découverte, *pectus discopertum usque ad ventrem,* dit Olivier Maillard dans un de ses sermons. Cette espèce de robes, ouvertes par-devant jusqu'au ventre, avait été imaginée par la reine Isabeau, et le peuple, qui s'indignait de ce luxe *outrageux,* les avait surnommées *robes à la grand' gore* (truie); il appelait aussi *gorières* les femmes qui les portaient, et il regardait comme des filles publiques, celles qui n'avaient pas la précaution de fermer, avec une *affiche* ou broche de métal, l'ouverture de leur corsage.

Depuis la fin du quatorzième siècle, il y eut toujours, dans les modes des femmes, une intention, plus ou moins marquée, de montrer ce qu'on feignait de vouloir cacher.

Si la licence des mœurs, à cette époque, amena l'immodestie du costume, si l'amour du luxe fut le principal agent de la Prostitution, il faut dire cependant que la galanterie eut cela de bon qu'elle enseigna la propreté aux femmes, qui avaient été auparavant fort sales et peu soigneuses de leur personne. Un proverbe populaire, rapporté et commenté par Beroalde de Verville dans son *Moyen de parvenir*, prouve assez que les femmes honnêtes osaient s'enorgueillir de ne jamais se permettre d'ablutions secrètes. Selon ce proverbe obscène, les courtisanes seules ne se bornaient pas à se laver la figure et les mains. Ce fut évidemment l'envie et le besoin de plaire qui apprirent aux dames et damoiselles à se tenir *bien nettes* et *bien propres*, à se parfumer et à combattre avec de bonnes senteurs les émanations nauséabondes de l'infirmité humaine. Il paraît pourtant que certains soins de la toilette furent réprouvés d'abord par le préjugé national et qu'on se défendit longtemps de les employer; mais, si les femmes entouraient du plus profond mystère ces délicatesses de propreté locale, elles ne craignaient pas d'avouer l'usage qu'elles faisaient des fards et des odeurs, qui leur avaient valu le surnom de *muguettes*. Ce n'est qu'au seizième siècle que la propreté du corps devint une condition essentielle de la beauté féminine. Marie de Romieu, dans son *Instruction pour les jeunes dames*, ne rougit pas de les inviter à « se tenir bien nettement, quand ce ne seroit que pour la satis-

faction de soy mesme ou d'un mary. » Elle s'exprime, sur ce sujet, en femme qui a reconnu que l'eau ne coule pas seulement pour la honte de son sexe : « Encores, dit-elle, ne faut-il pas faire comme quelques-unes que je cognois, qui n'ont soin de se tenir propres, sinon en ce qui paroist à descouvert, se tenant ordes et sales, au demeurant de ce qui est dessous le linge. Mais je veux qu'une belle damoyselle se lave bien souvent d'eau où on auroit bouilly de bonnes senteurs, car il n'y a rien si certain que ce qui fait plus fleurir la beauté d'une jeune dame, est la propreté de se tenir nettement. » On voit, dans les *Controverses du sexe masculin et féminin* de Gratian du Pont, seigneur de Drusac, publiées en 1530, que, nonobstant les lois naturelles de la propreté, les femmes usaient de senteurs plutôt que d'eau claire; elles ne faisaient qu'accroître ainsi la mauvaise odeur qu'elles voulaient déguiser. Le seigneur de Drusac dit que quelques-unes, les grasses surtout, portaient des éponges parfumées

> Entre leurs cuisses et dessoubz les aisselles,
> Pour ne sentir l'espaulle de mouton,
> Le faguenas et telz senteurs infames...

Il faut lire ces *Controverses*, pour se rendre compte de ce que c'était que la malpropreté de la plupart des femmes, et principalement des femmes de bien, malgré leur curieuse recherche de parfumerie, qu'elles ne regardaient, en aucun cas, comme un

déshonneur. Le seigneur de Drusac rapporte, entre leurs *grandes habiletez,* qu'elles portaient souvent des caleçons ou *tirebrayes,* quand elles dansaient des danses lombardes ou *gaillardes*, et ces caleçons, inventés « pour garder de tumber le boyau, » étaient ordinairement remplis de souillures et sentaient plus fort qu'un *retrait*. N'était-ce pas un merveilleux préservatif de leur vertu ?

Les bains d'eau de rivière, froide ou tiède, ne furent presque pas en usage avant le dix-septième siècle; on ne les prenait que dans l'intérieur des maisons riches, en arrivant de voyage ou bien au moment de se mettre à table. Nous voyons, dans la *Chronique scandaleuse de Louis XI,* que ce roi, allant souper et loger chez de bons bourgeois de Paris, y trouvait toujours un bain chaud qui l'attendait. Mais rien n'était moins général que cette espèce de bains de luxe. On se contentait des bains de vapeur, et on allait aux étuves. Ces établissements publics se multiplièrent à Paris vers le douzième siècle et furent très-suivis jusqu'à la fin du seizième siècle, où on les abandonna tout à coup, on ne sait pourquoi. Il n'y avait pourtant pas d'autres bains et l'on n'en désirait pas d'autres. C'était une imitation des habitudes orientales que les croisades avaient importées en France. Mais les femmes, celles du moins qui tenaient à leur réputation, n'allaient point aux étuves : on n'y rencontrait que des chambrières, des *commères*, des femmes de mauvaise vie. « Aussy, disait Chris-

tine de Pisan, de baigneries, d'estuves et de commérages trop hanter à femmes, et telles compagnies, sans nécessité ou bonne cause, ne sont que despens superflus, sans quelque bon qui en puisse venir, et, pour ce, de toutes telles choses et d'autres semblables, femme, si elle est saige, qui ayme honneur, et eschever veut blasme, se doibt garder. » Il résulte d'une foule de témoignages qui s'accordent tous, qu'une femme qui fréquentait les étuves n'en revenait plus propre au physique qu'aux dépens de sa pureté morale. Voilà pourquoi ces étuves furent presque assimilées aux lieux de Prostitution.

Les hommes pouvaient donc se vanter d'être plus difficiles en fait de propreté, que les femmes; aussi étaient-ils moins qu'elles, adonnés aux *senteurs* et aux *fardements*. Ils se modelaient pourtant, en affaire de mode et de toilette, sur le sexe, qui était toujours le souverain arbitre de ces *mondanités*. A toutes les époques où le luxe des habits se ressentait de la dépravation des mœurs, les hommes, de même que les femmes, se plaisaient, suivant l'expression de Dulaure, à « défigurer le nu » et à refaire, pour ainsi dire, l'œuvre du Créateur, sous l'inspiration d'une idée indécente ou libertine. Ainsi, quand les femmes s'appliquèrent à faire ressortir artificiellement les formes de leur sein, de leurs cuisses, de leurs reins et même de leur ventre, les hommes, dit Monstrelet, « se prindrent à vestir plus court qu'ils n'eussent oncques fait, tellement que l'on véoit la façon

de leurs culs et leurs genitoires, ainsi comme l'on souloit vestir les singes, qui estoit chose très-malheureuse et très-impudique. Portoient aussy à leur pourpoint gros mahoistres, pour monstrer qu'ils feussent larges par les espaules. » Ces *mahoitres* étaient une sorte de bourrelet qui augmentait la carrure des épaules et garnissait l'avant-bras. Le *muguet* le plus fluet se donnait, par ce moyen, l'apparence d'un Hercule. La vanité masculine ne s'était point arrêtée là. « Sous le règne de Charles VII, on voit se répandre généralement, dit M. Ludovic Lalanne dans le *Dictionnaire encyclopédique de la France* (article COSTUMES), avec la mode des épaules artificielles ou bourrelets, appelés *mahoitres*, d'où pendaient de grandes manches déchiquetées, celle des *braguettes* ou étuis, qui resserraient l'entre-deux du haut-de-chausses et s'ornaient de franges et de touffes de rubans. »

Les historiens de la Mode ne parlent qu'avec une extrême réserve, de cette partie du haut-de-chausses ou plutôt de cet appendice bizarre, qu'on nommait *braguette* ou *brayette*, aux quinzième et seizième siècles, et qu'on aurait peine à regarder comme une mode historique, si on ne la retrouvait dans les anciens tableaux et les anciennes gravures. C'était, dans l'origine, une bourse ou un fourreau en cuir, entièrement séparé du haut-de-chausses, auquel il se reliait par des nœuds ou des aiguillettes. On comprend que ce singulier vêtement local ne fut d'abord admis que par les gens du

peuple; mais on le trouva commode, et dès que les yeux s'y accoutumèrent, on ne dédaigna pas de lui accorder successivement droit de bourgeoisie et de noblesse. Bientôt, tous les hommes, à quelque condition qu'ils appartinssent, le roi comme le portefaix, arborèrent la braguette et l'étalèrent aux regards des dames, qui ne s'en offusquaient plus. L'origine de la braguette se rattache sans doute à l'histoire des armes défensives, et l'on peut lire, à ce sujet, un chapitre du *Pantagruel* (liv. III) intitulé : *Comment la braguette est la première pièce de harnoys entre gens de guerre*. Lorsque les gens de guerre étaient armés de pied en cap et couverts de lames ou de mailles de fer, une boîte de métal, garnie intérieurement d'une éponge, protégeait leurs parties naturelles; cette boîte fut remplacée par un treillis d'acier et ensuite par une bourse de cuir. Le cuir ne tarda pas à faire place à des étoffes de laine et de soie, dès que la braguette devint une pièce de l'habillement civil, et, comme pour attirer davantage sur elle l'attention de toutes les personnes qui ne songeaient plus à s'en scandaliser, on l'enjoliva de rubans, de dorures et même de joyaux. Un passage du *Gargantua*, dans lequel Rabelais décrit minutieusement le costume de son héros, donne une idée exacte de l'effet que devait produire une de ces braguettes monstrueuses qui n'étaient *pleines*, dit-il, *que de vent*. Il ne faut pas oublier que Gargantua était un géant énorme qui *compissait* les Parisiens du haut des tours de

Notre-Dame : « Pour sa braguette, feurent levées seize aulnes un quartier d'icelluy mesme drap (estamet blanc) et feut la forme d'icelle comme d'un arc-boutant, bien estachée joyeusement à deux belles boucles d'or, que prenoient deux crochets d'esmail, en un chascun desquels estoit enchassée une grosse esmeraugde, de la grosseur d'une pomme d'orange. Car (ainsy que dict Orpheus, *libro de Lapidibus*, et Pline, *libro ultimo*), elle n'a vertus erectifve et confortatifve du membre naturel. L'exiture (ouverture) de la braguette estoit, à la longueur d'une canne, deschiquetée comme les chausses, avec le damas bleu flocquant comme devant. Mais, voyans la belle bordure de canetille et les plaisans entrelacs d'orfebvrerie garniz de fins dyamans, fins rubis, fines turquoyses, fines esmeraugdes et unions (perles) persiques, vous l'eussiez comparée à une belle corne d'abondance, telle que voyez es antiquailles et telle que donna Rhea aux deux nymphes Adrastea et Ida, nourrices de Jupiter : tousjours galante, succulente, resudante, tousjours verdoyante, tousjours fleurissante, tousjours fructifiante, pleine d'humeurs, pleine de fleurs, pleine de fruicts, pleine de toutes delices. Je advoue Dieu, s'il ne la faisoit bon veoir! » Rabelais s'occupe si souvent des braguettes, dans son joyeux roman, qu'on peut se figurer le rôle important qu'elles jouaient dans le monde. Rabelais parle même d'un livre qu'il avait composé *sur la dignité des braguettes!*

Ces terribles braguettes tinrent bon, et s'étalèrent

en public, jusqu'au règne de Henri III, où les tailleurs eurent la pudeur de les faire rentrer dans l'économie des chausses *à la suisse* ou *à la martingale ;* leur nom seul resta encore à la partie mobile, moins apparente et plus modeste, qui faisait corps avec le vêtement, et qui se fermait toujours avec des aiguillettes. Au reste, dans le cours du seizième siècle, le costume des hommes, sans redevenir long et ample, affecta une décence qu'il n'avait jamais eue, quoique les vieillards et les libertins conservassent l'antique braguette, « ce vain modèle et inutile d'un membre, que nous ne pouvons seulement honnestement nommer, duquel toutesfois nous faisons montre et parade en public (*Essais* de Michel de Montaigne, liv. I, ch. 22). » Les vêtements rembourrés étaient de mode, mais on n'attachait pas, ce nous semble, une pensée malhonnête à cette manie de mettre du coton partout et d'enfler ainsi le buste, la *panse*, les cuisses et les reins, avec des baleines et des coussinets. Nous avons lu, pourtant, que les mœurs italiennes, qui régnaient alors à la cour de France, furent seules causes de cette ostentation de formes arrondies et provoquantes, que les jeunes débauchés enviaient aux femmes. Celles-ci, du moins, se montraient fidèles aux traditions de leur sexe, en découvrant leur gorge autant que possible et en se disputant entre elles les attributs de Vénus Callipyge. Les *vertugales* et les *basquines* furent inventées, et firent fureur. Un commentateur de la *Satyre Ménippée*

(édit. de Ratisbonne, 1726, t. II, p. 388) dit que ces vertugales avaient été imaginées par les courtisanes, « pour cacher leurs grossesses. » Aussi, lorsque les femmes honnêtes commencèrent à vouloir réhabiliter les vertugales en les adoptant, un cordelier, qui prêchait alors à Paris, dit, dans un sermon, que les dames avaient quitté la *vertu*, mais que la *gale* leur était restée. (Voy. l'*Apologie pour Hérodote*, de H. Estienne, t. I, p. 310, édit. de le Duchat.) Cette mode était déjà dans toute sa vogue en 1550 : un poëte moral et facétieux publia, vers ce temps-là, la satire ou *Blason des basquines et vertugales, avec la belle remonstrance qu'ont fait quelques dames, quand on leur a remonstré qu'il n'en falloit plus porter*. La pièce eut assez de vogue pour exciter la verve satirique des imitateurs : l'un composa et fit paraître la *Complainte de monsieur le C.., contre les inventeurs des vertugales*; un autre, la *Réponse de la Vertugale au C.., en forme d'invective*. Ces espèces de gros bourrelets, que les femmes portaient, par-dessus la robe, tout autour des reins, avaient pris métaphoriquement un nom fort grossier, qui eut cours dans la langue usuelle pendant plus de quarante ans. Quand une dame voulait sortir, elle disait à ses chambrières : « Apportez-moi mon cul! » Et les chambrières, qui le cherchaient, se disaient l'une à l'autre : « On ne trouve pas le cul de madame! Le cul de madame est perdu! » (Voy le *Dial. du nouveau langage françois italianisé*, par H. Estienne, édit. d'Anvers, 1579,

p. 202.) On lit aussi, dans la *Satyre Ménippée*, écrite en 1593 : « Pareillement fut aux femmes enjoint de porter de gros culs et d'enger (ce mot est évidemment altéré : on pourrait le remplacer par *enginer*, dans le sens de *besogner*) en toute seureté sous iceux, sans craindre le babil des sages femmes. »

Le mot ordurier, dont les plus grandes dames n'hésitaient pas à se servir pour désigner leurs basquines et leurs vertugales, avait été créé par le peuple, qui eut bien de la peine à s'accoutumer à une pareille mode. Les méchantes langues poursuivaient de brocards graveleux et injurieux les vertugales qui osaient se montrer dans les rues et les promenades. L'un disait :

. . . O la gente musquine !
Qu'elle a une belle basquine !
Sa vertugalle est bien troussée
Pour estre bientost engrossée !

L'autre disait :

. . . . . O quel plaisir,
Qui pourroit tenir à loisir
Ceste busquée, si mignonne,
Qui a si avenante trogne !

L'auteur anonyme du *Blason des vertugales* leur fait la guerre au point de vue chrétien, et les représente comme des *dissolutions infâmes* qui ne servaient qu'à engendrer le scandale et à damner les gens. Il veut même prouver que toute femme qui se désho-

nore par cette mode dissolue, est une *paillarde*, ou une médisante, ou une *maquerelle meschante*, ou une épouse adultère. L'auteur de la *Complainte* traite la chose avec moins de sévérité : il se plaint seulement de ce que la vertugale expose davantage la vertu des femmes à des assauts et à des périls, contre lesquels les *cottes serrées* les défendaient, du moins; il raconte, dans les termes les plus libres, le rôle complaisant que jouait la vertugale quand un galant voulait en venir à ses fins; il prétend que Lucifer, ou son serviteur *Fricasse*, a sans doute inventé une mode aussi favorable à la débauche, pour se donner le plaisir de compromettre la pudeur des femmes qui tombent à la renverse :

Depuis qu'on les a inventées,
On voit les femmes effrontées
Et, si elles font renversure,
On les voit jusqu'à la fressure.

La Vertugale, dans sa *Réponse à monsieur le C..*, n'épargne pas le vilain qui l'avait invectivée : elle lui dit son fait, avec une incroyable liberté, et elle s'étend avec orgueil sur ses propres mérites :

Faicte je suys pour grandes dames
Vertueuses de corps et d'ames,
Faicte je suys pour damoiselles
Qui ont vers leurs marys bons zelles.
Je dis qu'une femme de bien,
Pour avoir meilleur entretien
Et plaire plus fort à son homme,
Me veust porter, voyre dans Rome,

Non pas une femme commune
Qui change ainsi comme la lune...
Bien venue suys en la court,
Pourveu que l'argent ne soit court.
Là tout le monde me salue,
Là je suys la très bien venue !

L'auteur de la *Réponse* n'admet donc pas que les vertugales puissent être mal portées, et cette mode, dont il attribue l'invention à un *homme sage*, il la justifie hardiment contre le reproche qu'on lui avait fait de ne plus convenir qu'aux femmes de vie désordonnée. Là-dessus, il remonte à la source de cette calomnie, et il raconte qu'une vertugale, ayant été volée par un *citadoux* (proxénète), arriva dans un mauvais lieu du Champ-Gaillard, et fut donnée en présent à une fille d'amour, qui osa s'en parer pour aller à la messe et *faire la fanfare* en pleine rue. Mais cette fille, ne sachant porter cet accoutrement nouveau pour elle, n'eut pas plutôt mis le pied dehors, qu'elle tomba en arrière, et resta une heure et demie dans une position embarrassante,

Et lors monstroit ses gringuenauldes,
Plus dures que les baguenaudes
Qui pendoient de son cul infect.

Les vertugales, du moins, étaient bien innocentes des vilaines choses que leur indiscrétion laissait voir quelquefois, car elles n'avaient été imaginées, disait-on, que pour faire circuler l'air sous les robes et y entretenir une fraîche température, aussi salu-

taire à la propreté du corps que capable de réprimer les ardeurs des sens. Cette destination des vertugales se trouve à peine indiquée dans ces vers de la *Complainte* :

> Mauldits soient ces beaux inventeurs,
> Ces coyons, ces passementeurs
> De vertugalles et basquines,
> Que portent un tas de musquines
> Pour donner air à leur devant !

Les vertugales servaient encore à cacher une grossesse pendant cinq ou six mois et à conserver aux femmes enceintes les apparences d'une taille fine et gracieuse. Il paraîtrait, d'après un passage des *Dialogues du langage françois italianisé*, que cette mode, qui développait singulièrement la circonférence du ventre et des reins, n'avait pas d'abord pour objet de faire un embonpoint postiche aux femmes qui en manquaient, car, au milieu du seizième siècle, les maigres étaient plus estimées que les grasses. « Les dames vénitiennes, dit le Français qui figure dans les *Dialogues*, cherchent, par tous moyens, à estre non-seulement en bon poinct, mais grasses (et on me disoit que, pour cest effect, elles usoient fort, entre autres viandes, de noix d'Inde) : or, vous savez que les nostres hayent et fuyent cela. » Néanmoins, pour exprimer que tout n'était pas coton et bourre dans les vertugales d'une femme, on faisait son éloge en usant de cet italianisme : C'est une *bonne robbe !* Mais

les *messieurs* se vantaient d'aimer la chair et non la graisse : ce qui est bien rendu dans cette profession de foi d'un débauché latiniste : *Carnarius sum, pinguiarius non sum.* Les vertugales furent abandonnées sous le règne de Louis XIII, mais elles devaient reparaître, à de longs intervalles, avec des proportions moins fantastiques, sous les noms de *vertugadin*, de *paniers*, de *lustucru*, de *tournure*, etc. Au reste, ces vertugales avaient ramené avec elles un ancien usage qui n'intéressait pas moins la propreté que la pudeur : les femmes s'étaient remises à porter des *caleçons*, pour se garantir du froid et de la poussière, en même temps que de la honte d'une chute. De plus, « ces calçons, dit le Français *italianisé* des *Dialogues* d'Henri Estienne, les asseurent aussi contre quelques jeunes gens dissolus, car, venans mettre la main soubs la cotte, ils ne peuvent toucher aucunement la chair. »

Nous croyons que la mode des caleçons pour les femmes était essentiellement française, car cette mode, déjà introduite à la cour vers la fin du quatorzième siècle, se recommandait par des raisons d'utilité et de décence. Mais la mode des robes ouvertes, décolletées et débraillées, cette mode qui régna si audacieusement pendant tout le seizième siècle, avait été naturalisée en France, avec les mœurs italiennes, sous le règne de François Ier. A cette époque, le peuple appelait *dames à la grand'gorge* les femmes qui portaient des robes ouvertes sur la

poitrine; le peuple n'avait plus alors qu'un vague souvenir des *robes à la grand'gore*, qui le scandalisèrent tant, lorsque Isabeau de Bavière les mit à la mode. Ce fut évidemment l'Italie qui donna l'exemple de ce nouvel abus des nudités de la gorge. Une facétie, imprimée en 1612, ayant pour titre *la Mode qui court et les singularités d'icelle*, nous autorise à soutenir cette accusation contre *Chouse*. C'est ainsi qu'on nommait la France italianisée. « Chouse, dit l'auteur de *la Mode qui court*, a encore inventé de représenter le teton bondissant et relevé par des engins au dehors, à la veue de qui voudra, pour donner passe-temps aux altérez, et, suivant cela, on dit :

> Jeanne, qui fait de son teton parure,
> Fait veoir à tous que Jeanne veut pasture. »

Les poëtes et les romanciers de ce temps-là nous parlent tous de ce prodigieux débraillement, que favorisait l'usage des corsets, armés de buscs d'acier, de baleines et de fil d'archal. Dans le *Discours nouveau de la Mode*, excellente satire en vers publiée en 1613, l'auteur anonyme, après avoir dépeint sans trop de répugnance

> D'un large sein le tetin bondissant,

nous apprend que, si par un reste de pudeur la *femme du bourgeois* usait encore de *points coupés* et *ouvrages de prix* pour s'en couvrir la gorge, au lieu d'avoir, comme autrefois, le *haut de la robe fermé* avec une agrafe, les dames de qualité,

. . . Au moins pour la plus part, n'ont cure
D'avoir en cest endroit aucune couverture;
Elles aiment bien mieux avoir le sein ouvert
Et plus de la moitié du tetin descouvert;
Elles aiment bien mieux, de leur blanche poitrine,
Faire paroistre à nud la candeur albastrine,
D'où elles tirent plus de traits luxurieux
Cent et cent mille fois, qu'elles ne font des yeux.

On peut dire que jamais, à aucune époque, les femmes de haut parage n'avaient mis tant de recherches et tant d'apprêts dans l'art de se faire une belle gorge et de paraître *en bonne conche,* comme on disait alors; la plus maigre trouvait moyen, à force de se serrer la taille, de montrer un simulacre d'embonpoint qui reposait sur des coussinets de bourre; la plus grasse ne cherchait pas à dissimuler l'énormité de sa *tablature*, selon l'expression équivoque empruntée à la notation musicale du temps. Les vieilles elles-mêmes ne se croyaient point exemptes de cet indécent abus des nudités de la gorge. Le *Divorce satyrique* nous représente la reine Marguerite, à l'âge de cinquante ou cinquante-cinq ans, allant recevoir la sainte communion, trois fois par semaine, « la face plastrée et couverte de rouge, avec une grande gorge descouverte qui ressemble mieux et plus proprement à un cul que non pas à un sein. » (Voy. le *Div. satyr.,* à la suite du *Journal* de l'Estoile, édit. de 1744, t. IV, p. 511.) Cependant Brantôme, dans ses *Dames galantes*, qu'il fit lire en manuscrit à la reine Marguerite, n'a pas

l'air de craindre une allusion désagréable pour cette princesse, lorsqu'il parle sans ménagement de certaines femmes « opulentes en tetasses avalées, pendantes plus que d'une vache allaitant son veau. » Brantôme ajoute plaisamment que, si quelque orfévre s'avisait de prendre le modèle de ces *grandes tetasses* pour en faire deux coupes d'or, ces coupes ressembleraient à « de vrayes auges, qu'on voit de bois, toutes rondes, dont on donne à manger aux pourceaux. »

Ce n'étaient pas seulement les confesseurs et les prédicateurs qui condamnaient ces nudités, c'étaient les philosophes et les moralistes qui conseillaient aux femmes de ne pas perdre une partie de leurs avantages naturels en ne laissant rien désirer au regard. « La satiété engendre le desgoust, disait Montaigne (*Essais*, liv. II, ch. xv); c'est une passion mousse, hébétée, lasse et endormie. » Puis, comme s'il n'avait pas vu les objets que la mode exposait effrontément à tous les yeux, Montaigne s'imaginait que les dames de la cour de Henri III étaient encore vêtues aussi amplement, aussi décemment, que les matrones romaines : « Pourquoy, disait-il dans sa naïve préoccupation, a-t-on voilé jusque dessoubs les talons ces beautés que chascune desire monstrer, que chascun desire veoir? Pourquoy couvrent-elles de tant d'empeschemens les uns sur les autres les parties où loge principalement nostre desir et le leur? » Montaigne, qui n'avait pas pris garde à cette

monstre perpétuelle du sein nu chez ses contemporaines, s'était aperçu pourtant des proportions monstrueuses de leurs vertugales, qui procédaient d'un système de coquetterie tout différent; car Montaigne leur demande avec une malicieuse bonhomie : « Et à quoy servent ces gros bastions, de quoy les nostres viennent armer leurs flancs, qu'à leurrer nostre appetit par la difficulté, et à nous attirer à elles en nous esloingnant? » On est tenté de croire que la pudeur alors consistait moins à cacher certaines parties du corps, qu'à ne point en exagérer la forme sous des voiles qui la faisaient mieux ressortir. La Prostitution, il est vrai, avait sa part dans toutes ces curiosités de la mode, et, comme Brantôme a eu l'audace de le prouver par des anecdotes qu'on ira chercher dans un chapitre intitulé *De la veue en amour*, les yeux étaient toujours les corrupteurs de l'âme et les complices de l'imagination. L'habitude cependant avait diminué sans doute l'indécence des nudités, qui n'offensaient pas la vue des hommes les plus graves, quand elles accompagnaient, comme un accessoire indispensable, la grande toilette de cour. Ainsi nous avons vu, au château de Chenonceaux, Catherine de Médicis donnant un festin qui était servi par ses filles d'honneur à moitié nues. Les mémoires du temps nous fourniraient une foule de faits analogues : rien n'était plus ordinaire que de voir, dans les ballets, dans les mascarades, dans les banquets, des femmes

figurant des nymphes et des déesses, les cheveux épars flottant sur les épaules, la poitrine découverte jusqu'à la ceinture, les jambes et les cuisses nues, le reste du corps se dessinant sous une étoffe souple ou transparente. Il résulterait de bien des exemples semblables, qu'on peut faire remonter aux anciennes *entrées* solennelles des rois et des reines (car ces jours-là le peuple ne s'indignait pas de voir, sur des *échafauds* dressés dans les rues et les carrefours de Paris, certains *mystères* ou tableaux allégoriques représentés par des femmes et des hommes entièrement nus); il résulterait, disons-nous, que la nudité n'était pas considérée comme un outrage à la pudeur, quand on la dégageait de toute idée malhonnête et de toute convoitise charnelle. Gabrielle d'Estrées s'était fait peindre plusieurs fois, d'après nature, par les peintres ordinaires du roi, Raimond Dubreuil et Martin Freminet, dans le simple appareil d'une baigneuse qui sort du bain ou qui y entre; ce qui éloigne de ces tableaux naïfs le soupçon d'une pensée libertine ou même voluptueuse, c'est que la maîtresse de Henri IV, en se faisant peindre toute nue, n'a jamais négligé de faire placer dans le fond de la toile les nourrices et les berceuses de ses enfants.

La nudité de la gorge n'était donc, à cette époque, qu'un ornement indispensable du costume d'apparat, et personne, excepté les ecclésiastiques et les protestants, ne songeait à s'en formaliser. La plupart des beaux portraits, aux trois crayons, que

Dumoustier et ses imitateurs ont exécutés à la fin du seizième siècle, constatent la généralité de cette mode, qui avait atteint dès lors ses dernières limites; car les robes, du moins celles de gala, étaient ouvertes, de manière à laisser paraître la moitié du sein, et quelquefois plus, les épaules et le haut des bras jusqu'aux aisselles, le dos jusqu'au-dessous des omoplates. L'étiquette de la cour autorisait cet oubli de toute pudeur, que la morale publique et la religion condamnaient à la fois, sans obtenir une réforme qui semblait tant intéresser les mœurs. Les femmes qui allaient au sermon pour entendre un discours dirigé contre les habits dissolus, ne craignaient pas de rester le sein découvert sous les yeux du prédicateur. Elles attribuaient au rigorisme des huguenots la guerre continuelle que l'Église faisait à ces pompes de Satan et à ces vanités du monde; c'était Genève, en effet, qui avait commencé à poursuivre de ses anathèmes les modes déshonnêtes. Dès l'année 1551, un ami de Calvin publia, sans se nommer toutefois, une *Chrestienne instruction touchant la pompe et excez des hommes desbordez et femmes dissolues, en la curiosité de leurs parures et attiffements d'habits.* Cette instruction avait été, quelques années plus tard, refaite à l'usage spécial des calvinistes, sous ce titre : *Traité de l'estat honneste des chrestiens en leur accoustrement* (Genève, Jean de Laon, 1580, in-8°), et à l'usage des catholiques, par Jérôme de Chastillon, sous ce titre : *Bref et*

utile discours sur l'immodestie et superfluité des habits (Lyon, Séb. Gryphius, 1577, in-4°). Les casuistes catholiques s'attachaient de préférence à réprimander le luxe au point de vue de l'orgueil; les hétérodoxes se montraient plus préoccupés de la chasteté et de la décence, lorsqu'ils attaquaient la *dissolution* des habits. Il faut donc reconnaître un bon et austère protestant dans ce François Æstienne, qui fit imprimer en 1581, à Paris, un petit traité de morale somptuaire intitulé *Remonstrance charitable aux dames et damoiselles de France, sur leurs ornements dissolus, pour les induire à laisser l'habit du paganisme et prendre celui de la femme pudique et chrestienne.* Mais les théologiens catholiques se piquèrent au jeu et ne laissèrent plus rien à faire aux protestants pour dénoncer au mépris des personnes pieuses ces effroyables nudités, que le père Jacques Olivier n'avait pas oubliées dans son *Alphabet de l'imperfection et malice des femmes* (Paris, 1623, in-12). Cette croisade des écrivains ecclésiastiques contre les nudités se continua sans interruption pendant tout le dix-septième siècle, et l'on peut signaler, comme un de ses résultats les plus disputés, l'emprisonnement d'une partie du sein et des épaules dans le corsage de la robe. Il ne faut pas perdre de vue que les ennemis implacables des modes impudiques avaient abordé le point délicat de leur controverse. Polman rompit la glace le premier, en mettant au jour *le Chancre ou couvre-sein féminin*

(Douai, 1635, in-8°); après lui, Pierre Juvernay toucha de plus près encore la question, dans son *Discours particulier sur les femmes desbraillées de ce temps* (Paris, Lemur, 1637, in-8°). Ce discours eut du succès, sans qu'on puisse dire à quelle espèce de lecteurs il dut ce succès; mais, en 1640, la quatrième édition paraissait avec ce nouveau titre : *Discours particulier contre les filles et les femmes découvrant leur sein et portant des moustaches*. Tout n'avait pas été dit sur ce sujet, puisqu'un anonyme, sous le voile duquel on a voulu reconnaître l'abbé Jacques Boileau, docteur en Sorbonne, frère du grand satirique, publia enfin le chef-d'œuvre du genre : *De l'abus des nudités de la gorge* (Bruxelles, 1675, in-12). La seconde édition (Paris, 1677, in-12) est augmentée de l'*Ordonnance des vicaires généraux de Toulouse contre la nudité des bras, des épaules et de la gorge*. Le marquis du Roure a donné, dans son *Analecta-Biblion*, une curieuse analyse de ce traité célèbre, où l'auteur examine en 113 paragraphes la *nuisance et culpabilité* de la nudité des épaules et de la gorge : « Les femmes ne savent-elles pas, dit l'analyse du marquis du Roure, que la vue d'un beau sein n'est pas moins dangereuse pour nous que celle d'un basilic? — Quand on montre ces choses, ce ne peut être que dans un mauvais dessein. — Si les femmes et les filles se veulent bien souvenir de ce que dit saint Jean Chrysostome, elles se couvriront. — Ne veulent-elles plaire qu'aux li-

bertins? Mais elles deviendront leurs victimes. Veulent-elles plaire aux honnêtes gens? Mais alors qu'elles se couvrent. — La femme est un temple dont la pureté tient les clefs. — Ses discours seraient chastes et sa parure ne le serait pas, quelle inconséquence! — Un sein et des épaules nus en disent plus que les discours. — Dieu compare la nation corrompue à la femme qui élève son sein pour lui donner plus de grâce. — Couvrez-vous donc, mais tout à fait, et ne couvrez pas ceci pour découvrir cela. »

Cette polémique sorbonnicale finit par entraîner la cour de Rome et par décider le pape Innocent XI à lancer une bulle d'excommunication contre l'abus des nudités de la gorge; mais, à cette époque, l'Église n'était plus, comme au seizième siècle, intéressée dans des questions de vie et de mort. On comprend donc que les modes licencieuses de ce siècle dépravé, tant invectivées par les écrivains protestants, aient presque échappé aux censures des théologiens catholiques, qui ne descendaient pas à ces menus détails de la vie mondaine, et qui se fortifiaient plutôt dans les sphères nuageuses du dogme; mais il y avait alors des moralistes qui se posaient en défenseurs de l'honnêteté publique et qui ne faisaient pas grâce à ces honteux *débordements* du costume. Le vénérable Jean des Caurres, principal du collége d'Amiens, ce singulier prototype de Michel de Montaigne, revient souvent sur les indécences de

l'habillement de ses contemporains, dans le volumineux recueil de ses *Œuvres morales et diversifiées en histoires* (2e édition, Paris, G. de la Noue, 1584, in-8° de 1,396 pages). Tantôt il s'écrie : « Le desguisement est si grand et superflu, que ce jourdhuy on prend la femme pour l'homme et l'homme pour la femme, sans aucune différence d'habit ! » Tantôt il blâme les miroirs que les *courtisanes et damoiselles masquées* portaient à la ceinture, et qu'il nomme des *mirouers de macule pendans sur le ventre* : « Et pleust à la bonté de Dieu qu'il fust permis à toutes personnes d'apeller celles qui les portent, paillardes et putains, pour les en corriger !... Qu'on lise toutes les histoires divines, humaines et profanes, il ne se trouvera point que les impudiques et mérétrices les ayent jamais portez en public jusques à ce jourdhuy que le diable est deschaisné par la France ! »

L'honnête Jean des Caurres revient souvent sur l'usurpation du costume sexuel, sur le déguisement des sexes par l'habit ; il s'indigne, par exemple, de voir « porter aux filles et femmes robes et manteaux à usage d'homme, qui est un habit fort malséant auxdites filles et femmes, défendu de Dieu au Deutéronome, qui dit : *Non induetur mulier veste virili, nec vir utetur veste femineâ ; abominabilis enim apud Deum est.* » Mais les courtisans de Henri III, à l'instar du roi et de ses mignons, avaient poussé plus loin encore que les femmes cette mascarade honteuse, dans laquelle ils s'étudiaient à ne rien

garder des caractères ni des attributs de leur sexe. Nous en parlerons plus à propos dans le chapitre que nous sommes forcé de consacrer à la hideuse coterie des *Hermaphrodites*.

Brantôme, qui n'était pas un moraliste, quoiqu'il fût abbé comme Jean des Caurres, nous fait connaître aussi quelques-uns des excès de la mode de son temps; mais il les cite et il se plaît à les développer avec une indulgence qui accuse le dévergondage de ses mœurs. Il rapporte, sans s'émouvoir, sans s'indigner, les plus étranges témoignages de la dépravation des gens de cour. Nous renonçons, par exemple, à traduire d'une manière supportable ce qu'il dit des *coussinets* et de leur usage en amour; nous n'essayerons pas davantage d'exposer, même avec autant de réserve que possible, ses théories scandaleuses sur les caleçons que portaient les femmes, et ses étranges révélations sur les arcanes de la toilette galante. Nous aurions voulu pourtant indiquer, comme un des stigmates de la Prostitution de ce siècle, l'incroyable parure que les femmes débauchées avaient inventée pour faire fête à leurs amants, mais le lecteur voudra bien aller chercher, dans les *Dames galantes* de Brantôme, au chapitre *de la veüe en amour*, les détails de cette mode secrète, que les dames de la cour n'avaient pas dédaigné d'emprunter aux courtisanes de profession. Brantôme avait ouï parler d'une *belle et honnête dame*, qui ne rougissait pas de prendre de pareils

soins, et qui se vantait d'être ainsi plus *plaisante* aux yeux de son mari. La mort tragique de madame de la Bourdaisière révéla une indécence de cette espèce, et causa un scandale qui eut des échos par toute la France. Tous les mémoires contemporains rapportent le fait, qu'on peut considérer comme un trait de mœurs acquis à l'histoire de cette époque corrompue. Pierre de l'Estoile s'est empressé de le recueillir dans ses registres-journaux. On le trouve aussi consigné dans les Observations que l'éditeur du *Journal de Henri III* (édition de 1744) a imprimées à la suite des *Amours du grand Alcandre*, en nous apprenant que ces Observations « viennent d'une personne qui connaissait exactement la cour du roi Henri IV. » Françoise Babou de la Bourdaisière, tante de Gabrielle d'Estrées, vivait en concubinage avec le baron Yves d'Alègre, qui périt avec elle, en 1592, massacré par le peuple, à Issoire, dont il était gouverneur pour Henri IV.

Brantôme nous fait connaître encore un des raffinements les plus ingénieux de la Prostitution à la cour des Valois. « Un grand prince que je scay, dit-il dans le deuxième discours de ses *Dames galantes*, faisoit coucher ses courtisannes ou dames dans des draps de taffetas noir bien tendus..... Brantôme aurait pu ajouter que cette invention, attribuée à la belle Impéria, et souvent mise en pratique par les grandes courtisanes italiennes, s'était introduite en France sous les auspices de la reine Mar-

guerite, première femme de Henri IV. L'auteur du *Divorce satyrique* raconte, dans ce factum, écrit au nom du roi, que cette impudique adultère « continuant son opiniastre inclination à sa volupté, et voulant l'exercer avec plus de délices et hors des rudesses de la toile, » recevait son amant, le seigneur de Champvalon, « dans un lit esclairé de divers flambeaux, entre deux linceuls de taffetas noir, accompagné de tant d'autres petites voluptés que je laisse à dire. » Les lits du seizième siècle étaient quelquefois larges de sept à huit pieds, car, dans certaines circonstances, l'étiquette, la politesse ou l'amitié exigeaient qu'un gentilhomme offrît une place dans son lit à quelqu'un, pour lui faire honneur ou lui témoigner une confiance fraternelle. C'était un vieil usage de la chevalerie : le partage du lit équivalait à tous les serments de l'ancienne fraternité d'armes. La nuit qui précéda la bataille de Montcontour, une relation, citée par Mayer, nous apprend que « M. de Guise bailla son lit à M. le Prince (de Condé) et couchèrent ensemble. » L'auteur de la *Galerie philosophique du seizième siècle* (Paris, 1783, in-8°, 3 v.) ajoute : « La coutume d'offrir son lit n'est passée de mode qu'à la minorité de Louis XIV. Louis XIII venoit partager le lit du connétable de Luynes : le connétable couchoit au milieu, le roi à sa droite, la duchesse à sa gauche. » Cette coutume singulière, qui paraît s'être conservée dans la petite bourgeoisie jusqu'à la révolution, et qui prouve

seulement la simplicité des mœurs de nos ancêtres, n'était peut-être pas toujours aussi respectable. Il est difficile, par exemple, de ne pas s'arrêter devant un doute et un soupçon, quand la tradition licencieuse de Louis XIV nous rappelle que la charmante veuve de Scarron, qui fut depuis la sévère et irréprochable madame de Maintenon, partageait souvent le lit de son amie, la belle Ninon de Lenclos. Quoi qu'il en soit, devenue favorite du roi, et presque reine de France, elle se souvenait elle-même, en soupirant, des intimes et folles conversations de la *chambre jaune* du quartier Saint-Paul.

A une époque de démoralisation générale, telle que celle qui régnait en France sous Henri III, tout était ou pouvait être un prétexte ou une occasion de scandale. La Prostitution la plus audacieuse avait fait irruption dans la vie publique comme dans la vie privée. Le roi, qui donnait lui-même l'exemple du vice, et qui faisait parade de sa honteuse dépravation, publiait inutilement des édits contre le luxe des habits ; les ordonnances somptuaires de ses prédécesseurs étaient « si mal pratiquées et observées, qu'il ne s'est jamais veu de mémoire d'homme, disait-il dans son édit du 24 mars 1583, un tel excez et licencieux desbordement esdits habits et autres ornements, qu'il est à présent. » Mais ce qui motivait ces ordonnances successives, c'était moins l'indécence de l'habillement, que l'usage immodéré des étoffes de soie, des broderies d'or et

d'argent, des joyaux et de tous les produits de l'art étranger; ce qui préoccupait surtout la noblesse, que ces ordonnances intéressaient particulièrement, c'était moins de voir disparaître les modes impudiques, que de forcer les gens riches, qui n'étaient pas nobles, à subir une réglementation tyrannique dans le prix, la matière et la forme de leurs vêtements. Henri III disait, dans l'exposé de son grand édit de 1583, que ses sujets *se detruisoient* et appauvrissaient « par la dissolution et superfluité qui est es habillemens, et, qui pis est, et dont nous portons le plus de desplaisir, Dieu y est grandement offensé, et la modestie s'en va presque du tout esteinte; » mais il ne pensait pas à glisser parmi les articles de l'ordonnance une seule disposition répressive contre l'immodestie du costume. Il interdit, avec un soin minutieux, les « bandes de broderie, piqueures ou emboutissemens, passemens, franges, houppes, tortils ou canetilles, bords ou bandes, de quelque soye que ce soit, chesnettes et arrière-poincts » sur toute espèce d'habillement; il énumère, avec la même sévérité, les différences notables que la condition des personnes doit autoriser dans la richesse de leur accoutrement; il défend aux femmes *à chapperon de drap*, de porter plus d'une chaîne d'or au cou et plus d'une *rangée* de boutons, fers, aiguillettes ou nœuds, aux corps et fentes de leurs robes; mais il ne cherche pas à remédier aux *abominations et déguisements* de la mode, ainsi que les qualifiait

alors le bonhomme Jean des Caurres, qui suppliait les magistrats et gouverneurs de la chose publique d'aviser à ce scandaleux relâchement des mœurs.

Déjà, en 1576, Henri III avait tenté de remettre en vigueur les édits somptuaires de Charles IX; il les avait fait lire et publier, « à son de trompe et cri public, » par les carrefours de Paris et des autres villes du royaume. Une amende de mille écus d'or devait être appliquée à quiconque, homme ou femme, serait trouvé en contravention, c'est-à-dire vêtu d'habillements que sa condition sociale ne lui permettait pas de porter. Mais, au moment même où le roi regardait comme une nécessité de renouveler les *saintes* ordonnances de ses ancêtres contre l'excès du luxe, « avec défense aux personnes non nobles d'usurper les habits des gentilshommes et faire leurs femmes damoiselles, » il ne prenait pas garde à l'incroyable indécence du costume des femmes. Le parlement, qui ordonnait alors la fermeture du théâtre italien des Gelosi, parce que « toutes ces comédies n'enseignoient que paillardises et adultères, et ne servoient que d'escole de desbauche à la jeunesse de tout sexe de la ville de Paris, » n'osait pas arrêter et réformer la *mode qui court.* « Le desbord (désordre), écrivait Pierre de l'Estoile dans ses registres-journaux, à la date du 26 juin 1577, en annonçant l'expulsion des Gelosi, le desbord y estoit assez grand, sans tels précepteurs, principalement entre les dames et damoiselles, les-

quelles sembloient avoir appris la manière des soldats de ce temps, qui font parade de monstrer leurs poictrinals (cuirasses) dorés et reluisans, quand ils vont faire leurs monstres, car tout de mesme elles faisoient monstres de leurs seins et poictrines ouvertes, et autres parties pectorales, qui ont un perpétuel mouvement, que ces bonnes dames faisoient aller par compas ou mesure, comme un orloge, ou, pour mieux dire, comme les soufflets des mareschaux, lesquels allument le feu pour servir à la forge. » (Voy. le *Journal de Henri III*, dans l'excellente édition de MM. Champollion.)

Les ordonnances somptuaires, qui furent si multipliées dans le cours du dix-septième siècle, ne s'attaquèrent jamais qu'au luxe, et ne réglèrent que la valeur des habits et la qualité des étoffes, selon la condition des personnes; elles ne s'adressaient pas aux caprices déshonnêtes de la mode, et elles restaient même indifférentes aux scandaleux abus des nudités. Mais la religion, d'une part, et la morale, de l'autre, suppléaient au silence des lois relatives au costume; elles aidèrent, l'une et l'autre, aux progrès de la décence publique, et les femmes de bien, qui auraient eu honte de s'assimiler par leur habillement à des courtisanes, se chargèrent, mieux que ne l'eussent pu faire les rois et les parlements avec des édits, de soumettre la mode aux lois de la pudeur et de l'honnêteté. Cependant, comme le dit Joly dans ses *Avis chrestiens pour*

l'institution des enfans, « une des plus difficiles choses à gagner sur les filles est de leur oster la curiosité des habits et des ornemens du corps. La raison de cela est que les femmes aiment naturellement à estre parées. » Le *débordement* était allé si loin en fait d'habits et de parure, que l'excès du mal produisit une heureuse et salutaire réaction : chacun voulut que sa manière de se vêtir ne fût pas un fâcheux indice pour ses mœurs, et personne, excepté les gens de mauvaise vie, ne chercha plus à se distinguer par des caractères extérieurs de débauche et d'impudicité. La bienséance reprit peu à peu son empire dans le domaine de la mode, et les dames et demoiselles, tout en réservant les nudités de la gorge et des épaules pour les bals et les galas, ne se montrèrent plus effrontément dans les rues, comme au seizième siècle, avec l'impure livrée de la Prostitution.

CHAPITRE XXXVI.

Sommaire. — *Le Cabinet du roy de France.* — Nicolas Barnaud n'est pas l'auteur de cet ouvrage. — La Monnoye réfuté. — *Le Secret des finances de France.* — Quel en est l'auteur. — Analyse du *Cabinet* et explication des trois perles précieuses qu'il contient. — Le *Traité de la Polygamie sacrée.* — Statistique singulière de la Prostitution en 1581. — Le personnel de l'archevêché de Lyon. — Curieuses citations extraites du livre de la *Polygamie.* — État détaillé des désordres d'un seul diocèse. — L'auteur prouve l'exactitude de ses calculs, par le catalogue de la Monarchie diabolique. — État détaillé des diocèses de France, au point de vue de la Prostitution, avec la recette et la dépense. — Singulières preuves fournies par l'auteur, à l'appui de sa statistique. — Le cardinal de Lorraine excusé par Brantôme. — Les valets des cardinaux. — Personnel d'une maison épiscopale. — Le bal de l'évêque. — Les valets des abbés, des prieurs, des moines, etc. — Cinq articles du Colloque de Poissy. — Polygamie des nobles. — Prostitution de la noblesse du Berry. — La collation de l'abbé. — Le *maquignon.* — Revenus du clergé. — Conclusion de ce pamphlet huguenot. — Les

mœurs ecclésiastiques au seizième siècle. — Témoignages de Jean de Montluc et de Brantôme. — Enquête contre l'abbé d'Aurillac. — Le clergé subit l'influence morale de la Réformation.

Nous possédons un document bien curieux et bien étrange sur l'état de la Prostitution vers la fin du seizième siècle. C'est un ouvrage intitulé *le Cabinet du roy de France, dans lequel il y a trois perles précieuses d'inestimable valeur, par le moyen desquelles Sa Majesté s'en va le premier monarque du monde et ses sujets du tout soulagez*. Cet ouvrage rare, dont il n'existe qu'une seule édition, forme un volume in-8° de 647 pages, avec 8 feuillets préliminaires et 5 de table non chiffrés; il ne porte pas de nom de lieu ni de nom de libraire; il est daté de 1581, sur le titre, et l'épître dédicatoire à Henri III, dans laquelle l'auteur se cache sous les initiales de N. D. C., se termine par la date du premier novembre 1581. Les bibliographes n'ont fait que citer ce livre, sans daigner s'occuper de ce qu'il contient, et nous ne connaissons que le recueil des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* (t. XVII, p. 362 et suiv.) où l'on trouve une espèce d'analyse très-succincte et très-imparfaite de cette singulière publication, sortie de l'officine secrète des réformés. Il suffit d'examiner ce volume et d'en comparer les caractères et le mode d'impression, avec les livres imprimés vers la même époque à la Rochelle, pour être certain qu'il a été fabriqué dans un des ateliers typographiques de

cette ville qui était alors la capitale de la *huguenoterie.* Quant à l'auteur du *Cabinet du roy de France,* le savant la Monnoye, dans ses remarques sur les *Auteurs déguisés* de Baillet, veut que ce soit Nicolas Barnaud, auquel il attribue également le *Miroir des François*, *contenant l'estat et le maniement des affaires de France,* publié sous le pseudonyme de Nicolas de Montand; mais rien n'autorise ni ne justifie cette attribution, que la Monnoye ne s'est pas donné la peine d'appuyer de quelques preuves ou de quelques raisons plausibles. L'opinion mise en avant par le commentateur de Baillet n'en est pas moins restée comme un fait acquis à la bibliographie. On a même cru expliquer les initiales de l'auteur inconnu, en les traduisant par *Nicolas de Crest* et en fondant cette bizarre conjecture sur ce que Nicolas Barnaud était né à Crest en Dauphiné!

Mais le nom de l'auteur ne nous importe guère, et nous n'entrerons pas dans de plus longs détails pour démontrer que Nicolas Barnaud, médecin, théologien *sociniste* et surtout chercheur infatigable de la pierre philosophale, n'aurait jamais pu rassembler les immenses matériaux statistiques, qui ont servi à composer le *Cabinet du roy de France.* Il suffit de constater, d'après une lettre de ce Barnaud, écrite à Leyde en 1599, qu'il avait voyagé en Espagne pendant plus de quarante ans, avant d'aller se fixer en Hollande (voy. cette lettre, en tête de son recueil d'alchimie, intitulé : *Quadriga aurifera, nunc*

primum a Nicolao Bernaudo (sic), *Delphinate, in lucem edita.* Lugd. Batav., ap. Christ. Raphelengium, 1599, in-8°). Nous ne serions pas éloignés d'attribuer plutôt le *Cabinet* à Nicolas Froumenteau, dont le nom figurait en toutes lettres sur le titre d'un ouvrage du même genre, publié la même année: *le Secret des finances de France, descouvert et departi en trois livres et maintenant publié pour ouvrir les moyens légitimes et nécessaires de purger les dettes du roy, descharger les subjets des subsides imposés depuis trente-un ans et recouvrer tous les deniers pris à Sa Majesté.* Une première édition, beaucoup moins complète que celle-ci, qui forme trois tomes in-8°, avait déjà paru, avec le millésime de 1581, sous ce titre différent: *Le Secret des thresors de la France, descouvert et departy en deux livres.* L'imprimeur, dans un avis qui est au revers du frontispice, dit que cet ouvrage était attendu avec une si vive impatience, qu'on s'arrachait les feuilles encore humides au sortir de la presse. Cette circonstance indique suffisamment que l'impression avait lieu dans une ville protestante, où elle ne se faisait pas en cachette. Le *Secret des finances*, en effet, paraît avoir été imprimé, comme le *Cabinet du roy de France*, à la Rochelle, et il est très-probable que ce dernier ouvrage anonyme, publié après le premier qui est dédié également à Henri III et daté de Paris, le 1er janvier 1581, a pour auteur ce même Nicolas Froumenteau dont le nom ne se retrouve sur aucun autre livre.

Il resterait à rechercher si *Froumenteau* n'est pas un pseudonyme, sous lequel s'est caché un des plus terribles champions de ce temps-là, soit Agrippa d'Aubigné, soit du Plessis-Mornay, soit Lancelot-Voesin de la Popelinière, soit enfin le fougueux ministre réformé, Guillaume Reboul, qui a fait plusieurs livres aussi violents et non moins excentriques. Mais nous n'avons pas à nous occuper ici du *Secret des finances*, quoiqu'il pût fournir beaucoup de faits curieux pour l'histoire de la Prostitution, comme, par exemple, le « nombre des filles et femmes violées » pendant les guerres civiles. Le *Cabinet du roy de France* est assez rempli de choses et de renseignements, pour que nous n'en cherchions pas ailleurs sur le même sujet et sur la même époque.

Voici d'abord l'analyse sommaire du livre. Les trois perles précieuses, que l'auteur se propose d'examiner, sont la Parole de Dieu, la Noblesse et le Tiers-état, qu'il nous montre renfermées dans un *étui* ou un écrin qui n'est autre que le royaume de France. Il fait d'abord le dénombrement des biens et des revenus du clergé; il veut que le roi s'en empare et les réunisse à son domaine, afin de pouvoir, à l'aide de ces ressources nouvelles, entretenir des armées, secourir les pauvres, faire prospérer l'agriculture et mettre fin aux désordres qui déshonorent l'Église catholique. Il signale ensuite les vices et les déportements de la noblesse; il indique les réformes qui peuvent la rétablir dans son ancienne splendeur.

Enfin il parle du tiers état, avec une prédilection toute particulière ; suivant le plan de finances qu'il a rêvé, le tiers état se rendra fermier des terres ecclésiastiques et nobiliaires, puis se chargera de payer les dettes de la république, de remplir les coffres du roi et de fournir des dots convenables pour marier tous les prêtres et tous les moines. D'après ce simple exposé des idées principales de l'auteur, qui était évidemment un huguenot intraitable, on se demandera peut-être quel rapport peut avoir un pareil ouvrage avec l'histoire de la Prostitution? Mais il suffit d'ouvrir ce *Cabinet du roy de France*, pour juger ce qu'il contient de documents intéressants à ce sujet, quoiqu'il ne faille pasprendre à la lettre toutes les accusations que l'auteur y a entassées contre les mœurs du clergé et de la noblesse de son temps. Il paraîtrait, toutefois, que cet auteur avait réuni, sous le titre de *Traité de la Polygamie sacrée*, une immense quantité de notes et de matériaux statistiques pour établir par des chiffres le véritable état de la démoralisation de l'Église catholique; ce traité ne remplissait pas moins de trois mille rôles, et il aurait formé plus de trois volumes in-folio, s'il eût été livré à l'impression; mais on peut présumer qu'il n'a jamais été imprimé, bien que plusieurs bibliographes, notamment le Duchat dans ses remarques sur la *Confession de Sancy*, l'aient cité comme un ouvrage qui avait vu le jour. C'est de cet ouvrage, que l'auteur du *Cabinet du roy de France* a tiré ce qu'il dit de la

polygamie et de la Prostitution sous le règne de Henri III.

Malgré l'exagération des calculs, malgré la brutalité des réflexions qui les accompagnent, si monstrueuse que soit la donnée de son livre, on est forcé de reconnaître que le statistiqueur huguenot n'a pas seulement fait œuvre d'imagination et qu'il a pris le soin de recueillir des indications précises. Il affecte un air de bonne foi et de conviction, dans la manière dont il dresse ses inventaires et dont il déduit ses systèmes; il est pénétré d'une sainte horreur pour la polygamie ou la Prostitution, à ce compte qu'il voudrait voir non-seulement tous les moines mariés, mais encore tous les maris et toutes les femmes fidèles! C'est ce beau zèle pour le mariage, qui l'inspire sans cesse et qui le rend implacable contre les célibataires, les adultères et les polygames. « Je soutien, dit-il dans sa dédicace au roi, que plus de quatre fois sept cens mil femmes polygamient et concubinent avec ces magiciens et enchanteurs qui ont tenu si longtemps cachées ces Perles dans vostre Cabinet. » Les magiciens et les enchanteurs sont les mauvais prêtres, les faux nobles et les débauchés de toute espèce. L'auteur ne déclare pas autrement, qu'il est huguenot et que, sous prétexte de remettre en ordre les finances de France, il veut remplacer l'*Église papale* par la Réformation de Calvin, qu'il nomme la *vraie parole de Dieu*. Mais les détails qu'il prétend avoir puisés aux meilleures

sources sur l'état moral du clergé, n'en sont pas moins précieux, même en faisant la part de ce qu'ils ont de calomnieux et d'exagéré. On sait, par le témoignage même des écrivains catholiques, que le clergé, à cette époque de désordre général, ne menait pas une vie plus édifiante que les laïques.

L'auteur du *Cabinet du roy de France*, après avoir posé en fait que le revenu total du clergé s'élève à deux cents millions d'écus, qui, au taux actuel de l'argent, représenteraient près de deux milliards, essaye de démontrer que cet énorme revenu est dévoré par la Prostitution ; car, selon lui, il y a près de cinq millions de personnes « qui, sous le voile de l'Église gallicane, vivent aux despens du crucifix. » Il croit pouvoir constater l'exactitude de ses calculs, en choisissant comme critérium un des archevêchés de France, celui de Lyon, et en faisant l'énumération de tout ce qui compose, dans cet archevêché, le personnel de la Polygamie sacrée. Sans entrer dans tous les détails de cette effrayante statistique, avant d'en présenter le tableau à l'instar de ceux que Parent-Duchatelet a laborieusement dressés dans son ouvrage *De la Prostitution,* nous pensons que quelques traits suffiront pour caractériser le procédé de statistique, imaginé par l'auteur.

« Il se treuve, dit-il (page 19), par les diocèses d'icelle Archevesché (de Lyon), plus de 45 femmes mariées à d'honorables hommes de toutes qualitez, abusées et qui paillardent épiscopalement avec iceux

prelats. Nonobstant tels adultères, iceux prelats ont tenu et tiennent de belles garces et filles, qui leur ont produit de beaux enfans, aucuns desquels engendrent et font tous les jours d'autres enfans; mais icy nous ne cherchons que les bastards yssus de ceste Primauté et évesques, durant l'année de cest Estat, qui sont en nombre vingt-sept. Bien se treuve-t-il, en la liste, quarante-deux filles desbauchées. » L'auteur annonce que les *épaves épiscopales* ne sont pas mentionnées dans cette liste; il entend par là « les filles, desquelles on a accoustumé de rafraischir messieurs les prelats, lorsqu'ils font leurs chevauchées, c'est-à-dire la visitation de leurs diocèces. » Quant aux serviteurs et domestiques des prélats, ils n'ont garde de ne pas suivre l'exemple de leurs maîtres : « Dans la liste qui nous a esté sur ce présentée, dit l'auteur avec le calme d'un mathématicien, sont particularisées 65 femmes mariées à de notables bourgeois, paillardans avec les dessusdits. Nonobstant lesquelles paillardises, sodomies et adultères, ont empli les ventres de 160 filles, quatre-vingts desquelles ont eu chascune un bastard durant l'année du present Estat. » Or, ces domestiques étaient au nombre de cinquante! Viennent ensuite les secrétaires et chapelains, comprenant 242 personnes, parmi lesquels l'auteur comprenait les argentiers, les joueurs d'instruments, les sommeliers, les veneurs, etc., mais non les pages et laquais : « De ce nombre dessusdit, la liste represente

53 sodomites, sans y comprendre les pages et laquais, qui sont comme contraints d'acquiescer à ces monstres. 300 femmes mariées, et toutes denommées en la liste, se treuvent avoir paillardé avec ces domestiques, qui, outre icelles, entretiennent 500 garces, trois cens desquelles ont fait chascune un bastard durant l'an du present Estat. Selon qu'il est escrit au Traité de la Polygamie, on n'a peu descouvrir que 48 maquerelles ; les autres sont si secrettes, qu'on ne les peut cognoistre ni moins avoir leurs noms et surnoms. » Ce passage nous apprend que le recensement des agents de la polygamie avait été fait par noms et surnoms de personnes.

Les suffragants, vicaires officiaux et autres, formaient un personnel de 245 personnes : la liste de la *Polygamie sacrée* leur donne 58 bourgeoises mariées et issues d'honorables familles, 19 sodomites, 14 bardaches, 39 vieilles chambrières valétudinaires, 17 maquerelles et 20 filles-chambrières et autres, « cent vingt et une desquelles ont eu bastards en l'an de ce present Estat. » Les chanoines, au nombre de 478, ne sont pas, à en croire le faiseur de statistique, plus réservés dans leur conduite. Il s'excuse de n'avoir pu découvrir que 600 femmes mariées « paillardantes canonialement ; » mais il signale, d'après la terrible liste, un chanoine « qui, en un an, a debauché et eu à faire à neuf femmes bourgeoises, à sçavoir deux femmes d'avocats, un procureur, trois drapières, une femme d'un

changeur, une courtière et une mercière. » Il met en ligne de compte, dans le chapitre des chanoines, 68 sodomites, 38 bardaches, 846 garces et chambrières, *tenues à pot et à feu*, dont « la pluspart ont fait perdre le fruict qu'elles portoient, » et 62 maquerelles désignées par leurs noms et surnoms. « Outre les chanoines dessusdits, ajoute l'inflexible calculateur, vous en avez 96, la tierce partie desquels sont tous verolez et gouteux, les autres sont sexagenaires, qui ont des chambrières, toutes les dents desquelles crouslent en la bouche, tant à cause de la verole que de vieillesse, et ne font plus d'enfans. » Les chanoines ayant à leur service 900 valets, ces valets, qui sont *frais, gras et replets*, entretiennent 1,400 filles et paillardent avec 150 femmes mariées. Les chapelains, au nombre de 300, « multiplient grandement en bastards, » et la liste de la Polygamie leur attribue à chacun deux ou trois *paillardes* mariées ou non ; les *sociétaires* sont plus débauchés encore : on en cite un « qui a paillardé, en un an, avec vingt-huict femmes. » Leurs valets l'emportent sur eux en continence, car, bien qu'ils soient au nombre de 215, leur polygamie ne comprend que 168 filles, qui avaient produit 118 bâtards dans l'année du recensement. Les clercs ou *coriaux* (il y en avait alors 317 dans l'archevêché de Lyon), tous jeunes et gaillards, recherchent moins les filles que les femmes mariées : 200 de ces dernières ont été enregistrées comme participant aux

débauches de ces *garconnets ;* mais on présume qu'on ne les connaît pas toutes.

Arrêtons-nous dans cette prodigieuse nomenclature ; laissons de côté tout ce que l'implacable ennemi de la Prostitution avance sur les déportements des moines et des *nonains*. Il suffit d'avoir, par des citations textuelles, spécifié le genre de statistique qui avait été si audacieusement relevé dans la *Polygamie sacrée*. Nous allons maintenant présenter, dans un Tableau synoptique que l'auteur a pris soin de tracer lui-même, l'état numérique et complet des désordres inouïs, qui existaient en 1581 dans l'archevêché de Lyon, choisi entre tous les autres comme un spécimen scandaleux de la dépravation du clergé.

État détaillé de la Polygamie sacrée, dans l'archevêché ou primauté de Lyon, en 1581, *d'après les recherches et les calculs de l'auteur du* Cabinet du roy de France.

1 Nombre des archevesques, évesques, abbez et prieurs..	480
2 Leurs gentils hommes et serviteurs..	1,782
3 Officiers abbaciaux.	957
4 Leurs valets et serviteurs...........	1,250
5 Chanoines.........	478
6 Leurs valets et serviteurs	900
7 Curez ou pasteurs..	13,200

Femmes adultères.		
	épiscopales..............	468
	canoniales................	750
	des chappelains...........	160
	des sociétaires............	600
	des curez, etc.............	17,000
	des vicaires, etc.	24,700
	monacales................	12,100
	maltoises (de l'ordre de Malte)........	12,120
	francisquines	400
	jacopines.................	200
	carminées (des Carmes)....	200
	augustiniennes............	130
	chartreuses...............	40
	jesuistes	5

8	Leurs valets........	6,700
9	Vicaires d'iceux curez..............	13,200
10	Leurs valets.......	4,200
11	Societaires........	849
12	Leurs valets	225
13	Compagnons d'ordre et officiers claustraux............	800
14	Leurs valets.......	420
15	Moynes..........	4,200
16	Leurs valets et convers.............	800
17	Chartreux.........	150
18	Leurs valets.......	169
19	Cordeliers.........	700
20	Jacopins..........	600
21	Leurs valets.......	166
22	Carmes...........	452
23	Leurs valets.......	180
24	Leurs convers et valets.............	160
25	Jambonistes ou Anthoniens.........	315
26	Minimes, Celestins, etc.............	500
27	Jesuistes et leurs serviteurs..........	62
28	Chevaliers, commandeurs (de Malte)..	692
29	Leurs serviteurs....	1,800
30	Nonnains et religieuses..............	2,345
31	Leurs valets et peres gardiens.........	600
32	Novices et enfans de cueur, tant épiscopaux que abbaciaux	2,800
33	Clercs ou coriaux estalons...........	317

GARCES (ou filles non mariées).	épiscopales...............	900
	canoniales...............	2,200
	des chappelains..........	800
	des societaires...........	600
	pastorales ou des curez....	20,000
	de leurs vicaires..........	30,000
	monacales ou abbaciales...	22,000
	des bastards des bastards..	5,000
	Ierosolomytes, c'est-à-dire Maltoises..............	2,009
	francisquines ou cordeliennes..................	400
	jacopines................	1,278
	carminées................	410
	augustiniennes...........	378
	chartreuses..............	166
	anthoniennes.............	800
	celestines, minimes, etc...	600
	jesuistes................	7
	des peres gardiens........	600
	des clercs ou coriaux......	187
MAQUERELLES OU MAQUEREAUX.	épiscopales..............	484
	canoniales..............	62
	des chappelains..........	45
	des societaires...........	411
	des curez................	2,000
	de leurs vicaires..........	3,000
	monachales et abbaciales..	2,400
	maltoises...............	200
	francisquines............	75
	jacopines................	180
	des Carmes..............	130
	des Augustins............	96
	chartreuses..............	40
	jesuistes................	3
	celestines, etc...........	24
	des peres gardiens........	38
	des clercs ou coriaux......	59
	des nonains..............	300
SODOMITES.	épiscopaux..............	124
	chanoines...............	68
	chappelains..............	40
	societaires prestres........	112
	curez...................	200
	vicaires.................	néant.
	abbez et prieurs, etc.....	411
	moynes.................	1,100
	francisquins.............	160
	jacopins................	108
	augustins...............	60
	chartreux...............	50
	minimes et celestins.......	9
	jesuistes................	49

NOTA. Nous croyons inutile de faire figurer dans ce tableau le dénombrement des *Bastards*, des *Bastards des bastards*, des *Chevaux*, de la *Venerie* et de la *Fauconnerie*.

L'auteur de ces étranges calculs, empruntés au *Traité de la Polygamie sacrée* (liv. V, ch. 9 et 10), ne nous révèle pas de quelle manière s'est fait le recensement mystérieux, qu'il assure avoir existé, non-seulement pour toute l'Église gallicane, mais encore pour toute la chrétienté; il va pourtant à la rencontre de l'objection qui s'offrira d'abord à l'esprit de ses lecteurs : « Qui est-ce, lui diront-ils, qui peut avoir compté et descouvert qu'en une telle primauté ou archevesché y ait tant et tant d'ecclesiastiques, tant de putains, tant de maquerelles et tant et tant d'autres personnes qualifiées au sommaire de l'Estat et denombrement ci-dessus designé? » La réponse n'est pas très-concluante, si elle est spécieuse. L'auteur dit qu'il n'a pas été plus difficile de dresser l'état de la Polygamie sacrée, que de faire le catalogue des étoiles et l'*inventaire de la monarchie diabolique*, laquelle comprend 72 princes et 7,405,926 diables, sans compter les petits. Nous avouerons que cette statistique-là était moins aisée à faire que l'autre, « veu, comme le dit l'auteur de celle-ci, que nous fréquentons, beuvons, mangeons ordinairement avec les complices de la Polygamie sacrée. » Après avoir défendu de la sorte l'authenticité de son enquête et de son inventaire, le contrôleur général de la Polygamie sacrée fait un *recueil*, par diocèses, des « prelats et bénéficiers, leurs domestiques et autres personnes masles ou femelles qui vivent aux despens du crucifix. » Ce recueil, au-

quel nous sommes loin d'accorder une entière créance, mérite cependant d'être conservé, à défaut de renseignements plus sérieux et moins entachés de partialité calviniste. Nous avons dressé ainsi un Tableau, à la manière de Parent-Duchâtelet, pour établir le bilan de la Prostitution dans chaque diocèse, avec la recette et la dépense des polygames de l'Église gallicane. (*Voir ce Tableau à la page suivante.*)

L'auteur du *Cabinet du roy de France* renvoie toujours ses lecteurs au *Traité de la Polygamie sacrée*, dont il tire les éléments de ses monstrueux calculs; mais il ne dit pas que ce traité ait été imprimé : on ne saurait donc apprécier les circonstances qui l'ont empêché de paraître ou qui en ont détruit tous les exemplaires. Ce qui nous démontre l'existence dudit traité, c'est que l'auteur, qui le cite sans cesse en indiquant les livres et les chapitres auxquels il fait des emprunts, n'a pas de renseignements précis sur la polygamie des gentilshommes, et ne peut, à cet égard, présenter une statistique analogue à celle qu'il trouvait toute préparée dans le dénombrement général de la polygamie sacrée. Il s'attache, de préférence, avec une sorte de malin plaisir, à la première partie de son sujet, et il ne se lasse pas d'y revenir dans tout le cours de l'ouvrage, qui semble n'avoir d'autre but que de faire passer les biens du clergé dans le domaine du roi, en mariant, bon gré, mal gré, tous les ecclésiastiques et

Etat général de la Polygamie sacrée, par diocèses, en 1581, avec la recette et la dépense, d'après les recherches et les calculs de l'auteur du Cabinet du roy de France.

PRIMAUTÉS.	Ecclésiastiques, y compris tous leurs officiers et serviteurs.	Femmes adultères sacerdotales.	Filles de mauvaise vie.	Bâtards et bâtards des bâtards.	Maquereaux et maquerelles.	Sodomites.	Recette (escus).	Dépense (escus).
Lyon.	65,230	67,888	88,078	59,138	8,839	2,083	4,657,784	3,820,873
Rheims	66,740	88,500	63,700	9,700	9,700	2,600	4,988,788	3,807,684
Sens.	66,712	68,852	96,200	60,500	11,000	1,800	4,987,998	4,100,020
Rouen.	62,600	73,714	70,026	70,000	15,700	2,200	5,348,648	4,237,537
Beauvais.	58,300	58,500	76,400	64,000	12,200	1,500	4,686,474	3,973,232
Tours	67,300	68,500	77,900	69,700	12,300	1,900	4,980,642	4,260,111
Bourges	62,400	75,200	111,500	67,300	14,700	2,000	5,776,144	4,993,321
Bordeaux	53,700	80,200	100,400	71,000	15,600	1,200	4,988,676	4,127,123
Thoulouse	58,600	79,800	103,009	70,000	18,400	1,600	5,468,877	4,647,530
Narbonne	58,900	71,200	94,600	63,500	15,600	1,600	4,887,622	4,142,610
Aix ou Arles.	56,300	67,200	95,400	58,900	14,800	1,500	4,752,600	4,111,200
Vienne.	55,000	62,200	58,900	57,400	12,000	1,600	3,875,666	3,214,443
Autres diocèses, non distingués, au nombre de 69, y compris ceux qui sont ès pays bas de Flandres. . .	287,000	300,000	370,000	400,000	100,000	18,000	41,500,000	35,600,000

TOTAL.

Nombre universel des personnes vivans aux despens du crucifix en l'Église gallicane. 5,155,102 personnes.
Somme toute de la recepte. . . . . 100,530,119 escus.
— de la despense . . . . 84,596,089 »

tous les religieux, *tant masles que femelles*. La manière dont il établit la preuve du nombre des agents de Prostitution, qu'il a mis en ligne de compte dans ses registres, n'a rien de sérieux ni d'authentique, il est vrai, et l'on reconnaît, dans ce procédé d'insinuation et d'induction, la mauvaise foi des huguenots *enragés*, comme on les qualifiait alors; mais cependant ces calomnies mêmes, toutes pleines qu'elles soient de haine venimeuse, ne semblent pas tout à fait à dédaigner, car elles nous peignent certainement la vie débauchée que menaient certains membres indignes du clergé catholique, à cette époque.

Voici, par exemple, comment l'auteur se justifie d'avoir attribué à chaque cardinal français un sérail composé de six maîtresses, sans compter les femmes adultères : « Mais par qui prouver, dit-il, ce nombre de six? Par les cardinaux eux-mesmes; ils ne sont pas si honteux, qu'ils n'en puissent confesser davantage. Le plus ancien de leur collége en a abusé, pour une année, plus de trente. Il y a cardinal qui ne fait que venir, par manière de dire, et qui est des plus jeunes, lequel ne fait autre chose que servir d'estalon à rechange. Les trois premiers mois qu'il prit le chapeau rouge, qui sont les jours de sa plus grande continence, encores cardinaliza-t-il deux femmes mariées et trois jeunes damoiselles. Comment prouver cela? Par luy mesme. » Brantôme, en effet, qui se piquait d'être très-bon catholique, ne parle pas en autres termes, du *grand* cardinal de Lorraine,

qui *dressait de sa main* les nouvelles venues à la cour. Puis, l'historiographe des *Dames galantes* n'imagine rien de mieux, pour l'excuser de son incontinence, que de dire « qu'il estoit un homme de chair, comme un autre, » et que « le roy le vouloit ainsy et y prenoit plaisir. » L'auteur du *Cabinet du roy* est donc d'accord avec Brantôme, quand il en arrive à cette conclusion rabelaisienne qui rappelle le style de la *Confession de Sancy :* « Autant doncques qu'il y a de cardinaux en cour, ce sont autant d'estalons pour les dames; autant de cornes qu'il y a en leurs bonnets, autant de cornards font-ils la semaine. Que voudriez-vous qu'ils fissent? De prescher, ils ne scauroient; la pluspart d'entre eux ne scavent ce que c'est de presches; de disputer en théologie? les dames n'y sont pas trop bien nourries, ni les cardinaux aussi. Si faut-il bien, quand ils sont ensemble, qu'ils parlent de quelque chose : ce n'est pas des affaires d'Estat ni encores moins des finances.... De quoy parlent-ils donc? de rire et de danser. Pourquoy faire? pour paillarder. Comment le prouverez-vous? en ce que le plus souvent le ventre de madamoiselle enfle et le ventre de la bourse cardinale desenfle; les marchans mesmes, qui leur vendent les draps d'or et d'argent et de soye, scavent aussi bien pour qui sont telles estraines, comme ceux qui les font acheter. »

Il n'y a pas lieu de s'étonner, après ce honteux portrait des mœurs cardinales, que l'annaliste de la

Polygamie sacrée ne se fasse aucun scrupule de peindre avec les mêmes couleurs les serviteurs domestiques des cardinaux : « Les prélats et cardinaux, dit-il en s'autorisant du proverbe : *Tels maistres, tels valets,* sont lascifs, aussi bien sont les valets; les prélats sont paillards, les valets sont de mesmes : ils ne sont pas cardinaux, mais cardinalement ils servent. Au plus grand et plus profond bourdeau de France, les vilains et sales propos ne s'y tiennent, comme on fait en la maison d'un cardinal. J'appelle, sur ce, à tesmoins tous ceux qui les fréquentent. Là-dedans, de jour et de nuict, vous ne voyez autre chose qu'amener de la chair fraische : ainsi appellent-ils les povres filles et femmes qu'ils desbauchent, et après qu'ils en ont fait, ils s'en moquent à bouche ouverte, sinon qu'ils soient prévenus de vérole ou bouche chancreuse. » Dans le *Traité de la Polygamie sacrée*, il était fait mention « de la manifeste paillardise que les domestiques des cardinaux exercent à l'endroit des courtisanes (quelques damoiselles qui suivaient la cour), jusques aux muletiers qui, après en avoir pris leurs déduits, ont fait que les cardinaux ont eu leurs restes. » C'était surtout dans les voyages des cardinaux ou prélats, visitant leurs archevêchés ou leurs abbayes, que ces domestiques donnaient carrière à leur libertinage effréné; car ils logeaient, comme leurs maîtres, chez les habitants notables, dans chaque ville où ils s'arrêtaient pour y passer la nuit ou pour y séjourner, « et bien

peu partent-ils de leur logis, raconte l'implacable réformateur, qu'ils n'ayent fait un coup au deshonneur de leur hoste ou hostesse, et s'ils n'en peuvent venir à bout, susciteront un plus grand qu'eux, afin de leur servir de planche et exécuter ce qu'ils prétendent. Si la fille de la maison est riche, on la mariera à quelque maquereau ou à monsieur le secrétaire. Est-elle mariée, la voilà perdue, car elle voit une telle et si grande corruption en telles canailles, qu'il est impossible qu'elle ne glisse en telle polygamie. »

On peut croire, en effet, que les nombreux domestiques qu'un prélat traînait à sa suite n'étaient pas des modèles de continence et de moralité, quand on apprécie les tristes résultats du mauvais exemple et des mauvais conseils dans une réunion d'hommes libertins et fainéants. La maison d'un cardinal se composait de plus de cent personnes; celle d'un évêque n'en comprenait pas moins de 50 à 60, vivant de la *marmite* épiscopale. Ainsi, tout évêque, qui menait le train de son rang, avait à son service un ou deux chapelains, un maître d'hôtel, un écuyer, un médecin, trois protonotaires, trois ou quatre gentilshommes, quatre ou cinq pages, un ou deux secrétaires, un ou deux valets de chambre, un argentier, un cuisinier, un sommelier, deux ou trois chantres, deux ou trois joueurs d'instruments, un tailleur, un apothicaire, un vivandier, huit serviteurs « tant des prothonotaires que des maistres

d'hostel, escuiers et gentilshommes, » un fauconnier, un veneur, trois ou quatre laquais, un « hacquebutier (arquebusier) pour tirer au gibier et qui a la conduite d'un chien couchant, » un palefrenier avec deux garçons d'écurie, un muletier avec un serviteur, et un charretier. Dans cette curieuse énumération, que l'auteur avait vérifiée, « sur plus de cinquante-six évesques, » il ne compte pas encore le cocher ni les garçons ou laquais du secrétaire, de l'argentier, du sommelier et autres. Tous ces hommes, jeunes la plupart, voués ordinairement au célibat, avaient les mœurs les plus dépravées, quelle que fût d'ailleurs la sainteté du prélat, à la maison duquel ils étaient attachés. On conçoit qu'ils aient pu, dans bien des circonstances, faire rejaillir sur leur respectable patron la honte de leurs déréglements, et, dans ce chapitre-là du moins, l'auteur du *Cabinet du roy de France* n'a peut-être pas trop enflé les chiffres de la Prostitution qui rayonnait autour de la maison des prélats : « Monsieur l'évesque est homme, dit-il huguenotiquement, monsieur son valet n'est pas cheval. On ne veut pas qu'ils se marient. Il faut bien qu'ils en prennent sur le commun. »

Une aventure scandaleuse, racontée avec beaucoup de verve par l'auteur, qui la présente comme un tableau de l'intérieur des maisons épiscopales et qui déclare en avoir connu personnellement la principale héroïne, nous donnera une idée de ce qu'étaient quelquefois les mœurs d'un prince de l'Église à cette

époque de dissolution et de licence générales. « Pour une après souppée, dit le narrateur (p. 79), s'est trouvé femme d'honneur, qui, pour plaisir, accompagnée de vingt-trois femmes, neuf filles et huict servantes, allèrent présenter un mommon (c'est-à-dire, se masquèrent pour jouer une partie de dés) à monsieur l'évesque, en son logis, qui les attendoit sans doute, sans toutesfois que ceste femme honorable en sceust autre chose (car, autrement, tiens-je bien tant d'elle, qu'elle n'y fust point allée) : l'évesque perdit trois escus. Pour récompense de sa perte, fit sonner les violons; dansèrent de telle sorte, qu'il n'y eust femme, filles ny servantes, qui ne jouast des orgues. Ceste exécution se fit par l'évesque, deux prothonotaires, le secrétaire, sept ou huict chanoines atitrez pour jouer la partie; quant aux valets, chascun estoit assorty de mesmes. Bref, depuis les dix heures jusques à minuit, le bal continua, et des confitures à la collation, tant que c'estoit merveilles. Ceste femme honorable se trouva surprise, sans y penser, car une vilaine maquerelle l'ayant fait entrer dans le cabinet de Monsieur, faignant que d'autres femmes y estoyent, trouva là un prothonotaire qui la saisit et fit d'elle, comme est à présumer, ce que bon luy sembla, parce que la bonne femme, sortant de là, chanta mil injures à ceste maquerelle, jurant qu'elle l'en feroit repentir, et à l'instant mesme, les larmes à l'œil, sortoit de ceste vénérable compagnie, qui fut maquignonnée de mesmes. L'évesque, pour

saouler ses plaisirs, fit venir jusques à ses palefreniers; et, gaussant avec eux, confessoyent libéralement les bransles qu'ils avoient dansés en ceste danse macabrée, et monsieur l'évesque de rire. » On croirait lire un chapitre du *Moyen de parvenir* de Beroalde de Verville. L'auteur ajoute que le mari de cette femme, qui se plaignait d'avoir été victime d'un lâche guet-apens, avait juré de se venger de l'évêque et s'était fait huguenot. Il est possible, néanmoins, que l'évêque ne fût nullement complice d'un acte de violence commis par un de ses serviteurs, et qu'il n'ait point eu d'autre reproche à se faire que d'aimer un peu trop la danse et les bons contes; mais il n'en était pas moins responsable de la conduite désordonnée des gens de sa maison.

Le *Traité de la Polygamie sacrée* accusait des mêmes débordements les serviteurs des chanoines, des officiaux, doyens, chantres et autres dignitaires ecclésiastiques, ceux des abbés et des prieurs, ceux des moines de tous les ordres religieux ou militaires. Ces valets « sont si bien traictez, dit l'auteur du *Cabinet du roy de France*, qu'au visage, du premier coup, on peut juger à leur troigne s'ils sont serviteurs de chanoines ou de moynes, tant ils sont gras et en bon poinct, et comme tels n'ont pas beaucoup de peine à conquérir des garces, car celles de leurs maistres en amènent le plus souvent d'autres, et quand elles n'en ameneroyent, ils savent bien où les prendre. Le mestier de ces garces est tellement usité dedans

et à l'environ de leurs cloistres, que, passant par là, vous sentez la venaison à pleine gorge, c'est-à-dire qu'il y a bien de quoy mestier mené en matière de paillardise. » Il est certain que cette multitude de domestiques mâles, bien nourris et souvent désœuvrés, n'était que trop favorable aux progrès de la Prostitution libre et secrète, surtout depuis que la Prostitution légale avait été supprimée par l'ordonnance de Charles IX. « Il n'y a fille de povres artisans, manouvriers, gaigne-deniers et autres, sur lesquelles ces vilains ne facent bresche, et le plus souvent, pour une bricque de pain blanc, defloreront une povre fille : si elle est belle, c'est pour monsieur le chanoine; si elle est moyennement belle, et le maistre n'en veuille, le valet sçait bien comment il faut se substituer en sa place... Et, de faict, qui jettera la veue sur telle vermine, il n'y a père ny mère qui ne doive trembler du péril et extresme danger où sont leurs povres filles et servantes, car autant de tels et semblables valets que vous voyez, ce sont autant de taureaux bannaux parmi des génisses et vaches au milieu d'une prairie. » Les valets des abbés avaient, dans leur déportement, certains priviléges que leur enviaient les valets des chanoines : « Il y a mesme de ces canailles, dit l'abréviateur du *Traité de la Polygamie sacrée,* qui, après avoir abusé des femmes, qui aucunement estoient honorables, sous le crédit, faveur et authorité de leur abbé et maistre, ont espousé leurs filles, contre le gré et consen-

tement de leurs pères.» Quant aux valets de moines, qui, selon la statistique, étaient au nombre de cent mille et faisaient alors « un terrible charivariz en faict de paillardise, » ils sont réprésentés comme des infâmes qui « entrent aux plus honnorables maisons, pour y desbaucher les filles et servantes, et pour toute récompense, nous astraindre à nourrir leurs bastards. » L'écrivain protestant achève ce hideux portrait, par un dernier coup de pinceau : « Ceux qui sont si chastes, dit-il, que de n'avoir qu'une ou deux paillardes, asseurez-vous que dans leurs cahuets et hauts-de-chausses vous y sentez la fumée de sodomie à pleine gorge. » Enfin, il constate que, dans les villages voisins de l'abbaye de Cluny, on avait compté 7 à 800 femmes débauchées, servant exclusivement à l'ordinaire des moines et de leurs valets : « Ne faut que lire au *Traité de la Polygamie sacrée*, s'écrie-t-il après avoir signalé ce *compte fait*, et on y verra des subtilitez monastiques et debendades de moynes les plus voluptueuses qu'il est possible de penser. »

A tant de turpitudes, à tant d'excès patents ou cachés, le zélé huguenot oppose un seul remède qu'il juge infaillible, le mariage. Il voudrait que tous les ecclésiastiques et leurs serviteurs célibataires répondissent aux questions suivantes : « 1° S'ils sont puceaux. 2° Si jamais ils ont eu cognoissance à femmes ny à filles; combien ils en ont entretenu et entretiennent. » Dans le cas où les réponses seraient négatives sur ce dernier point, on en viendrait à

d'autres questions plus pressantes, et on leur demanderait : « 1° S'ils ont jamais eu copulation avec les dæmons ; 2° s'il se sont jamais jouez de la sodomie ; 3° s'ils sçavent pas bien que continence est un don singulier de Dieu, lequel il ne donne point à tous, mais à certaines personnes et quelquefois pour un temps seulement, et que ceux auxquels il n'est pas donné, doivent recourir précisément au mariage, qui est le remède ordonné du Seigneur pour la nécessité humaine. » En conséquence, le mariage des gens d'église serait requis et ordonné par la loi religieuse, d'autant plus que les cinq articles, proposés et adoptés au Colloque de Poissy, comme une sauvegarde nécessaire à la moralité publique, n'avaient jamais pu recevoir d'exécution de la part du clergé. Ces cinq articles renfermaient toutes les garanties morales qu'on avait pu inventer contre la luxure et ses effets désastreux. Premièrement, les ecclésiastiques, qui n'auraient pas le don divin de la continence, étaient tenus de jeûner au pain et à l'eau, pendant neuf jours, « à toutes les fois qu'ils se sentiront piquez ou esguillonnez des desirs de la chair ; » secondement, ils ne pouvaient « parler ny communiquer à femmes ny filles, sinon en présence de leurs maris ou parens, » sous peine d'être dégradés et révoqués ; troisièmement, ils ne devaient boire du vin, que deux fois par semaine, « pour avoir meilleur moyen de se contenir ; » quatrièmement, s'ils étaient invités à quelque festin de noces, ils se contente-

raient de danser un simple bransle, avec les plus beaux, saincts et gracieux gestes, desquels ils se pourront adviser; » cinquièmement, la confession auriculaire n'aurait lieu que dans une chapelle, pour cinq ou six personnes à la fois, « à ce que le confesseur ne se puisse remuer que bien à poinct. »

L'auteur du *Cabinet du roy de France*, en démasquant et en poursuivant de la sorte les scandales de la Polygamie sacrée, s'imagine avoir prouvé que la première perle précieuse qu'il faut retirer de cette fange, c'est « la parole de Dieu ou vraye religion, par le moyen de laquelle le roy peut repurger ce royaume, de ceste vilaine et détestable Polygamie. » La seconde perle, la Noblesse, paraît moins *embourbée* que l'autre; cependant le rigide réformateur, après avoir posé en principe que « la vraye noblesse est ennemie entiérement de ceste detestable Polygamie, » gourmande et incrimine les gentilshommes, « qui font si grand cas de la noblesse du sang, qu'ils font bien peu d'estat de la noblesse de vertu, de sorte qu'il semble à aucuns que nuls vices ne sauroyent deshonnorer ny polluer la noblesse, qu'ils tiennent de leurs pères et ancestres. » Il regarde donc les faux nobles comme les plus dangereux soutiens de la Polygamie, et l'énumération qu'il fait de ces faux nobles nous apprend le caractère et le *calibre* de chacun : ce sont des « gentilshommes de la mort-Dieu et autres semblables blasphesmes, » des « gentilshommes faits à la haste, » des « gentilshommes enfilleurs de

soye, » des « gentilshommes de la foy saincte marmite, » des gentilshommes *loups blancs*, *loups garoux*, *taquins*, *maraux*, etc. La Prostitution sans doute ne jouait pas un médiocre rôle dans toute cette gentilhommerie; mais l'auteur manque de matériaux et de chiffres exacts; il est obligé de s'en tenir à de vagues généralités, et il se contente ainsi, dans son enquête de la noblesse française, de mentionner les qualités distinctives, bonnes ou mauvaises, qui appartiennent aux nobles de telle ou telle province. Ceux de la Touraine sont surtout jureurs et blasphémateurs, athéistes ou *épicuriens;* ceux de la Guyenne, pillards et faux monnayeurs; ceux de la Gascogne, cruels et sanguinaires, etc. « Le vice qui preside le plus en Berry entre les gentilshommes, c'est la paillardise. Combien que les nobles des autres provinces n'en sont pas exempts, non pas toutesfois si fort entachez comme ceux de Berry, n'en pouvant sur ce dire la raison, puisqu'ils se conforment entierement au train de ceux qui exercent la polygamie; qu'ils sçachent que s'ils abondent en d'autres sales et vilains vices, que cestuy-cy n'est pas des plus petits, et suis contraint m'y arrester, pour leur dire que, comme ils empruntent sur les femmes de leurs parens ou voisins, que sur les leurs on fera tout de mesmes. » Ce correcteur de la noblesse rentre alors dans son sujet favori, en accusant le clergé berrichon de tous les désordres que les gentilshommes du pays se permettent à l'instar de la Polygamie

sacrée. Il dénonce l'immoralité qui préside aux relations des dames nobles avec les ecclésiastiques; il flétrit l'insouciance du mari à l'égard de la conduite de sa femme : « C'est une dissolution trop manifeste, s'écrie-t-il avec la sainte indignation d'un prédicateur, se lever auprès de son mary, aller trouver à minuict un monsieur l'abbé, prieur ou autre, habillez de telles couleurs, et toute la nuit avec des femmes, à l'insceu de leurs maris, baller, danser, se veautrer parmy eux, avec les impudiques leçons de faire, si estranges et monstrueuses, que les inveterées putains des bourdeaux rougiroyent de honte d'en faire le semblable; c'est une dissolution, voire maquerellage, que de presenter à boire à ces garnemens et à leurs paillardes, puis prendre la coupe et boire à eux. Si le mestier continue plus gueres, comme il fait en Berry, voilà une province confite en toute meschanceté et ordure. »

On espère, après cet exorde, que notre anonyme, qui a été si prodigue de chiffres au sujet de la Polygamie sacrée, en viendra enfin à une statistique du même genre à propos de la noblesse du Berry, qu'il paraît mieux connaître que celle des autres provinces. Mais il ne procède pas ici par des calculs, qui nous feraient savoir quel était le nombre des femmes et des filles de gentilshommes adonnées à la débauche. Il préfère nous édifier, sur cette délicate question, par le récit d'une aventure, qui prouverait quelque chose, si elle avait dû se renouveler sou-

vent. Neuf mauvais gentilshommes et trois autres jeunes gens, de fort bonne race, se trouvèrent à une foire auprès du Blanc, et après avoir dansé quelques branles, ils menèrent leurs propres parentes chez un abbé de *marque*, qui les avait invités à venir prendre la collation dans sa maison. L'abbé, qui les attendait, avait *préparé* quatorze ou quinze femmes, « desquelles autresfois il s'estoit servy. » La compagnie était joyeuse et de bonne humeur; on se mit à table et l'on mangea toutes sortes d'*épices* et de confitures. Puis, un page toucha du luth et l'on dansa pendant deux heures consécutives; après la danse, promenade dans le jardin et le verger : « Chascun tenant sa nymphe par dessous les bras, se fourrèrent si avant dedans le bois, qu'il estoit plus de deux heures de nuict, quand ils commencèrent d'en sortir. » L'abbé et trois de ses protonotaires étaient de la partie, et tous « aussi contents qu'il estoit possible. » On avait ainsi gagné l'heure du souper; on soupa copieusement, et les promenades de recommencer, non plus dans les bois, mais « par les licts et couchettes. » Le lendemain, le bruit courut qu'une des plus honorables dames du Berry n'avait pu sauver sa vertu des griffes d'une harpie, et après avoir mérité longtemps le titre de femme de bien, elle « passa pour une femme du pays. » C'était un de ses cousins germains, qui l'avait fait tomber dans le piége où elle laissa son honneur, et comme on reprochait à ce honteux *maquignon* des plaisirs de l'abbé d'a-

voir prostitué sa parente et de s'être montré par là l'ennemi du mari qui pourrait lui demander compte de cette trahison : « Mon cousin est trop sage, dit-il en souriant, pour ignorer que si les pourceaux ne le faisoyent, luy ny moy ne mangerions point de lard. » L'historien de la Polygamie ajoute, comme pour confirmer son récit, que les gentilshommes berrichons sont « si vilains, qu'ils se prestent leurs femmes les uns aux autres ! »

L'auteur revient encore, à plusieurs reprises, sur les coupables déréglements qu'il impute aux ecclésiastiques; mais il n'essaye pas d'apprécier d'une manière plus précise les ravages de la Prostitution dans la noblesse et le tiers état; il manque évidemment de notes circonstanciées à cet égard. Ses intentions sont, au reste, excellentes, malgré le dévergondage de ses attaques contre la Polygamie sacrée : « Il faut, dit-il, que le bien, en ce royaume, soit plus fort et plus puissant que le mal; il faut que la modestie preside sur l'incivilité, la noblesse à vilainie, et chasteté à toute impureté. » Il adjure les bons citoyens de joindre leurs efforts aux siens, pour corriger les mœurs et relever la monarchie française. Il aborde alors les calculs financiers, et il passe en revue, avec un prodigieux détail, les différents produits dont se compose le revenu de l'Église gallicane; il en conclut que ce revenu, qui s'élève à 110 millions, est suffisant non-seulement pour entretenir le clergé, qui ne dépensera pas plus de 70

millions, une fois qu'il sera soumis au régime matrimonial, mais encore pour subvenir aux besoins de l'épargne du roi. Tout le secret de cette grande réforme consiste dans le mariage des polygames et dans la réunion du temporel ecclésiastique aux domaines de la couronne. On est tenté de prendre en considération un plan d'économie politique, fondé sur des chiffres et des combinaisons qui paraissent trop minutieux pour n'être pas réels; car l'auteur de ce singulier projet présente, comme spécimen de son travail, un état complet de tous les revenus de l'archevêché de Lyon, et il se vante de n'avoir oublié, dans ce tableau statistique, ni un chapon, ni un setier d'avoine, ni une charrette (*charre*) de paille. Cette merveilleuse aptitude de calculateur, laquelle était chose rare et nouvelle en ce temps-là, nous permet d'avoir quelque confiance dans le recensement spécial qui avait été fait par l'auteur ou les auteurs de la *Polygamie sacrée.* Nous ne croyons pourtant pas que le remède, proposé par ce terrible adversaire du célibat, eût obtenu les bienfaisants et prompts effets qu'il en attendait pour l'amélioration des mœurs. Les mariages de tous les ecclésiastiques, dotés des deniers du roi, auraient sans doute diminué le nombre de ces mercenaires qui vivaient, autour d'eux, de la Prostitution; mais la Prostitution elle-même, que les ordonnances de la royauté ne parvenaient pas à détruire, en lui enlevant sa forme légale et régulière, eût continué de

se reproduire, ainsi qu'une moisissure, à l'ombre des couvents et des colléges. Cependant, l'auteur du *Cabinet du roy de France* était si pénétré, si convaincu de l'efficacité souveraine de sa panacée conjugale, qu'il suppliait le digne et vertueux cardinal de Bourbon, âgé de cinquante-huit ans à cette époque, de donner un exemple salutaire au clergé et à la noblesse, en se mariant le premier et en faisant une confession solennelle de ses infractions à la « virginité et continence requise du cœlibat. » Ce beau mariage, suivant les prévisions du dénicheur de Perles, devait inévitablement engendrer trois ou quatre cent mille mariages « purs et légitimes » dans un court délai : « Vous previendrez, par ce moyen, dit le malicieux huguenot au pauvre cardinal, qu'il soupçonne fort d'avoir rompu plus de sept fois son vœu de chasteté, vous previendrez chascun an trente ou quarante mil incestes en l'Église gallicane; fy, au reste, de la sodomie! car, de vingt-cinq ou trente mil personnes qui ont accoustumé d'y bardacher se deporteront de leur sodomie, afin de se marier; suppression totale nous obtiendrons, quant et quant, de toutes les putains cardinales, épiscopales, abbaciales, canoniales, monachales, presbyterales, et de toutes les autres qualitez et ordres..., suppression semblable, semblablement, de tous les rufisques, paillards, maquereaux, maquerelles et bastards, la despense et entretenement desquels est plus que suffisante pour acquitter toutes les charges,

tant ordinaires qu'extraordinaires, de la couronne de France. Voila le profit qu'apportera vostre mariage; mais voici encores un plus grand bien qui s'ensuivra : c'est que serez cause que toutes ces dames voilées et recluses dans ces monasteres et couvens se marieront et donneront le coup de pied à l'incube, à toute copulation et dæmonomanie, que l'Ennemy de nature pratique à l'endroit de ce povre sexe. » Le cardinal ne se maria pas, malgré le conseil qu'on lui donnait, et la polygamie alla son train.

Certes, nous n'accordons pas à ce bizarre et curieux ouvrage plus de créance qu'il n'en mérite; nous convenons, avec le marquis de Paulmy (*Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*), que l'auteur y montre « un acharnement grossier et révoltant contre le clergé; » mais nous sommes forcé de reconnaître que le clergé du seizième siècle était loin de se recommander par les vertus qui devraient toujours être son apanage. Dulaure, dans son *Histoire de Paris* (p. 516 et suiv. du t. IV de l'édit. in-12), a rassemblé d'incontestables témoignages sur la corruption et la perversité du corps ecclésiastique, et ces témoignages s'accordent presque littéralement avec les assertions du factum de la *Polygamie sacrée*. Jean de Montluc, évêque de Valence, disait, le 23 août 1560, dans un discours prononcé au Conseil du roi : « Les cardinaux et les évesques n'ont fait difficulté de bailler les benefices à leurs maistres d'hostel et, qui plus est, à leurs valets de chambre,

cuisiniers, barbiers et laquais. Les mesmes prestres, par leur avarice, ignorance et vie dissolue, se sont rendus odieux et contemptibles à tout le monde. » (*Mém. de Condé*, t. I, p. 560.) Dans une assemblée des notables, tenue à l'hôtel de ville de Paris, au mois de décembre 1575, on rédigea de très-humbles remontrances au roi, dans lesquelles on remarque ce passage : « Les évesques et curez ne resident sur leurs benefices et éveschez, ains delaissent et abandonnent leur povre troupeau à la gueule du loup, sans aucune pasture ou instruction... et sont les ecclesiastiques si extresmement desbordez en luxure, avarice et autres vices, que le scandale en est public. » La même année, un écrivain catholique, C. Marchand, adressait aussi des *Remonstrances au Peuple francois, sur les diversitez des vices qui regnent en ce temps* : « Y a-t-il gens plus desbordez en vices, pour cejourdhuy, s'écriait-il avec amertume, que les prelats d'église? » Il reproche ensuite aux curés et aux moines de fréquenter « les cabarets, les tripots, les bordeaux; » il se plaint des honteux excès qui souillaient la maison du Seigneur. De semblables plaintes sont consignées dans une foule de monuments historiques, qui ne sortent pas de l'officine des protestants, et qui n'ont jamais suscité de contradicteurs. Brantôme, par exemple, a fait, dans la *Vie de François Ier*, un triste tableau de l'intérieur des couvents et des abbayes avant le Concordat; il nous repré-

sente les moines élisant pour abbé « celuy qui estoit le meilleur compagnon, qui aimoit plus les garces, les chiens et les oyseaux, qui estoit le meilleur biberon; bref, qui estoit le plus desbauché, afin que, l'ayant fait leur abbé ou prieur, par après il leur permist toutes pareilles desbauches, dissolutions et plaisirs. » Ce proverbe avait cours dans le peuple, qui ne s'en scandalisait pas : « Avare ou paillard comme un prebstre ou un moyne. » Enfin, Brantôme ose parler des évêques et des abbés, en ces termes : « Dieu scait quelle vie ils menoient! Certainement, ils estoient bien plus assidus en leurs diocèses qu'ils n'ont esté depuis, car ils n'en bougeoient. Mais quoy! c'estoit pour mener une vie toute dissolue, après chiens, oyseaux, festes, banquets, confrairies, nopces et putains, dont ils en faisoient des serails, ainsi que j'ay ouy parler d'un, de ces vieux temps, qui faisoit rechercher de belles petites filles de l'aage de dix ans, qui promettoient quelque chose de leur beauté à l'advenir, et les donnoient à nourrir et eslever, qui cà qui là, parmy leurs paroisses et villages, comme les gentilshommes, de petits chiens, pour s'en servir, lorsqu'elles seroient grandes. »

Ces dépravations, ces vices, ces abus n'étaient certainement que des exceptions affligeantes dans l'Église catholique; Brantôme lui-même se plaît à le constater : « Nos évesques d'aujourdhuy, dit-il, sont plus discrets, au moins plus sages, hipocrites qui

cachent mieux leurs vies noires, me dict un jour un grand personnage. Et ce que j'en dis, des uns et des autres, tant du vieux temps que du moderne, et de leurs abus, ce n'est pas de tous, à Dieu ne plaise! car, de l'un et de l'autre temps, il y a eu force gens de bien, tant reguliers que seculiers, et de très bonne et saincte vie, comme encore il y en a force et il y aura, moyennant la grâce de Dieu, qui ayme et n'abandonne jamais son peuple. »

Cependant, dans l'intérêt de la vérité, et sans vouloir atténuer l'hommage rendu par Brantôme à la conduite irréprochable de certains prélats, nous rapprocherons, des faits et des calculs mis en avant par l'auteur du *Cabinet du roy de France*, un document juridique, dont Dulaure, qui l'avait sous les yeux, nous garantit *hardiment* l'authenticité : c'est une enquête, ordonnée par arrêt du parlement de Paris, à la requête des syndics et consuls de la ville d'Aurillac, et faite, en 1555, par les soins du lieutenant général du présidial de cette ville. Nous laissons la parole à Dulaure, qui analyse cette enquête, dans laquelle furent entendus plus de quatre-vingts témoins : « Charles de Senectaire, abbé du couvent d'Aurillac et seigneur de cette ville; ses neveux, Jean Belveser, dit *Jonchières*, protonotaire, et Antoine de Senectaire, abbé de Saint-Jean; sa nièce Marie de Senectaire, abbesse du Bois, couvent de la même ville, et les moines et religieuses de l'un et l'autre couvent, se livraient à tous les excès de la

débauche. Chaque moine vivait, dans le couvent, avec une ou plusieurs concubines, filles qu'il avait débauchées ou enlevées de la maison paternelle, ou femmes qu'il avait ravies à leurs maris. Ces moines les nourrissaient et les logeaient avec eux, ainsi que les enfants qui en provenaient, enfants bâtards, dont le nombre se montait à soixante-dix, et qui enlevaient ordinairement les offrandes faites à l'église... L'abbé avait, dans le jardin de la maison abbatiale, un bâtiment, destiné à ses débauches, orné de peintures obscènes et portant le nom caractéristique de *f...oir de M. d'Aurillac;* des prêtres étaient les pourvoyeurs ordinaires de ce lieu infâme; les neveux de l'abbé remplissaient aussi ces honteuses fonctions. Ils mettaient non-seulement la ville, mais tous les villages circonvoisins, à contribution; ils arrachaient les jeunes filles, des bras de leurs mères, en plein jour, au vu et su des habitants; ils bravaient l'opinion publique, les pleurs et les cris de leurs victimes, qu'ils faisaient, à coups de pied, à coups de poing, marcher vers le couvent, où elles devaient servir à la lubricité de l'abbé, de ses neveux, et enfin des autres moines. » (*Hist. civ., phys. et morale de Paris,* édit. in-12, de 1825, t. IV, p. 522.) Ne croirait-on pas lire une page du *Traité de la Polygamie sacrée?* A la suite de cette enquête, le couvent fut sécularisé, et la ville d'Aurillac se trouva enfin délivrée de ses abominables tyrans.

Après avoir vu le résumé de l'enquête judiciaire,

que Dulaure a empreint malheureusement de sa partialité haineuse, on est forcé de répéter, avec l'auteur du *Cabinet du roy de France* (page 132): « Ne faut pas doncques s'esbahir, si madamoiselle de la Polygamie piaffe, bondit, paillarde, bougeronne, corrompt, pollue et gaste, par ses incestes et paillardises, toutes les familles de ce royaume? » Il faut remarquer, néanmoins, que la licence des mœurs, dans le clergé, et surtout parmi l'innombrable armée de laïques fainéants qu'il traînait à sa suite, était la conséquence inévitable de la démoralisation publique, à cette époque, où si peu de personnes se faisaient une idée vraie de l'*honnêteté* au point de vue social. La religion réformée, par son exemple et par ses amères réprimandes, contribua beaucoup, il faut l'avouer, à épurer les mœurs du clergé catholique, qui devait bientôt offrir tant de chastes et glorieuses vertus.

CHAPITRE XXXVII.

Sommaire. — La Prostitution des mignons de Henri III. — Arrivée des Italiens à la cour de France. — Influence de leurs mœurs. — Rachat du péché de sodomie. — Le sorbonniste Nicolas Maillard. — Opinion des honnêtes gens exprimée par Brantôme. — Abominables maris. — Henri III revient de Pologne. — Son aventure de Venise. — Date précise de sa corruption. — Les écoliers et les Italiens. — Le capitaine La Vigerie. — Origine des mignons. — Leur portrait par P. de l'Estoile. — Les *indignités de la cour*. — Les variantes. — Catalogue des mignons. — Sonnet *vilain*. — La part de la calomnie. — Poésies et libelles satiriques des huguenots et des ligueurs. — Lettre d'un Enfant de Paris. — Les *sorcelleries de Henri de Valois*. — Les mascarades et les processions. — La confrérie des Pénitents. — Le moine Poncet. — Noms des mignons. — Les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné. — Les *Hermaphrodites*. — L'autel d'Antinoüs. — La déesse Salambona. — Aventure de la Sarbacane. — La *Confession de Sancy*. — Le Juvénal de la cour de Henri III.

Avant de rechercher quel fut l'état de la Prostitution à là cour de Henri III, nous ne pouvons, sous

peine de laisser une lacune notable dans cette histoire des mœurs, omettre à dessein un genre de dépravation qui a imprimé profondément sa souillure au règne du dernier des Valois. C'est un abominable sujet, que nous traiterons à part avec tout le dégoût qu'il nous inspire et avec tous les ménagements que la décence du langage nous permettra d'apporter dans l'extrait presque textuel des ouvrages contemporains. Il est impossible de s'occuper de la honteuse époque de Henri III, sans parler de ses mignons et des turpitudes qu'ils ont attachées à la mémoire de leur maître. Tous les historiens les plus graves et les plus sérieux, d'Aubigné, de Thou, Mézeray, etc., n'ont pas craint de salir les pages de leurs annales historiques, en y consignant, pour l'enseignement de la postérité, les abominations qui déshonorèrent la vie privée d'un Roi Très-Chrétien; il n'y a que le père Daniel qui ait essayé de le justifier ou du moins de le protéger, par des réticences complaisantes : « Quoiqu'il ne faille pas ajouter foi, dit-il dans sa grande *Histoire de France*, à tout ce que les huguenots et les ligueurs ont écrit de ses débauches secrètes, il est difficile de croire que tout ce qu'on en disait fût généralement faux. » Nous n'entreprendrons pas de défendre Henri III et ses mignons contre les accusations qui étaient alors dans toutes les bouches et qui formèrent bientôt la formidable voix de l'opinion publique; mais nous reconnaissons, avec le père Daniel, que les calomnies des huguenots et plus

tard celles des ligueurs brodèrent, pour ainsi dire, mille ordures extravagantes sur un canevas, malheureusement trop réel et trop scandaleux. L'horrible épisode des mignons de Henri III nous paraît avoir été singulièrement exagéré par l'esprit de parti religieux et politique.

On ne saurait nier que l'arrivée des *Italiens* en France, à la suite de Catherine de Médicis, n'ait eu certaine influence détestable sur les mœurs de la cour; mais, si de jeunes seigneurs debauchés se livraient quelquefois à l'imitation des *vilaines coutumes* de *Chouse* (comme on appelait l'italianisme français), ils se gardaient bien d'abord de se vanter de leurs désordres infâmes, trop contraires à la galanterie nationale; ils se défendaient même avec énergie d'un vice qui faisait horreur à tous les honnêtes gens. Mais on se relâcha peu à peu de cette vergogne toute française, et il y eut de la tolérance là où il n'y avait eu jusqu'alors qu'une implacable indignation. « Et quand il n'y auroit autre chose que la sodomie telle qu'on la voit pour le jourdhuy, s'écriait Henri Estienne dans son *Apologie pour Hérodote*, publiée en 1576, mais écrite auparavant, ne pourrions-nous pas à bon droict nommer nostre siècle le parangon de meschanceté, voire de meschanceté détestable et exécrable? » Le peuple, le cœur de la nation, était resté pourtant, il faut le dire, pur de cette *méchanceté*, et le déplorable exemple de la cour n'avait pas eu le pouvoir de corrompre la vieille candeur de la bourgeoisie. La sodomie, qui

n'était qu'un péché ordinaire en Italie, où le pécheur pouvait se faire absoudre en payant 36 tournois et 9 ducats (voy. la *Taxe des parties casuelles de la boutique du pape*, trad. par A. du Pinet, édit. de Lyon, 1564, in-8°), devenait en France un crime capital qui conduisait son homme au bûcher. Il est vrai que les tribunaux appliquaient bien rarement la peine, portée dans la loi, lorsque ce crime, qu'on regardait comme un fait d'hérésie, ne se mêlait pas à des actes de magie, de sorcellerie ou d'athéisme. « Que je soye ladre, dit maître Janotus de Bragmardo dans sa harangue à Gargantua (liv. I, ch. 20), s'il ne vous fait pas brusler comme bougres, traistres, hérétiques et séducteurs, ennemis de Dieu et de vertus! » Les libertins, qu'on soupçonnait seulement de cette *macule* indélébile, étaient donc partout montrés au doigt, « fuis et abhorrés, » comme dit Rabelais. On ne pardonnait pas aux Italiens établis en France depuis le mariage du Dauphin Henri avec la fille de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, une nouveauté de débauche, qu'ils avaient, disait-on, apportée avec eux. L'auteur du *Cabinet du roy de France*, dans son épître à Henri III, n'hésitait pas à dénoncer : l'athéisme, sodomie et toutes autres sinistres ou puantes académies, que l'estranger a introduites en France... Mais, quinze ans avant lui, Henri Estienne avait fait semblant de vouloir réhabiliter l'Italie et les Italiens, pour lancer cette cruelle épigramme contre le sorbonniste Nicolas Maillard : « Or ne veux-je pas dire

toutesfois que tous ceux qui se trouvent entachez de ce péché l'ayent appris ou en Italie ou en Turquie, car nostre maistre Maillard en faisoit profession et toutesfois il n'y avoit jamais esté. »

Nous avons démontré, ailleurs, que les expéditions d'Italie avaient été fatales aux mœurs françaises; les relations continuelles qui existaient entre les deux pays, depuis le règne de Charles VIII, ne pouvaient manquer de répandre d'odieux éléments de corruption parmi la noblesse et parmi l'armée. Henri Estienne signale ainsi le hideux enseignement que l'Italie avait offert à la France : « Pour retourner à ce péché infâme, dit-il dans son *Apologie pour Hérodote* (p. 107 de l'édit. originale de 1566), n'est-ce point grand' pitié qu'aucuns, qui, auparavant que mettre le pied en Italie, abhorrissoyent les propos mesmement qui se tenoyent de cela, après y avoir demouré, ne prennent plaisir aux paroles seulement et en font profession entre eux comme d'une chose qu'ils ont apprise en une bonne eschole? » Mais, quoique le vice italien eût fait de tristes progrès à la cour de France, tous les hommes d'honneur avaient un profond mépris pour ces indignes déserteurs de l'*amour français*, qui était seul « approuvé et recommandé, » selon l'expression de Brantôme. Nous trouvons, dans les écrits de Brantôme, la preuve du sentiment de répulsion, qui s'attachait à ces sales et ignobles égarements, lors même que la Prostitution ne connaissait plus de bornes : « Ainsy

que j'ay ouy dire à un fort gallant homme de mon temps, dit-il dans ses *Dames galantes*, et qu'il est aussy vray, nul jamais bougre ny bardache ne fut brave, vaillant et généreux, que le grand Jules César; aussy, que, par la grande permission divine, telles gens abominables sont rédigés et mis à sens reprouvé. En quoy je m'estonne que plusieurs, que l'on a veus tachés de ce meschant vice, ont esté continués du ciel en grand'prospérité, mais Dieu les attend, et, à la fin, on en voit ce qui doibt estre d'eux.» Brantôme, qui avait la conscience si large et si peu timorée en affaire de galanterie, manifeste hautement son dégoût à l'égard des vices contre nature; c'est au moment même où la cour de Henri III affichait effrontément les mœurs italiennes, qu'il les condamne et les flétrit dans ses *Dames galantes*, qu'on peut considérer cependant comme le répertoire de la débauche du seizième siècle. Brantôme écrivait, il est vrai, ce traité de morale lubrique, sous l'inspiration de la reine de Navarre, Marguerite de Valois, qui s'était mise à la tête de la *bande des dames*. On appelait ainsi à la cour de Charles IX une sorte de coalition féminine qui s'efforçait de s'opposer aux honteux débordements de la jeunesse *italianisée*. « Je ne m'esbahy pas trop, dit Henri Estienne dans ses *Deux dialogues du langage françois italianizé*, si les dames, italianizans en leur langage, à l'exemple des hommes, ont voulu aussi italianizer en autres choses. »

Quand Henri III, qui était roi de Pologne, fut appelé à succéder à son frère Charles IX, les Italiens avaient déjà pris un grand pied à la cour de France; mais leurs vilaines mœurs ne s'y propageaient qu'en cachette, et personne n'osait encore s'avouer de leur bande. Ainsi, le poëte du roi, Étienne Jodelle, qui passait pour le héraut de l'amour antiphysique, s'était déshonoré, même aux yeux de ses amis de la Pléiade, en prostituant sa muse à composer, par ordre de Charles IX, dit-on, le *Triomphe de Sodome.* « Il fut employé par le feu roy Charles, raconte Pierre de l'Estoile, qui a consigné dans ses Registres-journaux la fin *très-misérable et espouvantable* de ce poëte parisien, comme le poëte le plus vilain et lascif de tous, à escrire l'arrière hilme (hymne), que le feu roy appeloit la Sodomie de son prevost de Nantouillet. » (Voy. le *Journal de Henri III*, édition de MM. Champollion, p. 29, sous l'année 1573.) Lorsque Henri III avait quitté la France, pour se rendre en Pologne, où l'attendait une couronne, on peut assurer qu'il n'était pas entaché du vice honteux qui le dégradait à son retour dans le royaume de ses pères. Il avait toujours été, dès sa plus tendre jeunesse, enclin à la luxure, ardent au plaisir, sensuel et libertin; mais, quoique entouré de courtisans pervers et voluptueux, il ne s'abandonnait pas encore aux coupables erreurs de la débauche italienne. Nous serions en peine de dire si ce goût infâme lui vint en Po-

logne ou à Venise, où il passa quelques jours, en revenant prendre possession du trône de France. « Depuis la mort de la princesse de Condé, dit Mézeray dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France* (t. V, p. 251), Henri III avoit eu peu d'attachement pour les femmes, et son avanture de Venise lui avoit donné un autre penchant. » Cette aventure de Venise n'était autre qu'une maladie vénérienne, que le roi voyageur avait prise en passant, et dont il eut beaucoup de peine à se délivrer. La princesse de Condé, Marie de Clèves, que Henri III aimait éperdument, en effet, mourut à Paris, le samedi 30 octobre, six semaines après avoir revu son royal amant, qui lui était revenu en assez piteux état, à la suite de l'aventure de Venise. Voici des dates, qui nous permettent de fixer, d'une manière à peu près certaine, l'époque où commença l'affreux désordre du roi.

A peine Henri III fut-il au Louvre, que l'on vit se former autour de lui la cour des *mignons* et des *Italiens*. Ces derniers soulevèrent d'abord dans le peuple de Paris une sourde irritation, qui ne tarda point à se changer en haine implacable. Les écoliers de l'université se firent les interprètes de cette haine toute nationale, et poursuivirent la *bande* italienne, par des chansons, des *pasquils* et des placards injurieux. Il y eut des rixes et des meurtres, à l'occasion d'une querelle qui avait mis en cause les mauvaises mœurs de ces étrangers. Dans le mois de

juillet 1575, un brave capitaine, nommé La Vergerie, fut condamné à mort et pendu, pour avoir dit publiquement que, dans cette querelle, « il falloit se ranger du costé des escoliers, et saccager et couper la gorge à tous ces bougres d'Italiens, qui estoient cause de la ruine de la France. » Pierre de l'Estoile, qui nous raconte la triste fin du capitaine, affirme que le roi assistait à l'exécution, quoique n'ayant point approuvé cet *inique* jugement; mais on peut supposer que le *procès bien court* de ce malheureux n'avait pas été expédié sans l'ordre exprès de Henri III, puisque le chancelier René de Birague s'en était chargé lui-même. Depuis la condamnation et le supplice de La Vergerie, « on deschira, par toutes sortes d'escrits et de libelles (ne pouvant faire pis) les messires italiens et la royne (Catherine de Médicis), leur bonne patronne et maistresse. » Pierre de l'Estoile avait recueilli plusieurs de ses satires, entre autres des stances et des sonnets contre les Italiens, à qui l'on imputait tous les maux et tous les désordres du royaume.

Mais, l'année suivante, il n'était déjà plus question des Italiens, comme si les Mignons les eussent fait disparaître. Pierre de l'Estoile, ce fidèle écho de tous les commérages de son temps, écrivait, à la date de juillet 1576, dans ses *Registres-Journaux* : « Le nom de *mignons* commença, en ce temps, à trotter par la bouche du peuple, auquel ils estoient fort odieux, tant pour leurs façons de faire, qui estoient

badines et hautaines, que pour leurs fards et accoustremens effeminés et impudiques, mais surtout pour les dons immenses et libéralités que leur faisoit le roy, que le peuple avoit opinion estre cause de sa ruine, encores que la vérité fut que telles libéralités, ne pouvans subsister en leur espargne un seul moment, estoient aussy tost transmises au peuple, qu'est l'eau par un conduict. Ces beaux mignons portoient leurs cheveux longuets, frisés et refrisés par artifices, remontans par-dessus leurs petis bonnets de velours, comme font les putains, et leurs fraizes de chemises, de toile d'atour, empezées et longues de demi-pied, de façon qu'à voir leur teste dessus leur fraize, il sembloit que ce fust le chef saint Jean dans un plat. Le reste de leurs habillemens faits de mesme : leurs exercices estoient de jouer, blasphemer, sauter, danser, volter, quereller et paillarder, et suivre le roy partout et en toutes compagnies ; ne faire, ne dire rien, que pour luy plaire ; peu soucieux, en effet, de Dieu et de la vertu, se contentans d'estre en la bonne grâce de leur maistre, qu'ils craignoient et honoroient plus que Dieu. » (Voy. le *Journal de Henri III,* édit. de MM. Champollion.)

Ce passage est très-important, en ce qu'il fixe d'une manière positive la date de l'apparition des *mignons*, ou du moins l'époque où ils commencèrent à être signalés à la haine du peuple. Au reste, Pierre de l'Estoile ne dit rien qui caractérise leurs mœurs

dénaturées, et le portrait qu'il fait d'eux pourrait s'appliquer à tous les courtisans. A la suite de ce portrait, il enregistre un poëme, composé de quinze strophes, « qui fut semé, en ce temps, à Paris, et divulgué partout sous ce titre : *Les vertus et propriétés des mignons*, 25 juillet 1576.» Les éditeurs du *Journal de Henri III* n'ont publié que six strophes de ce poëme, qui est imprimé en entier, avec le titre des *Indignitez de la cour*, dans *le Cabinet du roy de France* (page 297). Il existe quelques différences entre les deux textes, mais nous remarquerons que, dans l'un et l'autre, l'accusation de sodomie n'est formulée contre les mignons, que sous la forme d'un doute injurieux :

Ces beaux mignons prodiguement
Se veautrent parmy leurs delices,
Et peut-estre dedans telz vices
Qu'on ne peut dire honnestement.

L'auteur anonyme, qui était certainement un bon poëte, s'attaque surtout à la dissolution et au luxe de leurs habits, qu'il regarde comme des enseignes honteuses de leur conduite. Voici quelques strophes, dans lesquelles le costume de Henri III et de ses favoris est décrit avec beaucoup d'exactitude :

Leur parler et leur vestement
Se voit tel, qu'une honneste femme
Auroit peur de recevoir blasme
S'habillant si lascivement :

Leur col ne se tourne à leur aise
Dans le long replis de leur fraise ;
Déjà le froment n'est pas bon
Pour l'empoix blanc de leur chemise :
Il faut, pour facon plus exquise,
Faire de riz leur amidon.

Leur poil est tondu par compas,
Mais non d'une facon pareille;
Car, en avant, depuis l'aureille,
Il est long, et, derrière, bas :
Il se tient droit par artifice,
Car une gomme le hérisse
Ou retord ses plis refrisez,
Et, dessus leur teste legère,
Un petit bonnet par derrière
Les monstre encor plus desguisez.

Je n'ose dire que le fard
Leur soit plus commun qu'à la femme :
J'aurois peur de leur donner blasme
Qu'entre eux ils pratiquassent l'art
De l'impudique Ganimède.
Quant à leur habit, il excède
Leur bien et un plus grand encor;
Car le mignon, qui tout consomme,
Ne se vest plus en gentilhomme,
Mais, comme un prince, de drap d'or.

Nous avons suivi de préférence le texte du *Cabinet du roy de France*, et il est bon de faire observer que, dans ce texte, le poëte se défend presque de laisser soupçonner que ces mignons *pratiquassent l'art de l'impudique Ganimède;* au contraire, dans la version, évidemment altérée, que nous fournissent les Journaux de l'Estoile, le sens est bien différent, car

l'auteur y dit très-positivement ce qu'il *n'ose dire* :

Je n'ose dire que le fard
Leur est plus commun qu'à la femme
(J'aurois peur d'en recevoir blasme),
Et qu'entre eux ils prattiquent l'art
De l'impudique Ganimède.

C'est là une insinuation très-significative qui équivaut à une déclaration formelle. Dans un autre endroit de cette pièce de vers, on reproche à ces *efféminés* de troquer, d'échanger, de vendre, de dépenser les bénéfices et

Les biens voués au crucifix,
Que l'on leur baille en mariage,
En guerdon de maquerellage
Ou pour chose de plus vil prix.

Il nous paraît établi, par cette satire datée de 1576, que les mignons de Henri III, dans l'origine, n'étaient pas considérés comme d'impurs agents de la débauche italienne. On les accusait seulement de dévorer la substance du peuple, d'épuiser les coffres de l'État, de porter des habits déshonnêtes et de vivre dans une molle oisiveté. Un autre poëte se chargea de répondre aux *Indignités de la cour*, et il le fit dans un poëme ampoulé et fleuri, qu'il intitule *les Blasons de la cour* : sans avoir égard aux imputations indirectes concernant les mœurs des courtisans, il blâme seulement les *langues satiriques* et

les *esprits mordants*, d'avoir prétendu que la cour de France était *un étable*,

Un retrait des abus, des dissolutions.

On pourrait donc induire, d'après les termes mêmes de ce factum poétique, que le libertinage des mignons ne fut pas d'abord flétri et marqué au fer rouge de l'opinion publique. Il y eut sans doute beaucoup à blâmer et à reprendre dans leur conduite, mais la calomnie, en s'attachant à eux, inventa tout ce qui devait les rendre odieux et les déshonorer. De là, le rôle infâme qu'on attribuait aux mignons, c'est-à-dire à tous les hommes, jeunes et voluptueux la plupart, qui formaient la *bande du roi*. Ce qui n'était qu'une triste exception dans les désordres des favoris de Henri III, fut regardé comme un vice général, et la cour de France devint ainsi, aux yeux du peuple indigné, le réceptacle de la plus abominable Prostitution. Dulaure a raison de dire que Henri III « se distingua de ses prédécesseurs, par ses goûts efféminés, et surtout par ses débauches ultramontaines » (*Hist. de Paris*, t. IV, p. 493, édit. in-12); mais il aurait dû constater que les huguenots et les ligueurs n'étaient pas étrangers à ce redoutable déchaînement de la calomnie contre le roi et ses mignons : « L'infamie qu'avaient encourue les dames et les filles de la cour, dit-il avec trop de partialité, s'étendit, pendant ce dernier règne, sur les jeunes courtisans, qui, plus méprisables qu'elles, se livraient

avec leur maître aux plus dégoûtants excès de la débauche. »

Les mignons étaient de jeunes seigneurs de bonne maison et de belle mine, que René de Villequier et François d'O, qui présidaient aux plaisirs du roi, avaient introduit dans l'intimité de ce prince. Les plus connus d'entre eux furent Jacques de Lévy de Caylus, François de Maugiron, Jean Darcet de Livarot, François d'Épinay de Saint-Luc, Paul Estuer de Caussade de Saint-Mesgrin, Anne de Joyeuse, Bernard et Jean-Louis de Nogaret, tous les deux fils de Jean de la Valette. Les autres étaient moins connus, parce qu'ils n'avaient pas autant de crédit auprès de Henri III : leurs noms ne sortirent jamais de la sphère de la cour. Cependant quelques-uns sont désignés dans un sonnet qui circula par tout Paris en 1577, et qui nous a été conservé dans les registres-journaux de Pierre de l'Estoile. Ce sonnet peut servir à prouver que les mignons n'étaient pas tous *gâtés* par les mêmes turpitudes.

Saint-Luc, petit qu'il est, commande bravement
A la troupe Haultefort, que sa bourse a conquise;
Mais Quelus, dédaignant si pauvre marchandise,
Ne trouve qu'en son c.. tout son advancement;

D'O, cest archi-larron, hardy, ne scay comment,
Aime le jeu de main, craint aussi peu la prise;
L'Archant, d'un beau semblant, veut cacher sa sottise;
Sagonne est un peu bougre et noble nullement;

Montigny fait le bègue, et voudroit bien sembler
Estre honneste homme un peu, mais il n'y peult aller;

Riberac est un sot, Tournon une cigale;

Saint-Mesgrin, sans subject bravache audacieux :
Je parlerois plus haut, sans la crainte des dieux,
De ceux qui tiennent rang en la belle cabale.

Ce sonnet *vilain*, comme dit de l'Estoile, « monstrant la corruption du siècle et de la cour, » ne contient, ce nous semble, que les noms des mignons qui se prêtaient à la plus hideuse Prostitution; il faut entendre, par les *dieux* que le poëte n'ose nommer, le roi et ses deux assesseurs d'O et Villequier, avec quelques autres, qui se partageaient en maîtres le domaine de la débauche italienne. Pierre de l'Estoile nous représente encore les mignons « fraisés et frisés, avecq les crestes levées, les ratepennades en leurs testes, un maintien fardé, avec l'ostentation de mesme, peignés, diaprés et pulvérisés de pouldres violettes, de senteurs odoriférantes, qui aromatizoient les rues, places et maisons, où ils fréquentoient. » Cet abus des parfums, ces modes efféminées, ces habits ridicules ou bizarres, ce sont là les seuls griefs que ce chroniqueur curieux et bavard allègue contre les mignons, mais, nulle part, il ne caractérise leurs mœurs, de manière à nous faire croire qu'il ajoutait foi aux bruits qu'on faisait circuler sur elles; il se contente de rassembler scrupuleusement des satires et des épigrammes, qui prouvaient surtout la haine et l'acharnement de l'esprit public à l'égard de Henri III et de ses favoris. Ceux-ci, d'ailleurs, périrent presque tous misérablement, les uns tués en

duel, les autres assassinés en guet-apens, plusieurs victimes d'accidents divers; l'horreur qu'ils inspiraient au peuple se traduisit dans leur oraison funèbre, mais les injures et les malédictions, dont leur mémoire fut accablée, ne se rapportaient pas à des circonstances authentiques et notoires de leur vie libidineuse, qui avait été toujours couverte d'un voile impénétrable.

Ce voile, les écrivains protestants et ligueurs essayèrent de le soulever, longtemps après que les mignons eurent disparu, et la tradition de la cour, défigurée ou envenimée par la malveillance, se refléta dans plusieurs ouvrages satiriques, qui ne furent imprimés que sous le règne de Louis XIII, c'est-à-dire vingt-cinq ou trente ans après la mort de Henri III. Il n'avait paru, du vivant de ce prince, que quelques pièces en vers et en prose, qui circulèrent à Paris sous le manteau, et qui ne reçurent une publicité momentanée qu'à la suite des Barricades; mais, antérieurement, d'autres pièces, plus infâmes encore, avaient été répandues et *divulguécs*, sans qu'aucun imprimeur eût osé les mettre au jour. Pierre de l'Estoile avait recueilli plusieurs de ces pièces dans les registres-journaux et les *ramas de curiosités*, qu'il a consacrés à l'histoire anecdotique et scandaleuse de son temps; tous les éditeurs du *Journal de Henri III* ont reculé devant la publication des poésies ordurières, qui sont les tristes monuments de l'horrible réputation des mignons. Dans la

dernière édition, que nous devons aux soins intelligents de MM. Champollion, nous lisons seulement, à la date du 10 septembre 1580 : « Diverses poésies et escrits satyriques furent publiés contre le roy et ses mignons, en ces trois années 1577, 1578 et 1579; lesquels, pour estre la pluspart d'eux impies et vilains, tout outre, tant que le papier en rougist, n'estoyent dignes, avec leurs autheurs, que du feu, en autre siècle que cestuy-ci qui semble estre le dernier et l'esgout de tous les précédents. Et sont les titres : *la Catzrie des trésoriers et des mignons*, par M..... fol et ligueur; le sonnet vilain à Saint-Luc; un *Pasquil courtizan*, c'est à dire ordurier, vilain et lascif, qui couroit à la cour, en cest an 1579, et y estoit tout commun; des vers vilains, qui furent escrits sur la porte de l'abbaye de Poissy, un jour que le roy y entroit. » Chaque fois qu'un des mignons du roi était enlevé par une mort tragique à l'affection inconsolable de son *bon maître*, quand Caylus, Maugiron, Schomberg et Riberac s'entretuèrent dans un duel, quand Saint-Mesgrin fut assassiné un soir à la porte du Louvre, il y avait dans tout Paris, et même à la cour, une explosion de libelles atroces contre les *mignons fraisés*, mais il serait injuste de regarder ces libelles comme l'expression loyale de la vérité historique : c'était l'œuvre perfide des vengeances de cour, plutôt encore que des passions politiques. On ne manquait pas de poëtes parmi les clercs du Palais et de l'Université, pour *blasonner* aussi les mi-

gnons, dans des vers *courtisans*, « c'est-à-dire peu honnestes, sales et vilains, à la mode de la cour, mesmes en ce qu'ils touchent l'honneur du roy, » suivant la définition de Pierre de l'Estoile.

Voici, par exemple, un sonnet satirique, qui courut à Paris en 1578 et qui sortait de la *boutique* de la Ligue :

Gammèdes (*sic*) effrontés, impudique canaille,
Cerveaux ambitieux, d'ignorance comblés,
C'est l'injure du temps et les gens mal zelés,
Qui vous font prosperer sous un roi fait de paille.

Ce n'est ni par assault ni par grande bataille,
Qu'avez eu la faveur, mais pour estre alliés
D'un corrompu esprit, l'un à l'autre enfilés,
Guidés de vostre chef, qui les honneurs vous baille,

Qui vos teints damoiseaux, vos perruques troussées,
Aime, autant comme escus et lames et espées.
Puisque les grands estats qui vous rendent infames

Sont de vice loïers aux jeunes impudents,
Gardez-les à tousjours, car les hommes vaillans
N'en veulent après vous, qui estes moins que femmes!

Ce déchaînement inouï contre les mignons ne fit que s'accroître pendant tout le règne de Henri III, et le peuple, toujours porté à croire ce qui est étrange et monstrueux, n'eut garde d'accepter avec défiance les calomnies, souvent ridicules, qu'on débitait au sujet de la *bande sacrée*.

Ainsi, on avait prétendu très-sérieusement que

Jean-Louis Nogaret, duc d'Épernon, que Pierre de l'Estoile nomme l'*archi-mignon* du roi et qui devint, en effet, le principal favori de Henri III, après la mort des *grands mignons* Caylus et Maugiron, n'était autre qu'un démon, envoyé de l'enfer pour achever de corrompre et de damner le malheureux Henri de Valois. Cette légende diabolique fut racontée tout au long dans un pamphlet, intitulé : *Les choses horribles contenues en une Lettre envoiée à Henri de Valois par un enfant de Paris, le* 28 *janvier* 1589, *et imprimée sur la copie qui a esté trouvée en ceste ville de Paris, près de l'Orloge du Palais, par Jacques Grégoire, imprimeur.* M. DLXXXIX.

L'*Enfant de Paris*, que P. de l'Estoile appelle un *faquin et vaunéant de la Ligue*, raconte, dans cette Lettre remplie d'obscénités, que les sorciers et enchanteurs avaient donné au roi « en jouissance » un esprit familier, nommé Terragon, et que cet esprit, sous les traits d'un jeune garçon, lui avait été présenté au Louvre comme un gentilhomme de Gascogne. Le roi n'eut pas plutôt vu ce gentilhomme, qu'il l'appela son frère et qu'il le fit coucher dans sa chambre. Or le duc d'Épernon n'était autre chose que ce vilain Terragon.

L'*Enfant de Paris* entre, à l'égard de l'archi-mignon du roi, dans des détails merveilleux qui caractérisent sa diablerie impudique. Ces détails sont si horribles, que MM. Champollion n'ont pas osé les reproduire tous, en réimprimant par extraits

la Lettre de l'*Enfant de Paris*, dans l'appendice de leur édition du *Journal de Henri III*, qui fait partie de la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée par MM. Michaud et Poujoulat.

Il n'existe peut-être plus un seul exemplaire de l'édition originale de cette *badauderie insigne*, comme la qualifie P. de l'Estoile; mais cet amateur de *fadaises* en a inséré une copie de sa main dans son grand recueil in-folio, composé de placards imprimés et d'estampes gravées en bois, et intitulé : *Les belles figures et drolleries de la Ligue*. Ce précieux et singulier recueil est conservé aujourd'hui au département des livres imprimés de la Bibliothèque impériale.

On attribuait d'ordinaire aux sorciers les infamies dont Henri III était accusé par la voix publique; ces infamies semblaient donc au vulgaire crédule les conséquences naturelles des sorcelleries qu'on imputait à ce malheureux roi. Ainsi, personne à Paris ne doutait que les mignons, et surtout le duc d'Épernon, ne fussent liés à leur maître par un pacte diabolique, et tout le monde fut convaincu, quand on annonça en chaire que les preuves matérielles de leurs sortiléges abominables avaient été découvertes au Louvre et au *bois de Vincennes*, dans l'appartement du roi.

« C'étoient deux satyres d'argent doré, de la hauteur de 4 poulces, tenans chascun en la main gauche et s'appuyans dessus une forte massue, et de

la droite soustenans un vase de crystal pur et bien luisant, eslevés sur une baze ronde, goderonnée et soustenue de quatre pieds d'estal. Dans ces vases, y avoit des drogues inconnues, qu'ils avoient pour oblation, et ce qui plus, en ce, est à detester, ils estoient au devant d'une croix d'or, au milieu de laquelle y avoit enchassé du bois de la vraye croix de Nostre Seigneur Jésus-Christ. »

Cette description, que nous extrayons d'un libelle qui parut alors sous ce titre : *Les Sorcelleries de Henri de Valois et les oblations qu'il faisoit au diable dans le Bois de Vincennes, avec la figure des démons d'argent doré, aux quels il faisoit offrandes* (Paris, Didier Millot, 1589), annonce tout simplement deux cassolettes à brûler de l'encens, placées, dans un oratoire, de chaque côté d'un crucifix !

L'auteur du pamphlet indique l'usage impur et sacrilége qu'il assigne à ces prétendues idoles, en disant : « On scait que les payens reveroient les satyres pour dieux des bois et lieux escartés, à cause qu'ils pensoient que d'eux leur venoit l'habileté à la paillardise. »

Il est impossible de laver la mémoire de Henri III des souillures qui la déshonorent, mais on peut affirmer que les turpitudes dont ce prince et ses mignons sont restés flétris devant le tribunal de l'histoire, ne furent pas aussi fréquentes, ni aussi éhontées, ni aussi inouïes, qu'on le suppose, en s'en rapportant

aux accusations des ligueurs et des huguenots. Ainsi, nous pensons que, dans bien des circonstances, l'attachement du roi pour ses mignons était dégagé de toute impureté avilissante, et nous n'avons pas le courage de voir une passion honteuse dans les témoignages d'amitié et de regret que Henri III donna publiquement à Caylus et à Maugiron, en les pleurant, en les baisant *tous deux morts*, raconte l'Estoile, en faisant tondre leurs têtes pour emporter leurs blonds cheveux, et en ôtant à Caylus les pendants d'oreilles qu'il lui avait donnés et attachés de sa propre main. Rien n'est plus touchant aussi que cette mort de Caylus, répétant à son dernier soupir : « Ah! mon roi! mon roi! » Rien n'est plus respectable que la douleur d'un roi à la perte d'un ami. Mais le peuple en jugeait autrement et voyait de mauvais œil les tombeaux fastueux érigés en l'honneur de ces jeunes efféminés qu'il abhorrait. Le peuple, aveuglé et irrité par les manœuvres des partis anarchiques, avait pris en aversion tout ce qu'il considérait comme la cause de ses maux et de ses misères; il n'était que trop disposé à croire aux horreurs qu'il entendait dire sur les mœurs du roi et de son entourage; il se laissait abuser par les apparences et il se sentait prévenu d'avance en mauvaise part contre les courtisans, qu'ils fissent des mascarades ou des processions. Les prédicateurs, par leurs déclamations furieuses, eurent alors la plus funeste influence sur l'opinion, et Henri III dut se repentir de ne leur avoir

pas fermé la bouche : après l'avoir avili et diffamé, ils le firent assassiner par Jacques Clément. « Le jour de quaresme prenant, lit-on dans le *Journal de Henri III*, sous la date du 20 février 1583, le roy avec ses mignons furent en masque par les rues de Paris, où ils firent mille insolences, et la nuit allèrent roder de maison en maison, voir les compagnies, jusques à six heures du matin du premier jour de quaresme, auquel jour la pluspart des prescheurs de Paris en leurs sermons le blasphémèrent ouvertement desdites veilles et insolences. »

Ce fut sans doute pour faire pénitence de ces folies de carnaval, que le roi, peu de jours après, institua la confrérie des Pénitents et fit des processions, à l'instar de celles des *Battus* de Rome, dans lesquelles les confrères, vêtus de sacs de toile blanche, marchaient sur deux files, en chantant des psaumes et en se fustigeant. Mais les mignons figuraient encore dans ces processions, et leur présence en gâta l'effet. « J'ay esté adverty de bon lieu, s'écria le moine Poncet, qui prêchait le carême à Notre-Dame, qu'hier au soir la broche tournait pour le soupper de ces bons pénitens, et qu'après avoir mangé le gras chappon, ils eurent pour leur collation de nuit le petit tendron qu'on leur tenoit tout prest! » Le prédicateur fut emprisonné par ordre du roi, et les processions n'en continuèrent que mieux aux flambeaux ; le roi y assistait, toujours revêtu du costume de la confrérie et entouré de ses mignons : « Y en eust quelques uns,

mesmes des mignons, à ce qu'on disoit, rapporte P. de l'Estoile, qui se fouettèrent en ceste procession, ausquels on voioit le pauvre dos tout rouge des coups qu'ils se donnoient. Sur quoy on fit courir plusieurs quatrains et pasquils, sornettes et vilainies semblables, qui furent faites et semées sur ceste fouetterie et pénitence nouvelle du roy et de ses mignons. » Henri III, selon les historiens, avait imaginé ces processions et ces pénitences publiques, pour expier les vilains péchés qu'il se reprochait tout bas et dans lesquels il retombait sans cesse; il obligeait les mignons, comme ses complices, à paraître dans ces cérémonies et à y jouer le rôle de pénitents; il allait avec eux visiter les églises et les couvents, faire des stations et des prières, écouter des sermons et gagner des indulgences. Ce n'était, disait-on dans le peuple, que des préparatifs et des encouragements pour mieux pécher ensuite. On assurait que le roi avait fait peindre, dans ses Heures, les portraits de ses mignons en habit de cordelier. (Voy. la *Confession de Sancy*, chap. VIII). On racontait qu'il faisait fouetter devant lui, dans son cabinet, les compagnons de ses dévotions et de ses débauches; on prétendait même que la confrérie des Pénitents n'avait été instituée que pour recruter de vils complaisants d'impudicité et pour propager, sous le manteau d'une association religieuse, les principes infâmes de la sodomie. Le *Journal de Henri III* nous apprend, en effet, qu'un des maîtres des cérémonies de la confrérie était le

nommé Du Peirat, « chassé et fugitif de Lyon, pour crime d'athéisme et de sodomie. » On devine pourquoi le peuple appelait les Pénitents *confrères du cabinet* et *ministres de la bande sacrée*.

Sully, en donnant, dans ses *Œconomies royales*, une liste des mignons, dans laquelle on remarque, outre ceux que nous avons déjà nommés, Bellegarde, Souvré, du Bouchage et Thermes, ne fait aucune allusion à leurs mœurs et dit seulement que chacun d'eux avait été successivement le *favori* du roi. Le savant Le Duchat, dans ses notes sur la *Confession de Sancy*, nomme encore quatre autres mignons, d'après les *Mémoires de l'estat de la France sous Charles IX* et les lettres d'Estienne Pasquier : « Le Voyer, sieur de Lignerolles ; Pibrac, Roissy et Vic de Ville, lesquels, ajoute le commentateur, ne passoient pas pour être également vicieux et corrompus. » Quoi qu'il en fût, tous les gentilshommes que le roi honorait d'une sympathie et d'une intimité particulières étaient aussitôt déshonorés du titre de *mignons* ou d'*hermaphrodites*. Ce dernier surnom, moins populaire et plus raffiné que l'autre, caractérisait l'espèce de Prostitution à laquelle ils devaient, disait-on, leur crédit et leur fortune. Agrippa d'Aubigné, le Juvénal de cette époque qu'il nous représente comme plus dépravée encore que celle de Néron et de Domitien, a consacré ses vers et sa prose à flétrir les mignons de Henri III. Oui, s'écrie-t-il dans ses *Tragiques* (liv. II, p. 83) :

Oui, les Hermaphrodites, monstres effeminez,
Corrompus bourdeliers, et qui estoyent mieux nez
Pour valets de putains que seigneurs sur les hommes,
Sont les monstres du siècle et du temps où nous sommes!

Les Tragiques donnez au public par le larcin de Prométhée ne furent imprimés qu'en 1616 (*Au désert*, in-4), sans nom d'auteur, mais ces admirables satires avaient été écrites dans la jeunesse d'Agrippa d'Aubigné, qui, pour être un trop zélé calviniste, n'en était pas moins un homme d'honneur et un grand historien. Un autre ouvrage, aussi satirique, mais moins passionné et moins cruel que celui du poëte des *Tragiques*, avait été composé aussi, vers le même temps, pour mettre au pilori les mœurs dissolues de la cour de Henri III : il ne vit le jour que longtemps après sa rédaction, mais bien avant le poëme de d'Aubigné. On peut donc le considérer comme un document contemporain, qui mérite plus de confiance que les libelles et les *pasquils* du temps, quoique ce ne soit qu'une ingénieuse et spirituelle allégorie.

Le livre dont nous voulons parler, et qui ne permet pas de réhabiliter les mignons, est intitulé seulement *les Hermaphrodites*, dans la première édition qui fut publiée à Paris, en un petit volume in-12, sans nom de lieu et sans date, vers l'année 1604. Le frontispice gravé offre le portrait de Henri III, debout, portant à la fois les habits et les attributs d'un homme et d'une femme, avec cette devise assez significa-

tive : *à tous accords*. On lit, au bas, ces six vers énigmatiques :

Je ne suis male ny femelle,
Et si je sçay bien en cervelle
Lequel des deux je dois choisir ;
Mais qu'importe à qui je ressemble ?
Il vaut mieux les avoir ensemble :
On en reçoit double plaisir.

La publication de ce volume fit une grande sensation, surtout à la cour, où plusieurs des anciens mignons de Henri III, tels que Bellegarde, d'Épernon, etc., avaient conservé tout leur crédit, sans le devoir désormais à des moyens si honteux ; le pamphlet fut dénoncé au roi, et l'on essaya d'obtenir contre l'auteur une éclatante condamnation. Mais Henri IV, après s'être fait lire *les Hermaphrodites*, ne voulut pas qu'on en recherchât l'auteur, bien qu'il trouvât l'ouvrage *trop libre et trop hardi*, « faisant conscience, disoit-il, de chagriner un homme pour avoir dit la vérité. » C'est Pierre de l'Estoile qui nous répète cette belle parole de Henri IV, dans laquelle nous sommes forcés de voir la constatation des faits historiques, qui se trouvent signalés par l'auteur des *Hermaphrodites*. Quel était cet auteur ? L'Estoile le nomme Artus Thomas ; on a cherché à établir que c'était Thomas Artus, sieur d'Embry, littérateur obscur et ampoulé. Sorel, dans sa *Bibliothèque françoise*, rapporte qu'on attribuait ce livre, « où l'on trouva de si bonnes choses, » au cardinal du Perron.

Il nous importe peu de savoir quelle est la plume élégante et acerbe qu'il faut reconnaître dans cette pièce, qui fut réimprimée avec ce titre plus explicatif : *l'Isle des hermaphrodites nouvellement descouverte, avec les mœurs, loix, coustumes et ordonnances des habits d'icelle.* Ce nouveau titre annonce que l'auteur s'était proposé de critiquer surtout la bizarrerie et l'indécence des modes de la cour; ces modes efféminées sont décrites, en effet, si prolixement dans l'ouvrage, que nous préférons citer un passage des *Tragiques*, dans lequel d'Aubigné a résumé en fort bons vers plusieurs pages des *Hermaphrodites*.

Henry fut mieux instruit à juger des atours
Des putains de sa cour, plus propres aux amours :
Avoir ras le menton, garder la face pasle,
Le geste effeminé, l'œil d'un Sardanapale,
Si bien qu'un jour des Rois, ce douteux animal,
Sans cervelle, sans front, parut tel en son bal :
De cordons emperlez sa chevelure pleine,
Sous un bonnet sans bord, fait à l'italienne,
Faisoit deux arcs voutez; son menton pinceté,
Son visage de rouge et de blanc empasté,
Son chef tout empoudré, nous monstrèrent l'idée,
En la place d'un roy, d'une putain fardée.
Pensez quel beau spectacle ! et comme il fit bon voir
Ce prince avec un busc, un corps de satin noir
Coupé à l'espagnole, où des dechiquetures
Sortoient des passemens et des blanches tirures,
Et afin que l'habit s'entresuivist de rang,
Il monstroit des manchons gauffrez de satin blanc,
D'autres manches encor qui s'estendoient fendues,
Et puis jusques aux pieds d'autres manches perdues.
Pour nouveau parement, il porta, tout ce jour,
Cet habit monstrueux, pareil à son amour;

Si qu'au premier abord chascun estoit en peine
S'il voyoit un roy-femme ou bien un homme-reine!

L'auteur des *Hermaphrodites* n'épargne pas les détails sur le costume honteux de ses personnages, sur leurs raffinements de mollesse et de coquetterie; mais il est très-sobre de renseignements et même d'allusions au sujet de leurs mœurs, ce qui donne à penser qu'il existe des lacunes dans l'impression. Il est aisé de supposer quels devaient être les actes secrets des officiers de l'*Hermaphrodite*, dans cette chambre qu'on appelait l'*autel d'Antinoüs*, parce que la tapisserie représentait les amours d'Adrian et d'Antinoüs, ou dans cette galerie où étaient peintes à fresque « les lascives occupations de Sardanapale et les méditations de l'Arétin, rapportées aux métamorphoses des dieux, et autres telles infinies représentations fort vivement et naturellement représentées. » On peut imaginer aussi tout ce que l'auteur a omis de dire ou tout ce qui a été retranché par son imprimeur, quand on remarque, dans la galerie dédiée aux législateurs de la débauche, « plusieurs chaires brisées, qui s'allongeoient, s'élargissoient, se baissoient et se haussoient par ressort, ainsi qu'on le vouloit : c'estoit une invention hermaphrodique, nouvellement trouvée en ce pays-là. » Le jugement de Henri IV, qui trouvait cet ouvrage *trop libre et trop hardi*, tout en reconnaissant qu'il était vrai, n'a pas besoin d'être justifié par des

citations. Celle-ci cependant, tirée des ordonnances relatives à la police chez les Hermaphrodites, ne laisse pas de doute sur l'objet principal que l'auteur voulait atteindre dans cette mordante satire des mignons : « Et d'autant que tous les lits sont autant d'autels où nous voulons qu'il se fasse un sacrifice perpétuel à la déesse Salambona, nous désirons qu'ils soient aussi plus riches que le reste, houssés et caparaçonnés pour la commodité des plus secrets amis : sçachant aussi que les actions vulgaires se font sous un ciel qu'on appelle lunaire, et les mystères de Venus estant eslevez de deux degrez au-dessus, nous entendons que chascun ait double ciel en son lit, et que celuy qui sera au dedans ne soit moins riche que celuy du dehors; voulons que l'histoire en soit prise des Métamorphoses d'Ovide, déguisemens des dieux et autres choses pareilles, pour encourager les plus refroidis; que le derrière soit plus remarquable que le devant par sa largeur, comme plus convenable aux Hermaphrodites, estant le lieu le plus propre pour l'entretien. D'autant aussy que la terre n'est pas digne de porter chose si précieuse, nous ordonnons qu'on estendra sous lesdits lits quelques riches cairins (tapis du Caire) ou autres tentures de soie. » L'auteur ne fait qu'effleurer son sujet, avec une délicatesse qui témoigne de l'horreur que lui inspirait la vie débordée des courtisans, et il avoue qu'il se détournait avec dégoût de *ceux qui jouoient et folastroient*, « de crainte de voir, dit-il, quelque

chose qui ne m'eust, par aventure, esté guère agréable. »

Il faut en revenir aux écrits d'Agrippa d'Aubigné, pour leur emprunter les traits les plus caractéristiques de la Prostitution des mignons. Le grave et judicieux de Thou n'a pas dédaigné de faire entrer dans son Histoire quelques-unes des anecdotes qu'on trouve même dans la *Confession de Sancy* : celle de la sarbacane, par exemple, prouve au moins que le roi n'était point assez endurci dans le vice, pour s'y livrer sans remords. Ce fut vers 1580, que Saint-Luc et Joyeuse, honteux et fatigués de leur condition, voulurent s'en affranchir, en faisant rougir leur maître de ses débauches, qu'ils ne supportaient plus eux-mêmes qu'avec une invincible répugnance. D'après le conseil de la comtesse de Retz, qu'ils aimaient l'un et l'autre, ils percèrent le mur du cabinet de Henri III, et firent « couler, par la ruelle du lit, entre la contenance et le rideau, une sarbacane d'airain, par le moyen de laquelle ils vouloient contrefaire un ange, » selon le récit que d'Aubigné a fait de l'aventure. (*Hist. universelle*, liv. II, chap. v, t. III.) Il s'agissait de glisser dans l'oreille du roi les avertissements et les menaces du ciel, pour le corriger de ses hideuses habitudes. Le stratagème réussit au delà des espérances de Saint-Luc et de Joyeuse, car Henri III n'eut pas plutôt entendu la voix mystérieuse qui le sommait de s'amender, sous peine d'être foudroyé comme les habitants per-

vers de Sodome et de Gomorrhe, qu'il jura de ne plus retomber dans son péché et qu'il fit partager son repentir à ses mignons. Ce pauvre pécheur était devenu si peureux, qu'au moindre coup de tonnerre, il allait se cacher sous son lit, et qu'il s'enfuyait au fond des souterrains du Louvre, quand la foudre continuait à gronder. Mais Joyeuse eut pitié de l'état déplorable dans lequel il avait mis le roi, et pour le guérir de ses terreurs, il lui avoua tout, en accusant Saint-Luc. Celui-ci eut le temps de s'enfuir, avant que la colère de Henri III pût l'atteindre, et il se réfugia dans la ville de Brouage, dont il était gouverneur, en abjurant pour toujours ses hérésies de mignon. De Thou rapporte la même aventure, mais il donne pour complice à Saint-Luc, François d'O, au lieu de Joyeuse, et il attribue à la femme de Saint-Luc, qui était Jeanne de Cossé-Brissac, l'invention de la sarbacane. Au reste, en dépit de sa tache originelle, l'ex-mignon François d'Épinay, seigneur de Saint-Luc, devint grand maître de l'artillerie et maréchal de France, sous le règne de Henri IV. « Ce pauvre garçon avait en horreur cette vilenie, dit Agrippa d'Aubigné, dans la *Confession de Sancy*, et fut forcé la première fois; le roy luy faisant prendre un livre dans un coffre, duquel le grand prieur et Camille lui passèrent le couvercle sur les reins, et cela s'appeloit prendre le lièvre au colet : tant y a que cet honneste homme fut mis par force au mestier. » Le déshonneur du malheureux favori fut proclamé à

la cour par cette anagramme ordurière, que Rochepot avait trouvée dans le nom de Saint-Luc : *cats in c...*

L'ange de la sarbacane avait laissé dans l'esprit du roi une disposition salutaire à redouter le châtiment de Dieu : de là, ces processions, ces pénitences, ces expiations solennelles. Mais nous hésitons à croire, comme le dit d'Aubigné, que « la frayeur croissoit avec l'artifice exquis des voluptés ; » nous repoussons avec horreur les monstrueuses calomnies, que les ligueurs, plutôt encore que les huguenots, avaient distillées, ainsi qu'un affreux poison, pour anéantir la royauté, en stigmatisant le roi; on a peine à concevoir comment d'Aubigné a pu s'obstiner à répéter ces indignités, dans ses *Tragiques*, dans son *Histoire universelle* et dans sa *Confession de Sancy*. Il aurait dû laisser, dans les libelles de la Ligue, ces chapelets venus de Rome, ces grains bénits, que le roi aurait distribués à tous les *confrères du cabinet*, en leur ordonnant que « leurs voluptés s'exerceroient à travers lesdits chapelets; » cette messe *sacrée*, qui se disait au-dessus du lit du cabinet et dont « les ornements estoient accommodez à ce péché; » ces « lavemens d'eschine, » et ces clystères d'eau bénite que les mignons employaient en guise de préservatif contre le feu du ciel! Sauval, dans ses mémoires historiques et secrets sur les amours des rois de France, n'a pas hésité, en présence des hideuses profanations alléguées par d'Aubigné, à prendre la défense de Henri III : « Toutes ces abo-

minations de Gomorrhe, dit-il, dont on le noircissoit, et que les satyriques appeloient les *amours sacrés*, comme défendant l'amour des femmes, estoient plustost les vices des grands et surtout de ses favoris, nommés la *sacrée société* et la *bande sacrée*, que les siens. Aussi, étoit-ce d'eux et de leur monstrueuse paillardise dont ils faisoient leurs délices, qu'on disoit en ce temps-là : *In Spania, los cavalieros; in Francia, los grandes; i nAlmania, pocos; in Italia, todos.* » Cependant, il faut accepter comme vrai une partie des aveux de la *Confession de Sancy*, tout infâmes qu'ils soient, et l'on est forcé de ne pas confondre avec les ignobles libellistes de la Ligue le brave et loyal Agrippa d'Aubigné, qui fut l'ami et le compagnon d'armes du roi béarnais, lors même qu'il s'écrie avec un profond sentiment d'indignation : « Si je contois ce que m'a dit en secret le prince de Condé, quand ils furent toute une nuit très-contens de l'apprentissage du comte d'Auvergne à son nombril; ou si je contois le banissement du jeune Rosny, pour estre mal garny; de Noailles, pour avoir escrit sur son lit ces vers :

> Nul heur, nul bien ne me contente
> Absent de ma divinité!

» Le roy de Navarre y avoit apostillé de sa main :

> N'appellez pas ainsi ma tante :
> Elle aime trop humanité.

» On connut par là qu'il aimoit les femmes, con-

tre les règles de l'amour sacré : cela le fit chasser à coups de pied, comme le duc de Longueville, pour avoir demandé au roy ses couleurs en une lettre de papier illuminé; si je contois les espousailles de Quélus, l'autre contrat signé du sang du roy et du sang de d'O pour tesmoin, par lequel il espousoit monsieur le Grand; de plus, si je redisois les paroles de ce prince agenouillé sur Maugiron mort, ayant la bouche collée entre les deux parties honteuses!... » (Voy., dans la *Confession de Sancy*, le chap. VII des reliques et dévotions du feu roy.)

Quand d'Aubigné écrivait, sous une forme facétieuse, ces horribles révélations de l'histoire secrète du Louvre, il avait été condamné à mort deux ou trois fois par contumace, comme huguenot incorrigible ; il était en haute faveur à la cour de Henri IV; il avait barbe grise au menton, et il sentait encore bouillonner dans ses veines la haine implacable que lui inspirait le vice couronné; mais, plus de trente ans auparavant, alors que, durant les guerres de 1577, il résidait à Casteljaloux, commandant quelques chevau-légers de l'armée protestante, et « se tenant pour mort pour les plaies reçues en un grand combat, » il avait formulé, presque dans les mêmes termes, les mêmes accusations contre Henri III et ses courtisans, dans le recueil des *Tragiques*, qui ne furent publiés que vingt-cinq ans plus tard. C'était donc sur un lit de douleur, et en face d'une mort prochaine, qu'il vouait à l'exécration de la postérité les

faits et gestes hideux des mignons et de leur royal maître. Voici comment le poëte préparait alors la tâche de l'historien :

Quand j'oy qu'un roy transy, effraié du tonnerre,
Se couvre d'une voute et se cache sous terre,
S'embusque de laurier, fait les cloches sonner;
Son peché, poursuivy, poursuit de l'estonner;
Qu'il use d'eau lustrale, il la boit, la consomme
En clystères infects; il fait venir de Rome
Les cierges, les agnus, que le pape fournit;
Bouche tous ses conduits d'un charmé grain-benit;
Quand je voy composer une messe complete,
Pour repousser le ciel, inutile amulete;
Quand la peur n'a cessé, par les signes de croix,
Le braïer de Massé ny le froc de François :
Tels spectres inconnus font confesser le reste;
Le peché de Sodome et le sanglant inceste
Sont reproches joyeux de nos impures cours.
Triste, je trancheray ce tragique discours,
Pour laisser aux pasquils ces effroyables contes,
Honteuses veritez, trop veritables hontes!

CHAPITRE XXXVIII.

Sommaire. — Le *Divorce satyrique*. — Les *Mémoires* de la reine Marguerite. — Les *Amours du grand Alcandre*. — Les premiers amants de *Margot* : La Mole, Bussy, Turenne, Mayenne, Clermont d'Amboise, etc. — Intrigue de la reine avec Champvalon. — Son départ de la cour et son arrestation. — Lettre de Henri III à son beau-frère. — Marguerite en pouvoir de mari. — Sa fuite de Nérac. — Son arrivée à Carlat. — Les cadets de Gascogne et les chaudronniers d'Auvergne. — Les occupations de Marguerite à Carlat. — Aubiac et le marquis de Canillac. — Le château d'Usson. — Ses mystères, selon divers témoignages contemporains. — Le chantre Pominy. — La boîte d'argent. — Le culte de *Vénus Uranie*. — Ses deux serviteurs, Dupleix et Brantôme, en présence. — Le divorce de Henri IV. — Retour de Marguerite à Paris. — L'hôtel de Sens. — Mort du *mignon* Date. — L'*île de Cythère* du faubourg Saint-Germain. — Bajaumont. — Derniers soupirs de la galanterie de la reine Margot. — Histoire des mille et une maîtresses du roi de Navarre. — Jugements sur l'inconduite de ce prince. — Catherine du Luc, la demoiselle de Montaigu, Tignonville, Maroquin, etc. — Madame de Sauve, Dayelle, la Fosseuse, etc. —

La comtesse de Guiche. — Madame de Guercheville. — Les abbayes de Longchamp et de Montmartre. — Gabrielle d'Estrées. — Ses amours avec le roi et avec d'autres. — La duchesse de Verneuil. — La Haye, Fanuche, la comtesse de Moret, la Glandée, etc. — La princesse de Condé. — Les proxénètes du roi.

On ne saurait mieux peindre l'état des mœurs de la cour à la fin du seizième siècle, qu'en faisant le tableau des désordres de la vie privée de Marguerite de Valois, reine de Navarre, première femme de Henri IV, et en retraçant quelques traits des amours de son mari, amours immortalisées sous le nom du *grand Alcandre*. Ils ont pris soin, d'ailleurs, l'un et l'autre, de dévoiler réciproquement le secret de leurs adultères, la reine, dans ses *Mémoires*, où elle énumère, avec beaucoup de réserve et de délicatesse toutefois, ses griefs contre un époux infidèle et volage; le roi, dans le fameux *Divorce satyrique*, ce factum qu'il avait fait rédiger, par Agrippa d'Aubigné ou tout autre, pour servir d'instruction aux commissaires nommés à l'effet de rechercher et d'examiner les causes de séparation qui pouvaient exister entre les époux. Ces deux pièces authentiques du procès de divorce ne furent imprimées que longtemps après; mais elles avaient circulé manuscrites, au moment où elles étaient produites dans la cause : elles prouvèrent, de la façon la plus scandaleuse, que le roi de Navarre et sa femme n'avaient rien à se reprocher l'un à l'autre

en fait de libertinage et d'incontinence. C'était, au reste, le *train* ordinaire de la cour; et lorsque la princesse de Conti écrivait, en forme de roman, les *Amours du grand Alcandre*, qui complètent les *Mémoires* de Marguerite de Valois, elle ne crut pas enfreindre les lois de la belle galanterie, en offrant ces exemples de débauche et de dépravation à la jeune noblesse de France.

Il serait difficile de passer en revue tous les débordements de la reine Marguerite, depuis son entrée précoce dans la carrière de la Prostitution, à l'âge de onze ans, lorsque « d'Entragues et Charins (car tous deux ont cru avoir obtenu les premiers cette gloire) eurent les prémices de sa chaleur, » dit lui-même Henri IV, dans le *Divorce satyrique*. Nous avons déjà rapporté ailleurs, avec assez peu de confiance, les bruits odieux qui couraient sous le règne de Charles IX, au sujet des amours incestueuses de la reine *Margot* avec ses trois frères; nous ne parlerons pas ici de ses premiers amants, ni du colonel Martigues, qui l'aimait si éperdument, qu'il portait toujours avec lui, aux siéges et aux escarmouches les plus dangereuses, une écharpe de broderie et un petit chien, qu'elle lui avait donnés en souvenir; ni du duc de Guise, qui « songeoit de parvenir, de ses impudiques baisers, aux nopces; » ni de La Mole, qui fut décapité en place de Grève avec Coconnas, et dont elle conservait le cœur et certaines reliques plus étranges dans des

boîtes d'or ; ni de Saint-Luc, dont elle recevait, en pleurant son dernier amant, « les fréquentes et nocturnes consolations ; » ni de Bussy, qui, si brave qu'il fût, avoit la réputation « de l'estre peu avec les femmes, à cause de quelque colique qui le prenoit ordinairement à minuict. » Le *Divorce satyrique* cite encore, parmi ceux qui obtinrent les faveurs de la princesse, le duc de Mayenne, « bon compagnon, gros et gras, et voluptueux comme elle ; » le vicomte de Turenne, qu'elle congédia bientôt, « trouvant sa taille disproportionnée en quelque endroit ; » Lebole, qui, dans un accès de jalousie, mangea les plumes de son chapeau ; Clermont d'Amboise, qui la caressait « toute en juppe sur la porte de sa chambre, » tandis que le roi de Navarre jouait ou se promenait, le soir, avec ses officiers, dans la salle ; le *vieux rufien* de Pibrac « que l'amour avoit fait devenir son chancelier ; » et enfin, le seigneur Harlay de Champvalon, qui se faisait porter au Louvre dans un coffre de bois, pour entrer la nuit dans la garde-robe de sa maîtresse.

Nous avons hâte d'arriver à l'esclandre qui accompagna le départ de la reine de Navarre, lorsqu'elle quitta Paris et la cour, par ordre du roi son frère, pour retourner en Gascogne, auprès de son mari. Henri III était très-irrité contre elle, car la liaison de la princesse avec Champvalon avait porté ses fruits, et un enfant qui en était résulté, disait-on, avait disparu, aussitôt après sa naissance.

Champvalon s'était prudemment retiré en Allemagne, lorsque la grossesse de Marguerite commençait à être soupçonnée. On prétendit que l'enfant adultérin avait été étouffé, coupé par morceaux et jeté dans un privé; mais on a su plus tard, qu'il fut élevé sous le nom de Louis de Vaux, par le concierge de l'hôtel de Navarre, et qu'il passait pour être le fils d'un parfumeur de la cour. Quoi qu'il en soit, Henri III ayant enjoint à sa sœur de partir, celle-ci obéit à regret, et se mit en route le lundi 23 août 1583, avec quelques personnes de sa maison. Elle arriva, le soir, à Palaiseau, pour y coucher; mais le roi l'avait fait suivre par soixante archers de sa garde; et leur capitaine, le sieur de l'Archant, exécutant des ordres secrets, « la vinst rechercher jusque dans son lit, dit Pierre de l'Estoile, et prendre prisonnières la dame de Duras et la damoiselle de Béthune, qu'on accusoit d'incontinence et d'avortements procurés. » Le seigneur de Lodon, gentilhomme de la reine de Navarre, fut arrêté, ainsi que l'écuyer, le secrétaire, le médecin et d'autres officiers de cette princesse; on les conduisit à Montargis, où le roi les interrogea lui-même « sur les déportemens de ladite roine, sa sœur, mesme sur l'enfant qu'il estoit bruit qu'elle avoit fait depuis sa venue à la cour. » Mais cet interrogatoire et l'enquête, qui en fut la suite, ne firent rien découvrir, et toutes les personnes arrêtées furent mises en liberté. Marguerite put alors continuer sa route et gagner

Nérac, où était son mari. Le roi de Navarre ne voulut pas la reprendre, à cause du scandale de toute cette affaire. Il n'y eut plus de rapports entre les deux époux, qui vivaient sous le même toit, comme s'ils eussent été déjà séparés par un divorce. Henri III essaya d'intervenir pour opérer entre eux un rapprochement, du moins apparent. Dans une de ses lettres à son beau-frère, il lui disait malignement : « Vous savez comme les rois sont sujets à être trompés par de faux rapports, et que les princesses les plus vertueuses ne sont bien exemptes de la calomnie; mesme pour le regard de la feue roine vostre mère, vous savez ce qu'on en a dit et combien on en a tousjours mal parlé. » Le roi de Navarre éclata de rire, et s'adressant à M. de Bellièvre, qui lui avait apporté cette belle lettre : « Le roi, lui dit-il gaiement, me fait beaucoup d'honneur par toutes ses lettres : par les premières, il m'appelle *cocu*, et par ses dernières, *fils de putain*. Je l'en remercie ! » (*Journal de Henri III*, édit. de MM. Champollion.)

Les deux époux ne vécurent pas en meilleure intelligence, quoique le roi de Navarre, par politique, fît semblant d'avoir oublié ses griefs : « Il avoit repris sa femme par manière d'acquit, dit l'Estoile, et pour le commandement que Sa Majesté avoit sur luy; si ne fust-il jamais possible de luy persuader de coucher avec elle, seulement une nuict, la caressant assez de belles paroles et bon visage, mais, de l'autre, point : dont la mère (Catherine de Médicis)

et la fille enrageoient. » L'Estoile a effacé ce passage dans la mise au net de son *Registre-Journal*, et il s'est contenté d'y laisser, à la date de février 1585, une phrase où il dit que la reine Marguerite était « fort malcontente de son mary, qui la négligeoit, n'ayant couché avec elle, depuis les nouvelles de l'affront que le roy son frère lui avoit fait recevoir en aoust 1583. » Pendant cet intervalle de temps, passé à la cour de Nérac, la reine, qui avait paru vouloir s'amender, menait une conduite plus honorable; « vivante avec la vergogne de ses péchés, » dit le *Divorce satyrique;* mais enfin, elle se fatigua de cette continence forcée, et « se laissa derechef emporter à la chair et à sa débordée sensualité. » Elle abandonna le logis du roi, son mari, où elle était étroitement surveillée et gardée à vue par ordre de son frère Henri III, et elle se retira dans la ville d'Agen « pour y establir son commerce et, avec plus de liberté de conscience, continuer ses ordures. » Elle n'y resta pas longtemps : les habitants de la ville, qui appartenoient au parti catholique, n'eurent pas plutôt appris que la reine de Navarre étoit arrivée dans leurs murs, qu'ils se soulevèrent pour l'obliger à en sortir aussitôt. Elle s'enfuit donc à la hâte. « A peine se put-il trouver un cheval de croupe pour l'emporter, ni des chevaux de louage ni de poste pour la moitié de ses filles, dont plusieurs la suivoient à la file, qui sans masque, qui sans devantier, et telle sans tous les deux, avec un

désarroy si pitoyable, qu'elles ressembloient mieux à des garces de lansquenetz, à la roupte (rupture ou levée) d'un camp, qu'à des filles de bonne maison; accompagnée de quelque noblesse mal harnachée, qui, moitié sans bottes et moitié à pied, la conduisirent, sous la garde de Lignerac, aux montagnes d'Auvergne, dans Carlat. » Henri III, ayant appris la fuite de sa sœur, en fut très-irrité, et dit tout haut à ses courtisans : « Les cadets de Gascogne n'ont pu saouler la reine de Navarre : elle s'en est allée trouver les muletiers et chauderonniers d'Auvergne! »

La pauvre Marguerite, dans le trajet d'Agen à Carlat, s'était mise en croupe derrière un gentilhomme (voy. le *Scaligerana*, au mot NAVARRE). « Elle s'escorcha toute la cuisse, dont elle fut un mois malade et en eust la fièvre. » Le médecin, qui la pansait, « eut les estrivières pour avoir trop parlé, » selon le *Dictionnaire général et curieux* de César de Rochefort (p. 415, col. 1). Ce qui nous autorise à supposer que cette écorchure avait une origine suspecte. La reine de Navarre, si l'on en croit le *Divorce satyrique*, manquait de tout dans le château de Carlat, « où elle fut longtemps, non-seulement sans daiz et lit de parade, mais aussi sans chemises pour tous les jours. » Elle se consolait, en se livrant à toute la fougue de son tempérament, dans ce château, « ressentant plus la tannière de larrons, que la demeure d'une princesse, fille, femme et sœur de roy. » Elle ne

pouvait renouveller, aussi souvent qu'elle l'eût voulu, le personnel de ses galanteries, et elle se trouvait circonscrite dans le choix de ses amants. En l'absence du seigneur de Duras, « qu'elle avoit envoyé vers le roy d'Espagne querir de l'argent, » elle jeta les yeux successivement sur Choisnin, un des musiciens de son cabinet; puis sur son cuisinier; puis sur Saint-Vincent, son maître d'hôtel; puis sur Aubiac, « le mieux peigné de ses domestiques, qu'elle esleva de l'escurie en la chambre. » Cet Aubiac s'était épris d'elle, en la voyant pour la première fois, sept ou huit ans auparavant. « Je voudrais, dit-il alors à haute voix, en la regardant avec des yeux enflammés d'amour, avoir couché avec elle, à peine d'être pendu quelque temps après! » En parlant ainsi, il tirait lui-même son horoscope; car, après avoir été le favori de cette princesse (quoique ce fût un « chestif escuyer, rousseau et plus tavelé que truitte, dont le nez teint en escarlatte ne s'estoit jamais promis au mirouer, d'estre un jour trouvé dans le lit avec une fille de France, ainsi qu'il le fut à Carlat par madame de Marze, qui, par trop matineuse, fit ce beau rencontre »), il fut fait prisonnier avec sa dame dans le château d'Ivoy, où celle-ci s'était réfugiée, au sortir de Carlat. Le roi de France, irrité contre sa sœur, avait ordonné au marquis de Canillac de s'emparer d'elle, car Marguerite, depuis plusieurs années, avait embrassé le parti de la Ligue, afin de se venger à la fois

et de son frère et de son mari. La reine se vit donc conduire au château d'Usson, en Auvergne, où le marquis de Canillac devait la tenir enfermée, tandis que son dernier amant, le malheureux Aubiac, était mené à Aigueperse pour y être jugé. On le condamna, comme ligueur, à être pendu, et il alla au supplice, en baisant un « manchon de velours ras bleu qui lui restoit des bienfaits de sa dame. » Mais déjà Marguerite lui avait donné un successeur, et le marquis de Canillac s'était laissé prendre aux séductions de sa prisonnière. Il devint, de malpropre qu'il était, « coint (soignée) et joly comme un beau petit amoureux de village. » La reine ne l'aimait pas, mais faisait semblant de l'aimer; et lui, jaloux de tous les rivaux qu'on lui laissait soupçonner, négligeait le service du roi pour celui de l'enchanteresse. Celle-ci dirigea si bien ses ruses et ses artifices, qu'elle imagina un prétexte pour se débarrasser de son geôlier amoureux, et qu'elle se saisit du château, pendant qu'il était dehors. A son retour, le marquis de Canillac trouva la porte close, et Marguerite lui fit dire qu'elle n'avait plus besoin de gouverneur. Il s'éloigna d'Usson, en soupirant, et il servit de risée à la cour de Henri III, qui lui pardonna d'avoir si mal rempli sa mission, eu égard à la honte de sa déconvenue. « Pourquoi, lui dit-il pour toute vengeance, ne demandez-vous pas à la reine Margot la grâce d'être son parfumeur? »

La forteresse d'Usson, bâtie sur la pointe d'un

rocher, était inexpugnable. Henri IV n'eut pas l'idée d'y faire assiéger sa femme : il se tint pour satisfait de ce qu'elle y était captive, quoique souveraine dans l'intérieur de cette espèce de prison. Elle resta plus de vingt ans dans cet asile mystérieux de ses débauches. Un des panégyristes de cette princesse, le père Hilarion de Coste, dans les *Éloges des Dames illustres*, ne s'est pas fait scrupule de dire, en style de rhéteur, que « ce fort chasteau de l'Auvergne fut un Thabor pour sa dévotion, un Liban pour sa solitude, un Olympe pour ses exercices, un Parnasse pour ses muses, et un Caucase pour ses afflictions. » Bayle remarque, avec raison, que le séjour de la reine de Navarre à Usson eût été plus justement comparé à la retraite de Tibère dans l'île de Caprée. Il est certain, pourtant, que la voluptueuse sirène d'Usson avait eu l'adresse de cacher si bien aux profanes les mystères d'impudicité qui se renfermaient dans l'intérieur de son château, où ne pénétra jamais aucun étranger, que les yeux et les oreilles du public n'y pouvaient rien voir ni rien entendre. Tout ce qui se passait derrière ces murailles épaisses échappait à la curiosité et à la censure du dehors. On ignorait même, aux environs, le genre de vie qu'on menait dans cette retraite inabordable, dont tous les échos furent muets jusqu'à ce que Marguerite l'eût quittée. Voici comment un homme grave et honorable, Jean Darnalt, procureur du roi au siége présidial d'Agen, se faisait

illusion sur les mœurs et les habitudes de la dame du lieu : « C'est une chose très-vraye, dit-il dans ses *Antiquitez d'Agen* (qui ont été imprimées à Paris, en 1606, à la suite de sa *Remonstrance ou harangue solennelle faite aux Ouvertures des plaidoyers, d'après saint Luc, en la senechaussée d'Agen*), que Sa Majesté garde très-étroitement là-dedans une coustume, depuis qu'elle y est, fort louable. Après s'estre recréée moderement à l'exercice des Muses, elle demeure, la pluspart du temps, retirée en sa chappelle, faisant prieres à Dieu, pleines d'ardeur et de vehemence, se communiant une fois ou deux la semaine. » Le digne magistrat, qui était certainement de bonne foi dans son étrange paranymphe, n'eût pas osé l'écrire, ni surtout le publier, s'il avait pu soupçonner la vérité; car les éloges qu'il adressait à la reine ressemblaient fort à des plaisanteries, et Marguerite dut bien rire avec ses mignons, quand Darnalt lui disait très-sérieusement dans ce beau morceau d'éloquence : « Phenix qui renaissez journellement de vos propres cendres, bruslant et vous consommant en l'amour divin..., vous vivés d'une autre vie, qu'on ne vit pas au monde!... Hermitage saint, monastère devot, où Sa Majesté s'estudie du tout à la meditation, qui ne tend qu'à la fin des fins, à la fin souveraine; rocher tesmoin de la volontaire solitude, très-louable et religieuse, de ceste princesse, où il semble, par la douceur de la musique et par le chant harmonieux des plus belles

voix de la France, que le paradis en terre ne puisse estre ailleurs, et où Sa Majesté gouste le contentement et le repos d'esprit que les ames bienheureuses sentent en l'autre monde! »

Nous n'avons pas malheureusement la contrepartie de cet incroyable panégyrique; il n'y a, dans le *Divorce satyrique*, que quelques lignes peu importantes, concernant le séjour de Marguerite à Usson. Lorsqu'elle eut chassé de ce château le marquis de Canillac, « elle se resolut de n'obeir plus qu'à ses volontés, dit Henri IV dans le *Divorce satyrique,* et d'establir dans ce roc l'empire de ses delices, où, close de trois enceintes et tous les grands portaux murés, Dieu scait, et toute la France, les beaux jeux qui, en vingt ans, se sont joués et mis en usage. La *Nanna* de l'Aretin ni sa *Sainte* ne sont rien auprès. » Mais, après ce début, qui promettait des révélations singulières, le factum du roi ne nous fait presque pas connaître quels étaient ces *beaux jeux*, qui occupèrent si longtemps la dame d'Usson, et qui remplacèrent pour elle les rêves de l'ambition et les jouissances de l'orgueil. On peut conclure cependant, avec certitude, du silence même que l'histoire a gardé sur les détails de cette longue retraite, que l'illustre recluse vivait dans la dissolution la plus monstrueuse : « Il est vrai, dit à ce sujet son royal époux, qu'au lieu des galands qui souloient adoucir sa vie passée, elle y a esté reduite, à faute de mieux, à ses domestiques, secretaires, chantres

et metifs de noblesse, qu'à force de dons elle y attiroit, dont la race et les noms, inconnus à leurs voisins mesmes, sont indignes de ma mémoire. » Henri IV n'en cite qu'un, qui donne la mesure des autres, et qui eut aussi un règne plus éclatant, à cause de l'amour forcené qu'il avait su inspirer à sa maîtresse : « C'est de luy, qu'elle dit qu'il change de corps, de voix, de visage et de poil, comme il luy semble, et qu'il entre à huis clos où il luy plaist; c'est pour luy qu'elle fit faire les lits de ses dames d'Usson si hauts, qu'on y voyoit dessous sans se courber, afin de ne s'escorcher plus, comme elle souloit, les espaules ni le fessier, en s'y fourrant à quatre pieds pour le chercher; c'est pour luy, qu'on l'a veue souvent tastonner la tapisserie, pensant l'y trouver, et celuy pour qui, bien souvent, en le cherchant de trop d'affection, elle s'est marquée le visage contre les portes et les parois; c'est pour luy, que vous avez ouy chanter à nos belles voix de la cour ces vers faits par elle-mesme :

A ces bois, ces prez et ces antres,
Offrons les vœux, les pleurs, les sons,
La plume, les veux, les chansons
D'un poëte, d'un amant, d'un chantre. »

C'était un chantre, en effet, nommé Pomony ou Comines, fils d'un chaudronnier auvergnat, qui n'avait de remarquable que son *énorme laideur* et sa belle voix; il fut d'abord enfant de chœur dans une

église de village, avant d'être reçu dans la chapelle de la reine, qui le décrassa un peu pour en faire son secrétaire et son favori. Elle en était éprise jusqu'à la rage, et l'on attribuait à un charme magique cette violente passion, qui prenait parfois le caractère d'une démence furieuse. Henri IV disait ne pouvoir quelquefois s'empêcher de rire « des extravaguantes jalousies et fortes passions qu'on raconte de ses amours, qui la transportent plus souvent à mespriser ce qu'elle voit et croire ce qui n'est point, ores cherchant furieuse et chaude ses rufiens en tous les endroits les plus ecartés de sa maison, bien qu'elle ne puisse ignorer qu'ils sont autre part, et ores les voyant et oyant, et toutesfois, se persuadant que sous leur image ce soient d'autres qui tachent de la decevoir et à luy mesfaire. »

Ce qui faisait croire que la reine, dans ses débordements amoureux, était l'esclave d'un sortilége qui étouffait en elle le sentiment de la pudeur, ce furent moins les folies auxquelles on la vit s'abandonner, que les amulettes étranges qu'elle avait toujours sur elle. On racontait qu'elle avait fait sceller dans des boîtes d'or les cœurs de ses amants morts, comme les reliques de ses amours, et ce bruit se trouvait confirmé, en quelque sorte, par la quantité de cassolettes et de joyaux en forme de cœurs, qu'elle serrait dans ses poches ou qu'elle attachait à sa ceinture. Il n'y avait sans doute que des parfums dans ces boîtes d'orfévrerie. Cependant, lorsqu'elle résidait à Usson, elle

portait ordinairement pendue au cou, entre la chemise et la chair, une bourse de soie bleue « en laquelle *ses plus privés* avoient descouvert une boëte d'argent, dont la superficie gravée représentoit naïvement (outre plusieurs différens et inconnus charactères) d'un costé un portrait, et de l'autre son chauderonnier. » On est autorisé à supposer que cette boîte d'argent n'était pas un talisman de la sorcellerie, mais bien un talisman de l'amour; aussi, serions-nous enclins à rapprocher ce talisman de celui que Brantôme, dans ses *Dames galantes*, fait porter à une dame de la cour, qu'il ne nomme pas: « Son mary mort, dit-il, elle luy coupa ses parties du devant ou du mitan, jadis d'elle tant aymées, et les embauma, aromatisa et odoriféra de parfums et de poudres musquées et très-odoriférantes, et puis les enchassa dans une boëte d'argent doré, qu'elle garda et conserva comme une chose tres-precieuse. » Suivant la tradition, en effet, Marguerite de Valois avait non-seulement enlevé elle-même la tête coupée de son cher La Mole, qu'elle ne put sauver du supplice, mais elle aurait, de ses propres mains, mutilé le cadavre qui était déjà divisé en quatre quartiers et planté sur des pieux aux quatre coins de la place de Grève; la tête fut enterrée la nuit, par les soins pieux de cette amante désolée, dans la chapelle de Saint-Martin; le cœur et les autres débris, volés au corps du supplicié, furent embaumés et scellés dans des boîtes d'or et d'argent, que la reine portait en

guise de joyaux et de reliquaires, à travers tous ses amours, qui ne servaient, disait-elle, qu'à raviver le premier. « Elle portoit, raconte Tallemant des Réaux, qui savait tout de bonne main, un grand vertugadin qui avoit des pochettes tout autour, en chacune desquelles elle mettoit une boîte où étoit le cœur d'un de ses amants trépassés; car elle étoit soigneuse, à mesure qu'ils mouroient, d'en faire embaumer le cœur. Ce vertugadin se pendoit tous les soirs à un crochet, qui fermoit à cadenas, derrière le dossier de son lit. » (Voy. les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, 2e édit. de M. de Monmerqué, t. I, p. 163.)

L'historien Dupleix, que Marguerite avait attaché à sa maison en qualité de maître des requêtes, « avec honneste appointement, » comme il le dit lui-même, ne crut pas devoir jeter le manteau sur les déréglements de la vie de cette princesse, lorsqu'il eut à parler d'elle dans l'Histoire de Henri IV; néanmoins, il revêtit d'un voile discret le tableau de Prostitution, qu'il avait eu sous les yeux pendant vingt ans : « Tout le monde la publiant déesse, dit-il dans l'*Histoire de Louis XIII* (p. 53), elle s'imaginoit aucunement de l'estre, et de cà prist plaisir toute sa vie d'estre nommée *Vénus Uranie,* c'est-à-dire *céleste,* tant pour monstrer qu'elle participoit de la divinité, que pour faire distinguer son amour de celuy du vulgaire, car elle avoit un autre ordre pour l'entretenir, que celuy des autres femmes, affectant surtout qu'il fust plus pratiqué de l'esprit que du corps, et

avoit ordinairement ce mot en bouche : « Voulez-vous cesser d'aimer, possédez la chose aimée! » J'en pourrois faire un roman plus excellent et plus admirable, que nul qu'aist esté composé es siècles précédents, mais j'ai des occupations plus sérieuses. »

Dupleix se justifia d'avoir révélé ou plutôt d'avoir laissé deviner l'incontinence de la reine, en déclarant qu'il n'écrivait pas des panégyriques pour les princes et princesses, mais « une vraie histoire, qui doit exprimer leurs vertus et ne supprimer pas leurs vices, afin que leurs successeurs, craignant une pareille flétrissure pour leur mémoire, imitent leurs louables actions et s'esloignent des mauvaises. » Mais il fut généralement blâmé, et Bassompierre se fit la trompette de ce blâme, dans ses *Remarques* sur l'ouvrage de Dupleix, qu'il interpelle sur ce sujet avec l'accent du mépris et de l'indignation : « Infâme vipère, qui par ta calomnie déchire les entrailles de celle qui t'a donné la vie! Ver, qui mange la mesme chair qui t'a procréé!... Quelle honte fais-tu à la France de publier à tout le monde et de laisser à la postérité des choses si infâmes d'une des plus nobles princesses du sang royal, qui peut estre sont fausses, ou, au pis aller, n'estoient connues que de peu de personnes? »

Ainsi, Bassompierre lui-même, en prenant si vivement la défense de Marguerite, avoue que les calomnies qu'il reproche à Dupleix pouvaient bien n'être que des médisances et des indiscrétions; mais Du-

pleix n'avait fait que répéter avec une extrême réserve ce qui se disait partout, à la cour et même dans le peuple, depuis que la reine de Navarre eut quitté son château enchanté d'Usson, en 1605, pour revenir se fixer à Paris : son état hystérique ou hypocondriaque était devenu tel, à cette époque, que les scandales qu'il engendrait tous les jours furent l'entretien et l'étonnement de la France entière. « Ceste foiblesse, dit Dupleix, ne paroissoit au commencement qu'en certains objets cognus à ses domestiques; mais, depuis son dernier voyage à la cour, ils ne furent que trop divulgués, elle-même les faisant cognoistre à tout le monde. »

Quelle que fût la notoriété des désordres de la reine Marguerite, Brantôme, qui avait été aussi un de ses domestiques, et qui conservait pour elle autant de respect que d'admiration, ne se permit pas, à l'exemple de Dupleix, de trahir les secrets de la conduite privée de cette princesse. S'il raconta dans ses *Dames galantes*, peut-être de l'aveu de Marguerite, plusieurs faits assez équivoques qui la concernaient et qu'il tenait directement des confidences de *Vénus Uranie*, il se garda bien de la nommer, et il eut souvent la précaution de dérouter le lecteur, en modifiant diverses particularités de son récit. La notice qu'il a consacrée à Marguerite dans les *Vies des femmes illustres* est un panégyrique resplendissant, où l'auteur n'a pas même admis une ombre de galanterie, comme s'il avait pour objet d'opposer ce

brillant éloge au *Divorce satyrique*, qui circulait à la cour vers ce temps-là. Ainsi, Brantôme évite de réfuter une à une les accusations que le rédacteur du *Divorce satyrique* avait accumulées dans ce factum contre les mœurs de Marguerite; il n'aborde pas seulement cette thèse difficile et délicate, mais il se jette à corps perdu dans les généralités laudatives, et il s'attache presque exclusivement à mettre en relief les charmes de séduction qui avaient toujours été l'apanage de la reine: « Voilà, disait-on, une princesse qui, en tout, va par-dessus le commun de toutes les autres du monde! » Brantôme se plaît à dépeindre cette merveilleuse beauté, cette grâce incomparable, ce goût exquis dans la toilette, cette richesse de taille, cette noblesse de maintien, toutes ces perfections extérieures, qui faisaient dire à un honnête gentilhomme, nouveau venu à la cour : « Je ne m'estonne pas, si vous autres, messieurs, vous vous aymez tant à la cour, car, quand vous n'y auriez autre plaisir tous les jours que de veoir ceste belle princesse, vous en avez autant que si vous estiez en un paradis terrestre. » L'auteur du *Divorce satyrique*, entre toutes les épigrammes cruelles qu'il adresse à l'épouse déjà répudiée de Henri IV, ne lui avait peut-être pas lancé de traits plus sensibles à l'amour-propre de la femme, que dans deux ou trois passages, où il ne craint pas de s'attaquer à une beauté que l'âge n'avait pas épargnée. Ce sont ces passages injurieux que Brantôme s'efforce principalement de

combattre et d'effacer, comme s'ils intéressaient seuls l'honneur de Marguerite. Le libelliste avait reproché à la reine de se farder et de se plâtrer outre mesure, pour cacher ses rides : Brantôme rappelle adroitement une comparaison qu'il avait faite de cette belle reine avec la belle Aurore, « quand elle vient à naistre, avant le jour, avec sa belle face blanche et entournée de sa vermeille et incarnate couleur. » Le libelliste s'était raillé, en termes fort grossiers, de l'indécente exhibition qu'elle faisait de sa gorge : Brantôme, sans faire allusion à un reproche qui tombait moins sur la reine que sur les modes de son temps (voy. plus haut, t. VI, p. 32), approuve et glorifie ces nudités, qu'il ne voyait pas du même œil que Henri IV : « Ses beaux accoustremens et belles parures, dit-il, n'osèrent jamais entreprendre de couvrir sa belle gorge ny son beau sein, craignant de faire tort à la veue du monde qui se passoit sur un si bel objet; car jamais n'en fut veue une si belle ny si pleine de charme, si pleine ny si charnue, qu'elle monstroit si à plein et si descouverte, que la pluspart des courtisans en mouroient, voire des dames, que j'ay veues aucunes de ses plus privées, avec sa licence, la baiser par un grand ravissement.» Brantôme, vieux et infirme alors, était demeuré fidèle au service de son ancienne maîtresse, qui, dans une lettre écrite d'Usson, lui transmettait en ces termes l'expression d'une affection inaltérable : « J'ay sceu que, comme moy, vous avez choisi la vie tran-

quille, à laquelle j'estime heureux qui s'y peut maintenir, comme Dieu m'en a fait la grâce depuis cinq ans, m'ayant logée en une arche de salut où les orages de ces troubles ne peuvent, Dieu mercy! me nuire; à laquelle, s'il me reste quelque moyen de pouvoir servir à mes amys et à vous particulièrement, vous m'y trouverez entièrement disposée et accompagnée d'une bonne volonté. »

La reine Marguerite, satisfaite de la *vie tranquille* qu'elle menait dans son *arche de salut*, aurait à peine protesté contre la rupture de son mariage avec le roi, si elle n'eût pas craint de voir la couronne de France passer sur la tête de Gabrielle d'Estrées, qu'elle détestait non comme une rivale digne d'elle, mais comme une ennemie fatale à la royauté : elle refusa donc de s'associer aux intentions et aux démarches de Henri IV, qui avait formé une requête en divorce devant la cour de Rome; mais Gabrielle étant morte subitement, empoisonnée sans doute, le 10 avril 1599, Marguerite consentit aussitôt au divorce. « J'ai cy-devant usé de longueurs, écrivait-elle à Sully le 29 juillet; vous en savez aussi bien les causes que nul autre, ne voulant voir en ma place une telle décriée bagasse, que j'estime indigne de la posséder. » Elle présenta elle-même au pape Clément VIII une requête conforme à celle du roi, et ne garda pas rancune à Henri IV des moyens peu courtois qu'il avait employés pour faire prononcer le divorce malgré elle. Elle lui pardonna les ou-

trages du *Divorce satyrique* et ceux de l'interrogatoire que les commissaires du pape leur firent subir à l'un et à l'autre. Elle riait de grand cœur, en sachant que son mari avait répondu au cardinal de Joyeuse, qui lui demandait s'ils avaient eu dans le mariage *communication ensemble* : « Nous étions tous deux jeunes au jour de nos noces, et l'un et l'autre si paillards, qu'il étoit impossible de nous en empêcher. » Elle n'avait jamais aimé Henri IV, qu'elle accusait de sentir le *gousset* et de puer des pieds. Le roi, au contraire, était encore si pénétré des souvenirs qu'elle lui avait laissés, qu'il s'écria, en apprenant qu'elle avait donné plein consentement à la sentence de divorce : « Ah! la malheureuse, elle sait bien que je l'ai toujours aimée et honorée, et elle point moi, et que ses mauvais déportements nous ont fait séparer, il y a longtemps, l'un et l'autre! » (Voy. les *Mém. et anecd. des reines et régentes de France*, par Dreux du Radier, t. V.) Marguerite prétendait que le bien de la France l'avait déterminée à rompre une union qui ne pouvait assurer un héritier à la couronne, et elle applaudit la première au mariage du roi avec Marie de Médicis.

Elle était encore, à cette époque, sous le charme d'un nouvel amour, auquel l'absence de Pominy avait cédé la place. On peut présumer qu'elle avait elle-même éloigné ce Pominy, dont elle ne se souciait plus, et qui revint plus tard réclamer ses droits avec tant de brutalité, qu'elle fut obligée de le chas-

ser, en disant que ce méchant homme lui gâtait tous ses serviteurs. Le successeur de Pominy fut d'abord un petit *valet de Provence*, nommé Julien Date, qu'elle avait anobli, « avec six aunes d'étoffe, » sous le nom de Saint-Julien. Elle l'avait laissé à Usson, lorsqu'elle eut l'idée de reparaître à la cour, après vingt-quatre ans d'exil volontaire. Ce fut au mois d'août 1605, qu'elle arriva tout à coup à Paris et qu'elle alla descendre à l'hôtel de Sens, près de l'Arsenal. Le lendemain de son arrivée, on trouva ces quatre vers écrits sur la porte de cet hôtel, qui appartenait à l'archevêque de Sens :

Comme roine tu devrois estre
  En ta royale maison;
Comme putain, c'est bien raison
Que tu sois au logis d'un prestre.

C'est ainsi, selon le *Divorce satyrique*, que « un fourrier bien instruit lui marqua son hostel. » Mais elle n'y logea que peu de jours, et, pour faire taire tous les bruits que son brusque retour avait motivés, en réveillant, comme le dit Pierre de l'Estoile, les *esprits curieux*, elle alla passer six semaines au château de Madrid, dans le bois de Boulogne. Henri IV l'avait revue avec plaisir, et ils s'étaient si bien réconciliés, que « le roi l'avoit requise de deux choses : l'une que, pour mieux pourvoir à sa santé, elle ne fist plus, comme elle avoit de coustume, la nuit du jour et le jour de la nuit; l'autre, qu'elle

restraignist ses libéralités et devinst plus mesnagère.» Henri IV lui donna souvent des marques d'affection et d'intérêt. Il lui rendait visite de temps en temps, et il se divertissait à causer librement avec elle; mais, quand il revenait au Louvre, il avait coutume de dire en plaisantant « qu'il revenoit du bordeau. » (*Mém. et journaux* de Pierre de l'Estoile, sous le règne de Henri IV, édition de MM. Champollion, p. 425.) La reine Marguerite, en se fixant à Paris, avait eu probablement le projet de changer de vie et de renoncer à la galanterie; « mais, dit l'impitoyable auteur du *Divorce satyrique*, ne se pouvant plus passer de masle, plaignant le temps et ne voulant plus demeurer oisive, » elle envoya chercher à Usson ce Date ou ce Saint-Julien, « tant de fois réclamé durant ses voluptés. » Saint-Julien se mit en route aussitôt, et vint reprendre le poste de *mignon* qu'il avait occupé auparavant près de la reine. Celle-ci, dont la passion pour ce jeune homme s'était exaltée jusqu'à la rage, congédia Pominy et tint à distance tous ceux de ses officiers qu'elle avait plus ou moins rapprochés d'elle. Un d'eux, nommé Vermond, âgé de dix-huit ans, conçut une telle jalousie contre le favori, qu'il le tua d'un coup de pistolet, à la portière du carrosse de la reine. L'assassin fut arrêté; on le fouilla, et l'on trouva, dit le Journal de l'Estoile, « trois chiffres sur luy : l'un pour la vie, l'autre pour l'amour, et l'autre pour l'argent. » On fit son procès sur-le-champ, car la reine avait juré « de ne

boire ni manger, qu'elle n'en eust veu faire la justice. » Quand on l'amena devant le corps sanglant de la victime, Marguerite, tout en larmes, avait voulu être présente à cette confrontation : « Ah ! que je suis content, puisqu'il est mort! s'écria-t-il en regardant le cadavre; s'il ne l'était pas, je l'achèverais! — Qu'on le tue, ce méchant! interrompit cette amante désolée; tenez, tenez, voilà mes jarretières : qu'on l'étrangle! » Le lendemain, Vermond, condamné à avoir la tête tranchée devant l'hôtel de Sens, marcha gaiement au supplice, en disant qu'il ne se souciait pas de mourir, puisque son rival était mort.

Aussitôt après cette exécution, la reine Marguerite abandonna l'hôtel de Sens, dont le séjour lui rappelait trop la perte de son mignon. Elle acheta dans le faubourg Saint-Germain un grand hôtel, situé au bord de la rivière, près de la tour de Nesle et à l'entrée du Pré aux Clercs. Elle fit reconstruire à grands frais les bâtiments, peindre et orner les appartements, dessiner et planter les jardins, de manière à se créer une *île de Cythère*, ou Vénus Uranie voulait établir son temple et son culte. Ce n'étaient qu'emblèmes et devises d'amour, chiffres, armes et portraits de ses amants anciens et nouveaux; car, par une singulière faculté de son imagination licencieuse, elle mêlait si bien le fait matériel avec le souvenir, qu'elle appelait sans cesse à l'aide de ses plaisirs les émotions et les jouissances d'autrefois, comme si tous les galants qu'elle avait

eus dans le cours de sa vie, fussent toujours là en humeur de la satisfaire, sans jamais la contenter. Ainsi, Julien Date conservait encore des droits et des priviléges, tout mort qu'il fût, lors même que Bajaumont eut pris sa place active. Voici comment le *Divorce satyrique* nous dépeint le successeur de Date : « Ce Baujemont (ou plutôt Bajaumont, de la maison de Duras), mets nouveau de ceste affamée, l'idole de son temple, le veau d'or de ses sacrifices, et le plus parfait sot qui soit arrivé dans sa cour, introduit de la main de madame d'Anglure, instruit par madame Roland, civilisé par Lemayne (ou Le Moine), et naguère guéri de deux poulains par Penna, le médecin, et depuis souffleté par Delin (ou de Loue), maintenant en possession de cette pécunieuse fortune, sans laquelle la pauvreté luy alloit saffraner tout le reste du corps, ainsi que la barbe. » Elle aima Bajaumont, son *bec jaune*, comme elle avait aimé Date, Pominy, Aubiac et La Mole. Elle faillit le perdre aussi, et elle s'en serait bientôt consolée de la même façon. Le sieur de Loue mit l'épée à la main contre le favori et voulut le tuer en pleine église, mais on s'empara de ce furieux, qui fut envoyé prisonnier au For-l'Évêque, et qui eut à soutenir un procès, dans lequel la reine se porta partie civile. Bajaumont était tombé malade de peur, et il avait une jaunisse dont il ne se débarbouilla jamais entièrement. Marguerite ne quittait pas le chevet de son *bec jaune* ; le roi vint la voir sur ces entrefaites,

et il la trouva si triste de cette maladie, qu'il dit, en sortant, aux filles de la reine « qu'elles priassent toutes Dieu pour la convalescence dudit Bajaumont, et qu'il leur donneroit leurs estrennes ou leur foire : Car, s'il venoit une fois à mourir, ventre-saint-gris! s'escria-t-il avec gaieté, il m'en cousteroit bien davantage, parce qu'il me faudroit acheter une maison toute neuve, au lieu de celle-cy, où elle ne voudroit plus tenir. » (*Journ. de Henri IV*, par Pierre de l'Estoile.) Bajaumont n'en mourut pas, et la tendresse de Marguerite, pour lui, ne devint que plus furieuse et plus excentrique : comme elle avait depuis longtemps deux *loups* (ulcères malins) aux jambes, elle exigea que Bajaumont se fît mettre deux cautères aux bras, afin qu'ils n'eussent rien à se reprocher l'un l'autre!

« Qui sera celui qui lira ses actes héroïques, disait l'auteur du *Divorce satyrique*, car ils ne manqueront pas d'escrivains, qui n'admire son inclination au putanisme et qui n'approuve qu'ils doivent estre enregistrés au bordel? » Cependant le train de vie débauchée qu'on menoit à l'hôtel de la reine Marguerite, n'a pas été décrit dans les mémoires contemporains, à moins qu'il ne faille en chercher une peinture allégorique dans quelque roman du genre de *l'Astrée*. On sait seulement que la reine, qui ne sortait presque jamais de son *pourpris amoureux*, s'y occupait de dévotion autant que de galanterie. Elle avait fait bâtir le couvent des Augustins à sa

porte, pour avoir, disait-on, des moines sous sa main. Elle entretenait à son service quarante prêtres anglais, écossais ou irlandais, à quarante écus par an. Elle distribuait tous les ans des dons considérables à différentes communautés religieuses. Elle répandait des aumônes avec une folle prodigalité, à laquelle n'eussent pas suffi des revenus dix fois plus forts que les siens. Le but avoué de ces pieuses libéralités était de racheter tous les péchés qu'elle pourrait faire avec ses galants et ses mignons, notamment avec le dernier, qui fut un musicien, nommé Villars, qu'on appelait *le roi Margot*. (Voy. les *Histor.* de Tallemant des Réaux.) Néanmoins, Dupleix affirme que, « dans les amours de Marguerite, il y avoit plus d'art et d'apparence, que d'effet; car elle se plaisoit merveilleusement à donner de l'amour, à s'en entretenir avec décence et discrétion, et de voir et d'ouïr des hommes faisant les passionnés pour elle, cela mesme se faisoit ordinairement par manière de divertissement, selon la coustume de la cour, où à grand'peine celui-là passe pour habile homme, qui ne sait pas cajoler les femmes, ni pour habile femme, qui ne sait pas donner quelque atteinte au cœur des hommes. » On peut dire que la reine, nonobstant ses œuvres pies et quoiqu'elle employât souvent des sommes notables, au dire du P. Hilarion de Cosse, « pour marier des pauvres filles, » tenait une école raffinée de Prostitution dans son délicieux hôtel du faubourg Saint-Germain, où sa

petite cour, composée de poëtes, de philosophes, de musiciens, de gentilshommes libertins et de dames dévergondées, vivait comme elle dans le désordre, et se faisait gloire d'imiter son exemple en suivant ses leçons. Henri IV, à la fin du *Divorce satyrique*, lui souhaitait *quelque amendement*, et priait Dieu « de luy despartir quelque goutte de repentir, car, dit-il, sans lui, l'eau de cire et de chair, qu'elle alambique pour son visage, ne peut cacher ses imperfections, l'huile de jasmin dont elle oint chaque nuit son corps empescher la puante odeur de sa réputation, ni l'érésipèle qui souvent lui pèle les membres changer et despouiller sa vieille et mauvaise peau. »

Henri IV, il faut l'avouer, ne le cédait pas en libertinage à sa première femme ni à personne de son temps, et, quelles que fussent, d'ailleurs, les grandes qualités de ce prince, un des meilleurs rois qui aient gouverné la France, on est forcé de constater que l'histoire de ses amours et de ses débordements est une partie intégrante de l'histoire de la Prostitution au seizième siècle. « On peut dire, remarque Bayle dans son *Dictionnaire historique et critique*, que, si l'amour des femmes lui eust permis de faire agir toutes ses belles qualitez selon toute l'étendue de leurs forces, il auroit ou surpassé ou égalé les héros que l'on admire le plus. Si, la première fois qu'il débaucha la fille ou la femme de son prochain, il en eust été puni de la mesme manière que Pierre

Abélard, il seroit devenu capable de conquérir toute l'Europe. » Sans admettre, avec Bayle, que la passion effrénée de Henri IV pour les femmes fasse regretter pour son honneur qu'il n'ait pas été privé des moyens de la contenter, nous reconnaissons que ce grand roi a surpassé tous ses prédécesseurs sous le rapport des appétits charnels et de l'incontinence; mais nous croyons que ce fougueux *abatteur de bois*, ainsi qu'il se qualifiait lui-même, ne serait pas devenu, en cessant d'être un homme, un guerrier plus intrépide ni un politique plus consommé. Ses vices, comme ses qualités, étaient inhérents à son tempérament, et ses mœurs débauchées, qui ne différaient de celles de ses contemporains que par un excès de pétulance et d'ardeur, n'eurent pas d'influence funeste sur les bons mouvements de son cœur et sur les belles manifestations de son caractère. Dans une admirable lettre à Sully (voy. les *Œconomies royales*, édit. in-fol., t. III, p. 137 et 138), il se défend ainsi d'aimer trop *les dames*, *les delices et l'amour* : « L'Escriture n'ordonne pas absolument de n'avoir point de pechez ny defauts, d'autant que telles infirmitez sont attachez à l'impétuosité et promptitude de la nature humaine, mais bien de n'en estre pas dominez ny les laisser régner sur nos volontez : qui est ce à quoy je me suis estudié, ne pouvant faire mieux. Et vous sçavez, par beaucoup de choses qui se sont passées touchant mes maistresses (qui ont esté les passions que

tout le monde a creu les plus puissantes sur moy), si je n'ay pas souvent maintenu vos opinions contre leurs fantaisies, jusques à leur avoir dit, lorsqu'elles faisoient les accariastres, que j'aymerois mieux avoir perdu dix maistresses comme elles, qu'un serviteur comme vous, qui m'estiez nécessaire pour les choses honorables et utiles. » Les historiens et les panégyristes d'Henri IV ne pouvaient se payer de ces excuses, et tous se sont accordés à blâmer, presque sans restriction, la prodigieuse licence de sa conduite : « Encore moins, dit Mézeray, l'histoire le pourroit-elle excuser de son abandonnement aux femmes, qui fut si public et si universel, depuis sa jeunesse jusqu'au dernier de ses jours, qu'on ne scauroit mesme luy donner le nom d'amour et de galanterie. » (*Abrégé chronol. de l'hist. de France*, t. VI, p. 392.) Le docte et vénérable évêque de Rodez, Hardouin de Péréfixe, qui écrivit l'*Histoire de Henri le Grand* pour l'éducation du roi Louis XIV, ne put se dispenser de reprocher aussi à son héros la *fragilité continuelle qu'il avoit pour les belles femmes* : « Quelquefois, ajoute-t-il avec une candeur qui va droit à l'indécence, il avoit des desirs qui estoient passagers et qui ne l'attachoient que pour une nuit; mais, quand il rencontroit des beautés qui le frapoient au cœur, il aimoit jusqu'à la folie, et dans ces transports il ne paroissoit rien moins que Henry le Grand. »

Agrippa d'Aubigné, qui, dans son *Histoire uni-*

verselle depuis 1550 *jusqu'en* 1601, n'a pas dédaigné de raconter en détail quelques-unes des aventures amoureuses du roi de Navarre, passe en revue, dans la *Confession de Sancy*, les premières maîtresses de ce prince, maîtresses obscures ou de bas étage, qui n'avaient eu qu'un règne éphémère et souvent assez mal récompensé. Il commence par rappeler les *infâmes amours* du Béarnais avec Catherine du Luc, d'Agen, « qui depuis mourut de faim, elle et l'enfant qu'elle avoit du roy; » il parle ensuite de la demoiselle de Montaigu (fille de Jean de Balzac, surintendant de la maison du prince de Condé), que le chevalier de Montluc avait livrée à la merci du prince de Navarre, par l'intermédiaire d'un gentilhomme gascon, nommé de Salbeuf, « à quoy il eut beaucoup de peine, » parce que la pauvre demoiselle était éprise du chevalier de Montluc, qu'elle avait suivi jusqu'à Rome, et parce qu'elle ressentait une profonde aversion pour le roi, « pour lors plein de morp.... gagnés pour coucher avec Arnaudine, garce du veneur Labrosse. » D'Aubigné nomme après « la petite Tignonville, qui fut imprenable, avant d'estre mariée. » C'était la fille de la gouvernante de la princesse de Navarre, sœur du jeune Henri; celui-ci en devint follement amoureux, et sa passion ne fit que s'accroître par suite de la résistance qu'il rencontra. Sully rapporte, dans ses *Œconomies royales*, que, vers 1576, le prince s'en alla en Béarn, sous prétexte de voir sa sœur, mais

personne n'ignorait à la cour que son voyage avait pour objet de retrouver la jeune Tignonville, « dont il faisoit lors l'amoureux. » Il voulait employer d'Aubigné à *maquignonner cette belle farouche*; d'Aubigné refusa de se charger d'un pareil office, et le prince dut s'adresser ailleurs pour atteindre son but. Tignonville s'obstinait à ne rien entendre, avant d'être pourvue d'un mari, qui aurait pris sur son compte les suites de l'aventure : le prince de Navarre la maria enfin et obtint le droit de prélibation. Ce prince ne rougissait pas de descendre jusqu'à des chambrières et à des filles de basse-cour. Il avait pris une maladie vénérienne, en s'oubliant, dans une écurie d'Agen, avec la concubine d'un palefrenier, et à peine fut-il guéri, qu'il se glissait, pendant la nuit, dans la chambre d'une servante, qu'il disputait à un valet, nommé Goliath : ce *goujat*, ne soupçonnant pas qu'il avait pour rival le roi son maître, faillit le tuer, en lui lançant un estoc volant, au moment où Henri de Navarre sortait du lit de cette *gourgandine*. On comprend que, sous les auspices de semblables amours, le prince ait échoué dans ses tentatives contre la vertu de la demoiselle de Rebours, qui n'hésita pas à lui préférer l'amiral d'Anville, « qui l'aimoit plus honnestement. »

D'Aubigné ne fait que citer sommairement « les amours de Dayel, Fosseuse; Fleurette, fille d'un jardinier de Nérac; de Martine, femme d'un docteur de la princesse de Condé; de la femme de

Sponde; d'Esther Imbert, qui mourut, aussy bien que le fils qu'elle avoit eu de luy, de pauvreté, aussy bien que le pere d'Esther, mort de faim à Saint-Denys, poursuivant la pension de sa fille. » Viennent après les amours de *Maroquin*, vieille Gasconne débauchée, à qui on avait donné ce sobriquet « parce qu'elle avoit la peau grenée et quelque vérole » (voy. les *Aventures du baron de Fœneste*, liv. II, ch. 18); les amours d'une boulangère de Saint-Jean; de madame de Petonville; de la *Baveresse*, « nommée ainsi pour avoir sué; » de mademoiselle Duras; de la fille du concierge; de Picotin, *pancoussaire* (fournière) à Pau; de la comtesse de Saint-Mégrin; de la nourrice de Castel-Jaloux, « qui lui voulut donner un coup de couteau, parce que, d'un escu qu'il luy faisoit bailler par ceste dame, il en retrancha 15 sols pour la maquerelle, » et enfin, des deux sœurs de l'Espée. Le malin auteur de la *Confession de Sancy* n'a pas le projet de signaler toutes les intrigues galantes qui furent l'occupation de la jeunesse de Henri IV; ainsi, ne nomme-t-il pas la dame de Narmoutier, qui, selon les *Nouveaux Mémoires* de Bassompierre, ne serait pas la dernière de cette liste: il ne fait que citer quelques noms et quelques faits; il s'indigne d'avoir été le témoin, sinon le complice de ces excès qui répugnaient à son austérité de huguenot. La reine Marguerite, dans ses *Mémoires*, avait eu évidemment l'intention de justifier sa conduite personnelle, en accusant celle

du roi, mais on ne sait par quelles circonstances elle s'est arrêtée au milieu de la rédaction de ces Mémoires, qui devaient la défendre et qui n'ont jamais été achevés; la partie qu'on en a publiée, d'ailleurs, présente des lacunes regrettables, dans lesquelles on remarque le dessein manifeste d'effacer ou du moins d'atténuer les griefs de l'épouse à l'égard de son époux. Ces lacunes portent donc sur les endroits les plus intéressants de l'histoire secrète des amours du roi. Il faut que le manuscrit original de la reine ait subi des retranchements considérables, auxquels il serait impossible de suppléer à l'aide du livre des *Amours du grand Alcandre*, qui commence seulement à l'année 1589. Nous trouverons cependant à compléter et à rectifier, d'après les Mémoires de Marguerite, tels que nous les possédons tronqués et altérés, quelques-uns des aveux de la *Confession de Sancy*.

Marguerite n'était pas mariée depuis deux ans, que son frère, Henri III, l'avait déjà mise *en mauvais ménage* avec le roi de Navarre, et que ce dernier se brouillait avec le duc d'Alençon, son beau-frère, « sur le subject de la jalousie de leur commun amour de madame de Sauve (Charlotte de Beaune de Semblancay). » Henri de Navarre aimait éperdument cette dame, qui *se gouvernait* alors par les conseils de le Guast, « usant de ses instructions non moins pernicieuses que celles de *la Célestine*. » Les deux princes en étaient venus « à une si grande et véhé-

mente jalousie l'un de l'aultre, qu'encor qu'elle fust recherchée de M. de Guise, du Guast, de Souvray et plusieurs aultres, qui estoient tous plus aimez d'elle qu'eux, ils ne s'en soucioient pas. » La reine n'était pas jalouse de son mari, « ne désirant que son contentement; » une nuit, elle s'aperçut qu'il perdait connaissance, et elle lui porta des secours empressés, dans cette *fort grande foiblesse,* « qui lui venoit, comme je crois, dit-elle, d'excès qu'il avoit faits avec les femmes. » A cette époque, ils ne couchaient plus dans le même lit; et le roi, qui donnait tout son temps « à la seule volupté de jouir de la présence de sa maistresse, madame de Sauve, » ne rentrait dans la chambre nuptiale qu'à deux heures du matin, et se levait au point du jour pour aller rejoindre cette maîtresse. Le roi de Navarre obéit à regret aux devoirs de la politique, en s'éloignant de la cour et de madame de Sauve, mais il eut bientôt oublié l'enchanteresse, car « les charmes de cette Circé, dit Marguerite, avoient perdu leur force par l'esloignement. » La petite cour de Navarre devint, pendant deux ans, une sorte de cour plénière de la galanterie et de la Prostitution : la reine mère y était venue, accompagnée de sa fille Marguerite, afin de négocier avec les gentilshommes protestants, et elle resta dix-huit mois, en Guyenne et en Gascogne, à faire manœuvrer l'*escadron volant* de ses filles d'honneur. Dans une conférence qui eut lieu à Nérac entre les députés huguenots et Catherine de Médicis,

11.

celle-ci « pensoit les enchanter par les charmes des belles filles qu'elle avoit avec elle et par l'éloquence de Pibrac; Marguerite lui opposa les mesmes artifices, gagna les gentilshommes qui estoient auprès de sa mère, par les attraits de ses filles, et elle-mesme employa si adroitement les siens qu'elle enchaisna l'esprit et les volontez du pauvre Pibrac. » (*Hist. de Henri le Grand*, par Hardouin de Péréfixe.) Dans une autre conférence qui se fit au château de Saint-Brix près de Cognac, le roi de Navarre, qui avait plus d'une fois rendu les armes aux belles demoiselles de l'Escadron volant, se sentait plus aguerri contre ces ruses de guerre amoureuse : il était, en ce moment, assez mécontent de sa santé, à la suite d'une rencontre avec la *Maroquin*. Catherine de Médicis, environnée du gracieux état-major de ses filles, demanda, en souriant, à son gendre, soucieux et déconfit : « Qu'est-ce que vous voulez? — Il n'y a rien là que je veuille, madame! » répondit tristement le prince en regardant toutes les beautés qu'on semblait lui offrir et qu'il se sentait forcé de refuser. (*Dict. hist. et crit.* de Bayle, article Henri IV.)

Le roi avait été précédemment *fort amoureux* d'une de ces belles filles, si bien dressées par la reine mère « pour amuser les princes et les seigneurs, comme le dit Hardouin de Péréfixe, et pour descouvrir toutes leurs pensées. » Cette fille était la Dayelle, originaire de l'île de Chypre, qui gagna sa dot en amusant Henri de Navarre, et qui épousa ensuite

Jean d'Hemerits, gentilhomme normand. Dayelle n'avait pas occupé le roi assez sérieusement pour le distraire de ses amourettes vagabondes : il eut aussi des *bontés*, en passant, pour la femme du savant Martinius, professeur de grec et d'hébreu, qui voulait bien croire que sa *Martine* et le roi « ne poussoient pas les choses plus loin que le jeu, » dit Colomiez (dans sa *Gaule orientale*, p. 93). Après le départ de Dayelle, « le roy, raconte Marguerite, s'estoit mis à rechercher Rebours (fille d'un président au parlement de Paris), qui estoit une fille malicieuse, » qui n'aimait pas la reine et qui lui faisait les plus mauvais offices qu'elle pouvait. Cette fille, qui mourut peu de temps après à Chenonceaux, où Marguerite vint la visiter et lui pardonna, avait donné un rival au roi, dans l'espoir de faire un mari de cet amant, qui se nommait Geoffroy de Buade, seigneur de Frontenac. La Rebours n'était pas encore morte, que le roi « commença à s'embarquer avec Fosseuse, qui estoit plus belle et pour lors toute enfant et toute bonne. » Françoise de Montmorency, dite la *belle Fosseuse*, parce que son père était baron de Fosseux, était une des filles de la reine mère; mais elle consentit à entrer dans la maison de la reine Marguerite, pour se rapprocher du roi, qu'elle aimoit *extrêmement*, quoiqu'elle ne lui eût « permis que les privautez que l'honnesteté peut permettre; » mais Henri fut encore une fois jaloux de son beau-frère, le duc d'Alençon, qui courtisait en même temps la Fosseuse :

elle, « pour luy oster la jalousie qu'il avoit et luy faire connoistre qu'elle n'aimoit que luy, s'abandonne tellement à le contenter en tout ce qu'il vouloit d'elle, que le malheur fut si grand qu'elle devint grosse. » Marguerite prêta les mains à cacher cette grossesse, et ce fut elle qui reçut l'enfant que la Fosseuse mit au monde ; cette fille se promettait pourtant de supplanter la reine et d'épouser un jour le père de son enfant. Mais l'enfant ne vécut pas ; et la mère, délaissée comme toutes celles à qui elle avait succédé, épousa, sous le bon plaisir du roi, François de Broc, seigneur de Saint-Mars.

Ce fut Diane, dite Corisande d'Andouins, vicomtesse de Louvigny et dame de Lescur, qui prit la place de la Fosseuse. Sully, dans ses Mémoires, dit, en parlant des événements de l'année 1583, que le roi de Navarre « estoit alors au plus chaud de ses passions amoureuses pour la comtesse de Guiche. » Corisande d'Andouins, mariée en 1567 à Philibert de Grammont, comte de Guiche, était devenue veuve en 1580, et n'avait pas résisté longtemps aux pressantes assiduités du roi, qui la poursuivait depuis quinze ans. Corisande n'était plus jeune, mais elle était toujours belle. Agrippa d'Aubigné nous la représente allant à la messe à Mont-de-Marsan, vêtue d'une robe verte et suivie du plus étrange cortége : « Je vois cette femme, qui est de bonne maison, qui tourne et remue ce prince comme elle veut : la voilà qui va à la messe, un jour de feste, accompagnée,

pour tout potage, d'un singe, d'un barbet et d'un bouffon.» La passion du roi pour cette belle dame, qui n'avait pas moins de trente-cinq ou quarante ans, dura jusqu'en 1589. Il lui écrivait de Marans, en 1587 : « Mon ame, tenez moy en vostre bonne grace; croyez ma fidélité estre blanche et hors de tache. Il n'en fut jamais sa pareille; si cela vous porte contentement, vivez heureuse. » Il pensait à divorcer, vers cette époque, pour épouser sa maîtresse, à laquelle il avait donné une promesse de mariage signée de son sang; mais il en fut détourné par d'Aubigné, qui eut le courage de lui dire : « Je ne prétends pas que vous renonciez à votre passion. J'ai été amoureux; je sais ce que vous souffririez. Mais servez-vous-en, sire, comme d'un motif qui vous excite à vous rendre digne de votre maîtresse, qui vous mépriserait, si vous vous abaissiez jusqu'à l'épouser ! » Corisande eût réussi peut-être à l'emporter sur les sages conseils d'Agrippa d'Aubigné, si le roi fût resté auprès d'elle ; mais les hasards de la guerre le conduisirent en Normandie, où « il passa par la maison d'une dame veuve, qui tenoit grand rang, dit l'auteur anonyme des *Amours du grand Alcandre;* elle estoit fort belle et encore jeune, et parut si aimable aux yeux du roy, » qu'il cessa d'aimer la maîtresse absente, qui l'attendait et qui ne le revit plus.

Cette dame veuve était Antoinette de Pons, qui avait été mariée à Henri de Tilly, comte de la Ro-

cheguyon. Elle tint bon, et défendit si bien sa vertu, que le roi lui parla de mariage, comme aux autres; mais elle ne se laissa pas prendre à ce piége, et le roi ne se trouva pas plus avancé qu'auparavant. Il fut piqué de sa furieuse résistance, mais il l'en estima davantage; et, plus tard, la vertueuse veuve épousa en secondes noces Charles du Plessis, seigneur de Liancourt. Henri, en abandonnant, de guerre lasse, ses poursuites galantes, avait dit à la comtesse de la Rocheguyon, que comme elle était « réellement dame d'honneur, elle le seroit de la roine qu'il mettroit sur le trône par son mariage. » (Voy. les *Mém. et anecd. des reines et régentes de France*, par Dreux du Radier.) Cependant, on est fondé à croire que, nonobstant ses refus, la dame d'honneur avait eu de l'amour ou quelque chose de semblable pour son adorateur; elle manifesta de la jalousie à l'égard de Gabrielle d'Estrées, dame de Liancourt, qui était devenue la favorite du roi, car elle posa pour condition de son mariage avec Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, « qu'elle ne porteroit jamais le nom de Liancourt, puisqu'une putain portoit le mesme nom. » (Voy. les *Observat. sur le Grand Alcandre* et sa clef, dans le *Journal de Henri III*, édit. de Lenglet-Dufresnoy.) Le roi la fit taire, en lui accordant le titre de marquise de Guercheville. Il l'avait véritablement aimée, mais il ne s'était pas, pour cela, imposé une continence qu'il jugeait inutile ou ridicule. Il se consolait donc des

chagrins que lui causait l'intraitable comtesse de la Rocheguyon, en fréquentant Charlotte des Essarts, comtesse de Romorentin, fille naturelle du baron de Sautour, écuyer de son écurie. Il en eut deux filles, qui furent légitimées. Cette beauté, moins cruelle que la veuve normande, était en même temps la maîtresse du cardinal de Guise (Louis de Lorraine), fils du grand-duc de Guise tué aux états de Blois; mais le roi ne soupçonnait rien du partage. Pendant le blocus de Paris, en 1590, comme il logeait avec ses officiers dans l'abbaye de Montmartre, il avait eu occasion de remarquer une jolie novice, fille du comte de Saint-Aignan et de Marie Babou de la Bourdaisière; il n'eut pas de peine à l'*apprivoiser*, tout en se divertissant avec les autres religieuses; et quand il leva le siége, il emmena sans façon la jeune Marie de Beauvilliers, qu'il promena quelque temps avec lui, de ville en ville, sans qu'elle eût quitté le costume monastique; puis, cette fantaisie passée, il renvoya la *nonnain* dans son couvent, où il continua encore à la voir de temps à autre, lorsqu'il l'eut fait élire abbesse de Montmartre. « Le roy, dit-on, se trouva si bien avec l'abbesse, qu'autant de fois qu'il parloit de ce couvent, il l'appeloit son monastère et disoit qu'il y avoit esté religieux. » (*Antiq. de Paris*, par Sauval, t. I, p. 154.) Henri IV ne s'était pas si bien trouvé de son séjour dans l'abbaye de Longchamp, où une religieuse, nommée Catherine de Verdun, qu'il récompensa pourtant en

la nommant abbesse de Vernon, « lui avoit laissé, dit Bassompierre, un *souvenez-vous de moi,* » dont il ne parvenait pas à se débarrasser. Voilà pourquoi on avait appelé les abbayes de Longchamp et de Montmartre *le Magasin des engins de l'armée.* (*Confession de Sancy,* liv. I, ch. 8.) Il avait besoin alors d'un amour plus exclusif et plus romanesque, pour subir avec patience les ordonnances des médecins, qui lui avaient prescrit un repos nécessaire au rétablissement de sa santé. Ses anciennes débauches avaient porté leurs fruits, et l'on disait que le roi, dont le sang était gâté par le mal de Naples, devait se recommander à ses apothicaires plutôt qu'à ses maîtresses. Les prédicateurs de la Ligue ne tarissaient pas en chaire sur ce texte peu catholique. Roze, qui prêchait à Saint-Germain-l'Auxerrois, disait à ses auditeurs, « que pendant que ceste bonne roine, ceste sainte roine (entendant la royne de Navarre), estoit enfermée entre quatre murailles (à Usson), son mary avoit un haras de femmes et de putains, mais qu'il en avoit esté bien payé... » L'éditeur des *Mémoires* de l'Estoile, dans lesquels ce passage figure, à la date du 12 octobre 1592, met en note : « La fin de cette phrase, qui ne peut être imprimée, existe à la page 288 du manuscrit. » Le 6 juin 1593, le cordelier Feu-Ardent, qui prêchait à Saint-Jean, vomissait mille injures contre le roi, et disait qu'un jour il serait foudroyé ou *crèverait* subitement : « Aussi bien, ajoutait-il, il a déjà le bas

du ventre tout pourri de ce que vous savez. »

Que les prédicateurs *ligueux* dissent vrai ou non, Henri IV était, vers cette époque, l'amant ou, du moins, le *poursuivant* de Gabrielle d'Estrées. Cette charmante personne, une des filles d'Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, et de Françoise Babou de la Bourdaisière, habitait avec ses sœurs le château de son père, près de Compiègne. Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand écuyer et favori du roi, entretenait avec elle des relations secrètes qui n'avaient fait qu'augmenter leur amour mutuel. La demoiselle de Cœuvres était admirablement belle, et son portrait n'est pas moins ressemblant dans ces vers de Guillaume du Sable, que dans les *crayons* de Pierre Dumoustier et de Jean Rabel :

Mon œil est tout ravy, quand il voit et contemple
Ses beaux cheveux orins, qui ornent chaque temple,
Son beau et large front et sourcils ébenins,
Son beau nez decorant et l'une et l'autre joue,
Sur lesquelles Amour à toute heure se joue,
Et ses beaux brillants yeux, deux beaux astres benins.

Heureux qui peut baiser sa bouche cinabrine,
Ses levres de corail, sa denture yvoirine,
Son beau double menton, l'une des sept beautez,
Le tout accompagné d'un petit ris folastre,
Une gorge de lys sur un beau sein d'albastre,
Où deux fermes tetins sont assis et plantez!

Guillaume du Sable, vieux gentilhomme de la vénerie royale, qui avait fait son apprentissage sous François Ier, et qui était un fin connaisseur en matière

de *beauté de dames*, selon l'expression de Brantôme, n'oublie pas dans ce portrait, qui orne sa *Muse chasseresse* (Paris, 1611, in-12), les autres perfections de Gabrielle : *sa main blanche et polie, ses beaux doigts longs, perleux,* sa belle taille, sa bonne grâce, et enfin,

> Ces petits pieds ouverts, rendant bon tesmoignage
> Quel est le demeurant du rare personnage.

Il est probable que ce fut Marie de Beauvilliers qui parla d'abord de sa cousine de Cœuvres à Henri IV, et qui lui inspira ainsi un violent désir de la connaître. On dit pourtant, dans les *Amours du grand Alcandre*, que Bellegarde ayant eu la maladresse de louer devant le roi la beauté singulière de cette demoiselle, l'éloge fit impression sur Henri IV, qui éprouva la curiosité de la voir, et qui en fut amoureux dès qu'il l'eut vue. Il congédia brusquement la marquise d'Humières, qui s'était donnée à lui avec beaucoup trop d'empressement, et il se déclara le serviteur de Gabrielle. Bellegarde en fut très-contrarié. Gabrielle, qui avait le cœur touché pour Bellegarde, se montrait d'abord tout à fait rétive à l'endroit d'un nouvel amour; mais elle avait des sœurs plus expérimentées et plus politiques, qui lui firent comprendre qu'elle retrouverait cent Bellegarde quand elle le voudrait, tandis qu'elle ne trouverait pas un second roi de France. Il est permis de supposer que Bellegarde lui-même, qui

ne visait pas au mariage avec la fille du marquis de Cœuvres, ne fit rien pour détruire l'effet de ces conseils, si toutefois il n'y ajouta pas les siens. Gabrielle avait, en outre, une tante maternelle, madame de Sourdis, sortie de cette famille des Babou de la Bourdaisière qui engendait tant de femmes de joie, au dire de Sully. Cette tante était la digne sœur de madame d'Estrées, que son mari montrait du doigt aux *familiers* de la maison, leur disant : « Voyez-vous cette femme, elle me fera un clapier de putains dans ma maison! » (*Observat. sur le Grand Alcandre*, dans le *Journ. de Henri III*, édit. de Lenglet-Dufresnoy.) Madame de Sourdis, de concert avec son amant le chancelier Huraut de Cheverny, disposa si habilement sa mère à écouter les propositions du roi, que Bellegarde fut mis de côté, et que Gabrielle accepta le rôle de favorite. Henri IV était si vivement épris d'elle, que, ne pouvant plus supporter le tourment de l'absence, il quitta un jour son armée habillé en paysan, traversa seul la Picardie, au risque de tomber entre les mains des ligueurs, et parut devant Gabrielle, toujours déguisé, une botte de paille sur la tête et un bâton à la main. Les lettres qu'il adressait tous les jours à sa maîtresse, à travers les épisodes d'une guerre aventureuse, sont si pleines de passion et de délicate tendresse, qu'elles demandent grâce pour le désordre même des deux amants; mais ces lettres touchantes ne servent qu'à mieux faire ressortir le scandale de la conduite du

roi, qui, tout amoureux qu'il fût de Gabrielle, courait encore de maîtresse en maîtresse.

Cependant Gabrielle était enceinte, et il fallait un mari pour couvrir cette réputation que Bellegarde et le roi avaient mise à mal. Quoique le roi « n'en eût pas eu les gants, » comme on le disait encore du temps de Tallemant des Réaux, il s'occupa de chercher le mari et trouva un gentilhomme picard, Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, qui consentit à épouser. Gabrielle avait fait jurer au roi que, le jour même des noces, il viendrait la soustraire à la domination conjugale. Le mariage eut lieu; mais un obstacle imprévu empêcha Henri IV de venir, comme il l'avait promis, et l'époux eut le temps de réclamer ses droits; « toutesfois, dit-on dans les *Amours du grand Alcandre*, elle ne se vouloit jamais coucher, si bien que son mari, pensant estre plus autorisé chez lui que dans la ville où il avoit esté marié et dont le père de Gabrielle estoit gouverneur, il l'emmena; mais elle se fit si bien accompagner de dames, ses parentes, qui s'estoient trouvées à ses noces, qu'il n'osa vouloir que ce qui lui plut. » Le lendemain, le roi arriva et délivra la nouvelle mariée; peu de temps après, elle accoucha d'un fils, que le roi ne fit pas appeler *Alexandre*, dit Tallemant des Réaux, « de peur qu'on ne dist *Alexandre le Grand*; car on appeloit M. de Bellegarde *monsieur le Grand*; et apparemment, il y avoit passé le premier. » Néanmoins, Henri IV légitima César de Vendôme, le jour

même (7 janvier 1595) où le mariage de Gabrielle d'Estrées avec le seigneur de Liancourt fut cassé et déclaré nul par l'official d'Amiens. Gabrielle, qui avait d'abord porté le titre de *marquise de Monceaux*, reçut plus tard celui de *duchesse de Beaufort*. Le roi, qui dans ses lettres l'appelait *mon cher cœur* ou *mes chères amours*, la nommait publiquement *mon bel ange*, ce qui donna lieu à ce quatrain :

N'est-ce pas une chose estrange
De voir un grand roy serviteur,
Les femmes vivre sans honneur,
Et d'une putain faire un ange !

La conduite de la duchesse de Beaufort n'était rien moins que régulière; mais, quoique ses mœurs fussent très-décriées dans le peuple, qui l'avait surnommée *la putain du roi*, ainsi que la qualifiaient en chaire les prédicateurs de la Ligue et notamment Guarinus, il est difficile de prendre à la lettre les accusations qui sont accumulées contre Gabrielle dans les *Nouveaux Mémoires* de Bassompierre, publiés pour la première fois en 1803. Suivant ces Mémoires, dont l'authenticité est loin d'être garantie, Gabrielle aurait été prostituée, dès l'âge de seize ans, par sa propre mère, au roi Henri III, moyennant une somme de six mille écus, et Montigny, l'intermédiaire de la négociation, garda le tiers de la somme; ensuite, la marquise de Cœuvres vendit sa fille à Zamet, riche financier, et à

quelques autres partisans; puis, Gabrielle, livrée au cardinal de Guise à beaux deniers comptants, se donna elle-même, de son plein gré et gratis, au duc de Longueville, au duc de Bellegarde et à différents gentilshommes des environs de Cœuvres, tels que Brunet et Stenay; enfin, Bellegarde avait fini par la prostituer au roi. (Voy. l'*Hist. de Paris* de Dulaure, édit. in-12, t. V, p. 189 et suiv.) Mais on pourrait prouver aisément que Bassompierre ou l'auteur des Nouveaux Mémoires imprimés sous son nom a confondu les personnes, les faits et les époques. Il a peut-être attribué à Gabrielle seule toutes les galanteries dont ses sœurs et ses parentes étaient responsables; car, dans la maison de la Bourdaisière, dit Tallemant des Réaux, « la race la plus fertile en femmes galantes qui ait jamais été en France, on en compte jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six, soit religieuses, soit mariées, qui toutes ont fait l'amour hautement : de là vient qu'on dit que les armes de la Bourdaisière c'est une *poignée de vesces* (femmes de mauvaise vie), car il se trouve, par une plaisante rencontre, que dans leurs armes il y a une main qui sème de la vesce. On fit sur leurs armes ce quatrain :

Nous devons benir ceste main
Qui sème avec tant de largesses,
Pour le plaisir du genre humain,
Quantité de si belles vesces. »

Gabrielle, devenue la maîtresse en titre du roi,

n'entretenait pas moins des relations secrètes avec son ancien amant, M. de Bellegarde, qu'elle aimait toujours; mais elle avait congédié, à dessein et non sans éclat, tous les hommes que la chronique scandaleuse lui donnait pour galants. Ainsi s'était-elle brouillée avec le duc de Longueville, après qu'elle lui eut fait rendre les lettres qu'il avait d'elle, et l'on assure qu'elle se vengea cruellement des indiscrétions de ce seigneur, qui se vantait d'avoir été « le maréchal des logis du roi. » Quoi qu'il en fût, Henri IV n'était jaloux que de Bellegarde; « il commanda dix fois qu'on le tuât, dit Tallemant des Réaux; puis, il s'en repentoit, quand il venoit à considérer qu'il la lui avoit ôtée. » Une nuit, M. de Praslin vint avertir le roi, que Bellegarde se trouvait enfermé dans la chambre de la duchesse de Beaufort. Le roi se lève tout tremblant de colère; il s'habille à la hâte, met l'épée à la main, et suit M. de Praslin, en soupirant; mais, quand il fut arrivé à l'entrée de l'appartement de la duchesse, il eut un remords et s'arrêta : « Ah! dit-il, cela la fâcheroit trop! » Et il retourna se coucher, sans avoir troublé le tête-à-tête des deux amants. Une autre fois, Bellegarde et la duchesse étaient encore ensemble et n'attendaient pas le roi; Henri IV se présente à la porte et veut qu'on la lui ouvre : il n'y avait pas d'issue pour faire sortir Bellegarde. La duchesse invente toutes sortes de prétextes pour forcer le roi à s'éloigner; mais il insiste, il ordonne, il se fâche.

La femme de chambre de Gabrielle (c'était une fille nommée la Rousse, qui savait merveilleusement son métier) fait entrer Bellegarde, à demi vêtu, dans un petit cabinet attenant à la ruelle et destiné à serrer des confitures, des épices et des dragées. On introduit alors le roi, qui regarde d'un air défiant les indices accusateurs que son rival a laissés en fuyant. Il s'assied en silence, et tout à coup, se plaignant de la faim, il demande des confitures; il va droit à la porte du cabinet, la trouve fermée, en réclame la clef, qu'on ne lui donne pas, et menace de jeter cette porte en dedans, si cette clef se fait attendre. Bellegarde a eu le temps d'achever sa toilette et de sauter par la fenêtre : c'est la Rousse qui se montre alors et qui déconcerte les soupçons du roi. « Je vois bien, sire, lui dit Gabrielle, qui reprend l'avantage, je vois bien que vous me voulez traiter comme les autres que vous avez aimées, et que votre humeur changeante veut chercher quelque sujet de rompre avec moi; ce que je préviendrai en me retirant tout à l'heure. » Elle fond en larmes, que le roi essuie sous ses baisers, en la conjurant de se calmer et de lui pardonner. C'est ainsi que l'aventure est rapportée dans les *Amours du grand Alcandre*. La tradition populaire y avait ajouté quelques traits plus conformes au caractère de Henri IV. Suivant le récit qui a été répété par tous les faiseurs d'Ana, Bellegarde se serait caché sous le lit de Gabrielle, et le roi en prenant la place que venait de quitter son

grand écuyer, aurait demandé des confitures sèches; la Rousse lui ayant apporté plusieurs boîtes, le roi en jeta une sous le lit : « Il faut bien, dit-il gaiement à sa maîtresse, il faut bien que tout le monde vive! » (Voy. le *Menagiana*, t. II, p. 71.)

On avait fait courir le bruit que la naissance de César, duc de Vendôme, ne pouvait pas être mise sur le compte du roi; une anecdote, que Sully n'a pas craint d'admettre dans ses Mémoires, semblerait être la source de ce bruit calomnieux. Alibour, premier médecin du roi, ayant visité Gabrielle, qui était indisposée, vint annoncer à Henri IV, « qu'il lui avoit trouvé un peu d'émotion, mais que son mal n'auroit que d'heureuses suites. » Le roi demanda s'il fallait la saigner : « Sire, je n'ai garde, il faut attendre qu'elle soit à mi-terme, répondit Alibour. — Que voulez-vous me dire, bonhomme? répondit le roi en colère; rêvez-vous? et s'agit-il ici de grossesse? Je sais les termes où j'en suis : ou vous n'y connaissez rien, ou de plus méchants que vous, vous font parler. — Sire, j'ignore, moi, les termes où vous en êtes, repartit Alibour, mais je sais qu'avant sept mois ce que je dis se vérifiera. » La prédiction du médecin se vérifia, en effet : Gabrielle accoucha, mais Alibour ne survécut guère à cet événement : on disait qu'il avait été empoisonné. Tallemant des Réaux a donné l'explication de cette anecdote, si souvent invoquée contre la mémoire de Gabrielle, dans ce passage que M. Paulin Paris

a rétabli, dans son édition, d'après le manuscrit original : « La vérité du conte du bonhomme Alibour, premier médecin du roy, est que Henry IV[e] avoit une gonorrhée qui luy engendra une carnosité et ensuite une retention d'urine dont il faillit mourir à Monceaux. Et M. d'Alibour disoit que le roy n'estoit pas capable d'engendrer durant ce flux corrompu de semence. C'estoit une question de médecine; mais la grossesse de madame de Beaufort estoit bien avancée, quand on esmeut cette question. » (Voy. les *Histor.*, 3[e] édit., t. I, p. 112.) Le fils aîné de Gabrielle n'en fut pas moins légitimé de France, comme son frère Alexandre et sa sœur Catherine-Henriette. Leur mère aurait certainement épousé le roi, si elle n'était pas morte empoisonnée pendant qu'on travaillait en cour de Rome à faire casser le mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. M. de Sancy tomba en disgrâce pour avoir osé dire au roi, qui le consultait sur son projet de se remarier avec madame de Beaufort, que, « putain pour putain, il aimeroit mieux la fille de Henri II, que celle de madame d'Estrées, qui étoit morte au bordel. » (Voy. l'historiette de Sully, dans Tallemant des Réaux.) Sully, qui n'était pas moins contraire que M. de Sancy à cette honteuse mésalliance et qui la combattit avec plus de politique, affirme néanmoins, dans ses Mémoires, que « le roy ne se fust jamais résolu d'espouser une femme de joye. »

Plus Henri IV témoignait de folle passion pour

son *bel ange*, plus l'opinion publique se prononçait avec énergie contre la favorite, que le mariage n'eût jamais réhabilitée. Ses amours avec le duc de Bellegarde étaient si connues, même dans le bas peuple, qu'on y entendait souvent ce dicton proverbial, qui nous a été conservé dans le *Banquet et après-diné du comte d'Arete*, pamphlet du fameux ligueur Louis d'Orléans : « Les belles gardes s'accompagnent volontiers de beaux fourreaux. » Les Parisiens, chez lesquels fermentait toujours le levain de la Ligue, détestaient la duchesse de Beaufort, à cause des mauvaises mœurs qu'ils lui attribuaient dans leurs propos et leurs *pasquils*; la haine que cette favorite avait excitée contre elle, rejaillissait aussi sur le roi : « Le peuple, écrivait P. de l'Estoile à la date du 23 avril 1596, le peuple, qui de soy est un animal testu, inconstant et volage, autant de bien qu'il avoit dit de son roy auparavant, commença à en dire du mal, prenant occasion sur ce qu'il s'amusoit un peu beaucoup avec madame la marquise. » Dans un pasquil *très-vilain et scandaleux*, qui courait alors, il y avait des vers où le roi n'était pas plus épargné que sa maîtresse :

Ha! vous parlez de vostre roy!
— Non, fais, je vous jure, ma foy!
Par Dieu! j'ay l'ame trop réale:
Je parle de Sardanapale.
Com' sempre star in bordello,
No fa Hercole immortello
Au royaume de Conardise,

Où, par madame la Marquise,
Les grans noms sont mis à *monceaux*
Et toute la France en morceaux,
Pour assouvir son putanisme.

Tous les honnêtes gens, tous les bons citoyens s'indignaient à l'idée de l'union du roi avec une femme déshonorée qui tranchait déjà de la reine de France. Un satirique publia ce huitain au sujet de ce beau mariage, qui n'existait encore qu'en promesse signée de la main de Henri IV :

Mariez-vous, de par Dieu ! sire,
Votre heritier est tout certain,
Puisqu'aussy bien un peu de cire
Legitime un fils de putain :
Putain dont les sœurs sont putantes,
La grand'mère le fut jadis,
La mère, cousines et tantes,
Horsmis madame de Sourdis !

Madame de Sourdis, comme nous l'avons dit plus haut, était la bien-aimée du vieux chancelier de Cheverny, et elle en eut un fils, que le roi tint sur les fonts à Saint-Germain-l'Auxerrois : « Sire, lui dit la sage-femme en lui remettant l'enfant, avisez à le bien porter, car il est fort pesant. — Je ne m'en étonne pas, repartit Henri IV, les sceaux lui pendent au cul ! » Gabrielle n'eut pas le temps d'en venir à ses fins : elle fut emportée, en quelques heures, par une maladie subite qui avait tous les caractères d'un empoisonnement. Ses envieux et ses ennemis

ne lui pardonnèrent pas même après sa mort : comme, à ses obsèques, le deuil était conduit par son beau-frère, le maréchal de Balagny, fils naturel d'un évêque de Valence, et que ses six sœurs, « plus dissolues qu'elle encore, » assistaient à cette cérémonie funèbre, le poëte Sigogne composa ce sixain, que Sauval a recueilli dans les *Amours des rois de France :*

J'ay vu passer sous ma fenestre
Les six Pechez mortels vivants,
Conduits par le bastard d'un prestre,
Qui tous ensemble alloient chantants
Un *Requiescat in pace*
Pour le septiesme trespassé.

Henri IV ne pouvait vivre sans une maîtresse en titre, ce qui ne l'empêchait pas de prendre autant de maîtresses *volantes* qu'on lui en présentait. Madame de Beaufort était à peine inhumée, que les courtisans se disputaient à qui lui donnerait une héritière dans les bonnes grâces du roi : on trouva mademoiselle Henriette d'Entragues. Elle était fille de cette belle et douce Marie Touchet qui avait été aimée de Charles IX et qui fut mariée avec François de Balzac, seigneur d'Entragues. Cette demoiselle, âgée de dix-neuf à vingt ans, ne se distinguait pas moins par son esprit que par sa beauté; elle avait surtout, dit Sully, « ce bec affilé, qui, par ses bonnes rencontres, rendoit sa compagnie des plus

agréables. » Mademoiselle d'Entragues fut si bien recommandée au roi par les personnes qui voulaient en faire une favorite, que le roi éprouva aussitôt le désir « de la voir, puis de la revoir, puis de l'aimer. » Il l'aima, dès qu'il l'eut vue; et mademoiselle d'Entragues, docile aux leçons de sa mère, et surtout de son frère, se laissa volontiers aimer. Elle n'en était pas, dit-on, à son apprentissage; cependant elle marchanda longtemps les dernières faveurs, que Henri IV réclamait avec toute l'ardeur d'un amant et toute l'autorité d'un roi. Il y eut, à ce sujet, un des plus monstrueux trafics de prostitution, que nous fournisse l'histoire des amours des rois. La famille d'Entragues, le père, la mère, leurs amis et leurs conseillers auraient été plus ou moins mêlés à ces honteuses négociations, dont le but était un marché impudique. On demandait cent mille écus de la vertu de mademoiselle d'Entragues. Quelques mémoires rapportent que la somme fut réduite à cinquante mille. Dans tous les cas, on tomba d'accord sur le prix; mais on ne s'en tint pas à l'argent : mademoiselle d'Entragues, par le conseil de ses père et mère, demandait une promesse de mariage, sous cette étrange condition qu'elle fournirait au roi un enfant mâle dans le délai d'une année! « Je suis observée de si près, disait Henriette d'Entragues à son amant, qu'il m'est absolument impossible de vous accorder toutes les preuves de reconnaissance et d'amour, que je ne puis refuser au plus grand roi

du monde. Il faut une occasion; et je vois bien que nous n'aurons jamais de liberté, si nous ne l'obtenons de M. et madame d'Entragues. » Ceux-ci consentaient à fermer les yeux, dès qu'ils auraient en mains la promesse de mariage signée et scellée en bonne forme. « Cette pimpêche et rusée femelle sut si bien cajoler le roy, » dit Sully, que la promesse fut souscrite et donnée « pour la conqueste d'un trésor que peut-estre il ne trouveroit pas. » Sully eut le courage de faire tous ses efforts pour détourner son maître de cette folie amoureuse, qui menaçait de lui coûter plus de cent mille écus; il déchira même la promesse de mariage, que lui montrait le roi : « Si vous vouliez bien vous rappeler, lui dit-il avec fermeté, ce que vous m'avez dit autrefois de cette fille et de son frère le comte d'Auvergne, du vivant de madame la duchesse (de Beaufort); des propos que vous me teniez tout haut, et des ordres dont vous me chargeastes de faire sortir de Paris tout ce bagage (car c'estoit ainsy que vous vous exprimiez en parlant alors de la maison de M. et madame d'Entragues), vous pousseriez plus loin ce doute où vous estes, et compteriez encore moins de trouver la pie au nid, et, en tout cas, vous penseriez que ce n'est pas une pièce qui mérite d'estre achetée cent mille escus, et Dieu veuille qu'il ne vous en couste pas davantage un jour à venir! »

Ces conseils, émanés d'un bon et loyal serviteur, étaient soutenus par toutes les distractions galantes que

pouvait imaginer le parti contraire à mademoiselle d'Entragues. Tous les jours on *produisait* de nouvelles filles, qui, choisies parmi les plus jolies et les plus séduisantes, ne servaient, en quelque sorte, qu'à exciter encore plus la passion du roi pour mademoiselle d'Entragues. « Il ne possédoit pas encore mademoiselle d'Entragues, dit Bassompierre dans ses *Mémoires*, et couchoit parfois avec une belle garce nommée la Glandée. » Il allait passer la nuit à l'hôtel de Zamet, où on la lui amenait. La Glandée fut bien vite détrônée par la Fanuche.

Tallemant des Réaux, qui nous a révélé de si neuves et si curieuses particularités sur Henri IV, rapporte un bon mot, un peu libre, de ce prince, au sujet de la Fanuche, qu'on lui avait présentée comme une vierge et qui n'en était pas à son apprentissage. (Voy. l'édit. des *Historiettes*, publiée avec commentaires par MM. Monmerqué et Paulin Paris, membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. Ier.)

Cette Fanuche fut longtemps une courtisane à la mode dans le grand style de la belle Impéria et des courtisanes italiennes; elle était renommée surtout à cause de son beau corps et de ses perfections secrètes. Un quatrain, imprimé en 1637 dans la seconde partie des *Poésies et rencontres* du sieur de Neuf-Germain, poëte *hétéroclite* de Gaston d'Orléans, nous prouve que Fanuche, à cette époque (elle avait alors plus de quarante ans), était encore digne des hommages

de ses admirateurs et des éloges de la poésie galante.

Mais Henri IV ne se contentait pas de ces amours de passage : il voulait une maîtresse à poste fixe, il avait le cœur pris, il eût donné la moitié de son royaume pour posséder mademoiselle d'Entragues. Il la posséda, moyennant la promesse de mariage et un don de cent mille écus. On lui fit crédit pour la somme. Quand il fallut payer, il s'exécuta en rechignant; et il ordonna d'apporter dans son cabinet ces belles espèces sonnantes, qu'on étala devant lui sur le plancher : « Ventre-saint-gris! s'écria-t-il en voyant ces monceaux d'or à ses pieds, voilà une nuit bien payée! » Il s'attacha dès lors à cette conquête, qui lui avait coûté si cher, et il éleva mademoiselle d'Entragues au rang de favorite, sans se faire faute de s'éparpiller çà et là en infidélités, qui ne le rendaient ni moins tendre ni moins empressé pour elle.

Son divorce avait été prononcé en cour de Rome, mais, quelque puissant que fût son amour, il s'était laissé engager dans une alliance politique, et il épousa Marie de Médicis, en 1600. Mademoiselle d'Entragues, qui s'était inutilement opposée à cette union, mit tout en jeu pour conserver son titre et ses fonctions de favorite, en renonçant à devenir reine de France. Henri IV l'avait créée marquise de Verneuil, et il ne paraissait nullement résolu, malgré son mariage, à cesser des relations qu'il préférait à toutes les autres.

Cependant Henriette de Balzac, dont le caractère violent, souple et despote à la fois, avait exercé un grand empire sur le roi, ne lui épargnait pas les gronderies et les mauvais compliments; elle lui dit, un jour, « que bien lui prenoit d'être roi, que sans cela on ne le pourroit souffrir, et qu'il puoit comme charogne. » (Voy. l'historiette de Henri IV, dans Tallemant des Réaux.) Elle l'appelait le *capitaine Bon vouloir*, parce qu'il était toujours prêt à payer de sa personne en galanterie, et qu'il se sentait porté pour toutes les femmes, en général. La marquise de Verneuil, qui logeait à l'hôtel de la Force près du Louvre, partageait, pour ainsi dire, avec la reine, les attentions du roi et les assiduités des courtisans; elle ne désespérait pas de l'emporter tout à fait, un jour ou l'autre, sur Marie de Médicis, qu'elle ne nommait pas autrement que l'*Italienne* ou la *grosse banquière*. Cette installation publique d'une maîtresse en titre, vis-à-vis du Louvre, était un scandale qui faisait murmurer le peuple et gémir les vrais serviteurs de Henri IV.

On essaya, pour le séparer de cette femme astucieuse qui en voulait toujours à la couronne de France, une foule de combinaisons et d'intrigues amoureuses, destinées à diminuer le pouvoir de la marquise de Verneuil, en diminuant son prestige; mais Henri IV, en courant les aventures qu'on lui préparait, ne laissait pas de revenir *plus échauffé* à la marquise. En 1600, selon Bassompierre (anciens

et *nouveaux* Mémoires), il devint *un peu* amoureux d'une des filles de la reine, nommée la Bourdaisière; puis, de madame de Boinville, femme d'un maître des requêtes; puis, de mademoiselle Clein; puis, de la femme d'un conseiller nommé Quelin; puis, de la comtesse de Lemoux; puis, d'une dame d'honneur de la reine, appelée Foulebon, etc. La marquise de Verneuil n'en était pas moins fêtée; mais l'exemple du roi lui apprit sans doute à se donner du bon temps, et l'on peut supposer que les consolateurs ne lui manquèrent pas. Un mot de Henri IV, rapporté par Tallemant des Réaux, ferait penser qu'il n'était pas jaloux de la marquise, comme il l'avait été de Gabrielle d'Estrées. « On lui dit que feu M. de Guise étoit amoureux de madame de Verneuil; il ne s'en tourmenta pas autrement, et dit : Encore faut-il leur laisser le pain et les putains! on leur a ôté tant d'autres choses! » La marquise de Verneuil se sentait assez sûre de l'attachement du roi, pour n'avoir rien à craindre des rivales de rencontre qu'il lui donnait; néanmoins, son crédit fut balancé un moment par celui de Jacqueline du Bueil, fille d'un brave gentilhomme breton, Claude du Bueil, seigneur de Courcillon. Le roi, pendant une de ses brouilles avec sa maîtresse en titre, avait fait son passe-temps de cette jeune et charmante personne, qui n'osa rien lui refuser et qui se trouva grosse. Il s'agissait de mettre l'accident sous la responsabilité d'un mari : « Le mardy 5 du mois d'octo-

bre (1604), raconte ingénument P. de l'Estoile dans son *Registre-journal* du règne de Henri IV, à six heures du matin, mademoiselle du Bueil, nouvelle maistresse du roy, espousa à Saint-Maur-des-Fossez le jeune Chauvalon, jeune gentilhomme, bon musicien et joueur de luth, piètre (ainsi qu'on disoit) de tout le reste, mesme des biens de ce monde. Il eut l'honneur de coucher le premier avec la mariée, mais esclairé, ainsi qu'on disoit, tant qu'il y demeura, des flambeaux et veillé des gentilshommes, par le commandement du roy, qui le lendemain coucha avec elle à Paris au logis de Montauban, où il fut au lit jusqu'à deux heures après midy. On disoit que son mary estoit couché en un petit galetas au-dessus de la chambre du roy, et ainsi estoit dessus sa femme, mais il y avoit un plancher entre deux. » Cette nouvelle maîtresse menaçait d'évincer la marquise de Verneuil, mais celle-ci n'était pas en peine des moyens de ramener le roi; elle fit attaquer vigoureusement le cœur de Jacqueline du Bueil, par le jeune prince de Joinville, frère du duc de Guise, qui la courtisait elle-même et qui lui était tout dévoué. Quand les deux amants se furent convenus et entendus, on avertit le roi, qui se plaignit amèrement à la vieille duchesse de Guise : « Qu'on épouse ma maîtresse, à la bonne heure, dit-il, j'y consens; mais qu'on me la dispute et qu'on s'en tienne à en être le galant, c'est ce que je ne souffrirai point! » Il aurait fait arrêter le prince de Joinville, si ce rival trop

favorisé n'eût renoncé tacitement à la possession de Jacqueline, en s'éloignant d'elle et de la cour. Henri IV pardonna : mademoiselle du Bueil fut faite comtesse de Moret, et le fils qu'elle mit au monde, après le départ du prince de Joinville, fut légitimé comme l'avaient été ceux de Gabrielle d'Estrées.

La marquise de Verneuil tenait sous le charme son *capitaine Bon vouloir;* elle lui avait laissé des souvenirs qui le ramenaient toujours auprès d'elle, en dépit de toutes les amourettes. Lorsqu'elle fut accusée d'avoir trempé dans un complot contre le roi, avec son père, son frère et d'autres seigneurs, elle ne fit que rire et railler; quand elle fut condamnée, elle n'eut qu'à voir le roi pour obtenir la grâce de tous les conjurés, et bien que son rôle de favorite ait cessé vers cette époque, Henri IV allait la voir souvent et ne lui faisait pas moins bon visage. La marquise le divertissait plus que personne au monde, et la reine était toujours jalouse d'elle. Au mois de mars 1607 il se rendit avec la cour à Chantilly, où séjournait madame de Verneuil. Il avait emmené avec lui une fille, nommée Lahaye, « qu'il entretenoit, dit l'Estoile, et qu'il menoit partout où il alloit. » La marquise lui dit, en bouffonnant comme de coutume : « Vous avez de mauvais fourriers avec vous, qui vous logent à Lahaye, au vent et à la pluie! » Cette Lahaye fut disgraciée l'année suivante, et prit le voile dans l'abbaye de Fontevrault : « retraite finale et assez ordinaire des

dames du mestier, dit P. de l'Estoile (à la date du 30 mars 1608), où quelques fois elles ne laissoient pas de le continuer. » Une anecdote, racontée dans les notes de Lenglet-Dufresnoy sur le *Journal de Henri IV* (à la date du 12 mars 1604), nous apprend que le roi traînait partout à sa suite, dans ses voyages comme dans ses dévotions, un troupeau de femmes et de filles de la cour; ainsi, quand il allait entendre les sermons du père Gonthier, jésuite, aux différentes églises de Paris, ces dames y venaient à l'envi, en grande toilette, pour y briguer un regard et un sourire de Henri IV. Une fois, que le jésuite prêchait à Saint-Gervais, la marquise de Verneuil et beaucoup de dames vinrent se placer près de l'œuvre, où le roi était assis. Elles chuchotaient entre elles; et la marquise échangeait des signes d'intelligence avec Henri IV, qui avait de la peine à s'empêcher de rire. Le père Gonthier s'arrêta court au milieu de sa prédication, et se tournant vers le roi : « Sire, lui dit-il avec amertume, ne vous lasserez-vous jamais de venir avec un sérail entendre la parole de Dieu, et de donner un si grand scandale dans ce lieu saint? » Le roi ne lui sut pas mauvais gré de la réprimande; mais il n'en fut pas plus réservé dans sa manière d'être, et il n'évita pas davantage de causer du scandale à ses sujets.

Son dernier amour, celui qui mit peut-être le poignard dans la main de Ravaillac, a montré jusqu'où pouvait aller la dépravation de ses mœurs. C'est un

des épisodes les plus étranges de l'histoire de la Prostitution à la cour de France. « Le roy, en ce temps, écrivait Pierre de l'Estoile dans ses Journaux, sous la date du mois de juin 1609, esperduement amoureux de madame la princesse de Condé, estimée la plus belle dame, non de la cour seulement, mais de la France, donne subject, par ses desportemens, de nouveaux discours, aux curieux et mesdisans, qui sans cela ne parloient que trop licencieusement de Sa Majesté et des vilanies et corruption de la cour. » La jeune Charlotte-Marguerite, fille de Henri, duc de Montmorency, maréchal et connétable de France, avait paru pour la première fois à la cour, cette année-là : « Elle étoit si jeune, dit l'auteur des *Amours du grand Alcandre*, qu'elle ne faisoit que sortir de l'enfance; sa beauté estoit miraculeuse et toutes ses actions si agréables, qu'il y avoit de la merveille partout. Alcandre la voyant danser, un dard à la main, comme, pour la figure du ballet, elles (les dames de la reine) représentoient les nymphes de Diane, se sentit percer le cœur si violemment, que cette blessure dura aussi longtemps que sa vie. » Le connétable avait jeté les yeux sur Bassompierre pour en faire son gendre; mais le roi, qui avait vu ce miracle de beauté et de grâce, n'hésita pas à chercher un autre mariage qui laisserait le champ libre à ses honteux desseins : « Je suis devenu non-seulement amoureux, mais furieux et outré de mademoiselle de Montmorency, dit-il à Bassompierre, qui

était un de ses compagnons de table et de débauche. Si tu l'épouses et qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle m'aime, tu me haïrois. Il vaut mieux que cela ne soit point cause de rompre notre bonne intelligence, car je t'aime d'affection et d'inclination. Je suis résolu de la marier à mon neveu le prince de Condé, et de la tenir près de ma famille. Ce sera la consolation et l'entretien de la vieillesse où je vais désormais entrer. Je donnerai à mon neveu, qui aime mieux mille fois la chasse que les dames, cent mille livres par an, pour passer son temps, et je ne veux autre grâce d'elle, que son affection, sans rien prétendre davantage. » Bassompierre se retira devant un ordre aussi formel, et mademoiselle de Montmorency épousa le prince de Condé. Dès lors, le roi s'abandonna sans pudeur à toutes les extravagances de sa passion, qui « estoit si grande, dit l'Estoile, qu'on l'en vit changer, en moins de rien, d'habits, de barbe et de contenance. » Le poëte Malherbe prêtait complaisamment sa muse à l'expression de cette passion adultère, qui, si l'on en croit des stances composées sous le nom d'*Alcandre,* n'aurait pas trouvé *Oranthe* insensible. Quoi qu'il en fût, le roi « se monstrant si eschauffé à la chasse de ceste belle proie, pour laquelle avoir il mettoit tout le monde en besongne, jusques à la mère du mary, le prince de Condé lui adressa de vifs reproches et s'emporta même, dit-on, jusqu'à l'appeler b.... » (Voy. les *Mém.-journaux* de P. de l'Estoile, édit. de MM. Cham-

pollion, p. 537, règne de Henri IV.) Le prince de Condé « estant bien averty que le roy se servoit de sa mère, comme d'un instrument propre pour corrompre la pudicité de sa femme, en entra en grosses paroles avec elle, lui dit pouilles, l'appela *maquerelle* ou d'autres noms qui ne valoient pas mieux, lui reprochant de luy avoir peint la honte sur le front. » Ce passage incroyable, qui nous représente une mère travaillant au déshonneur de son fils, est un des plus tristes témoignages de la dégradation morale des courtisans à cette époque. Pierre de l'Estoile ajoute un dernier trait à ce tableau hideux, en attribuant à la reine elle-même une part de complicité dans cette ligue générale contre la vertu de la princesse de Condé : « Je scay, dit Marie de Médicis, que, pour ce beau marché, il y a trente maquerelles en besongne; et, si je m'en mesle une fois, je feray la trente-uniesme. » Le prince de Condé échappa pourtant aux ruses et aux violences qui menaçaient son honneur conjugal; il enleva sa femme et l'emmena hors de France, pour la mettre en sûreté à Bruxelles. Henri IV serait allé l'y chercher, les armes à la main, si le poignard d'un régicide n'eût rompu la trame de ses coupables projets avec celle de sa vie.

L'amour frénétique de Henri IV pour la princesse de Condé avait produit un redoublement d'activité dans les démarches complaisantes des courtiers d'amour, qui s'employaient alors pour les plaisirs du

roi. C'est un des caractères les plus remarquables de la Prostitution, à cette époque, que le zèle des gens de cour à servir d'intermédiaires officieux, dans les affaires de galanterie, non-seulement au roi, mais encore aux princes et aux grands. On semblait avoir perdu le sens moral, à ce point qu'un bon gentilhomme ne se faisait aucun scrupule de se prêter aux infâmes manœuvres des agents de la débauche, dès qu'il fallait contenter le caprice amoureux d'un puissant protecteur. Chacun, pour se mettre dans les bonnes grâces de son patron, ne rougissait pas de devenir, au besoin, un vil proxénète; chacun s'estimait heureux et fier de produire une nouvelle merveille de beauté, destinée à la couche royale. Aussi, faut-il accuser ces misérables pourvoyeurs, plutôt que le roi lui-même, qui n'était pas, il est vrai, capable de résister à leurs impures excitations. Le type le plus parfait du proxénétisme, le principal complice des désordres de Henri IV, fut l'Italien Sébastien Zamet, qui, de simple cordonnier qu'il était sous Henri III, n'avait pas tardé à se faire « seigneur de dix-sept cent mille écus, » conseiller du roi, gouverneur de Fontainebleau, surintendant de la maison de la reine, baron de Billy et Murat, etc. Zamet, que Henri IV nommait familièrement *Bastien*, et dont il appréciait l'humeur joyeuse, l'esprit délié et le servile dévouement, avait, pour ainsi dire, mis la main dans tous les amours de son maître; c'était lui qui remplissait les mystérieuses

fonctions de surintendant des plaisirs du roi ; c'était dans son hôtel magnifique, situé rue de la Cerisaie, que le roi faisait des parties de débauche avec les jeunes seigneurs de la cour; c'était dans cet hôtel, que le roi venait souvent passer la nuit avec des femmes que Zamet se chargeait souvent de lui fournir; c'était là, que toutes les maîtresses du roi avaient payé leur écot. Zamet eut deux concurrents dans le vilain métier qu'il exerçait avec beaucoup d'adresse et de cynisme pour le service de Henri IV : le duc de Bellegarde et le marquis de la Varenne. Le premier, qui avait été un de ceux qu'on appelait les *maquereaux ordinaires de Sa Majesté* (voy. le *Tocsin des Massacreurs*, édit. de 1579, p. 47), excellait dans l'art de choisir de friands morceaux pour la bouche du roi; il savait aussi endoctriner les filles et « les dresser au manége royal, comme des juments de bonne volonté : » il avait *produit* Gabrielle d'Estrées, il produisit ensuite Jacqueline du Bueil. Le second, qui avait commencé par être cuisinier de la maison de Madame, sœur du roi, s'avança si bien dans la faveur de ce prince, qu'il devint contrôleur général des postes et conseiller d'État : il était spécialement chargé de porter les *poulets* et les messages d'amour; on l'appelait le *maître* ou le *ministre des voluptés du roi*. (Voy. la Vie de M. du Plessis-Mornay, liv. II.) « Les maquereaux s'en vont marquis! s'écrie d'Aubigné, dans la *Confession de Sancy*, en parlant de la Varenne, qui avait « transsubstantié les potages

de cuisine en tripotages d'estats, et les poulets de papier en poulets de chair humaine. »

Les femmes et les plus grandes dames se mêlaient aussi de ce trafic malhonnête, qui leur gagnait la faveur du prince. Nous avons vu plus haut, que la princesse douairière de Condé se liguait avec ce *verd galant* à barbe grise, contre la chasteté de sa belle-fille et l'honneur de son fils. Nous avons vu que madame de Sourdis favorisait le commerce adultère de sa nièce, Gabrielle d'Estrées. La princesse de Conti (mademoiselle de Guise), qui avait été aussi une des maîtresses de son *grand Alcandre*, ne cessait de lui chercher de nouveaux amusements, et se faisait la corruptrice de ses rivales. Nous pourrions mentionner un grand nombre d'autres femmes de grand nom, qui étaient toujours prêtes à seconder les fantaisies libertines du plus débauché des rois. Dans la *Bibliothèque* (imaginaire) *de maître Guillaume*, facétie satirique fréquemment citée dans les notes de la *Confession de Sancy*, on remarque les deux ouvrages suivants : *Sept livres de Chasteté, faits par la Varenne, dédiés à madame de Retz*, et les *Préceptes de production, autrement de maquerellage, composés par madame de Villers, commentés par madame de Vitry et dédiés à la Varenne*. Une facétie du même genre, qui ne nous est connue, que par un extrait inséré dans le Journal de P. de l'Estoile (à la date du mois de juillet 1609), caractérise encore mieux le scandaleux *maquignonnage*, qui se pratiquait surtout au

profit de Henri IV : dans une plaisante Requête au roi, le nommé Clavelle, qui s'intitule le *compagnon de Duret*, remontre humblement à Sa Majesté, « qu'il avoit fait et exercé aussy bien et mieux que luy (Duret) le mestier de maquerellage (qui est un des principaux, et auquel l'esprit de l'homme se monstre le plus), ayant conduit des prattiques très-difficiles de ce costé-là avec plus d'honeur beaucoup et moins de hasard que Duret (et ne luy en scachant rien monstrer, dont il le desfioit luy et tout homme). Tesmoins les maquerellages (disoit-il) de telles et telles (qu'il spécifie en sa requeste), un tel et tel marché (dont vous-mesme n'estes ignorant, sire), venus à leur perfection et effect, par sa diligence et principale entremise, et où un autre, bien que versé en l'art, eust perdu ses pas et ses peines, et mille autres petits services de pareille estoffe dont il avoit obligé grands et petits à la cour. » Tallemant des Réaux raconte que le maréchal de Roquelaure, qui était borgne, accompagnant le roi en carrosse, interpella une marchande de maquereaux, et lui demanda comment elle distinguait les mâles des femelles : « Jésus! répondit cette vendeuse de poisson, il n'y a rien de plus aisé, les mâles sont borgnes. » Et Tallemant ajoute : « On l'accusoit d'avoir fait quelquefois le *ruffian* à son maître. »

Certes, les innombrables amours de la reine Marguerite et ceux du *grand Alcandre*, racontés très-sommairement, comme nous avons essayé de le

faire, forment l'épisode le plus curieux et le plus caractéristique de l'histoire de la Prostitution à la fin du seizième siècle.

CHAPITRE XXXIX.

SOMMAIRE. — Les annales de la cour sous Henri III et Henri IV.— La belle Châteauneuf. — Le souper des trois rois chez Nantouillet. — Le mariage de la maîtresse du roi. — L'assassinat de madame de Villequier par son mari. — Indignes violences de Henri III et de ses mignons. — La comédie du *Paradis d'amour*. — *Bibliothèque de madame de Montpensier*. — *Manifeste des dames de la cour*. — Les filles d'honneur de la reine. — La Malherbe et le seigneur de la Loue. — La Sagonne et le baron de Termes. — Indulgence de Henri IV. — Commencements de la belle galanterie. — Conséquences du luxe. — Le mouchoir de 19,000 écus. — La tapisserie. — Les *mystères des dieux*.

Dulaure remarque avec raison, dans son *Histoire de Paris* (édit. in-12, t. IV, p. 492), que les scènes de luxure décrites complaisamment par Brantôme pour représenter l'état des mœurs de la cour « ressemblent à celles que pourraient offrir les annales d'un lieu de débauche ; » mais Brantôme, qui

vécut jusqu'en 1614, avait quitté la cour en 1582, par suite d'un dépit de courtisan, pour se retirer dans ses terres, où il écrivit ses mémoires, qui ne nous sont pas tous parvenus. Sa nièce, madame de Duretal, prit soin de brûler les plus scandaleux, et l'on peut juger ce qu'ils étaient par ceux qui nous restent. Brantôme n'a donc pu voir par ses propres yeux la fin du règne de Henri III ni tout le règne de Henri IV; il ne savait ce qui se passait au Louvre, que par les correspondances des amis qu'il y avait laissés, et il s'est abstenu de recueillir, d'après leur témoignage plus ou moins partial, tous les faits dont il ne fut pas témoin et garant. Ainsi, ne pouvons-nous pas lui demander des renseignements sur l'histoire de la Prostitution à la cour de Henri III et de Henri IV. Brantôme, si on le juge par quelques pages où il se montre l'implacable ennemi des débauches italiennes, gémissait sans doute de l'aberration honteuse, dans laquelle était tombé le dernier des Valois, entouré de vils mignons; il croyait que, sous l'influence de ces horreurs étrangères, le *joli train* de la cour de France avait cessé, et que l'amour des dames, tant recommandé par les traditions françaises, n'existait plus que chez de vieux courtisans et d'incorruptibles gentilshommes. Il ne faut pas supposer, néanmoins, que l'abominable secte des mignons et des hermaphrodites eût détruit toute honnête galanterie, et que les dames fussent devenues à la cour de Henri III neutres ou indifférentes

dans une question où elles avaient toujours été les premières intéressées. Il faut même dire, pour l'honneur des mignons, qu'ils n'étaient pas si négligents du beau sexe, qu'on pourrait le penser à cause de leur vilaine réputation. Henri III avait eu des maîtresses, ses favoris en avaient également, et plusieurs d'entre eux qui périrent de mort tragique ne purent en accuser que les femmes.

Henri III, lorsqu'il n'était encore que duc d'Anjou, aimait Renée de Rieux, connue sous le nom de la *belle Châteauneuf;* c'était une de ces filles d'honneur de Catherine de Médicis, que le fameux libelle huguenot, intitulé *le Tocsin des Massacreurs,* n'a probablement pas calomniées, quand il les marque du sceau de la Prostitution : « Nul n'ignore, lit-on dans ce libelle (p. 49 de l'édit. de 1570), l'impudicité des filles de la suitte de la Roine mère, tesmoins la Rouet, Montigny, Chasteauneuf, Atri et autres, desquelles la chasteté est si peu connue, qu'elle ne trouveroit pas un seul tesmoing chez tous les courtisans. » Lorsque le duc d'Anjou dut partir pour la Pologne, où l'appelait le vœu des nobles polonais qui lui avaient offert la couronne, il voulait trouver un mari pour mademoiselle de Châteauneuf, à laquelle il avait fait, dit-on, une promesse de mariage par écrit. Il chercha parmi les seigneurs de la cour celui qui pourrait prendre son lieu et place. Mademoiselle de Châteauneuf, qui était d'un caractère orgueilleux et inflexible, ne se prêtait guère, il est vrai, à ce trafic

matrimonial. Le duc d'Anjou jeta les yeux sur Nantouillet, prévôt de Paris, un de ses compagnons de table et de plaisir; Nantouillet déclina très-fièrement le déshonneur qu'on prétendait lui faire, et répondit au nouveau roi de Pologne, que, « pour épouser une fille de joie, il attendrait que Sa Majesté eût établi des bordeaux dans le Louvre. » Cette réponse fut rapportée à Charles IX, qui en garda rancune à Nantouillet. Peu de jours après (septembre 1573), on intercepta une lettre écrite de Paris par un courtisan, dans laquelle il était parlé, en ces termes, d'un grand scandale qui venait d'avoir lieu et qui faisait l'entretien de la ville et de la cour : « J'ay veu, disait l'auteur de cette lettre, les trois rois, qu'on appelle le Tyran, le roy de Polongne, et le tiers, le roy de Navarre, qui, pour rendre grâces à Dieu pour la paix et leur délivrance, ne cessoyent de le despiter et provoquer à vie, par leurs lascives puanteurs et autres tels sardanapalismes. Je sceu comme ces trois beaux sires s'estoient fait servir, en un banquet solemnel qu'ils firent, par des putains toutes nues... » MM. Champollion, dans leur édition du *Journal de Henri III*, se sont abstenus de reproduire certains passages obscènes, que Pierre de l'Estoile avait insérés tout au long dans son manuscrit. Le banquet n'avait été que le prélude de scènes plus inouïes encore. Les trois rois, « estant en peine à quoy ils employeroient le reste de la nuit, » avaient fait avertir Nantouillet, qu'ils iraient

collationner chez lui à l'hôtel d'Hercule, situé au coin de la rue des Augustins. Nantouillet s'excusa en vain de recevoir de tels hôtes; mais il fut forcé d'obéir à l'ordre du roi et de faire apprêter la collation. Les convives, à moitié ivres, avaient formé le complot de piller l'hôtel d'Hercule : ils s'emparèrent, en effet, de la vaisselle d'argent, forcèrent les coffres et les armoires, y prirent tout ce qu'ils trouvèrent de précieux, et ne se retirèrent que chargés de butin, malgré les plaintes et les prières de Nantouillet. Le bruit courut, le lendemain, qu'une somme de cinquante mille francs, volée dans les coffres de Nantouillet, avait été donnée, avec beaucoup de joyaux provenant de la même source, à la belle de Châteauneuf, pour la dédommager et la venger du refus que Nantouillet avait fait de sa main. Celui-ci alla se plaindre au premier président du parlement, qui, avant de faire informer sur cette affaire, adressa des remontrances au roi Charles IX : « Ne vous en mettez pas en peine, lui répondit le roi; faites entendre à Nantouillet qu'il aura trop forte partie, s'il veut en demander raison. » Nantouillet se le tint pour dit et retira sa plainte.

Le duc d'Anjou avait déjà rompu avec mademoiselle de Châteauneuf, ou du moins il lui donnait publiquement pour rivale la princesse de Condé, dont il portait le portrait pendu à son cou. Son amour pour cette charmante princesse résista même à l'absence. En revenant de Pologne pour succéder

à Charles IX, il retrouva sa maîtresse; mais il eut le chagrin de la perdre presque aussitôt. Mademoiselle de Châteauneuf essaya de reprendre alors ses anciens droits sur le cœur du prince, qui n'avait pas cessé de lui montrer beaucoup d'affection. Elle fut encore un moment la maîtresse du roi, quoique les mœurs de Henri eussent subi une triste métamorphose : elle était si peu tolérante pour les mignons, que Henri III en revint à l'idée de la marier, afin de se débarrasser d'elle. Il s'était marié lui-même avec Louise de Vaudemont; il savait que cette princesse avait été recherchée par le comte de Brienne, qui en estait toujours épris : « Comte, lui dit-il d'un ton de maître, je viens de vous ôter votre maîtresse; mais, en échange, je veux vous donner la mienne et que vous épousiez Châteauneuf. » Ce n'était pas une plaisanterie; et le comte de Brienne ne put échapper à ce mariage, qu'en quittant précipitamment la cour. La belle Châteauneuf en fut bien aise. Elle ne souhaitait pas trouver un mari, et elle aspirait toujours à conserver son titre de maîtresse du roi; mais elle eut l'imprudence d'entrer en lutte ouverte contre la jeune reine, et Catherine de Médicis lui défendit de reparaître à la cour. Le roi se garda bien de la soutenir, et, comme elle se vit abandonnée de ce prince, que les mignons avaient irrité contre elle, le dépit lui fit faire un coup de tête dont elle se repentit bientôt. Cette fille, « si entière et si dédaigneuse, dit Brantôme, que, quand quelque ha-

bile et galant homme la venoit accoster et la taster d'amour, elle lui respondoit si orgueilleusement, en si grand mespris d'amour, par paroles si arrogantes, car elle disoit des mieux, que plus n'y retournoit, se laissa si bien aller à un qui obtint tout d'elle quelques jours avant qu'elle se mariast. » C'était un Italien, nommé Altoviti, « qui n'estoit nullement comparable à force autres honnestes gentilshommes qui l'avoient voulu servir. » Deux ans après, l'ayant *trouvé paillardant*, dit l'Estoile (septembre 1577), elle le tua *virilement* de sa propre main. Henri III n'avait que faire d'une maîtresse en titre, et il se réjouit d'être ainsi délivré des éternels reproches de mademoiselle de Châteauneuf, qui lui faisait honte de ses infâmes habitudes. Il ne retomba plus depuis sous la domination d'une femme; mais, en dépit de ses *mignons fraisés*, il revenait, de temps à autre, aux premiers penchants de sa jeunesse. On l'accusa d'avoir poussé son favori, René de Villequier, à tuer sa femme (août 1577), qui était grosse, « combien que son mari, plus de dix mois auparavant, n'eust couché avec elle. » Cette dame avait pour amant le seigneur de Barbizi, beau jeune homme parisien qu'elle refusait de sacrifier à la jalousie du roi. « Ce meurtre fust trouvé cruel, dit l'Estoile (*Journal de Henri III*, ancienne édit.), comme commis en une femme grosse de deux enfants, et estrange, comme fait au logis du roy (à Poitiers), Sa Majesté y estant, et encores en la cour, où la paillardise est

publiquement et notoirement prattiquée entre les dames, qui la tiennent pour vertu. Mais l'yssue et la facilité de la grâce et remission qu'en obstinst Villequier, sans aucune difficulté, firent croire qu'il y avoit, en ce fait, un secret commandement du roy, qui payoit ceste dame pour un refus en cas pareil. » Cette dernière phrase appartient à Pierre Dupuy, qui, mieux informé que Pierre de l'Estoile, l'avait mise dans sa copie à la place de la phrase qui existe dans l'original, où l'on trouve seulement : « Pour un rapport qu'on lui avoit fait, qu'elle avoit mesdit de Sa Majesté en pleine compagnie. » Dans un *tombeau* satirique, qui fut composé alors sur ce tragique événement, on n'épargna pas plus l'*impudique* femme que son *exécrable* mari :

Non l'ire, non l'honneur, non quelque humeur jalouse
L'ont fait ensanglanter au sang de son espouse.
D'honneur, en eust-il donc? eut-il esté jalous
D'une qu'il scavoit bien estre commune à tous,
Et que mesme il avoit nourrie en tous delices,
Adheré, consenty, mille fois, à ses vices?....
Va, passant, elle a eu justement le salaire
Que merite à bon droit une femme adultere,
Et luy, soit pour jamais dit l'infame bourreau
De celle dont il fut autrefois macquereau!

Le recueil de Sauval, publié en 1739 sous le titre de *Mémoires historiques concernant les amours des rois de France*, renferme plusieurs anecdotes qui prouvent que les mignons étaient plus portés que le

roi à l'égard des femmes. Un jour, Henri III « se mit en tête de gagner la femme d'un conseiller du parlement, non moins belle que vertueuse, et enfin en étant venu à bout au Louvre, dans son cabinet, il l'abandonna ensuite à ses mignons; mais cette pauvre dame, alors désespérée et saisie d'un tel outrage, tombant pasmée, rendit l'esprit dans leurs bras. » Une autre fois, la Guiche, un des mignons, étant éperdument amoureux de madame de la Mirande, « femme d'une vertu à l'espreuve, » le roi ne dédaigna pas de servir les intérêts de son favori, et attira cette dame au Louvre sous prétexte de lui octroyer « un don sur les coches. » La belle solliciteuse arrive à l'heure où le roi était à table; on l'introduit dans un cabinet mystérieux, et là Henri III vint lui-même plaider la cause malhonnête de la Guiche : « La voyant inflexible et que, pour échapper du danger où son avidité l'avoit précipitée, elle alléguoit qu'une incommodité ordinaire aux personnes de son sexe l'empeschoit de lui accorder ce qu'il desiroit, là-dessus il la fait prendre devant lui par deux valets : le reste ne se devine que trop. Ces Tarquins, après cela, laissèrent aller leur Lucrèce, sans se soucier, ni de l'entendre pleurer alors avec des larmes de sang sa pudicité violée, ni de la pitié et de l'horreur qu'elle faisoit à tout le monde par ses cris et ses heurlements épouvantables. » Un autre jour, ce sont *les plus grandes coureuses de Paris* que le roi fait amener, dans ses

coches, à Saint-Cloud. Dès qu'elles sont arrivées, il ordonne qu'on les dépouille de leurs vêtements; il fait mettre nus également les Suisses de sa garde, et il leur livre ces malheureuses, qui se dispersent dans les jardins en poussant d'indécentes clameurs. Accompagné de ses mignons et *de ses plus confidents*, « il prit plaisir à considérer attentivement ce qui se couvre d'un voile de ténèbres, même en toutes rencontres. » De pareils spectacles, qui font horreur, n'étaient pas rares à la cour, mais sur une échelle infiniment plus restreinte, et il n'y avait pas que des coureuses et des Suisses qui en fissent les frais. Brantôme parle, avec une réserve qui ne lui est pas ordinaire (voy. *les Dames galantes*, 4e discours, art. 2, de l'Amour des filles) d'une *belle* comédie, intitulée *le Paradis d'amour*, qui fut inventée par une fille de la cour, et qui fut jouée par elle-même « dans la salle de Bourbon, à huys clos, où il n'y avoit que les comédiens qui servoient de joueurs et de spectateurs tout ensemble; » il n'y avoit que six personnages, trois hommes et trois femmes, savoir : un prince et sa maîtresse, un seigneur et une grande dame *de riche matière*, un gentilhomme et la fille, auteur de la pièce : « Certes, toute fille qu'elle estoit, joua son personnage aussy bien ou mieux possible que les mariées : aussy avoit-elle veu son monde ailleurs qu'en son pays, et, comme dit l'Espagnol : *Rafinada en Segovia*, c'est-à-dire *raffinée en Ségovie*, qui est un proverbe en Espa-

gne : d'autant que les bons draps se raffinent en Ségovie. »

Les dames de la cour n'avaient que trop profité, depuis le règne de François Ier, à cette école de Prostitution qui ne suspendait jamais ses leçons scandaleuses; mais leurs désordres, longtemps cachés à l'ombre du trône, s'étaient tout à coup révélés à l'indignation publique, lorsque la Réforme et la Ligue avaient fait tomber successivement tous les voiles qui enveloppaient la vie privée des rois et des grands. L'œil indiscret du peuple plongea dans des abîmes de dépravation jusqu'alors inconnus; et quand la hideuse vérité se fit jour de toutes parts, chacun s'efforça d'arracher les derniers lambeaux qui la couvraient. Ainsi, dans un pamphlet satirique qui commençait à circuler à Paris en 1587, sous le titre de *Bibliothèque de madame de Montpensier*, et qui fut recueilli alors par Pierre de l'Estoile dans ses Registres-journaux, plusieurs des ouvrages imaginaires, qui étaient censés faire partie de cette Bibliothèque, font allusion à la conduite débordée des dames et des filles de la cour. Voici les intitulés de ces ouvrages, que nous nous abstiendrons de faire suivre d'aucune explication, car ils en disent assez par eux-mêmes : *La manière d'arpenter briefvement les grans prez*, par madame de Nevers. « Grandprez, son escuyer, » ajoute l'Estoile. — *Secrets pour depuceler les pages*, par M. de Sourdis. — *Les diverses assiettes d'amour*, traduites d'espa-

gnol en françois par madame la mareschale de Retz, au seigneur de Dunes, son escuyer. — *Le moyen de besoigner à cloche-pied à tout venant*, par madame de Montpensier (la boiteuse). — *Les ribauderies de la cour*, recueillies par le sieur de Liancour, à l'instance de Caboche. — *Le tresbuchet des filles de la cour*, par la dame de Saint-Martin. — *Traicté des bouffonneries et maquerellages de la cour*, par le comte de Maulevrier. — *L'histoire de Jehanne la Pucelle*, par mademoiselle de Bourdeille. — *La rhetorique des maquerelles*, par madame de la Chastre. — *Almanach des assignations d'amour*, par madame de Pragny. — *Le J'en veux* des filles de la reine, en musique, par madame de Saint-Martin. — *Le Foutiquet des demoiselles*, de l'invention du petit la Roche, chevaucheur ordinaire de la paix, etc. Nous avons emprunté ces citations, tantôt à l'édition de Lenglet-Dufresnoy, tantôt à celle de MM. Champollion, sans nous préoccuper des variantes qu'elles offrent l'une et l'autre. Une pièce du même genre et de la même époque, le *Manifeste des dames de la cour*, peut servir de commentaire à quelques-uns de ces titres de livres imaginaires. C'est une confession des plus grandes pécheresses, à commencer par la reine mère, qui s'accuse d'avoir élevé ses enfants *en tous vices, blasphèmes et perfidies*, et ses filles *en liberté impudique, souffrant et autorisant un bordeau en sa cour*. Le Manifeste, « donné à Charcheau, au voyage de Nerac, » et

signé *Pericart*, « avec permission de monseigneur l'archevesque de Lyon, » se termine ainsi : « Les damoiselles Victri, Bourdeille, Sourdis, Birague, Surgère, et tout le reste du chou (*sic*) des filles de la roine mère, disent toutes d'une voix : Ah! ha! ha! mon Dieu! que ferons-nous, si tu n'estens ta grande miséricorde sur nous? Nous crions donc à haute voix, que tu nous veuilles pardonner tant de pecchez de la chair, commis avec rois, princes, cardinaux, gentilshommes, évesques, abbés, prieurs, poëtes, et toute autre sorte de gens de tous estats, mestiers, qualités et conditions, jusques aux muletiers, valets, pages et laquais de messieurs, ladres, pouacres, essorillés, punois, poivrés, greslés, pelés et vérolés. Et disons, avec M. de Villequier : « Mon Dieu! miséricorde, donne-nous la grande miséricorde; et si nous ne pouvons trouver maris, nous nous rendrons aux Filles-Repenties! »

On peut juger, à vue de pays, combien d'aventures scandaleuses alimentaient la chronique de la cour, où les vieux n'étaient souvent pas plus sages que les jeunes; mais quel que fût le relâchement des mœurs, on ne pardonnait pas aux maladroits qui se laissaient surprendre en flagrant délit. Henri III avait lui-même des accès de pruderie et de sévérité, lorsqu'un éclat fâcheux venait à trahir le mystère des amours illicites. Il voulut faire trancher la tête au seigneur de la Loue, qui avait une intrigue avec la Malherbe, une des filles d'hon-

neur de la reine; mais il se contenta de la lui faire épouser, bon gré, mal gré, et il l'envoya ensuite passer avec elle le temps de la lune de miel dans la prison de Vincennes, en les menaçant tous deux, « à cause, dit l'Estoile (22 mars 1578), de l'outrage et excès par lui fait en la maison de la roine son espouse, ayant esté si presumptueux que d'engrosser une de ses filles. » Henri IV, qui avait tant de motifs d'être indulgent sur ce chapitre, faillit punir avec la dernière rigueur le baron de Termes, frère du duc de Bellegarde, qui se trouvait dans le même cas que le seigneur de la Loue, « ayant esté surpris, dit l'Estoile (février 1604), la nuit, couché en la chambre des filles de la roine, avec la Sagonne, une des filles de ladite dame, qu'il aimoit et entretenoit dès longtemps, estant grosse de son fait, s'en estant sauvé tout nud et en chemise. » Tallemant des Réaux rapporte cette aventure avec des différences : « Il étoit de fort amoureuse manière, dit-il dans l'*Historiette de M. de Termes*. Rien ne fit tant de bruit que la galanterie d'une fille de la reine mère, nommée Sagonne. Il alla familièrement coucher avec elle dans le Louvre. La gouvernante fit du bruit; il sauta par la fenêtre, mais il laissa son pourpoint : c'étoit au premier étage du Louvre, sur le perron. Les gardes de la porte le laissèrent se sauver; il étoit assez aimé, puis on pardonne aisément les crimes de l'amour. » Marie de Médicis, tout Italienne qu'elle était, se sentit si fort of-

fensée de cet horrible scandale, qu'elle pria le roi de faire trancher la tête au baron de Termes. Henri IV l'exila seulement pour quelques mois, et ne lui fit pas épouser la Sagonne, qui fut ignominieusement chassée, avec madame de Drou, gouvernante des filles, et la reine se montra inflexible, « comme elle fait toujours, dit l'Estoile, là où il va de l'honneur et de la chasteté. »

Henri IV n'avait pas le droit d'être trop sévère en pareille affaire; aussi, en ayant l'air de s'associer à l'indignation de la reine, il n'usa pas de trop de rigueur à l'égard des deux amants qui s'étaient laissé surprendre. On dit même que, cette aventure ayant attiré son attention sur la Sagonne, il voulut la connaître, et profita, pour cela, de l'absence de M. de Termes. Suivant le Duchat, la Sagonne ne serait autre que cette demoiselle de la Bourdaisière qui figure parmi les maîtresses de Henri IV. Ce prince trouvait bon que ses courtisans l'imitassent; mais il exigeait que les choses se passassent sans scandale, et, à l'instar de François I[er], il se montrait toujours, en paroles du moins, très-galant chevalier de l'*honneur des dames*. « Le roi Henri IV, dit Bassompierre (*Nouveaux Mémoires*, p. 171), avoit celui (le faible) des femmes à redire en lui, qui, bien qu'il fût tolérable en ce qu'il n'enlevoit point les filles ni les femmes à leurs pères, à leurs maris, il y avoit néanmoins beaucoup de mauvais exemples et de scandales, en ce qu'il ne s'en cachoit

point et faisoit connoître au public les vices que la bienséance ordonne de cacher. »

On a vu, dans le chapitre précédent de cette Histoire, que le roi sacrifiait, au besoin, pères et maris à ses amours et même à ses fantaisies. Les mœurs de la cour ne pouvaient pas être différentes des siennes. On doit lui savoir gré, cependant, d'avoir considérablement diminué, à sa cour, la dépravation italienne, que le règne de Henri III avait attachée, comme une lèpre, à la jeune noblesse française. Lors de la publication des *Hermaphrodites*, en 1605, il fit semblant de croire que cet ouvrage était une satire de sa cour, et non de celle de Henri III, et il approuva hautement le libelle d'Artus Thomas, « qui descouvroit, dit l'Estoile, les mœurs et façons de faire impies et vicieuses de la cour, faisant voir clairement que la France est maintenant le repaire de tous vices, volupté et impudence, au lieu que jadis elle estoit une academie honorable et seminaire de vertu. » Il faut constater, néanmoins, que la *belle galanterie* commence sous le règne de Henri IV, et que, si le fond des mœurs de la cour était ordinairement corrompu, la forme, si l'on peut s'exprimer ainsi, en était souvent honnête et toujours élégante. Les plaisirs sensuels, à cette époque, semblaient la principale affaire, mais ils prenaient une allure plus raffinée et plus décente; ils s'entouraient de délicatesses morales et d'une sorte de mysticisme. L'*As-*

trée d'Honoré d'Urfé servait de code souverain aux amants.

Le luxe excessif qui avait envahi la cour de Henri IV, quoique ce prince eût, au plus haut degré, le goût de la simplicité, ne pouvait qu'être nuisible aux bonnes mœurs. C'étaient les maîtresses du roi, qui, malgré lui, donnaient le ton à la mode, et la mode devenait l'auxiliaire de la Prostitution. Quand on voit Gabrielle d'Estrées payer 1,900 écus (12 novembre 1594) un mouchoir brodé, on comprend tout ce que ses rivales pouvaient faire pour avoir des mouchoirs aussi riches. De là, sans doute, une foule de compromis secrets qui déshonoraient celles que la coquetterie et la vanité poussaient à leur perte. Sauval raconte, dans les *Amours des rois de France*, une singulière anecdote, qui nous apprend le honteux trafic que l'amour du luxe autorisait chez les plus grandes dames. Un grand prévôt de l'hôtel du roi, lequel n'est pas nommé, poursuivait depuis longtemps une grande princesse, qu'on ne nomme pas davantage : il n'avait trouvé que des dédains et des refus; mais enfin on entra en composition, et il fut décidé qu'une tapisserie, que convoitait la dame, serait le prix d'une nuit qu'elle accorderait au grand prévôt de l'hôtel. Celui-ci eut la mauvaise foi de ne vouloir pas, le lendemain, livrer la tapisserie promise, « parce que cette nuit-là se passa de sorte, par sa faute, qu'il sortit du lit comme il y étoit entré. »

Là-dessus, contestation et débat entre les parties. On choisit pour arbitre la femme d'un des secrétaires d'État, laquelle termina le différend, sous condition « que tous deux ensemble chargeroient la tapisserie sur le dos d'un crocheteur, et que la princesse passeroit encore une autre nuit avec cet amoureux si journalier. » N'est-ce pas là une des faces les plus hideuses de la Prostitution, dans un temps où les bordeaux étaient abolis par ordonnance du roi? Henri III se mit fort en colère contre Ruscelay, qui avait osé lui dire, au sujet de l'épidémie de 1584, « que la cour estoit une plus forte peste, sur laquelle l'autre ne pouvoit mordre » (voy. *Journal de Henri III*, à la date du 19 octobre 1584); mais Henri IV n'eût fait que rire s'il avait lu, dans les Registres-journaux de Pierre de l'Estoile (octobre 1609), à l'occasion de l'esclandre causée par les amours du prince de Joinville et de la comtesse de Moret : « Ceux qu'on tenoit à la cour pour les plus accorts et avisés, et qui pénétroient plus avant dans les sacrés mystères des dieux (encores que le plus souvent ils y vivent aussi humbles que les autres), disoient qu'en ce beau fait il y avoit du dessein couvert du roy, qui avoit fait faire à la comtesse ce qu'elle avoit fait, et qu'en tels actes on estoit pour le jourdhuy si peu scrupuleux à la cour, que, comme dit Lipse en ses epistres (et pense que c'est la 22e) : *Mores jam vocentur, nec in veniam modo veniant, sed in laudem.* »

CHAPITRE XL.

SOMMAIRE. — Corruption du peuple à la fin du seizième siècle. — Influence pernicieuse de la Ligue sur les mœurs. — Les gravures obscènes. — Prostitution du langage. — Les processions des *nus*. — Le curé Pigenat. — La Sainte-Beuve. — Portrait d'un bon ligueur. — Viols commis par les gens de guerre. — Viols d'enfants, à Paris. — Crime de bestialité. — Supplice de Gillet-Goulart. — Autres supplices d'hommes et d'animaux. — Crime de sodomie. — Le médecin de Sylva. — Progrès du vice. — Crimes de rapt et de séduction. — Pénalité. — Dénis de justice. — Punition de l'inceste. — Le président de Jambeville. — Indifférence des tribunaux pour certaines excitations à la débauche. — Les Amours des Dieux, de Tempeste. — Le traité de Sanchez, *De Matrimonio*, saisi et défendu. — *La Somme des pechés*, du P. Benedicti, autorisée. — *Le Moyen de parvenir,* de Beroalde de Verville. — Les Filles-repenties. — Désordres des couvents de femmes pendant la Ligue. — Les religieuses vagabondes.

Jamais, à aucune époque, la France ne s'était déshonorée par plus de souillures; jamais le peuple

n'était descendu si bas dans le bourbier des dissolutions. L'exemple fatal de la corruption des cours avait perverti le sens moral de la nation, et la Ligue acheva de détruire tout ce qui restait de pudeur dans les classes bourgeoises et plébéiennes, que les excès, vrais ou faux, de Henri de Valois et de ses mignons, avaient poussées naguère à la révolte contre la royauté avilie. C'est dans les *Registres-journaux* de Pierre de l'Estoile, ces fidèles mémoriaux de la chronique scandaleuse de Paris pendant plus de trente-cinq ans, qu'il faut chercher l'expression franche et naïve, bien qu'un peu malicieuse, des égarements de la société à la fin du seizième siècle. Pierre de l'Estoile, qui avait vécu du temps de Charles IX, ne craint pas de constater la décadence des mœurs sous Henri IV, qu'il aimait et qu'il honorait pourtant comme un grand roi. Dans vingt endroits de son recueil, ce bonhomme se récrie, avec douleur, au sujet des *puteries*, des *paillardises*, des débauches *et autres vices* qui dépassaient toutes les bornes et qui *estoient en ce temps plus en règne que jamais*. (Voy. le *Journal de Henri IV*, à la date de février 1607.) « En un siècle fort dépravé comme est le nostre, dit-il ailleurs (août 1610), on est estimé homme de bien à bon marché; mais, que vous ne soyez qu'un peu bougre, parricide et athée, vous ne laissez de passer pour un homme d'honneur ! »

On ne saurait imaginer combien l'influence de la

Ligue fut pernicieuse aux mœurs. Le peuple, qui avait reproché à Henri III et à sa cour tant d'abominations, inventées ou exagérées par l'esprit de parti ligueur ou huguenot, ne se fit pas scrupule de tomber dans les mêmes désordres et de les produire effrontément au grand jour. Pendant tout le temps que la capitale fut au pouvoir des Seize, les yeux et les oreilles des habitants de cette ville furent salis par des chansons, des libelles et des gravures obscènes, qui avaient toujours pour prétexte la politique de la Sainte-Union. « Les Galeries du Palais, dit d'Aubigné dans son *Histoire universelle* (t. III, liv. II, ch. 20), résonnoient des portraits du roy, parsemez de diables, revestus en pantalons, avec les postures de l'*Arétin* ou choses pires que cela; » car, depuis le meurtre des Guise, Henri III « passoit envers ce peuple, dit le commentateur de la *Satyre Menippée* (édit. de Ratisbonne, 1726, t. II, p. 346), non-seulement pour un monstre en toutes sortes de vices et de débauches, mais encore pour un abominable sorcier. » Les recueils de l'Estoile sont pleins de ces turpitudes ligueuses, qui ne le cèdent pas aux plus atroces calomnies des huguenots. La langue s'était dégradée et traînée dans la fange des carrefours; les prédicateurs, en chaire, ne respectaient pas même le lieu saint, où ils osaient entremêler leurs blasphèmes, de paroles impures et d'images dégoûtantes. Il ne se prononçait pas un sermon, où le Béarnais ne fût traité de

fils de putain et de *maquereau.* Dans une réception d'apparat où les personnages les plus considérables de la Ligue vinrent en corps saluer et haranguer le cardinal de Pellevé, un de ces ligueurs, M. de Sermoise, maître des requêtes, ayant dit que le roi de Navarre abjurerait peut-être l'hérésie pour se faire catholique, le cardinal l'interrompit avec colère en disant : « Je ne sais si vous êtes veuf ou marié; mais si vous l'avez été ou si vous l'êtes, et que vous eussiez une femme qui se fût prostituée en plein bordel, la voudriez-vous reprendre quand elle voudrait revenir? Or, l'hérésie, monsieur mon ami, est une putain! »

Nous avons signalé le scandale que causèrent parmi le peuple les processions des *battus,* que le roi conduisait lui-même à la tête de toute la cour; mais le peuple avait pris goût à ces belles processions, et dès que le roi se fut retiré devant les Barricades on ne conserva plus aucune retenue dans un genre de dévotion qui touchait de bien près à la plus honteuse sensualité. « Le 30 janvier 1589, lit-on dans le *Journal des choses advenues à Paris depuis le* 23 *décembre* 1588 *jusqu'au dernier avril* 1589 (cité par Dulaure, *Hist. de Paris,* édit. in-12, t. V, p. 345), il se fit en la ville plusieurs processions auxquelles il y a quantité d'enfants, tant fils que filles, hommes que femmes, qui sont tous nuds en chemise, tellement qu'on ne vit jamais si belle chose, Dieu merci! Il y a telles paroisses où

il se voit jusqu'à cinq à six cents personnes toutes nues. » Le 3 février suivant, nouvelles et *fort belles* processions « où il y eut grande quantité de tous nuds et portant de très-belles croix. » Le 14 février, autres processions, notamment dans la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, où il y avait plus de mille personnes dans un état complet de nudité, notamment les prêtres de Saint-Nicolas et leur curé, François Pigenat, « qui estoit tout nud et n'avoit qu'une guilbe (guimpe) de toile blanche sur luy. » Pierre de l'Estoile, qui fut témoin oculaire de ces *belles* processions du 14 février 1589, avait recueilli à ce sujet des particularités si abominables, que le feuillet de son manuscrit original, coté 452, a été arraché par les jésuites de Saint-Acheul, dans les mains desquels les papiers de l'Estoile restèrent longtemps déposés. Néanmoins, on a laissé subsister un passage très-important qui nous édifiera sur les processions de la Ligue. « Le peuple, dit l'Estoile, estoit tellement eschauffé et enragé, s'il faut parler ainsy, après ces belles dévotions processionnaires, qu'ils se levoyent bien souvent, de nuit, de leurs lits, pour aller querir les curés et prestres de leurs paroisses, pour les mener en procession, comme ils firent en ces jours au curé de Saint-Eustache, que quelques-uns de ses paroissiens furent querir la nuit et le contraingnirent se relever, pour les y mener proumener, ausquels pensant en faire quelque remonstrance, ils l'appelèrent *politique* et

hérétique, et fust contraint enfin de leur en faire passer l'envie. Et, à la vérité, ce bon curé avec deux ou trois autres de la ville de Paris (et non plus) condamnoient ces processions nocturnes, parce que, pour en parler franchement, tout y estoit de caresme-prenant, et que hommes et femmes, filles et garçons marchoient pesle-mesle ensemble tous nuds, et engendroient des fruits autres que ceux pour la fin desquels elles avoient esté instituées. Comme de fait, près la porte Montmartre, la fille d'une bonnetière en rapporta des fruits au bout de neuf mois; et un curé de Paris, qu'on avoit ouy prescher peu auparavant, qu'en ces processions les pieds blancs et douillets des femmes estoient fort agréables à Dieu, en planta un autre qui vinst à maturité au bout du terme. » (Voy. l'édit. de MM. Champollion.)

N'était-ce pas la pire des Prostitutions que celle qui se couvrait ainsi du manteau des choses saintes, et qui se mêlait effrontément aux pratiques de la dévotion? Sauval, qui avait mal lu un extrait du *Journal de Henri III,* publié en 1621 par Pierre Dupuy, le défigure entièrement dans ses *Mémoires historiques et secrets concernant les amours des rois de France* (p. 103, édit. de 1739), où il met sur le compte de Henri III les processions de la Ligue et les scandales dont elles étaient le prétexte. Pierre de l'Estoile avait raconté, en effet, que le chevalier d'Aumale, qui *faisoit ses jours gras* de ces processions, « s'y trouvoit ordinairement, et mesme, aux grans

rues et aux églises, jettoit, au travers d'une sarbacane, des dragées musquées aux damoiselles, qui estoient par luy recognues, et, après, reschauffées et refectionnées par les collations qu'il leur apprestoit, tantost sur le pont au Change, autre fois sur le pont Notre-Dame, en la rue Saint-Jacques, la Verrerie, et partout ailleurs, où la sainte veufve n'estoit oubliée, laquelle couverte seulement d'une fine toile, avec un point coupé à la gorge, se laissa une fois mener par-dessous les bras au travers de l'église Saint-Jean, mugueter et attoucher, au grand scandale de plusieurs bonnes personnes dévotes, qui alloient de bonne foy à ces processions. » La demoiselle de Sainte-Beuve, que l'Estoile appelle *la sainte veufve*, était fille d'André de Hacqueville, premier président au grand conseil, et cousine du chevalier d'Aumale, qui en avait fait sa maîtresse. Cette demoiselle, aussi remarquable par sa beauté que par la légèreté de sa conduite, joua un rôle assez peu décent dans ces processions nocturnes qui servaient de prélude à des collations plus scandaleuses encore. C'était elle qui disait, en parlant des femmes de bien royalistes, « qu'elle prenoit un singulier plaisir à voir ces damoiselles crottées, qui s'en alloient à la Bastille raccoustrer les hauts-de-chausses de leurs maris. » Pierre de l'Estoile paraît avoir copié presque mot à mot tout ce qu'il rapporte de la Sainte-Beuve dans son *Journal de Henri III*, d'après une pièce du temps, intitulée : *Conseil salu-*

taire d'un bon François aux Parisiens. (Voy. les *Mém. de la Ligue,* édit. ancienne, t. III, p. 399 et suiv.) On pourrait aussi inférer de l'analogie textuelle des deux passages, que le *Conseil salutaire,* qui fut imprimé au mois de juin 1589, est sorti de la plume de Pierre de l'Estoile. Quoi qu'il en soit, l'aventure de la Sainte-Beuve, dans l'église Saint-Jean, où « n'y eust respect du lieu ni de la compagnie qui empeschast certains attouchemens, » avait eu tant d'éclat et causé tant de scandale, que les processions ne s'en relevèrent pas. On ne les vit reparaître que le 24 janvier; mais le nombre des personnes nues avait diminué, et l'on remarquait seulement les enfants du collége des jésuites, « lesquels estoient tous nuds, » au nombre de trois cents. (Voy. le *Journal des choses advenues à Paris* cité par Dulaure, car les journaux de Pierre de l'Estoile ne mentionnent pas même cette dernière procession.)

Les ligueurs, qui avaient fait si grand bruit des mœurs dissolues de la cour, donnaient eux-mêmes l'exemple de la débauche la plus éhontée. « Aujourdhuy, écrivait l'honnête Pierre de l'Estoile en avril 1589, brigander son prochain, massacrer ses plus proches, voler les autels, profaner les églises, violer femmes et filles, ransonner tout le monde, c'est l'exercice ordinaire d'un ligueur et la marque infaillible d'un catholique zélé. » L'auteur du *Conseil salutaire d'un bon François aux Parisiens* ne fait

que répéter, presque dans les mêmes termes, cette imprécation de Pierre de l'Estoile contre les héros de la Ligue : « Les violemens des femmes et filles de tous aages, dit-il, mesmes ès temples saincts, les sacriléges des autels, cela n'est que jeu parmy eux ; c'est vaillantise et galanterie ; c'est une forme essentielle d'un bon ligueur. » La plupart des détails relatifs aux excès de tout genre commis par les ligueurs se retrouvent à la fois dans le *Conseil salutaire* et dans le *Journal de Henri III*, comme si ces deux ouvrages avaient été rédigés par la même main. Quand le duc de Mayenne, à la tête de l'armée de l'Union, envahit les faubourgs de Tours et menaça cette ville (lundi 8 mai 1589), « furent trouvées quelque quarante ou cinquante, tant femmes que filles, qui s'estoient cachées dans une cave, lesquelles furent toutes violées, comme par tout le reste du faubourg ; et mesmes dans l'église, quelques femmes et filles, qui s'estoient refugiées pour se mettre en sûreté, furent forcées en la présence de leurs maris et de leurs pères et mères, que ces bourreaux contraignoient d'assister à ce spectacle pour les outrager davantage. Je vis le lendemain, ajoute l'auteur du *Conseil salutaire*, les licts qui estoient encore sur le carreau où le vicaire me dit avoir veu jetter et traisner les filles et les femmes par les cheveux. » Quand le chevalier d'Aumale, cousin du duc de Mayenne, faisait des courses et butinait autour de Paris, où il avait son quar-

tier général, « il entra en des maisons, où il ne trouva que quelques dames et damoiselles, femmes d'honneur et de vertu, lesquelles, en l'absence de leurs maris, gens de cœur et de qualité, il prit à force; et, après les avoir violées, les abandonna à ses soldats. » Au reste, dans ces malheureux temps, les gens de guerre, à quelque parti qu'ils appartinssent, huguenots ou catholiques, ligueurs ou royalistes, regardaient comme la meilleure portion de leur butin les femmes et les filles qui se trouvaient dans une ville prise, et il était à peu près impossible de les empêcher d'exercer d'horribles violences sur les malheureuses qu'ils pouvaient saisir. Souvent, dans l'espace de quelques jours, une ville, un village, passait alternativement dans les mains des deux parties belligérantes, et chaque occupation de la place amenait de nouveaux *violemens;* en sorte que les habitants ne faisaient que changer de bourreaux. L'armée royale, qui occupait, en 1589, les villages voisins de Paris, pour faire le blocus de la capitale, avait peut-être égalé les atroces *forceneries* qu'on imputait à l'armée ligueuse. Dans le *Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois* (Troyes, Jean Moreau, 1589, in-8°), l'auteur, qui s'intitule religieux de l'ordre des Jacobins, accuse le roi de répandre *le vomissement de sa rage* dans toutes les villes, telles que Pontoise, Poissy, Étampes, Saint-Cloud, etc., qu'il avait fait envahir par ses soldats : « Les filles

encore en bas âge, dit-il, et les religieuses ont esté violées, et les femmes forcées! » Cinq ans plus tard, lorsque le duc de Mayenne voulut avoir son armée sous les murs de Paris, pour être prêt à soutenir un siége et même à livrer bataille (décembre 1593), « les fauxbourgs de Paris, dit l'Estoile, furent remplis de soldats qui y firent mille vilanies et insolences, forçans jusques aux vieilles femmes et filles au-dessus de l'aage de dix ans : de quoy sont faites force informations, mais point de punition. »

Les tribunaux étaient sans action et sans force contre les gens de guerre, qui devaient leur impunité à la complicité de leurs chefs, et qui, d'ailleurs, auraient traité les juges et leurs agents avec aussi peu d'égards que les bonnes gens qu'ils molestaient à qui mieux mieux. Mais dès que la loi martiale ne régnait plus seule, et quand l'autorité civile reprenait ses droits, les actes de violence et de débauche, qui se commettaient dans le peuple et qui arrivaient à la connaissance des magistrats, étaient promptement et sévèrement punis. On ne peut nier que l'exemple des abominables excès de la soldatesque n'ait exercé souvent l'influence la plus corruptrice sur des natures perverses, qui se croyaient autorisées, en pleine paix comme en temps de guerre, à se livrer à leurs brutales passions. Ainsi, le viol était un des crimes les plus fréquents à cette époque, et il empruntait parfois aux circonstances

un caractère particulier de férocité. Ce crime, il faut le reconnaître, ne se montra jamais moins rare que depuis la fermeture des lieux de débauche et l'abolition de la Prostitution légale. Il fallut que le parlement de Paris redoublât de vigilance et de rigueur, pour diminuer le nombre des attentats contre la pudeur des femmes et surtout des enfants. « Le mardy 23 décembre 1603, lit-on dans les Journaux de Pierre l'Estoile, fut pendue en Grève la servante d'un nommé Depras, huissier de la cinquiesme chambre des enquestes, pour avoir vendu et livré entre les mains d'un certain jeune homme une fort belle petite fille de son logis, âgée seulement de neuf à dix ans, que ce misérable, ayant en possession, avoit vilainement forcée et gastée, au grand regret et desplaisir dudit Depras, son père, et de tous ses parens. » Mais on ne voit pas que l'auteur du viol ait été découvert et puni. La justice, en pareil cas, n'avait pourtant aucune indulgence en raison de la qualité du prévenu, car, en 1607, un notaire de Paris, nommé de Nesmes, « ayant malheureusement forcé une petite fillette, de l'aage de cinq à six ans, fille de Dufresnoy l'apotiquaire, » s'était réfugié en Flandre, où il se croyait à l'abri des poursuites criminelles : son extradition fut obtenue par le roi, que l'*énormité* du fait avait engagé à en réclamer le châtiment. Ce notaire, à qui l'on fit subir la question ordinaire et extraordinaire, ne voulut jamais s'avouer coupable, et

comme il n'était accusé que par un seul témoin, on ne put le condamner qu'au bannissement. Pendant les horribles souffrances de la torture, il ne cessait de protester de son innocence : « Ah ! plût à Dieu, lui dit le conseiller Faideau, qui l'interrogeait, plût à Dieu d'être aussi innocent de tout péché, comme je suis assuré que tu es coupable de cet acte, et qu'autre que toi ne l'a fait ! Mais tu as bon bec, dont bien te prend ! » Les viols de cette espèce se renouvelaient sans cesse à Paris, mais on ne les connaissait pas tous, car les parents de la victime consentaient souvent à ne pas se plaindre en justice, moyennant une somme d'argent, et ils devenaient ainsi complices de l'attentat accompli sur la personne de l'enfant. Pierre de l'Estoile nous apprend qu'au mois d'août 1607, « fut constitué prisonnier à Paris, et mis aux prisons de l'Abbaye, le prieur des *Fratii ignoranti*, pour avoir forcé une petite fillette âgée seulement de cinq ans et demy, fille d'un courroyeur du fauxbourg Saint-Germain-des-Prés ; » mais il ne nous dit pas que ce misérable ait reçu la peine de son crime. Quand la partie plaignante, apaisée à prix d'argent, abandonnait la cause et se déclarait satisfaite, le parlement assoupissait quelquefois l'affaire, pour éviter le scandale.

Cependant il était un crime abominable qui n'obtenait ni grâce ni merci, lorsque la rumeur publique le dénonçait aux tribunaux : le crime de bestialité, dont l'absolution n'est fixée qu'à 90 tournois 12

ducats 6 carlins dans le livre des Taxes de la cour de Rome, entraînait toujours la peine de mort en France, et ce crime étrange, qui aurait dû disparaître avec la barbarie, semblait, au contraire, se multiplier à la fin du seizième siècle. La jurisprudence était la même à l'égard de cette monstrueuse folie, dans tous les parlements de France : on brûlait l'homme ou la femme, avec la bête. Claude Lebrun de la Rochette, savant jurisconsulte beaujolois, dans son ouvrage intitulé : *Les Procez civil et criminel* (Rouen, Jacq. Hollant, 1647, in-4°), exprime ainsi les motifs de la condamnation et du supplice de la bête : « Ces animaux, dit-il, ne sont pas punis pour leur faute, mais pour avoir esté instrumens d'un si exécrable malheur, pour raison de quoy la vie est ostée à la personne raisonnable : estant chose indigne du conspect des hommes, après une si signalée meschanceté, et parce que l'animal iroit tousjours rafraischissant la mémoire de l'acte, qu'il faut supprimer et abolir le plus qu'il est possible ; c'est pourquoy le plus souvent les Cours souveraines ordonnent que les procès de tels délinquans soient bruslez avec eux, afin d'en estaindre du tout la mémoire. » Ces sages précautions, l'effrayant appareil du supplice, l'horreur qui s'attachait partout à la « damnable et brutale cohabitation de l'homme ou de la femme avec la beste brute, » l'inflexible rigueur des magistrats indignés, rien n'empêchait

néanmoins le crime de se reproduire, non-seulement dans les campagnes, mais dans l'intérieur des villes. Dans les Comptes de la prévôté de Paris, recueillis à la suite des *Antiquités* de cette ville, par Sauval (t. III, p. 387), on trouve des détails curieux sur l'exécution d'un nommé Gillet Soulart, qui fut brûlé à Corbeil avec une truie, en 1465. Dulaure, dans son *Histoire de Paris* (t. IV, édit. in-12, p. 563), avance audacieusement que ce Soulart était un prêtre; mais cette assertion n'est nullement justifiée par l'extrait auquel renvoie Dulaure. Il y est dit seulement que Gillet Soulart fut exécuté *pour ses démérites*, et que les dépenses de l'exécution montèrent à 9 livres 16 sols 4 deniers parisis, savoir : 22 sols « pour avoir porté le procès dudit Gillet en la ville de Paris, et icelui avoir fait voir et visiter par gens du Conseil; » 2 sols « pour trois pintes de vin qui furent portées au gibet, pour ceux qui firent les fosses pour mettre l'attache et la truye; » 2 sols « pour l'attache de 14 pieds de long ou environ; » 6 livres 12 deniers à Henriet Cousin, exécuteur des hautes justices, « pour deux voyages qu'il est venu faire en la ville de Corbeil; » 2 sols 1 denier « pour trois pintes de vin qui furent portées à la Justice, pour ledit Henriet et Soulart, avec un pain; » 7 sols 4 deniers « pour la nourriture de ladite truye et icelle avoir gardée par l'espace de onze jours, au prix chacun jour de 8 deniers parisis; » 40 sols parisis à Robi-

net et Henriet, dits les Fouquiers frères, « pour 500 de bourrées et coterests pris sur le port de Morsant et iceux faire amener à la Justice de Corbeil.

Dulaure, qui avait cherché des documents analogues dans les archives manuscrites de la Tournelle criminelle, cite deux autres supplices pour crime de bestialité, d'après les registres cotés 84 et 105 : Guyot Vuide fut pendu et brûlé, le 26 mai 1546, « pour cohabitation avec une vache qui fut assommée avant l'exécution. » Jean de la Soille fut également brûlé vif, le 5 janvier 1556, avec une ânesse, qui fut aussi assommée, *par faveur*, avant d'être jetée dans le bûcher. Pierre de l'Estoile ne cite pas une seule exécution de ce genre dans le *Journal de Henri III*; mais il en rapporte plusieurs qui eurent lieu sous le règne de Henri IV. On doit en conclure que la police des mœurs était faite alors avec plus de soin, et que les tribunaux, qui comptaient tant d'hommes éclairés et respectables, se proposaient de corriger la dépravation du siècle. « Quelque temps auparavant, écrivait Pierre de l'Estoile au mois d'août 1607, s'estoit commis un acte prodigieux, surpassant en abomination tous les précédents : qui estoit d'un homme, lequel, ayant eu compagnie d'une jument, en avoit eu deux enfans ; pour laquelle abomination ayant esté condamné à estre bruslé tout vif avec sa jument, en ayant apelé à Paris, la sentence, confirmée par arrest du parlement, fut renvoyée sur les

lieus pour y estre exécutée, et pour le regard des deux enfans, fust ordonné que la Sorbonne s'assembleroit pour resoudre ce qu'on en auroit à faire. » L'Estoile a négligé malheureusement d'enregistrer la sentence de la Sorbonne, et nous ignorons si ces deux enfants furent brûlés avec leur infâme père. Nous sommes forcé néanmoins de mettre en doute, non la bonne foi du chroniqueur, mais la réalité du fait extraordinaire qu'il a consigné dans ses journaux. Plus loin, au mois de novembre de la même année, il écrit sur son registre : « Un jeune garçon condamné en ce mois, à la Tournelle, à estre pendu et estranglé pour s'estre accouplé avec une jument, la jument assommée au pied de la potence. » Différents arrêts, relatifs au même crime, ont été cités par les criminalistes français, notamment par Papon, dans son *Recueil d'arrests notables des Cours souveraines de France.* Lebrun de la Rochette, qui rédigeait son traité du *Procès criminel* du temps de Henri IV, rapporte un arrêt du parlement de Paris, rendu le 15 décembre 1601 «contre Claudine de Culam, natifve de Rozay en Brie, accusée et convaincue d'avoir commis cette brutalité avec un chien, fut pendue estranglée et après brulée avec le chien. Cet arrest est rapporté par M. Chenu, ajoute-t-il, et l'année passée, 1609, par arrest du parlement de Dombes, fut exécuté, en la ville de Trevols, contre un villageois convaincu de l'accointance d'une vache. »

La fréquence de ces procès affreux et de ces exécutions non moins horribles prouve assez, nous aimons à le répéter, que la magistrature française, effrayée de la corruption des mœurs, travaillait sans relâche à y remédier, en inspirant une terreur salutaire aux débauchés et à tous les ennemis de la morale publique. Ainsi, la sodomie et les crimes hideux qui s'y rattachent, avaient beau se targuer de leur impunité à la cour, ils étaient poursuivis judiciairement avec une extrême rigueur, lorsqu'ils tombaient sous la coupe de la justice civile ou ecclésiastique. Il semble, toutefois, que, pendant le règne de Henri III et de ses mignons, la peine de mort n'était point appliquée en expiation d'un crime qui s'abritait, pour ainsi dire, à l'ombre du trône. Ainsi, Pierre de l'Estoile raconte, sous la date du 30 janvier 1586, qu'un médecin piémontais, marié à Abbeville, nommé de Sylva, était prisonnier depuis plus d'un an à la Conciergerie, « à cause de sodomie dont il estoit chargé par sa femme mesme, » lorsqu'il assassina un de ses compagnons de prison, à la table du geôlier; ce furieux, renfermé dans un cachot, s'étrangla en avalant des *pelotes* faites avec des lambeaux de sa chemise; son cadavre subit le supplice que ses crimes avaient mérité : il fut traîné à la queue d'un cheval dans les rues de Paris et conduit à la voirie, où on le pendit par les pieds. Dans les *Remonstrances très-humbles au roy de France et de Pologne*, publiées

en 1588, l'auteur, qui était un bon royaliste plutôt qu'un ligueur, s'écriait avec amertume : « Parleray-je de sodomies qui se commettent vulgairement ? » Ce fut Henri IV qui enjoignit au parlement d'être sans pitié pour ces turpitudes, et qui fit remettre en vigueur l'ancienne pénalité : « Le mardy 12 novembre 1596, dit l'Estoile, furent bruslés à Saint-Germain-en-Laye deux sodomites qui avoient vilené et gasté deux pages de M. le Prince. » Ce vice odieux, en dépit de l'exemple des courtisans, avait fait bien peu de progrès dans le peuple, qui tenait à honneur de s'être préservé de ce qu'il appelait toujours la souillure italienne. Henri IV, nonobstant la réprobation éclatante dont il flétrissait ces honteux désordres, n'était pas parvenu à en purger sa cour : « La sodomie, qui est l'abomination des abominations, écrivait l'Estoile en 1608, y règne tellement, qu'il y a presse à mettre la main aux braiettes..... Dieu nous a donné un prince tout dissemblable à Néron, c'est-à-dire bon, juste, vertueux et craignant Dieu, et lequel naturellement abhorre cette abomination. Mais il ne se trouve aucun en toute sa cour, ni cardinal, ni évesque, ni aumonier, ni confesseur, ni prestre, ni jésuiste, qui seulement ouvre la bouche (encores que ce soit proprement leur charge que celle-là) pour en dire et remonstrer quelque chose à Sa Majesté, de peur qu'ils ont d'encourir la mauvaise grace et malveillance de quelques grands, qu'on appelle les

Dieux de la cour. » Le mal s'aggrava encore sous le règne suivant, et ne trouva pas de remèdes plus efficaces; mais le corps de la nation, protégé par un noble sentiment de dignité humaine, ne se dégrada point en se livrant à cette déplorable espèce de Prostitution.

Les lois destinées à sauvegarder les mœurs et à punir tous les délits de fornication étaient fort rigoureuses, mais on ne les appliquait pas toujours avec une égale mesure. Quelques-unes allaient jusqu'à l'atrocité, comme pour laisser le juge régler la peine en raison des circonstances qui s'élevaient pour ou contre l'accusé. Ainsi, le rapt et la séduction pouvaient être punis de mort, lors même que le coupable offrait de réparer son crime par un mariage qui en eût détruit l'effet. En 1583, le parlement de Paris condamna au gibet un clerc du Palais qui avait engrossé la fille d'un président aux enquêtes, bien que cette fille, âgée de vingt-cinq ans, déclarât vouloir épouser son séducteur. (Voy. les *Arrests notables* de la Rocheflavin, liv. III, p. 293.) Un maître des comptes, que Pierre de l'Estoile ne nomme pas en disant qu'il était de la ville de Rennes en Bretagne, se vit condamner, par arrêt du parlement, à épouser une veuve, à laquelle il avait fait un enfant sous promesse de mariage : « Il fut dit, par son arret (ce qui est remarquable), qu'il espouseroit tout à l'heure, ou, à faute de ce faire, que dans deux heures après midy il

auroit la teste tranchée : ce qu'il fut contraint d'effectuer, et furent mariés ce matin (18 septembre 1604), dans l'église de Saint-Barthélemy, à onze heures. Le president Molé luy en prononca l'arrest en ces mots : Ou mourez ou espousez, telle est la volonté et resolution de la Cour. »

C'était principalement dans ces sortes de procès que la justice se montrait parfois trop accessible à des influences de diverse nature. Il ne fallait que le crédit d'un grand seigneur pour peser sur la balance de Thémis et pour la faire monter ou descendre au gré d'une vengeance, d'une paillardise ou de tout autre intérêt. Dans les causes concernant la police des mœurs, la Prostitution servait trop souvent de mobile à la sentence du juge, qui se faisait ainsi le complaisant de quelque personnage puissant ou qui obéissait en secret à ses propres passions impudiques. Pierre de l'Estoile cite un exemple attristant de ces dénis de justice. Il vit à la Conciergerie, en 1609, une pauvre femme qui, depuis plus de douze ans, poursuivait inutilement devant toutes les juridictions le corrupteur et l'assassin de sa fille. Cette fille n'était âgée que de cinq ans, lorsqu'elle avait été violée par un homme à la garde de qui la pauvre mère l'avait confiée, et la malheureuse créature, qui fut trouvée « gâtée de la grosse vérole, » en était morte entre les mains des barbiers et des chirurgiens. Non-seulement cette mère désolée ne put obtenir la punition de l'infâme auteur du viol, mais encore on la condamna

elle-même à être fouettée comme coupable de négligence à l'égard de l'innocente victime, et on lui refusa toute indemnité pécuniaire en compensation du tort que lui avait causé la perte de cette enfant. Bien plus, le conseiller Baron, qui était rapporteur dans cette affaire, ne craignit pas de dire que c'était la mère elle-même, « qui, avec son doigt ou avec quelque cheville, avoit gasté et corrompu sa fille, encores qu'avec tels instruments, on ne puisse donner la vérole et les poulains, desquels il appert par le rapport des chirurgiens et matrones, daté du 24 juillet 1599. » L'Estoile, qui avait eu communication de ce rapport, le conservait, disait-il, « comme mémoire de la bonne justice de nostre siècle! »

Pierre de l'Estoile a consigné dans ses registres-journaux un exemple encore plus remarquable des prévarications de la justice de son temps. C'est un précieux document à joindre au chapitre où nous avons traité de la Prostitution dans la clémence (t. IV, p. 299). « Le mercredy 8 juillet 1609, fut pendu et estranglé, en la place de Grève à Paris, un vray vaunéant, nommé Lanoue, maquereau de profession et qui avoit épousé une garse, atteint et convaincu d'inceste avec la sœur de sa femme, avec laquelle il couchoit ordinairement, et qui estoit une autre garse, laquelle, encore qu'elle méritast de tenir l'autre bout de la potence près son beau-frère, si en fust-elle quitte pour assister au supplice, condamnée au bannissement et au fouet, qu'elle eut au pied de la

potence. On disoit que M. le président de Jambeville, esmeu de sa beauté et grande jeunesse qui n'estoit que de quinze ou seize ans, avoit esté cause de luy sauver la vie, les juges concluant presque tous à la mort. Et est à noter qu'aussi tost qu'elle eust esté expédiée, on la fit mettre dans un carrosse qui l'attendoit et qu'on lui avoit envoyé exprès, ne manquant jamais les femmes de sa qualité (mesmement au temps présent) de faveur et de bonnes connoissances.» Le carrosse qui venait prendre cette femme, au sortir des mains de l'exécuteur, était envoyé sans doute par le président de Jambeville, à qui la belle fustigée devait la vie. Ce magistrat, dont Mézeray vante la grande rigueur et la fermeté (*Abr. chronol. de l'histoire de France*, en avril 1602), s'était distingué par de terribles exécutions contre les femmes de mauvaise vie. C'est lui qui disait au président Séguier, en parlant des écrits mystiques de sainte Thérèse, qu'on commençait à traduire et à répandre en France : « Nous avons, vous et moi, fait fouetter cinquante maquerelles à Paris qui ne l'avoient pas si bien gagné que ceste mère Thérèse dont on parle tant! » (Voy. le *Journal de Henri IV*, au 30 juill. 1608.)

Le parlement de Paris, qui ne pardonnait pas aux vils pourvoyeurs de la Prostitution et qui punissait très-gravement les excitations à la débauche, paraissait pourtant fermer les yeux sur les mauvais livres et les gravures obscènes qui se vendaient publiquement et jusque dans les galeries du Palais.

Jamais, à aucune époque, la plume et le crayon n'avaient été plus licencieux, et il n'en résultait pas la moindre poursuite contre les auteurs, les artistes, les imprimeurs et les colporteurs. Chacun avait le droit de publier, sans être inquiété, toutes les ordures, écrites ou figurées, qui outrageaient la pudeur et salissaient l'imagination, pourvu que, dans ces *salauderies* et ces *fadèses*, comme on les appelait, il n'y eût pas la plus légère velléité d'hérésie ou d'athéisme. On eût dit que la morale et l'honnêteté des gens de bien ne s'effarouchaient pas des indécences de la littérature et de l'art. Ainsi, on voyait exposées, chez les marchands d'estampes, les figures de l'Arétin, et, chez les libraires, les poésies obscènes de Sigognes, de Morin, de Théophile, etc., qui furent plus tard réunies en volumes, sous les titres de *la Muse folâtre*, des *Muses gaillardes*, du *Cabinet satyrique*, etc. Le bonhomme Pierre de l'Estoile ne rougissait pas de déposer cette note dans ses Registres-journaux : « Le mardy 19 aoust 1608, j'ay trocqué, pour 60 sols, de petites pourtraictures que j'avois, à de nouvelles figures de l'Aretin, faites par Tempeste à Romme, vilaines, sales et impudiques tout outre, qu'on fait passer icy sous le nom des Amours des dieux. Il y en a quatorze que chacun trouve bien faictes, encores que le bien ne puisse estre où est le mal, et les ay changées à D. L. N., à regret toutefois, mais que j'ay prises pour la monstre de la bonté de ce pudique

siècle. » L'Estoile rassemblait aussi, avec une fougueuse curiosité, toutes les facéties ordurières, en prose et en vers, qu'on imprimait librement et qui se débitaient dans les rues, sur les places publiques et notamment sur la place Dauphine, qui était construite depuis peu. La police ne prenait pas garde à ces innombrables pièces volantes, remplies de gravelures et de joyeuses équivoques, qui faisaient les délices du petit peuple comme des plus grands seigneurs. On laissait vaguer par toute la ville deux ou trois fous libertins, tels que le comte de Permission et maître Guillaume, qui offraient aux passants, moyennant quelques sous, certains livrets de leur composition, renfermant des gravures infâmes et des polissonneries intolérables. Le débit de ces livrets était considérable, et personne n'y trouvait à redire : on jetait au feu le volume, dès qu'on l'avait feuilleté en riant.

Nous avons néanmoins rencontré dans les Journaux de l'Estoile une saisie de livre, celle du traité de Sanchez, *De matrimonio*, qu'une ordonnance du parlement mit à l'index en 1611, « pour estre le livre abominable, disait-elle, et la lecture d'iceluy mauvaise et pernicieuse. » L'Estoile était, par hasard, dans la boutique du libraire Adrien Perrier, quand le commissaire de police Langlois y vint « luy faire défendre de débiter ni vendre à l'avenir, à quelque personne que ce fust, » ce gros in-folio, qui avait été imprimé et réimprimé ouvertement, et s'était

vendu partout jusqu'à ce qu'on eut découvert à la fin de l'ouvrage toute une doctrine sur la sodomie. L'Estoile, qui s'empressa d'acheter le livre défendu, avoue que le jésuite Sanchez y « traicte exquisement de ce bel art de sodomie, mais si vilainement et si abominablement, que ce papier, dit-il, sur lequel je l'escris en rougist; au surplus, en homme qu'il y a apparence qui en ait fort prattiqué le mestier. » Ce livre de Sanchez n'eût point été interdit, malgré tout ce qu'il contenait, si l'auteur avait été un cordelier ou un capucin plutôt qu'un jésuite, mais, dans tous les livres publiés par des jésuites, on croyait voir quelque maxime dangereuse pour la vie et l'autorité des rois. Il y avait un préjugé général contre la compagnie de Jésus, ses doctrines et ses écrits. Aussi, l'Estoile, qui vient d'acheter 8 fr. le gros volume de Sanchez, relié en parchemin, « pour ce que j'aime les jésuites, » dit-il sardoniquement, justifie son achat, en disant qu'il a voulu avoir ce livre, « non que le sujet m'en plaise, mais pour testifier de plus en plus la bonne vie et saine doctrine de ces nouveaux prophètes agrafés par leurs propres escrits, que j'ay accreus de cestuy-ci, et l'ay entassé avec les autres qu'on trouvera ramassés en bon nombre. » Au moment même où le parlement et la Sorbonne faisaient saisir à Paris l'ouvrage de Sanchez, on réimprimait, pour la troisième ou quatrième fois, la *Somme des péchez et le remède d'iceux*, du cordelier breton Jean Bene-

dicti, qui avait paru à Lyon en 1584, et qui n'avait pas ému le moins du monde les scrupules de l'Église et de la magistrature. Ce traité mystique, que l'auteur avait eu l'impertinence de dédier à la sainte Vierge, renfermait pourtant plus de saletés et d'infamies que le traité *De matrimonio*. Il est vrai que le Père Benedicti, dans son impure élucubration, s'était montré moins indulgent que Sanchez à l'égard de la sodomie, car il range parmi les péchés mortels le cas d'un mari qui se conduirait, vis-à-vis de sa femme, comme les rabbins juifs prétendaient l'autoriser en ces termes, que nous empruntons à la traduction latine, car le français du cordelier, selon Brantôme, qui s'en était scandalisé lui-même, « sonne très-mal à des oreilles bien honnestes et chastes » : *Duabus mulieribus apud synagogam conquestis se fuisse a viris suis cognitu sodomico cognitis, responsum est ab illis rabbinis : Virum esse uxoris dominum, proinde posse uti ejus utcunque libuerit, non aliter quam is qui piscem emit : ille enim tam anterioribus quam posteriobus partibus, ad arbitrium vesci potest.* La plupart des guides de la confession et des traités canoniques sur les cas de conscience n'étaient pas plus timorés que la *Somme des péchés* du Père Benedicti, et les bons catholiques ne songeaient guère à s'en formaliser.

L'insouciance des magistrats, à l'égard des livres obscènes, avait produit un déluge de ces sortes de livres, qui se répandaient à profusion non-seulement

à Paris, mais encore dans les provinces; les presses de Rouen, de Lyon, de Poitiers et de plusieurs autres villes ne cessaient de vomir une multitude de facéties sales et licencieuses, que les porte-balles ou les *bisouards* et les merciers colportaient jusqu'au fond des hameaux les plus reculés. Ces monuments de la vieille gaieté française avaient une influence fâcheuse sur les mœurs, d'autant plus qu'ils couraient de main en main sans distinction de sexe ni d'âge. La police n'y trouvait pas à redire, pourvu que la religion et la royauté ne fussent point atteintes dans leurs principes fondamentaux. Un de ces livres de joyeuseté, le plus fameux de tous, *le Moyen de parvenir*, qui avait vu le jour vers 1609 ou 1610, eut deux ou trois éditions presque simultanées, et malgré l'audace de bien des propositions hérétiques, sentant le fagot, ce recueil de contes gaillards et de gaudrioles effrontées ne fut pas supprimé par la censure ecclésiastique, ni par ordonnance du roi, ni par arrêté du parlement; l'auteur, Beroalde de Verville, qui, bien que chanoine de Tours, avait toujours eu de la sympathie pour la Réformation et pour les réformés, ne fut pas même inquiété; il ne s'était pas nommé sur le titre de son *Moyen de parvenir*, mais on savait son nom, et le chapitre, dont Beroalde était membre, n'eut pas besoin de dénoncer à l'archevêque de Tours le libertin, qui s'était inspiré des écrits de Rabelais, et qui avait même, disait-on,

fait son profit d'un ouvrage inédit de *maître François*. Certes, le *Moyen de parvenir*, ce *fin recueil de mystères authentiques*, n'est pas moins hardi que le *Gargantua* et le *Pantagruel;* il est, aussi, bien plus ordurier, bien plus cynique, et pourtant il n'eut rien à démêler avec la Sorbonne ni avec le parlement. Ce furent les polissonneries et les gravelures qui sauvèrent le livre et l'auteur, qu'on aurait brûlés l'un et l'autre, si l'époque avait été moins portée aux turlupinades, aux satires et aux contes gras. Ces contes-là, dans lesquels les moines et les nonnains jouaient le rôle ordinaire que leur attribuait la malice du peuple depuis l'origine des couvents, n'étaient pas, il faut le constater, plus étranges ni plus scandaleux que les faits qui se passaient tous les jours sous les yeux des lecteurs du *Moyen de parvenir;* ainsi, Pierre de l'Estoile, qui se piquait d'écrire l'histoire contemporaine et qui ne faisait qu'enregistrer curieusement les bruits de la ville et de la cour, consignait dans ses Journaux, en février 1610, une aventure que Beroalde aurait pu ajouter, sans y changer un mot, à son joyeux *Moyen de parvenir :* « Une bonne dame de ceste ville, qu'on avoit mise depuis peu aux Filles Repenties, dit et confessa, ces jours passés, à un mien amy qui l'y alla voir, que, dès la deuxiesme nuict qu'elle y estoit entrée, elle avoit eu la compagnie d'un prestre qui avoit couché entre une autre repentie et elle, et qu'ils ne chômoient point là dedans de ceste besongne,

pourvu que ce feussent prestres et gens d'église : qui estoit la raison pour quoy on les appeloit les *consacrés*. Le mesme me conta qu'un homme de qualité de ceste ville l'avoit voulu souvent desbaucher pour le mener en telle religion de femmes d'icy autour qu'il voudroit, et qu'il le mettroit à mesme pour jouir tout à son aise et coucher avec celle qui luy viendroit plus à gré, mesme depuis huit jours à Longchamp et à Gif, où on besongnoit plus librement qu'au plus célèbre bordeau de la ville de Paris. »

Quoique l'Estoile ait ajouté foi au témoignage de son ami qu'il avait toujours connu pour « un homme craignant Dieu, » on peut taxer d'exagération ce récit qui ne repose que sur un ouï-dire. Cependant, il est certain que les *religions de femmes* étaient si relâchées à cette époque, qu'il fallut les réformer la plupart dans le courant du dix-septième siècle. Ce relâchement et les désordres qui en étaient la conséquence naturelle remontaient au temps des guerres civiles et surtout de la Ligue, où les couvents logeaient sans cesse des gens de guerre et subissaient parfois le triste sort d'une ville prise d'assaut ; mais ordinairement les ligueurs entraient en composition avec les religieuses, et celles-ci offraient aux soldats de la Sainte-Union une hospitalité toute fraternelle ; l'abbesse ou la prieure donnait l'exemple à ses nonnes, et pourvu qu'elle ne fût pas trop laide ni trop vieille, elle se mettait bientôt d'ac-

cord avec le chef de la troupe. C'étaient alors des banquets, des chansons et des orgies, qui duraient tant que la maison des filles du Seigneur avait une garnison. Il fallait enfin se séparer, après cette belle vie : les gentilshommes remontaient à cheval pour aller à l'ennemi; les sœurs avaient alors le loisir de vaquer à leurs devoirs et de revenir à la règle de leur communauté. Puis, le lendemain peut-être, une autre troupe de catholiques passait par là, et le couvent accueillait ses nouveaux hôtes avec le même empressement et la même urbanité. Nous avons vu comment Henri IV et ses officiers s'étaient établis, avec tous les droits de la guerre, dans les abbayes de Maubuisson, de Longchamp et de Montmartre. On comprend que l'habitude de vivre avec des soldats avait terriblement compromis la chasteté monastique. Les religieuses s'accoutumaient si bien à cette existence voluptueuse et mondaine qu'elles ne craignaient pas d'enfreindre leurs vœux et de quitter le régime claustral. Pendant que Paris était au pouvoir de la Ligue, en 1593, « on ne voyoit autre chose au Palais et partout, dit Pierre de l'Estoile, que gentilshommes et religieuses accouplés, qui se faisoient l'amour et se leschoient le morveau. » Ces religieuses éhontées, qui se promenaient avec leurs amants dans les lieux publics, « aussi vilaines et desbordées en paroles qu'en tout le reste, » portaient sous leur voile, qu'elles avaient conservé comme le seul indice de leur pro-

fession, « vrais habits des putains et courtizannes, estant fardées, musquées et pouldrées. » Les prédicateurs tonnaient en vain contre ce scandale, et le Père Commolet, qui se démenait, ainsi qu'un possédé, dans sa chaire, traitant de *vilaines* et de *putains* ces malheureuses pécheresses, appelant leurs complices *vilains ruffiens* et *bouffons*, criait à tue-tête que le peuple devrait leur jeter des pierres et de la boue au visage, comme il ferait à des femmes de mauvaise vie et à de vils débauchés, qui oseraient se montrer en plein jour hors de leurs repaires de Prostitution.

CHAPITRE XLI.

Sommaire. — La *tolérance* des lieux de débauche. — Inconvénients de ce système de police. — Opinion de Montaigne. — Le ministre Cayet se fait l'avocat des bordeaux. — Son *Discours contre les dissolutions publiques*. — Ce discours saisi dans les mains de l'imprimeur Robert Estienne. — Cayet déposé par le consistoire. — Accusations des protestants au sujet du livre qu'on lui attribuait. — D'Aubigné prétend que Cayet avait fait deux livres infâmes, au lieu d'un. — L'opinion de Cayet fondée sur l'autorité d'un pape. — Ordonnance royale de 1588 contre les bordeaux. — Ordonnances prévôtales de 1619 et de 1635, pour l'exécution de l'édit de 1560. — Les *rufiens* de Paris, à la fin du seizième siècle. — Le conseiller Jean Levoix et sa maîtresse. — Le capitaine Richelieu. — Désordre de la police des mœurs, en 1611. — La maison du président de Harlay.

L'ordonnance de 1560, qui avait prononcé l'*abolition des bordeaux*, continuait d'être en vigueur,

quoiqu'elle ne fût pas très-exactement exécutée; mais, de temps à autre, une série de mesures rigoureuses exercées contre la Prostitution et ses méprisables agents prouvait avec éclat que le principe de la loi prohibitive ne serait point aisément abandonné par les magistrats, qui croyaient la morale publique intéressée au maintien de cette loi. Cependant le système de prohibition absolue à l'égard des lieux de débauche avait produit des effets tout aussi déplorables que ceux de la protection légale qui avait été si longtemps accordée à ces repaires. Le nombre des femmes perdues n'avait pas diminué : on peut même affirmer qu'il avait augmenté; les grands bordeaux d'ancienne fondation avaient été supprimés; mais une foule d'autres, cachés dans l'ombre ou déguisés sous les apparences les moins suspectes, s'étaient formés secrètement aux dépens des vieux fiefs de la Prostitution, qui ne pouvaient avoir qu'une existence reconnue et patente. On conçoit sans peine que ces *cagnards*, comme on les appelait alors, n'étant plus sous l'œil et la main de l'administration municipale, devenaient d'infâmes brelans et d'horribles coupe-gorges, où les malheureux qui s'y laissaient entraîner perdaient souvent leur bourse, leur manteau et même leur vie. Quant à leur santé, il n'en était pas question, et la maladie vénérienne, la plus horrible, la plus incurable, veillait nuit et jour dans ces bouges affreux. Il y avait bien des filles de joie fouet-

tées, marquées, rasées et bannies à perpétuité; il y avait des maquerelles promenées sur un âne, mises au pilori et condamnées à l'amende; il y avait des ruffiens et des *berlandiers* fustigés, emprisonnés, envoyés aux galères : mais le châtiment de l'un ne rendait pas l'autre plus sage, et, quoi qu'on fît pour conjurer le fléau de la Prostitution, il étendait sans cesse ses ravages et ses souillures dans le sein des villes, et il semblait, comme la peste, se plaire à braver tous les efforts de la prévoyance et de la sagesse humaines.

Les faits ne démontraient que trop la nécessité de rétablir la Prostitution légale, pour échapper à la Prostitution libre et secrète. Les législateurs reculèrent devant le scandale de cette nécessité, et ils n'osèrent pas toucher à l'ordonnance de Charles IX; mais, en même temps, comme nous l'avons déjà dit, tout en maintenant le principe de la loi, ils ne se refusèrent pas à la faire fléchir jusqu'à la *tolérance* des bordeaux. Nous ne savons pas à quelle époque cette tolérance fut admise par les règlements de police locale; il faut supposer, néanmoins, qu'elle était en pratique à Paris sous le règne de Henri III. On trouve, dans les écrits de la fin du seizième siècle, la mention formelle de certains bordeaux qui avaient assez de notoriété, pour que leur établissement ne pût subsister qu'avec l'autorisation tacite de la prévôté et du Châtelet de Paris. Pierre de l'Estoile, dans un passage de ses Journaux que nous

avons cité plus haut, fait allusion au *plus célèbre bordeau* de la capitale, mais il ne le nomme pas. Nous ignorons donc en quels endroits la Prostitution *tolérée* avait élu domicile, et nous sommes disposés à croire que les rues et les places qui lui furent affectées autrefois par privilége retombèrent peu à peu sous sa servitude. Cependant ces mauvais lieux, dont le nombre avait été bien restreint et qui étaient soumis à certaines conditions de surveillance intérieure, ne suffisaient plus à l'accroissement des passions honteuses et aux débordements de la lubricité : la Prostitution, au lieu de se renfermer dans l'étroit espace qu'on lui accordait, au lieu d'accepter le patronage occulte de l'édilité parisienne, ne connut plus de limites et envahit tous les quartiers, toutes les rues, toutes les maisons de la ville. Elle avait surtout des centres contagieux dans les Cours des Miracles, où elle se faisait un asile inaccessible à la loi : c'était là que le vice pouvait braver impunément la pudeur publique; c'était là que le crime pouvait laver ses mains sanglantes dans la fange de la débauche.

L'abolition des bordeaux n'était pas tout à fait étrangère à ce déplorable état de choses; beaucoup d'hommes éclairés et pieux le pensaient et se gardaient bien de le dire. Michel de Montaigne, qui disait tout, n'a pas osé toutefois nous faire connaître son opinion sur cette question sérieuse de morale et de police; mais on doit présumer que

son avis était conforme à celui qu'il attribue à *aucuns*, dans ce passage de ses *Essais*, publiés pour la première fois en 1580 (*Bordeaux*, *Millanges*, 2 vol. in-8) : « Ce que nous appellons *honnesteté*, dit-il (liv. II, ch. 12), de n'oser faire à descouvert ce qui nous est honneste de faire à couvert, ils (les stoïciens) l'appeloient *sottise*; et de faire le fin à taire et desavouer ce que nature, coustume et nostre desir, publient et proclament de nos actions, ils l'estimoient vice : et leur sembloit que c'estoit affoler les mystères de Venus, que de les exposer à la veue du peuple, et que tirer ses jeux hors du rideau, c'estoit les avilir : c'est chose de poids que la honte, la recelation, reservation, circonscription, parties de l'estimation : que la volupté très-ingénieusement faisoit instance, sous le masque de la vertu, de n'estre prostituée au milieu des quarrefours, foulée des pieds et des yeulx de la commune, trouvant à dire là dignité et commodité de ses cabinets accoustumés. De là disent aulcuns que d'oster les bordels publicques, c'est non-seulement espandre partout la paillardise qui estoit assignée à ce lieu-là, mais encore aiguillonner les hommes vagabonds et oisifs, à ce vice, par la malaysance. » Montaigne, en sa qualité d'ancien membre du parlement de Bordeaux, ne pouvait se prononcer ouvertement contre une loi qui passait pour une des plus excellentes de la jurisprudence française et qui recevait tous les jours son application sur quel-

que point du royaume; mais il avait des vues trop hautes en philosophie et en politique, pour ne pas déplorer tout bas un remède qui était pire que le mal.

Ce ne fut donc pas lui qui essaya d'élever la voix pour plaider la cause de la Prostitution légale dans l'intérêt des mœurs publiques et pour demander le rétablissement des anciens priviléges de la débauche ; ce fut, dit-on, un savant ministre de la religion réformée, Pierre-Victor-Palma Cayet, qui jugea utile de rendre au vice un domaine circonscrit et borné, où il pourrait épuiser ses poisons, sans infecter la partie saine de la population. Cayet, né de parents pauvres à Montrichard en Touraine, avait acquis des connaissances très-étendues dans toutes les sciences et même dans celles qu'on appelait occultes et diaboliques; il s'était occupé de magie et il se vantait de communiquer avec le démon qui lui avait donné le don des langues. Son savoir immense, plutôt que sa démonomanie, le fit attacher comme prédicateur à la maison de la princesse Catherine de Navarre. Il avait déjà composé plusieurs écrits de magie, de polémique religieuse et d'histoire, lorsqu'il s'avisa de vouloir se poser en réformateur des mœurs et de rédiger un *Discours contenant le remède contre les dissolutions publiques, présenté à messieurs du parlement.* Ce Discours n'était, selon lui, que la traduction ou la paraphrase d'un opuscule italien, imprimé quinze ou vingt ans aupa-

ravant, sous ce titre : *Discorso del remedio delle publiche dissolutioni,* et sous le nom du célèbre Nicolo Perotto, archevêque de Siponto. Il est probable que Cayet ne s'était pas contenté de traduire son auteur et qu'il avait mis beaucoup du sien dans cette apologie de la Prostitution légale. On a prétendu que Cayet menait alors une vie débauchée et « qu'il s'estoit porté peu honnestement à l'endroit d'une damoiselle. » Cette accusation, formulée par Colomiés dans sa *Gallia orientalis* (p. 144), n'a pas un rapport très-direct avec le projet que le prédicateur de madame Catherine nourrissait alors de se faire le restaurateur des bordeaux. Seulement, le mémoire, qu'il avait rédigé dans ce but, renfermait des considérations morales, économiques et pornographiques, qui n'étaient pas trop en harmonie avec le caractère et la robe de l'auteur. Il logeait, dit-on, dans un cabaret de la rue de la Huchette, lequel est qualifié de *bordeau signalé,* dans les *Mémoires de la Ligue* (ancienne édit., t. VI, p. 347), et il y resta plus de trois mois avec un magicien fameux qu'on nommait le *juge de Coudon.* C'était dans le courant de l'année 1595, et, dès cette époque, les réformés soupçonnaient Cayet de vouloir, par calcul d'ambition, se convertir au catholicisme. Cayet, ayant achevé son livre sur les mauvais lieux et sur la nécessité de les établir dans tout État bien policé, le fit copier par son scribe et y ajouta de sa propre main quantité de notes grecques et latines; ce ma-

nuscrit, ainsi préparé pour l'impression, fut confié à un imprimeur protestant, Robert Estienne, qui paraît avoir hésité à le mettre sous presse et qui consulta un ami commun. On a supposé que cet ami devait être Pierre de l'Estoile, avec qui Cayet avait lié une *société plus étroite* qu'avec personne. Il arriva, cependant, que le manuscrit fut dérobé entre les mains de l'imprimeur et que Cayet se vit accusé de libertinage devant un consistoire de ministres réformés qui entendirent des témoins, interrogèrent le prévenu et le condamnèrent comme auteur d'un livre exécrable, quoique Cayet soutînt avec énergie que ce livre, qu'il avait le droit de posséder dans son *étude*, était « rempli » de bons remèdes contre l'incontinence. Il reprocha vivement à Robert Estienne de l'avoir trahi : « Monsieur, je ne vous ai point trahi, répondit l'imprimeur ; j'ai été surpris par un autre que j'estimais un autre moi-même. Je n'ai jamais dit que vous en fussiez l'auteur, et vous confesse que je vous avais promis de ne le montrer à personne. » (*Chronologie novennaire*, par Palma Cayet, sous l'année 1595.)

Cayet, qui venait d'être déposé solennellement par le consistoire, déclara sur-le-champ qu'il se réunissait à la religion catholique et romaine, et quitta le service de la sœur du roi. Le traité *sur l'établissement des bordeaux* ne fut pas imprimé, et les ministres évangéliques, qui avaient le manuscrit original, en firent une menace permanente contre

l'honneur de l'écrivain, lequel devint docteur de la Faculté de théologie et ne s'en livra pas moins aux sciences occultes. On assurait qu'il s'était donné au diable et qu'il avait signé de son sang un contrat avec le prince des ténèbres. Les protestants le poursuivirent, il est vrai, de calomnies et de satires, dans lesquelles reparaissait toujours le détestable livre, que personne n'avait vu, excepté l'imprimeur Robert Estienne, Pierre de l'Estoile, et les membres du consistoire. Voici comme l'Estoile, qui fut soupçonné d'être le véritable auteur de ce livre, en parle dans ses Registres-journaux : « En ce temps mesme et sur la fin de l'année (1595), un ministre de Madame, nommé Pierre-Victor Cayet, abjura la religion et quitta le ministère pour se faire prebstre catholique rommain; brouilla force cayers de papier contre les ministres, ses compagnons, qui l'accusoient d'avoir commencé sa conversion par le bordeau, car ils produisoient un livre qu'il avoit fait pour la permission et tolérance desdits bordeaux, dont fust fait le quatrain suivant :

Cayet, se voulant faire prebstre,
A monstré qu'il a bon cerveau;
Car il veult, avant que de l'estre,
Faire restablir le bordeau. »

Ce passage donne à entendre que Pierre de l'Estoile connaissait le livre et qu'on en avait tiré des copies; mais Cayet n'avoua jamais que ce livre fût

véritablement son œuvre, ce qui permet de penser qu'il rougissait de l'avoir fait. Agrippa d'Aubigné, qui ne pardonnait pas à Cayet son apostasie, en raconte ainsi les motifs dans son *Histoire universelle* (t. III, liv. IV, ch. 11) : « Avint aussi que Cayet, travaillant à la magie, quelque temps après fut déposé, estant aussi accusé d'avoir composé deux livres, l'un pour prouver que, par le sixiesme commandement, la fornication ni l'adultère n'estoient point défendus, mais seulement le péché d'Onan (*sola masturbatio inhibita*) ; l'autre estoit pour prouver la nécessité de restablir partout les bordeaux. » D'Aubigné ne cessa pas de vilipender Cayet au sujet de ces deux ouvrages, qui n'en faisaient qu'un seul, au dire de l'auteur des notes sur la *Confession de Sancy* (p. 58 de l'édit. publ. par Leduchat, en 1744, à la suite du *Journal de Henri III*). Mais, dans la *Confession de Sancy*, d'Aubigné revient sur les deux livres avec une persistance qui témoigne d'une conviction bien arrêtée : « Nous n'eussions point tenu entre les pechez, fait-il dire à son héros, le sieur de Sancy, la simple fornication ni l'adultère par amour, suivant le cahier de Cayet en son docte livre du restablissement des bordeaux et sa docte dispute sur le septiesme commandement... Ce septiesme commandement, qui est *Non mœchaberis*, défend seulement le péché des enfants d'Onan, car *μοιχεύειν* dérive, selon cette théologie moderne, *ἀπὸ τοῦ μοίχου* et *χέειν*, *quod est humidum fundere.* » Dans le *Baron de*

Fœneste, d'Aubigné tient toujours pour deux livres, quoique cette facétieuse satire ait été composée depuis la mort de Palma-Cayet : « Le chassastes-vous pour la magie? demande le baron. — Il ne fut, au commencement, répond Enay, qui n'est autre que d'Aubigné lui-même, accusé que de deux livres, l'un par lequel il soustenoit que la fornication ni l'adultère n'estoient point le péché deffendu par le septiesme Commandement, mais qu'il deffend seulement *τὸ μοιχὸν χεύειν*, voulant toucher le péché d'Onan, et là-dessus eut la sacrée Société (la Compagnie de Jésus) pour ennemie; l'autre livre estoit de restablir les bourdeaux. » Le chapitre (liv. II, ch. 22) se termine par un abominable sonnet, qu'on retrouve aussi, à la fin de la *Confession de Sancy*, sous ce titre : *Syllogisme expositoire sur la controverse si l'Église est des éleus seulement*. Ce sonnet, dont le trait final est imité d'un passage du *Passavant* de Théodore de Bèze, applique à l'Église romaine les paroles du prophète Ézéchiel, au sujet de la femme *quæ divaricavit tibias suas sub omni arbore;* ce sonnet, inspiré par l'abjuration de Palma-Cayet, rappelle que cet apostat « voulut loger les putains en franchise, » lorsqu'il était encore huguenot :

Catholique, il poursuit encor son entreprise.

Agrippa d'Aubigné, qui était l'ennemi personnel du pauvre Cayet et qui ne cessa jamais de vomir

contre lui les plus atroces injures, croit pouvoir le qualifier ainsi :

L'avocat des putains, syndic des maquereaux.

Enfin, dans un autre endroit de la *Confession de Sancy*, d'Aubigné remet encore sur le tapis un des deux livres de Cayet, en parlant du grand pape Sixte V, « qui osta les bordeaux des femmes et des garçons, faute d'avoir lû le livre de M. Cahier. » On peut, d'après cette phrase, inférer avec quelque probabilité, que Cayet, dans le Discours qu'il se proposait de présenter au Parlement et qu'il avait farci de citations grecques et latines, s'était occupé de toutes les espèces de débauche chez tous les peuples et à toutes les époques, et qu'il n'avait pas oublié de mentionner, à l'appui de son opinion, l'autorité du pape Sixte IV (et non Sixte V), auquel on attribuait l'établissement des lieux de prostitution consacrés à l'une et l'autre Vénus. *Lupanaria utrique Veneri erexit*, avait dit le savant Corneille Agrippa de Netteshęim, dans une des premières éditions de son célèbre traité *De vanitate et incertitudine scientiarum* (ch. 64, *De lenocinio*); mais il modifia depuis cette assertion un peu hasardée et se contenta de rappeler que ce pape débauché avait construit à Rome un noble bordeau : *Romæ nobile admodum lupanar extruxit.* (Voy., dans le *Dict. hist. et crit.* de Bayle, l'art. de Sixte IV.)

Les plans pornographiques de Palma Cayet ne furent donc pas soumis à l'examen du parlement et à l'appréciation des juges compétents; il n'y eut aucune réforme, aucune innovation, dans la police des mœurs, et quelques mauvais lieux restèrent ouverts avec l'agrément tacite des lieutenants civil et criminel. Cependant il est permis de soupçonner que de graves abus avaient eu lieu dans cette tolérance arbitraire de certains asiles de la Prostitution; nous sommes porté à croire que les commissaires enquêteurs ou leurs agents recevaient parfois des redevances pécuniaires ou des présents, de la part des méprisables ordonnateurs de la débauche, car une ordonnance de Henri III, datée du 15 octobre 1588, nous laisse entendre que, dans plusieurs circonstances, les magistrats avaient négligé d'appliquer l'édit de 1560 concernant les bordeaux et s'étaient montrés favorables aux intérêts impurs des gens dépravés qui vivaient de la Prostitution. Dans cette ordonnance « contre les blasphémateurs, berlandiers, taverniers, cabaretiers, basteleurs et personnes faisans exercice de jeux dissolus, » on doit remarquer les deux paragraphes suivants : « Défend à tous, tenir bordeaux, brelans et jeux de dez, que veut estre punis extraordinairement sans dissimulation ni connivence des juges et à peine de privation de leurs offices. — Défend à tous propriétaires, de louer maisons, sinon à gens bien famez et nommez, et ne souffrir en icelles aucun mauvais train

ou bordeau secret ne public, sur peine de soixante livres parisis d'amende pour la première fois, et de six vingts livres parisis pour la seconde, et, pour la troisième fois, de privation de la propriété des maisons. » (Voy. *les Edicts et ordonnances des rois de France*, recueillis par Ant. Fontanon et augm. par Gabr. Michel, édit. de 1610, t. IV, p. 243.) Il y avait donc eu *connivence* entre les juges et les parties intéressées, pour que le roi enjoignît aux premiers de se garder de toute *dissimulation* dans la recherche et la poursuite des bordeaux secrets et publics. Cette ordonnance royale ne fut pas observée plus scrupuleusement que les autres, et la Prostitution, cet exutoire nécessaire des passions honteuses qui fermentent toujours dans une grande ville, avait continué à trouver un gîte chez les étuvistes, les barbiers, les hôteliers, les cabaretiers et les logeurs, quoique les maisons assez mal famées de ces gens-là fussent exposées à des visites domiciliaires de jour et de nuit, que les commissaires examinateurs du Châtelet étaient tenus de faire, mais qu'ils ne faisaient pas souvent. « Il y eut toujours, dit Delamare (*Traité de la Police*, t. I, p. 525), beaucoup de particuliers assez corrompus ou interessez pour louer leurs maisons en tout ou en partie pour cet infâme commerce. Le magistrat de police y pourvut, en renouvellant de temps en temps la publication des règlements et les remettant en vigueur, pour l'exécution, par des nouvelles ordonnances. »

Delamare cite d'abord une de ces ordonnances, datée du 19 juillet 1619 et rendue par messire Henry de Mesmes, seigneur d'Irval, conseiller du roi, lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomté de Paris. Le procureur du roi s'étant plaint que « plusieurs personnes de mauvaise vie logent et se retirent en cette ville, font des bordels publics, qui causent plusieurs voleries, meurtres et assassinats, » le lieutenant civil faisait défenses expresses « à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de loger et retirer en leurs maisons aucunes personnes de mauvaise vie, sur peine de perte des loyers qui seront aumosnez aux pauvres enfermez, mesme leurs maisons estre louées à la diligence du procureur du roy, pendant le temps de trois années, et les deniers en provenans estre baillez et delivrez ausdits pauvres enfermez. » En même temps, le lieutenant civil ordonnait « à tous vagabonds, filles desbauchées, de vuider la ville et faulxbourgs de Paris, dans vingt-quatre heures après la publication de la présente ordonnance, sur peine d'estre emprisonnez et leur procès estre fait et parfait. » Les bourgeois et habitants de Paris étaient requis de prêter main-forte au premier huissier ou sergent du Châtelet et autres officiers de justice chargés de l'exécution de l'ordonnance; de se saisir des contrevenants et de les mener au logis du commissaire de leur quartier, sous peine de cent livres parisis d'amende. Cette ordonnance paraît avoir été sou-

vent renouvelée à peu près dans les mêmes termes; celle du 30 mars 1635, rendue par Michel Moreau, lieutenant civil de la prévôté, renfermait des prescriptions plus rigoureuses, à en juger par ces trois articles que Delamare en a extraits : « I. Avons enjoint, suivant les ordonnances et arrests de la Cour cy devant donnez, à tous vagabonds sans conditions et sans aveu, mesme à tous garçons barbiers, tailleurs et de toutes autres conditions, et aux filles et femmes desbauchées, de prendre service et condition dans vingt-quatre heures, sinon vuider cette ville et fauxbourgs de Paris, à peine contre les hommes, d'être mis à la chaisne et envoyez aux galères, et contre les femmes et filles, du fouet, d'estre rasées et bannies à perpétuité, sans aucune forme de procès. — II. Sont faites défenses à tous propriétaires et principaux locataires des maisons de cette ville et fauxbourgs, de les louer ni sous-louer qu'à personnes de bonne vie et bien famez, ni souffrir en icelles aucun mauvais train, jeux ni brelan, à peine de 60 livres d'amende pour la première fois, la perte des loyers pendant trois ans pour la seconde, et de la confiscation de la propriété pour la troisième fois, au profit de l'Hôtel-Dieu de cette ville. — III. Pareilles défenses sont faites aux taverniers, cabaretiers, loueurs de chambres garnies et autres, de loger ni recevoir de jour ni de nuit aucunes personnes des conditions susdites, leur administrer aucuns vivres ni aliments, à peine de punition exemplaire. »

Plusieurs événements tragiques, consignés dans les Journaux de Pierre de l'Estoile, nous apprennent combien ces débauchés, *rufiens* et gens sans aveu, qu'on faisait sortir de Paris, étaient dangereux pour la sécurité des citoyens. On les trouvait tout prêts à commettre un crime, pourvu qu'on les payât. Ainsi que les *bravi* italiens, ils avaient sans cesse le couteau à la main, et quand ils ne portaient pas d'armes, ils se servaient d'un jeton « qui coupoit comme un rasoir, » pour trancher le nez de leur ennemi ou lui déchiqueter les joues à l'aide de cet instrument, qu'ils maniaient avec beaucoup de dextérité. (Voy. le *Journal de Henri III*, édit. de MM. Champollion, p. 131.) En 1581, Jean Levoix, conseiller au parlement de Paris, voulut se venger de sa maîtresse, qui était la femme d'un procureur au Châtelet, nommée Boulanger. Cette adultère, qu'il entretenait publiquement, avait résolu tout à coup de s'amender et de changer de conduite : elle pria donc son corrupteur de ne plus l'importuner davantage, et elle résista aux efforts qu'il fit pour l'entraîner encore dans le vice. « Estant contraint de s'en aller, il lui dit mille injures, et au sortir, l'appelant *putain* et *rusée*, la menaça de l'accoustrer en femme de son mestier. » Peu de temps après, la veille de la Pentecôte, la pauvre femme étant aux champs, avec son mari, Jean Levoix, accompagné de quelques *ruffisques de tanchau* (rufiens de bordeau), la surprit dans un lieu écarté, et l'ayant jetée à bas de cheval, il ordonna aux misérables qu'il avait

amenés de lui couper le nez avec un jeton. La victime de cet affreux traitement attaqua en justice le conseiller Jean Levoix, qui fut obligé de composer avec la partie plaignante, moyennant deux mille écus. Après l'arrêt du parlement de Rouen qui le mettait hors de cause, la mère du coupable alla remercier le roi : « Ne me remerciez pas, lui dit Henri III, mais bien la mauvaise justice qui est en mon royaume, car, si elle eût été bonne, votre fils ne vous eût jamais fait peine. » Les rufiens, qui avaient mutilé la femme de Boulanger, furent sans doute moins heureux que Jean Levoix. C'étaient des rufiens de cette espèce qui tuèrent en 1576, dans la rue des Lavandières, le capitaine Richelieu, dit le Moine, « homme mal famé et renommé pour ses larcins, voleries et blasphesmes, estant, au reste, grand rufien et gruyer de tous les bordeaux. » Ce capitaine, irrité du vacarme que faisaient dans une maison voisine de la sienne des hommes et des femmes de mauvaise vie, les interpella par la fenêtre, vers dix heures du soir, les menaça de les expulser de leur *cagnard*, « comme luy desplaisant de ce qu'ils entreprenoient ruffianer et bordeler si près de son logis, à sa veue et à sa barbe. » On le défia de descendre dans la rue, et quand il y fut, avant qu'il eût le temps de tirer son épée, il tomba percé de cent coups de dague. (*Journ. de Henri III*, p. 65.) En 1607, un autre gentilhomme, que l'Estoile ne nomme pas, fut tué, dans un *bordeau* de Paris, par

le fils du baillif Rochefort, qui s'était pris de querelle avec lui.

Ce dernier fait, rapporté par Pierre de l'Estoile, conseiller du roi et grand audiencier à la chancellerie de France, prouve que, nonobstant les ordonnances des rois et les règlements de police, les bordeaux de Paris, tolérés, sinon autorisés, avaient une notoriété scandaleuse, qui amenait parfois leur fermeture et l'expulsion des femmes perdues et des hommes avilis qu'on y trouvait à demeure. Pierre de l'Estoile caractérise encore mieux le désordre étrange qui régnait à cette époque dans la police des mœurs : « Le mercredy 13 avril 1611, fut tenue la mercuriale, en laquelle M. le premier président (de Harlay) triompha de discourir sur la nécessité de la réformation en tous estats et principalement sur les graves abus et corruptions de la justice et police de Paris, ausquels il estoit nécessaire de donner ordre et y mettre la main, comme il délibéroit de le faire (mais j'ay peur que ce *faire* demeure en la proposition). » Il parla fort contre « les brelans et bordeaux tolérés publiquement et impunément, et qu'il les falloit oster. Touchant les brelans, c'estoit chose commune et aisée à vérifier, ainsi qu'on disoit qu'il y en avoit une milliasse à Paris; mais, entre iceux, quarante-sept se trouvoient autorisés, célèbres, et tant publicqs, d'un chascun desquels le lieutenant civil recevoit et touchoit une pistole tous les jours : qui estoit un grand gain berlandier, peu honneste à la vérité, mais bien aisé et

asseuré et hors du hasard du jeu. » Si les brelans étaient autorisés moyennant une redevance quotidienne au lieutenant civil de la prévôté, il est clair que les bordeaux payaient aussi pour avoir pareille autorisation; mais l'Estoile ne le dit pas, et nous en sommes réduits à supposer que le lieutenant civil tirait au moins une pistole par jour de chaque grand bordeau, qui devenait au besoin un brelan, de même que les brelans ne différaient guère des bordeaux.

« Pour le regard des bordeaux de Paris, ajoute l'Estoile, je pense que justement nous pourrions accomoder à ceste ville le dire de Stratonicus, lequel, sortant d'Héraclée, regardoit de tous costés si personne ne le voïoit, et comme quelqu'un de ses amys luy eust demandé la raison pourquoy il faisoit cela : « D'autant, dit-il, que j'aurois honte qu'on me » vid sortir d'un bordeau; » notant par sa réponse la corruption et paillardise qui estoit universelle par toute la ville. Et, de fait, il n'estoit pas jusques aux crocheteurs et savetiers des coings des rues qui ne le chantassent et criassent tout haut, et les médisans de la Cour et du Palais (qui la plupart estoient du mestier) disoient que M. le premier président en devoit commencer la réformation par sa maison. » (*Mémoire et journal* de P. de l'Estoile, sur le règne de Henri IV, édit. de MM. Champollion, p. 661.)

CHAPITRE XLII.

SOMMAIRE. — Le grand poëte de la Prostitution, Mathurin Regnier. — Sa philosophie épicurienne. — Son caractère et ses mœurs. — La *bonne Loi naturelle.* — L'*Impuissance.* — Une de ses aventures nocturnes. — Le *Mauvais gîte.* — Le *Discours d'une vieille maquerelle.* — Madelon et Antoinette. — *Macette.* — Épître au sieur de Forquevaus. — Maladie et mort de Regnier.

Nous avons recherché la physionomie de la Prostitution du quinzième siècle chez les poëtes de cette époque, et surtout dans les poésies de François Villon, qui ne craignait pas de flétrir sa muse, en la promenant de taverne en taverne et en lui donnant un cortége d'*enfants perdus*, de *mauvais garçons* et

de filles : nous allons faire un pareil travail d'investigation spéciale dans les poésies du commencement du dix-septième siècle, et surtout dans celles de Mathurin Regnier, qui, de même que Villon, a tracé le tableau de la Prostitution de son temps, en ne rougissant pas de consacrer quelques-uns de ses ouvrages à la peinture de ses mœurs dépravées. Villon était un écolier vagabond qui vivait dans les cabarets et les clapiers les plus honteux; Regnier était presque un courtisan, presque un gentilhomme, presque un ecclésiastique, qui, entraîné par la fougue de ses passions, oubliait parfois son nom, sa naissance et son rang, pour fréquenter incognito les plus méprisables asiles de la débauche publique. Chez Villon, il y avait l'habitude de la dégradation morale. Chez Regnier, au contraire, c'était, pour ainsi dire, le caprice et la fantaisie de l'inconduite; c'était la poursuite aventureuse du plaisir érotique sous toutes ses faces. Regnier nous conduira donc, en sortant de la cour de Henri IV, où son génie de poëte lui avait procuré une position honorable, dans les gîtes hideux où se réfugiait alors la Prostitution libre, telle que l'avaient faite les lois prohibitives et les mesures variables de tolérance municipale.

Mathurin Regnier, fils d'un échevin de la ville de Chartres, neveu, par sa mère, du poëte Desportes, tonsuré dès l'âge de onze ans, et destiné à la prêtrise, attaché de bonne heure, en qualité de secré–

taire, à la personne d'un cardinal, François de Joyeuse, qui l'emmena et le retint à Rome pendant dix ans, n'avait pu se défendre de céder aux penchants libertins qui le firent tomber dans les désordres les plus scandaleux. On ne saurait dire si ce fut la poésie qui l'avait prédisposé à la débauche, ou bien si la débauche éveilla en lui l'inspiration poétique. Regnier, que les amours avaient « rendu grison avant le temps, » reconnaissait volontiers, à l'âge de trente ans, que son tempérament de poëte l'emportait au courant de la vie épicurienne : c'est ce tempérament, c'est ce feu, disait-il,

. . . qui rend le poëte ardent et chaud,
Subject à ses plaisirs, de courage si haut,
Qu'il mesprise le peuple et les choses communes,
Et, bravant les faveurs, se mocque des fortunes;
Qui le fait desbauché, frenetique, resvant,
Porter la teste basse et l'esprit dans le vent,
Esgayer sa fureur parmy des precipices,
Et plus qu'à la raison subject à ses caprices.

Il s'excusait donc de *ranger sa jeunesse à d'autres façons*, et de ne changer jamais de conduite, malgré les reproches qu'on lui adressait sur un seul point, et ce point là, il ne s'en cache pas :

C'est que mon humeur libre à l'amour est sujete!
(*Satyre* V.)

On n'avait pas d'autres griefs à alléguer contre le jeune Mathurin, qui était d'ailleurs orné de toutes

les qualités du cœur et de l'esprit, perfectionnées et mises en valeur par l'étude, la philosophie et le monde. Ses déplorables habitudes de libertinage nuisaient pourtant à son avancement, en dépit des grandes amitiés qu'il s'était acquises par le charme et la douceur de son intimité. Le cardinal de Joyeuse n'osa pas même lui faire obtenir un canonicat ou une abbaye; et quand il quitta le service de ce prélat pour devenir secrétaire de légation à la suite de Philippe de Béthune, ambassadeur de France à Rome, il était aussi pauvre et aussi amoureux qu'à son arrivée de Chartres, sous les auspices de son oncle, l'abbé Desportes. Tout l'argent qu'il avait gagné depuis s'était égaré dans les cloaques de la Prostitution. Regnier s'est peint lui-même avec une naïveté et une franchise, qui ont fait de son portrait le type du *coureur de bordeaux*. (Voy. la satire VIII, adressée au marquis de Cœuvres.) Il déclare que l'amour des femmes est si violent chez lui, que la force et la raison lui manquent absolument pour résister à cette passion exclusive et dominante : « Je n'ai pas *le jugement*, dit-il,

> De conduire ma barque en ce ravissement;
> Au gouffre du plaisir la courante m'emporte;
> Tout ainsi qu'un cheval qui a la bouche forte,
> J'obéis au caprice. . . . . »

Il s'abandonne, il est vrai, avec délices, à cette fougue des sens; sa faute est volontaire; il est con-

tent de son mal; il se tient trop heureux, dit-il,

D'estre, comme je suis, en tous lieux amoureux,
Et, comme à bien aymer mille causes m'invitent,
Aussi mille beautez mes amours ne limitent;
Et courant çà et là, je trouve tous les jours,
En des subjects nouveaux, de nouvelles amours.

Regnier aime sans choix; toutes les femmes lui sont bonnes : les vieilles comme les jeunes, les laides aussi bien que les belles. Il soutient cette thèse singulière, que la créature la plus disgracieuse, la plus repoussante, peut encore jouer son rôle de femme dans l'éternelle comédie de l'amour. Voilà bien le raffinement d'une sensualité monstrueuse et dépravée! Il n'y a peut-être que Regnier qui ait émis un pareil paradoxe, entre tous les poëtes érotiques anciens et modernes :

Tant l'aveugle appetit ensorcelle les hommes,
Qu'encores qu'une femme aux amours fasse peur,
Que le ciel et Venus la voient à contre-cœur,
Toutesfois, estant femme, elle aura ses delices,
Relevera sa grace avecq des artifices,
Qui dans l'estat d'amour la sauront maintenir,
Et par quelques attraits les amants retenir.

Il développe ensuite, en homme expert et convaincu, son système des compensations en amour, et il fait ressortir les mérites secrets qu'on peut rencontrer chez une femme, pour se dédommager de ses défauts extérieurs et de son infériorité appa-

rente; il est d'accord avec Ovide, quand il prend parti même pour la niaise et l'ignorante :

Je croy qu'au fait d'amour elle sera scavante,
Et que Nature, habile à couvrir son deffault,
Luy aura mis au lict tout l'esprit qu'il luy faut.

Il pense que cette Nature prévoyante a si bien arrangé les choses,

De peur que nulle femme, ou fust laide ou fust belle,
Ne vescust sans le faire et ne mourust pucelle.

Après avoir justifié de la sorte toutes les imperfections qui peuvent être le partage du sexe féminin, il revient à son aveugle et irrésistible besoin d'essayer partout les forces de son incontinence; il exprime la violence et l'ardeur de son tempérament avec une verve libidineuse, que nous retrouvons seulement chez Rétif de la Bretonne un siècle et demi plus tard : ce n'est pas de l'amour; c'est de la sensualité, sans délicatesse, sans frein et sans loi :

Or, moy qui suis tout flamme, et de nuict et de jour,
Qui n'haleine que feu, ne respire qu'amour,
Je me laisse emporter à mes ardeurs communes,
Et cours sous divers vents de diverses fortunes.
Ravy de mes objets, j'ayme si vivement,
Que je n'ay pour l'amour ny choix ny jugement.
De toute eslection mon ame est despourveue,
Et nul object certain ne limite ma veue.
Toute femme m'agrée. . . . .

Il est impossible de se montrer plus complaisant

pour le vice. On comprend que, dans cette continuelle impatience des plaisirs illicites, Regnier dut faire plus d'une rencontre fâcheuse pour sa santé en même temps que pour sa bourse : de là, tous les fléaux de Vénus qui s'acharnèrent sur lui et qui l'accablèrent d'infirmités précoces. Son Mécènes, Philippe de Béthune, vint à son aide, en lui faisant avoir un canonicat dans l'église de Notre-Dame de Chartres, et une pension de deux mille livres sur l'abbaye de Vaux-Cernay, dont son oncle Desportes avait été abbé titulaire. Regnier, âgé de trente ans à peine, était déjà infirme, perclus de goutte et de rhumatisme, tout chargé des souvenirs dégoûtants de ses débauches, et retombant sans cesse dans les mains des médecins, qui désespéraient de le guérir. Dans plusieurs pièces de ses poésies, il représente le triste état où l'avait réduit ce qu'il nommait la *bonne loi naturelle,* à laquelle il s'était laissé aller si doucement :

La douleur aux traits veneneux,
Comme d'un habit épineux,
Me ceint d'une horrible torture ;
Mes beaux jours sont changés en nuits,
Et mon cœur, tout fletry d'ennuis,
N'attend plus que la sepulture.

Enivré de cent maux divers,
Je chancelle et vay de travers,
Tant mon ame en regorge pleine :
J'en ay l'esprit tout hebesté,
Et si peu qui m'en est resté,
Encor me fait-il de la peine.

Mais les souffrances inextinguibles qu'il éprouvait dans tout son corps, les traitements pénibles qu'il avait à suivre, les opérations douloureuses auxquelles il était condamné, ce n'était pas encore là le plus grand châtiment de ses désordres : ce fut quelquefois la honte de se sentir incapable de rentrer dans la carrière du vice qu'il avait tant de fois parcourue. Dans une de ses élégies, il raconte, en beaux vers dignes des érotiques grecs et latins, l'affront qu'une de ses maîtresses eut un jour à subir pour prix de la complaisance qu'elle avait voulu lui montrer; il rougit de trouver ses facultés si hostiles à ses désirs; il s'indigne contre lui-même :

Mais quoy ! que deviendray-je en l'extresme vieillesse,
Puisque je suis retif au fort de ma jeunesse,
Et si las ! je ne puis, et jeune et vigoureux,
Savourer la douceur du plaisir amoureux ?
Ah ! j'en rougis de honte et despite mon age,
Age de peu de force et de peu de courage !...
Pour flatter mon deffaut, mais que me sert la gloire,
De mon amour passé inutile mémoire,
Quand, aymant ardemment et ardemment aimé,
Tant plus je combattois, plus j'estois animé ;
Guerrier infatigable en ce doux exercice,
Par dix ou douze fois je rentrois dans la lice.

Cette insuffisance n'était sans doute que passagère et tenait à des circonstances transitoires; mais Regnier, qui se flattait de pouvoir aimer « encore après sa mort, » avait peine à se remettre d'une humiliation qu'il ne devait reprocher qu'à l'abus des

plaisirs et aux ravages des maladies honteuses. Il recommençait pourtant à chercher fortune dans les rues mal famées et à retremper son énergie dans l'élément de la Prostitution. Suivons-le, de loin, en ses excursions pornographiques.

Un soir, après un dîner ridicule auquel il avait assisté à contre-cœur comme convive, et qui s'était terminé par une bataille générale, il sort de la maison, sans demander qu'on l'éclaire, et il veut regagner son logis; mais il demeurait loin de là, et il connaissait mal le chemin; de plus, la nuit était des plus noires, et la pluie tombait à torrents. Il marchait, doublant le pas, le long des maisons, abrité par les auvents des boutiques et enveloppé dans son manteau, lorsqu'il vint à broncher lourdement « en un mauvais passage. » Il cherche à se retenir au mur, mais ce n'est pas le mur qu'il rencontre sous sa main, c'est une porte, qui n'était pas fermée, et qui s'ouvre tout à coup. Il s'en va choir, sur le ventre, avec fracas, à l'entrée d'une allée ténébreuse et puante :

On demande que c'est : je me releve, j'entre,
Et, voyant que le chien n'aboyoit point la nuit,
Que les verrous graissez ne faisoient aucun bruit,
Qu'on me rioit au nez et qu'une chambriere
Vouloit cacher ensemble et monstrer la lumiere,
Je suis, je le voy bien... Je parle; l'on respond :
Où, sans fleurs de bien dire ou d'autre art plus profond,
Nous tombasmes d'accord. Le monde je contemple,
Et me trouve en un lieu de fort mauvais exemple.

Une fois entré « dans ce logis d'honneur, » pour

se faire bien venir de son hôtesse, il délie sa bourse et met pièce sur table. En voyant briller un écu, la servante et la gouvernante des filles se tiennent prêtes à le servir, en murmurant tout bas : « L'honnête homme que c'est! » et s'empressent de lui plaire à qui mieux mieux. Mais voici trois vieilles rechignées qui s'approchent à pas comptés et qui s'accroupissent devant l'âtre où flambe un petit feu de chènevottes. On dirait trois fantômes échappés de l'enfer : l'une a l'air menaçant et la mine hardie d'une Euménide de théâtre; l'autre est plus décrépite et plus ridée qu'une sorcière du sabbat; la troisième est si maigre, si jaune, si transparente, qu'on aurait pu compter ses os. Ces affreuses vieilles, couvertes d'emplâtres et de plaies, gémissent sur leurs infirmités, gagnées « au champ d'honneur et de vertu; » celle-ci a mal aux reins, celle-là, aux dents; la dernière se plaint de son cautère :

En tout elles n'avoient seulement que deux yeux,
Encore bien fletris, rouges et chassieux;
Que la moitié du nez, que quatre dents en bouche,
Qui durant qu'il fait vent branlent sans qu'on les touche.
Pour le reste, il estoit comme il plaisoit à Dieu.
En elles, la santé n'avoit ni feu ni lieu,
Et chascune, à part soy, representoit l'idole
Des fièvres, de la peste et de l'orde (*horrible*) verole.

Telles étaient les abominables mégères qui exploitaient alors la Prostitution illégale et qui ne se décourageaient pas de la faire travailler à leur profit. Regnier, « à ce hideux spectacle, » eut horreur

de son vice, et il se préparait à la retraite, quand tout à coup :

. . . . . . D'un cabinet sortit un petit cœur,
Avec son chapperon, sa mine de poupée,
Disant : « J'ay si grand'peur de ces hommes d'espée,
Que si je n'eusse veu qu'estiez un financier,
Je me fusse plustost laissé crucifier
Que de mettre le nez où je n'ay rien à faire.
Jean, mon mary, monsieur, il est apoticaire?
Surtout, vive l'amour et bran pour les sergents !
Ardez ! voire, c'est mon ! je me cognois en gens :
Vous estes, je voy bien, grand abbateur de quilles,
Mais, au reste, honneste homme, et payez bien les filles ! »

Ainsi, parmi les femmes de mauvaise vie, il y avait des femmes mariées, ou, du moins, elles se vantaient de l'être pour se donner du relief ou pour inspirer plus de confiance au chaland. « Mais, monsieur, lui dit le *petit cœur,* avec mille gentillesses, n'avez-vous pas soupé?

Je vous pri', notez l'heure? Eh bien ! que vous en semble?
Estes-vous pas d'advis que nous couchions ensemble?

Regnier était crotté jusqu'à l'échine et mouillé jusqu'aux os ; il n'avait besoin que d'un lit, et il ne demandait qu'à dormir. La *dame du logis* offre alors de le conduire dans une chambre où il serait fort bien couché ; elle lui montre le chemin et passe devant, tout en lui parlant des deux filles, Jeanne et Macette, qui faisaient la fortune de sa maison :

Par le vray Dieu ! que Jeanne estoit et claire et nette,

Claire comme un bassin, nette comme un denier;
Au reste, fors Monsieur, que j'estois le premier.

C'était Jeanne que Regnier avait entrevue tout à l'heure; mais tout le bien qu'on lui en dit ne l'encourage pas à la revoir de plus près. Il fallait, par un escalier tortueux, arriver à l'endroit où Regnier trouverait un gîte pour la nuit :

La montée estoit torte et de fascheux accez :
Tout branloit dessous nous jusqu'au dernier estage.
D'eschelle en eschellon, comme un linot en cage,
Il falloit sauteler et des pieds s'accrocher,
Ainsi comme une chèvre en grimpant un rocher.
Après cent soubresautz, nous vinsmes en la chambre,
Qui n'avoit pas le goust de musc, civette ou d'ambre :
La porte en estoit basse et sembloit un guichet,
Qui n'avoit pour serrure autre engin qu'un crochet.

Au moment où, plié en deux, Regnier allait pénétrer dans ce bouge, il se heurta le front et fit un faux pas qui l'envoya tomber en arrière au bas de l'escalier, « de la teste et du cul comptant chaque degré. » Il avait entraîné dans sa chute la pauvre dame, qui fut plus maltraitée que lui, et qui resta étendue, le nez sur le carreau, « sans poulx et sans haleine. » On accourt au bruit, on apporte de la lumière; on relève la dame, qui se ranime pour crier et tempêter contre Jeanne et Macette, qu'elle accuse de lui *porter guignon*. Regnier, pour la première fois de sa vie peut-être, ne songe plus à l'amour et n'aspire qu'à être seul, afin de se sous-

traire à d'impures tentations. Il s'arme d'une chandelle, regrimpe l'escalier et prend possession du taudis infect qu'on lui assigne pour chambre à coucher : il n'y voit pas de lit, et il fait ainsi l'inventaire de tous les objets étranges qui se présentent à sa vue :

Or, en prémier *item,* sous mes pieds, je rencontre
Un chaudron esbreché, la bourse d'une montre,
Quatre boëtes d'unguents, une d'alun bruslé,
Deux gands despariez (*dépareillés*), un manchon tout pelé,
Trois fiolles d'eau bleue, autrement d'eau seconde,
La petite seringue, une esponge, une sonde,
Du blanc, un peu de rouge, un chiffon de rabat,
Un balay pour brusler en allant au sabbat,
Une vielle lanterne, un tabouret de paille,
Qui s'estoit sur trois pieds sauvé de la bataille;
Un baril defoncé, deux bouteilles sur cu,
Qui disoient, sans goulot : « Nous avons trop vescu! »
Un petit sac tout plein de poudre de mercure,
Un vieux chapperon gras de mauvaise teinture.....

Pendant que Regnier passait en revue ces misérables et sordides épaves de la Prostitution, Jeanne arrive, portant sous le bras de quoi garnir le lit, qui se composait d'une porte placée sur deux tréteaux boiteux et chargée d'une paillasse; Jeanne, qui venait d'être grondée et battue par sa *dame*, se dédommage, en vomissant mille injures contre *cette vilaine,* et en se plaignant de sa condition :

« Qui vit céans, ma foy! n'a pas besogne faite!
Tousjours à nouveau mal nous vient nouveau soucy;
Je ne scay, quant à moy, quel logis c'est icy :

Il n'est, par le vray Dieu ! jour ouvrier ny feste,
Que ces carongnes-là ne me rompent la teste.
Bien, bien, je m'en iray, sitost qu'il fera jour !
On trouve dans Paris d'autres maisons d'amour !...
Tousjours après souper ceste vilaine crie !
Monsieur, n'est-il pas temps ? couchons-nous, je vous prie ! »

En parlant ainsi, elle disposait le lit, « aussi noir qu'un souillon, » et *tirassoit* les draps trop courts, diaprés de taches équivoques :

Dieu scait quels lacs d'amour, quels chiffres, quelles fleurs,
De quels compartimens et combien de couleurs,
Relevoient leur maintien et leur blancheur naïfve,
Blanchie en un sivé (ou *privé?*), non dans une lessive !

Le lit est fait; Jeanne sollicite Regnier de se coucher; et quoiqu'il tombe de sommeil, cet affreux lit ne le tente pas plus que l'objet qu'il doit y rencontrer; mais la fille ne lui laisse pas de répit; elle lui dégrafe ses chausses, elle lui arrache de force son pourpoint. Regnier résiste toujours, « en tranchant de l'honnête, » jusqu'à ce qu'il se décide enfin à boire le calice. Il détache un soulier, il ôte une jarretière, il achève lentement de quitter ses vêtements, et il s'aventure avec horreur dans ces horribles draps. Il n'y était pas depuis longtemps, quand on heurte à la porte de la rue, et l'on appelle *Catherine !* Jeanne éteint la lumière, qui avait probablement attiré l'attention d'un passant attardé; elle ne répond pas, et personne ne dit mot dans la maison. Alors les coups redoublent; on frappe des pieds et des mains; on ébranle la porte; on crie, on menace, on jure.

Jeanne, pendant ce temps-là, fait un *sermon* au pauvre Regnier, qui s'inquiète de ce vacarme; elle lui reproche de ne s'être pas couché plus vite et d'avoir perdu un temps précieux qu'il ne retrouvera pas. « Que diable, aussi, pourquoi? lui dit-elle avec humeur; que voulez-vous qu'on fasse? » Les gens qui heurtent à la porte ne se lassent pas, mais ils changent de gamme, et passent de la menace à la prière : on n'ouvre pas davantage. Alors ils contrefont le guet royal, puis le guet assis ou dormant; ils parlent tantôt en soldats, tantôt en citoyens : « Ouvrez de par le roi! » Le véritable guet accourt au bruit, et les compagnons de débauche s'enfuient dans les rues voisines. Il y eut un moment de trêve, pendant lequel Regnier se jette à bas du lit et cherche à tâtons ses hardes pour se rhabiller; mais plus il se hâte et moins il avance; il ne retrouve plus les pièces éparses de son costume : au lieu de son chapeau, il prend une savate; il rencontre ses bas, quand il cherche son pourpoint. Jeanne n'a pas bougé du lit; elle l'encourage à se mettre en état de paraître devant le guet, sans la compromettre :

« Si mon compère Pierre est de garde aujourdhuy,
Non, ne vous faschez point, vous n'aurez point d'ennuy! »

Voici le guet qui frappe en maître, cette fois; on crie de l'intérieur : Patience! et on ouvre une fenêtre pour parlementer. Regnier s'est à demi vêtu, il

sort doucement du bouge où sa place sera prise tout à l'heure par un autre; il descend l'escalier, un pied chaussé et l'autre nu. Il s'est blotti dans l'angle d'un mur, au moment où la porte de l'allée livre passage à une patrouille du guet, qui se précipite dans la maison, « en humeur, dit-il, de nous faire un assez mauvais tour. » Il n'a pas été vu, et il peut s'esquiver, sans dire à personne ni bonsoir ni bonjour; il s'éloigne à grands pas de ce coupe-gorge, et il court longtemps sans regarder derrière lui, jusqu'à ce qu'il vienne culbuter dans un tas de mortier. Le jour allait bientôt poindre, lorsqu'il rentra chez lui, « fangeux comme un pourceau, » en jurant bien de ne se retrouver jamais dans la même passe; car, se disait-il en se mettant au lit, celui

. . . qui, troublé d'ardeur, entre au bordel aveugle,
Quand il en sort, il a plus d'yeux et plus aigus
Que Lyncé l'Argonaute ou le jaloux Argus.
(*Satyre* IX.)

En dépit de tous ses serments, Regnier était enclin à se parjurer et à donner dans le vice qu'il aimait tant. Tous les chemins le ramenaient au repaire de la Prostitution, où il avait laissé tant de fois sa santé, sa bourse et son honneur. Un autre jour (voy. le *Discours d'une vieille maquerelle*), après s'être querellé avec un de ses amis qu'il nomme Philon, il imagine, pour oublier sa colère, d'aller tout de suite

Dans un lieu de mauvais renom,
Où jamais femme n'a dit non.

Il entre fort échauffé, et s'afflige de ne trouver que l'hôtesse. Celle-ci, qui était une vieille très-complaisante, lui dit en souriant et en branlant la tête :

. . . Excusez ! c'est la feste
Qui fait que l'on ne trouve rien ;
Car tout le monde est gens de bien :
Et si j'ay promis en mon ame
Qu'à ce jour, pour n'entrer en blasme,
Ce peché ne seroit commis.
Mais vous estes de nos amis,
Parmanenda ! je vous le jure,
Il faut, pour ne vous faire injure,
Après mesme avoir eu le soin
De venir chez nous de si loin,
Que ma chambrière j'envoie
Jusques à l'Escu de Savoye.
Là, mon amy, tout d'un plein saut,
On trouvera ce qu'il vous faut.

La chambrière reçoit les ordres de sa maîtresse et court à l'*Écu de Savoie,* qui était une hôtellerie mal famée où l'on était toujours sûr de rencontrer des femmes de bonne volonté. Ce détail de la pièce de vers nous prouve que les hôtelleries, les tavernes et les étuves, étaient alors les lieux privilégiés de la Prostitution, et que les malheureuses qui exerçaient en cachette le honteux métier que les lois avaient proscrit, se tenaient constamment dans ces endroits-là, où les attirait la compagnie des hommes dépravés; mais il ne s'y passait rien qui fût de nature à éveiller les défiances de la police, sous la main de laquelle étaient placés tous les lieux publics. Seule-

ment, dans les rues voisines, on ne manquait pas de courtières de débauche, qui prêtaient leur maison au commerce secret des amours mercenaires. C'était chez ces vieilles, sous leurs yeux et par leurs soins, que les pauvres filles et souvent les femmes mariées se prostituaient, au risque d'être arrêtées et emprisonnées comme coupables d'avoir vendu leur corps. On doit croire pourtant que ces arrestations étaient rares, et que les sergents avaient ordre de fermer les yeux. Le logis des *pourvoyeuses de bordeau*, comme on les avait qualifiées, n'était pas, à proprement parler, un mauvais lieu public ouvert à tout venant, et l'application de la loi rencontrait des difficultés presque insurmontables à l'égard de ces espèces de *maisons de passe*, qui ne recevaient pas à demeure les filles de joie, non plus que les gens sans aveu, et qui servaient, pour ainsi dire, de terrain neutre à la Prostitution. Pour revenir à Regnier, que nous avons vu entrer dans un de ces infâmes repaires, comme la chambrière ne pouvait être revenue avant un bon quart d'heure, l'hôtesse le pria de s'asseoir et se mit à lui débiter un flux de paroles pour l'empêcher de trouver le temps long. Après avoir essayé d'entamer une conversation à laquelle se refusait absolument le poëte, impatienté d'attendre et confus de se voir à pareille fête, elle entreprit de raconter, de point en point, son histoire, vraie ou fausse, qui n'était, après tout, qu'une réminiscence du poëme de la *Courtisane pervertie*, par

Joachim Dubellay. Par ce récit, que Regnier n'écoutait que d'une oreille, elle cherchait à lui faire prendre patience. Elle passa en revue ses nombreuses amours, depuis l'époque où sa mère avait vendu trois ou quatre fois la virginité qu'un amant lui avait prise le premier; elle ne cacha pas qu'elle avait appris son métier malhonnête, en trafiquant d'elle-même, comme maintenant elle trafiquait des autres, faute de pouvoir encore, vieille et sèche devenue, continuer son genre de vie; mais elle se vantait d'être plus habile que nulle autre de ses pareilles et d'avoir la meilleure clientèle de Paris :

Je suis vendeuse de chandelles :
Il ne s'en voit point de fidèles
Dans leur estat, comme je suis.
Je cognois bien ce que je puis :
Je ne puis aimer la jeunesse
Qui veut avoir trop de finesse,
Car les plus fines de la cour
Ne me cachent point leur amour.
Telle va souvent à l'eglise
De qui je cognois la feintise;
Telle qui veut son faict nier
Dit que c'est pour communier;
Mais la chose m'est indiquée :
C'est pour estre communiquée
A ses amys, par mon moyen,
Comme Hélène fit au Troyen.

La vieille en était là de ses confidences, quand un commissaire-enquêteur passa devant la maison, dont la porte restait entre-bâillée; le sergent qui ac-

compagnait le commissaire poussa la porte et entra. Regnier n'eut que le temps de sortir par une autre issue qu'il connaissait, et il se retira chez le voisin,

> Moitié figue, moitié raisin,
> N'ayant ny tristesse ny joye
> De n'avoir point trouvé la proye.

Regnier, qui promenait ses appétits vagabonds dans tous les mauvais lieux de la ville, n'a point tenté, dans ses vers, de relever de leur abjection les malheureuses qu'il fréquentait pour ses plaisirs et qu'il méprisait sans doute plus que personne. On ne trouve pourtant l'expression de ce mépris que dans ce seul vers :

> Si moins qu'une putain on estimoit ma muse!
> (*Satire* IV.)

On doit remarquer aussi que, dans ses poésies, où il n'a pas eu honte de peindre à larges traits le relâchement des mœurs, les noms des scandaleuses compagnes de sa vie débauchée ne sont point étalés avec cette ostentation effrontée, que les poëtes de son temps affichaient dans leurs ouvrages, en parlant de leurs amours, quels qu'ils fussent. Regnier se respecte assez pour ne pas élever d'autel poétique aux êtres déshonorés qu'il regardait comme les matériels instruments du vice et non pas comme les tristes victimes des passions. Il n'a nommé que Madelon et Antoinette, dans deux épigrammes, dont l'une est seulement obscène et dont l'autre caractérise bien la

femme de folle vie, le type franc et audacieux de la Prostitution; la voici :

Magdelon n'est point difficile,
Comme un tas de mignardes sont :
Bourgeois et gens sans domicile,
Sans beaucoup marchander, luy font :
Un chascun qui veut la recoustre.
Pour raison, elle dit ce poinct :
Qu'il faut estre putain tout outre,
Ou bien du tout ne l'estre point.

Le poëte semble jeter un voile de pitié et d'oubli sur des infortunées qui n'étaient que trop souvent innocentes de leurs égarements, ordonnés par une marâtre indigne ou conseillés par une abominable proxénète. Mais il ne pardonne pas, en revanche, aux intermédiaires de la débauche, à ces vieilles dégradées, à ces dévotes hypocrites, qui, ne pouvant plus vivre aux dépens de leur beauté flétrie, tiraient encore un revenu infâme de la Prostitution, corrompaient les jeunes filles, détournaient les femmes de leur devoir et se montraient les implacables ennemies de la pudeur de leur sexe. C'est Regnier qui a fait l'admirable portrait de Macette, ce Tartufe femelle dont Molière a voulu sans doute créer la contre-partie dans sa comédie du *Tartufe*. La satire de *Macette* (et, sous ce nom proverbial, il faudrait découvrir une des courtisanes fameuses de la fin du seizième siècle) n'était peut-être qu'une vengeance personnelle, mais on la considéra comme l'œuvre

d'une vertueuse indignation contre les courtières d'amours, en général, et l'on sut gré à Regnier, tout débauché qu'il fût, de s'être fait l'énergique interprète de l'opinion des honnêtes gens, à l'égard de ces détestables corruptrices, qui s'étaient multipliées à l'infini et qui répandaient partout le poison de leur perversité.

La fameuse Macette, à la cour si connue,
Qui s'est aux lieux d'honneur en crédit maintenue,
Et qui, depuis dix ans jusqu'en ses derniers jours,
A soustenu le prix en l'escrime d'amours;
Lasse enfin de servir au peuple de quintaine,
N'estant passe-volant, soldat ny capitaine,
Depuis les plus chetifs jusques aux plus fendans,
Qu'elle n'ait desconfit et mis dessus les dents,
Lasse, dis-je, et non saoule, enfin s'est retirée.

Cette courtisane, qui ne connaissait pas d'autre ciel « que le ciel de son lit, » s'est jetée dans la dévotion et affiche un éclatant repentir de ses erreurs; elle s'habille sans art, elle jeûne, elle prie, elle visite les églises et les couvents, elle porte des chapelets et des grains bénits, elle ne s'occupe plus que d'œuvres pies : on la trouve sans cesse devant les autels, agenouillée, prosternée, pleurant comme la Madeleine et se frappant la poitrine; c'est une béate, c'est une sainte, que tout le monde admire et dont le vilain passé se cache sous les beaux semblants d'une austère pénitence. Regnier, qui se souvient des hauts faits de cette grande pécheresse, doute fort de

sa conversion et ne se laisse pas prendre aux apparences. Un jour, comme il venait d'arriver chez une fille où il avait sa *fantaisie*, il n'est pas peu surpris de voir paraître cette vieille chouette, qui « entre à pas lents et posés, la parole modeste et les yeux composés, » et qui salue la belle d'un *Ave Măria*. Regnier a eu le temps de se blottir derrière une porte, sans être aperçu : de sa retraite, il peut tout entendre, et il prête une oreille attentive aux discours de la sainte nitouche, qui, après les lieux communs de morale édifiante, aborde effrontément l'objet de sa visite, en disant à cette fille, qu'elle devrait, « estant belle, avoir de beaux habits. » Macette connaît un homme riche, qui aime la pauvre innocente et qui ne demande qu'à se mettre en frais pour elle : on lui donnera donc, quand elle le voudra, de beaux habits de soie, des perles, des rubis, et tout ce qui sert à faire ressortir la beauté d'une femme. La maîtresse de Regnier écoute avec étonnement les étranges conseils qu'elle était bien loin d'attendre de cette exécrable corruptrice qui lui expose impudemment toute la doctrine de la Prostitution. Qu'est-ce que l'honneur « d'un vieux saint que l'on ne chomme plus? »

La sage le scait vendre, ou la sotte le donne.

La perfide conseillère ne s'arrête plus dans ce honteux encouragement à la débauche; elle dévoile sans pudeur les mystères horribles de son impudicité; elle

emploie toute son adresse et toute son éloquence à pervertir cette jeune fille, qui, pour n'être pas novice, n'était pas encore une prostituée émérite; elle se dépouille de son masque de décence et d'hypocrisie, pour se montrer telle qu'elle est en réalité, et pour éblouir, pour fasciner la victime qu'elle veut perdre, en lui apprenant à s'enrichir par le déshonneur. Ma fille, lui dit-elle de la voix la plus caressante :

Non, non, faites l'amour et vendez aux amans
Vos accueils, vos baisers et vos embrassemens.
C'est gloire et non pas honte, en ceste douce peine,
Des acquests de son lit accroistre son domaine.
Vendez ces doux regards, ces attraits, ces appas :
Vous-même vendez-vous, mais ne vous livrez pas.
Conservez-vous l'esprit, gardez vostre franchise;
Prenez tout, s'il se peut, ne soyez jamais prise...
Prenez à toutes mains, ma fille, et vous souvienne
Que le gain a bon goust, de quelque endroit qu'il vienne.
Estimez vos amans, selon le revenu :
Qui donnera le plus, qu'il soit le mieux venu.
Laissez la mine à part, prenez garde à la somme :
Riche vilain vaut mieux que pauvre gentilhomme.
Je ne juge, pour moy, les gens sur ce qu'ils sont,
Mais selon le profit et le bien qu'ils me font.
Quand l'argent est meslé, l'on ne peut reconnaistre
Celuy du serviteur d'avec celuy du maistre.
L'argent d'un cordon-bleu n'est pas d'autre façon,
Que celuy d'un fripier ou d'un aide à maçon...
Tous ces beaux suffisans dont la cour est semée
Ne sont que triacleurs et vendeurs de fumée;
Ils sont beaux, bien peignez, belle barbe au menton :
Mais quand il faut payer, au diantre le teston!
Et faisant des mourans et de l'ame saisie,
Ils croyent qu'on leur doit, pour rien, la courtoisie.

Mais c'est pour leur beau nez! Le puits n'est pas commun;
Si j'en avois un cent, ils n'en auroient pas un...
Qui le fait à credit n'a pas grande ressource :
On y fait des amis, mais peu d'argent en bourse.
Prenez-moi ces abbez, ces fils de financiers,
Dont depuis cinquante ans les pères usuriers,
Volans à toutes mains, ont mis en leur famille
Plus d'argent que le roy n'en a dans la Bastille.
C'est là que vostre main peut faire de beaux coups.
Je scay de ces gens-là qui soupirent pour vous;
Car, estant ainsi jeune, en vos beautez parfaites,
Vous ne pouvez sçavoir tous les coups que vous faites,
Et les traits de vos yeux, haut et bas eslancez,
Belle, ne voyent pas tous ceux que vous blessez.
Tel s'en vient plaindre à moy, qui n'ose le vous dire!...

Regnier, que cette exécrable Macette voulait éconduire, au profit de quelqu'un qui eût chèrement payé la place, ne put retenir un mouvement de colère, et la vieille, en se retournant au bruit qu'il avait fait, s'aperçut de la présence d'un témoin qu'elle redoutait. A l'instant, elle leva le siége et se hâta de sortir, en disant à demi-voix : « Je vous verrai demain. Adieu, bonsoir, ma fille! » Le poëte fut tenté de se venger de ses propres mains contre cette ennemie de ses amours et de son bonheur; mais il ne voulut pas sans doute faire rougir sa maîtresse, en lui prouvant qu'il avait entendu les beaux conseils qu'elle n'eût pas dû écouter. Il poursuivit tout bas de ses malédictions la vieille entremetteuse, qui l'avait accusé de hanter de mauvais lieux et qui s'était tant acharnée à lui ôter le cœur de sa maîtresse. C'en était fait de ce cœur, tout à l'heure simple et tendre,

noble et généreux, maintenant souillé des pensées du vice et déjà gagné à la Prostitution. Macette l'avait emporté sur Regnier, qui, désolé, furieux d'être supplanté par un rival dont l'argent faisait tout le mérite, stigmatisa de son vers sanglant l'abominable vieille que le démon de la luxure avait envoyée en ambassade auprès d'une pauvre et honnête jeune fille. Voici quelques strophes de l'*Ode sur une vieille maquerelle* :

Esprit errant, ame idolastre,
Corps verolé, couvert d'emplastre,
Aveuglé d'un lascif bandeau ;
Grande nymphe à la harlequine,
Qui s'est brisé toute l'eschine
Dessus le pavé d'un bordeau !...

Je veux que partout on t'appelle
Louve, chienne et ourse cruelle,
Tant decà que delà les monts ;
Je veux que de plus on ajoute :
Voilà le grand diable qui joute
Contre l'enfer et les demons.

Je veux qu'on crie emmy la rue :
Peuple, gardez-vous de la grue,
Qui destruit tous les esguillons,
Demandant si c'est aventure
Ou bien un effet de nature,
Que d'accoucher des ardillons.

De cent dons elle fut formée,
Et puis, pour en estre animée,
On la frotta de vif-argent :
Le fer fut première matière,
Mais meilleure en fut la dernière,
Qui fist son cul si diligent.

Depuis, honorant son lignage,
Elle fit voir un beau menage
D'ordure et d'impudicitez;
Et puis, par l'excès de ses flammes,
Elle a produit filles et femmes
Au champ de ses lubricitez...

Vieille sans dent, grand' hallebarde,
Vieux baril à mettre moutarde,
Grand morion, vieux pot cassé,
Plaque de lit, corne à lanterne,
Manche de lut, corps de guiterne,
Que n'es-tu déjà *in pace?*

Vous tous qui, malins de nature,
En desirez voir la peinture,
Allez-vous-en chez le bourreau;
Car, s'il n'est touché d'inconstance,
Il la fait voir à la potence
Ou dans la salle du bordeau!

La vengeance de Regnier immortalisa ainsi le nom de Macette, qui fut dès lors le synonyme du mot *maquerelle*, que la langue écrite et parlée n'avait pas encore rejeté dans le vocabulaire des halles. Le poëte n'était pas encore sage, malgré la malencontreuse issue de ses amours, malgré ses infirmités précoces, malgré sa vieillesse prématurée. Cependant, s'il avait toujours la même passion pour les femmes, il n'allait pas les chercher aux mêmes endroits; il évitait les lieux de perdition, il ménageait mieux sa santé, il ne courait plus aveuglément au plaisir, comme il y courait, dit-il,

Du temps que ma jeunesse, à l'amour trop ardente,
Rendoit d'affection mon âme violente,
Et que de tous costez, sans choix ou sans raison,
J'allois comme un limier après la venaison.

Dans son épître au sieur de Forquevaux, qui n'est pas, comme on l'a supposé, le pseudonyme du sieur d'Esternod ou Desternod, il développe, avec un cynisme qui ne manque pas de naïveté, sa nouvelle théorie en amour; il a toujours une aversion marquée pour les grandes dames; il ne se soucie pas « de servir, le chapeau dans le poing; » il ne veut plus être toujours à la rame, comme un forçat; ce qu'il préfère, c'est

. . . . Une jeune fillette
Experte dès longtemps à courir l'eguillette,
Qui soit vive et ardente au combat amoureux....,
La grandeur en amour est vice insupportable,
Et qui sert hautement est tousjours misérable :
Il n'est que d'estre libre, et en deniers comptans,
Dans le marché d'amour acheter du bon temps,
Et, pour le prix commun, choisir sa marchandise.....

M. Viollet-Leduc, dans son édition de Regnier (Paris, P. Jannet, 1854, in-18), dit avec raison, au sujet de cette épître : « Il serait aussi difficile d'excuser Regnier sur le choix de son sujet, que sur la manière dont il l'a traité. Cet ouvrage ne peut donner qu'une fort mauvaise opinion de sa délicatesse et de ses mœurs. »

Regnier se sentait vieux et n'avait pas quarante ans; il était aussi devenu craintif sur les risques à courir, et il laissait volontiers en héritage à ses successeurs, « aux mignons, disait-il, aveugles en ce jeu, »

Les boutons du printemps et les autres fleurettes,
Que l'on cueille au jardin des douces amourettes.

Il prenait en horreur les remèdes d'apothicaire, le

mercure, l'eau-forte, l'eau de gayac et les sudorifiques qui lui avaient retiré *sa substance;* il était perclus d'un bras et d'une jambe; « comme un marinier échappé de l'orage, » il avait juré de ne plus s'embarquer sur la mer de la Prostitution, et il rêvait le bonheur d'un commerce sûr et paisible avec *une simple maîtresse.* Mais il ne pouvait réaliser ce rêve, qu'après être sorti des mains de ses *refondeurs.* « Regnier, rapporte Tallemant des Réaux dans l'historiette de Desportes, mourut à trente-neuf ans, à Rouen, où il estoit allé pour se faire traitter de la verolle, par un nommé le Sonneur. Quand il fut guéri, il voulut donner à manger à ses médecins. Il y avoit du vin d'Espagne nouveau : ils luy en laissèrent boire par complaisance : il en eut une pleurésie qui l'emporta en trois jours (22 octobre 1613). » Ce grand satirique, tout débauché qu'il était, n'en fut pas moins aimé et loué par ses contemporains, sans qu'on pensât à lui reprocher la licence de ses poésies, qui n'étaient pas aussi libres que celles de Sigongne, Desternod, Motin et Théophile. Quoique Regnier puisse être placé à la tête des poëtes de la Prostitution, il faut se rappeler que de son temps, comme M. Violet-Leduc le fait observer dans son *Histoire de la satire en France,* « le nom seul de *satire* indiquait un ouvrage obscène. » L'austère Boileau n'avait pas tenu compte des mœurs et des usages de ce temps-là, lorsqu'il disait de Regnier, dans l'*Art poétique :*

Heureux si dans ses vers, pleins de verve et de sel,
Il ne menait souvent les muses au bordel,
Et si du son hardi de ses rimes cyniques
Il n'alarmait souvent les oreilles pudiques !

Mais, pour ne pas encourir lui-même le reproche qu'il adressait au chantre de *Macette* et du *Mauvais gîte*, il épura ainsi l'expression des deux premiers vers, en les affaiblissant, sans rien changer toutefois au jugement qu'il avait porté sur son maître en satire :

Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
Ne se sentaient des lieux que fréquentait l'auteur!

CHAPITRE XLIII.

SOMMAIRE. — Les imitateurs de Regnier. — Le sieur d'Esternod et son *Espadon*. — Une bonne fortune de poëte satirique. — Le paranymphe de la vieille dévote. — La *Belle Madeleine*. — Le sieur de Courval-Sonnet. — La *Censure des femmes*. — Conseils à une courtisane. — Les *Exercices de ce temps*. — Le Bal. — La Promenade. — Le Débauché. — Le Procès de Théophile Viaud. — Les recueils de vers satiriques. — Le *Parnasse satyrique*. — La vengeance du P. Garasse et des jésuites. — Arrêts contre Théophile. — Nouvelle jurisprudence contre les mauvais livres et les discours obscènes.

Mathurin Regnier n'est pas le seul poëte de cette époque, chez lequel on trouve une vive et franche peinture de la Prostitution. La plupart des poëtes ses contemporains et ses imitateurs ne craignaient

point de se déshonorer en fréquentant les cabarets et les mauvais lieux : il était tout naturel que leurs mœurs honteuses se reflétassent dans leurs ouvrages. En outre, le genre de poésie le plus goûté alors par les lecteurs de la meilleure société, affectait de préférence la forme et le ton de la satire, lors même qu'il n'en avait pas le nom. « Les auteurs et probablement le public, dit M. Violet-Leduc dans son *Histoire de la satire en France*, étaient alors dans la fausse persuasion, d'après des études mal faites ou mal dirigées, que le style de la satire devait être conforme au langage supposé des *satyres*, divinités lascives des Grecs. » De là l'obscénité ou du moins la licence de la plupart des vers satiriques. Nous n'avons pas le dessein de rechercher dans les poëtes de l'école de Regnier tout ce qu'on pourrait y trouver de renseignements et de traits curieux relatifs à l'histoire de la moralité publique au commencement du dix-septième siècle; nous voulons seulement choisir dans quelques recueils de satires publiés vers ce temps-là, divers tableaux de mœurs qui compléteront celui que Regnier a peint d'après nature dans sa *Macette* et son *Mauvais gîte*. Ces nouveaux extraits, empruntés à des livres rares et fort peu connus, reproduiront sous des faces nouvelles la physionomie essentiellement mobile de la Prostitution, quoiqu'on reconnaisse toujours, dans les satires que nous venons de parcourir à ce point de vue, l'intention évidente de lutter avec avantage

contre l'auteur de *Macette*, en abordant le domaine scabreux de son génie libertin.

Le sieur d'Esternod se présente le premier avec une imitation très-inférieure et pourtant remarquable de la *Macette*, qui avait reçu tant d'applaudissements qu'elle empêchait tous les poëtes de dormir. Claude d'Esternod ou Desternod n'était pas, comme on l'a cru, le pseudonyme de François de Fourquevaux, ami de Regnier; c'était un bon gentilhomme de Salins, qui ne courtisa les Muses qu'après avoir passé sa jeunesse dans la carrière des armes: sa poésie se ressentait donc de la rudesse et de la licence de son premier métier. Quoiqu'il fût gouverneur du château d'Ornans en Bourgogne, ce poste militaire lui laissait assez de loisir pour lui permettre de venir à Paris, où ses liaisons avec les poëtes l'entraînèrent souvent dans la débauche; mais, quoique ces poëtes fussent la plupart athées ou *épicuristes*, comme Théophile et Berthelot, il continua d'allier à ses mœurs licencieuses une grande piété et un zèle presque fanatique pour la religion. Dans une des pièces de son *Espadon satirique*, imprimé pour la première fois à Lyon, en 1619, d'Esternod a flétri, avec une énergie brutale et soldatesque, « l'hypocrisie d'une femme qui feignoit d'estre devote et fut trouvée putain. » Cette femme, qu'il ne nomme pas, était de celles qui couvrent leurs turpitudes du masque de la vertu, et qui sont aussi estimées du monde, qu'elles devraient en être mé-

prisées, si l'on savait quelle est leur conduite. Il y avait alors beaucoup plus d'hypocrites de cette espèce qu'on n'en voit aujourd'hui, et d'Esternod n'était pas dupe de leurs manéges et de leurs mensonges :

Et telle est au sermon tant que le jour nous luit,
Que j'ay veue au bordeau tout le long de la nuit.
Or une j'en cognois de semblable farine,
Qui est une Laïs et fait de la Pauline.

Il nous esquisse le portrait de cette débauchée, qui « fait la pieuse, épluche les pouilleux, » distribue des aumônes, quand elle sait qu'on la voit, ne parle que d'eau bénite, d'indulgences et de jubilé, compte sans cesse les grains d'un rosaire et ne paraît pas songer aux vanités du monde ni aux œuvres de Satan. Une nuit, le sieur d'Esternod sortit de chez lui, « morne, triste, pensif, » et la bourse vide; c'était là l'objet de sa tristesse, car le jeu ne lui avait pas laissé *un six-écus*

Pour celles qui m'avoient jadis presté leur flus.

Il allait donc *pedetentim,* courbé comme un vieillard et réfléchissant à sa pénurie qui l'empêchait de se présenter dans un lieu où tout se paye. Il marchait au hasard, en grattant sa perruque, sans imaginer un expédient honnête pour trouver de l'argent ou pour s'en passer. Tout à coup, il entend des voleurs, et, pour les éviter, quoiqu'il n'ait rien à perdre, que son manteau, il s'enfonce dans une ruelle téné-

breuse, et il se cache sous l'auvent d'une maison. Une fenêtre s'ouvre au-dessus de sa tête : il fait un bond de côté, « craignant l'odeur de l'ambre,

Et d'estre parfumé de quelque pot de chambre. »

Mais la chambrière lui crie d'en haut : « Holà! monsieur! je m'en vais tout soudain vous ouvrir la porte! » Il ne répond pas, car il suppose que ce n'est pas à lui que l'on s'adresse, et il va s'éloigner discrètement, quand la porte s'entr'ouvre et que la chambrière lui dit à voix basse : « Entrez, monsieur, sans feu ni sans chandelle? » Il ne peut plus douter qu'on ne le prenne pour un autre; il hésite à poursuivre l'aventure; mais, au moment où il se retire, on le pousse dans l'allée, et la porte se referme sur lui. Alors, il se résigne et se laisse conduire par la main près du lit de *madame*, qui l'attendait ou qui du moins en attendait un autre entre deux draps. On lui adresse la parole, comme si l'on parlait à une vieille connaissance : il est allé trop loin pour reculer, et il se couche sans mot dire.

Le sieur d'Esternod commence à se repentir de n'avoir pas demandé de la lumière, car il conçoit de terribles soupçons sur l'âge de sa mystérieuse compagne. Enfin, quand il est bien convaincu qu'il a eu affaire à une vieille édentée, il se décide à quitter la partie; il se lève brusquement et ne s'excuse pas de son impolitesse. La vieille, surprise et outrée de

ce procédé, crie, appelle Jacqueline et fait allumer la chandelle. Elle se cache sous sa couverture en voyant d'Esternod, qui ne s'était jamais rencontré avec elle sur pareil pied, et qui retrouve, en riant, sa dévote du sermon. « Bonjour, mademoiselle! lui dit-il d'un ton goguenard. — Quel grand diable, mon Dieu! vous amena! s'écrie tristement la vieille désespérée.

— Ma fortune maudite,
Qui vouloit que je sceus qu'estiez une hypocrite! »

On se désole; on le supplie d'être discret, de ne pas perdre une honnête femme qu'il peut déshonorer; il la rassure et la raille en même temps :

. . . . . . Madame, n'ayez peur,
Qu'en ma discretion vostre secret repose,
Car mon honneur y est plus que vous engagé.
M'estimeroit-on pas quelque diable enragé?

Malgré ces belles promesses, il fait payer son silence et ne sort pas de la maison avant d'avoir touché dix écus pour prix de ses services. Il n'a pas même la pudeur de faire entendre qu'il distribuera cet argent aux pauvres! L'ignoble dénoûment de cette aventure ne nous donne pas une flatteuse opinion de la moralité du sieur d'Esternod, qui n'eut rien de plus pressé que de publier sa triste bonne fortune. On a lieu de supposer qu'il ne cacha pas même le nom de la dame, car il mit en vers le *pa-*

ranymphe de cette vieille, pour la récompenser du *bon office* qu'il lui devait :

Bref, je te suis tant redevable,
Vieille, plus fine que le diable,
Pour avoir fait l'amour pour moy,
Que tu seras mon connestable,
Et mise à la première table
Si quelque jour on me fait roy.

Qu'à la teigne, qu'à la podagre,
A la migraine, à la chiragre,
De t'offenser soit interdit!
Et, après la mort filandière,
Deux asnes, dans une litière,
Te portent droit en paradis!

Ce sieur d'Esternod, qui avait fait ses premières armes poétiques avec le harnais de soudard sur le dos, conservait, dans ses mœurs et dans son langage, toute la grossièreté de son ancien métier; il ne comptait pas avec sa bourse, quand il voulait acheter du fruit nouveau sur le marché de la Prostitution. Il se venge, par des vers âcres et venimeux, d'une femme, qu'il nomme la *belle Madeleine,* et qui avait refusé de se vendre pour cinquante pistoles. On peut croire, d'après certains passages de la pièce, que cette femme était gardée, comme on disait, pour la bouche d'un grand seigneur, et que les *vieilles prêtresses,* ou proxénètes, qui l'avaient découverte dans un village bressan, se promettaient de faire de bonnes affaires avec elle. En tout cas, on la veillait de près, et le sieur d'Esternod frappait en vain à la porte.

Furieux de cette résistance, il répand sa colère dans une poésie frappée au coin des mauvais lieux; il accable d'invectives ramassées dans les ruisseaux la malheureuse qui ne veut plus le recevoir; il se la représente vieille et décrépite, abandonnée de ses amants, « malandreuse, poussive, hargneuse, » regrettant sa folle vie, se rappelant avec dépit les bonnes aubaines qu'elle a refusées et qu'elle ne retrouvera plus :

Tu tiendras ces mesmes paroles :
« Où sont les cinquante pistoles
Que jadis on me présentoit?
Las! où sont les roses vermeilles?
Que n'ai-je pris par les oreilles
Le loup, alors qu'il s'arrestoit! »

La vieillesse des femmes dissolues était sans doute peu respectable; d'Esternod se montrait toujours inflexible à son égard. Il ne pardonnait pas surtout aux anciennes pécheresses, qui, au lieu de faire pénitence de leurs erreurs de jeunesse, cherchaient encore, grâce aux mensonges de la toilette, à tromper les amours; il se plaisait à fustiger, du fouet de la satire,

Ces lasches demoiselles
Qui replastrent leurs fronts, durcissent leurs mamelles,
Reverdissent leur sein, leur peau vont corroyant,
Alignent leurs sourcils, leurs cheveux vont poudrant,
Vermillonnent leur joue, encroustent leurs visages....

D'Esternod prenait Regnier pour modèle, ainsi que les poëtes de la taverne et du bordeau, ses amis

et ses émules ; le même genre de vie fainéante et débordée devait produire le même genre de poésie ; mais il y avait, de Regnier à d'Esternod, toute la distance qui séparait Paris du château d'Ornans. L'auteur de l'*Espadon satyrique* ne manqua pas de rencontrer dans les lieux suspects ces maladies honteuses qui furent toujours les satellites de la débauche. A l'exemple de Regnier, il n'eut pas honte de célébrer en vers sa mésaventure ; mais, dans cette ode ordurière où brille une verve dont le poëte aurait dû faire un meilleur usage, Regnier est bien dépassé. Le sieur d'Esternod avait la brutale franchise d'un soldat ; il en use, pour dénoncer au public la brebis galeuse qu'il voulait faire chasser du bercail de la Prostitution. Il ne se repent pas d'avoir vécu dans le désordre, mais il s'accuse de s'être fié à une misérable, qui avait « mille fois porté la mitre » dans les carrefours. Il s'écrie, le libertin incorrigible :

N'estois-je pas un vrai Jocrisse,
De contenter là mes amours !

La mode du temps était aux satires, et les satiriques, sans se soucier de faire rougir leurs lecteurs, n'oubliaient jamais de poursuivre, entre tous les vices, celui de la débauche, et de mettre au pilori la Prostitution.

Un de ces satiriques, Thomas de Courval-Sonnet, était un petit hobereau normand, qui, venu de Vire à Paris, sous le règne de Marie de Médicis, pour

étudier la médecine, se mit à faire des vers contre les mœurs de la capitale. La lecture de ses poésies, dans lesquelles il se montre animé de la haine du mal autant que de l'amour du bien, nous donne une idée très-honorable de son caractère et de ses sentiments, en dépit des expressions triviales et des images cyniques qui remplissent ses œuvres dédiées à la reine. C'était le goût du siècle, et le langage des courtisans eux-mêmes semblait emprunté aux Cours des Miracles. On doit penser pourtant que Courval-Sonnet ne vivait pas dans la crapule, comme la plupart de ses confrères en satire; on pourrait avancer qu'il menait une vie très-régulière, et qu'il ne s'était jamais souillé dans la fange des mauvais lieux. Son premier recueil, qui parut en 1621 (*Paris*, Rolet-Boutonné, in-8°), témoigne d'une espèce d'aversion et de défiance, que l'auteur éprouvait pour les femmes, en général. Dans la satire VI[e], intitulée *Censure des femmes*, il fait un portrait assez peu attrayant du beau sexe, qu'il accable d'une grêle de métaphores injurieuses :

L'enfer de nos esprits, le paradis des yeux,
L'aube de tous ennuis, tombeau des langoureux,
Purgatoire asseuré des bourses trop pesantes,
Repurgées et netyes (*sic*) aux flames plus ardentes
Et aux cuisants fourneaux de ce sexe amoureux
Qui droit à l'hospital rend l'homme comme un gueux.

Le sieur de Courval-Sonnet, en sa qualité de médecin, veut corriger les débauchés, par le tableau

des ravages matériels que la femme d'amour exerce trop souvent sur la personne de son complice :

Elle gaste la fleur de la verte jeunesse,
Déflore la beauté, advance la vieillesse;
Elle ride la peau, rend le front farineux,
Jaunit nostre beau teint, le plombe et rend squameux :
J'entends, quand par excès le mestier on prattique,
Dans un bordeau lascif, avec femme publique.

Le poëte a toujours une restriction à mettre en avant, pour déclarer qu'il est plein de respect pour les dames vertueuses, mais qu'il s'adresse seulement aux femmes de mauvaises mœurs. A l'en croire, pourtant, la Prostitution était partout, et les plus grandes dames ne dédaignaient pas de *se mettre au métier*. Il compare la femme d'amour à une barque, sur laquelle on descend le fleuve de la jeunesse :

Encore si l'esquif, barquerot ou nacelle,
Ne servoit qu'à un seul! Mais ce sexe infidele,
Inconstant et leger, s'abandonne souvent
Au premier qui demande à passer le torrent
Des amoureux plaisirs. . . . . .
De mesme, nous voyons tant de bonnes commeres,
En servant de bateau, se rendre mercenaires,
Et mettre leur honneur, comme on dit, à l'encan,
Pour gaigner une cotte ou un riche carcan,
Une bourse au mestier, des gands en broderie,
Une bague, un collet ou autre braverie.
Rien que meschanceté ne sort de leur boutique,
Et rare est le bienfaict qu'une putain pratique!

Mais aussitôt Courval-Sonnet se ravise; il craint d'avoir outragé toutes les femmes en dévoilant les

désordres de quelques-unes, et il se hâte de leur faire réparation d'honneur. Voici comment il particularise ses épigrammes, qui avaient une tendance trop générale et qui semblaient porter sur le sexe entier :

Ce discours seulement s'adresse aux vicieuses!

Le poëte entend par *vicieuses* les femmes de mauvaises mœurs, qui ne se soucient pas de quelle façon elles gagnent le teston ou l'écu,

Afin de piaffer et se faire paroistre
Aux lieux plus frequentez où l'on se fait connoistre,
Comme à l'église, au bal et banquets sumptueux,
Tournois, courses de bague et theatriques jeux,
Aux marches, assemblées et festes de village,
Où libres on les voit jouer leur personnage,
Le front couvert de fard, pour gaigner des mignons
Et prendre dans leurs rets tousjours nouveaux poissons;
Ou bien à ces putains, tant hors qu'en mariage,
Qui, riches de moyens, entretiennent à gages
Quelque bel Adonis, quelque muguet de cour,
Pour leur donner plaisir et les saouler d'amour,
Qui quelquefois sera caché dans la ruelle
D'un lict, toujours au guet, en crainte et en cervelle,
Sans tousser ni cracher, peur d'estre descouvert
Soit du mary jaloux ou de l'amant couvert.

Ainsi, dans cette *Censure des femmes,* qui ne vaut pas la fameuse satire de Boileau sur le même sujet, le sieur de Courval caractérise surtout deux espèces de Prostitutions, très-communes à cette époque : la Prostitution des femmes et celle des hommes, l'une et l'autre n'ayant pas d'autre objet que de fournir à l'entretien de la toilette de ces vils artisans de dé-

bauche. Les femmes, dont l'ambition ne va pas au delà du teston ou de l'écu sur chaque conquête, se prostituent à quiconque peut les payer; les hommes méprisables, qui font à peu près un métier aussi abject, ne se prostituent cependant qu'à une seule qui les paye ou les *entretient*. Le rôle des galants de cette espèce ne se borne pas à satisfaire secrètement les passions brutales de quelques vieilles libertines : le complaisant mercenaire, attaché au service d'une femme vicieuse, devait encore la conduire aux ballets, la faire danser et la ramener chez elle, pour obtenir :

... Le bas de soie ou l'habit de satin,
Les jartiers dentelez, l'escharpe en broderie.

C'est donc aux dépens de sa *chérie,* que le galant

... Brave et s'entretient
En habits fort pompeux, sans desbourser argent.

Conçoit-on qu'un recueil écrit de ce style-là fut dédié à la reine mère du roi, à cette Marie de Médicis qui, tout Italienne qu'elle était, ne se fit jamais reprocher le moindre relâchement dans ses mœurs? Conçoit-on que le sieur de Courval, qui se piquait d'être un gentilhomme de bonne maison, ait introduit dans ses poésies morales le jargon immonde des bordeaux? Il faut constater, pour son excuse, que la langue des honnêtes gens n'était pas encore formée, et que le mot le plus obscène avait droit de tenir sa place, même dans un sermon, à plus forte

raison dans la poésie, qui usait de ses vieux priviléges en osant tout dire.

Le sieur de Courval-Sonnet exagère souvent les choses, force les traits et surcharge les couleurs, lorsqu'il nous montre, par exemple, les époux tirant chacun de leur côté, et

> Se mettant en hasard, aux bordeaux, aux estaples,
> De gaigner, par argent, le royaume de Naples;

mais il ne sort pas des bornes de la vérité la plus scrupuleuse, quand il fait de main de maître le portrait d'une courtisane, qui avait été fameuse et qui allait revenir, en vieillissant, à son point de départ obscur et misérable. C'est à cette courtisane qu'il adresse sa satire XXV :

> Les chalands degoutez tournent ailleurs leurs pas.
> Tu vois diminuer tous les jours ta prattique :
> Comme ce procureur, ferme donc ta boutique.
> C'est bien force, à present que tu n'es plus des belles,
> Que tu sois à present vendeuse de chandelles.
> La femme est laide, après qu'elle a trente ans vecu :
> Les roses à la fin deviennent gratte-cu.

Ce dernier vers est encore dans la mémoire de tout le monde, sans qu'on sache à quel sens il se rattache ni à quel auteur on puisse l'attribuer. Courval-Sonnet conseille à cette ancienne fille d'amour, de profiter de son reste; de tirer, d'escroquer, d'attraper de l'argent, par tous les moyens possibles; de chercher à émouvoir ses dupes, en leur disant qu'elle craint le

sergent, qu'elle a mis en gage sa jupe et sa *hongreline;* de ramasser enfin un petit pécule qui lui permette de vivre du travail de ses mains dans sa vieillesse. Mais elle n'entend point de cette oreille et elle ne prévoit pas qu'un jour viendra où les ressources de la Prostitution lui manqueront tout à fait; elle ne se doute pas qu'elle ait vieilli; elle se fâche contre l'importun donneur d'avis : « Enné! s'écrie-t-elle,

Qu'on ne s'attende pas que je couse ou tapisse :
Le plus aisé travail pour moy n'est qu'un supplice;
Puisque j'ay de quoy vivre et de quoy m'habiller,
Qu'on me parle de rire, et non de travailler.
Tout mon contentement est d'estre bien ornée :
Une femme d'amour vit au jour la journée. »

Le sieur de Courval n'essaye plus de lui parler le langage de la raison, car chez elle l'habitude du vice est devenue incurable; il l'invite donc avec ironie à persévérer dans la voie où elle s'est perdue; pas de remords, pas de regrets; chacun ici-bas a sa destinée : celle d'une courtisane est de mourir courtisane.

Pratique habilement, en te moquant de moy,
Tous les tours du bordel que tu scais sur le doy...
Tu possedes un peigne, un charlit, un miroir,
Une table à trois pieds qu'il fait assez bon voir,
Un busc, un esventail, un vieux verre sans patte,
De l'eau d'ange, du blanc, de la poudre, une chatte,
Une paire de gands qui furent jadis neufs,
Une boîte d'onguent, une houppe, des nœuds,
Un poilon, un chaudron, une écuelle, une assiette;
Pour te servir de nappe, un engin de serviette.

Cette description du ménage d'une fille de joie, au commencement du dix-septième siècle, serait encore exacte aujourd'hui, si on l'appliquait à la plupart des femmes publiques de bas étage. Ces créatures n'ont pas plus changé de physionomie et de manière d'être, que de train de vie et de métier. Courval-Sonnet continue à les peindre toutes d'après nature, sous les traits d'une seule, qui arrivait à l'âge de la décadence :

Tu n'apaises ta faim d'aucun friand morceau :
Ta viande est du pain, ton breuvage est au seau;
En esté, tu remplis ton ventre de salades;
Extresmement habile à bailler des cascades,
A faire niche à l'un et l'autre caresser,
A tirer un present; cela fait, le chasser;
Insensible aux bienfaits, conteuse de sornettes,
Impudente menteuse et qui scait ses deffaites;
Ton mestier est infame et doux infiniment :
C'est pourquoy l'on n'en sort que difficilement.

Le sieur de Courval-Sonnet quitta Paris, quand il eut passé sa thèse de docteur à la Faculté de médecine; il n'était déjà plus jeune, et il avait échappé à tous les orages de la jeunesse : il vint se fixer à Rouen, pour y pratiquer son art, mais, tout en soignant ses malades, il composait encore des satires, et ces satires avaient toujours pour objet de corriger les mœurs, qui ne paraissent pas avoir été meilleures en province que dans la capitale. Ce fut à Rouen qu'il publia sous le voile de l'anonyme les *Exercices de ce temps,* qui eurent les honneurs de plusieurs éditions

successives (chez de la Haye, 1627, in-8°; chez Laurens Maurry, 1631, in-4°; chez Delamarre, 1645, in-8°), sans que le poëte songeât à faire disparaître les incorrections et les grossièretés de son style. Ces *Exercices* sont des esquisses de mœurs, très-curieuses, dans lesquelles une foule de traits appartiennent à l'histoire de la Prostitution. « Courval n'a imité de Regnier, que ce que celui-ci a de blâmable, dit M. Viollet-Leduc (*Catalogue des livres composant sa Bibliothèque poétique*, avec des notes bibliographiques, biographiques et littéraires, *Paris*, *Hachette*, 1843, in-8°); il n'a pas même pris la peine de dissimuler ses larcins : son *Débauché*, son *Ignorant*, sont évidemment calqués sur les satires X et XI de Regnier; en sa qualité de médecin, il a abusé des termes et des descriptions sales, jusqu'au dégoût. » Nous ne nous occuperons que de trois satires, la première, la cinquième et la onzième, intitulées *le Bal*, *la Promenade*, et *le Débauché*.

On voit, dans la première, qu'il existait, au dix-septième siècle, des bals publics, assez analogues à ceux qui sont maintenant à la mode à Paris et dans les grandes villes de France, et qui exercent une si fâcheuse influence sur les mœurs du peuple. Du temps de Courval-Sonnet, on allait à ces bals, pour y chercher des aventures. Voici comment il nous les dépeint dans une satire où il se met en scène :

Les desirs depravez se descouvrent au bal,
Salle de la desbauche où jadis la jeunesse

Alloit comme au bordel chercher une maistresse.
On n'y voit que flambeaux, que brillants, que beautez,
Cupidons en campagne, amours de tous costez....
L'un y va pour danser, l'autre a d'autres desseins;
L'un y cherche une femme et l'autre des maistresses.....

On voit que le sieur de Courval-Sonnet n'était pas devenu plus honnête dans son langage, en se retrouvant dans sa province natale; mais il ne dédiait plus ses vers à la reine, qui probablement ne lui avait pas su gré de la dédicace du premier recueil. Le poëte-médecin consacra sans doute son second recueil à la satire des mœurs normandes. Le bal licencieux, dans lequel il introduit son lecteur, ressemble beaucoup aux musicos de la Hollande; nous supposons que ce bal était établi à Rouen, que l'auteur habitait alors. Courval-Sonnet y rencontre une femme, avec laquelle il entame un entretien qui tourne bientôt à la galanterie; il pousse sa pointe, et il en vient à des propositions un peu trop vives, que la dame rejette d'abord, en jouant l'indignation : « Quoi! s'écrie-t-elle d'un air pudique, me parler d'amour! je suis femme de bien! »

Et deux heures devant, auprès des chambrières,
Un jeune cavalier lui tailloit des croupières!

Cependant, après quelques semblants de pruderie et de résistance, elle est bientôt en pleine familiarité avec le nouveau galant, qui lui offre des rafraîchissements qu'elle n'a garde de refuser; elle mange et

boit donc, comme si elle avait le ventre vide depuis la veille; sa gloutonnerie a tellement surchargé son estomac, qu'elle est bientôt forcée de sortir du bal, pour se débarrasser d'une partie de ce fardeau indigeste; mais, à peine est-elle un peu soulagée, qu'elle rentre dans la salle, et qu'elle recommence à visiter le buffet; cette fois, les bons morceaux qu'elle avale ne l'incommodent plus, et elle se trouve suffisamment préparée à supporter les fatigues de la nuit. C'est dans cet état que le sieur de Courval l'emmène hors du bal, en se disant tout bas :

Si chaste on en revient, c'est grand coup d'aventure;
De la table à la danse, et de la danse au lict.

Tel était le bal et telle la promenade. Notre poëte y rencontre une belle qu'il courtisait et qui ne lui avait pas même accordé une espérance. Ce jour-là, on lui fait accueil, on lui sourit et on l'invite à venir passer la journée dans une maison de plaisance où doit se réunir une société joyeuse. Courval-Sonnet ne résiste pas à la séduction, il accepte sa part dans le pique-nique qu'on lui annonce; il monte dans un carrosse auprès de sa charmante compagne, et il se laisse conduire, les yeux fermés, dans une petite retraite champêtre, où il trouve déjà rassemblés vingt ou trente couples d'amoureux, qui ne font pas autre chose, tant que le jour dure, que de se livrer au plaisir parmi les gazons et les fleurs. C'est une saturnale

de débauche, que le poëte nous représente avec son cynisme ordinaire, après avoir décrit ce lieu de plaisance

> Où respire l'Amour, où Vénus prit naissance.

Il ne nous dit pas s'il s'abandonna aux entraînements du mauvais exemple ; mais, en admettant qu'il soit resté assez maître de ses sens pour échapper aux dangers de ce séjour voluptueux, il fut témoin des actes incroyables de Prostitution qui se passaient autour de lui et qui ne cherchaient pas même à se cacher sous le voile transparent de la pudeur. Tous ces amants effrontés renouvelaient entre eux les scènes honteuses des anciens mystères d'Isis.

Le sieur de Courval ne déguiserait rien de ce qu'il vit dans cette maison, qui n'a rien à envier aux plus scandaleux repaires de la Prostitution publique, si l'expression ne faisait pas défaut à ses idées, et s'il savait exprimer d'une manière vive et pittoresque les étranges souvenirs de sa promenade aux champs. Il conserve, d'ailleurs, de cette journée de libertinage, un dégoût et une tristesse qui le portent à s'indigner contre le sexe féminin tout entier; car il termine ainsi sa satire, en se souvenant des vers fameux de Jean de Meung contre les femmes :

> Ainsi s'accroît le vice et pullule en tous lieux ;
> Si l'une fait du mal, l'autre ne fait pas mieux,

Car toutes vous serez, vous estes ou vous fustes,
De fait ou de puissance ou de volonté, pustes.

Dans la satire qui a pour titre *le Débauché*, le sieur de Courval a retracé en assez bons vers un bizarre épisode de la Prostitution vagabonde, lequel ne devait pas être fort rare à cette époque où les provinces étaient traversées continuellement par des bandes de bohémiens et de bohémiennes, vivant en dehors de la société, ne connaissant ni frein ni lois, s'adonnant dès l'enfance à la plus sale débauche. C'était parmi ces bandes errantes, que les hommes vicieux allaient chercher trop souvent des complaisances mercenaires et des dépravations précoces. Toutes les femmes qui faisaient partie de cette population nomade, étaient, à dix ans, déjà exercées à cet infâme trafic, et, pour les trouver vierges, il eût fallu les attendre au sortir de la première enfance. Les mœurs et la santé publiques souffraient donc également du contact journalier de ces misérables qui ne semaient que des souillures sur leur passage. Le sieur de Courval a peut-être mis en scène une aventure de sa jeunesse, dans laquelle il s'est peint sous le nom du *Débauché*, pour nous apprendre comment il avait été puni de sa première escapade, qui servit du moins à le rendre sage et à lui inspirer l'horreur du vice :

Asservy sous la main d'une mère importune,
Fils de famille ensemble et batteur de pavé,
Sans argent, sans credit, aux debtes entravé,

Bouffy d'ambition, d'amour, de frenaisie,
D'orgueil, de vanité, de folle fantaisie,
Je prends la clé des champs et sors, d'un grand matin,
Du logis du patron, sous le bras mon butin,
Trois testons, deux ducats et dix sols dans ma bourse,
Des souliers neufs aux pieds pour aider à ma course.

C'était là toute la fortune du chevalier errant, qui s'éloignait gaiement de Rouen ou de toute autre bonne ville de la Normandie, pour aller chercher fortune ailleurs. Il arrive le soir au bourg de Saint-Martin (de Boscherville sans doute), et il rencontre une troupe de bohémiens, qui devaient y passer la nuit :

. . . . Blesches et charlatans,
Bohemiens, mattois, bons joueurs de merelles,
Joueurs de gobelets, putains et maquerelles,

filles, femmes, pages, valets, singes, animaux savants, charrettes remplies de drogues, de parfums, d'oripeaux et de merceries de toutes sortes, qui composaient le commerce de ces *attrapeurs* vagabonds. Le nouveau venu s'approche de leurs voitures « pour voir leurs ustensiles » et surtout pour parler à l'une de leurs filles

Qui lui ravit le cœur du charme de ses yeux.

Mais il est assez mal reçu de cette luronne, qui le rabroue et qui menace de le faire assommer; elle change bientôt de ton et se montre aussi complaisante qu'elle avait été d'abord maussade et sévère. Elle offre elle-

même de faire plus ample connaissance avec ce novice qui lui parle d'amour, et elle le conduit dans une chambre d'hôtellerie où ils peuvent poursuivre l'entretien dans un tête-à-tête dont le pauvre garçon ne profite pas.

A peine sont-ils montés dans cette chambre et assis au bord du lit, l'unique siége qui s'offrît à eux, elle se met à fondre en larmes et elle déplore son malheureux sort, en disant qu'elle est fille de bien, qu'elle a été enlevée à sa famille par ces charlatans et qu'elle mène, bien à contre-cœur, une vie désordonnée, qui convient aussi peu à ses sentiments qu'à sa naissance.

Voilà mon jeune homme attendri et plus amoureux que jamais. Il jure à la belle, qu'il la délivrera de cette odieuse servitude et qu'il la ramènera à ses parents.

Rendez-vous est pris pour le soir même : à minuit sonnant, les deux amants se retrouveront derrière une écurie, à cent pas de l'auberge où ils logent l'un et l'autre :

> Elle y vient, je m'y trouve : elle a dessous son bras
> Un coffret dans lequel elle avoit mis deux draps,
> Un morceau de coutil, un peigne, des brassières,
> Un demi-ceint d'argent, des gands et des jartières :
> C'estoit là son butin, c'estoit là son vaillant.....

Ce passage prouve que les femmes de mauvaise vie, chassées des villes par l'ordonnance de 1560,

s'étaient retirées dans les compagnies de marchands ambulants, de comédiens et de charlatans, qui parcouraient le pays en débitant leurs marchandises, parmi lesquelles figurait toujours la Prostitution la plus crapuleuse.

L'arrivée d'une troupe de ces gens-là devait être, dans chaque village où elle s'arrêtait, le signal de tous les désordres; et quand l'autorité civile ou ecclésiastique ouvrait les yeux sur ces excès qui se répandaient tout à coup comme une épidémie au sein d'une population paisible, les auteurs du scandale avaient déjà plié bagage et s'étaient éloignés en laissant derrière eux leurs dupes et leurs victimes.

La fille et son ravisseur, qui craignent d'être poursuivis par les bohémiens, marchent toute la nuit, peu chargés, il est vrai, de nippes et d'argent; ils arrivent, au point du jour, dans un petit village où ils se croient enfin à l'abri des poursuites; ils frappent à la porte de la dernière maison de ce village. C'est un affreux taudis où logent les charretiers et les colporteurs, mais les amoureux ne seraient pas plus heureux dans un palais que dans ce logis

Escarté du chemin et loin du voisinage.

On leur donne une chambre; la fille y fait apporter du vin et du jambon : ils boivent, ils soupent, ils se couchent; le débauché ne tarde pas à s'endormir du plus profond sommeil. Sa compagne de lit ne

pense pas à l'imiter; elle se lève sans bruit, quand il fait grand jour, et cette rusée, raconte-t-il en la maudissant,

> . . . . Au sortir du coucher,
> Ayant tiré de moy ce qui m'est le plus cher,
> Endormy de travail, las de trop longue veille,
> Ivre de ses appas et d'excès de bouteille,
> Estendu dans le lit, sans poulx, sans sentiment.....
> Trousse quille et bagage, et m'enlève ma bourse;
> Puis, droit où je la prins, s'en retourne à la course.

Quand le pauvre diable se réveille, il étend la main, encore à moitié endormi, et ne trouve plus personne à ses côtés; il appelle, il attend, mais il s'aperçoit que sa bourse s'en est allée avec l'aventurière, qui ne lui a pas même laissé de quoi payer leur écot. Il ne put sortir de l'hôtellerie, qu'en abandonnant une partie de ses hardes. Il était déjà dégoûté de la vie errante et il avait honte de s'être, au premier pas, fourvoyé dans la débauche : il entra dans le premier couvent qu'il rencontra sur son chemin et il demanda aux moines l'hospitalité. Son dessein était de faire pénitence et de se consacrer à Dieu. Il tranquillisait ainsi sa conscience troublée et il aurait oublié, en priant et en se macérant, la cruelle déception qu'il venait de rencontrer à son début dans le monde du péché, si de cuisantes douleurs ne la lui eussent rappelée. Il lui restait un triste souvenir de la prostituée, qui l'avait trompé et volé; le mal empirait tous les jours et prenait le caractère le plus grave : l'in-

fortuné ne pouvait plus même cacher les fruits honteux de son intempérance; il se vit obligé de renoncer au cloître et de sortir du couvent,

> Les bras farcis de galle, et les cuisses, de cloux.

Il était trop sérieusement malade pour se faire traiter dans une ville de province, et il n'avait pas d'argent pour se rendre à Paris. C'est alors qu'il fait un retour sur lui-même et qu'il dévoue aux Euménides la misérable qui lui a mis un poison dévorant dans les veines; il s'écrie :

> Fille ingrate, maudite, inconstante et sans foy,
> Ne te suffisoit-il pas d'enlever ma valise,
> M'ayant laissé lassé, gisant nud, en chemise,
> Sans m'affliger des maux de tes embrassemens,
> Que tu avois gagnez par trop de changemens,
> Impudique Laïs, prestresse de Cythère,
> Scaldrine à tous venans, Tisyphone, Mégère!...

Le mal eut le temps de faire des progrès terribles, avant que le triste débauché, qui souffrait comme un possédé, se fût mis entre les mains des médecins de Paris. Le traitement était aussi douloureux que le mal, et quand le patient put se croire guéri, ce n'était plus qu'un squelette, qu'une ombre, qu'un vieillard décrépit et dégoûtant. Il revint dans cet état chez son patron, qui eut pitié de lui et qui consentit à le reprendre : il avait trop appris à ses dépens combien la débauche est fatale au repos de l'âme et à la santé du corps, pour retomber jamais dans les filets de la Prostitution.

Le sieur Courval-Sonnet, en écrivant des satires avec une plume souvent trempée dans la boue, était animé, du moins, d'une bonne intention, et il se piquait de corriger les mœurs de son temps, que les poëtes renommés avaient contribué à rendre plus vicieuses et plus corrompues. On peut dire que jamais la poésie française n'avait été aussi licencieuse, aussi abominable, que pendant la régence de Marie de Médicis; elle semblait n'avoir pas d'autre destination que d'exalter le délire des sens et de célébrer impudemment les faits et gestes de la dissolution la plus infâme. C'était la jeune cour qui encourageait cette dégradation du métier de poëte; c'était elle qui fournissait, par ses désordres, matière à ces compositions impudiques. Il est à remarquer, cependant, que les premières poursuites qui aient été exercées contre un mauvais livre, comme outrageant les bonnes mœurs et l'honnêteté publique, datent de cette époque où les Sigongnes, les Motin, les Berthelot et les Théophile salissaient la langue française en lui faisant exprimer d'horribles obscénités qui se cachaient auparavant sous le masque des priapées latines. Le procès de Théophile et de ses coaccusés, au sujet du *Parnasse satyrique*, est le point de départ d'une jurisprudence toute nouvelle, qui range les ouvrages obscènes parmi les excitations à la débauche et qui demande compte aux auteurs de ces coupables tentatives de démoralisation publique. Mais cette jurisprudence, quoique appuyée sur des motifs

de haute sagesse, eut beaucoup de peine à s'établir en France, parce qu'elle blessait les habitudes littéraires et contrariait les libertés de l'esprit français. On n'avait pas encore soupçonné qu'un délit pût exister dans la publication d'une de ces œuvres, qu'on appelait *gaillardes* et qui n'étaient soumises à aucune loi de décence, pourvu qu'elles ne touchassent ni à la politique ni à la religion. Théophile et ses amis eurent l'imprudence de toucher à la religion et de faire ce qu'on nommait de l'athéisme ou de l'épicurisme, en composant des poésies libres. Ces poésies furent imprimées par des libraires, qui avaient osé placer leur nom sur le frontispice du livre qu'ils vendaient, sous les yeux des magistrats, dans les galeries du Palais de justice. Ces poésies étaient si ordurières, qu'on se demande aujourd'hui comment le libraire et l'auteur ne rougissaient pas de s'attacher, pour ainsi dire, à ce pilori. La cour en fit ses délices, et Théophile Viaud, qui était venu à Paris en 1610 pour se produire comme poëte, recueillit plus d'honneur et d'applaudissements, quand il se fut fait le chantre de l'impudicité, que tous les écrivains qui n'avaient employé leur talent qu'à des compositions honnêtes et morales. Répétons encore avec M. Violet-Leduc, que, dans ce temps-là, on entendait par *satire* une pièce de poésie libre et souvent même obscène, et que les poëtes satiriques étaient ceux qui appliquaient leur verve effrontée aux choses de la Prostitution. Théophile, en cela,

était passé maître, et ses mœurs déréglées ne se reflétaient que trop dans ses écrits.

Les honnêtes gens voyaient avec indignation pulluler ces poésies licencieuses, qui pervertissaient la jeunesse en offrant de dangereux aliments aux passions sensuelles. En 1617, le libraire Antoine Estoc avait mis au jour un volume in-12 intitulé *Recueil des plus excellans* (sic) *vers satyriques de ce temps, trouvez dans les cabinets des sieurs Sigognes, Regnier, Motin, qu'autres plus signalez poètes de ce siècle*. Ce recueil, dans lequel la licence de la pensée le dispute à celle de l'expression, obtint un prodigieux succès parmi les libertins. La police qui n'eut pas l'idée de s'opposer à la vente de cette première édition, ne s'opposa pas davantage à la réimpression. Ce fut Billaine, un des libraires les plus recommandables de Paris, qui réimprima le recueil, très-augmenté, en 1618, sous ce titre : *Cabinet satyrique ou recueil de poésies gaillardes de ce temps, composées par Sigognes, Regnier, Motin*, etc. Ces deux éditions avaient paru avec privilége du roi! L'éditeur (c'était Berthelot, ou Colletet, ou Frenicle, et peut-être avaient-ils tous les trois coopéré à ce travail) annonça, dans la préface de l'édition de 1618, qu'il s'était plu à la rendre « plus parfaite et mieux ordonnée que l'autre, où il y avait inégalité, mélange, confusion partout. » La première édition avait été vendue en trois mois (voy. l'Avertissement de l'éditeur anonyme); la seconde s'écoula presque aussi rapidement, et le libraire

qui avait publié celle de 1617, Antoine Estoc, réimprima encore le *Cabinet satyrique*, en 1620.

Jusqu'alors, libraires, éditeurs et autres n'avaient pas été inquiétés; Théophile, il est vrai, fut condamné au bannissement temporaire, en raison de ses mœurs plutôt que de ses vers, et le chevalier du guet lui avait signifié, au mois de mai 1619, l'ordre de sortir du royaume; mais il ne demeura pas longtemps à Londres, où sa réputation de poëte et les recommandations de ses amis de la cour de France l'avaient fait accueillir avec beaucoup d'empressement et d'enthousiasme. On ne lui reprochait pas plus qu'à Sigognes, à Motin et aux autres satiriques d'avoir laissé imprimer des vers licencieux, que « les amateurs des lettres et de la poésie » avaient vu, de très-bon œil, mettre en lumière et sauver de l'oubli. Théophile était pensionné par le roi et par la maison de Montmorency; Motin avait un canonicat à Bourges; Sigognes était gouverneur du Havre. Théophile eut le malheur de se brouiller avec le jésuite Garasse, qui, dans sa *Doctrine curieuse des plus beaux esprits de ce temps*, l'attaqua de la plus furieuse manière, en l'accusant d'athéisme et de libertinage. Le Père Garasse avait poussé la haine et la mauvaise foi, jusqu'à falsifier des vers de son ennemi, auxquels il attribuait un sens irréligieux. Théophile traduisit en justice le jésuite et son livre, qu'il fit saisir et supprimer, après avoir prouvé, son manuscrit à la main, que les vers qu'on citait pour le per-

dre avaient été singulièrement défigurés. Garasse ne se tint pas pour battu; il publia son Apologie, où il n'épargnait pas Théophile ni les *beaux esprits de ce temps ou réputés tels :* « Jamais, disait-il (ch. XII, p. 152), les impudicitez de Carpocras ne furent si connues dans les villes de la Grèce, que les impudicitez de Viaud, les blasphèmes de Lucilio et les impietez de Charron sont connues en France. » Derrière Garasse, il y avait une puissante Compagnie qui avait juré la perte de Théophile : les jésuites épousaient la querelle de leur confrère Garasse qui leur soufflait son humeur belliqueuse. Sur ces entrefaites, un libraire mit sous presse un nouveau recueil de vers obscènes, intitulé : *Le Parnasse des poètes satyriques, ou Recueil des vers gaillards et satyriques de nostre temps.* Ce recueil contenait plusieurs pièces de vers avec le nom de Théophile; elles avaient été insérées dans ce recueil, sans son aveu et à son insu; mais le bruit courut, néanmoins, que le recueil entier sortait des mains de Théophile, et avant que les premiers exemplaires du *Parnasse satyrique* eussent circulé, le poëte, qui fut averti qu'on lui attribuait déjà cette honteuse publication, alla lui-même dénoncer ce livre au prévôt de Paris, en déclarant qu'on y avait imprimé, malgré lui, différentes pièces de vers, qu'il avait réellement composées, mais qu'il ne destinait pas à l'impression. Le prévôt de Paris, en raison de cette déclaration, rendit une sentence contre l'imprimeur, fit saisir le livre chez le libraire,

qui fut emprisonné, et ordonna la destruction du livre. Cette destruction ne paraît pas avoir été exécutée, et les exemplaires, pour lesquels on avait refait des titres ne portant aucun nom de lieu ni de libraire, circulèrent sous le manteau dans Paris, où ils furent recherchés curieusement par tous les libertins. Le libraire emprisonné (nous croyons que c'était Pierre Bilaine) avait déclaré que Théophile n'était pas étranger à la publication du *Parnasse satyrique*. Le parlement fut donc saisi de l'affaire, et Théophile se trouva mis en cause comme auteur des vers incriminés et comme collecteur et publicateur de l'ouvrage condamné.

C'était encore un jésuite, le Père Voysin, ami du Père Garasse, qui avait dénoncé Théophile et qui produisait plusieurs témoins à l'appui de cette dénonciation. Théophile était accusé non-seulement d'attentat aux bonnes mœurs, mais encore d'athéisme, et ce dernier chef d'accusation dominait tous les autres, quoiqu'il ne fût fondé que sur quelques vers plus philosophiques que sacriléges. Le poëte, en présence d'un procès criminel que ses ennemis avaient perfidement évoqué, crut devoir s'absenter, et sa fuite, comme il le dit lui-même, « qui n'était que de peur, donna des soupçons de crime. » Le procès suivit son cours en l'absence de l'accusé. Garasse et les jésuites le poursuivaient, avec un redoublement de fureur, dans leurs livres et dans leurs sermons; ils lui reprochaient surtout

d'avoir corrompu la jeunesse par ses poésies, par ses discours et par son exemple. On le représentait comme l'unique auteur du *Parnasse satyrique*, bien que ce recueil renfermât des vers de tous les poëtes contemporains *les plus signalés*. Voici en quels termes le jésuite Théophile Raynaud parle de cette infâme publication dans le traité *De Theophilis* (p. 229) : *Opus item, cui titulus est* Parnassus satyricus; *supra quasvis Apuleii, Luciani, Romantii a Rosa, ac similium scriptorum, camarinas grave olentissimum, et ad juvenilis pudoris cladem ac totius honesti exterminium, in diaboli incude fabrefactum, hujus putentissimi ingenii fœtus est. Credi vix potest quanta mala spurciloquus iste juventuti intulerit : quà infamibus scriptionibus, quà colloquiis et consuetudine familiari.* Quoique le *Parnasse satyrique* fût un exécrable livre qui méritait bien l'honneur qu'on lui faisait de supposer qu'il avait été dicté par le démon de la luxure, ce grief n'eût peut-être pas suffi pour motiver la condamnation de Théophile, car l'impression et la vente des livres obscènes étaient alors tout à fait tolérées, et nous avons vu tout à l'heure quels étaient ceux qu'on osait dédier à la reine et qui paraissaient avec privilége du roi ; mais on rassembla d'autres griefs contre Théophile. On prétendit qu'il avait proclamé son athéisme dans le traité *De l'immortalité de l'âme*, qui n'était qu'une imitation du *Phédon* de Platon ; on assura qu'il avait organisé une société secrète d'athées et de libertins, qui se proposaient de per-

vertir la jeunesse par leurs écrits et par leurs paroles; on présenta enfin plusieurs témoins qui déclaraient avoir entendu le poëte chanter des chansons libres dans une *débauche*, c'est-à-dire dans une orgie, et qui disaient avoir appris de sa bouche quelques vers impies. Le parlement dut se préoccuper pour la première fois de ces livres détestables qui outrageaient la pudeur publique, et l'on engloba dans le procès de Théophile plusieurs de ses amis qui avaient coopéré plus ou moins à la publication du *Parnasse satyrique* et d'autres recueils du même genre. Un mandat d'amener fut lancé contre Berthelot, Colletet et Frenicle; mais il ne put recevoir d'exécution qu'à l'égard de ce dernier, qui était le moins coupable et qui n'essaya pas de se soustraire à la justice. Berthelot et Colletet s'étaient cachés, de même que Théophile. On doit s'étonner que le sieur d'Esternod, qui avait composé des vers plus infâmes encore que ceux de ces poëtes satiriques, n'ait pas été compris dans les poursuites dirigées contre eux.

Le parlement s'était ému des dangers que courait la jeunesse exposée aux pernicieuses excitations de la poésie obscène : il n'hésita plus à fonder une jurisprudence protectrice de la moralité publique, et il rangea parmi les crimes de lèse-majesté divine et humaine la composition et la publication des mauvais livres. Le 19 août 1623, un arrêt fut rendu par la Cour, la Grand'Chambre et Tournelle assemblées, contre Théophile, Berthelot, Colletet et Fre-

nicle, « autheurs des sonnets de vers contenans les impietez, blasphesmes et abominations mentionnées au livre très pernicieux intitulé *le Parnasse satyrique;* » Théophile, Berthelot et Colletet, « vrays contumax, atteints et convaincus du crime de leze-majesté divine, pour réparation, » étaient condamnés « scavoir lesdits Théophile et Berthelot à estre menez et conduits des prisons de la Conciergerie, en un tombereau, au devant la principale porte de l'église Nostre-Dame de ceste ville de Paris, et illec à genoux, teste et pieds nus, en chemise, la corde au cou, tenans chacun en leurs mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, dire et déclarer que très meschamment et abominablement ils ont composé, fait imprimer et exposer en vente le livre intitulé *le Parnasse satyrique*, contenant blasphesmes, sacriléges et abominations y mentionnées contre l'honneur de Dieu, son Église et honnesteté publique, dont ils se repentent et en demandent pardon à Dieu, au roy et à justice : ce fait, menez en la place de Grève de ceste ville, et là ledit Théophile bruslé vif, son corps réduit en cendres, icelles jetées au vent et lesdits livres aussy bruslez, et Berthelot pendu et estranglé à une potence, qui pour ce faire y sera dressée, si pris peuvent estre en leurs personnes : sinon ledit Théophile, par figure et représentation, et Berthelot, en effigie à un tableau attaché à ladite potence : tous et chacuns leurs biens declarez acquis et confisquez à qui il appartiendra,

sur lesquels et autres non sujets à confiscation sera préallablement pris la somme de 4 mil livres d'amende aplicables à œuvres pies, ainsi que la Cour advisera. » Quant à Frenicle, qui était prisonnier, le procureur général du roi devait informer plus amplement contre lui sur les cas mentionnés au procès. En outre, « fait ladite Cour inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'avoir et retenir par devers eux aucuns exemplaires du *Parnasse satyrique*, n'autres œuvres dudit Théophile, ainsy leur enjoint les apporter et mettre dans 24 heures au Greffe criminel d'icelle, pour estre bruslez et réduits en cendres, sur peine, contre les contrevenans et qui s'en trouveront saisis, d'estre declarez auteurs dudit crime et punis comme les accusez. » Enfin, quatre libraires, Estoc, Sommaville, Bilaine et Quenel, qui avaient imprimé les œuvres de Théophile, devaient être « pris au corps et amenez prisonniers ès prisons de la Conciergerie du Palais, pour estre ouys et interrogez sur aucuns faits résultans dudit procès, et où ils ne pourront estre appréhendez, seront adjournez à trois briefs jours, à son de trompe et cry public, à comparoir en icelle, leurs biens saisis et commissaires y establis jusqu'à ce qu'ils ayent obéi. » (Voy. le troisième tome de l'*Histoire de nostre temps*, par Cl. Malingre, Paris, Jean Petitpas, 1624, p. 330 et suiv.)

Cet arrêt mémorable peut être considéré comme

le premier acte de répression et de châtiment contre les délits de la presse à l'égard des mœurs. Il fut exécuté le jour même où il avait été prononcé : « On fit un fantosme, dit Malingre, à peu près vestu comme ledit Théophile, que l'on mit dans un tombereau; on le mena devant l'église Nostre-Dame faire amende honorable, puis fut bruslé en Grève. » Dès que Théophile, qui était caché dans le château du baron de Panat, apprit son exécution en effigie, il résolut de quitter la France, et il arriva, déguisé, jusqu'à la frontière; mais son signalement avait été envoyé, avec ordre de l'arrêter, à tous les prévôts des maréchaux. Il fut reconnu sur la route du Catelet, et le prévôt Leblanc se saisit de sa personne. On le garrotta sur un cheval pour le ramener à Saint-Quentin, et de cette ville, où il resta au secret pendant plusieurs jours, on le transféra, les fers aux pieds et aux mains, à la Conciergerie de Paris. Il se vit enfermé dans le cachot de Ravaillac, où il passa dix-huit mois, avant que le parlement daignât commencer la révision du procès. Si puissants que fussent ses amis, ils ne pouvaient rien contre l'implacable ressentiment des jésuites. Théophile niait obstinément qu'il fût l'auteur ou l'éditeur du *Parnasse satyrique*, qui faisait tout le procès; car, sur les autres points de l'accusation, le prévenu n'avait pas eu de peine à prouver son innocence. Le parlement voulait absolument découvrir et punir avec une terrible sévérité les impies et les libertins, qui avaient publié

cet affreux recueil de poésies érotiques et sotadiques. Les libraires avaient eu le bonheur de se justifier ou du moins de se faire mettre hors de cause. Berthelot et Colletet, condamnés par contumace, n'avaient pas été pris, et Frenicle venait d'être relâché. Théophile protestant toujours de son innocence, le procureur général obtint de la Cour la permission de faire lire dans toutes les paroisses, aux prônes des grand'-messes, un monitoire ecclésiastique, en date du 4 octobre 1623, par lequel l'official de Paris admonestait, sous peine d'excommunication, « tous ceux et celles qui scavent que, cy devant et depuis quelque temps en ça, certains quidans malfaiteurs auroient faict, composé et escrit ou fait escrire, imprimer et publier plusieurs mauvais sonnets, satyres, stances, élégies et autres pièces de poésie, insérées et contenues en certain livre, cy devant et depuis quelque temps en ça, imprimé et publié sous le nom et titre du *Parnasse satyrique* ou autre titre, contenant ledit livre et autres œuvres poétiques desdits quidans, plusieurs blasphesmes contre Dieu et ses saincts, et plusieurs sacriléges, impiétez et autres abominations contre l'honneur de Dieu, son Église, bonnes mœurs et honnesteté publique; ceux et celles qui scavent quand et en quel temps et en quels lieux ledit livre du *Parnasse satyrique* et autres livres impies de ceste suite ont esté imprimés; qui les a composez; qui a escrit ou fourny les copies pour en faire les impressions; qui les ont reveues sur la presse; qui

scavent que lesdits quidan ou quidans malfaicteurs, estant advertiz de la poursuite criminelle que l'on faisoit contre eux, se seroient enfuis de ceste ville pour eschapper et eviter l'exécution de certain arrest de la Cour, du mois d'aoust dernier, et que, ce néantmoins, iceux quidans ou aucuns d'eux auroient dit, recité et publié en divers lieux et endroits à diverses personnes et en diverses compagnies aucuns desdits sonnets, satyres ou autres poésies ou partie, comme estans de leur œuvre et façon, et dit et proféré en divers lieux les mesmes blasphesmes et impietez contenues, comme aussi sollicité, suborné et corrompu plusieurs esprits de la jeunesse pour les induire à croire les mesmes impietez et blasphesmes, etc. » Mais ce monitoire ne provoqua que des dénonciations vagues et ridicules, qui ne fournirent aucune charge nouvelle contre Théophile. Celui-ci se défendait avec beaucoup de force et d'adresse, ce qui donna aux gens de lettres le courage de le défendre aussi dans une foule de brochures en vers et en prose; ses ennemis, et surtout les jésuites, se distinguèrent, de leur côté, dans cette guerre de plume qui ne fit qu'envenimer la question et rendre plus critique la position de l'accusé. Il était encore en prison, attendant son jugement, quand l'amour du gain poussa des imprimeurs de province à réimprimer les ouvrages satiriques qui avaient fait naître ce redoutable procès. Ce fut sans doute à Lyon et à Rouen, que l'on trouva

des presses pour reproduire subrepticement l'*Espadon satyrique*, le *Cabinet satyrique* et le *Parnasse satyrique.* Ces contrefaçons, mal imprimées sur un horrible papier, étaient pleines de fautes grossières et ne portaient aucun nom de libraire, avec le millésime de 1625; celle du *Parnasse* avait pour titre : *le Parnasse satyrique du sieur de Théophile*, comme pour fournir une arme de plus contre le malheureux poëte qui était dénoncé ainsi publiquement sur le frontispice du livre qu'on lui attribuait. Était-ce une atroce perfidie de la part d'un ennemi caché, ou bien le honteux résultat d'une spéculation de libraire?

Quoi qu'il en soit, l'affaire de Théophile était presque oubliée, quand le procès fut revisé à l'avantage du poëte. « C'est une affaire qui, selon la coutume, fit un grand bruit à sa nouveauté, écrivait Malherbe à Racan dans une lettre du 4 novembre 1625; depuis, il ne s'en est presque point parlé. Ce qui m'en donne plus mauvaise opinion, c'est la condition des personnes à qui il a à faire (les jésuites). Pour moy, je pense vous avoir escrit que je ne le tiens coupable de rien, que de n'avoir rien fait qui vaille au mestier dont il se mesloit. S'il meurt pour cela, vous ne devés pas avoir de peur; on ne vous prendra pas pour un de ses complices. » Cette cruelle persécution eut un terme. Théophile, dans les débats de son procès, confondit les témoins qui déposaient contre lui et fit tomber la plupart des

charges, sous le poids desquelles on l'avait d'abord accablé. Le parlement révoqua la sentence et se contenta de le bannir de la capitale. Ainsi fut inaugurée la législation criminelle contre les mauvais livres, nuisibles aux bonnes mœurs et attentatoires à l'honnêteté publique. Le pauvre Théophile mourut, peu de mois après, des suites de sa longue et douloureuse captivité (le 25 septembre 1626). Il venait d'être gracié par le roi, et il avait pu revenir à Paris, au milieu de ses joyeux amis, lesquels furent bien étonnés de lui voir faire une mort édifiante, ce qui n'a pas empêché le jésuite Raynaud de soutenir que l'auteur du *Parnasse satyrique* était mort dans l'impénitence finale (*nullis expiatus sacramentis*) et s'en était allé droit en enfer (*abiit in locum suum*). Malgré la jurisprudence établie par le procès de Théophile Viaud, le parlement laissa passer impunément bien des livres du même genre que le *Parnasse satyrique*, avant de renouveler des poursuites contre les auteurs et les publicateurs de ces poésies obscènes; il n'eut pas même l'air de savoir que les réimpressions des ouvrages satiriques qu'il avait poursuivis et condamnés, se multipliaient de tous côtés. *La Muse folâtre*, qui ne le cédait en rien au *Parnasse satyrique*, était réimprimée, par exemple, tous les ans, dans le format le plus commode; *les Muses gaillardes*, *la Quintessence satyrique*, *le Dessert des muses* et d'autres recueils analogues, répandus à profusion, portaient gravement atteinte à la morale et réchauf-

faient sans cesse les germes impurs de la Prostitution; mais nous ne voyons pas dans les annales judiciaires, que les poëtes et les libraires aient été compromis à cause de leurs publications licencieuses, jusqu'à la majorité de Louis XIV, où commence, dans l'intérêt des bonnes mœurs, un déploiement inusité de mesures de rigueur contre tous les genres de corruption. Théophile n'avait pas été brûlé, Berthelot n'avait pas été pendu sous Louis XIII; mais un satirique, Louis Petit, coupable d'avoir composé des vers moins abominables que ceux du *Parnasse satyrique*, périt sur le bûcher en plein siècle de Louis XIV.

CHAPITRE XLIV

ET DERNIER.

SOMMAIRE. — La Prostitution au théâtre. — Histoire du théâtre français, au point de vue des mœurs. — Les histrions, infâmes sous Charlemagne. — Fondation de la Confrérie de la Passion. — Mise en scène des *mystères*. — Leur indécence. — Un Miracle de sainte Geneviève. — La Vie de madame sainte Barbe. — Obscénité du costume et de la pantomime. — Les diables et les anges. — Éclairage de la salle. — Les *Enfants-sans-souci* et les Clercs de la Bazoche. — Le *Jeu des pois pilés*. — Censure théâtrale. — Désordres des comédiens. — A quelle époque les femmes ont commencé à paraître sur la scène. — Les *Gelosi* et les acteurs espagnols. — Les plus anciennes actrices françaises. — Le parlement défend de jouer les mystères. — Les farces du seizième siècle. — Leur saleté. — La plupart ont été détruites. — Ce qui nous en reste. — Le Recueil de Londres et celui du duc de La Vallière. — Le *Recueil de plusieurs farces, tant antiques que nouvelles*. — Extraits. — La Farce de frère Guillebert et son Sermon joyeux. — Les chausses de saint François. — Grand nombre des farces. — Tolérance de l'autorité civile à l'égard du théâtre. — Titres de plusieurs farces graveleuses. —

Les premiers comédiens de l'hôtel de Bourgogne. — Turlupin, Gros-Guillaume, Gaultier-Garguille. — Les chansons. — Les *Plaisantes imaginations* de Bruscambille. — Les théâtres de campagne et des jeux de paume. — Théâtres du Pont-Neuf. — Tabarin et le baron de Gratelard. — CONCLUSION.

Ce n'est pas un chapitre, c'est un livre entier qu'il faudrait consacrer à l'histoire du théâtre dans ses rapports avec la Prostitution. Dès son origine, le théâtre a exercé sur les mœurs une fâcheuse influence, qui prit même, à certaines époques de dépravation sociale, le caractère d'une véritable excitation à la débauche. Dans les premiers siècles de l'Église chrétienne, les jeux de la scène avaient atteint les dernières limites de l'indécence, et nous trouvons à chaque page, dans les écrits des Pères, une protestation de la pudeur indignée contre les abominables excès de cette école de scandale. Nous sommes forcé de reconnaître que l'horreur inspirée par le théâtre profane aux philosophes chrétiens n'était que trop justifiée par le détestable abus qu'on faisait autrefois de l'art scénique. Quand le christianisme eut remplacé le culte des faux dieux, le théâtre ne survécut pas longtemps à leurs temples et à leurs idoles, et pendant plusieurs siècles il n'y eut pas en France d'autres vestiges de la comédie antique, que les mascarades du mardi gras, le festin du Roi-boit et de la Fève, les saturnales de la fête des Fous et de celle des Diacres, les *mystères* et les *montres* des processions

religieuses et des *entrées* de rois, reines, princes, princesses, évêques, abbés, etc., les danses et les chansons des bateleurs, les *récitations* des troubadours et des trouvères. Si quelques représentations dramatiques, imitées de Térence et de Plaute, avaient lieu de loin en loin dans les couvents et dans les colléges, elles n'échappaient aux anathèmes ecclésiastiques, qu'en se couvrant d'un prétexte littéraire et en s'entourant d'une extrême réserve; mais ces rares réminiscences de la comédie latine ne constituaient pas des habitudes théâtrales dans la nation même qui ne savait peut-être pas que le théâtre eût existé avant les grossières et naïves ébauches des confrères de la Passion à la fin du quatorzième siècle.

La doctrine de l'Église contre les spectacles était invariablement établie par les Pères et par les conciles; on peut dire qu'elle avait été bien autorisée par les odieuses orgies qui signalèrent la décadence du théâtre païen. Les capitulaires et les ordonnances des rois étaient conformes au sentiment des docteurs catholiques, à l'égard du théâtre et des histrions. Ceux-ci se trouvaient notés d'infamie, par le fait seul de leur vil métier (*omnes infamiæ maculis aspersi*, *id est histriones ut viles personæ, non habeant potestatem accusandi*, capitul. de 789); les honnêtes gens étaient invités à se tenir éloignés de ces infâmes, et les ecclésiastiques ne devaient jamais souiller leurs yeux et leurs oreilles en écoutant des paroles obscènes et en voyant des gestes impudiques (*histrionum quoque*

turpium et obscœnorum insolentias jocorum et ipsi animo effugere cœterisque effugienda prœdicare debent. Voy. les *Capitul. des rois de France*, t. I, p. 1170). Il y avait toujours néanmoins des histrions qui bravaient les excommunications du clergé et qui acceptaient la note d'infamie attachée à leur profession; car il y avait aussi des voluptueux et des débauchés, pour payer à tout prix un plaisir défendu. L'*histrionat*, ou l'état de comédien, était donc considéré comme une espèce de Prostitution, et saint Thomas n'hésite pas à mettre sur la même ligne la courtisane qui trafique de son corps à tout venant et le comédien qui se prostitue en public, pour ainsi dire, en vendant ses grimaces et ses postures licencieuses. Les biens acquis de la sorte semblaient au docte casuiste des biens mal acquis et déshonnêtes qu'il fallait restituer aux pauvres (*quœdam verò dicuntur male acquisita, quia acquiruntur ex turpi causa, sicut de meretricio et histrionatu.* Voy. le *Traité des jeux de théâtre,* par le P. Lebrun. Paris, Ve Delaulne, 1731, in-12, p. 193). Voilà pourquoi Philippe-Auguste, pénétré de cette idée « que donner aux histrions c'était donner au diable, » les chassa de sa cour et leur fit défense d'y reparaître, en appliquant à des œuvres de dévotion et de charité l'argent qu'il aurait dépensé à entretenir les scandaleuses dissolutions du théâtre.

Le théâtre ne reçut une existence légale en France, qu'à la faveur du pieux déguisement sous lequel

il se présenta devant Charles VI. Les mœurs de cette époque-là étaient déjà bien relâchées, comme nous l'avons dit, et l'amour du luxe avait prédisposé les esprits à se passionner pour toutes les nouveautés sensuelles. Les *jeux* des confrères de la Passion furent donc accueillis avec une sorte de fureur, quand ils se produisirent pour la première fois aux portes de Paris, dans le village de Saint-Maur. Ce fut vers 1398, qu'une troupe de comédiens ambulants, qui s'intitulaient confrères de la Passion, parce qu'ils représentaient ce mystère en scènes dialoguées, commencèrent à donner des représentations auxquelles on accourut de toutes parts. Ces représentations, entremêlées de prières et de cantiques, étaient sans doute fort édifiantes, à ne considérer que leur objet, mais le prévôt de Paris eut peur qu'elles ne dégénérassent en graves désordres, et, par une ordonnance du 3 juin 1398, il défendit à tous les habitants de Paris, comme à ceux de Saint-Maur et des autres lieux soumis à sa juridiction, « de représenter aucuns jeux de personnages, soit de la vie de Jésus-Christ, soit des vies des saints ou autrement, sans le congé du roi, à peine d'encourir son indignation et de forfaire envers lui. » Ces défenses rigoureuses prouvent que les représentations données à Saint-Maur ne s'étaient point passées sans quelque scandale, ou, suivant une opinion qui ne contredit pas la précédente, qu'une ancienne loi de Philippe-Auguste ou de saint Louis avait aboli le

théâtre et interdit l'exercice de la profession de comédien. Quoi qu'il en soit, les représentations ne se renouvelèrent pas jusqu'en 1402, où Charles VI voulut y assister et en fut tellement édifié qu'il accorda aux confrères de la Passion des lettres patentes qui les autorisaient à jouer leurs *mystères* « toutes et quantes fois qu'il leur plaira. » En vertu de ces lettres patentes, les confrères établirent leur théâtre près de la porte Saint-Denis, au rez-de-chaussée de l'hôpital de la Trinité, dans lequel les pèlerins et les pauvres voyageurs trouvaient un asile pour la nuit, quand ils arrivaient après la fermeture des portes de la ville. Les confrères avaient déjà fondé dans l'église de cet hôpital leur Confrérie de la Passion et de la Ressurrection de Notre-Seigneur. Nous croyons pouvoir induire de la fondation de cette confrérie, que les premiers *joueurs* ou acteurs qui avaient paru au bourg de Saint-Maur s'étaient faits les *maîtres du jeu* et recrutaient leurs confrères parmi les bourgeois et les gens de métier de la capitale. Dès ce moment, le goût du théâtre se répandit avec frénésie parmi la population, qui se portait en foule, les dimanches et fêtes, aux représentations des *mystères* et des *miracles,* et qui fournissait abondamment aux frais de la confrérie dramatique.

Cette curiosité, cet empressement, cet enthousiasme, n'étaient déjà plus de la dévotion, quoique l'objet apparent de ces spectacles fût d'élever les

âmes à la contemplation des choses saintes et de les disposer à la prière. Il est permis d'assurer que, malgré le caractère édifiant des pièces qu'on représentait et nonobstant les encouragements que le clergé accordait à ces pieux divertissements, le théâtre servait dès lors d'auxiliaire à la Prostitution. Qu'on se figure, par exemple, ce que devait être une de ces représentations, dans une salle étroite et mal éclairée, où les spectateurs s'entassaient pêle-mêle, la plupart debout, quelques-uns assis, mais serrés et agglomérés, sans distinction d'âge ni de sexe ni de condition. La salle avait 21 toises et demie de long sur 6 toises de large; sa hauteur ne dépassait pas certainement 15 ou 20 pieds; elle était soutenue par des arcades qui supportaient l'étage supérieur. Sur la longueur totale, il faut prendre au moins 15 pieds pour le développement de la scène; car, outre le plancher sur lequel se jouait le drame, il y avait au fond du théâtre plusieurs *établis* ou échafauds qui offraient l'image des différents lieux où se passait la scène et qui communiquaient entre eux par des escaliers ou des échelles. En haut, le Paradis, renfermé dans une sphère de nuages, ouvrait son pavillon bleu céleste tout parsemé d'étoiles; en bas, une gueule de dragon, se mouvant sans cesse, indiquait la bouche de l'enfer d'où sortaient les diables à travers des jets de fumée et de flammes; au centre, plusieurs plans de décorations peintes, dans lesquelles on transportait le lieu de la scène, quand l'action se

passait chez Hérode ou chez Pilate. On avait ainsi sous les yeux en même temps toute la physionomie locale de la pièce qui se déroulait alternativement dans le ciel, sur la terre et dans l'enfer. Ce n'est pas tout : il fallait avoir encore devant la vue, pendant la durée du spectacle, tous les acteurs qui y jouaient des rôles ; car ces acteurs, revêtus de leurs costumes, étaient rangés sur des gradins, de chaque côté du théâtre, et là ils attendaient le moment d'entrer en scène, en regardant jouer la pièce comme de simples spectateurs ; ils descendaient, chacun à son tour, sur le théâtre, et ils remontaient ensuite à leur place après avoir rempli leur rôle. Ils ne cessaient donc jamais d'être en évidence, à moins que leur rôle ne leur ordonnât de disparaître dans une petite loge fermée de rideaux, figurant une chambre secrète, qui servait à cacher aux regards du spectateur certaines circonstances délicates de la pièce, telles que l'accouchement de sainte Anne, celui de sainte Élisabeth, celui de la Vierge, etc. Cette loge ou niche exerçait au plus haut degré les facultés de l'imagination du public. Les rideaux étaient-ils ouverts, on guettait l'instant où ils se fermeraient ; étaient-ils fermés, on se demandait tout bas, quand viendrait l'instant de les rouvrir. Le spectateur ne manquait pas de deviner tout ce qu'on lui cachait par décence, et il suivait par la pensée les péripéties les plus scabreuses de l'action ; de là cette locution proverbiale qui, pour exprimer qu'une chose scandaleuse ne doit pas être

exposée aux regards qu'elle blesserait, dit qu'elle reste « derrière le rideau. »

Des documents précis nous manquent pour constater les indécences et les immoralités, qui, dès les premiers temps, avaient accompagné la renaissance du théâtre ; mais il est certain que ces représentations pieuses étaient l'occasion et la cause de bien des dangers pour les bonnes mœurs. Le *Mystère de la Passion* et les autres compositions dramatiques du même genre qu'on représentait, les dimanches et les jours de fête, au théâtre de la Trinité, n'avaient pas, sans doute, d'autre but que d'émouvoir des sentiments religieux, et l'on peut présumer que l'auteur de cet immense drame qui embrasse la naissance, la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, avait accompli une œuvre de dévotion sous la forme d'une œuvre littéraire où l'on est forcé de reconnaître de grandes beautés. Cette œuvre, en effet, mérita d'être retouchée et refaite en partie par les soins de Jean-Michel, évêque du Mans, qui vivait au quinzième siècle. Mais, toutefois, selon le génie du théâtre de ce temps-là, un grand nombre de scènes du *Mystère de la Passion* et des mystères analogues se traînent dans les lieux communs de l'obscénité, et le dialogue des personnages subalternes emprunte au langage populaire une quantité d'images licencieuses et de mots orduriers. Souvent aussi, les apôtres, les saints et les saintes elles-mêmes semblent avoir vécu dans la société des femmes perdues

et des plus ignobles débauchés. Entre une multitude d'exemples, nous choisirons une scène du *Mystère de sainte Geneviève*, où l'on voyait une nonnain de Bourges, qui, sur le bruit des miracles de la sainte, était venue lui rendre visite. Sainte Geneviève lui demande quel est son état; la nonnain répond bravement qu'elle est vierge. « Vous! s'écrie la sainte avec mépris :

Non pas vierge, non, mais ribaude,
Qui futes en avril si baude (*débauchée*),
Le tiers jours entre chien et loup,
Qu'au jardin Gaultier Chantelou,
Vous souffrites que son berchier
Vous deflorast sous un peschier! »

Mais la poétique des mystères dédaignait ordinairement les timides restrictions du récit; elle n'écartait des yeux du public que certains jeux de scène qui eussent été trop vifs et trop nus pour s'exécuter hors de la niche fermée de rideaux. Elle poussait l'action jusqu'au point extrême où l'intelligence du spectateur se chargeait d'achever un épisode dont les préludes avaient de quoi offenser la pudeur la moins craintive. Lors même que les rideaux étaient tirés, l'acteur, par ses gestes et ses grimaces, avait soin d'interpréter ce que le poëte avait laissé sous un voile transparent. Dans la *Vie et histoire de madame sainte Barbe*, qui fut représentée et imprimée vers 1520 (voy. le Catal. de la *Bibl. dram. de M. de Soleinne*, par P.-L. Jacob, bibliophile, t. I, p. 107),

quoique le mystère commence par un sermon sur un texte de l'Évangile, la première scène s'ouvre dans un mauvais lieu, où une femme *folle* de son corps (*meretrix*, dit l'imprimé) chante une chanson et fait des gestes obscènes (*signa amoris illiciti*, dit l'éditeur, en manière de glose). L'Empereur (on ne le nomme pas autrement) ordonne à cette femme d'engager la sainte à *faire fornication*, et voici comment la conseillère de débauche s'efforce de séduire madame Barbe, qui se recommande à Dieu :

« Je gaigne chascune journée :
Point je ne me suis sejournée (reposée),
Du jeu d'amour scay bien jouer...
A tous gallans fais bonne chere,
Et ainsi vous le devez faire.
Onc ne vy si belles mains,
Belles cuisses et si beaux rains,
Comme vous avez, par mon ame!
Nous deux gagnerons de l'argent,
Car vous avez ung beau corps gent. »

Les auteurs de mystères traitaient d'une manière toute profane les sujets les plus saints; mais, loin d'imiter l'ancien théâtre latin, ils n'en venaient jamais à donner une large place à l'amour métaphysique; ils n'entendaient rien à ce que nous appelons le drame passionné; ils exprimaient souvent avec crudité les convoitises de la chair; ils se plaisaient à toucher brutalement aux choses de la luxure, et quelquefois seulement ils soupiraient une idylle pastorale, pleine de vagues inspirations du cœur, comme

dans ce charmant dialogue de deux bergers du *Mystère de la Passion* :

MELCHY.

Les pastourelles chanteront.

ACHIN.

Pastoureaux guetteront œillades.

MELCHY.

Les nymphes les escouteront,
Et les driades danseront
Avec les gentes Oreades.

ACHIN.

Pan viendra faire ses gambades.
Revenant des Champs-Élysées,
Orpheus fera ses sonnades.
Lors Mercure dira ballades
Et chansons bien autorisées.

MELCHY.

Bergères seront oppressées
Soudainement, sous les pastis...

Ce n'étaient là, pourtant, que de rares excitations à l'amour, qui pouvaient jeter du trouble dans un jeune cœur, tendre et naïf, mais non le corrompre et l'enivrer des poisons du vice. Les acteurs, par l'entraînement du *jeu* plutôt que par un calcul de perversité personnelle, se chargéaient trop souvent d'ajouter à leur rôle une pantomime licencieuse, que le poëte n'avait pas prévue et que le public encourageait de ses éclats de rire et de ses applaudissements. Ainsi, la bande des diables, qu'on nommait

la *diablerie*, ne se distinguait pas moins par ses masques hideux et ses accoutrements étranges, que par ses postures indécentes et ses gestes malhonnêtes. Ces diables, dont les miniatures des manuscrits, les anciennes peintures murales et les vieilles estampes gravées en bois, nous représentent les portraits moins effrayants que ridicules, avaient parfois des têtes de marmousets ou de satyres tirant la langue, à la place des parties naturelles ou bien en guise de mamelles. Satan ou Lucifer offrait même un corps tout composé de ces têtes grotesques, qui roulaient des yeux provoquants et semblaient se servir de leur langue comme d'un emblème d'impureté; en outre, la queue de certains démons affectait des formes et des proportions obscènes. On tolérait sans doute, de la part de la diablerie, ces excentricités libidineuses, par cette raison que, suivant les croyances de l'Église catholique, l'esprit du mal est surtout l'agent de l'impudicité. Chaque représentation avait lieu sous la surveillance d'un sergent de la douzaine ou d'un sergent à verge ayant mission expresse de surveiller, au nom du prévôt de Paris, la police de la salle et la conduite des jeux, pour qu'il ne s'y passât rien de déshonnête et qu'il ne se fît aucun désordre. (Voy. la Requête adressée au lieutenant du prévôt de Paris par les maîtres de la confrérie, en 1403, dans les *Variétés histor., phys. et littér.*, publ. par Boucher d'Argis, en 1752, t. I, p. 461.)

Cette surveillance avait sans doute de quoi s'exer-

cer parmi les acteurs et les spectateurs. Les premiers, par exemple, ne suivaient aucune règle d'art, et se livraient à toutes les fantaisies de leur invention; chacun s'habillait à sa guise, chacun imaginait ce qui pouvait le faire remarquer au milieu de ses confrères et lui mériter la faveur de l'auditoire. De là, de cette envie de briller, de cette émulation d'artiste, résultaient d'incroyables polissonneries et les plus bizarres créations. La *diablerie*, comme nous l'avons dit, se permettait de sérieux outrages à la pudeur, et l'on mettait cela sur le compte du démon. Mais le chœur angélique n'était pas plus réservé, et les anges en venaient parfois à de singuliers oublis de leur rôle muet. Anges et diables, c'étaient des comparses qui chantaient des cantiques, récitaient des oraisons, jetaient des cris ou des hurlements, au signal qu'on leur donnait : leurs évolutions, leurs danses, leurs grimaces, leurs bouffonneries ne dépendaient que du caprice et de l'*engin* (*ingenium*) de chaque joueur. Tantôt, un chérubin, en regagnant sa stalle, retroussait sa longue robe blanche et laissait voir qu'il avait ôté ses *grègues* pour qu'on ne reconnût pas chez lui le maître bonnetier ou l'ouvrier baudroyeur de la rue Saint-Denis; tantôt, un autre bienheureux, vêtu d'une chasuble de prêtre, en tombant dans une trappe, restait suspendu la tête en bas, jusqu'à ce qu'on vînt le délivrer et remettre un peu d'ordre dans sa toilette. Ces épisodes burlesques nous sont

indiqués dans les relations de quelques-uns de ces *jeux*. Du reste, pas de femme au nombre des *joueurs* : les rôles féminins étaient confiés aux jeunes garçons qui se rapprochaient le plus du physique de l'emploi, et qui en affectaient les allures. C'était là un attrait particulier pour de vils débauchés, qui ne manquaient pas de s'intéresser à ces beaux *garçonnets*, et qui, à force de les admirer sur le théâtre, cherchaient probablement à les retrouver hors de la scène. On doit donc supposer que, malgré la surveillance du sergent à la douzaine ou du sergent à verge, la police des mœurs n'était pas et ne pouvait pas être bien faite à l'intérieur de la salle : dans le parterre (parquet), où personne n'était assis, où les spectateurs formaient une masse compacte et impénétrable; dans les couloirs et les escaliers, qui n'étaient pas toujours déserts et silencieux pendant les représentations, et qui ne furent éclairés qu'à la fin du seizième siècle. Un règlement du lieutenant civil concernant le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, en date du 12 novembre 1609 (voy. le *Traité de la Police*, par Delamare, t. I, p. 472), ordonne que « seront tenus lesdits comédiens avoir de la lumière en lanterne ou autrement, tant au parterre, montées et galleries, que dessous les portes à la sortie, le tout à peine de cent livres d'amende et de punition exemplaire. Mandons au commissaire de police d'y tenir la main et de nous faire rapport des contraventions à la police. » En dépit de ce

règlement et de ceux de même nature qui avaient pu le précéder, nous savons, pour l'avoir lu dans un livre imprimé du temps de Louis XIV, que l'éclairage des montées et des corridors était si négligé à cette époque, que ces endroits obscurs servaient aux rendez-vous et aux rencontres galantes durant le spectacle ; car l'auteur que nous citons, sans nous rappeler le titre de son ouvrage, se plaignait de ce qu'en arrivant tard à la comédie, une fois le spectacle commencé, une femme honnête se trouvait exposée à heurter dans les ténèbres un couple amoureux qui lui barrait le passage. Quant à l'intérieur de la salle, il n'était éclairé que par deux ou trois lanternes enfumées, suspendues par des cordes au-dessus du parterre et par une rangée de grosses chandelles de suif allumées devant la scène, qui devenait obscure, quand le *moucheur* ne remplissait pas activement son emploi. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les actes de débauche qui se commettaient, surtout au parterre, pendant les représentations : il suffit de dire que ce scandale journalier, qui ne contribuait pas peu à donner des armes aux ennemis du théâtre, a duré jusqu'à ce que Voltaire fut parvenu à faire asseoir les spectateurs du parterre. L'abbé de Latour, dans ses *Réflexions morales, politiques, historiques et littéraires sur le théâtre,* se plaignait encore, en 1772 (voy. liv. IX, t. V, p. 6, de ce recueil), de la débauche du parterre !

Cependant, le théâtre aurait échappé aux excommunications de l'Église, aux remontrances des parlements, aux vindictes des magistrats de police, s'il eût conservé le caractère exclusivement religieux qui avait favorisé son rétablissement sous la protection de Charles VI; mais, quand des confréries dramatiques, semblables à celle de la Passion, se furent établies dans les provinces et eurent aussi représenté des *mystères* et des *miracles*, avec le concours des maîtres et des ouvriers de corporations, les jeunes gens se lassèrent bientôt d'un spectacle édifiant qui ressemblait à un sermon mis en action; la vieille gaieté gauloise ne se contenta plus de ces représentations pieuses où il y avait pourtant matière à rire, et la comédie naquit en France. Des confréries joyeuses, qui s'intitulaient *les Enfants-sans-souci* et *les Clercs de la Bazoche*, se fondèrent à Paris et jouèrent des farces ou des *sotties*, qui ne demandaient pas la pompe théâtrale des *mystères* et qui n'avaient besoin que d'un petit nombre de bons comiques. Ce nouveau théâtre facétieux s'ouvrit d'abord en plein air, sur les champs de foire, dans les halles et au milieu des carrefours de la ville. Deux ou trois bateleurs, montés sur des tréteaux, affublés d'oripeaux, le visage noirci ou enfariné, dialoguaient avec une verve graveleuse quelques scènes de mœurs populaires, qui avaient pour sujet presque invariablement l'amour et le mariage. Ces canevas, peu décents par eux-mêmes, prêtaient merveilleusement à des im-

provisations plus indécentes encore. Plus tard, aux improvisations succédèrent des pièces écrites en vers ou plutôt en lignes rimées, qui n'empêchaient pas l'acteur d'improviser encore et qui donnaient de la marge à sa pantomime licencieuse. Il n'en fallut pas davantage pour enlever aux confrères de la Passion la plupart de leurs spectateurs et pour rendre leurs représentations moins productives. Ce fut en vain qu'ils essayèrent de faire concurrence à leurs redoutables rivaux, en intercalant dans les mystères certains épisodes burlesques, certains personnages bouffons, qui apportaient quelque diversion à la gravité, à la majesté du sujet; rien ne fit : les joueurs de farces étaient toujours mieux accueillis que les confrères de l'hôpital de la Trinité, et le public, qu'ils amusaient, prit parti pour eux, quand ils furent persécutés par la prévôté de Paris, qui voulut s'opposer à l'installation permanente de leur théâtre. Il était trop tard désormais pour supprimer un genre de spectacle qui allait si bien à l'esprit français : on ne put que lui prescrire des bornes et le subordonner, pour ainsi dire, au privilége accordé par Charles VI aux confrères de la Passion. En conséquence, les confrères signèrent avec les Enfants-sans-souci un traité d'alliance, par lequel ils devaient exploiter de concert et sur la même scène les deux genres dramatiques, qui se partageaient alors le domaine encore restreint de l'art théâtral. Il fut convenu entre les deux troupes rivales, qu'elles

se mettraient en valeur l'une par l'autre, et qu'elles joueraient à tour de rôle la farce et le mystère, pour varier leurs représentations. Le peuple, qu'on semblait avoir appelé comme témoin à la signature du contrat, en apprécia finement l'importance dans l'intérêt de ses plaisirs, et désigna sous le nom de *jeu des pois pilés* cette association des genres les plus disparates, du sacré et du profane, du tragique et du comique, de l'édifiant et du scandaleux. Cette expression de *pois pilés,* qui signifie mélange ou pot-pourri, fait allusion évidemment à quelque farce, très-connue autrefois, dans laquelle un *badin* était représenté pilant des pois secs en y mêlant des pois lupins, qui sont fort amers, et des pois chiches, qui servaient beaucoup en médecine.

Le théâtre de Paris, qui était, si l'on peut s'exprimer ainsi, le chef d'ordre de tous les théâtres de France, resta constitué de la sorte jusqu'au milieu du seizième siècle : il avait deux troupes distinctes, celle des confrères de la Passion et celle des Enfants-sans-souci, qui jouaient simultanément ou alternativement. Les représentations avaient lieu entre la messe et les vêpres, le dimanche, c'est-à-dire de midi à quatre heures environ; et comme il eût été impossible, dans cet intervalle de temps, de représenter un mystère qui avait quelquefois trente actes, quarante mille vers et deux ou trois cents acteurs, on se bornait à en extraire quelques scènes ou bien un acte entier, lequel, accompagné d'une farce ou

d'une harangue, composait le spectacle. Dans de rares circonstances, en province surtout, on représentait un mystère complet, et alors la représentation durait plusieurs jours de suite. Elle avait lieu alors non plus dans une salle fermée, mais dans les ruines d'un amphithéâtre romain, comme à Doué, ou sur un théâtre ouvert dressé en place publique, ou dans une vaste plaine. En ces occasions solennelles, tous les habitants d'une ville, d'un *pays* ou d'une *généralité*, participaient à la dépense générale, fournissaient des aumônes, des vivres, des armes, des habits, et avaient droit d'assister au *jeu* et à la *montre*, qui en étaient toujours le prélude. Il suffira de faire observer combien la Prostitution était favorisée par ces espèces de *cours plénières* du peuple, qui mettaient en mouvement tant de passions diverses, tant de vanités, tant de convoitises, tant de prestiges et de séductions. Le jeu d'un grand mystère donnait lieu inévitablement à des orgies sans nombre et à des désordres de toute espèce; mais, du moins, à Paris, les représentations hebdomadaires des confrères de la Passion et des Enfants-sans-souci, quoique également dangereuses pour les mœurs, ne pouvaient engendrer de pareils excès : elles agissaient lentement sur la moralité publique et elles altéraient insensiblement la candeur des âmes en remuant sans cesse le limon de la vie sociale. Cependant le théâtre, si obscène, si scandaleux, si corrupteur qu'il fût, ne paraît pas avoir encouru, à

Paris, l'animadversion et les réprimandes de l'autorité civile ou ecclésiastique, avant le règne de Louis XI. Nous avons dit, ailleurs, que, vers 1512 (voy. ci-dessus, t. V, p. 82), les Enfants-sans-souci se virent menacés d'expulsion et furent obligés de suspendre leurs représentations, jusqu'à ce que leur confrère Clément Marot les eut remis en faveur auprès du roi. On ignore le motif de cette disgrâce; mais il est probable que la question des mœurs n'y était pour rien, et que ces farceurs audacieux s'étaient permis, à l'instar des clercs de la Basoche, quelques boutades satiriques contre l'avarice du roi, contre sa politique ou contre la reine Anne de Bretagne. C'est à cette occasion, sans doute, que Louis XII avait dit qu'il entendait que l'honneur des dames fût respecté, et qu'il ferait bien repentir quiconque oserait y porter atteinte. Il est très-vraisemblable que les griefs qu'on alléguait à cette époque pour fermer le théâtre des Enfants-sans-souci furent l'origine d'un usage, qui existait déjà pendant le cours du seizième siècle, et qui s'est perpétué jusqu'à présent : il fallait que les *maîtres du jeu* déposassent à la prévôté de Paris les manuscrits des pièces qu'ils voulaient jouer, et obtinssent du prévôt ou de son lieutenant une permission préliminaire, pour la représentation de chaque pièce nouvelle. Souvent, il est vrai, les auteurs et les acteurs refusaient de s'astreindre à cette servitude, et bien des farces ordurières, qui passaient pour des

impromptus, échappaient ainsi à l'examen des censeurs, qui ne les eussent point autorisées. Le lieutenant civil, dans son règlement du 12 novembre 1609, renouvela la défense de représenter « aucunes comédies ou farces, qu'ils (les comédiens) ne les ayent communiquées au procureur du roy, et que leur rôle ou registre ne soit de nous signé. » Nous ne pouvons croire que les prologues de Bruscambille, les harangues de Tabarin, les chansons de Gauthier-Garguille, aient été soumis de la sorte au procureur du roi et revêtus de son approbation.

Nous avons déjà parlé de la vie débauchée des comédiens et de tous les jeunes libertins qui embrassaient cette profession peu honorable, pour se livrer plus facilement à la débauche, à la fainéantise et au vagabondage. Nous avons vu que les poëtes, à l'exemple de Villon et de Clément Marot, avaient surtout un penchant irrésistible pour le théâtre. On conçoit que la dévotion et l'enthousiasme religieux n'étaient plus, comme dans les premiers temps, le lien et l'attrait des confrères de la Passion. L'Eglise néanmoins ne les avait pas encore frappés d'anathème, quels que fussent la dépravation de leurs mœurs et le scandale de leur conduite privée. Les théologiens, dans leurs écrits dogmatiques, disaient bien qu'on ne pouvait, sans enfreindre les lois canoniques, donner le sacrement de l'Eucharistie aux histrions, qui étaient toujours en état de péché mortel (voy. le *Traité hist.*

et dogmat. des jeux de théâtre du Père Lebrun, p. 202), et le fameux casuiste Gabriel Biel, qui examinait ce cas de conscience à la fin du quinzième siècle, au moment même où s'établissait la confrérie de la Passion, comprend l'art théâtral parmi les arts maudits et défendus. Les statuts de l'Université de Paris ordonnaient que les comédiens fussent relégués au-delà des ponts et ne vinssent jamais loger dans le quartier des écoles, tant leurs jeux scéniques étaient réputés dangereux pour la morale (*Ludi...., quibus lascivia, petulantia, procacitas excitetur*, stat. 29 et 35). Mais cependant on n'appliquait jamais d'une manière générale et rigoureuse la doctrine de l'Église contre les comédiens, qui étaient enterrés en terre sainte; témoin les sépultures et les épitaphes de quelques-uns d'entre eux qu'on voyait dans différentes paroisses de Paris. Quant aux comédiennes, elles ne furent pas plus excommuniées que les comédiens, lorsqu'elles commencèrent à se produire sur la scène et à s'y montrer sans masque, pendant le règne de Henri III ou celui de Henri IV. Ces comédiennes n'étaient pourtant que les concubines des comédiens, et elles vivaient, comme eux, dans une telle dissolution, que, suivant l'expression de Tallemant des Réaux, elles servaient de *femmes communes* à toute la troupe dramatique. Elles avaient donc de tout temps fait partie des associations d'acteurs nomades ou sédentaires; mais le public ne les connaissait pas, et leurs attributions plus ou moins

malhonnêtes se cachaient derrière le théâtre; dès qu'elles revendiquèrent les rôles de femmes, qui avaient toujours été joués par des hommes, leur présence sur la scène fut regardée comme une odieuse prostitution de leur sexe.

Ces premières comédiennes étaient vues de si mauvais œil par le public qui les tolérait à peine dans leurs rôles, que ces rôles ne leur revenaient pas de droit et que les comédiens les leur disputaient souvent. Nous pensons que ce fut l'exemple des troupes italiennes et espagnoles, qui amena l'apparition des femmes sur la scène française : la troupe italienne fut appelée de Venise à Paris par Henri III; la troupe espagnole n'y arriva que du temps de Henri IV. Ces deux troupes causèrent beaucoup de désordres, et l'on doit en accuser les actrices qui ajoutaient, par l'immodestie de leur jeu et de leur toilette, un attrait et un scandale de plus aux représentations. « Le dimanche 19 may 1577, dit P. de l'Estoile, les comedians italiens, surnommez *i Gelosi*, commencèrent à jouer leurs comédies italiennes en la salle de l'hostel de Bourbon à Paris; ils prenoient de salaire 4 sols par teste de tous les François qui les vouloient aller voir jouer, et il y avoit tel concours et affluence de peuple, que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient pas trèstous ensemble autant quand ils preschoient. » Nous avons rapporté plus haut le charme particulier que ces représentations avaient pour les libertins, qui y allaient surtout pour admirer *ces bonnes*

dames, dont le sein entièrement découvert se soulevait et s'abaissait « par compas ou mesure comme une horloge. » (Voy. p. 46 et 47 de ce volume.) Le parlement crut devoir mettre un terme à ces impudiques exhibitions, et six semaines après l'ouverture du théâtre des Gelosi, il leur fit défense de jouer leurs comédies, sous peine de 10,000 livres parisis d'amende applicable à la *boîte des pauvres;* mais ces Italiens ne se tinrent pas pour battus, et le samedi 27 juillet, ils rouvrirent le théâtre de l'hôtel de Bourbon, « comme auparavant, dit l'Estoile, par la permission et justice expresse du roy, la corruption de ce temps estant telle que les farceurs, bouffons, putains et mignons avoient tout crédit. » Quant aux acteurs espagnols, ils s'étaient établis en 1604 à la foire Saint-Germain, et leur séjour à Paris fut marqué par le supplice de deux d'entre eux, que le bailli de Saint-Germain fit rouer vifs comme coupables du meurtre d'une comédienne, leur camarade, qu'ils avaient poignardée et jetée dans la Seine. Cette belle jeune femme espagnole, âgée de 22 ans environ, dit l'Estoile, « avoit dès longtemps privée et familière connoissance » avec ces deux hommes, qui la tuèrent sans doute pour se venger d'elle plutôt que pour la voler. Telle est, à notre avis, l'origine de l'installation des comédiennes sur la scène française. On ne saurait dire quelle fut la première qui s'exposa aux regards des spectateurs. On trouve le nom de la *femme Dufresne*, écrit à la main sur un exemplaire de

l'*Union d'amour et de chasteté*, pastorale en cinq actes et en vers, de l'invention d'A. Gautier, apotiquaire avranchois. Cette pièce, imprimée à Poitiers en 1606, fut jouée certainement vers cette époque. (Voy. la *Biblioth. dramat. de M. de Soleinne*, t. I, p. 189.) Dans un exemplaire d'une autre pièce de théâtre de la même époque, la *Tragédie de Jeanne d'Arques, dite la Pucelle d'Orléans*, imprimée à Rouen, chez Raphaël du Petit-Val, en 1603, on trouve les noms de deux actrices, écrits à la main : le rédacteur du Catalogue de la Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne (*Supplém. au tome Ier*, p. 30) a lu *V. Froneuphe* et *Marthon Plus*. Nous sommes portés à croire qu'il faut lire *Fanuche*, qui était une courtisane fameuse à qui Henri IV a eu affaire. (Voy. ci-dessus, ch. XXXVIII.) Enfin, l'abbé de Marolles, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 59 de l'édit. in-12 publiée en 1755), cite avec éloge un acteur de l'hôtel de Bourgogne, qui jouait les rôles de femme en 1616, sous le nom de *Perrine*, avec Gautier Garguille; il parle aussi de « cette fameuse comédienne, appelée Laporte (Marie Vernier), qui montait encore sur le théâtre et se faisait admirer de tout le monde avec Valeran. »

On peut affirmer que jamais les femmes n'ont figuré dans les *mystères* : il ne faut donc pas attribuer l'interdiction de ce genre de spectacle à un scandale que leur présence aurait causé. Ce fut en 1540, que le parlement jugea nécessaire d'intervenir pour la première fois dans les questions de théâtre,

mais il est certain que l'intérêt des mœurs réclamait depuis longtemps son intervention. Le parlement commença par rendre l'hôpital de la Trinité à son ancienne destination et par en faire sortir les confrères de la Passion, qui transportèrent le siége de leur confrérie dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Jacques, et leur théâtre dans l'hôtel de Flandres. Ce théâtre fut installé à grands frais dans ce grand hôtel, situé entre les rues Platrière, Coq-Héron, Coquillière et des Vieux-Augustins; mais, après les premières représentations d'un nouveau *mystère,* celui de l'*Ancien Testament*, joué à la fin de l'année 1541, le parlement ordonna la fermeture du théâtre, par ces motifs exprimés dans l'arrêt : « 1° que, pour réjouir le peuple, on mêle ordinairement à ces sortes de jeux, des farces ou comédies dérisoires, qui sont choses défendues par les saints canons; 2° que les auteurs de ces pièces jouant pour le gain, ils devoient passer pour histrions, joculateurs ou bateleurs; 3° que les assemblées de ces jeux donnoient lieu à des parties ou assignations d'adultère et de fornication; 4° que cela fait dépenser de l'argent mal à propos aux bourgeois et aux artisans de la ville. » (*Disc. sur la comédie ou Traité histor. et dogm. des jeux du théâtre*, par le P. Pierre Lebrun, Paris, veuve Delaulne, 1731, p. 214.) Les confrères de la Passion firent valoir leurs priviléges, octroyés par Charles VI et confirmés à plusieurs reprises par les rois ses successeurs; ils adressèrent une requête au parlement

et une supplique au roi, en exposant que de temps immémorial ils faisaient jouer leurs mystères « à l'édification du commun populaire, sans offense générale ni particulière. » Le roi donna des ordres, et le parlement revint sur sa décision par un arrêt en date du 27 janvier 1541 (1542, nouveau style). La Cour, suivant les lettres patentes du roi qui permettait à Charles Leroyer et consorts, maîtres et entrepreneurs du jeu et mystère de l'Ancien Testament, de faire représenter ce mystère, leur accorda la même permission, « à la charge d'en user bien et duement, sans y user d'aucunes fraudes ny interpoler choses profanes, lascives et ridicules. » Il était dit, en outre, dans cet arrêt, « que pour l'entrée des théâtres, ils (les maîtres du jeu) ne prendront que deux sous de chascune personne, et pour le louage de chaque loge durant ledict mystère, que trente escus; n'y sera procédé qu'à jour de festes non solennelles; commenceront à une heure après midy, finiront à cinq et feront en sorte qu'il n'en suive scandale ni tumulte, et à cause que le peuple sera distrait du service divin et que cela diminuera les aumosnes, ils bailleront aux pauvres la somme de mille livres, sauf à ordonner une plus grande somme. » C'est là, dit-on, la première application du *droit des pauvres*, qu'on préleva d'abord au profit des pauvres orphelins.

Le parlement avait désormais les yeux ouverts sur l'inconvenance des mystères et sur l'obscénité des farces qui les accompagnaient; le *Mystère de la Pas-*

sion, retouché et corrigé par Arnoul Greban, offrait encore plus d'un passage intolérable (voy. l'*Hist. de Paris* de Dulaure, édit. in-12, t. III, p. 501); le *Mystère de l'Ancien Testament*, le dernier représenté et imprimé, renfermait des scènes qui n'outrageaient pas moins les mœurs que la religion. Tout à coup, le roi ordonna la démolition de l'hôtel de Flandre, et les confrères de la Passion se trouvèrent encore une fois sans asile : on voulait probablement les forcer à fermer leur théâtre. Ils achetèrent le vieil hôtel de Bourgogne dans la rue Mauconseil et ils y firent construire un nouveau théâtre ; mais, lorsqu'ils s'apprêtaient à reprendre le cours de leurs représentations, le parlement, auquel ils demandaient la confirmation de leurs priviléges, leur défendit expressément, par arrêt du 17 novembre 1548, « de jouer les mystères de la Passion de nostre Sauveur ni autres mystères sacrés, sous peine d'amende arbitraire, leur permettant néanmoins de pouvoir jouer autres mystères profanes, honnestes et licites, sans offenser ni injurier aucunes personnes. » Les mystères avaient fait leur temps ; on en réimprima quelques-uns, mais on ne les joua plus que dans le fond des provinces. Le parlement, qui les avait interdits, se conformait d'ailleurs au goût du public, que ce genre de spectacle laissait froid ou indigné. La tragédie et la comédie se partagèrent la succession dramatique des mystères, mais le genre favori du seizième siècle, celui que les honnêtes gens réprouvaient et que le

parlement n'osait pas interdire, c'était la farce des Enfants-sans-souci, c'était ce comique bouffon et licencieux qui mettait en scène les vices et les ridicules du peuple. « Les farces, dit Louis Guyon dans ses *Diverses leçons* (Lyon, Ant. Chard, 1625, 3 vol. in-8°), ne diffèrent en rien des comédies, sinon qu'on y introduit des interlocuteurs qui représentent gens de peu et qui par leurs gestes apprennent à rire au peuple, et, entre autres, on y en a introduit un ou deux, qui contrefont les fols qu'on appelle Zanis et Pantalons, ayant de faux visages fort contrefaits et ridicules : en France, on les appelle *badins*, revestus de mesmes habits. Et communément il ne se traicte sinon des bons tours que font des frippons, pour la mangeaille, à de pauvres idiots et maladvisez qui se laissent légèrement tromper et persuader; ou on y introduit des personnages luxurieux, voluptueux, qui déçoivent quelques maris sots et idiots pour abuser de leurs femmes, ou bien souvent des femmes qui inventent les moyens de jouyr du feu d'amour finement, sans qu'on s'en aperçoive... Quant aux farces, d'autant que volontiers elles sont pleines de toutes impudicitez, vilenies et gourmandises, et gestes peu honnestes, enseignans au peuple comme on peut tromper la femme d'autruy, et les serviteurs et servantes, leurs maistres, et autres semblables choses, sont reprouvées de gens sages et ne sont trouvées bonnes. » Cependant les farces, dont la plus grande partie est restée inédite et a suivi dans la tombe les

vieux comédiens, occupèrent le théâtre jusqu'au règne de Louis XIV, où quelques-unes des plus célèbres d'entre elles se transformèrent en comédies.

Depuis la suppression du spectacle des mystères, le théâtre, au lieu de s'épurer et de tendre vers un but moral, s'abandonnait à une licence bien digne de justifier les plaintes amères de ses ennemis; il semblait n'avoir plus d'autre destination que de corrompre la jeunesse et d'enseigner la débauche. Voici en quels termes un zélé catholique le dénonçait en 1588 à l'horreur des bons citoyens et au châtiment des magistrats, dans ses *Remonstrances très-humbles au roy de France et de Pologne Henry troisiesme de ce nom, sur les désordres et misères du royaume.* « En ce cloaque et maison de Sathan, nommée l'*hostel de Bourgogne,* dont les acteurs se disent abusivement *confrères de la Passion de Jésus-Christ,* se donnent mille assignations scandaleuses, au préjudice de l'honnesteté et pudicité des femmes et à la ruine des familles des pauvres artisans, desquels la salle basse (le parterre) est toute pleine, et lesquels, plus de deux heures avant le jeu, passent leur temps en devis impudiques, jeux de cartes et de dez, en gourmandise, en ivrognerie, tout publiquement, d'où viennent plusieurs querelles et batteries... Sur l'échafaud (le théâtre), l'on y dresse des autels chargés de croix et d'ornements ecclésiastiques; l'on y représente des prestres revestus de surplis, mesme aux farces impudiques, pour faire mariage de risées...

et, au surplus, il n'y a farce qui ne soit orde, sale et vilaine, au scandale de la jeunesse qui y assiste. »

Les farces du seizième siècle furent la honte de notre théâtre français, et servirent tristement à la démoralisation sociale; mais on ne les connaîtrait que par ouï-dire, si deux publications récentes ne nous en avaient pas rendu environ cent cinquante, qui ont échappé ainsi à une destruction systématique. « On ne sçauroit dire, écrivait Antoine du Verdier, sieur de Vauprivas, dans sa *Bibliothèque françoise*, imprimée à Lyon en 1584, on ne sçauroit dire les farces qui ont été composées et imprimées, si grand en est le nombre; car, au passé, chascun se mesloit d'en faire, et encore les histrions, dits Enfans-sans-soucy, en jouent et recitent. Or n'est la farce qu'un acte de comedie, et la plus courte est estimée la meilleure, afin d'eviter l'ennuy qu'une prolexité et longueur apporteroit aux spectateurs. » Du Verdier ajoute que, selon l'*Art de rhetorique* de Gratian du Pont, il faut que la farce ou sottise ne passe pas cinq cents vers. Outre la farce proprement dite, il y avait aussi des dialogues joyeux à deux personnages, des monologues et des sermons joyeux, que récitait un seul comédien. Malgré la multitude de farces qui ont existé, une vingtaine, au plus, avaient été sauvées; car les ecclésiastiques et les personnes dévotes étaient parvenus à faire disparaître tous les exemplaires de ces compositions libres ou obscènes: on ne s'explique pas autrement pourquoi tant de

farces imprimées, tant d'éditions successives ont disparu, sans laisser de traces. On a découvert, il y a peu d'années, dans une ancienne librairie d'Allemagne, un recueil de soixante-quatre farces, dialogues, monologues, sermons joyeux, imprimés la plupart à Lyon, vers 1545; le *British Museum* de Londres s'est rendu acquéreur de ce recueil unique, dans lequel on ne trouve que six ou sept pièces déjà connues par des éditions différentes. C'est ce recueil de farces, que M. Violet-Leduc publie aujourd'hui sous le titre d'*Ancien Théâtre français* (Paris, P. Jannet, 1854, 3 vol. in-18). Précédemment, M. Francisque-Michel avait publié (Paris, Techener, 1831-37, 4 vol. in-8°), d'après un manuscrit que possédait le duc de la Vallière (voy. le *Catal.* de ses livres, n° 3304), et qui est maintenant à la Bibliothèque impériale, soixante-quatorze farces de la même époque, lesquelles ont été certainement imprimées dans leur nouveauté, et dont les anciennes éditions furent anéanties comme tant d'autres. Ces deux recueils, si précieux pour l'histoire du vieux théâtre, suffisent pour nous apprendre combien la morale et la pudeur publiques avaient à gémir de la représentation des farces, où le jeu des acteurs exagérait toujours l'indécence du sujet et du dialogue.

La guerre implacable qu'on faisait aux farces imprimées avait déjà réussi à les rendre assez rares, vers le commencement du dix-septième siècle, pour

qu'un bibliophile, amateur de ce genre de littérature badine, se soit efforcé d'en sauver quelques-unes du naufrage, en faisant réimprimer, dès l'année 1612, chez Nicolas Rousset, libraire de Paris, un *Recueil de plusieurs farces tant anciennes que modernes, lesquelles ont esté mises en meilleur ordre et langage qu'auparavant*. Les auteurs de la *Bibliothèque du théâtre françois* (le duc de la Vallière, Marin et Mercier de Saint-Léger) ont analysé les sept farces que contient ce curieux recueil, de manière à nous prouver que le théâtre de ce temps-là ne se souciait guère de respecter les spectateurs, qui pardonnaient la plus grosse ordure, pourvu qu'on leur donnât à rire. Une de ces farces, que la Fontaine a imitée dans le conte du *Faiseur d'oreilles*, met en scène une femme grosse qui demande au médecin si elle aura un garçon ou une fille. Le médecin regarde dans sa main, et lui dit que cet enfant n'aura point de nez. La femme se désespère, mais le médecin la console et promet de réparer ce malheur : pour cet effet, il se retire avec elle. La femme rejoint son mari, qui l'attendait à la porte, et accouche un moment après. « Comment, dit le mari, il y a treize mois que je ne me suis approché de vous, et vous faites un enfant, tandis que la première année de notre mariage vous accouchâtes au bout de six mois ! — C'est, répondit-elle, que la première fois l'enfant avoit été placé trop près de l'issue, et la seconde, trop avant. » Ce n'était rien

que de faire accoucher une femme sur le théâtre; on voyait souvent les amants et les époux se coucher et continuer leur rôle entre les draps du lit! Souvent aussi, l'action se passait derrière la scène ou dans la niche fermée de rideaux; mais, pour éviter un malentendu, on avertissait le spectateur de tout ce qu'on ne lui permettait pas de voir. Dans la *Farce joyeuse et recreative d'une femme qui demande les arrérages à son mary*, les deux époux, qui ont failli avoir un procès sur ce chapitre matrimonial, finissent par s'accorder et par sortir ensemble. Un voisin, qui s'est employé à la réconciliation des parties, dit alors :

« Ils s'en sont allés là derriere,
Pensez, cheviller leur accord,
Afin qu'il en tienne plus fort.
C'est ainsi qu'il faut apaiser
Les femmes, quand veulent noiser. »

Dans la *Farce nouvelle, contenant le debat d'un jeune moine et d'un vieil gendarme, par-devant le dieu Cupidon, pour une fille*, cette fille vient exposer son cas devant le trône de Cupidon : elle se sent agitée de désirs et de besoins amoureux; Cupidon lui conseille de prendre un amant plutôt qu'un mari, et promet de la pourvoir pour le mieux. Un jeune moine et un vieux gendarme se disputent la possession de la fille, et Cupidon, pour les mettre tous trois d'accord, les invite à chanter ensemble une chanson; ils s'excusent l'un après l'autre de ne

faire honneur à ce défi musical, et les motifs de leur refus ne sont que de grossières équivoques. Les deux concurrents ne font donc pas entendre le timbre de leur voix, d'après lequel Cupidon se proposait d'apprécier la capacité de chacun; mais le dieu d'amour s'en rapporte à d'autres indices moins trompeurs, et il fait comprendre à la fille qu'un jeune moine vaut mieux qu'un *vieil* gendarme.

Il faudrait citer toutes les farces qui nous restent du seizième siècle, pour constater les innombrables ressources de leur immoralité, et pour faire comprendre la part qu'elles avaient dans l'enseignement de la Prostitution. Une femme de bien, après avoir assisté à ces représentations impures, en revenait l'âme souillée et l'esprit tourné à la luxure. Non-seulement les images les plus obscènes, les mots les plus crus, les maximes les plus honteuses émaillaient le dialogue des farceurs, mais encore leur pantomime et leurs jeux de scène étaient d'horribles provocations à la débauche. Il est impossible de se faire une idée de ce qu'étaient les farces populaires de ce temps-là, si l'on n'en a pas lu quelques-unes. La *Bibliothèque du théâtre françois*, par le duc de la Vallière, Marin et Mercier de Saint-Léger, l'*Histoire du théâtre français*, par les frères Parfaict, et l'*Histoire universelle des théâtres*, par une société de gens de lettres, donnent une analyse détaillée de plusieurs de ces pièces licencieuses; mais le lecteur qui voudra étudier encore plus exac-

tement les origines de notre littérature dramatique doit recourir au précieux recueil de farces, que M. P. Jannet vient de réimprimer dans sa Bibliothèque Elzevirienne sous le titre d'*Ancien théâtre françois*. Nous signalerons surtout, parmi les soixante-quatre farces, histoires, moralités, débats, monologues, dialogues et sermons joyeux, qui composent ce recueil, la *farce de frère Guillebert*, que l'ancien éditeur a qualifiée de *très-bonne et fort joyeuse;* elle est, en effet, vraiment comique, et l'on peut se rendre compte du succès de fou rire qu'elle obtenait à la représentation; c'est la plus libre de toutes celles qui nous sont parvenues. Elle commence par un de ces sermons joyeux, qui formaient souvent à eux seuls l'intermède, dans les entr'actes d'une tragédie ou d'une comédie sérieuse.

C'était là le théâtre populaire, jusqu'au commencement du seizième siècle : nous aurions voulu montrer, par l'analyse de cette farce célèbre, la triste influence qu'il devait exercer sur les mœurs. Les farces de cette espèce étaient innombrables, comme le dit Du Verdier; elles se jouaient, par toute la France, dans les plus petits villages ; elles servaient de thème, pour ainsi dire, à la pantomime la plus indécente; elles souillaient à la fois les yeux et les oreilles des spectateurs, qui encourageaient, par des applaudissements et des éclats de rire insensés, le jeu impudique des acteurs. On comprend que le clergé catholique ait condamné avec indignation ce

déplorable abus de l'art scénique, et l'on ne s'étonne plus, en présence de pareilles ordures, que le théâtre tout entier se soit trouvé enveloppé dans l'anathème dont l'Église avait frappé les farceurs et les comédiens. Saint François de Sales, qui composait, vers cette époque, ses écrits de morale religieuse, comparait les représentations théâtrales aux champignons, dont les meilleurs ne sont pas salubres. Cependant l'autorité civile, qui avait mission de veiller à la police des mœurs, ne semble pas s'être émue de l'incroyable licence du théâtre français, avant le fin du règne de Louis XIII; jusque-là, le lieutenant civil, dans quelques arrêts relatifs aux comédiens, avait enjoint à ceux-ci de ne représenter que « des pièces licites et honnestes, qui n'offensassent personne; » mais les commissaires et les sergents ne paraissent pas avoir fait exécuter ces arrêts au profit de la décence publique. En revanche, la répression était très-prompte et très-sévère à l'égard de toutes les satires personnelles qui s'adressaient à des gens de qualité et à des particuliers notables. On emprisonnait alors, sans forme de procès, les comédiens qui s'étaient permis la moindre atteinte au respect des personnes et au secret de la vie privée. Quant aux farces qui n'étaient que graveleuses ou ignobles, on leur laissait la carrière libre, et on n'avait pas l'air d'en être scandalisé, d'autant plus que ces spectacles malhonnêtes faisaient le charme du peuple, qui y re-

trouvait la peinture de ses mœurs grossières, l'expression fidèle de ses sentiments bas et la copie de son langage trivial.

Nous avons dit que le plus grand nombre des farces n'ont pas été imprimées, et que celles qui le furent ont disparu en majeure partie. Il y en a encore assez dans le recueil du *British Museum* de Londres, et dans celui de la Bibliothèque impériale de Paris, pour se faire une idée exacte de l'excès de dépravation, qui pouvait seul faire tolérer la représentation de ces pièces dégoûtantes. Voici les titres de quelques-unes, qui tiennent d'ailleurs tout ce que promet leur préambule : « Farce nouvelle très-bonne et fort joyeuse, des femmes qui demandent les arrérages de leurs maris, et les font obliger par *nisi;* à cinq personnages, c'est assavoir : le mary, la dame, la chambrière et le voysin. — Farce nouvelle et fort joyeuse des femmes qui font escurer leurs chaulderons et deffendent qu'on ne mette la pièce auprès du trou ; à trois personnages, c'est assavoir : la première femme, la seconde et le maignen. — Farce très-bonne et fort joyeuse de Jeninot, qui fist un roy de son chat, par faulte d'autre compagnon, en criant : Le roy boit ! et monta sur sa maistresse pour la mener à la messe ; à trois personnages, etc. » Tels étaient les titres, qui donnaient un avant-goût des pièces, que l'affiche annonçait au public, et qui avaient une vogue extraordinaire. Ces farces, on les apprenait par cœur, et chacun, au be-

soin, était en état d'y remplir un rôle, lorsque, à défaut de *joueurs* de profession, une confrérie de compagnons, une corporation de métier, une société joyeuse, se constituait en troupe dramatique. Les associations d'acteurs bourgeois ou artisans se multiplièrent sur tous les points du royaume, dans la première moitié du seizième siècle, et la Prostitution, qui était toujours le mobile de cette passion effrénée du théâtre, se multiplia également, en proportion du nombre des comédiens et des comédiennes, qui vivaient dans le désordre le plus crapuleux.

« Il y avoit deux troupes alors à Paris, raconte Tallemant des Réaux, qui avait recueilli la tradition de la bouche de ses contemporains (tome X de l'édit. in-12, p. 40); c'étoient presque tous des filous, et leurs femmes vivoient dans la plus grande licence du monde : c'étoient des femmes communes et même aux comédiens de l'autre troupe, dont elles n'étoient pas. » Tallemant des Réaux ajoute plus loin : « La comédie n'a été en honneur que depuis que le cardinal de Richelieu en a pris soin (vers 1625), et avant cela, les honnêtes femmes n'y alloient point. » Les trois plus habiles farceurs de ce temps-là, connus sous leurs noms de théâtre, Turlupin, Gaultier Garguille et Gros-Guillaume, jouaient la comédie sans femmes, et poussaient à l'envi le burlesque jusqu'au cynisme le plus éhonté; Tallemant des Réaux dit pourtant que Gaultier Garguille fut « le premier qui commença à vivre un peu

plus règlement que les autres, » et que Turlupin, « rencherissant sur la modestie de Gaultier Garguille, meubla une chambre proprement; car tous les autres étoient épars çà et là, et n'avoient ni feu ni lieu. » Sauval, qui écrivait son *Histoire des Antiquités de Paris* en même temps que Tallemant ses *Historiettes*, se garde bien de délivrer un certificat de bonnes mœurs à ces trois fameux bouffons; il dit même de Gaultier Garguille, qu'il « n'aima jamais qu'en lieu bas; » et l'épitaphe qu'on avait faite pour les trois amis, enterrés ensemble dans l'église de Saint-Sauveur, renferme un trait qui pourrait bien faire allusion à l'immoralité de leur association :

Gaultier, Guillaume et Turlupin,
Ignorans en grec et latin,
Brillèrent tous trois sur la scène
Sans recourir au sexe feminin,
Qu'ils disoient un peu trop malin :
Faisant oublier toute peine,
Leur jeu de théâtre badin
Dissipoit le plus fort chagrin.
Mais la Mort, en une semaine,
Pour venger son sexe mutin,
Fit à tous trois trouver leur fin.

Gros-Guillaume jouait à visage découvert; mais ses deux amis étaient toujours masqués : chacun d'eux avait un costume caractéristique, qu'il ne changeait jamais dans la farce. Avant d'être incorporés dans la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, ils avaient établi leurs tréteaux dans un jeu de paume,

qui ne suffisait pas à contenir tous les curieux que ces représentations attiraient. Le cardinal de Richelieu voulut les voir et les entendre; il fut enchanté d'eux, et il les jugea dignes de devenir comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, où ils transportèrent leurs farces et leurs chansons. On peut supposer que ces farces étaient de la composition de Turlupin et de Gros-Guillaume, puisque le nom de *turlupinades* est resté aux canevas facétieux, qu'ils jouaient d'abondance, à l'impromptu, comme les farces italiennes. On sait, d'ailleurs, que les chansons, que nos trois amis chantaient d'une manière si plaisante, n'avaient pas d'autre auteur que Gaultier Garguille, qui les fit imprimer lui-même en 1632 (Paris, Targa, petit in-12), et qui obtint, à cet effet, sous son véritable nom, un privilége du roi, octroyé, était-il dit dans ce privilége, « à nostre cher et bien-aimé Hugues Gueru, dit Fléchelles, l'un de nos comediens ordinaires, de peur que des contrefacteurs ne viennent adjouster quelques autres chansons plus dissolues. » La *Chanson de Gaultier Garguille*, si dissolue qu'elle fût de son essence, avait passé en proverbe, et bien des gens, dit Sauval, n'allaient à l'Hôtel de Bourgogne que pour l'entendre. Quant aux farces dans lesquelles Turlupin (Henri Legrand était son nom de famille) se distinguait par des « rencontres pleines d'esprit, de feu et de jugement, » elles n'eurent pas probablement les honneurs de l'impression : on ne les connaît que par des scènes qui ont été repro-

duites dans de vieilles estampes de Mariette et d'Abraham Bosse. Au reste, ces illustres farceurs s'étaient essayés aussi, avec succès, dans la comédie héroïque, qui descendait parfois aux trivialités de la farce.

L'Hôtel de Bourgogne, qui représenta des farces proprement dites jusqu'au milieu du dix-septième siècle, possédait, au commencement de ce siècle, un comédien auteur, non moins fameux que le furent plus tard Turlupin, Gaultier Garguille, Gros-Guillaume et Guillot-Gorju. C'était un Champenois, nommé Deslauriers, qui avait pris le sobriquet de *Bruscambille*, sous lequel il composait et publiait les *plaisantes imaginations* qu'il débitait sur la scène, pour tenir en haleine l'auditoire entre les deux pièces et pour le préparer à faire bon accueil aux folies de la farce. L'usage de ces intermèdes comiques et graveleux remontait certainement au spectacle des *pois pilés*, et le *badin*, qui venait réciter au public un *monologue* ou un *sermon joyeux*, n'épargnait ni grimaces ni gestes indécents pour faire rire le parterre, qui ne savait pas ce que c'était que de rougir d'un mot obscène ou d'une pantomime licencieuse. Aussi, on avait osé autrefois dire en plein théâtre le *Sermon joyeux d'un despucelleur de nourrices*, le *Sermon des frappe-culs*, et bien d'autres monologues en vers ou en prose non moins joyeux et non moins orduriers. Du temps de Henri IV, Bruscambille s'était fait connaître par les harangues facétieuses qu'il adressait aux spectateurs, avant ou après la comédie, et qui

roulaient sur toutes sortes de sujets bizarres, grivois ou ridicules; tantôt, dans le procès du pou et du morpion, il imitait les formes du palais et l'éloquence pédantesque du barreau; tantôt, dans un panégyrique en faveur des gros nez, il paraphrasait cette équivoque en latin macaronique : *Ad formam nasi cognoscitur ad te levavi*; tantôt, il s'efforçait de découvrir, sous la jupe des femmes, les mystères du saut des puces; tantôt, il prétendait avoir fait un voyage au ciel et aux enfers, pour interroger les mânes et les manans, sur cette grande question : *Uter vir an mulier se magis delectet in copulatione*. On savait assez de latin dans la salle pour comprendre celui de Bruscambille, et l'on riait aux larmes, lors même qu'on ne le comprenait pas, car son jeu muet en disait autant que ses paroles. Quelquefois, Deslauriers se mêlait de traiter plaisamment des matières sérieuses qui plaisaient beaucoup moins aux habitués de l'Hôtel de Bourgogne; il revenait souvent sur l'apologie du théâtre et sur la justification du comédien, qu'il s'efforçait de relever de l'infamie où sa profession l'avait fait tomber; mais il était bientôt obligé de reprendre le ton graveleux et de faire son métier, en accumulant, par exemple, toutes les turpitudes et toutes les saletés les plus excentriques. Le marquis du Roure a cité, dans son *Analecta Biblion* (t. II, p. 152 et suiv.), quelques-uns des proverbes obscènes, des fantaisies et des paradoxes impudents, que Deslauriers récitait et mimait sur le théâtre.

Nous renvoyons le lecteur, qui désire en savoir davantage, aux *Nouvelles et plaisantes imaginations de Bruscambille*, que l'auteur ne craignit pas de dédier à *Monseigneur le Prince*, c'est-à-dire à Henri de Bourbon, prince de Condé!

Et tout cela fut imprimé et réimprimé avec privilége du roi! et tout cela fut débité et mimé, non-seulement sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, mais encore sur tous les théâtres *de campagne* qui lui empruntaient son répertoire! Passe encore si le public, qui courait entendre ces vilenies, eût été composé d'ivrognes et de libertins, de gens sans avêu et de prostituées; mais le bourgeois menait à la comédie sa femme et sa fille; les jeunes gens étaient passionnés, plus encore que les hommes mûrs, pour ce divertissement qui les excitait à la débauche, et partout le théâtre faisait de folles amours et des adultères, des maris trompés, des femmes infidèles, des entremetteuses de Prostitution, des docteurs d'immoralité. C'était là que le peuple se perdait par les mauvais conseils et les mauvais exemples. Mais ne fût-il point allé voir les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, ceux de l'Hôtel d'Argent ou du théâtre du Marais, ceux de la Foire Saint-Germain et ceux qui dressaient leur théâtre de passage dans tous les jeux de paume, il aurait eu, pour se divertir, pour dégrader sa pensée et pour s'instruire à l'école de l'impudicité, les hideuses parades en plein vent de la place Dauphine et du Pont-Neuf; il pou-

vait y entendre tous les jours, sans bourse délier, les *rencontres*, *questions*, *demandes*, *fantaisies*, etc., du grand Tabarin et du baron de Gratelard, qui vendaient leurs drogues, leurs onguents, leurs parfums et leurs *secrets*, à l'aide de ces « gaillardises admirables, » de ces « conceptions inouïes » et de ces « farces joviales, » réimprimées tant de fois pour répondre à l'empressement des acheteurs, que n'effarouchaient pas l'impertinence du sujet, la hardiesse des détails et l'incongruité du langage. Tabarin et ses émules avaient le droit de tout dire sur leurs tréteaux ; les passants, le droit de tout écouter, et s'il y avait là d'aventure quelque commissaire-enquêteur de police au maintien grave et austère, il se gardait bien d'interrompre les plaisirs du petit peuple, en imposant silence aux acteurs effrontés des farces tabariniques, qui ne furent prohibées plus tard que par arrêt du parlement.

FIN DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

CONCLUSION.

Nous sommes enfin arrivé au terme de notre travail. Nous regrettons de n'avoir pu faire usage, eu égard au petit nombre de volumes que nous avions à remplir, d'une foule de matériaux précieux qui eussent augmenté considérablement les proportions du livre. Ainsi, a-t-il fallu abréger toute la partie consacrée aux temps antiques et concernant l'histoire des mœurs de la Grèce, de Rome et du Bas-Empire; nous avons, par exemple, laissé de côté les deux fameux passages qui sont supprimés dans les anciennes éditions de Procope (voy. dans le *Menagiana,* édit. de 1715, t. I, p. 347 et suiv., ces deux passages rétablis d'après les manuscrits du Vatican); mais, en revanche, nous nous félicitons du développement que nous avons donné à nos recherches sur l'histoire des mœurs en France, depuis les temps barbares jusqu'au règne de Henri IV, où s'arrête notre ouvrage. On ne perdra pas de vue que cet ou-

vrage est le premier qui ait été entrepris sur un sujet qui n'intéresse pas moins le moraliste et le philosophe, que le législateur et l'archéologue. La lenteur même avec laquelle cette importante publication a été conduite, témoigne assez que l'auteur ne voulait pas devoir le succès d'une œuvre aussi sérieuse à l'impatiente curiosité des lecteurs frivoles.

Nous croyons avoir prouvé, dans cette vaste composition historique, que les philosophies et les religions anciennes étaient les auxiliaires plus ou moins coupables de la Prostitution; que la véritable morale des honnêtes gens n'existait pas avant l'établissement du christianisme; que le rôle principal de cette religion régénératrice, au milieu du monde païen et idolâtre, a été surtout de fonder le culte des mœurs, et que les mœurs, en s'épurant au creuset de la famille chrétienne, ont créé la civilisation moderne. Nous avons étudié avec impartialité les désordres terribles et secrets de la Prostitution dans le sein des sociétés; nous avons montré que de tous temps cette hideuse expression du vice s'est produite audacieusement en face des lois divines et humaines, qui s'efforçaient de l'étouffer et qui ne pouvaient que l'affaiblir et l'enchaîner; enfin, nous avons soigneusement constaté les formes diverses et multiples, que la dépravation a prises à chaque époque, sous l'empire des événements généraux et des influences individuelles qui ont pesé sur la moralité publique.

Il résulte de nos convictions, appuyées sur une

longue série de faits, que la Prostitution légale, c'est-à-dire autorisée ou plutôt tolérée par la loi, n'a jamais eu de liens ni de rapports, même indirects, avec l'état permanent des mœurs du pays, et qu'elle reste toujours enfermée dans un cercle borné qui ne s'agrandit qu'en raison de l'accroissement de la population; mais, au contraire, les mauvaises mœurs, les plus dangereuses et les plus envahissantes, qui n'ont rien de commun avec cette vile espèce de Prostitution, peuvent se développer d'une manière affreuse dans les classes élevées et gangrener, pour ainsi dire, le cœur de la nation, si le gouvernement et les hommes qui le représentent ne travaillent pas à combattre l'émulation du vice parmi la jeunesse et ferment les yeux sur la pire des prostitutions, sur cet amour féroce et insatiable de l'argent, qui dévore la génération actuelle.

De notre ermitage de Saint-Claude, 1er janvier 1854.

Pierre Dufour.

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME.

FRANCE.

CHAPITRE XXXVI.

CHAPITRE XXXVII.

CHAPITRE XXXVIII.

CHAPITRE XXXIX.

CHAPITRE XL.

CHAPITRE XLI.

CHAPITRE XLII.

CHAPITRE XLIII.

CHAPITRE XLIV.

FIN DE LA TABLE.

